This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

[illegible]

[illegible] 0977 [illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1715.

CES MEMOIRES ON
commencé au Mois de Janv
1701. & se vendent 15 s. le m
en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *Journaux de Verdun depuis leur commen-ment jusqu'à present, & tous les moi debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1715.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1715.

ARTICLE LXVII.

PREMIERE LETTRE DE MONSIEUR de Valbonais, Premier Président de la Chambre des Comptes de Grenoble, à un de ses amis, sur une Inscription découverte à Lyon depuis peu.

JE ne suis pas assez versé dans les inscriptions pour ajouter quelque chose par mes conjectures à vos lumieres, & à celles de tant de personnes habiles que vous avez à Lyon dans ce genre d'érudition : il me paroît entre autres que cette recherche est du ressort du Pere Colonia.

Il s'est signalé déja plusieurs fois da
cette carriere, rien ne sçauroit l
échaper sur de pareils sujets, &
suis persuadé que quelques mome
d'application lui feront découvı
aisément tout ce qu'on peut désir
d'en sçavoir : il m'a envoyé en de
nier lieu l'Oraison funebre de M
l'Archevêque de Lyon, qu'il a do
née au public, j'y ai trouvé des tra
d'éloquence qui m'ont extrêmeme
satisfait. Il n'est pas possible de ri
tirer de plus du sujet qu'il avoi
traitter, il l'a embelli de tout ce q
l'Ecriture & les Peres pouvoie
fournir de convenable à sa matier

Pour revenir à vôtre inscriptioı
je me suis mis en devoir de m'a
quitter de ce que vous éxigez
moi. J'ai eu besoin pour cela de ra
peller des idées que je n'avois guéı
presentes dans l'esprit, ayant d
continué depuis quelque tems ce
sorte d'étude. C'est par où il est b
que je vous prépare à me faire gı
ce, si je tombe dans quelque erreı

Pour commencer par la qualité
la personne qu'on a voulu désigr
dans cette Epitaphe, il me par

que ce ne peut être qu'un Gladiateur : le mot *dimachærus* s'appliquoit particuliérement à ceux de cette profession qui combattoient avec deux épées, suivant l'origine du mot *maxapa*, qui signifie sabre, ou épée. S'il y avoit simplement *dimachò*, on pourroit l'expliquer d'un soldat qui se bat à pied & à cheval ; mais le terme *dimachærus* ne semble pas renfermer la même idée. Juste-Lipse, *dans le* dénombrement qu'il fait de diverses especes de Gladiateurs, a décrit celui-ci, & en a donné la figure, sur ce qu'il en avoit lû dans Artemidore. Quant au mot *Assidarius*, on ne peut douter qu'il ne soit corrompu, & que suivant cette conjecture, il n'y faille changer deux lettres pour en former *Essedarius*, *celui qui combattoit sur un chariot* : ce mot étant lié avec le mot précédent par la particule *sive*, représentoit un Gladiateur instruit tant en l'une qu'en l'autre de ces manieres de combattre, & les pratiquant toutes deux quand l'occasion le requeroit. C'est sur quoi roule le double titre qu'on lui donne ici ; mais il im-

porte peu de l'altération du mot, puisque la chose est d'ailleurs constante, & qu'on sçait par le témoignage de plusieurs Auteurs, que cette sorte de Gladiateurs étoit en usage parmi les Romains. Dans un endroit de la vie de l'Empereur Claude rapporté par Suetone, ce Prince pour recommander l'observation des loix qui ordonnoient les mariages, prend occasion d'y exhorter les citoyens par l'exemple d'un Gladiateur de ceux qu'on nommoit *Essedarii*, à qui le nombre de quatre enfans avoit servi de motif pour lui faire obtenir du peuple le congé qu'il demandoit. Au surplus, on ne doit pas être surpris de ces changemens de lettres dans quelques mots, ce n'est le plus souvent que l'effet d'une prononciation vicieuse dans les lieux éloignez des Capitales. On remarque dans Artemidore une altération encore plus sensible de ce même terme. Parmi les especes de Gladiateurs dont il fait le dénombrement, on en voit sous ce nom *Aridarii*, que Lipse prend pour un mot corrompu qu'il croit devoir être restitué par celui d'*Essedarii*.

Mais c'est trop s'arrêter sur cette premiere partie de l'inscription, dont l'explication ne cause pas à beaucoup près le même embarras que celle qui suit. On y trouve deux caracteres P VII. Il s'agit de les interpreter, & faire connoitre ce qu'ils expriment ; sur quoi j'ai crû devoir consulter les formules des inscriptions anciennes dans ceux qui en ont fait des recüeils. L'âge, le sexe, la profession, les honneurs, & tout ce qui caractérise les personnes, s'y trouve marqué d'ordinaire avec assez de précision, à la faveur de quelques lettres initiales, ou de quelques mots coupez. C'est ainsi qu'on désigne à l'égard des Empereurs & des personnes principales, leurs victoires, leur Consulat, & les dignitez qu'ils ont exercées. Les exploits militaires des Officiers, ou des simples soldats, y sont marquez par des prix & des couronnes qu'ils ont remportées en certaines occasions, ou par d'autres témoignages de leur valeur. Mais à l'égard des Gladiateurs qu'on ne pouvoit *pas faire valoir* par de *pareils endroits*, l'éloge le plus or-

dinaire, & le ſeul convenable à ceux d'une profeſſion ſi vile, étoit le nombre des combats qu'ils avoient ſoutenus dans l'arene, ce que le parent ou l'ami ne manquoit jamais de relever dans l'épitaphe de celui dont il vouloit honorer la mémoire. Pluſieurs Inſcriptions paralleles, & conçûes à peu-près dans les mêmes termes que celle-ci, ſemblent l'expliquer littéralement, & ſans le ſecours des conjectures. Le mot *pugnarum*, qu'on y voit tout du long, ou en partie, joint au chiffre qui exprime le nombre des combats du défunt, donne aſſez à connoître ce qu'on a voulu marquer dans celle ci par la lettre initiale du même mot P, ſuivie d'un chiffre diſpoſé dans le même ordre : c'eſt ſur ce fondement que je crois pouvoir interpreter P. VII. par ces mots *pugnarum ſeptem*, qui ſuivant l'idée des inſcriptions que je rapporte, doivent exprimer un Gladiateur qui a fait ſept combats.

On peut recueïllir des Epitaphes qui ſe voyent ici que la deſtinée de ces Gladiateurs étoit bien differen-

D M
AEDONI. SECVTORI
PVGN. VIII.
EX ACCINA. ARAINII
QVI. VIX. AN. XXVI

PAN TI
RETI Hîc expressa est viri imago AI
QVI. VI XIT.
NOS. XX
M. III. D.

NATIO FRYX
PVGNAR. V.
INGENVA POSVIT. C(
IVGI. KARO. CVM. QVO.
AN. V. M. II. D. VIII.

D M
GENERO
SO. RETIARIO
INVICTO
PVGNARVM XXVI. N
ALEXANDRIN. QVI
PVGNAVIT. VIR
FLAMMA. SIC. VIX. AN. XXX.
PVGNARVM. XXXIIII. VICIT XXI.
STANS. VIIII. MISSVS.
IIII. NAT. SRVS HVI.
DELICATVS. COARMIO
MERENTI. FECIT.

te , les uns ſuccomboient dès leurs premiers combats, & n'en ſoutenoient tout au plus que quatre ou cinq, les autres plus heureux tentoient ſouvent la fortune avec ſuccès : tel eſt ce dernier qui en avoit eſſuyé trente-quatre, dont il s'étoit tiré heureuſement. Il n'avoit vaincu à la vérité que vingt & une fois, dans ces autres combats, on lui comptoit pour un éloge de s'être ſouſtrait à la victoire de ſon ennemi par ſon courage, ou par la faveur du peuple.

Je ne m'arrête point aux paroles ſuivantes de l'Inſcription, ſur leſquelles il me paroît que vous n'avez aucun doute, le mot RV qui ſuit auroit pû faire quelque peine, s'il n'étoit déterminé par le nom d'*Ermais*, qui eſt immédiatement après, auquel il doit ſervir de prénom, *Rufinà Ermais*; c'eſt ainſi que je crois qu'il faut lire. Vous ne dites rien de la formule *ſub aſcia* qu'on voit dans pluſieurs autres épitaphes, & dont je ne crois pas qu'on ait trouvé juſqu'ici le veritable ſens. J'ai

parcouru plusieurs Auteurs qui ont traité, ils ne me laiſſent que doutes : ſi vous avez là-deſſus qu que choſe de précis ſur quoi l puiſſe fonder une explication h d'atteinte, je vous ſerai très obl de me le communiquer.

J'ajoute ici pour concluſion ce monument eſt un titre honora pour la ville de Lyon. Il fait conr tre qu'elle n'étoit pas moins cele en ce tems-là qu'elle l'eſt encoı present. On peut dire que par jeux publics, par ſes ſpectacles, moins que par ſa fameuſe Acadén elle imitoit la magnificence de l' cienne Rome.

A Grenoble le 1. Decembre 171

Mai 1715.

ARTICLE LXV[illegible]

EXPLICATION DE L'INSCRIPTION QUE L'ON A MIS à la tête de ces Mémoires trouvée à Saint Just en Novembre 1714. sur une table de marbre d'environ un pied en quarré, & qui est à present dans le Cabinet de Mr. de la Valette. Par Mr. Laisné Avocat en Parlement, & Secretaire du Roi à Lyon proche de la Monnoye.

Diis Manibus & memoriæ æternæ Hylatis

Dimachæro sive Assidario { palmarum / pugnarum } septem

Rudiarlo Invicto
Rutilla H } ermais conjux conjugi carissimo
Ponendum curavit & sub Ascia dedicavit.

Messieurs, la dissertation de Monsieur le Président de Valbanais la presque épuisé tout ce qu'on peut dire sur l'inscription que Mr. de la Valette fit voi

dans la derniere assemblée, je m'en gageai cependant à vous dire aus quelque chose sur ce monument mais après l'avoir bien éxaminé j'a trouvé que la matiere étoit plus dif ficile à traiter que je n'avois pens d'abord, de sorte qu'au lieu d'éclair cissement je n'ai que des doutes & des conjectures à vous proposer, & sur ces parties de l'inscription, & cette occasion sur quelques endroi des Auteurs dont on peut se servi pour l'expliquer.

On peut demander d'abord d quelle condition étoit cet Hilas dor nous avons ici l'épitaphe, s'il éto libre, ou esclave; on voit bie qu'Hermaïs sa femme lui a fait dre ser ce monument avec l'inscriptio dont il s'agit, mais cela ne nous in truit pas assez, nous lisons dans le inscriptions de Gruter des exempl de semblables monumens dressez p des esclaves à d'autres esclaves leu camarades. La 8e inscription de l page 987. est expresse, *Onesimus sta rusi ser. fecit sibi & syntiche conservae & ampliabo F & Ariadne*, & à la pag

996. D. M. S. *Terentianae* C L. *secundi servae vixit An.* XXII. *mens.* III. *Hermes callipianus contubernalis suae castiss:mae & piissimae.* B. *M pos.*

L'indulgence & la bonté des maîtres envers des esclaves dont ils étoient contens alloit jusqu'à leur permettre ces marques de distinction, d'autant plus volontiers qu'il ne leur en coûtoit rien, & que ces monumens se faisoient aux dépens des esclaves & de leur pécule, les maîtres même en faisoient dresser quelquefois à des esclaves qui avoient sçû meriter leur affection. Gruter p. 936, D: M. T I. *Claudius Secarus Euphrosino. Vernao suo.* pag. 944. D: M: *Fratrum hermeti ann.* XXIII. *harmonico ann.* XVIII. C *Julius merops ser. Kariss.*

Les mots *de conjux conjugi Kariss.* ne décident encore rien: il est vrai qu'à proprement parler *conjugium liberorum hominum, contubernium servorum est*, & veritablement la plûpart des épitaphes d'esclaves se servent du mot de *Contubernalis* pour exprimer les noms de mari & femme, entre *gens de condition servile*, & on

Mai 1715.

s'en ſert même quoique l'un ou l'autre ou tous les deux euſſent été affranchis dans la ſuite, parce que l'affranchiſſement qui faiſoit un nouvel homme, n'avoit point d'effet rétroactif, & ne réhabilitoit pas ce qui s'étoit paſſé dans le tems de la ſervitude, au contraire, il en aboliſſoit entierement la mémoire.

Les exemples d'inſcriptions d'eſclaves maris & femmes où l'on employe le mot *Contubernalis*, peuvent ſe lire pag. 966. D. *M.Cale victori contubernali cariſſ. & Fideliſſ. pos.ibid.Callitrebe C. Manili clavini fecit Cleanthus contubernali ſuae*, pag. 973. *epimachus palladi contubernali & L. cornelio epimacho Fil. ibid. D. M.e votis L. juli juliani terphne contubernalis.*

Les autres exemples d'eſclaves devenus affranchis qui ſe ſervent encore du même mot pour déſigner leurs mariages faits dans la ſervitude ſont pag. 973.

Eutichiae & ſucceſſae F. ejus L. caecilius ſucceſſus contubernali & filiaé & cariſſimis, pag. 981. *C. Julio Urbano & Juliae optataé contubernali & C. Julii peculiari filio poſt ſuiſ.* I. 988, *PHileros*

[illegible]

[illegible]

Plaute, dans sa comédie intitulée [illegible], faisant parler un valet de comédie à un autre esclave [illegible], lui fait dire, [illegible]

Les Jurisconsultes mêmes, qui [illegible] obligés de parler avec plus de précision, employent le terme d'[illegible] en pareil cas. La loi 14. au Dig. de [illegible] [illegible]

Si l'érection d'un monument n'est pas une raison suffisante pour croire qu'Hilas fût de condition libre, sa profession de Glacier, quoique des plus viles & des plus nécessa-

Ms I,-15.

bles, n'est pas non plus une marque assurée qu'il fût esclave, on sçait qu'il y avoit deux sortes de Gladiateurs.

Les uns étoient des esclaves de naissance, ou devenus tels par le sort des armes. Les autres des gens de condition libre, qui se loüoient à prix d'argent pour exercer ce métier, on les appelloit *Auctorati*, & le prix qu'on leur donnoit, *Auctoramentum*. La passion des Romains pour ces cruels spectacles étoit si grande, que le prix des Gladiateurs devenoit excessif, ce qui engageoit souvent de jeunes gens débauchez & sans bien, à embrasser cette misérable profession, pour recevoir une partie du profit qui en revenoit, à peu près semblables en cela à ceux qui faisoient un honteux trafic de leur liberté, & qui se laissoient vendre comme esclaves, pour partager le prix qu'un acquereur en donnoit.

Ce qui me fait douter de l'état de celui pour qui a été fait nôtre monument, c'est le nom d'Hilas, nom qui n'est pas Latin, & qui n'étant précedé d'aucun prénom semble ne

désigner qu'un esclave, parce qu'ordinairement les affranchis prenoient le nom & le prénom de leurs maîtres, après lesquels en troisiéme lieu ils ajoutoient le nom ou sobriquet qu'ils avoient eû étant esclaves. Il est vrai qu'on trouve aussi dans les Inscriptions de Gruter des hommes libres, ou affranchis, qui ne prenoient qu'un seul nom, & souvent celui qu'ils avoient étant esclaves; mais ces noms sont accompagnez d'autres termes qui assurent l'état de ceux qui les portent, comme en la page 954. *liberta suavis patronus*, *Nomphodoro suo Alexander patronus*. *pag.* 956. F. *Fetano cum Achillas & victor patrono B. M. fecerunt.*

On dira que la femme de cet Hilas ayant deux noms marque par là qu'elle étoit de condition libre, & qu'ainsi par une conséquence necessaire son mari devoit être libre, puisque les personnes libres ne s'allioient jamais avec des esclaves. Cette raison est fort spécieuse, mais elle n'est pas sans replique. On y peut répondre, qu'Hilas & sa femme avoient *été tous deux* esclaves, & qu'après

la mort du premier sa femme Hermaïs ayant été affranchie depuis, lui fit dresser ce monument, pour marquer l'affection qu'elle conservoit toujours pour sa mémoire. Après avoir rapporté toutes ces raisons pour & contre, je ne prens point de parti, & je ne m'opposerai pas même à ce que dans le doute on suive l'opinion la plus bénigne, comme parlent les Jurisconsultes, & celle qui décide pour la liberté: il me suffit d'avoir montré qu'il n'y a rien dans nôtre Inscription qui assure positivement l'état de celui pour qui elle a été faite. *Cæterum quominus à vobis judices secundum libertatem in eâ causâ vindiciæ dicantur non repugno.*

Sa profession est mieux marquée. Le mot de *Dimachæros* signifie un Gladiateur d'une certaine espece, qui apparemment se battoit avec deux épées: Juste Lipse au livre 2^e^ *de ses saturnales*, donne cette explication, & cite le *chapitre* 33^e^ *du* 2^e^ *livre d'Artemidore* (c'est un Auteur Grec qui vivoit sous Antonin Pie, & dont nous avons cinq livres concernant l'oncirocritique, ou l'expli-

cation des ſonges.) Dans ce chapitre rapporté & tranſcrit par Juſte-Lipſe, Artemidore donne l'explication des ſonges qu'on auroit fait de ſe battre contre un Gladiateur, ou d'être devenu Gladiateur, il ſe ſert des termes Latins, auxquels il donne une terminaiſon Grecque, comme à *ſecutor* & à *Retiarius*, & à la fin il dit, *Dimacheerus autem*, *Et is qui dicitur orbelas ſignificant*, *&c.* Il eſt à remarquer que Juſte-Lipſe ne cite que ce ſeul paſſage où ſe trouve le mot de *Dimacherus*, c'eſt ce qui rend nôtre inſcription d'autant plus conſidérable, qu'elle fortifie le texte d'Artemidore.

Le mot d'*Aſſidario* qui ſuit fait un peu plus de peine que le précedent. L'opinion de M. de Valbonnais, que vous approuvâtes, Meſſieurs, eſt que ce mot eſt le même que celui d'*Eſſedario*; ſoit qu'il y ait faute d'ortographe dans nôtre Inſcription, ou plûtôt que la prononciation différente du même mot ſelon les tems & les provinces ait fait changer les deux premieres voyelles.

Nous avons ſur les medailles &

ſur les Inſcriptions des exemples de pareils changemens, comme de *Juno Siſpita* en *Soſpita*. Je me range auſſi à cette conjecture par la raiſon que je crois que la différence de ces deux mots ne vient que d'une prononciation différente, car autrement je ſerois fort ſcrupuleux à changer l'ortographe d'une inſcription qu'on doit regarder comme une piece originale.

La queſtion ſera maintenant de ſçavoir ce que ſignifie *Eſſedarius*. L'étymologie du mot qui vient d'*Eſſedum*, eſpece de chariot des habitans de la Gaule Belgique, ſuivant ce vers *du* 3^e^ *des Georgiques*,

> *Belgica vel molli melius feret eſſeda collo.*

Nous porte à croire qu'*Eſſedarii* ſignifie des gens qui combattoient ſur des chariots, ou qui les conduiſoient. Céſar au 4^e^ *livre de ſes Commentaires*, décrivant ſon éxpédition dans la Grande Bretagne dit, que les Inſulaires ſe ſervoient de chariots dans le combat, *Barbari Romanorum conſilio cognito præmiſſo equitatu & Eſſedariis*

*no plerumque genere in prœliis uti con-
sueverunt.*

Ensuite il explique la maniere dont *ils* s'en servoient. *Genus hoc est essedis pugnæ : primò per omnes partes perequitant & tela conjiciunt , atque ipso terrore equorum & strepitu rotarum ordines plerumque perturbant , & cum se inter equitum turmas insinuaverint , ex essedis desiliunt & pedites prœliantur , aurigæ interim paulatim è prœlio excedunt , atque ita currus collocant , ut si illi à multitudine hostium premantur , expeditum ad suos receptum habeant , ita mobilitatem equitum , stabilitatem peditum in prœliis præstant , ac tantum usu quotidiano & exercitatione efficiunt , ut in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere & brevi moderari ac flectere & per temonem percurrere , & in jugo consistere , & inde se in currus citissimè recipere consueverint.*

Cette description sert à nous faire entendre la raillerie de Ciceron à Trebatius, dans la 6^{e} Ép. du livre 7^{e}. *Tu qui cæteris cavere didicisti in Britannia, ne ab essedariis decipiaris caveto.* Et dans la 10^{e} Ép. *Quod si in Britanniam quoque profectus esses profectò nemo*

in illa tantâ insulâ peritior te fuisset &c. *Sed tu in re militari multò es cautio[r] quam in advocationibus qui neque i[n] Oceano natare volueris, neque specta[re] Essedarios.*

Ce n'est pas sans dessein que César fait une description si longue & si exacte de ces chariots, & de la maniere de s'en servir à la guerre, o[n] sent bien qu'il veut donner un plu[s] grand éclat à ses victoires en peignant si bien l'adresse & la valeur d[e] ses ennemis dans une forme de combat inconnu aux Romains ; mais cette description me servira aussi [à] montrer que les Romains n'apprirent jamais cet exercice, & ne l[e] pratiquoient point dans leurs spectacles.

L'usage de ces chariots, qui étoient apparemment fort commodes pour voyager, passa bientôt à Rome, témoin le vers de Virgile que j'ai déjà cité : Caligula s'en servoit ordinairement, *Quosdam summis honoribus functos*, dit Suetone ch. 26. *ad essedum sibi occurrere togatos per aliquot passuum millia passus est....*

Pour ce qui est du nom d'*Esseda*-

 rius

rius, pour déſigner une certaine eſpece de Gladiateurs, on le trouve auſſi dans Suetone en deux endroits, dans Caïus ch. 35^e^. *Cum quodam die muneris eſſedario poro ob proſperam pugnam ſervum manumittenti ſtudioſius plauſum eßet, ſe proripuit à ſpectaculis indignabundus & clamitans Dominum gentium populum ex re leviſſima plus honoris gladiatori tribuentem quam conſecratis principibus aut præſenti ſibi....* Et dans Claude ch. 21^e^. *Cum eßedario pro quo quatuor filii deprecabantur magno omnium favore indulſiſſet rudem tabulam illicò miſit, admonens populum quantopere liberos ſuſcipere deberet quos videret & gladiatori præſidio gratiaque eſſe.*

On trouve encore ce mot dans une Epître de Seneque citée par Juſte-Lipſe, mais rien ne porte à croire que dans cet endroit il ſignifie plutôt un Gladiateur, qu'un de ces barbares combattans ſur des chariots; la même fineſſe de penſée & la même alluſion s'y rencontre. Il s'agiſſoit d'un certain Philoſophe qui dogmatiſoit tandis qu'on le portoit en *chaiſe*, on demande à Julius

Græcinus ce qu'il en penſe, je ne peux rien vous en dire, répond-il: *Neſcio enim quid degradus faciat tanquam de Eſſedario interrogaretur.*

Ces paſſages & nôtre inſcription nous apprennent d'une maniere à n'en point douter qu'il y avoit une ſorte de Gladiateurs que l'on appelloit *Eſſedarii*, mais ils ne nous en diſent pas davantage, & il faut deviner pour en faire la deſcription.

Juſte-Lipſe dit que *Eſſedarii ſunt qui ex eſſedo pugnant*, & il rapporte pour autoritez les deux paſſages de Suetone que j'ai citez; il ajoute que ſa penſée eſt qu'ils combattoient indifféremment, tantôt ſur des chariots & tantôt à pied, & pour le prouver il s'appuye ſur le paſſage de Seneque dont je viens de parler; il a ſans doute bien ſenti l'embarras & la difficulté de ces combats ſur des chariots, & c'eſt peut-être ce qui a autant contribué que le paſſage de Seneque à lui faire dire qu'il croyoit que ces Gladiateurs combattoient auſſi quelquefois à pied. Pour moi, Meſſieurs, quelque déférence que l'on doive avoir pour les ſentimens

d'un aussi sçavant homme, & principalement lorsqu'on n'a pas de raisons sans replique pour y opposer, j'avouë que j'ai beaucoup de peine à croire qu'il y eût à Rome dans l'amphitéatre des Gladiateurs qui combatissent sur des chariots, ou même à cheval.

Il est certain que ce spectacle eût été bien plus magnifique & plus interessant que celui des Gladiateurs à pied ; quelle adresse & quelle agilité n'eût-il pas fallu pour conduire ces chariots en combattant, pour porter & parer les coups, & pour faire tout le manege dont César nous fait la description ; & cela étant, seroit-il possible qu'on ne trouvât pas un seul passage dans aucun Auteur qui en parlât, ou qui y fît la moindre allusion ? Martial a fait plus de cinquante épigrammes sur les jeux publics & les spectacles de bêtes farouches & de Gladiateurs, entre autres la 25e épigramme du 5e livre est toute employée à la loüange d'un Gladiateur nommé Hermes : le Poëte décrit son habileté dans tous les exercices des armes, *celui des combats* à cheval,

ou ſur des chariots, ne devoit pas être oublié s'il eût été en uſage ; il n'en dit pas le moindre mot, il n'y fait pas la moindre alluſion dans ſes autres épigrammes.

Bien plus, cette idée de chevaux & de chariots ne s'accorde point, ni avec les lieux où l'on tenoit les Gladiateurs enfermez, ni avec la maniere de les inſtruire. Nous liſons dans les Auteurs qu'on les tenoit fermez & enchaînez dans des endroits sûrs, d'où on ne les ſortoit que pour leur apprendre les exercices, & enſuite pour les produire au peuple ; les exercices n'étoient autres que de ſe battre avec des épées de bois, contre un maître d'eſcrime qui leur apprenoit le métier, ou même les uns contre les autres, ce qu'on appelloit *Rudibus batuere.*

On ne voit pas le moindre veſtige d'inſtruction pour monter à cheval, ou ſur des chariots, qui cependant auroit été la plus conſiderable partie de ces exercices & la plus difficile. Florus en parlant de la guerre de Spartacus dit, que ce fameux chef de Gladiateurs groſſit ſes trou-

pes jusqu'à dix mille hommes, après avoir brisé les prisons & les enclos où l'on tenoit les Gladiateurs & les esclaves, & qu'ensuite pour faire de la Cavalerie il se saisit des chevaux qu'il trouva dans les haras publics. Il est certain que parmi ces dix mille hommes il auroit trouvé assez de cavalerie si une partie des Gladiateurs de ce tems là eût eû des chevaux.

Il ne faut pas dissimuler qu'il y a un passage de Ciceron qui semble être contraire à mon opinion, c'est dans l'Oraison pour Sextius, où en parlant de la différence que le peuple Romain mettoit entre deux de ses Tribuns, Sextius & Clodius, il dit que tous les deux paroissant dans un spectacle de Gladiateurs, la vûë du premier excitoit des applaudissemens extraordinaires, au lieu que l'autre ne remportoit que des huées & des coups de sifflet, *Qui quoquo tempore conspectus erat non modo Gladiatores sed equi ipsi Gladiatorum repentinis sibilis extimescebant.* J'avoüe que ce passage parle des chevaux de Gladiateurs, & voici comme je

l'explique : Il n'y avoit point encore d'amphithéatre destiné pour ces sortes de spectacles, on les donnoit dans la place du marché ; je crois qu'on faisoit un cercle autour de la place, soit pour repousser la foule du peuple, soit pour empêcher les Gladiateurs destinez à combattre de s'échaper ; ce cercle étoit composé de gens à cheval, & parce qu'il se faisoit par les maîtres mêmes des Gladiateurs, par leurs valets, & peut-être aussi par d'autres Gladiateurs, de ce qu'on appelloit la famille, qui pour ce jour là n'étoient pas destinez à combattre, mais seulement à garder la place, Ciceron leur donne en general le nom de Gladiateurs, pour donner plus de brillant à sa pensée, en abrégeant l'expression, mais comme j'ai déjà remarqué, il ne dit point, ni aucun autre Auteur, que les Gladiateurs combatissent à cheval.

Quelle sera donc la signification d'*Eßedarius*, si ce mot ne marque pas un homme qui combat sur des chariots ? Je crois que ce nom est véritablement pris de la maniere de

combattre des anciens habitans de la Grande Bretagne, que César & ceux de son armée ayant écrit à Rome à quels ennemis ils avoient eû affaire dans cette Isle, de quelles armes ils se servoient, & leur maniere de combattre, cela parut nouveau, & donna occasion aux maîtres d'escrime d'inventer une nouvelle façon d'armer des Gladiateurs, à qui ils donnerent le nom d'*Essedarii*, pour montrer au peuple Romain une image de ces anciens Bretons & de leurs armes, en ayant seulement retranché les chariots, qui eussent été trop embarrassans & de trop grande dépense.

La coutume des Romains étoit de donner à leurs Gladiateurs le nom des peuples qu'ils avoient vaincus ; delà vient qu'anciennement les premiers Gladiateurs s'appelloient *Sammites*, d'autres *Thraces*, les Mirmillons faisoient allusion aux Gaulois par leur armure, & les Essedaires représentoient les Insulaires de la Grande Bretagne.

Cette espece de Gladiateurs, autant que j'en puis juger, eut particu-

lierement la vogue ſous Caligula & ſous Claude ; on ſçait l'expedition chimérique du premier à la vûë de l'Océan, & les belles dépoüilles qu'il en fit remporter à ſon armée. Le ſecond fit faire par ſes Lieutenans une deſcente dans la Grande Bretagne, & en prit le nom de Britannique, qu'il donna auſſi à ſon fils. Pour flater l'un & l'autre de ces Princes on produiſit des Gladiateurs ſous le nom d'*Eſſedarii*, qui pouvoient marquer leurs conquêtes imaginaires, ou réelles, ſur les peuples qui avoient dans leurs armées des combattans de ce nom. Je crois qu'entre autres armes ces Gladiateurs avoient deux épées, d'où on leur donna le nom de *Dimachæri*, nom qui étant plus doux à prononcer, & plus familier aux Romains, par l'uſage commun de la langue Grecque, que celui d'*Eßedarii*, leur reſta enfin, & demeura ſeul.

Le Chapitre d'Artemidore déja cité, peut favoriſer cette conjecture, car on n'y lit que le mot de *Dimachæri*, & point du tout celui d'*Eſſedarii*. Juſte-Lipſe ſoupçonne que le mot d'Αρμάδαριος qu'on y

trouve est corrompu, & qu'il faut lire ἐπιδαμος, peut-être que la correction d'ἀντιγαριος seroit plus heureuse, mais quoi qu'il en soit on ne peut pas faire fond sur ce passage. Nôtre inscription est plus expresse pour mon sentiment, *Dimachaero, sive Assidario*; la particule *sive*, emporte en cet endroit une identité de termes qui montre que *Dimacharus*, & *Assidarius*, ou *Essedarius*, étoient deux noms synonymes, & qu'on prenoit l'un pour l'autre.

Les notes *P. VII.* peuvent signifier également *pugnarum*, ou *palmarum septem*, nous avons des exemples de l'un & de l'autre de ces éloges dans des inscriptions de cette nature. R V qui suit peut-être le nom d'Hermaïs, *Rufina Rutilia*, ou tel autre nom que ce soit qui commence par ces deux initiales.

Après ces deux Lettres on voit un point, & ensuite dans la même ligne un grand I bord à bord du marbre; si l'on juge que R V qui précede soit le nom d'Hermaïs, & s'y rapporte, mon sentiment est qu'il n'y a point de mystere à ce caractere

que je prends pour le premier jambage de la premiere lettre du mot ſuivant Hermaïs, ſoit qu'il n'y ait pas eû de place pour mettre la lettre entiere, ſoit que le marbre fût plus grand, & qu'on ait été obligé de couper le reſte de la lettre pour le réduire à une grandeur convenable au lieu de ſa deſtination. Les Sculpteurs ou Graveurs de ce tems là compaſſoient aſſez mal leurs inſcriptions, comme il ſe peut voir en celle-ci, & dans pluſieurs autres, où l'on trouve au bout d'une ligne la lettre initiale d'un mot qui commence une autre ligne.

Mais on peut à mon avis donner une autre explication à ces caracteres, en les rapportant à Hilas, *Rudiario Invicto*; & quoique cette explication paroiſſe un peu recherchée, elle embellit davantage nôtre monument, & elle a cela de plus commode, qu'elle explique mieux le dernier caractere. Le terme de *Rudiarius* ſe lit dans Suetone au 7e *chapitre de Tibere*, *munus Gladiatorum dedit Rudiariis quoque quibuſdam revocatis auctoramento centum millium. Invicto*,

Mai 1715.

se voit dans une Inscription de Gruter, *pag.* 333, *benemeso retiario unu do paganorum.* XXVI.

La seule observation que je ferai *sur le* nom d'Hermaïs, c'est qu'il nous montre qu'elle étoit Grecque de naissance, ou d'origine, aussi bien que son mari; les noms d'HYLAS & d'HERMAIS étant Grecs. Cette inscription est, je crois, du second siecle, les guerres & les inondations des barbares qui désolerent l'Empire Romain peu de tems après la mort de Caracalla ne laisserent pas jouir Lyon d'une assez grande tranquilité pour que l'on y pût donner des spectacles de Gladiateurs. Severe même ayant ruiné cette ville, en haine de ce qu'elle avoit tenu le parti d'Albin son compétiteur, il est à croire qu'elle ne se releva point de ce coup, & que depuis ce tems là elle déchut toujours de la splendeur où elle s'étoit vûë sous les Antonins.

Le défaut de construction qui se remarque dans l'inscription, en ce que le nom d'HYLAS est au génitif, & ses appellatifs au datif, ce

défaut, dis je, eſt commun à quantité d'inſcriptions, & ſur tout à celles que l'on trouve en cette ville ; je n'en rapporterai que deux exemples, *D : M : & memoriæ æternæ culatti meleagri vivir aug. &c...... Patrono ejuſdem corporis &c. Caſſiana conjux ſarcofago condidit. I. c : Salui mercuri viviri Aug. Lugud. in ſuo ſibi poſitus liberi ſuperſtites. P. C :*

Il falloit que cette conſtruction ne fût pas regardée comme vicieuſe. Au reſte, quoique nôtre inſcription ſoit un peu obſcure, elle ne laiſſe pas d'être un monument conſidérable, j'en tirerai la même concluſion que M. de Valbonnais pour la ſplendeur de Lyon, puiſqu'elle nous apprend par là qu'il y avoit dans cette ville de fameux Gladiateurs, & que l'on y ſuivoit ce qui ſe pratiquoit à Rome pour ces ſpectacles.

Pour ce qui eſt de la formule S: A: D: Mr. de Valbonnais a raiſon de dire qu'il n'y a point encore eû d'Auteur qui l'ait bien expliquée, tout ce qu'on en peut dire de mieux en général, c'eſt que c'étoit une cérémonie particuliere aux Gaulois

Romains des provinces deçà la Loire.

Cette formule se trouve dans cinquante inscriptions de Gruter trouvées en cette ville, ou dans celle de Vienne, Nismes, Arles, Grenoble & Geneve, d'où l'on peut tirer trois conclusions.

La premiere, que cette cérémonie étoit particuliere dans cette partie des Gaules qu'on appelloit *Gallia braccata*, puisqu'on ne trouve point cette formule usitée en d'autres pays.

La seconde, que cette cérémonie n'étoit pas générale par toutes les Gaules, & la 3^e^ qu'elle n'étoit pas même générale dans les endroits que j'ai citez, puis qu'on y trouve quantité d'autres épitaphes qui n'en font point mention.

Le mot d'*Ascia* signifie une hache, ou doloire ; on trouve ce mot dans un fragment des loix des douze Tables, *Rogum Ascia ne polito*, dont le sens est de défendre de façonner le bois que l'on employoit aux buchers, la loi voulant qu'on le laissât brut, comme nôtre bois à brûler, pour épargner des façons & des dé-

penses superfluës, Pline liv. 16. c. 4 *Filia citissime ascias retundit.* S. A gustin se sert aussi de ce mot dans même sens.

On trouve encore ce mot dans l Pseaume 73 *In securi & ascia dejecerunt eam.* Il a dans cet endroit une signification différente de hache, & il désigne une espece de marteau de Maçon. J'ai cité cet endroit des Pseaumes, parce qu'il est pris de l'ancienne version faite avant Saint Jérôme, & qui étoit peut-être en usage au tems d'Origene au commencement du 3e. siecle, où l'on pouvoit bien sçavoir la force & la signification de ce mot. Vitruve l. 7. c. 2e. marque positivement que les Maçons se servoient d'un instrument que l'on nommoit ASCIA, car en parlant de la maniere dont on pouvoit éprouver la chaux, pour sçavoir si elle étoit bien fusée, il dit, *sumatur ascia, & quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu macerata asciatur &c.*

C'est sur ces deux autoritez que je donne au mot d'*ascia* cette seconde signification dans nôtre formule, & il me semble qu'un marteau de

Maçon convient mieux qu'une hache avec la figure de cet instrument, comme elle se voit dans Gruter pag. 428. *prise* sur un tombeau trouvé à *Lyon*, les autres figures comme celles de nôtre inscription, quoique moins marquées, s'y peuvent aussi très bien rapporter.

Plusieurs Auteurs ont entrepris d'expliquer cette formule sans y avoir réüssi, les uns disent que ces mots signifient que les funerailles ont été faites conformément à la loi, sans aucune dépense ou superfluité; d'autres tout au contraire, que ces termes donnent à entendre qu'on n'a rien épargné pour les funerailles du défunt, jusqu'à faire polir le bois du bucher.

Mrs. Chorier & Spon, par une explication plus ingénieuse que naturelle, disent que ce mot est composé du Grec ΣΚΙΑ, qui signifie ombre, & d'un A privatif, de sorte que SVB ASCIA signifie, selon leur sentiment, SVB DIO, à découvert. Il ne seroit peut-être pas difficile de montrer que tous les tombeaux qui ont ces mots n'étoient pas à décou-

vert ; mais d'ailleurs cette explication ne paroît pas assez naturelle, & n'est pas du caractere de celles qui se font recevoir tout d'un coup par un air de verité ou de vraisemblance, & la figure de l'*Ascia* qui accompagne presque toujours cette inscription ne peut pas s'expliquer par ce moyen, il faut deviner pour trouver l'explication de cette formule, puisque nous n'avons point d'ancien Auteur qui en fasse mention.

Ma pensée est que cette cette cérémonie venoit d'une superstition particuliere à quelques Gaulois, d'où elle avoit passé aux Romains habituez parmi eux, & voici, à mon avis, sur quoi elle étoit fondée ; le Marteau de Maçon sert à détruire les édifices, aussi bien qu'à les bâtir : *diruit*, *adificat*.

C'est dans cette vuë, qu'ils l'employoient comme une espece de Talisman, pour rendre leurs tombeaux inviolables. Je crois qu'ils se servoient de quelques formules de consécrations & d'imprécations faites sur l'ASCIA, qu'ils tenoient élevée en l'air au dessus de leur monu-

ment, comme s'ils eussent conjuré cet instrument de ne pas servir à la destruction d'un ouvrage qu'il avoit aidé à construire. C'étoit ce qu'ils appelloient SVB ASCIA DEDICARE, & ils croyoient que cette cérémonie superstitieuse assûroit, pour ainsi dire, l'éternité à leurs monumens. (Ce qui étoit la chose du monde qu'ils souhaittoient avec plus de passion) Cette pratique n'étoit pas connuë hors des Gaules, elle n'y étoit pas même généralement reçûë, comme il arrivoit à d'autres pratiques superstitieuses qui n'avoient la vogue qu'en certaines provinces, & quelquefois seulement dans de petites villes; & c'est de là que peut venir le silence des anciens Auteurs à cet égard.

Voila, Messieurs, quelles sont mes conjectures sur cette formule, si vous les appuyez par vos suffrages, j'oserai me flatter d'avoir donné à cette énigme une explication du moins fort approchante de son veritable sens.

R. I ALLH IIII. NON. JAN. AN. MDCCXV.

Mai 1715.

ARTICLE LXIX.

REFLEXION SUR CES MOTS, ſub aſcia dedicavit. *Par Mr. Aubert, Procureur du Roi de Police, ancien Echevin de Lyon.*

CE ſeroit m'engager dans une diſcuſſion longue & ennuyeuſe que d'examiner les différens ſentimens de pluſieurs Antiquaires ſur ces mots, *ſub aſcia dedicavit*, que l'on trouve dans quelques inſcriptions gravées ſur des tombeaux, & qui n'y ont pas été mis ſans raiſon.

Je remarquerai d'abord que les Romains n'obſerverent pas toujours la loi qui leur défendoit d'élever des buchers magnifiques pour honorer la mémoire de leurs parens, ou de leurs amis, *Rogum aſcia ne polito.*

Lorſque cette loi fut publiée à Rome par les Decemvirs la Republique encore naiſſante étoit enfermée dans des bornes très-étroites, & la pauvreté des Citoyens ne leur permettoit pas de faire de magnifiques funerailles; l'Hiſtorien Florus, après

avoir raconté les ravages des Gaulois & l'incendie de Rome, se récrie, *agere gratias Diis Immortalibus ipso tantæ cladis nomine libet, Pastorum casas ignis ille, & flamma paupertatem Romuli abscondit.*

Il fut donc très-aisé aux Romains de se soumettre à une loi qui leur convenoit si parfaitement ; mais la Republique étant devenuë dans la suite riche des dépouilles de plusieurs nations, le luxe s'y introduisit, malgré toute la sévérité des Censeurs ; on vit dans Rome des maisons magnifiques, on y vit aussi des tombeaux ornez de colonnes & de statues, & dont la dépense étoit excessive.

Mais comme tous les citoyens n'étoient pas également riches, les tombeaux n'étoient pas également ornez, & l'on se contentoit quelque fois d'une construction simple, & couverte seulement d'un enduit dont la blancheur faisoit tout l'ornement de l'édifice.

Servius a remarqué sur le sixiéme de l'Énéïde que *pro qualitate personæ sepulchra etiam vel majora, vel minora,* &

nous lisons dans l'histoire de Capito
lin cité par Godefroy sur le titre *d*
sepulchro violato du Code Theodosien
que les Antonins firent de sévére
loix pour abolir les dépenses extraor
dinaires des funerailles. *Tunc enim*
Antonini leges sepeliendi sepulchrorumq
acerrimas sanxerunt, quandoquidem c
verunt, ne uti quis velit fabricaret sepu
chrum, quod hodieque servatur.

Les Romains avoient donc d
grands & magnifiques tombeaux
majora sepulchra; ils en avoient au
de simples, & qui avoient été con
truits à peu de frais, *minora sepulchra*

Ces mots, *sub ascia dedicavit*, ma
quent que le tombeau avoit été con
truit sans art, sans ornement, par ra
port à la qualité de celui pour qui
avoit été destiné, comme il est e
pressément marqué dans cette insc
ption rapportée par Mr. Spon dans l
antiquitez de Lyon.

D. M.
JOVIANO VALE
RIAN. VET. EX. LEG.
I. M. JVLIA. MATERNA
CONJUGI. INCOMPARABIL

MEMORIAM POSVIT E MEDIOCRITATE SVA. ET SVB ASCIA DEDICAVIT.

Ces termes, E *mediocritate sua*, se rapportent ou à Jovianus, qui n'étoit qu'un simple soldat de la premiere Légion, ou à Julia Materna femme de ce soldat, & qui par conséquent n'étoit pas en état de faire beaucoup de dépense pour honorer la mémoire de son mari; cette idée de la médiocrité des biens & de la condition de l'un & de l'autre, nous donne en même tems celle que nous devons avoir du tombeau, & nous fait connoître par la liaison de la conjonctive *&*, que ces termes, *sub ascia*, signifient que le tombeau a été élevé sans dépense, & avec un simple enduit de plâtre, ou de chaux, pour ornement.

Pour rendre ma pensée plus intelligible, je remarquerai que *ascia* a eû une double signification. On appelloit ainsi un instrument propre à polir & le bois & les pierres; on s'en servoit aussi pour exprimer cet instrument avec lequel les Maçons courroyent la chaux & le sable, pour en faire du mortier & toutes sortes

d'enduits, que les Romains appelloient *tectorium*.

Vitruve sera mon garant dans cette occasion, il enseigne dans le chapitre second de son second livre la maniere de faire les enduits, & il dit qu'après avoir broyé & maceré le mortier, il faut encore se servir de l'instrument appellé *ascia*, afin de le rendre plus propre à être étendu & poli sur la superficie de l'édifice, pour lequel il est destiné. *Cum autem habita erit ratio macerationis, & id curiosiùs opere præparatum erit, sumatur ascia, & quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu maceratur.*

L'*ascia* étant donc employée à faire une matiére propre aux enduits, ne peut-on pas dire avec raison que par ces mots, *sub ascia dedicavit*, on a voulu remarquer que l'on ne s'étoit servi que d'un simple enduit pour orner le tombeau ?

Ce qui confirme ma conjecture, c'est le titre du chapitre d'où j'ai tiré ces termes de Vitruve, il est conçû de cette sorte : *De maceratione calcis ad albaria opera & tectoria perficienda.*

On sçait qu'*albarium* & *tectorium*

ont signifié la même chose, selon le témoignage de Bernardin Balde dans son Glossaire des termes difficiles de Vitruve. *Albarium opus est*, dit-il, *tectorium quod pura calce inducebatur, ubi parietes pingendi non essent*, & nous apprenons de ce fragment d'une inscription rapportée par Gruter

Summa particula mar
...... *albario adjecto*
...... *quinque passuum*

que l'enduit dont on se servoit pour orner les tombeaux, étoit fait avec de la chaux, car il y avoit parmi les Romains trois sortes d'enduits, celui qui étoit fait avec de la poussiere de marbre étoit appellé *marmorarium*, on appelloit *arenarium* l'enduit fait avec du sable, & *albarium* celui qui étoit composé de chaux.

C'est à ces tombeaux blanchis avec de la chaux par le dehors, que Saint Mathieu compare les Pharisiens, *Væ vobis Scribæ, Pharisæi, hypocritæ, quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ in foris patent hominibus speciosa, intùs verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitiâ,*

Je sçai que le terme *dedicare* a d
né lieu de penser que *sub ascia d*
care marquoit que le tombeau a
été dédié avec certaines cérémoi
dont à la verité il ne reste aucun
tige.

Mais je réponds que *dedicare* sig
fie seulement en cet endroit de
ner, construire pour un certain
ge, comme pour conserver la
moire d'une personne.

Les tombeaux n'ont jamais été
au rang des choses saintes & sacr
que l'on dédioit aux Dieux ; on
a consideré comme étant des ch
religieuses, c'est-à-dire, qui n'
troient point dans le commerce,
dont le respect ne pouvoit être v
sans une espece de profanation,
te distinction est un des prem
élemens de la Jurisprudence, l'E
pereur Justinien ayant distingué d
ses Institutes les choses en trois c
ses, *inter res sanctas*, *religiosas &*
cras.

La loi 14ᵉ du Titre *De in rem*
so au Digeste confirme authentiq
ment ce que je viens de dire ; le
risconsulte posant le fait sur lequ

étoit consulté, s'explique ainsi : *Filius familias togam emit, mortuo deinde eo, pater ignorans dedicavit eam in funus.* Peut-on dire que ce pere avoit dédié & consacré la robe de son fils, & le véritable sens de la Loi n'est-il pas que ce pere s'étoit servi de la robe que son fils avoit achetée pour l'inhumer suivant la coutume ?

Mais quand il faudroit croire que ces mots *sub ascia dedicavit* marquent une certaine maniere de dédier & de consacrer les tombeaux, il ne seroit pas moins certain que ces sortes de tombeaux dédiez *sub ascia* étoient du nombre des mediocres, & c'est ce que j'ai eû dessein de prouver.

On aura dans les Memoires du mois suivant d'autres pieces sur cette Inscription.

ARTICLE LXX.

DES CAUSES DE LA CORRUPTION du goût. Par Madame Dacier. A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1714. *In* 12. *pages* 614.

CE titre allarmera *sans* doute les *Lecteurs jaloux* de *la* gloire de

nôtre siécle : il faut les rassûrer. Madame Dacier n'a pas aussi mauvaise opinion de ses contemporains que le titre de son livre le feroit croire : elle avoüe que l'éloquence de la Chaire & du Barreau se sont préservées de la corruption. A quelle perfection, dit-elle, l'éloquence de la Chaire n'a-t'elle point été portée de nos jours ? Où trouve-t'on dans les anciens plus de véhémence, plus de passion, plus de force, plus d'élévation d'esprit, des images plus vives & plus magnifiques, des figures plus nobles, & une composition plus majestueuse ? Et quant à celle du Barreau, pour ne pas parler de ces grands personnages que nous avons perdus, & qui ont acquis une gloire immortelle par leur éloquence ; n'en voyons nous pas aujourd'hui, sur tout dans le Parquet, qu'Athenes & Rome auroient compté autrefois parmi leurs plus grands Orateurs ? Que dis-je ? Ajoute encore Madame Dacier, nôtre poësie même ne s'est-elle pas garantie de la contagion, & n'est-elle pas devenue la rivale de la poësie des Grecs entre

les mains des grands Poëtes qui ont honoré le dernier ſiécle ? La Tragédie, la Comédie, la ſatire, la *Fable*, ont été portées à un point qu'elles peuvent entrer en paralléle avec celles des Anciens.

On dira ſans doute que ſi cette peinture de l'éloquence & de la poëſie Françoiſe de nos jours eſt fidelle, nôtre goût eſt fort éloigné de la *corruption*, & qu'il eſt inutile de chercher les cauſes d'une corruption imaginaire. Il eſt vrai que le titre de Madame Dacier eſt trop général, & qu'il ne répond pas à ſon livre. Dans le titre elle accuſe le goût de nôtre ſiécle d'être corrompu, elle promet de découvrir les cauſes de cette corruption : dans le livre elle réduit cette corruption du goût à fort peu de choſe, elle paſſe legerement ſur les cauſes de cette legere corruption ; ſon livre a un autre but.

Monſieur de la Mothe a fait remarquer des défauts dans Homére, dont il n'a jugé que ſur ſon Iliade traduite *par Madame* Dacier. L'ouvrage *de Mr. de la* Mothe a empor-

té le plus grand nombre des suffrages ; les Journaux de Paris, de la Haye, de Trevoux, l'ont loüé. Il n'en a pas fallu davantage pour allarmer le zéle de Madame Dacier, pour lui faire condamner le goût du siécle, pour la déterminer, *quoique pacifique & paresseuse*, à déclarer la guerre à Monsieur de la Mothe, & à tous ceux qui n'adorent pas Homére, qui ne regardent pas Mr. de la Mothe comme *un homme très-médiocre, qui déshonore la poësie.* La multitude des ennemis n'effraye point l'intrépide Apologiste d'Homere: *ce sont des pigmées qui attaquent les Dieux.* Son audace est soutenuë, si nous l'en croyons, par un grand motif ; c'est en faveur des jeunes gens qu'elle écrit, c'est leur instruction qu'elle se propose. Elle a eû d'autres vûës dans presque tous ses ouvrages, elle ne pensoit pas à préserver la jeunesse, *ce qu'il y a de plus sacré dans l'Etat*, d'une corruption infiniment plus dangereuse que celle du goût, quand elle traduisoit Anacreon, Plaute, Aristophane, Térence : elle reproche à Mr. de la

ection, s'il reste dans nos plus
s pieces de théatre des défauts
itraires à la raison, c'est le goût
ianesque qui en est la cause; les
ras, les Romans amusent, éner-
des esprits capables de plus
ds ouvrages; nous ne surpasse-
Rome & Athenes que lorsque
aurons honte d'avoir pû ap-
ver ce que le sens commun ré-
ve; mais l'Interprete d'Ana-
n, de Plaute, d'Aristophane,
lle en droit de condamner les
ras, les Comédies & les Ro-
s? Nos pieces les plus libres ap-
hent-elles de l'obscénité de
iphitrion de Plaute? La Morale
icréon n'est-elle pas plus liber-

base de l'Etat, si la jeunesse étoit en peril? Que Madame Dacier se tranquillise, le goût de la jeunesse est en sûreté, ces personnes *dont la profession est d'être hommes de lettres, & de les enseigner*, ne proposent à la jeunesse que les grands modeles de l'antiquité; Homere, Demosthene, Ciceron, Virgile, Horace, Ovide, Juvenal, Salluste, César, Tite Live, Velleius, Tacite, Quinte-Curce: ils lui font remarquer avec soin toutes les beautez de ces excellens originaux; ils ne lui cachent pas les défauts que la foiblesse humaine a mêlez à ces beautez, ou que la négligence a laissez dans ces originaux; ils apprennent avec soin à leurs éléves les divers genres d'éloquence dont il faut se servir selon la diversité des occasions; qu'un exorde pompeux ne convient point du tout à une dissertation critique, que les Geans & Deiphobus y sont hors de leur place; c'est ainsi qu'ils ont instruit ces Avocats celebres, ces Magistrats illustres, qu'au jugement de Madame Dacier même, Rome & Athenes auroient compté parmi leurs

plus grands Orateurs ; c'est ainsi qu'ils ont formé les Prédicateurs qu'elle égale aux plus éloquens des Grecs & des Romains ; ce sont les leçons qu'il ont données à presque tous ces grands Poëtes qui ont honoré le dernier siécle, & qui illustrent celui-ci.

Il n'y a rien à craindre pour la jeunesse qui leur est confiée ; mais Mr. de la Mothe a critiqué Homere peut-être avec trop peu de réserve, & son discours a plû ; les aplaudissemens qu'on lui a donnez ne doivent point effrayer une personne zelée pour l'éducation de la jeunesse ; le mépris des anciens seroit funeste au bon goût, mais l'adoration religieuse des anciens ne lui seroit pas moins funeste.

Madame Dacier n'a pas fait assez de reflexion sur les causes de la corruption du goût des Grecs & des Romains : tandis qu'on lut les chefs-d'œuvres de l'art sans servitude, avec une sage attention à en rechercher les beautez & à en découvrir les défauts, cette imitation circonspecte multiplia les modeles & con-

ferva le bon goût. Il se perdit quand des Grammairiens, des Scholiastes sans génie, sans discernement, capables seulement de lire ces ouvrages merveilleux, incapables d'y distinguer le beau du vitieux, fiers de la connoissance des langues & d'une érudition pesante, eurent usurpé l'empire de la Republique des Lettres, & exigé un respect aveugle pour les anciens ; la jeunesse les lut alors sans y oser, sans y pouvoir rien discerner ; on copia leurs défauts autant & plus que leurs beautez, on ne fit plus d'éffort pour atteindre à leur sublime ; on justifia des écrits pitoyables par les endroits foibles des meilleurs livres, & la barbarie s'introduisit à la faveur d'une admiration outrée pour les anciens : jamais on n'a tant lû Homere & Virgile que dans les tems d'ignorance, ces siecles tenebreux dépourvûs de Critiques ont été fertiles en Grammairiens & en Scholiastes : ils n'ont pas eû un la Mothe, ils ont eû cent Mathanasius ; c'est le tems des Eustathius, des Ttetzès, des Donats, citez si souvent par nos Grammai-

ıdre ingénûment lorſque l'ardeur
ı critique l'emportoit trop loin :
le parti que nous avons pris *à*
ande bonte de nôtre jugement & du
: , qui nous a approuvez, dit
lame Dacier : elle a pris le parti
oſé , & ſous le faux titre dont
: avons diſſipé l'illuſion, elle fait
ître une critique impitoyable du
ɔurs de Mr. de la Mothe & de
:liade Françoiſe.
ous ne raſſemblerons pas ici tou-
:s expreſſions injurieuſes qu'on
.ve à chaque page de ſon livre ,
ournaliſte de Paris a pris ce ſoin,
: public a vengé Mr. de la Mo-
Nous remarquerons ſeulement

nouveau ; toutes celles qu'on connoît sont employées dans le livre dont nous parlons, on y attaque Mr. de la Mothe de tous les côtez *à la grande honte de l'Auteur & du Reviseur.* Pour nous, nous n'examinerons que les raisons, & nous les examinerons avec une entiere équité.

Sur le dessein d'Homere.

Nous avons déja remarqué dans l'extrait du discours de Mr. de la Mothe qu'il n'a pas assez connu le veritable dessein de l'Iliade, ni le caractere du poëme épique. Il est certain que la vie d'un Héros, qu'une guerre entiére peut être la matiere d'un poëme, mais ce poëme ne sera pas un poëme épique. Le poëme épique veut être limité à une action héroïque, qui renferme une verité importante de morale, ou de politique. L'Iliade a pour but d'apprendre par les maux que causa aux Grecs la colere d'Achille, combien les Princes, & sur tout les petits Princes d'une même nation, doivent éviter la mésintelligence. L'Odissée montre par l'exemple d'Ulisse que la pruden-

ce appuyée de la protection de Dieux fait sortir heureusement des plus grands perils. Virgile, le Tasse, ont connu ce caractere du poëme épique, & les regles qu'Aristote a formées sur les deux poëmes d'Homere, & que le Pere Mambrun Jésuite a mieux expliquées qu'aucun Interprete, sont & seront toujours la juste mesure de la perfection de ces grands ouvrages.

Des Dieux d'Homere.

Nous venons d'accorder à Madame Dacier tout ce qu'elle demande sur le dessein d'Homere & la nature du poëme épique ; elle devoit se contenter de ce succès, & ne pas entreprendre de justifier la Théologie du Poëte Grec : on n'accuse pas Homere de l'avoir inventée , on le blâme de ne s'être pas apperçu combien les idées populaires de la Divinité étoient insensées ; de n'avoir pas corrigé ces idées , d'avoir donné aux Dieux qu'il introduisoit dans son poëme des caracteres si bas & si choquans : on le blâme de s'être plû à les montrer par leur foible. On le blâme avec Longin d'avoir mis ses

Dieux fort au dessus de ses Héros. Madame Dacier veut sauver cette indécence par des allégories. Pour lui faire appercevoir l'insuffisance de ce moyen, nous la rappellerons au jugement de l'antiquité, au sentiment des Grecs, les premiers admirateurs d'Homere : ils n'ont point vû dans son poëme ces allégories, c'est Metrodore de Lampsaque, à ce que nous apprend Diogene Laërce, après Favorin, qui les imagina pour excuser la Théologie & la morale d'Homere, dont la Grece même idolâtre étoit mécontente. Le projet de Metrodore n'eut pas un grand succès, & Tatien, un des premiers & des plus sçavans défenseurs du Christianisme, se récrie hardiment sur l'extravagance de ces allegories prêtées à Homere. Cependant Madame Dacier est moins blâmable d'avoir tâché de les remettre en crédit, que d'avoir osé mettre en parallele Homere & l'Ecriture. Elle s'appuye du suffrage d'un Sçavant Religieux, mais nous sçavons de lui-même qu'il n'a jamais pensé comme elle sur cette matiere. Et qui ne seroit scandalisé,

& justement ſçandaliſé, de voir les haines, les combats, les bleſſures des Dieux comparées à la lutte myſtérieuſe de Jacob avec l'Ange qui lui apparut ? Jupiter bat Junon, Madame Dacier approuve la conduite de Jupiter ; par quel endroit de l'Ecriture la juſtifiera-t'elle ? Qu'on ne diſe point qu'Homere a dû ſe ſervir de ſa religion pour embellir ſon poëme & non pas la changer. Virgile, engagé dans les mêmes erreurs, a donné plus de dignité à ſes Dieux, & pour approcher encore plus du tems d'Homere, les tragiques Athéniens ont repréſenté les Dieux plus grands & moins imparfaits.

Des Héros d'Homere.

Les Héros d'Homere ſont plus eſtimables que ſes Dieux ; ce ſont pourtant de mauvais modeles. Si on n'avoit que la vanité à leur reprocher, Madame Dacier répond ſolidement & ingénieuſement à ce reproche : ſes reflexions ſur les occaſions où il eſt permis aux Héros de ſe loüer, ſont aſſûrément le plus bel endroit de ſon livre ; elle n'entre-

prend pas d'excuser leur cruauté bri
tale, leur impieté, elle prétend qu
les Héros d'un poëme épique pei
vent être sujets à tous les vices, qu'i
peuvent être grossiers, brutaux, l
dire des injures, sans que ce soit u
défaut, elle prouve mal une préter
tion si bizarre. Il est vrai que tou
tes sortes de caracteres peuvent er
trer dans un poëme épique, qu
les lâches, les traitres, les tyran
y doivent être representez au na
turel; mais il faut des homme
vertueux qui contrastent avec ce
monstres; il faut des modeles qu
charment & qui portent à la vert
en se faisant imiter. Il seroit dange
reux pour le bien public que le Hé
ros d'Homere eussent beaucoup d'
mitateurs. Telles étoient dira-t'on
les mœurs du siécle qui a vû naîtr
l'Iliade: la vengeance implacable
l'orgueïl féroce, l'humanité, pas
soient pour des vertus. C'est mal dé
fendre Homere que d'avoir recour
aux mœurs de son tems, qu'on jus
tifie par là la vie simple & frugale d
ses Héros, Homere n'a pas dû por
ter au luxe par des idées plus magni

ſiques, mais il a dû faire aimer la juſtice, la clemence, l'humanité : il a dû les peindre pour les faire aimer, c'eſt le devoir d'un Poëte épique. Les objets preſens ne lui fourniſſoient pas des idées pompeuſes, mais la raiſon lui préſentoit les idées des vertus oppoſées aux déſordres de ſon tems, il en devoit donner les traits à quelques-uns de ſes Héros. L'Hiſtorien repréſente les choſes telles qu'elles ſont, le Poëte épique les feint telles qu'elles doivent être. Les vices d'Achille étoient neceſſaires pour le deſſein du Poëte, il falloit les lui laiſſer, & peindre dans Diomede, ou dans quelques autres Héros Grecs, les vertus contraires à ces vices.

Mr. de la Mothe a reproché au Poëte Grec de n'avoir pas ſoutenu le caractere de ſes Acteurs ; il apporte pour exemple Helenus, Hector, Diomede. Il nous a paru que Madame Dacier répond à cette objection d'une maniere qui ſatisfait.

De la narration d'Homere & de ſes répétitions.

La narration d'Homere attache,

il en faut convenir, elle eſt vive, naturelle, Mr. de la Mothe néanmoins n'en eſt pas content. Homere, dit il, choiſit des circonſtances baſſes quand il faut de la grandeur; de rebutantes, quand il eſt queſtion de graces; de lentes, quand le ſujet demande de la rapidité. Madame Dacier preſſe Mr. de Mothe par l'aveu qu'il a fait que la maniere dont Homere raconte eſt ſemblable aux narrations de l'Ecriture Sainte; elle ſoutient, & elle a raiſon de ſoutenir, que le caractere de vérité & de ſimplicité eſt la plus grande perfection de la narration, que l'élegance étudiée affoiblit ce caractere, & qu'ainſi moins les narrations de l'Ecriture & d'Homere ont d'ornemens affectez, plus elles ſont belles, plus elles ſont touchantes. On peut, ce me ſemble, concilier ſur cet article l'Apologiſte & le Cenſeur de l'Iliade. Mr. de la Mothe n'a eû d'égard dans ſa Critique qu'à quelques endroits négligez, Madame Dacier compte pour rien ces négligences, & il eſt vrai que l'expreſſion merveilleuſe du Poëte Grec les releve ordinairement.

Il n'eſt pas ſi facile d'excuſer les épétitions d'Homère. Je ne mets pas au nombre des répétitions certaines épithetes propres de chaque Dieu, de chaque Héros ; ce ſont les ſurnoms qu'on a pû répéter: pour es vers, les diſcours entiers répétez, c'étoit ſi l'on veut le ſtile du tems; mais le ſtile du tems étoit défectueux en cela ; on les a laiſſées dans des differentes éditions d'Homere, Madame Dacier conclut delà qu'on les a approuvées, & qu'elles n'ont point ennuyé ; il falloit conclure ſeulement qu'on les avoit reſpectées, quoiqu'elles ennuyaſſent, parce qu'elles étoient d'Homere ; il ne falloit pas les ôter des poëmes d'Homere, mais Homere ne devoit pas les y mettre ; Virgile les a évitées, Macrobe les admire : Virgile eſt le Poëte le plus parfait, & Macrobe eſt un Grammairien.

Des Deſcriptions & des Diſcours.

Homere a toûjours paſſé pour un grand Peintre, Mr. de la Mothe en convient, il reprend ſeulement les

détails où il entre, il trouve ce
tails trop chargez de minuties.
lui le Poëte Grec, content de r
senter le vrai, ne paroît point
soigneux du grand & de l'agré
Longin n'a pas jugé des descrip
d'Homere comme Mr. de la M
en juge, & le jugement de l'a
Critique balance assurément
du Critique moderne.

Les discours qu'Homere pr
ses personnages étoient plus à l
tée de Mr. de la Mothe que le
criptions; car la beauté des de
tions dépend plus de l'expressio
les discours n'en dépendent: el
leve souvent ce qui traduit dan
autre langue paroît petit & bas
de la Mothe reconnoît dans le
cours d'Homere un fond de
deur & de pathétique, qui
qu'affoibli par bien des défaut
laisse pas de se faire encore sen

Mais ces discours, selon Mr.
Mothe, sont amenez d'une ma
trop uniforme, ils sont quelqu
mal placez: les plus beaux ne sor
également soutenus. Par éxempl
harangues des Ambassadeurs d'

nemnon à Achille & la réponse d'Achille. Disons-le franchement, Mr. le la Mothe pousse ici sa critique rop loin ; d'un autre côté Madame Dacier veut tout défendre, jusqu'aux chevaux qui parlent. Accordons à Mr. de la Mothe que les froides conversations des Héros d'Homere au milieu d'un combat ne sont point à eur place, que le cheval parlant est un merveilleux dont l'Iliade pouvoit se passer ; que la chaleur de la passion peut seule excuser en quelque façon les discours adressez à des chevaux. Avoüons que Madame Dacier réfute bien la critique des discours des Ambassadeurs d'Agamemnon & d'Achille. Mr. de la Mothe leur a donné dans sa traduction plus de force en les resserrant, mais ce qu'il en a ôté ne merite pas d'être condamné, & peut plaire. J'excepte les avantures de phenix jettées dans sa harangue hors de propos & sans vraisemblance.

Des comparaisons, des sentences, de l'expression.

Il a été facile à l'Apologiste d'Homere de le défendre sur ces articles

où ſon Cenſeur a été trop ſéver
a trop donné à la conjecture.

De la morale d'Homere.

Mr. de la Mothe a des garant
pectables quand il attaque la m
d'Homere ; ſans parler de Plato
Cenſeur du Poëte Grec penſe
me on a penſé du tems d'Home
longtems après. Anaxagore, q
voit environ trois ſiécles après
mere, eſt le premier qui ait cri
trevoir une bonne morale dar
poëmes ; il fallut même que ſor
Metrodore prît ſoin de calme
ſcrupules, pour le déterminer
ſeigner ce paradoxe. Il étoit dif
qu'Homere s'élevât aſſez aud
des préjugez d'une religion vic
& d'un ſiécle barbare, pour cc
voir & pour donner de juſtes i
des vertus & des vices : il eſt en
que façon excuſable.

Me. Dacier ne l'eſt pas ſur l
niere dont elle le juſtifie d'un r
che très bien fondé de M. de la
the. Jupiter envoye Minerve
ſeiller à Pandarus de rompre la
ve par une inſigne perfidie. M.

Mothe ſe récrie ſur ce que le Poëte fait les Dieux Auteurs d'un grand crime ; ſur ce qu'il leur impute d'y avoir excité Pandarus. *M. de la Mothe*, dit M^e.Dacier, *auroit dû profiter de ma remarque*, & comprendre qu'Homere a raiſon de repréſenter dans Minerve la Providence, qui fait exécuter ce que Jupiter a réſolu, *c'eſt la ſageſſe qui préſide à tous les decrets de Jupiter, elle conduit tous les reſſorts de la providence.* C'eſt donc un de ces reſſorts que de conſeiller le crime, que d'y porter.

Du merite d'Homere, de ſa grande reputation, du prix de l'Iliade.

C'eſt ici qu'il eſt encore plus neceſſaire que ſur les autres articles de tenir la balance entre le Cenſeur & l'Apologiſte d'Homere. Mr. de la Mothe l'a loüé en termes très-forts, mais un peu malins, il pouvoit le loüer davantage & plus ſincerement, il a tourné avec un art merveilleux l'hiſtoire de la réputation d'Homere. M^e. Dacier s'emporte, déclame, elle ne veut rien relâcher des éloges

qu'on a donnez à Homere, elle l'a traduit, & ne souffrira pas qu'aucun Auteur lui soit comparé. Pour nous, nous prenons dans cette dispute le parti que prit Horace dans une semblable occasion: un prétendu sçavant soutenoit qu'Homere est sans défaut, qu'on ne *peut le corriger, ni le reprendre*, sans faire paroître son ignorance, Horace rit de l'entêtement de cet adorateur d'Homere, mais c'est en reconnoissant les grands talens d'Homere.

Tu nihil in magno doctus reprehendis Homero?

Docte, ne trouvez vous rien à reprendre dans le grand Homere? Etoit-ce *à la grande honte de son jugement & du siécle* qu'Horace se divertissoit de ce partisan outré d'Homere, & ce docte prétendu avoit il droit de se récrier *sur la corruption du goût* du siécle d'Auguste?

Nous ne nous arrêterons pas à la critique de l'Iliade de Mr. de la Mothe, si l'on en retranche tous les reproches qui ne sont appuyez que sur le goût particulier de Me. Dacier, i

restera peu d'endroits dont on puisse disputer. Mr. de la Mothe en abandonnera quelques-uns, & il en défendra aisément beaucoup d'autres, mais c'est un détail où nous n'entrerons pas. Terrible exemple de l'aveuglement des adorateurs d'Homere, ils avancent sans s'en appercevoir les erreurs les plus grossieres, plûtôt que de reconnoitre un défaut visible dans leur divin Poëte; un peu de reflexion auroit empêché Madame Dacier de faire cette remarque & de la vanter, & Mr. Fraguier de l'approuver.

ARTICLE LXXI.

LETTRES D'UN ABBÉ A UN EVESQUE, où l'on démontre l'équité de la Constitution Unigenitus &c. *& qui peuvent servir de réponse aux libelles qui ont paru contre cette Constitution.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques, à l'image St. Lambert, proche S. Yves, 1714. *in* 8°. *pp.* 292.

C'Est bien tard faire mention d'un livre que trois éditions consécutives ont répandu dans le public.

Mai 1715.

Un sujet si intéressant, la f
laquelle il est traité, la
l'expression, l'ont fait re
avec empressement, sans
besoin de l'annoncer. Il n
néanmoins être oublié dan
moires, destinez à parler d
ges qui paroissent, sur tou
qui paroissent avec une Ap
legitime; & le silence qu'o
roit à l'égard de celui-ci, s
une affectation.

La difficulté est de sçav
ment s'exprimer. Il en e
ouvrage, comme un hab
que disoit de ceux de Plato
trancher, c'est y gâter, n
ment par rapport à l'élégan
parceque chaque chose en
est utile. Que prendre don
laisser? Sera ce au hazard,
choix? Et comment se de
sur le choix, où il n'y a ri
semble demander la préfére
au moins de n'être pas rebu

Ces Lettres sont écrites
de conversations, se pa
tre trois interlocuteurs, do
mier est un Docteur, hom

le, & à qui rien n'échappe des propositions condamnées par la Constitution : le second est un Chanoine qui essaye de les justifier, & ne se rend que quand il n'a plus rien à dire, & après avoir défendu le terrain pied à pied : le troisiéme est un Abbé, qui se joint au Docteur contre le Chanoine, & qui rend compte de tout à un Evêque.

Les contredisans à la Bulle ne s'élevent pas tous contre elle de la même maniere. Les uns déclament hautement, & s'irritent d'y voir encore les erreurs de Jansenius & de Baïus condamnées : les autres usent de ménagement, & se plaignent qu'entre les propositions condamnées par la Constitution, quelques-unes sont Catholiques & enseignées dans des Ecoles Catholiques ; & sous ce prétexte ils voudroient les exempter toutes de flétrissure. Le Chanoine semble être de ceux-ci : il a recours à ces raisons vagues, qui ont été débitées dans tant de libelles ; afin de prévenir les esprits contre la Constitution ; il sçait toutes les subtilitez & tout le manége pour sauver cha-

que proposition, & il ne céde
qu'après avoir été convaincu
n'y en a aucune qui ne mérit
juste condamnation; mais il
alors: car il est représenté q
ayant conservé un fond de Ca
cité, qui est une ressource a
pour revenir de l'illusion.

L'Abbé dans la premiére
mande à un Prélat, que s'étant
contré avec le Chanoine chez le
teur, lorsque la Bulle y fut a
tée; „le Pape, dit le Chanoine,
„trop peu fait en condamnant
„lement le livre du P. Quesn
„général dans son Decret;
„veüille qu'il n'en fasse pas tro
„jourd'hui, en le condamnant
„sa Bulle sur tant de chefs. C
„dire, répondis-je au Chanoine
„vous voudriez faire le proc
„Pape, comme ayant excedé. J
„garde, repliqua-t'il; mais je t
„que les Evêques qui doivent
„cun dans leur Diocése faire
„blier la Constitution, ne se
„vent point de l'avis du Pap
„plusieurs propositions qu'il
„damne. Cependant pour qu

„ ennemis du P. Quesnel soient con„ tents, & que la Constitution ait „ lieu, il faut qu'elle soit acceptée „ par les Pasteurs. Ce n'est pas en„ core là une chose faite. Non, re„ prit assez brusquement le Docteur „ mais c'est une chose qui se fera cer„ tainement. Les défenseurs du P. „ Quesnel, poursuivit-il, se sont „ flattez que la Constitution ne vien„ droit point, & ils ont tout remüé „ pour l'empêcher : la voilà venuë. „ Ils se flattent maintenant qu'elle ne „ sera point acceptée, & ils vont tout „ mettre en œuvre pour y apporter „ des obstacles : elle sera acceptée „ malgré tous leurs efforts. Mais alors „ se soumettront-ils enfin aux déci„ sions de l'Église ? Ils peuvent sça„ voir ce qui en sera, & ne se point „ tromper là-dessus.

Le Docteur sans perdre le tems vient à l'examen de la premiére proposition. *Que reste-t'il à un homme qui a perdu Dieu & sa grace, si non le péché & ses suites, une orgueilleuse pauvreté & une indigence paresseuse, c'est à dire, une impuissance générale au travail, à la priére, & à tout bien?* „ Est-il une proposi-

„ tion plus catholique, s'écri
„ Chanoine ? Et n'est-ce pas ur
„ ticle de nôtre foi, que l'h
„ me qui a perdu Dieu, & qui
„ pas aidé de sa grace, ne peut
„ faire qui soit utile par rappo
„ salut ? Oüi, répondit le Doct
„ ce que vous dites-là est de fo
„ si le P. Quesnel n'avoit rien d
„ plus, il ne seroit pas condar
„ Mais il dit toute autre chose
„ ce que vous lui faites dire : &
„ qu'il dit, est absolument faux &
„ soutenable. Le Docteur fait c
prendre au Chanoine qu'il prê
P. Quesnel une interprétation q
convient pas à la proposition ; qu
ne sçauroit s'entendre que comm
P. Quesnel l'entend, d'un hor
qui par le peché a perdu Dieu
grace sanctifiante, que selon lu
suites de cette perte sont, l'imp
sance de rien faire pour sa con
sion ni aucune bonne œuvre,
nécessité de pecher en toutes se
tions. Doctrine condamnée pa
Concile de Trente, & par les B
des Papes contre Baïus, évidemm
contraire à Saint Augustin, & c

duisant à l'impénitence & au libertinage.

Dans la suite de son discours il s'exprime ainsi. „ Cet homme qui „ est en peché, croit au moins ne rien „ faire de punissable en rendant la „ justice, en restituant un bien mal „ acquis, en demeurant fidelle à un „ ami, en combattant pour son Prin- „ ce : il se trompe ; & la charité n'é- „ tant pas le motif de ses actions, ce „ sont autant de véritables pechez, „ selon Baïus, selon Jansénius, & „ selon leurs disciples. Vous pouvez „ dire encore, selon Saint Augustin, „ repartit le Chanoine. Et pourquoi „ voulez-vous, reprit le Docteur, „ que je fasse aussi Saint Augustin „ Auteur d'une doctrine condam- „ née ? Quiconque me cite St. Au- „ gustin contre les décisions Aposto- „ liques, reçûës dans toute l'Eglise, „ je lui dis hardiment qu'il entend „ mal ce Pere, ... Je ne croirai ja- „ mais que Saint Augustin ait pensé „ comme les Novateurs le font pen- „ ser : mais quand il l'auroit fait en „ quelque point, son autorité ne „ sçauroit en aucune occasion pré-

„ valoir contre les décisions
„ de l'Eglise.

Comme le Chanoine tr
dur, & demande au Docte
a bien pensé, celui-ci re
discours par un bel éloge d
gustin. „ Mais continuë t'il
„ trouve un homme opiniâ
„ faussement persuadé que
„ gustin est favorable aux
„ erreurs, balance entre
„ de l'Eglise & celle de Sai
„ tin; je lui dis nettement
„ ce que vous croyez êtr
„ Augustin, & attachez vo
„ vous voyez être décidé pa
„ Vous avez tort d'attribue
„ Augustin ce que certaine
„ pense pas: mais vous au
„ ment plus de tort de
„ gnér de ce que pense l'Eg
„ elle qu'il vous est ordon
„ ter, & non aucun de ces
„ particuliers qui vous pa
„ parler, ou qui parleroi
„ autrement qu'elle. Vous
„ te, vous êtes téméraire, d
„ à Saint Augustin des
„ qu'il n'a point; mais v

» hérétique en ne les condamnant
» pas, ces sentimens, avec l'Eglise,
» dans le tems même que vous croi-
» riez les voir dans Saint Augustin,
» dans le tems qu'ils y seroient ; ce
» qui n'est pas.

Le Chanoine se retranche à demander, si Saint Augustin ne valoit pas, pour la doctrine, quelques Papes qui se sont copiez les uns les autres dans leurs Constitutions ? » Et
» moi je vous demande, replique
» le Docteur, si c'est sur la capacité
» d'Innocent I. que Saint Augustin
» jugea l'héresie de Pelage condam-
» née en dernier ressort, quand elle
» le fut par ce souverain Pontife ? *Le*
» *Decret est arrivé de Rome*, disoit le St.
» Evêque ; *la cause est finie : puisse*
» *aussi finir l'erreur.* Oüi, la cause étoit
» finie ; *& l'Eglise Catholique souscrivit*
» *sans user de remise à la condamnation*
» *de l'heresie de Pelagius, sur ce fonde-*
» *ment, qu'il faut conserver une commu-*
» *nion inviolable avec la chaire de Saint*
» *Pierre, & que l'autorité souveraine y*
» *est inséparablement attachée, laquelle*
» *reluisoit dans l'Epître decretale qu'In-*
» *nocent I. écrivit aux Evêques d'Afri-*

„ *que, & dans celle que Zozime envoya*
„ *ensuite à tous les Evêques de la Chré-*
„ *tienté.* C'est ce que disent les Evê-
„ vêques de France dans leur lettre à
„ Innocent X. sur sa Constitution
„ contre les erreurs de Jansénius.

Voici le dernier retranchement du Chanoine. C'est, dit-il, comme le marquent les Evêques de France, que l'Eglise Catholique souscrivit à la condamnation de l'hérésie de Pelage. „ Je le veux bien, reprit le Doc-
„ teur ; mais comment à vôtre avis
„ l'Eglise Catholique souscrivit-elle
„ aux Decretales d'Innocent I. & de
„ Zozime ? Est-ce avec solemnité &
„ dans des assemblées d'Evêques ; ou
„ par un consentement tacite des Pas-
„ teurs, qui reconnoissant dans ces
„ decrets la doctrine de l'Eglise,
„ les faisoient observer dans leurs
„ diocéses, & veilloient à ce que
„ les Fidelles en fissent la regle de
„ leur créance ? A Dieu ne plaise,
„ poursuivit le Docteur, que je veuil-
„ le ici condamner la maniere dont
„ nous recevons aujourd'hui en Fran-
„ ce les Bulles des souverains Ponti-
„ fes. Elle est sage, elle est utile, pour

» donner plus d'autorité parmi les
» peuples aux décisions de l'Eglise:&
» nous devons nous en tenir à cet usa-
» ge. Mais gardons-nous bien aussi
» de penser & de dire, que ces so-
» lemnitez soient necessaires pour
» donner force de loi aux Constitu-
» tions apostoliques. Toutes les Eco-
» les Catholiques nous démenti-
» roient sur cela, & nos Evêques de
» France nous démentiroient eux
» mêmes, ayant déclaré par la bou-
» che de celui qui est aujourd'hui à
» leur tête que les Bulles contre les
» erreurs de Baïus & contre la guide
» de Molinos, quoique reçuës sans so-
» lemnité dans l'Eglise, ont tout ce
» qu'il faut pour regler la créance des
Fidelles.

Le Docteur fait remarquer que quantité d'héréfies ont ainsi été rejettées sans solemnité & sans la tenuë d'un Concile, sur quoi il rapporte les paroles de Saint Augustin répondant aux Pélagiens. *Qu'étoit-il besoin d'assembler un Concile pour condamner ce qui étoit manifestement pernicieux ? Comme si jamais aucune héréfie n'avoit été condamnée, si ce n'est en aßemblant un Con-*

vile. Au contraire, il s'en trouve très-peu pour la condamnation desquelles cela a été necessaire. Lorsque Leon X. ajoute-» t'il, eut publié sa Bulle contre les » erreurs de Luther, ne tinmes nous » point en France même, où cette » Bulle fut reçuë comme ailleurs sans » solemnité, ne tinmes nous point » ces erreurs comme définitivement » condamnées? Nos Parlemens, qui » condamnoient à mort ceux qui s'en » trouvoient infectez, ne le faisoient-» ils que sur un jugement provisionel, » qui auroit pû être réformé par le » futur Concile, auquel les Sectaires » en appelloient?

On s'est arrêté sur la premiere lettre plus qu'on n'a dessein, & qu'il n'est possible de le faire sur les autres. Ce qu'on s'est proposé, c'est de donner quelque idée de la maniére dont l'Auteur exécute ce qu'il promet dans le titre de son livre: outre qu'il met les erreurs du P. Quesnel dans un si grand jour, qu'il force ceux qui ne veulent pas les voir, ou qui dissimulent de les voir, à les reconnoître; outre qu'il les refute, ces erreurs, solidement; il montre que la Consti-

tution vient fort à propos, & que c'est sans raison que certaines personnes disent, qu'ils aimeroient mieux qu'il n'y eût point eû de Constitution.

Par exemple, à la fin de la seconde lettre l'Abbé parle d'une courte conversation qu'il eut avec une Dame fort échauffée sur le chapitre du P. Quesnel. » Permettez moi de vous » dire, repartit l'Abbé, que c'est ap» paremment en le lisant que vous » avez pris cette chaleur qui vous » fait parler du Pape d'une maniere si » peu convenable... Ne sçait-on pas, » reprit la Dame, qui sont les accu» sateurs du P. Quesnel, & ce qui » les fait agir ? Oüi, répondis-je, on » le sçait. C'est le Roi, c'est plu» sieurs Evêques, qui ont demandé » au Pape la condamnation du livre; » c'est le livre même qui renferme » évidemment l'erreur, & qui s'ac» cuse ainsi lui même. Et à vôtre » avis, dit-elle, certaines gens n'y » sont pour rien ? & il n'y a que du » zele de leur part ? Supposons, re» pliquai-je, dans les gens dont vous » parlez, toutes les mauvaises vuës

„ que l'on peut imaginer : ce n'est
„ pas eux après tout qui ont inféré
„ dans le livre du P. Quesnel toutes
„ les erreurs que le Vicaire de Jesus-
„ Christ y condamne. Que la pas-
„ sion seule l'ait fait dénoncer, il n'en
„ est pas condamné avec moins de
„ justice. C'est un criminel qu'un
„ ennemi a dénoncé ; mais que la
„ Tournelle fait pendre très-juste-
„ ment.

Quand l'Auteur composoit ces lettres, les Commissaires nommez par le Clergé travailloient encore à la sçavante Instruction qu'ils ont publiée, c'est par rapport à cette circonstance que l'Abbé raconte à la fin de la quatriéme lettre ce qui se passa entre lui & un Magistrat. „ Pendant
„ ce tems là, dit le Magistrat, on é-
„ chauffe les esprits de maniere qu'il
„ ne sera pas aisé de les calmer. Quand
„ une fois la Bulle sera reçuë, lui
„ répondis-je, les esprits se calme-
„ ront. Oüi, dit-il, si elle est reçuë
„ comme il convient : mais j'en dou-
„ te, & je crois avoir des raisons d'en
„ douter. Je suis bien persuadé au
„ moins, ajouta-t'il, qu'on se flatte

„ en vain de la voir unanimement re-
„ çûë. Le grand nombre, répondis-
„ je, fait ici la loi. Il est vrai, dit il;
„ & c'est n'être pas au fait des prin-
„ cipes de la Religion, que de pré-
„ tendre qu'il n'y a de dogme de foi,
„ que ceux qui sont déclarez tels
„ d'un consentement unanime des
„ Pasteurs. Car sur ce pied il ne fau-
„ droit que quelques Evêques, ou
„ mal intentionnez, ou prévenus,
„ pour annuller les décisions d'un
„ Concile. Mais il s'agit aujourd'hui
„ en France de ramener un grand
„ nombre de gens peu instruits &
„ prévenus, à qui la moindre diver-
„ sité dans les sentimens de nos Evê-
„ ques sera un prétexte de demeurer
„ dans leur prévention. Tout ceci est
„ fâcheux, poursuivit le Magistrat,
„ & demande bien de l'attention de
„ la part de ceux qui doivent veil-
„ ler au bien de la Religion & de
„ l'Etat.

La 5e lettre, quoique le Docteur semble précipiter l'examen, est une des plus fortes, & cette précipitation là même est méditée par l'Auteur, afin de s'exprimer avec vivacité sur

les étranges propositions du P. Q
nel, qui compare l'efficace de la
ce à la création & à la résurre
d'un mort. C'est dans la lettre
faut voir comment le Docteu
réfute, & ce qu'il leur oppose
Augustin. On se contentera d
que mande l'Abbé d'un rest
conversation qu'il eut avec le
noine au sortir de chez le Doct

„ Il faut avoüer, me dit-il, q
„ livre du P. Quesnel est répréh
„ ble; mais une infinité de gens
„ soient sans en voir le mauvai
„ profitoient de ce que le livre
„ bon. Quelle necessité donc y a
„ il de faire le fracas que nous voy
„ C'est un grand mal qu'on a
„ pour en éviter un petit. Quoi
„ pliquai-je, c'étoit un mal le
„ selon vous, de laisser entre le m
„ des Fidelles un livre aussi
„ d'erreurs? Ç'auroit été là le tr
„ phe de l'hérésie: & l'Eglise ne
„ voit dissimuler plus longtems.
„ si l'éclat que l'on a fait étoit n
„ saire, & ne doit pas être reg
„ comme un mal. Comptez-
„ donc pour rien, reprit le Cha

„ ne, que les esprits soient aujour-
„ d'hui revoltez au point que nous
„ les voyons. C'est le fruit de la Cons-
„ titution. Pardonnez moi, repli-
„ quai-je, ce n'est point la Consti-
„ tution qui a révolté les esprits con-
„ tre la constitution. La lecture du
„ livre les avoit infectez, & leur
„ avoit inspiré avec l'erreur le mé-
„ pris de l'autorité. La lecture du
„ livre avoit formé l'abcès, la con-
„ damnation du livre a percé l'abcès,
„ & en a fait couler le pus au dehors.
„ Si la corruption paroît grande,
„ c'est qu'on a peut-être trop différé
„ l'opération. Il ne falloit point, dit
„ le Chanoine, que certaines gens y
„ missent la main; cela n'étoit bon
„ qu'à aigrir le mal. Quand la pas-
„ sion conduit la main, l'opération
„ ne sçauroit être aussi douce qu'il
„ convient. Le mal, repliquai-je,
„ étant au point que nous le décou-
„ vre la playe, l'opération ne pou-
„ voit être douce, mais elle étoit in-
„ dispensable. Dieu veüille, dit le
„ Chanoine, qu'elle réüssisse. Ce qui
„ est certain, c'est que les Jésuites,
„ puisqu'il faut parler net, qui l'ont

„ conseillée & qui l'ont conduite,
„ pourroient acheter cher le plaisir
„ qu'ils ont eû de se satisfaire. Je
„ veux bien supposer avec vous, dis-
„ je au Chanoine, que les Jésuites
„ ont été l'ame de toute cette affaire:
„ mais vous ne sçauriez discon-
„ venir de vôtre côté que le livre
„ du P. Quesnel ne renferme tout le
„ systéme hérétique de Jansenius,
„ & qu'il ne soit fait pour l'établir.
„ C'étoit donc une necessité que ce
„ livre fût condamné, & c'est un bien
„ qu'il le soit.

Dans la 6e lettre on a été frappé particuliérement d'un endroit vif sur l'espérance Chrétienne, que le Jansénisme détruit absolument; & dans la 7e d'un autre endroit, sur ce que le Pere Quesnel ne reconnoît point d'autre principe d'agir bien, que la seule charité; tout ce qui se fait par un motif d'honnêteté naturelle, ou par celui des vertus de foi & d'espérance, est vicieux, selon lui, & peché. On est obligé de renvoyer à l'Auteur pour ces endroits dogmatiques qu'on ne pourroit qu'affoiblir en les tronquant. Il n'en

i à la fin de la 6e lettre, après
plaint que tant de personnes
t sans respect, il mande qu'un
siastique qu'il rencontra lui dit.
ce que nous ne nous passerons
bien du Pape? Pourquoi non, lui
iquai je? Les Calvinistes & les
ériens s'en passent bien. Com-
je m'apperçus que ma réponse
faisoit honte, profitant de sa
tion, comment, lui dis-je, un
iscours peut-il vous échapper?
ons-nous les membres de l'E-
: au moment que nous ne re-
ions plus l'influence de son
f? Le Siége Apostolique est le
re de l'unité: il faut y tenir,
ne différer n'ne du (...)

» Le Concile de Trente, repliquai-
» je, lui a donné ce mauvais exem-
» ple, en divisant l'Europe par les
» anathémes qu'il prononça contre
» les dogmes de Luther & de Cal-
» vin. Quand un Concile a parlé,
» me dit-il, il faut se soumettre, ou
» se séparer, & alors le trouble cesse.
» Je vous entens, repartis-je; c'est
» à dire, que les Jansénistes remet-
» tent au prochain Concile pour
» se soumettre, & qu'en attendant
» ils demeureront dans l'Eglise mal-
» gré elle. Pendant ce tems-là les
» Pasteurs les verront répandre leurs
» erreurs, & seront obligez d'en dis-
» simuler le progrès, pour ne pas
» troubler le Royaume. Et lorsque
» l'Eglise ne pourra s'assembler en
» Concile, comme souvent elle ne
» sera pas en état de le faire pendant
» plusieurs siécles, ne pouvant selon
» vous fixer que par là la foi des Fi-
» delles, elle se verra pendant des
» siécles entiers hors d'état d'arrêter
» par ses décisions le cours de toute
» nouveauté profane. Quiconque
» laisse ainsi l'Eglise sans ressource,
» *pour* conserver le sacré dépôt de la

le semble d'abord se contenter
l'assurance qu'elle a que la Consti-
n ne sera pas reçûë par tout en
ce. L'Abbé, qui ne sçavoit pas a-
le nombre des Evêques qui s'y
seroient, répond à la Comtesse,
pposons que vingt Evêques, si
is voulez, refuseront de la re-
voir, qu'ils le refuseront cons-
mment, & que rien ne les pourra
nener à l'unité. Dans ce partage
vingt Evêques qui refuseront
Bulle, lorsque tous les autres
êques du Royaume l'auroient
ceptée, vous & moi, Madame,
el parti devrions nous prendre
vant Dieu? Vous étes Catholi-

» dans les Evêques d'Italie,
» pagne, d'Allemagne, de Fla
» de Pologne, dans cent Evêq
» France qui adhérent à sa déc
» ou bien dans vingt Evêques
» ment qui la rejetteroient,
» sépareroient du corps des Pa
» pour faire bande à part. Il
» mettre dans le Concile, me
» Comtesse: Quoi! repartis-je
» un Concile qui n'existe poi
» qui n'existera peut-être jama
» attendant ce Concile... Les
» ques pourront-ils se cantonn
» vingtaine, pour croire & po
» seigner ce qu'ils jugeront à
» pos, jusqu'à ce qu'un Conci
» néral les réünisse?

Le champ de bataille, pour
primer comme le Docteur er
lettre, où les Amazones du
combattent avec plus de fierté
courage contre les jugemens
Siége, c'est la condamnatio
propositions du P. Quesnel tou
la lecture de l'Ecriture Saint
défenseurs en détournent le se
malice, & d'autres s'y laissent
re par ignorance. Le Docteur

substance que la Constitution ne condamne pas nôtre usage présent en France, où il est communément permis de lire la sainte Ecriture, mais la témerité du P. Quesnel, qui ôte absolument à l'Eglise & aux Evêques le droit de resserrer cette permission, laquelle en effet est resserrée dans presque toutes les autres Eglises du monde, selon la regle quatriéme du Concile de Trente sur cette matiére. Et elle l'a été de même en France, témoin le decret de la Faculté de Théologie de Paris en 1527. *Qu'une chose*, la lecture des Saintes Ecritures, *n'étant point nécessaire au salut, il valoit mieux avoir égard à l'avantage du grand nombre, en la défendant, qu'à l'utilité du petit nombre, en la permettant au grand détriment de la multitude.*

De l'examen des propositions du P. Quesnel sur la maniére d'administrer le Sacrement de Pénitence & d'assister à l'Office divin, le Docteur dans la lettre dixiéme passe à ce qui regarde l'excommunication : & il observe que le P. Quesnel est dans l'erreur de Richer, que les Pasteurs ne peuvent excommunier que dé-

pendamment du consentement des Fidelles. Touchant la proposition 91e qui a excité tant de clameurs, *Que la crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais empêcher de faire nôtre devoir*, il fait convenir le Chanoine que le P. Quesnel en cet endroit, & en tant d'autres à peu près semblables, qu'il affecte de répandre parmi ses Rèflexions, a eû uniquement en vûë d'affermir les esprits du Parti contre les excommunications, qu'il ose bien traiter d'injustes : & c'est déjà une cause suffisante de le condamner, en ce qu'il prétend mettre chacun en droit de juger, si c'est justement qu'il est excommunié, & de n'y déférer qu'autant qu'il l'estimera à propos. De plus, une telle proposition, fût-elle vraye absolument, ne doit point être avancée qu'avec des tempéramens propres à prévenir les abus, comme d'avertir que les excommunications portées par l'Eglise en faveur du dogme Catholique, & contre l'hérésie, ne sçauroient jamais être injustes, & ne souffrent point d'exception ; qu'en matiére de mœurs, dans le doute, la

présomption est pour le Supérieur ; qu'il n'y a qu'une injustice notoire, & de la part du Supérieur une erreur intolérable, qui exempte l'inférieur de se croire excommunié, qu'enfin il y a tel devoir qu'il vaut mieux omettre que de s'exposer à une excommunication. Le P. Quesnel ayant négligé & n'ayant eû garde de marquer des précautions si nécessaires, a été justement condamné : c'est-à-dire, que sa proposition, & par rapport au livre dont elle est extraite, & dans son universalité, mérite la flétrissure qu'elle a reçûë. Le Docteur ajoute des preuves de faits, du mépris que font les Jansénistes des excommunications.

C'est encore où tend la proposition suivante, que *c'est imiter S. Paul que de souffrir en paix l'excommunication & l'anathême injuste, plûtôt que de trahir la vérité, loin de s'élever contre l'autorité & rompre l'unité.* Le P. Quesnel se fait entendre clairement. Les Jansénistes, accusez de s'élever contre l'autorité & de rompre l'unité, en refusant de souscrire aux Constitutions Apostoliques malgré les ana-

thêmes de l'Eglise, sont e
lon lui, les imitateurs de S
„ Mais, ajoute le Docteur
„ damment de ce sens sé
„ impie ; la proposition du
„ nel est fausse, insensée ;
„ te au fanatisme. Où a-t'i
„ folle vision, que S. Paul
„ excommunié ? Et quelle
„ vertu veut-il introduire
„ Chrétiens, en leur in
„ souffrir en paix toute ex
„ cation injuste ? Tout vi
„ doit gémir de se voir pri
„ cremens, même avec in
„ au lieu de se tranquillise
„ il ne doit rien omettre
„ est en son pouvoir pou
„ son innocence. La paix c
„ ici le P. Quesnel ne pe
„ la fausse paix d'un Illum
Les derniéres propositi
Quesnel sont extrêmemen
ses à l'Eglise, en ce qu'il
Pape & les Evêques comn
sécuteurs de la vérité : el
sujet de la lettre onziéme
teur prend occasion de
une regle generale qui au

logien Catholique ne ſçauroit conteſter. „ Quand le Chef de l'Egliſe „ a prononcé, & que le Corps des „ Paſteurs a accepté ſon jugement; „ ce jugement devient celui de l'E„gliſe, que tout fidelle eſt obligé „ d'écouter, s'il ne veut ſe retrancher „ lui-même du Corps myſtique de „ Jesus-Christ. Il a beau, ce „ Chrétien qui n'adhere point alors „ ſincérement au jugement de l'E„gliſe, il a beau ſe qualifier de Ca„tholique, il ne l'eſt que de nom; „ c'eſt un membre qui ne tient plus „ au corps des Fidelles par l'union „ d'une même croyance. „ Enſuite le Docteur applique cette regle au cas particulier, que quelques Paſteurs ſe ſéparent des autres, ou que ce ſoit ſon propre Paſteur qui ſe ſépare. „ Chacun, dit il, doit s'unir „ alors au ſentiment du Corps des „ Paſteurs.

Dans la douziéme lettre l'Abbé mande que la Conſtitution eſt acceptée de tous les Evêques de France, excepté d'un fort petit nombre d'entre eux. Et il *inſére* dans ſa let*tre un Ecrit Théologique* par de-

mandes & par réponſes ſur la maniére de recevoir les Conſtitutions dogmatiques des Souverains Pontifes.

ARTICLE LXXII.

NOUVEAUX ESSAIS d'explication Phyſique du premier chapitre de la Geneſe, par M. de Saint Rambert. A Utrecht, chez Guillaume Broedelet, 1713. *In* 8°, pages 344.

LE deſſein de l'Auteur eſt de montrer une entiére conformité entre la formation du monde, ſelon le ſyſtéme de M. Deſcartes, & l'hiſtoire de la création, comme elle eſt rapportée au premier chapitre de la Geneſe. Si ce n'eſt pas la premiére tentative qui ait été faite ſur ce ſujet, c'eſt certainement la plus ingénieuſe, la plus étudiée, & la mieux pouſſée. M. de S. Rambert proteſte dans ſa préface & à la fin de ſon ouvrage, qu'il eſt prêt d'abandonner ſes propres penſées, & de les condamner, ſi elles s'éloignent

en rien de la créance de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine: avec cela il fait consister l'essence de la matiére dans l'étendüe actuelle. Quoiqu'il promette de pouvoir démontrer que ce sentiment s'accorde avec ce que nous croyons de la presence réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, on sçait qu'il ne le pourra jamais faire. Mais il se retranche à dire, qu'il suffit pour le systéme de M. Descartes, que la matiére en son état naturel soit actuellement étendüe : & c'est à quoi il faut s'en tenir.

Dieu, dit Moïse, acheva l'ouvrage du monde en six jours. Le terme est court, & comme M. Descartes a besoin de plus de tems pour développer le monde & le mettre en l'état où nous le voyons, l'Auteur lui en donne autant qu'il est necessaire, en expliquant les jours, non pas de la durée que nous concevons par le mot de jours, mais de six états différens par où passa la matiére, avant que le monde fût arrangé & eût sa perfection.

Il commence par démontrer qu'il

y a un Dieu créateur. Dieu créa le ciel & la terre, c'est-à-dire, qu'il créa la matiére dont devoient se former le ciel & la terre. La matiére considérée dans son étendüe immense, susceptible d'une infinité de modifications en toutes ses parties, mais en ce premier instant sans mouvement, est l'abîme couverte de ténébres. L'esprit du Seigneur porté sur les eaux, signifie que Dieu par l'impression qu'il donna aux parties de la matiére, la liquéfia ; c'est à-dire, qu'il la rendit coulante, fluide. De là vint la lumiére, en ce que les tourbillons se formerent ; ce qui nous fait déja comprendre la différence qu'il y a entre le mouvement & le repos, & comme Dieu sépara la lumiere des ténébres. Cependant ce n'étoit encore qu'une ébauche de la lumiére que devoit produire le soleil.

Moïse dit que le firmament fut fait entre les eaux, & les sépara les unes des autres. Ces eaux ainsi séparées sont divers tourbillons, & le firmament est la ligne de leur séparation, où un tourbillon fait effort

contre ceux qui l'environnent.

Moïſe continuant ſa narration dit, que Dieu commanda que les eaux qui ſont ſous le ciel s'aſſemblaſſent en un endroit ; qu'il nomma la terre ce qui reſta ſec ; & la mer, cet aſſemblage des eaux. M. de S. Rambert voit en cette terre les croûtes qui s'endurciſſent autour d'un aſtre, & la mer eſt la matiére ſubtile qui demeure au centre de l'aſtre. En ſorte que les eaux qui ont été d'abord la matiére, dont les parties miſes en mouvement ſe briſoient, ſont maintenant le premier élément au centre des tourbillons.

Selon lui les plantes, les arbres, les animaux, ont pris naiſſance des ſucs qui s'étoient épaiſſis & coagulez dans les pores de la terre : la chaleur du ſoleil les en a fait ſortir, les a fait fermenter ; & ſelon leurs configurations particuliéres ils ont pris la forme de plantes & d'animaux. La conſtruction du corps des animaux, que nous admirons d'autant plus, que nous la connoiſſons mieux, ne ſçauroit obliger M. de S. Rambert à y reconnoître quelque choſe de plus

que des loix générales du mouvement, ni d'autres principes qu'une fermentation. Parce que Dieu commanda aux eaux de produire les reptiles, les oiseaux, & les poissons, & à la terre de produire les animaux terrestres, l'Auteur en conclut, qu'en tout cela il n'y a que la matiére sans ame & sans connoissance.

On ne voit pas qu'il se soit expliqué nettement sur la formation du corps humain; & s'il ne l'attribüe pas aussi, comme celle des animaux, à quelque fermentation. Quant à nôtre ame, elle ne vient point de la matiére, mais du souffle de Dieu, elle est spirituelle & immortelle.

Voilà en substance comment M. de S. Rambert a tâché de mettre de la conformité entre le systeme de M. Descartes & l'histoire sacrée de la création. Il y fait entrer, selon qu'il en trouve, ou qu'il en recherche les occasions, des explications assez étendües de ce systeme.

On ne sçait si c'est sérieusement qu'il y rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, tirez principalement de Job, & des Pseaumes. Par exemple,

pour prouver que nôtre terre est un astre encroûté, il cite ces paroles du Pseaume 40[e] *Sicut crassitudo terræ erupta est super terram*; paroles par lesquelles David marque, que les pecheurs, lorsque Dieu les aura affligez, écouteront ses conseils, & s'en laisseront toucher, comme la dureté de la terre céde au soc de la charrüe.

Dans le systeme de M. Descartes, quelquefois la matiére subtile du premier élément par son impétuosité fend & repousse les croûtes mal affermies, sous lesquelles elle s'étoit renfermée; & s'étant par là mise en liberté, elle cause un plus grand éclat de lumiere : c'est, dit l'Auteur, ce qui est exprimé au Pseaume 76. *Illuxerunt coruscationes tuæ orbi terræ; commota est & contremuit terra.* „ Vos „ éclairs brillerent sur la terre, & „ elle en trembla de frayeur. „ Il y applique encore cet endroit du Pseaume 96. *Illuxerunt fulgura ejus orbi terræ, vidit & commota est terra : montes sicut cera fluxerunt à facie Domini, à facie Domini omnis terra.* „ Vos „ éclairs ont brillé sur la terre, la

„ terre les a vûs, & elle en à trem-
„ blé à la presence du Seigneur ; les
„ montagnes semblent s'être fon-
„ duës, comme la cire se fond au
„ feu ; en la presence du Seigneur la
„ terre s'est fonduë. „ Dans le premier de ces passages David rappelle la mémoire des éclairs & des tonnerres qui jetterent l'effroi dans l'armée de Pharaon qui poursuivoit les Israëlites au passage de la mer rouge, & dans le second il exalte la puissance de Dieu.

Comme le systeme de M. Descartes convient avec celui de Copernic, touchant la situation & le mouvement de la terre, M. de S. Rambert ne se contente pas de montrer que l'Ecriture ne lui est pas contraire ; il va plus loin, & il soutient qu'elle lui est favorable. L'Ecriture, dit-il, n'est pas contraire à ce systeme ; car outre que dans les matiéres physiques elle s'exprime selon les notions vulgaires, & que le Cardinal Baronius disoit qu'elle nous apprend le chemin d'aller au ciel, & non pas comme le ciel va, si elle dit que Dieu à établi la terre, qu'il l'a éta-

blie ſur les eaux, ſur ſa propre ſtabilité, *ſuper maria fundavit eam, fundaſti terram ſuper ſtabilitatem ſuam;* elle dit pareillement qu'il a établi la lune & les étoiles, *Lunam & ſtellas quæ tu fundaſti.* Ces expreſſions, & ſemblables, reprend l'Auteur, ſignifient ſeulement un état de conſiſtence. Après tout, continuë-t'il, la terre eſt fondée & affermie au centre de ſon tourbillon particulier, comme le jaune de l'œuf eſt affermi ſur le blanc, en quelque ſens que l'œuf ſoit tourné. 1°. L'Ecriture, ajoute-t'il, eſt favorable au ſyſteme dont il eſt queſtion, quand elle dit au livre de Job chap. 9[e] que Dieu remuë la terre de ſa place & que ſes colonnes ſont ébranlées, *Qui commovet terram de loco ſuo, & columnæ ejus concutiuntur.* L'Auteur n'eſt pas le premier à ſe ſervir de ce paſſage dans le ſens qu'il lui donne: il cite un Eſpagnol, Didaque de Zuniga fameux Profeſſeur, qui ne croit pas pouvoir l'entendre autrement ſans lui faire violence. Cependant il ne s'agit là que de tremblemens & de bouleverſemens de la terre. Ces colonnes

de la terre, selon la pensée de l'Au teur, signifient son tourbillon particulier.

ARTICLE LXXIII.

BATAVIA SACRA, SIVE res gestæ Apostolicorum virorum, qui fidem Bataviæ prim intulerunt. C'est-à-dire, *La Hollande sacrée, ou les actions des hommes Apostoliques, qui y ont porté la foi. Par les soins & le travail de* T. S. F. H. L. H. S. T. L. P. V. F. A Bruxelles, chez François Foppens 1714. *In folio, en deux parties, la premiere de* 251 *pages, la seconde de* 536.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est proposé un dessein d'une plus grande étenduë qu'il ne promet dans le titre; car c'est la suite & l'histoire de tous les Evêques & Archevêques d'Utrecht. Plusieurs autres, dit-il, ont avant lui traité le même sujet, mais les uns sont trop abbregez, comme Hancomius, Barland, Bockemberg : les autres sont trop

étendus, comme Beka, Heda, Savius-Gerbrand de Leide, qui se sont détournez de leur sujet, pour décrire les guerres des Comtes de Hollande & des autres Princes voisins; outre que, faute de critique, ils ont rapporté des choses fabuleuses. Il est vrai que Buchelius, dans ses notes sur Beka & Heda, semble avoir assez bien corrigé ce qui leur étoit échapé par trop de crédulité : mais étant hérétique il a donné dans l'excès opposé, sans observer aucune regle d'équité à l'égard des Evêques & du Clergé.

Ce qui paroît de plus remarquable dans ses Prolégoménes, c'est qu'il dit, après Tacite, que ces Bataves étoient une partie des Cattes, dont ils s'étoient séparez à l'occasion des dissensions de la nation, & s'étoient établis entre le Rhin & Vahal jusqu'au rivage de la mer : leur nom ne s'est conservé que dans cette partie de la Gueldre appellée le Betaw, ou le Beture. Pour celui de Hollande, il est récent; & Hermann, surnommé *Contractus*, qui a poussé sa Chronique jusqu'en 1066. n'en fait aucu-

ne mention. Frideric Archevêque de Hambourg en 1106. parle des Hollandois *. Un ancien manuſcrit de l'Egliſe d'Utrecht diſtingue différens Doyennez, de Reylandt, Scalden, Suit-bevelant, Kennemure, Weſtinglant, Betuve, Hollandt. Godebalde Evêque d'Utrecht en 1126. marque une Egliſe en Hollandt, nommée *Fiezelines-Kerke* : cet endroit eſt dans l'iſle de Dordrecht. Il y a apparence, comme l'eſtime Heda, que de là le nom s'eſt communiqué à toute la Province, dont la partie Occidentale faiſoit anciennement partie de la Friſe, & s'appelle encore Weſt-Friſe.

Premiere partie.

L'Auteur décrit les commencemens & l'établiſſement de la foi Chrétienne dans la Hollande, ſi l'on en veut croire quelques Hiſtoriens du païs, S. Pierre y envoya S. Egiſte pour y annoncer l'Evangile, dont néanmoins il ne reſte aucun veſtige. Il eſt plus croyable que S. Eloi y prêcha,

* *In charta apud Lindenborn. p.* 170.

puisque S. Oüen dit en sa vie, que des Frisons & des peuples Barbares habitans le rivage de la mer reçurent de lui la parole de Dieu. Elle n'y fit pas de grands progrès, & quand S. Wilfride en 678. arriva dans la Frise, ou dans cette partie de l'ancienne Frise qui aujourd'hui porte le nom de Hollande, il y trouva tout le païs encore engagé dans l'idolatrie. Il commença leur conversion: S. Bavon & S. Wlfram y travaillerent ensuite. Mais le Ciel avoit réservé le plus grand succès de cette mission à S. Willibrord, qui fonda plusieurs Monasteres, & fut sacré premier Evéque de la Frise, avec le titre d'Archevéque, par le Pape Sergius en 696. Il établit son Siege Episcopal à Utrecht, & la Cathédrale fut desservie par des Moines. S. Willibrord fut secondé dans ses travaux Apostoliques par plusieurs Saints Moines; & après sa mort S. Boniface Archevêque de Mayence se chargea du soin de cette nouvelle Eglise, & y trouva la gloire du martyre.

C'est une question, si S. Boniface prit le soin de la Frise en qualité

d'Evêque, ou d'Archevêque d'Utrecht? Le P. Pagi l'assûre: le P. Mabillon est d'un autre avis, de même que les Peres Henschenius, Papebrochius, le Cointe, qui pensent que S. Boniface nomma & consacra un successeur à S. Willibrord, sans pouvoir dire sûrement qu'il y fut.

Cette premiére partie comprend la vie de soixante Evêques d'Utrecht, dont vingt sont honorez comme Saints. L'Auteur y a mêlé la vie de plusieurs autres personnes d'une sainteté reconnuë, & les éloges des Evêques suffragans, qui étant Evêques *in partibus* ont fait les fonctions Episcopales pour le Titulaire.

Il est remarquable que les treize premiers Evêques d'Utrecht ayent été Moines, & que Radbod le 14^e^ qui ne l'étoit pas, prit l'habit monastique après son élévation en 900. afin de se conformer à ses vertueux prédécesseurs.

Ce ne fut que le 24^e^ Evêque, nommé Godebald, qui l'an 1120. obtint du Pape Callixte II. pour lui & pour ses successeurs, de porter la mitre. L'usage n'en étoit pas encore

universel, & il n'avoit commencé que vers l'an 1000. à s'introduire.

Comme les Evêques d'Utrecht étoient Seigneurs, non seulement de la ville d'Utrecht, mais d'une grande partie de leur vaste Diocése, ils se virent de tems en tems engagez à des guerres pour la défense de leur Etat contre les Princes voisins. Le premier qui alla à la guerre fut Adelbold, environ l'an 1017. & il n'y fut pas heureux, ayant été défait par Theodoric Comte de Hollande, ou plûtôt de Frise, & ayant été en grand danger de demeurer prisonnier. Ce Prélat se rendit plus recommandable par sa piété que par les armes. Il avoit été Moine de l'Abbaye de Lobbe, & fut en grande considération auprès de S. Henri Empereur, dont il a écrit la vie ; il a aussi composé des discours en l'honneur de la Croix & de la Sainte Vierge, & d'autres piéces en prose & en vers. Guitbert de Gemblours & Trithême ont fait son éloge.

Adelbold a eû des successeurs guerriers, dont la vertu & la science ne sont pas tant loüées. De ce nombre

eſt Guillaume de Gueldre, qu
un des plus ardens à ſoutenir le
de l'Empereur Henri III. cont
Pape Grégoire VII.

Une autre cauſe de guerres &
ravages dans le Diocéſe furen
brigues & les conteſtations dan
élections qui ſouvent ſe trouve
doubles. Les prétendans ou
pléoient à leur droit, ou le dé
doient par les armes, & appell
à leur ſecours les Princes voiſins.
élections ſe faiſoient par le conc
de cinq Chapitres qui étoier
Utrecht ; ſçavoir de S. Martin,
étoit l'Egliſe Cathédrale, de S.
veur, de la Sainte Vierge, d
Pierre, de S. Jean.

Charles V. retrancha ces ſujet
guerre, & délivra les Evêque
tout ſoin & de toute inquiétu
cet égard ; s'étant fait céder la S
veraineté d'Utrecht par Henri d
Maiſon Palatine & 58[e] Evê
L'Acte de ceſſion eſt du 21[e] Octo
1528.

Seconde partie.

Elle commence par l'érection des nouveaux Evêchez dans les Païs-Bas. L'Auteur rapporte la Bulle de Paul IV. du 12e de Mai 1559. sur ce sujet, & celle de Pie IV. du 11e de Mars 1560. qui regle en particulier les bornes du Diocese du nouvel Archevêché d'Utrecht, & l'étenduë de sa jurisdiction Métropolitaine. Comme il fallut assigner des fonds pour les nouveaux Prélats, & leur attribuer une jurisdiction; & qu'en ce monde ce qui se donne aux uns est pris des autres, il est aisé de comprendre que bien des gens se crurent lézez en cette occasion, & firent leurs oppositions; mais heureusement pour l'exécution le Duc d'Albe étoit dans les Païs-Bas. Et qui auroit osé lui résister, lorsqu'il commandoit d'obeïr au Pape & au Roi d'Espagne?

Quatre Evêchez nouvellement érigez à Harlem, à Middelbourg, à Groningue & à Deventer, furent soumis *comme suffragans* à l'Archevêché *d'Utrecht.*

Le premier Archevêque fut Frederic Schenck de Toutenbourg, sacré le 13^e de Novembre 1561. & il en fut aussi le dernier, ayant eû la douleur de voir le renversement de la Religion.

Depuis lui l'Eglise d'Utrecht a été gouvernée par des Prélats, dont le Titre étoit *in partibus*, & qui n'avoient point d'autre qualité que celle de Vicaires Apostoliques. Voici leur nom & leur suite. Sasbold Vosmer Archevêque de Philippes, Philippes Rovenius avec le même titre d'Archevêque de Philippes, Jacques de la Torré Archevêque d'Ephese Zacharie de Mez Evêque de Tralles, Baudouin Catzius Archevêque de Philippes, Jean Van Neercasse Evêque de Castorie, Pierre Codde Archevêque de Sebaste.

Quoique le Calvinisme se fût rendu dominant en Hollande, il y étoit resté un nombre assez considérable de Catholiques, pour faire esperer que le libre exercice de leur Religion ne leur seroit pas toujours refusé. Mais malheureusement la division se mit aussitôt entre le Clergé

pourvu que JESUS-CHRIT *nancé, soit par occasion avec un e pique & de contention, soit par zéle.* Ce qui est déplorable, ue le Jansénisme, si voisin du nisme, a infecté des esprits qui oient s'être préservez de celui-s Ministres réfugiez en Hol-n'ont fait qu'y entretenir dans sme ceux qui y étoient déja : uesnels ont fait plus de mal, ont formé un second schisme, volté contre l'Eglise Romaine ersonnes qui faisoient profes-e lui être soumis.

Auteur se déclare partout & ment pour ce Parti. Sur le cha-le l'Evêque de Castorie, il dit

le Formulaire. Si la chose est vraye reprend l'Auteur, il faut penser qu'il avoit appris en France à faire retomber la signature sur le Fait. Mais, continuë l'Auteur, il vaut mieux dire, que ce très-religieux Prélat eut depuis ce tems-là le cœur dans d'extrêmes angoisses, & qu'il effaça cette tache par ses sueurs, comme S. Augustin témoigne que S. Cyprien expia de son sang l'erreur où il étoit tombé. Peu de personnes ignorent où l'Evêque de Castorie avoit été en France.

L'Archevêque de Sébaste avoit aussi été en France en la même Ecole, & n'y apprit pas néanmoins la même leçon. Car ayant été appellé à Rome pour se justifier sur les plaintes qui y avoient été portées contre lui, non seulement il ne pût se disculper, mais il refusa absolument de signer le Formulaire. Sur quoi il fut interdit de toutes ses fonctions, & privé sans retour de la commission de Vicaire Apostolique.

Ce fut le signal du Schisme aux Jansénistes de Hollande, qui trouverent prêt un appui qui ne pouvoit

leur manquer, celui des Magistrats Calvinistes. Quoique selon la fameuse & schismatique decision du P. Quesnel le Prelat aût se maintenir dans l'exercice entier de sa commission de Vicaire Apostolique, toutefois il s'en abstint, mais sans rien relâcher de ses premiers sentimens, dont il donna un Acte autentique à l'article de la mort le 11^e^. de Novembre 1711. Voilà ce qui lui a merité d'une part les grands éloges de l'Auteur, & de l'autre, que le Saint Siege le déclarât mort dans le schisme & indigne de la sépulture Ecclésiastique.

Revenons à la suite des Vicaires Apostoliques. Le Pape en 1702. nomma Théodore Cock Pasteur, ou Curé de Leide, avec le titre seulement de Provicaire & avec l'autorité de Vicaire. Le Clergé Janséniste refusant de le reconnoître, & à leur sollicitation les Etats de Hollande lui ayant défendu tout exercice de sa commission, il fut contraint de se retirer à Rome.

Son successeur fut Gerard Potcamp, Curé & Archiprêtre de Lin-

le For
repre
avoit
ber l
conti
re,
depo
trém
tr
Au
exp
éro
ren
év

guére de
, & ce qui
traité des ex-
Entre ceux qui
des excom-
dit l'Auteur,
discipline,
que les
: c'est ce qui
, qu'un traité
l'usage de la dis-
de l'Eglise, & de
usage à present,
au Public.

avoir lû quel-
, composez
accommodez à
outre cela
Et sans aller
ces Mé
1715. de
où tout c
nication
bien ex

deux par
en plu

c'est ex
clare

, c'eſt priver de la communion
.gliſe, il a été naturel que l'Au-
ommençât par expoſer en quoi
:te cette communion ; & c'eſt
:'il fait dans les quatre premiers
:graphes. L'Egliſe n'eſt pas un
:as confus de perſonnes qui pen-
:t & ſe conduiſent chacun à ſon
é : c'eſt une ſocieté & un corps,
nt nous ſommes les membres.
Jesus-Christ, remarque l'Auteur, n'eſt pas venu établir pluſieurs Egliſes, mais une ſeule, ediſiée ſur une même pierre : *Vous êtes Pierre*, dit-il au premier des Apôtres, & *j'édifierai mon Egliſe ſur ce* ... *rre.* C'eſt-à-dire, comme
... ent les Peres, ſur cette
... aint Pierre venoit de con-
... u ſur Jesus-Christ
qui eſt la pierre angulaire
... ient tout l'édifice. Cet en-
:rite au moins qu'on remar-
. il eſt recherché & hors de ſa
: que fait-il là ? De plus cette
:ſſion, comme les Peres l'ex-
.ent, donne à entendre que
.s les Peres conviennent en cette
plication, au lieu qu'elle eſt du

gen en 1705. qui ne vécut que mois.

Le dernier Vicaire Apoſtoliq été Adam Daemen, natif d'Ami dam, Chanoine de Cologne, chidiacre d'Emeric, & Archevê d'Andrinople. Il fut nommé en 17 & obligé de ſe démettre en 1711. p les oppoſitions qu'il trouva de la pa du Clergé Janſéniſte & des Etats c Hollande.

L'Auteur fait un long dénombrement de toutes les Egliſes, tant Collégiales, que Paroiſſiales, & de Monaſteres, qui étoient dans la ville & dans le Diocéſe d'Utrecht. Il ajoute une infinité de noms de Curez qui ont deſſervi les Paroiſſes, & n'en laiſſe preſque aucun ſans éloge. Ce n'eſt pas ce qui doit entrer dans un extrait.

On remarquera ſeulement qu'à Utrecht, outre la Cathédrale & les quatre Collégiales dont on a déja parlé, & qui faiſoient le nombre de cent quarante Chanoines, dont les Prébandes étoient fort riches, il y avoit quatre Parroiſſes, une célébre & riche Abbaye de Benedictins,

deux Abbayes de filles des Ordres de Cîteaux & de Prémontré, trois Maisons de Chanoines Réguliers, une Commanderie de Malte & une des Chevaliers Teutoniques, des Cordéliers, des Dominicains, des Carmes, des Brigittins & des Brigittines, des Freres de S. Alexis, qui soignoient les moribonds & ensevelissoient les morts, un Couvent de filles nommé de Sainte Cécile, & un autre de Sainte Ursule.

ARTICLE LXXIV.

TRAITE' HISTORIQUE DE *l'excommunication, dans lequel on expose l'ancienne & la nouvelle discipline de l'Eglise, au sujet des excommunications & des autres censures.* A Paris, chez Jacques Estienne, ruë S. Jacques, à la vertu, 1715. *in* 8°. *page* 480.

LA matiére qu'un Auteur entreprend de traiter, est toujours des plus importantes ; & si auparavant elle a été maniée par d'autres mains, ç'a été imparfaitement. Voi *Mai* 1715.

là ce qu'on ne manque guére (
trouver dans une préface, & ce q
fait toute celle de ce traité des e
communications. « Entre ceux q
„ étudient la matiére des excon
„ munications, les uns, dit l'Auteu
„ s'arrêtent à l'ancienne discipline
„ les autres ne consultent que l
„ nouveaux Canonistes : c'est ce q
„ nous a fait croire, qu'un trai
„ qui expliqueroit l'usage de la d
„ cipline ancienne de l'Eglise, &
„ celle qui est en usage à presen
„ ne seroit pas inutile au Public.

On croit pourtant avoir lû qu
ques éxcellens ouvrages, compos
sur le même plan, accommodez
l'usage de France, & outre ce
écrits avec méthode. Et sans al
plus loin, on a parlé dans ces M
moires au mois d'Octobre 1713. c
conférences d'Angers, où tout
qui regarde les excommunicatic
& les autres censures paroît bien e
pliqué.

Ce traité est divisé en deux pa
ties, & chacune sous divisée en p
sieurs paragraphes.

Puis qu'excommunier, c'est (

clure, c'eſt priver de la communion de l'Egliſe, il a été naturel que l'Auteur commençât par expoſer en quoi conſiſte cette communion ; & c'eſt ce qu'il fait dans les quatre premiers paragraphes. L'Egliſe n'eſt pas un amas confus de perſonnes qui penſent & ſe conduiſent chacun à ſon gré : c'eſt une ſocieté & un corps, dont nous ſommes les membres.
„ JESUS-CHRIST, remarque l'Au-
„ teur, n'eſt pas venu établir plu-
„ ſieurs Egliſes, mais une ſeule, édi-
„ fiée ſur une même pierre : *Vous*
„ *êtes Pierre*, dit-il au premier des
„ Apôtres, & *j'édifierai mon Egliſe ſur*
„ *cette pierre.* C'eſt-à-dire, comme
„ l'expliquent les Peres, ſur cette
„ foi que Saint Pierre venoit de con-
„ feſſer, ou ſur JESUS-CHRIST
„ même, qui eſt la pierre angulaire
„ qui retient tout l'édifice. Cet endroit mérite au moins qu'on remarque qu'il eſt recherché & hors de ſa place : que fait-il là ? De plus cette expreſſion, comme les Peres l'expliquent, donne à entendre que tous les Peres conviennent en cette explication, au lieu qu'elle eſt du

plus petit nombre, & que ceux-là n
qui l'employent, disent ailleurs & 1
ment que S. Pierre est la pierre sur lac
l'Eglise est édifiée. Enfin, asseurer à S.
re, en lui parlant à lui, comme fit J
CHRIST, que c'est sur sa foi, sur cet
qui lui a été révélée, qu'il a confessée
ne lui manquera jamais, que l'Eglis
édifiée; c'est lui declarer qu'elle sera
fiée sur lui. Car c'est en conséquence
foi, que JESUS CHRIST l'a singuliére
établi la pierre fondamentale de son E

La communion de l'Eglise, po
l'Auteur, ne se forme pas seulemen
les liens secrets & intérieurs d'une 1
foi & de la charité, mais aussi pa
marques extérieures, qui font faire
fession d'une même foi, participe
mêmes Sacremens, une même pui
exercée par divers Ministres, l'obéï
aux Pasteurs légitimes, les devoirs p
de Religion, comme d'assister aux a
blées ecclesiastiques, & de participe
priéres: les Eglises particuliéres, qui
pas de communication entre elles, l'
tiennent néanmoins par la subordin
de leurs Pasteurs, laquelle les unit a
ge Apostolique; unité que S. Optat,
rôme, S. Augustin, recommande
termes si forts. De là les lettres Fo
ou de communion entre les Evêques
tre les principaux siéges: « Nous so
» unis au Pape Sirice, disoit S. Opt

anifestes, & le monde entier est uni de communion avec lui, par le moyen des es Formées. *Siricius noster est : cum us orbis commercio formatarum in una tis communione concordat.*

uand les Papes, ajoute l'Auteur, nent d'envoyer ces lettres, c'étoit marque de suspension de commu- .... comme on peut voir dans l'af- d'Acace, auquel les Papes cesserent envoyer, quand ils voulurent qu'il éparé de leur communion, & avec el le Pape Innocent se réünit par des es de communion.

Acace n'est pas le Patriarche de Const- ople qui causa une longue dissension, longue interruption de lettres des ; mais l'Evêque de Berée, qui avoit parti de Theophile d'Alexandrie Saint Jean Chrysostome, encourut e disgrace du Pape Innocent I.

coûtume d'écrire dans les Dyptiques éciter à la Messe d'une Eglise le nom vêques d'une autre Eglise, & princi- ent des principaux siéges, étoit une e & un témoignage public de com- n. Cela se devoit particuliérement triarches, & au Pape, comme nous iquons encore aujourd'hui à l'égard e. « Comment ne vous croyez-vous séparez de la communion du monde er, reprochoit le Pape Pelage aux ques de Toscane, vous qui ne faites

„ pas mémoire de moi dans les ſacrez myſ-
„ téres, comme vous le devriez ſelon la
„ coûtume?

Il y a une excommunication médicinale, & il y a une mortelle diſtinction que l'Auteur explique dans le paragraphe 5^e^. La premiere ſorte d'excommunication n'eſt pas proprement une excommunication, & ne différe point de la pénitence, telle qu'elle ſe pratiquoit publiquement. L'Egliſe, quoiqu'elle refuſât aux Pénitens l'entrée de ſes aſſemblées, & leur interdisît la participation des Sacremens, les regardoit comme ſes enfans, & leur accordoit le ſuffrage de ſes priéres. La ſeconde s'employe contre les obſtinez & les contumaces, qui par leur révolte contre l'Egliſe méritent qu'elle les rejette & ne les reconnoiſſe plus.

Autant qu'il eſt de maniéres différentes, dit l'Auteur au paragraphe 6^e^ de priver de la communion de l'Egliſe, autant en eſt il d'excommunier. 1°. L'Egliſe retranche de ſa communion les adulteres, les fornicateurs, & les autres perſonnes dont la conduite eſt ſcandaleuſe; mais les hérétiques s'en retranchent eux mêmes. 2°. C'eſt auſſi s'en retrancher ſoi-même, de refuſer de communiquer avec les Fidelles, pour des raiſons qui ne ſemblent d'abord regarder que la diſcipline & la police, comme firent les Novatiens, les Méletiens d'Egypte, les Donatiſtes, ſuppoſé néanmoins

qu'ils n'errassent pas dans le dogme : une Eglise particuliére, ou un petit nombre d'Eglises & d'Evêques se séparant ainsi, seroient hors de l'Eglise universelle. 3°. Il en est de même des Clercs, ou des Laïques, qui renonceroient à la communion de leur Evêque, par laquelle ils étoient unis à l'Eglise universelle, ce qui doit néanmoins s'entendre avec quelque exception. „ Car s'il arrivoit qu'un Evêque tombât dans „ l'héréfie, ou se séparât lui-même des au„ tres Evêques, non seulement son peuple „ ne seroit pas schismatique en se séparant „ d'avec lui, mais il le seroit en lui de„ meurant uni & attaché. C'est ce que S. „ Cyprien dit formellement.... C'est „ pourquoi les Moines & le peuple de „ Constantinople furent loüez de s'être sé„ parez de la communion de Nestorius „ leur Evêque, qui enseignoit une hérésie „ manifeste. Mais hors les cas d'idolatrie „ & d'hérésie manifeste, il n'est jamais „ permis aux inférieurs de se séparer de „ la communion des supérieurs, qu'ils „ n'ayent été jugez canoniquement, com„ me il est ordonné dans le 10e canon du 8e „ Concile général.

Comme il peut arriver de la division entre des Eglises particuliéres, en sorte néanmoins que chacune continuë d'être unie avec toutes les autres Eglises, elles ne méritent pas d'être traitées de schismatiques. L'Auteur rapporte à ce sujet les exemples

de S. Victor Pape, qui retrancha de sa communion les Evêques d'Asie ; de S. Estienne Pape qui en usa de même à l'égard de S. Cyprien & des Evêques d'Afrique, des Papes qui ne reçurent point Méléce d'Antioche à leur communion. Mais en rapportant ces exemples, il n'exige pas peut-être de tous ses lecteurs qu'ils y reconnoissent d'autres excommunications, que comminatoires. Tous les Sçavans, dit le P. Pagi, conviennent qu'Estienne ne poussa pas les choses au delà des menaces. Si cela est constant d'Estienne, il l'est pareillement de Victor ; & d'autant plus, qu'Eusebe * le fait entendre assez clairement. Car il ne dit pas que Victor excommunia les Eglises de l'Asie, mais qu'il fit des démarches pour les exnommunier, & c'est la signification propre des mots d'Eusebe, ἀποτέμνειν πειρᾶται. Enfin, il n'y a pas deux sentimens sur la maniére dont l'Eglise Romaine se conduisit envers Méléce : si elle se déclara pour Paulin contre lui, bien loin de l'avoir excommunié, elle l'a mis au nombre des Saints. On a cru qu'il étoit à propos d'insérer ici un mot d'éclaircissement sur des exemples que l'Auteur aime à répéter en plus d'un endroit. On auroit aussi raison d'ajoûter quelque éclaircissement sur ce qu'il dit de l'affaire d'Acace, ce Patriarche de Constantino-

* *L.* 5. *hist. Eccl. c.* 24.

ple, qui sans adopter peutêtre les sentimens hérétiques des Eutychiens, se fit le protecteur de leurs personnes, & le persécuteur de ceux qui leur étoient ouvertement opposez. Il n'est pas vrai qu'Acace ait entrainé dans son schisme la moitié de l'Eglise, c'est-à-dire, tout l'Orient. Il trouva de la résistance de la part des provinces entiéres, d'un grand nombre d'Evêques, & dans sa propre ville, où les Moines eurent assez de zéle & de courage pour détester hautement son indigne connivence, & se séparer de sa communion, pour demeurer attachez à celle du Pape. Enfin, ses successeurs le désavoüerent.

Dans le paragraphe 7^e^. l'Auteur expose ce que c'est qu'excommunications *latæ*, ou *ferendæ sententiæ*, *ipso facto*, *à jure*, *ab homine*. Il observe que les excommunications encouruës par le seul fait, *ipso facto*, ont été ignorées de l'antiquité, & qu'il est difficile de comprendre comment l'Eglise, qui ne juge pas des choses occultes, peut priver de sa communion extérieure une personne dont le crime n'est point prouvé, & qui ne l'a point confessé. Il explique la signification du mot *Anathême*, que les Anciens n'ont point distingué de l'excommunication mortelle, & que plusieurs Canons postérieurs semblent distinguer, comme une peine plus grande: on aimeroit mieux dire que ces Canons ont transporté au terme d'anathême toute

la signification de l'excommunication mortelle, & n'ont laissé à celui d'excommunication, qu'à signifier une moindre peine, selon cette expression * ', que l'excommu-„ nication exclut du commerce des fidel-„ les, & l'anathême exclut du corps de „ Jesus-Christ, qui est l'Eglise. Communément l'anathême ne marque qu'une horreur spéciale & plus grande; ainsi le Pape Nicolas I. écrit à l'Empereur Michel, qui si l'Evêque Rhodald, déja déposé & excommunié, communique avec Photius, il sera anathématisé.

L'Auteur au paragraphe 8ᵉ passe aux diverses sortes de censures usitées anciennement, tant à l'égard des Clercs, que des laïques. Ce qui semble de plus remarquable entre des choses fort connües, c'est qu'un Evêque étoit quelquefois resserré à n'avoir de communion que dans son Diocése & avec son propre troupeau, étant privé de celle des autres Evêques. Touchant ce qui s'appelloit communion étrangere, *communio peregrina*, il dit qu'un Clerc étranger, quoiqu'il certifiât son caractére par des *lettres formées*, n'avoit place qu'après tous les Clercs qui avoient le même Ordre que lui & qui étoient immatriculez dans l'Eglise où il ne se trouvoit qu'en passant; s'il étoit Evêque, après

* *Gratianus causa* 3. *q*. 3. *Can. Engelleradam.*

l'Evêque ; s'il étoit Prêtre, après tous les Prêtres, & ainsi des autres Ordres. Quand donc un Clerc, pour quelque faute, étoit réduit à la communion étrangere, comme il est ordonné par le second Canon du premier Concile d'Agde, c'est qu'il perdoit son rang & devenoit le dernier de son ordre.

Le 9^e^ paragraphe traite des personnes qui ont le pouvoir d'excommunier. Les deux suivans, de la circonspection dont il convient d'user, quand il s'agit d'excommunier. A l'égard même des hérétiques, de Marcion, des Novatiens, des Ariens, des Donatistes, & l'Eglise ne s'est point renduë difficile à leur reconciliation. Et quant à ce qui concerne les mœurs, il ne faut pas précipiter une excommunication, mais considérer quel effet elle aura, & si elle ne fera pas plus de mal que de bien, comme il est sur tout arrivé des fréquentes excommunications.

Une peine aussi griéve que l'excommunication, ne doit être décernée que pour de grandes causes. L'Auteur au paragr. 12^e^ en marque trois, sçavoir, une doctrine fausse, des mœurs déréglées, la revolte contre la discipline universelle de l'Eglise. L'Eglise a désapprouvé, & même puni sévérement, les Evêques qui pour des sujets legers en venoient aux excommunications. Toutefois en plusieurs choses ordonnées sous peine d'excommunication par les canons

des Conciles d'Elvire, d'Arles, de Langres, & d'autres, il ne paroît pas qu'il y ait matiére de peché mortel : c'est qu'il ne faut pas les regarder en elles mêmes, mais envisager le scandale qu'elles causoient alors.

En parlant au paragr. 14e des personnes sujettes à l'excommunication, l'Auteur dit que c'est tout Chrétien. En effet nulle dignité n'en sçauroit exempter en cas d'héréssie. On n'entre pas plus avant dans ce sujet : mais on n'omettra pas ce qu'il rapporte d'un réglement cité par Ives de Chartres, comme étant des Capitulaires, & qui se trouve dans le premier Canon du 12 Concile de Tolede. „ Si quelqu'un de ceux „ qui sont en faute, reçoit du Roi des „ marques de sa bienveillance, ou qu'il „ soit admis à sa table, les assemblées des „ Evêques & des peuples le doivent aussi „ admettre à la Communion Ecclesiasti„ que ; afin que ce que la piété du Prince „ reçoit, ne soit pas rejetté par les Evê„ ques.

Au moins la mort met-elle à couvert de l'excommunication ; c'est ce qui a fait autrefois une grande question, que l'Auteur explique dans le parag. 15e.

Et dans les deux suivans il traite des effets de l'excommunication : là il distingue les excommunications, nulles & injustes, celles-là par le défaut de pouvoir, celles-ci par le défaut de connoissance, ou par la

passion de celui qui la prononce. Il soutient, après Gerson, qu'une excommunication injuste n'est pas à craindre à ceux qui la souffrent malgré eux, mais à ceux qui se séparent d'eux-mêmes de l'Eglise. Il auroit été bon d'avertir, que ne pas la craindre, n'en éviter pas les occasions, ne faire nul effort pour la détourner & s'en relever; c'est dès-lors mériter d'y demeurer engagé. Et c'est en ce sens, que S. Leon & S. Gregoire disent, que la Sentence même injuste du Pasteur est toujours à craindre. L'Eglise ordonne en ce cas d'avoir recours à un Tribunal supérieur. L'Auteur adopte les loüanges que donne Mathieu Paris à Robert de Lincoln, qui mourut ferme dans l'excommunication que le Pape avoit prononcée contre lui. C'étoit chose loüable au jugement de cet Historien si cher aux Protestans, comme elle le seroit à celui de M. Burnet.

Les Interdits font la matiére du parag. 18[e]. S. Basile fournit un exemple qui a assez de rapport avec l'interdit: * Car il ordonne que tout village qui recevra ou retiendra une fille qui auroit été enlevée, soit privé de la communion des priéres. Ce fut un veritable interdit, quand Leudralde Evêque de Bayeux, comme le raconte Gregoire de Tours, fit fermer toutes les Eglises de Roüen & interrompre le service divin, pour venir à révélation de

* *Epist.* 144.

l'Auteur du meurtre de S. Prétextat. (
fut encore un, quand Hincmar Evêque
Laon, mécontent du Clergé de son D
cése, lui défendit toute fonction Ecc
siastique. Il y a aussi quelques vestiges
l'interdit dans S. Fulbert & dans Yves Ev
ques de Chartres. Ademar d'Angoulêm
en sa Chronique à l'an 994. rapporte qu'A
duin Evêque de Limoges établit une nou
velle coûtume, de punir la malice du peu-
ple par la cessation de l'Office divin. Et
dans le Concile de Limoges de 1031.
l'Abbé Oldric conseilla aux Evêques d'user
de ce moyen contre les infracteurs de la
paix. Depuis ce tems-là, & principalement
depuis le Pontificat de Grégoire VII. les
interdits devinrent plus communs.

Le dernier paragr. est de la promulga-
tion & de l'acceptation des loix & des Consf-
titutions. L'Auteur, à son ordinaire, re-
vient à celles des Papes S. Victor & Saint
Estienne, supposant toujours qu'elles por-
toient une veritable excommunication.

On n'a trouvé dans la seconde partie,
qui promet de traiter de l'usage present de
l'Eglise touchant les excommunications,
qu'un abbregé fort court & précipité de ce
qui se voit ailleurs expliqué plus au long
& avec méthode: en lisant cet ouvrage on
ne sçauroit n'y appercevoir pas quantité
d'endroits affectez.

ARTICLE LXXV.

CURSUS THEOLOGICUS ad usum Tyronum elucubratus, &c. C'est-à-dire, *Cours de Théologie à l'usage des étudians, & dicté à Naples par le P. Dominique Viva de la Compagnie de Jesus.* A Padoüe, de l'imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1712. deux tomes *in* 4°, le premier de 657 pages, le second de 581.

ON s'est trompé dans l'extrait qu'on a donné au mois de Janvier de l'ouvrage du P. Viva sur les propositions condamnées par le S. Siége, on n'en a compté que quatre éditions, au lieu de huit, que l'Imprimeur dans l'avertissement qu'il a mis à la tête de celui-ci dit en avoir faites. La réputation de l'Auteur, ajoute-t'il, lui a fait souhaiter d'imprimer aussi ce cours de Théologie : & il ne s'y est pas épargné, car il y a employé de très-beaux caracteres. En effet, l'ouvrage mérite cette dépense, étant d'une clarté & d'une précision qui font plaisir, très-conforme à la fin que le P. Viva s'y est proposée, de conduire des étudians à une connoissance distincte & sûre des questions de Théologie.

L'Auteur s'est arrêté à ce qui s'appelle proprement la Scholastique, sans entrer dans la discussion des faits historiques.

Un Cours de Théologie ne se ren
pas dans les bornes d'un extrait : on
serrera donc à quelques endroits. L
Viva, outre les autres preuves qu'
porte de l'existence de Dieu, &
nomment *à posteriori*, dit qu'elle
montre par l'idée que nous avons d
comme de l'être infiniment parfait :
Anselme, poursuit-il, Gille de R
Tostat, ont employé cette démonstr
& maintenant les Théologiens Esp
l'adoptent communément.

Comme aujourd'hui la curiosité
vrant un livre de Théologie, se por
bord aux endroits où il s'explique
Prédestination & sur la Grace, on v
poser les sentimens de l'Auteur sur c
tiéres si controversées.

C'est en la premiére partie, disp
question 2[e], que le Pere Viva trait
Prédestination, qu'il divise en radic
formelle ; c'est-à-dire, l'une à la gra
l'autre à la gloire. La premiére est
ment gratuite, & précéde tout m
étant le principe du mérite qui ne
quiert que par la grace ; c'est de c
proprement que s'entend ce que dit
Augustin, *Que la Prédestinatio
Saints n'est autre chose que la pré
& la préparation des bienfaits de
par lesquels sont sauvez certainemen
ceux qui sont sauvez.* Quoique ce fu
dogme de nôtre foi, que la prédé

tion à la grace eſt antécédente & précéde tout mérite, néanmoins les Théologiens y ont trouvé un ſujet de diſpute eſſentielle en cette matière. On dit eſſentielle, par rapport aux diſputes entre les Théologiens, & non pas par rapport au dogme de foi.

Car les uns ſoutiennent, que cette grace, *par laquelle ſont ſauvez certainement ceux qui ſont ſauvez*, leur eſt donnée par une faveur & par une miſéricorde particuliére de Dieu envers eux, qui la leur a choiſie, parce qu'il a prévû qu'elle auroit ſon effet, qu'elle plieroit leur volonté à y conſentir, & ſeroit efficace. On ne ſçauroit raiſonnablement nier que ce ſoit là le ſens des paroles de S. Auguſtin qu'on vient de citer, non plus que celles-ci : *Dieu appelle l'homme*, qu'il a élû, *d'une maniére qu'il ſçait qu'il ne ſera pas rebuté.* D'autres Théologiens aiment mieux, que Dieu ne prédeſtine qu'à une grace, de ſoi, pour ainſi dire, indifférente, en ſorte qu'il diſtribuë ſes graces par une miſericorde générale envers tous les hommes : & c'eſt à chacun d'eux de faire profiter celles qui lui échéent.

Quant à la prédeſtination à la gloire, elle eſt toute abandonnée aux diſputes des Théologiens, les uns la faiſant précéder, & les autres ſuivre la prévision des mérites. Toutefois la queſtion, à le bien prendre, & en ce qu'elle a de réel, dépend du ſenti-

ment qu'un Théologien a pris touchant la maniére dont Dieu diſtribuë les graces. Car s'il diſtribuë les efficaces aux élûs, avec choix, dans le deſſein & par la prévi-ſion qu'elles ſeront véritablement efficaces, il vaut mieux dire que la prédeſtination à la gloire eſt antécédente aux merites : s'il les diſtribuë avec indifférence, & par une miſéricorde générale, certainement la prédeſtination à la gloire eſt ſubſéquente.

Bien que le P. Viva ſe déclare pour la diſtribution des graces efficaces faites avec choix & par une faveur ſpéciale, il n'admet pas néanmoins la prédeſtination antécédente à la gloire, il rejette auſſi la ſubſéquente, & il ſoutient qu'elle ne précéde ni ne ſuit les mérites, mais qu'elle va enſemble avec eux ; *nec ante nec poſt merita, ſed ſimul cum meritis.* Sa preuve eſt, que Dieu par un même & ſimple décret prédeſtine à la grace efficace & à la gloire. Pourquoi ce decret eſt-il ſimple ? Parceque les choſes liées enſemble par un rapport mutuel, comme la grace efficace finale & la gloire, ſe connoiſſent enſemble par le même acte d'entendement, *correlata ſunt ſimul cognitione*, & que vouloir l'une, c'eſt vouloir l'autre par un même acte de volonté. Cette maniére, ou de penſer, ou de s'expliquer, paroît juſte, & fait ſentir que la prédeſtination eſt totalement gratuite. Il eſt manifeſte qu'au fond c'eſt la prédeſ-

nation antécédente, à une subtile différence près, de ne mettre qu'un decret de Dieu au lieu de deux, pour la gloire & pour la grace. Mais le P. Viva s'est déterminé à l'appeller subséquente ; parce, dit-il, que nous pouvons considérer, que Dieu prédestine les élûs à la grace efficace finale, afin de leur faire mériter la gloire. Elle est donc subséquente de nom, & antécédente en effet ; car en cela le point capital est la maniére dont la grace est distribuée : ou pour mieux dire, elle est subséquente seulement dans l'éxécution.

La 3^e^ partie est destinée à traiter de la Grace. En la premiére dispute, question 2^e^, le P. Viva soutient qu'à considérer en général cette infinité de divers moyens & de diverses graces que Dieu peut employer, il est infaillible d'une infaillibilité métaphysique que Dieu a le pouvoir de flechir nôtre volonté & de la faire consentir librement à ce qu'il lui plaira, qu'entre ces graces il en voit qui seront efficaces, s'il les donne. Le P. Viva prouve cette vérité par l'autorité de l'Ecriture, qui en tant d'endroits attribuë à Dieu un domaine Souverain sur nos volontez, & sur le témoignage de S. Augustin. *Qui est assez insensé & impie*, dit ce Pere, * *pour oser nier que Dieu a en son pouvoir de changer en bien les mauvaises volontez des hommes, quand il lui plaît, & comme il lui plaît?*

* *Enchir. c.* 88.

L'Auteur continuë à insister sur ce souverain domaine de Dieu, que nous ne sçaurions ne pas reconnoître en lui, & que nous confessons par les priéres que nous lui faisons, soit pour nôtre conversion, soit pour celle des autres.

Dans la question suivante il dit, que selon la doctrine des Conciles & des Peres la grace actuelle consiste uniquement dans les saintes pensées & dans les saints mouvemens dont Dieu nous prévient & nous aide à agir. De sorte que quand il seroit probable au vrai que la Prémotion Physique est possible, ce seroit encore s'éloigner de ce que nous apprennent les Conciles & les Peres, de faire entrer la Prémotion Physique dans la notion de la grace. Ce qui est d'autant plus certain, que cette Prémotion seroit également nécessaire pour les actions purement naturelles, pour les mauvaises, pour celles des animaux & des estres inanimez.

Il établit dans la seconde dispute, question premiére, que de toute éternité Dieu a prédéfini toutes les bonnes actions des hommes, en sorte néanmoins que cette prédéfinition éternelle soit dirigée par la science moyenne.

Cette Théologie rappelle le souvenir de celle du P. Gormaz, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Juillet 1710. L'Allemagne en profite, comme de celle de Tanner: & on ne doute pas qu'el-

les ne fussent ici estimées, si elles s'y faisoient connoître par une édition, en commençant par Tanner.

ARTICLE LXXVI.

CORPS ET COMPILATION *de tous les Commentateurs anciens & modernes sur la Coutume de Paris. Par M. Claude de Ferriere, ancien Avocat au Parlement, & Docteur Régent en la Faculté des Droits de Reims. Seconde édition, revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Et par M. Claude-Joseph de Ferriere son fils, ancien Avocat au Parlement & Docteur Regent en la Faculté des Droits de Paris. Enrichie des sçavantes observations de feu Monsieur le Camus, Lieutenant Civil de la ville, Prevôté & Vicomté de Paris. Dédiée à Monseigneur le Premier Président de la Cour des Aydes. En quatre volumes* in folio. *Tome premier, colonnes* 1688. *Tome second, colonnes* 1642. *Tome troisiéme, colonnes* 1180. *Tome quatriéme colonnes* 1837. A Paris, chez Guillaume Cavelier, grande Salle du Palais, du côté de la Cour des Aydes à l'Ecu de France. Henry Charpentier grande Salle du Palais au second pillier, du côté de la Chapelle, au bon Charpentier. Michel Guignard, ruë S. Jacques, près la la Fontaine S. Severin, à l'image S. Jean. *Mai* 1715.

Michel David, Quay des Augustins, près la ruë Gille-cœur, à la Providence. Charles Osmont ruë S. Jacques, au coin de la ruë de la parcheminerie à l'Ecu de France. Nicolas Gosselin, grande salle du Palais du côté de la Cour des Aydes à l'envie. Claude Robustel, ruë S. Jacques près la fontaine S. Severin, à l'image S. Jean. 1714.

LA Coutume de Paris est une loi si sage & si équitab'e, que quelques Auteurs ont prétendu que cette loi municipale a sur les autres coutumes le même avantage qu'a Paris sur les autres villes de ce Royaume. Quoi qu'il en soit, la Coutume de Paris a été le sujet de l'application d'un grand nombre de sçavans Jurisconsultes, qui ont consacré leurs veilles à nous en développer les difficultez. Et plusieurs Avocats célébres ont crû devoir communiquer au Public les observations que sa lecture & leurs reflexions particuliéres leur avoient fournies, pour l'éclaircissement des questions qui s'y rencontrent. On sçait que la vérité est toujours la même, mais on ne peut ignorer aussi que pour y arriver on prend souvent des routes différentes, & qu'on se flatte quelquefois d'y être parvenu, lorsqu'on est encore fort éloigné d'y atteindre, soit qu'elle nous échape au moment que nous croyons l'avoir trouvée, soit que nôtre prévention nous aveugle, ou que nous ne

pesions pas assez les raisons d'un sentiment opposé au nôtre. De là vient la diversité qu'on remarque tous les jours dans les sentimens des Interpretes, & qui est si sensible parmi ceux de la Coutume de Paris. Chacun d'eux appuyant son avis sur de puissantes raisons, l'a jugé sans replique, pendant qu'un adversaire déclaré les a combattus avec assez de force pour laisser toujours la question incertaine. C'est à l'esprit seul guidé par l'équité naturelle, qu'il appartient de se déterminer en faveur de l'un ou de l'autre parti; mais pour juger sans erreur, il faut qu'il examine avec attention, & qu'il se forme une décision raisonnable sur les reflexions de ceux qui l'ont précédé. Ainsi rien n'est plus capable de l'éclairer & de le conduire en même tems, qu'un recüeil où il puisse trouver tout à la fois & les décisions des Auteurs, & les raisons sur lesquelles ils les ont fondées.

Persuadé de l'utilité d'un pareil dessein, M. de Ferriere Avocat en Parlement employa à son éxécution une partie de ce zele qu'il a tant de fois marqué pour l'avancement de la Jurisprudence. En 1685. il donna au public la compilation de tous les Commentateurs de la Coutume de Paris, dont les écrits avoient été imprimez jusqu'alors, sans omettre même les notes du fameux M. Auzanet, tirées du manuscrit de Monsieur le Premier Président de la

Moignon, & qui n'ont été imprimées qu'en 1708.

Le succès qu'a eû la premiere édition de ce recüeil de tous les Commentateurs de la Coutume de Paris, n'a pas ôté à l'Auteur l'envie de retoucher son ouvrage. Le tems & ses meditations lui en ont fait appercevoir les défauts, & sa modestie ne lui a pas permis de les dissimuler. Il a compris que le moyen le plus sûr pour y remédier étoit d'entreprendre une nouvelle édition, pour le retoucher entierement, & le rédiger dans un stile plus clair & dans un meilleur ordre, & y ajouter ce qu'il avoit omis des Commentateurs & Arrétistes qui avoient paru avant la premiére édition de ce livre, & y joindre les résolutions de ceux qui ont paru depuis.

Comme ce dessein étoit immense, il a associé à son travail Mr Claude-Joseph de Ferriere son fils, Professeur en la Faculté des Droits de Paris, qui a donné au public quelques ouvrages, dans lesqules on remarque non seulement beaucoup de précision, mais encore beaucoup de netteté & d'arrangement.

Ils ont donc tous deux travaillé de concert à cette nouvelle édition, qu'on peut regarder comme un ouvrage tout nouveau, tant par rapport à la diction, que par rapport aux changemens & aux augmentations considérables qu'on y découvre. On a eû soin que le style fût clair &

intelligible ; les questions y sont disposées & traitées méthodiquement : les maximes du Droit coutumier y sont placées chacune en son lieu, & leur origine y est développée. Enfin, les sentimens de tous les Commentateurs y sont exactement rapportez, & l'on y trouve tous les Arrêts dont on peut tirer des inductions avec des raisons de part & d'autre sur les questions les plus difficiles, & la conférence des autres Coutumes est redigée, aussi bien que tout le reste de ce Commentaire, dans un si bel ordre, qu'il en facilite beaucoup la lecture.

A l'égard des augmentations qui se trouvent dans cette seconde édition, elles sont sensibles d'elles mêmes, puisque la premiere ne contenoit que trois volumes *in folio*, & que celle-ci en contient quatre. Mais voici en détail quatre articles qui composent ces augmentations.

I. Les Remarques de M. Ricard y sont toutes entieres au commencement de chaque article.

II. Les gloses sont remplies d'un plus grand nombre de questions & d'autoritez qu'il n'y en avoit dans la précédente édition, & les resolutions de M^e^ Claude Duplessis se trouvent placées dans les endroits convenables, aussi bien que les Notes de M^e^ Eusebe de Lauriere, dont les écrits n'ont paru que depuis la premiere impression de cet ouvrage.

III. Les Gloses, les observations de Monsieur le Camus, Lieutenant Civil de la Prévôté de Paris, s'y trouvent après les Gloses.

IV. Après la conférence des autres Coutumes on trouve sur chaque article un grand nombre d'Auteurs qu'on peut consulter.

Le Livre en cet état ne peut manquer d'être regardé du public comme un des plus necessaires pour apprendre les veritables principes de nôtre Jurisprudence. En effet, outre tout ce qu'il y a de plus approuvé dans les Commentaires de M^e^ Charles du Moulin placé avec art, l'on trouve ici les décisions de tous les autres Commentateurs.

Il falloit faire connoître tant de sçavans Interpretes. La préface de cette compilation, après avoir annoncé l'ordre qui est observé dans cet ouvrage & les changemens & augmentations qui s'y trouvent, donne l'idée de chacun de ces Commentateurs, & apprend le jugement que le public a porté sur leurs ouvrages.

M^e^ Charles du Moulin y conserve cette glorieuse prééminence qu'il s'étoit attribuée lui même au dessus de tous les autres Jurisconsultes François, & M. de Ferriere tâche de justifier sa mémoire des soupçons du Calvinisme.

On loüe l'érudition de Charondas, sans excuser son peu de fidelité dans ses citations.

Le

Le dessein de Fortin y est applaudi, & la grande réputation de Me René Chopin y est établie.

On y apprend ce que les Lecteurs judicieux ont pensé des Commentaires de Tronçon & de Guerin, & des Notes de Tournet, de L'Abbé & de Joly.

Mc Julien Brodeau y est traité avec la justice que tous les sçavans lui ont renduë.

Me Jean-Marie Ricard y est proposé à tous les Auteurs comme un modele de l'attention qu'on doit avoir à rendre ses ouvrages parfaits avant que de les mettre au jour ; & on y apprend que c'est à lui que le public doit l'éxécution du projet que Fortin n'avoit fait presque qu'imaginer.

S'il y avoit quelqu'un qui pût ignorer quel étoit Me Barthelemy Ausanet, il reconnoîtroit dans cette préface avec combien de raison feu Monsieur le Premier Président de la Moignon, l'un des plus grands Magistrats qui ayent été, l'honoroit de son estime.

Les Traitez que M. du Plessis a donnez sur la Coutume de Paris y sont recommandez, comme un excellent assemblage des maximes du Droit coutumier, artistement travaillé d'une maniére toute nouvelle ; & comme ce livre étoit le fruit d'une longue étude & d'une longue méditation, il a été estimé generalement de tout le monde.

Enfin, Me Eusebe de Lauriere, y est loüé comme un des plus habiles Auteurs que nous ayons pour l'intelligence de l'ancien droit coutumier.

Les ouvrages de tous les Commentateurs que nous venons de nommer sont entre les mains de tout le monde ; mais personne n'avoit encore vû les observations que feu M. le Camus, Lieutenant Civil, avoit faites sur la Coutume de Paris. La famille de cet illustre Magistrat a bien voulu en faire part au public par le moyen de Messieurs de Ferriere, qui les ont placées à la fin de chaque article immédiatement après les gloses. On ne peut douter qu'elles ne contribuent beaucoup à enrichir un ouvrage qu'on peut d'ailleurs justement appeller *la Bibliotheque du Droit Coutumier*.

ARTICLE LXXVII.

TRAITE' DE LA CONFIANCE en la misericorde de Dieu, pour la consolation des ames que la crainte jette dans le découragement. A Paris, chez Raymond Mazieres, ruë S. Jacques, près la ruë de la parcheminerie, à la Providence, 1615. *In* 12. pages 318.

IL n'est pas possible de lire cet excellent traité avec attention, qu'on ne sente s'insinuer dans son ame les douces & con-

solantes impressions de la confiance en la miséricorde de Dieu. Il semble qu'en ces derniers tems la principale application dans les livres & les discours de piété soit d'augmenter la crainte dans le cœur des Fidelles, en insistant perpétuellement sur les véritez effrayantes de la Religion : comme si nous n'avions pas autant ou peut-être plus de besoin d'être rassûrez & consolez, que d'être intimidez. Et puisque la crainte a ses défauts, ses excès, & par conséquent ses périls, il faut aussi qu'elle ait ses remédes, c'est-à-dire, qu'il faut la modérer par une sainte confiance & solidement fondée, qui en retranche ces inquiétudes accablantes, dont naît le découragement.

C'est un dessein si sage que l'Auteur s'est proposé ; & qu'il exécute avec beaucoup d'habileté. Il convainc l'esprit, & gagne le cœur : ses preuves sont solides & arrangées dans le meilleur ordre, soutenuës par des applications justes de l'Ecriture, ou plutôt tirées de l'Ecriture, conformes à ce que chacun de nous sent en soi-même, enfin exposées d'un style pur & élégant. Il en est d'un livre comme d'un présent, qui pour précieux qu'il soit, ne laisse pas de tirer encore quelque mérite de la main qui le fait : on voudroit donc nommer l'Auteur, mais il le défend, & le rang qu'il tient dans l'Eglise oblige à lui obéïr.

Le Traité est divisé en deux parties, & chacune sousdivisée en plusieurs paragraphes.

La premiere est employée à établir les fondemens de la confiance que nous devons avoir en la miséricorde de Dieu. C'est en penser indignement, de s'en faire un appui à son libertinage, & de continuer d'être méchant, parce que Dieu ne cesse pas d'être bon. Aussi ce n'est pas pour entretenir cette présomption téméraire, & condamnée en tant d'endroits de l'Ecriture, que l'Auteur écrit : il a en vûë d'autres personnes, qui paroissant plus éclairées, & l'étant en effet, ne le sont pas assez sur cette matiere. Ceux-ci sont bien éloignez de trop présumer de la bonté de Dieu, ils connoissent toute l'obligation où ils sont de travailler à leur salut, & y travaillent même avec courage, craignent le peché souvent jusqu'au scrupule, méprisent le monde avec tous ses plaisirs, s'occupent de leurs devoirs & de la pratique des bonnes œuvres. „ Cependant la miséricorde „ de Dieu semble n'avoir rien de con„solant pour eux : frappez de l'idée ef„frayante de ses jugemens & de sa justi„ce, ils oublient ce qu'un Dieu hom„me, un Dieu enfant, un Dieu Sau„veur, un Dieu époux, a d'aimable, pour „ ne s'occuper que de ce qu'un Dieu Juge, „ un Dieu vengeur, un Dieu sévére, a de „ terrible pour eux. A peine osent-ils espe„rer en lui : l'amour divin, qui a pour „ d'autres tant de suavité, n'a rien de sen„sible pour eux, que l'inquiétude & la

„ crainte de ne pas aimer assez ; ils s'affli-
„ gent, ils tremblent, ils sont troublez ;
„ leur cœur désolé ne goûte dans la prati-
„ que de la vertu, ni douceur, ni repos.
„ Et on peut dire que si la confiance est
„ montée dans les pécheurs jusqu'à la pré-
„ somption, on trouve aussi des justes
„ dont la crainte trop vive est poussée
„ quelquefois jusqu'au découragement.
D'où l'on a vû arriver que succombant enfin à leurs peines, les uns sont tombez dans un abbatement & un désespoir affreux, les autres ont cherché dans le libertinage un soulagement qu'ils ne trouvoient point dans la ferveur du service de Dieu, n'en ayant expérimenté que ce qu'il a d'austere & d'effrayant.

Si cette tentation est si affligeante pendant la vie, combien l'est-elle plus à la mort, lorsque les jugemens de Dieu doivent paroître d'autant plus terribles, qu'ils sont vûs de plus près ?

Ces deux égaremens opposez, de présomption & de crainte excessive, ne viennent que de ne sçavoir pas assez mesurer selon les regles de la prudence Chrétienne les bornes de la justice & de la miséricorde de Dieu. Le Prophete Royal chantant également les loüanges de ces deux attributs, trouvoit dans l'un de quoi former cette crainte qui commence la sagesse, & dans l'autre de quoi inspirer cette confiance qui consomme la charité.

L'excès de la crainte a diverses sources, c'est ou ignorance, ou tentation, ou épreuve. „ Il y a même des ames saintes & „ choisies, qui ne marchent dans les voyes „ de piété, & qui ne vont à Dieu que par „ la route de la crainte. Elles sont fidelles à „ Dieu précisément parce qu'elles le craig- „ nent. Leur crainte, il est vrai, n'est pas „ cette crainte purement servile qui n'a en „ soi aucun mélange d'amour, ou qui n'en „ a que de legeres impressions ; c'en est „ une qui suppose l'amour, mais qui l'em- „ porte sur l'amour quant à l'impression „ sensible. Je la comparerois volontiers à „ celle de ces enfans, qui par l'austérité „ de ceux qui les gouvernent, se forment „ dans l'éducation un naturel timide ; „ quoi qu'ils aiment leur pere, ils sont „ toujours à son égard dans la terreur & „ l'appréhension ; ils croyent qu'il ne les „ regarde que pour les punir, ou qu'il ne „ leur parle que pour les reprendre : ils ont „ pour lui, il est vrai, tous les sentimens „ d'amour que la nature leur a donnez, „ mais ce que cet amour devroit avoir de „ tendre & de sensible, est étouffé par les „ impressions trop vives de la timidité. „ Telle est la disposition de ceux dont je „ parle : ils aiment Dieu, mais leur crain- „ te se fait plus sentir que l'amour. Disposition souvent avantageuse aux ames les plus ferventes, pour reprimer l'orgueil que pourroit exciter en elles l'abondance des graces.

Il s'agit de l'excès de la crainte, dont l'Auteur dépeint admirablement les funestes effets, le découragement, la tristesse du cœur dans le service de Dieu, l'affoiblissement de la tendresse dans l'amour de Dieu. „ Cette crainte non seulement entraîne au découragement, mais même „ elle le produit par la foiblesse qu'elle „ cause dans celui qui éprouve cet état. „ Dans les entreprises ordinaires la confiance fait partie des moyens qu'on employe pour réüssir, au moins elle les „ anime tous, & leur donne une force nouvelle. Les Troupes timides sont à demi vaincuës ; au contraire la confiance „ des soldats qui vont au combat, redouble leur ardeur & fortifie leur courage. „ S'il en est ainsi des succès humains & „ de la guerre d'ici bas, que sera-ce de „ l'entreprise du salut ? Puisque non seulement c'est pour nous, soldats de J. C. „ une espece d'assaut & de combat, où l'on „ n'est victorieux qu'en faisant de grands „ efforts ; mais même que l'esperance du „ succès nous est ordonnée, comme une „ préparation essentielle pour y parvenir. „ En sorte que s'il y a des entreprises humaines qui trompent l'esperance, & où „ la confiance du succès soit inutile, il „ n'en est pas de même de l'entreprise du „ salut ; car il est vrai de dire que personne „ ne sera sauvé qu'avec l'esperance, & aussi que l'esperance est un des moyens des

„ plus efficaces pour opérer le salut: ca
„ n'est pas en vain qu'il est écrit que *c*
„ *l'esperance qui nous sauve*; & ce qui
„ paroît encore plus précis, l'*esperanc*
„ *confond point*.

Voici encore une belle image de la t
tesse de cœur causée par l'excès de la cra
te. “ *Comment pourrai-je paroître dev*
„ *Dieu*, disoit autrefois le S. Pontife
„ ron, pour s'excuser d'offrir le sacri
„ de son ministere dans un tems de dei
„ *Comment pourrai-je lui plaire?* Effe
„ vement rien n'est moins agréable à
„ pere qui aime ses enfans avec tendre
„ que de les voir autour de lui toujo
„ dans la tristesse, & ne répondre à ses
„ resses que par la crainte, le sérieux &
„ silence. Dieu qui prend à nôtre égar
„ qualité de pere, & qui par sa tendre
„ selon la noble expression de Tertulli
„ *est plus pere que tous les peres de la te*
„ n'exige-t'il pas de nous qu'on répon
„ ses caresses par la confiance & la joy

L'Auteur prouve ensuite que la tendr
est le propre caractere de l'amour de D
parceque c'est un amour de reconnoissa
& de complaisance; tendresse néanmo
que l'excès de crainte détruit: & après a
fait une vive peinture de deux ames ju
dont l'une se conduit par cette tend
d'amour, & l'autre s'abandonne à la cr
te, il dit: “ Jugeons de ce que nous ver
„ de dire par les idées que la nature m

„ nous donne, portons en le jugement
„ que la raison seule nous apprend à for-
„ mer. Que préférerions-nous nous mê-
„ mes, s'il étoit question de nôtre service?
„ Il me semble que nous préférerions un
„ cœur plein d'affection & de ferveur, à
„ un autre qui ne nous approcheroit qu'a-
„ vec tristesse, & ne nous serviroit qu'a-
„ vec crainte. Qu'aime-t'on en effet le
„ plus, ou de se faire aimer, ou de se fai-
„ re craindre? A quoi la plus noble ambi-
„ tion peut-elle se porter? Est-ce à s'atti-
„ rer des respects forcez, exigez par la
„ crainte & par la terreur? Des hommages
„ volontaires, inspirez par l'amour & dic-
„ tez par la reconnoissance, me paroissent
„ plus précieux. Celui qui sçauroit enchaî-
„ ner tous les cœurs, seroit à mon sens
„ plus admirable, que celui qui pourroit
„ dompter toutes les nations; & si ces fa-
„ meux conquérans dont parle l'Histoire
„ ont ambitionné de se rendre maîtres du
„ monde par la terreur de leurs armes, c'est
„ sans doute dans l'impossibilité où ils
„ étoient de le conquérir par les charmes
„ de l'amour.

„ Voilà ce que la raison seule nous dic-
„ te: mais cette même raison fortifiée
„ par la foi ne doit-elle pas nous faire re-
„ connoître que nôtre Dieu infiniment
„ plus équitable que nous, trouve qu'il lui
„ est plus glorieux de gagner nos cœurs
„ par l'amour, que de les dompter par la

„ crainte. En effet, ce Dieu si bon, qui „ pouvoit nous contraindre à le servir, a „ bien voulu se contenter de nous y inviter, de nous presser, de nous attirer par „ les douceurs de son amour. Il expose ensuite les moyens que la bonté de Dieu a employez pour toucher nos cœurs, & les porter à l'aimer avec tendresse.

De là il passe à expliquer les solides fondemens de cette tendre confiance qu'il voudroit inspirer à tous les Justes, & à ceux qui souhaitent & s'efforcent sincérement de devenir justes : la vérité infaillible de Dieu, la toutepuissance de Dieu, la bonté infinie de Dieu. D'où il conclut, qu'elle paroît être d'une obligation indispensable, vû les soins que Dieu prend de nous y exciter ; & que la lui refuser, c'est lui faire injure.

Il finit cette premiere partie par six excellens avantages de cette tendre confiance. Elle est glorieuse à Dieu, une puissante ressource pour le succès de nôtre salut, une défense & une arme puissante contre les tentations, donne de la ferveur à la charité, nous console infiniment dans nos peines.

Dans la seconde partie l'Auteur répond aux objections que la crainte suggére aux ames timorées. Il faut avoüer qu'il ne les dissimule point, ces objections ; & que par la vivacité de ses expressions il semble les faire paroître plus fortes : mais ses répon-

ses sont pensées d'une maniére qui non seulement satisfait l'esprit, mais aussi porte au fond du cœur la confiance & la consolation.

1°. Une ame timorée est effrayée de la sévérité des jugemens de Dieu. A la vérité, répond l'Auteur, Dieu est terrible dans ses jugemens, mais il est encore plus aimable. Il se plaint des égaremens de son peuple : " Il se plaint, quand il pourroit
„ punir ; c'est l'amour qui forme ses plain-
„ tes, & on ne peut le méconnoître ; il se
„ plaint, & à qui ? A l'homme même de
„ qui il se plaint, & cela pour le toucher
„ & l'attendrir ; encore le fait-il sans ai-
„ greur & sans amertume. Quand on se
„ plaint à son ami, & qu'on le fait avec
„ douceur ; c'est marque qu'on est prêt de
„ recevoir ses excuses, & qu'on lui par-
„ donnera sans peine. O qu'un Juge est fa-
„ vorable, quand il aime ainsi, & encore
„ plus quand il désire d'être aimé !

Une question de S. Jean Chrysostome devient à l'Auteur un fond d'excellentes réflexions. Ce Saint Docteur, expliquant les paroles du Prophete, qui demandoit à Dieu, *Qu'il remît à son Fils ses jugemens & sa justice*, dit que c'est afin que nous ayons tout à esperer d'un Juge favorable, qui a expérimenté nos miseres & porté nos péchez, qui est devenu dans une même nature nôtre frere, nôtre ami, nôtre Sauveur. Sur quoi l'Auteur demande ce que

nous ſouhaitterions dans un Juge, pour aſſûrance qu'il nous ſera favorable : c'eſt ſans doute, qu'il fût plein d'une bonté ſans pareille, qu'il connût parfaitement par lui même & par ſa propre expérience tout ce qui peut nous ſervir d'excuſe, qu'il nous aimât véritablement & fût nôtre ami, ami intime, ami particulier, qu'outre le contentement de l'amitié, il eût encore un intérêt perſonnel de nous juger favorablement. Or toutes ces qualitez ſe rencontrent excellemment en JESUS-CHRIST nôtre Juge : & l'Auteur les fait ſentir l'une après l'autre.

Quoi donc, Dieu n'eſt-il pas juſte ? C'eſt préciſément, reprend l'Auteur, parceequ'il eſt juſte que nous devons plus eſperer en lui. "Si le pécheur demandoit miſé„ricorde en ſon nom, s'il la demandoit „ par la vertu de ſes propres larmes, s'il „ la demandoit par les mérites de ſes bon„nes œuvres ; il ſeroit mépriſé & indigne „ d'être exaucé. Mais quel prix preſente„t'il ? Les ſatisfactions du Fils de Dieu, „ ſa Croix, ſes ſouffrances, ſon ſang, ſes „ larmes & ſes prieres ; digne prix de la „ miſéricorde de Dieu & des graces qu'on „ en peut attendre, quelque infinies qu'el„les puiſſent être, & quelque indignes „ que nous en ſoyons. Le Prophete étonné „ de la juſtice de Dieu diſoit : *Si vous „ comptez nos iniquitez, qui pourra ſoute„nir vôtre colére.* Mais auſſitôt il ajoutoit

„ pour ſe raſſûrer, *En Dieu il y a une mi-*
„ *ſéricorde.* Et pourquoi ? *parcequ'il y a*
„ *auſſi en lui une rédemption abondante*, *&*
„ *qu'il rachete Iſraël de tous ſes pechez*,
„ quelque grands & quelque nombreux
„ qu'ils puiſſent être.

Il remarque que JESUS CHRIST n'eſt pas ſeulement nôtre médiateur, mais auſſi nôtre avocat; & qu'il y a cette différence entre le médiateur & l'avocat, que celui-là demande grace, & que celui-ci inſiſte ſur ce qui eſt de juſtice & de droit. JESUS-CHRIST repréſente donc à ſon Pere le droit à la miſericorde qu'il nous a acquis par ſes mérites.

2°. La grandeur & la multitude des pechez étonnent. A cette objection l'Auteur oppoſe que les ſentimens de Dieu envers les pécheurs ſont des ſentimens de miſéricorde, & qu'il les aime même, pour ainſi dire, entant que pecheurs. On ne croit pas avoir jamais vû une application plus belle que celle de la tendreſſe & des ſoins de David pour Abſalon ſon fils rebelle : ni de comparaiſon plus juſte & plus noble que celle d'un Prince magnifique qui a fondé richement un Hôpital; une maiſon deſtinée à recevoir les miſérables ne ſera point fermée au plus miſérable de tous. De plus, Dieu appelle les pecheurs, les menace, les attend avec patience, les reçoit avec bonté, leur pardonne aiſément : tout cela eſt expoſé avec ſentiment, prouvé par

l'Ecriture, orné d'histoires édifiantes ; les Ninivites, Manassés, l'Enfant prodigue, y ont leur place. Et l'Auteur conclut que de se laisser abbattre à la vûë de ses pechez, c'est quelquefois un rafinement de l'amour propre, & orgueïl.

3°. Le petit nombre des élûs intimide non seulement les pecheurs ; mais les justes. Il est vrai que le nombre des élûs est petit ; mais enfin qu'a à craindre celui qui a de justes raisons de se croire de ce petit nombre ? Un moyen d'assûrer en quelque façon sa prédestination, c'est la confiance. „ Nous avons peine à concevoir ce para- „ doxe, parce que nous jugeons selon nos „ foibles idées, & selon ce qui se passe par- „ mi nous, où l'esperance & la confiance „ ne rendent pas toûjours nos désirs effica- „ ces : cependant en Dieu & dans l'affaire „ du salut, espérer avec confiance, c'est „ non seulement faciliter la victoire des „ obstacles, comme je l'ai dit ailleurs, „ mais c'est même en quelque façon s'as- „ sûrer la couronne. Pourquoi cela ? c'est „ que Dieu l'a promis ; & sa parole, cette „ parole éternelle, qui ne peut changer, y „ est engagée. Après quelques passages choisis de l'Ecriture sur ce sujet, l'Auteur continuë. „ Qu'on ne s'étonne point de ce „ que Dieu a donné tant d'efficace à la „ confiance ; la confiance, comme je l'ai „ dit, est inséparable de l'amour, elle est „ même une sorte d'amour, ou plûtôt, la

„ marque du plus tendre ou du plus véhé-
„ ment de tous les amours. Or on ſçait
„ qu'à l'amour il n'y a rien d'impoſſible, &
„ que c'eſt lui qui ouvre les portes du Ciel.

Ce que l'Auteur ajoute de l'aſſûrance, & générale & particuliére, que chacun de nous a de ſa prédeſtination, eſt conſolant, aſſurance particuliére, fondée ſur ce que nous avons expérimenté des miſéricordes de Dieu dans la vocation & le choix qu'il a fait de nous, dans la protection qu'il nous a donnée, dans la perſéverance dont il nous offre les moyens. Enfin, l'Auteur montre que les afflictions ſont une des marques les plus aſſûrées de la prédeſtination.

ARTICLE LXXVIII.

YVONIS GAVKES MED. D. ET CH. praxis Chirurgico-Medica &c. C'eſt à dire, *Pratique de Chirurgie & de Médecine, formée ſur une infinité d'expériences particuliéres de plus de vingt-ſix ans; où la cauſe & la cure des maladies cauſées par le vice des ſucs qui précédent le ſang & du ſang même, ſont expoſées avec briéveté & avec méthode. Par Yvon Gaukes Docteur en Médecine & en Chirurgie.* A Amſterdam, chez Jean Wolters, 1708. *In 8°. pages* 534.

VOici un imitateur de Celſe pour le ſtile, avec quelques traits de Médecin Dogmatique, qui pourtant dans le fond

est Empirique. M. Gaukes occupé d
plus de vingt-six ans à la pratique de la
decine, a observé par ses expériences
naliéres & marqué dans ses Mémoire
remedes qui lui ont réüssi ; & dans ce
il en gratifie le public. C'est autre c
dit-il, d'avoir étudié en Médecine,
l'avoir pratiquée. Souvent ce qui a ét
pris dans les Ecoles n'a pas un he
succès ; & il l'a reconnu lui même, c
il a commencé à voir des malades
principes de ses Maîtres ne répond
pas toûjours à son attente. En sorte
habile Médecin doit compter sur sa p
expérience, sans néanmoins se flat
devenir par là infaillible : car la di
disposition des corps, & mille autres c
cachées, rendent inutile ou pernici
un malade le même remede qui a été
taire à un autre. Si donc les remedes
tenus dans ce livre, étant mis à l'é
ve, ne donnent ni guérison ni soulagem
ce n'est pas qu'ils ne soient bons, & c
d'autres circonstances ils n'ayent eû
effet. Mais telle est la Médecine, el
s'éleve pas audessus de la conjecture.

L'Auteur distingue trois sortes de r
dies, dont les unes sont causées par le
meurs qui précédent le sang ; les a
viennent du sang, c'est à dire, de la mau
se constitution du sang ; les troisiémes
sent des humeurs filtrées & séparée
sang dans les diverses glandes du corp

Ce qui précéde le ſang, c'eſt la maſſe des alimens dans l'eſtomac, le chyle, les excrémens; le ſang eſt ſuſceptible de quantité de qualitez peccantes; de même que les humeurs qui s'en ſéparent, & ſont capables de cauſer des ulcéres. L'Auteur compte ſoixante - quatorze maladies qui coulent de ces trois différentes ſources, & preſcrit les remedes que ſon expérience lui a fait connoître être propres à les guérir. Ce n'eſt pas la matiére d'un extrait.

ARTICLE LXXIX.

RESOLUTION DE TROIS *Problemes célébres tentez par M. Bernoulli Profeſſeur à Bâle dans ſon Eſſai d'une nouvelle Théorie de la Manœuvre, en 1714. & qui avoient été propoſez par M. Le C. Renau l'année précédente à M. Parent Auteur du Memoire.*

I. M. Bernoulli dans l'onziéme article de ſa premiere lettre à M. L. C. Renau page 153. ſuppoſe une Bille, B, en repos (1^e^. *fig.* *) choquée tout d'un coup & à la fois (c'eſt à dire apparemment en un ſeul inſtant) par deux *a* billes A,D, ſelon les directions ABL, DBK, perpendiculaires entre elles, dont A donneroit ſeule à B, la viteſſe B L par ſon choq, & D la choquant auſſi à part lui donneroit la viteſſe B K.

* *On trouvera les figures à la fin de cet Article.*

D'où il conclud (à cause de l'indifference des deux directions ABL, DBK), que les deux billes A & D venant choquer B en même tems lui donneront encore les deux mêmes vitesses B L, B K, qui lui feront parcourir ensemble la diagonale du rectangle KBLM. Mais quoi qu'un corps A ayant déja la vitesse A B, & étant rencontré par un second D perpendiculairement selon D B, ce dernier n'avanceroit ni ne retarderoit la vitesse de A, en aucune maniere selon AB ; lui imprimant seulement de la vitesse selon D B K ; de même que si A étoit immobile en B ; & qu'il en soit de même du corps D supposé en mouvement selon DB, & rencontré perpendiculairement par A, lequel A ne changeroit rien dans la vitesse DB, de D, mais lui en donneroit seulement une nouvelle selon ABL (qui est tout ce que le terme (d'indifférence) peut entraîner avec lui), il ne s'ensuit pas pour cela que les deux corps A & D soient dans une indifference parfaite entre eux, lorsqu'ils s'efforcent de mouvoir B conjointement le long de BM, comme on peut le voir en divisant la vitesse A B de A, & DB de D dans les deux perpendiculaires & paralleles AX, BX, DY, BY. à B M prolongée. Car les efforts A x AX, & D x DY sont entiérement opposez & anéantis, lorsque les 3 corps A, B, D s'unissent en B, comme une seule masse, pour avancer le long de B M. Ainsi ces 2 efforts sont égaux,

Il ne reste donc aux corps choquans A, D, que les efforts $A \times XB$ &, $B \times YB$, avec lesquels ils poussent conjointement B ; ni plus ni moins, que si A & D étoient partis à la fois de X & Y, pour choquer B en même tems.

Soit donc O le centre des 3 corps A,D,B, situez dans leurs lieux naturels ; ou de D & de A situez en Y & X, & de B situé en B ; si l'on divise les vitesses XY, YB, & le repos de B dans les vitesses XO, OB ; YO, OB ; BO, OB, il est évident que O B sera une vitesse commune à ces trois corps, qui leur restera par conséquent à chacun après le choq, & que les 3 autres seront détruites par le choc, par les proprietez du centre O. De sorte que prenant sur BM, BN = BO ; BN seroit la route & la vitesse du composé de ces 3 corps, après le choc, supposé qu'ils s'unissent par le choc. Mais si leur ressort est parfait, les trois vitesses d'équilibre XO, YO, BO, seront renduës par le ressort ; de sorte que la vitesse BO se trouvera alors 2 fois dans B, sçavoir BN par le mouvement commun, & NP = BN par le ressort; ainsi BPdouble de BN sera en ce cas toute la vitesse de B sur BM, laquelle sera toûjours moindre que BM, comme il est aisé de le voir. Le tout conformément à ce que j'ai démontré sur ce choc dans mes Elemens de Mechan. & de Phys. imprimez en 1699. 3^e^. partie ch. 11. les corps A & D ne sont donc indifférens l'un à l'égard de

l'autre que quand l'un agissant sur l'autre cet autre ne lui résiste aucunement comme dans le premier cas proposé. Mais dans le second, les 2 A & D agissant contre B, agissent en même tems l'un contre l'autre. Ce seroit la même chose si B étant anéanti A & D se choquoient au point B sur leur commune tangente XBP ; car alors l'un agiroit encore sur l'autre avec des forces égales, comme dans le cas de M. Bernoulli ; & le composé des deux auroit seulement la vitesse de leur centre de gravité commun Z, comme on peut le voir dans les Elemens citez.

2. Dans les articles 17, 18, & 19. pages 159 &c. M. Bernoulli tente de trouver la route & la vitesse d'un vaisseau mû à la fois par 2 vents qui choquent deux voiles perpendiculaires entre elles. Et pour cet effet il prend les vitesses uniformes que ces deux vents lui donneroient chacun à part dans sa propre route, pour exprimer par leurs quarrez les forces des 2 vents en ces deux sens. Il est vrai que dans les 2 mouvemens de ce vaisseau les quarrez de ces 2 vitesses représentent les 2 resistances de l'eau, & en même tems les forces de ces 2 vents agissans chacun à part. Mais quand on les fait agir conjointement, le vaisseau prenant alors dans les 2 mêmes sens moins de vitesse, que quand chaque vent agissoit seul (selon la construction de M. Bernoulli) il est évident que les deux forces respectives de ces

2 vents en ces 2 sens en sont d'autant plus augmentées, & ne sont plus les mêmes; ce qui étant, la route & la vitesse que M. Bernoulli donne au vaisseau ne sçauroit plus subsister.

Voici maintenant la route & la vitesse du vaisseau rond, B, (2^e. *figure*) poussé par les 2 vents ci-dessus choquant les 2 voiles ABC, DBE perpendiculairement avec les vitesses & selon les lignes BR, BS, soit BO la route & vitesse desirées nommées (x), & ayant abaissé de O sur BS, BR, les perpendiculaires OH, OG = GB, BH, & les perpendiculaires RN, SF sur BO; soit ($BH = y$), ce qui donnera $HO = GB = \sqrt{x^2 - y^2}$. Les triangles semblables BRN, BOG, BSF, BOH, donneront les analogies (BO | BG || BR | BN), & (BO | BH || BS | BF). Or BO étant la vitesse actuelle du vaisseau, BG sera celle avec laquelle il fuit sous le vent DBER, & BH celle avec laquelle il cede au vent ABcHS. Donc le vent DBER choque la voile AC de même que si elle étoit immobile en B, & qu'il n'eût que la vitesse GR; & le vent ABHS choque la voile DE, de même que si cette voile étoit fixe en B, & que ce vent eut seulement la vitesse HS, Nommant donc BS (V) BR (u), on aura ($SH = V - y$) & ($GR = u - \sqrt{x^2 - y^2}$) ainsi supposant pour abreger les voiles AC, DE, = B, & la masse de chaque vent m; la sur-

face que le vaisseau B présente à l'e
& la masse de l'eau M ; la force abs

vent A S, sera ($\sqrt{-y^2} \times m$ B),

du vent D R sera ($u - \sqrt{x^2 - y^2}$
& divisant ces 2 forces respectives
indifferentes B F, F S ; B N, N R ;
du vent D R selon N R sera égal à
du vent AS selon F S ; puisque ces 2
doivent continuellement se détrui
que le vaisseau suive la route BO.
2 efforts ensemble, sçavoir celui
D R selon B N, & celui du vent A
B F, ou B N feront un équilibre d
avec la résistance de l'eau venant e
vaisseau avec la vitesse reciproque C
sant donc maintenant l'analogie (

$x | BC = \sqrt{x^2 - y^2} || BR | BN || u - \sqrt{x}$

$| \sqrt{x^2 - y^2} \times u - \sqrt{x^2 - y^2} \quad \times$

on aura l'effort relatif du vent D
BN. Faisant de même (BO$=x$ | B

BS | BF || $\sqrt{-y^2} | \sqrt{-y^2} \times \frac{y m B}{x}$

ra l'effort du vent A S selon B F ; &
ces deux efforts à celui de l'eau =
il en resultera une premiere équ

$(u^2 + x^2 - y^2 \times \sqrt{x^2 - y^2} - 2$

$2 u y^2 + \cdot \sqrt{y} + y^3 - 2 \sqrt{y^2} \times$

$b M x^3$). Faisant encor l'analogie (

$x \mid OG = y \parallel BR \mid RN \parallel \overline{u - \sqrt{x^2 - y^2}}$
$\overline{u - \sqrt{x^2 - y^2}} \times \frac{ymB}{x}$), on aura l'effort du vent DR selon NR ; & faisant aussi : ($BO = x \mid OH = \sqrt{x^2 - y^2} \parallel BS \mid BF \parallel \sqrt{-y^2}\ \sqrt{-y^2} \times \sqrt{x^2 - y^2} \times \frac{mB}{x}$) on aura l'effort du vent AS selon FS. Enfin égalant ces 2 efforts entre eux, il en résulte la deuxiéme équation ($u^2 y + x\ y - y^3 = \sqrt{{}^2 - + y^2 \sqrt{y} + 2 uy \times \sqrt{x^2 - y^2}}$).

3. Dans les articles 25, 26, 27, & 28 pages 170 &c. M. Bernoulli veut bien (dit-il) occuper ses momens de loisir à nous donner la vitesse d'un vaisseau retenu par une corde infinie dans le cas de la vitesse du vent finie. Pour cet effet il suppose un vaisseau EHF (3^e. fig.) poussé selon la direction BQ par un vent IB, qui souffle à plomb contre la voile CD perpendiculaire à BQ, avec la vitesse BQ lequel vaisseau est retenu par la corde indéfiniment longue BZ, en sorte qu'il ne peut se mouvoir que par la droite BAS perpendiculaire à BZ, de même que si BS étoit un plan solide & poli, le long duquel ce vaisseau fût obligé de glisser. Et pour trouver avec quelle vitesse il se meuvera le long de BS, il suppose que l'obstacle BZ ou BS étant ôté, le vaisseau se meuvroit de pointe selon BQ de la vitesse BM; au lieu qu'avec ces obsta-

cles il va seulement le long de BS ave
vitesse de BS, sa pointe étant tournée
S. menant donc la perpendiculaire SP
PQ, il considere que BP est la vitesse d
ce vaisseau allant par BS fuit sous le v
soufflant selon BQ; & qu'ainsi le vent
alors, à l'égard de ce vaisseau allant
BS, que la vitesse respective PQ, de
me que quand il se meut de la vitesse
le vent n'a sur lui que la vitesse respec
MQ. Dans ce dernier cas appellant B
a; BQ, b; QM $= b - a = c$. La larg
de la voile CD (B) & la masse du
(m); celle de l'eau (M), & la sur
que le vaisseau présente à l'eau par la p
(D) la force du vent est ($c^2 m$B) & la
sistance de l'eau (a^2 M p) qui seront
les. Il suppose ensuite dans une deuxi
expérience que le vent ayant toûjour
même vitesse absoluë BQ, & poussa
même vaisseau de pointe par BQ n
donne que la vitesse Bp; auquel cas i
évident que la résistance naturelle d
vaisseau étant toûjours la même; si le
ne lui donne en second lieu que la vi
Bp, au lieu de BM qu'il lui donnoi
premier, c'est une marque que la forc
ce vent est moindre que quand il lui
noit BM. Soit donc maintenant sa voi
moindre que B; faisant l'analogie : (

Bp || n | i || x = BS | $\frac{x}{n}$), on trou

valeur de B p, qui donne $pQ = b - \frac{x}{n} = \frac{bn - x}{n}$. Ainsi la force du vent est en ce cas $(\frac{\overline{bn - x}^2}{n^2} \times m\beta)$, & celle de l'eau selon pB est $(\frac{x^2 M p}{n^2})$; d'où l'Auteur tire l'analogie; $(c^2 m B | a^2 M p || \frac{\overline{bn - x}^2}{n^2} m \beta | \frac{\overline{bn - x}^2}{n^2 c^2 B} \times \beta a^2 M p)$, qui est la resistance de l'eau avec la vitesse reciproque P B. Enfin faisant l'analogie, comme le quarré de la vitesse reciproque P B de l'eau, (quand le vaisseau va par B p) est au quarré de la reciproque S B, (quand le vaisseau va par B S), ou comme (1) est à (n^2) ainsi la résistance de l'eau ci-dessus $(\frac{\overline{bn - x}^2}{n^2 c^2 B} \times \beta a^2 M p)$ venant par P B, à sa résistance $(x^2 M p)$, quand elle vient par S B; on en forme à la maniere de Mr. Bernoulli l'équation $(\frac{\overline{bn - x}^2 \times \beta a^2 M p}{c^2 \cdot B} = x^2 M p)$, & tirant les racines de part & d'autre, il vient $(\overline{bn - x} \times a\sqrt{\beta} = xc\sqrt{\beta})$. D'où l'on deduit $(bna\sqrt{\beta} = xa\sqrt{\beta} + cx\sqrt{\beta})$, & divisant, on a $(\frac{bna\sqrt{\beta}}{a\sqrt{\beta} + c\sqrt{B}} = x)$; au lieu de la valeur

($\frac{b\,n\,a \quad -x}{a+c\,n\,\sqrt{n}}$), que l'Auteur trouve, en suppoſant par impoſſible $\beta = B$; & faiſant la réſiſtance de l'eau avec la viteſſe reciproque & abſoluë Bp, à ſa réſiſtance avec la viteſſe réciproque & abſoluë SB, comme BS, à Bp ; au lieu qu'elle eſt comme Bp^2, à BS^2.

Mais il eſt à remarquer que l'on pourroit ſauver la derniere analogie de Mr. Bernoulli, en rendant tout d'un coup l'analogie pénultiéme complette ainſi : $c^2 \infty B \mid$

$$a^2\, M\,p \;\|\; \frac{\overline{b\,n - x}^2}{n^2} \times M\,\beta \;\Big|\; \frac{x^2}{n^2} \times M\,p)$$

ci-deſſus, ce qui donneroit toûjours la même valeur d, x, que nous avons trouvée à la maniére de nôtre Auteur, mais fort différente de la ſienne.

Au reſte on n'en eſt pas plus avancé de rien ; quand on a cette valeur d, x ; puiſque la valeur de β, qu'elle renferme eſſentiellement n'eſt pas plus connuë que celle d, x, même.

Voici donc maintenant comme on doit trouver cette valeur d, x, inconnuë. Les mêmes dénominations ſubſiſtantes, on diviſera la viteſſe BQ du vent dans la perpendiculaire & parallelle QA, AB, à BS ; & diviſant de même ſon éffort reſpectif ($\frac{\overline{b\,n - x}^2}{n^2} \times \infty B$) ci-devant, on aura l'analogie ($BQ \mid BA = BS \mid Bp \,\|\, n \mid r \,\|$

$\frac{\overline{bn-x}^2}{n} \times mB \,|\, \frac{\overline{bn-x}^2}{n^3} \times mB$), qui sera l'effort respectivo-rélatif du vent selon BS, lequel étant égalé à la résistance absoluë de l'eau en sens contraire, sçavoir ($x^2 p M$) donne l'équation ($\overline{bn-x} \times \frac{\sqrt{mB}}{n} = x\sqrt{npM}$) & ($nb\sqrt{mB} = x\sqrt{mB} + nx\sqrt{npM}$) & enfin ($x = \frac{nb\sqrt{mB}}{\sqrt{mB} + n\sqrt{npM}}$).

Il suit de là que si B étoit infinie, on auroit ($x = nb$) ou ($1 \,|\, n \,||\, b \,|\, x$) ; c'est à dire (B p | B S || B Q $= b \,|\, x$). Ainsi menant QG perpendiculaire à QB sur BS en G , on auroit B G $= x$; & on ne doit pas être plus surpris de voir qu'en ce cas la vitesse du vaisseau surpasseroit de beaucoup la vitesse rélative B A du vent selon BSG ; que si BZK étant un coin apuyé sur GSB prolongée en K, quelqu'un le poussoit perpendiculairement à sa face ZIK, selon la droite IB, avec un corps solide I O , dont la vitesse fût IB, & lui faisoit parcourir en même tems le long de BS, BN = BK ; quoique la vitesse IB étant divisée dans les 2 IL, LB, dont IL est perpendiculaire à BS , le corps IO n'eût selon BS que la vitesse relative LB. (Or BI | BK, *ou*, *BN* || BQ | BG), & *BL* | *BK* = *BN* || *BA* | *BG*).

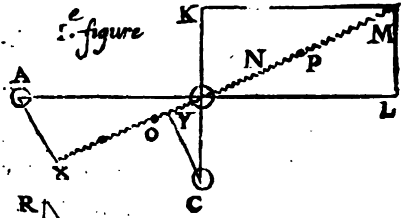
1.e figure
K
M
N
P
A
G
L
O
Y
X
C

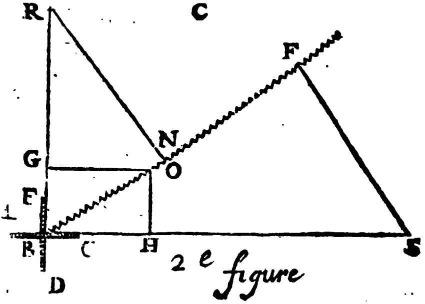
R
F
N
G
O
E
B
C
H
S
D
2 e figure

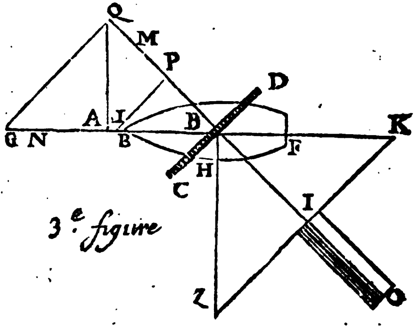
Q
M
P
D
A
I
B
K
G N
B
F
H
C
I
3.e figure
Z
O

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE; D'UPSAL.

ON a imprimé le Glossaire Suedois & Gothique de Mr. Spegel Archevêque d'Upsal.

Haquini Spegel Glossarium Sueo-Gothicum.

M. Benzel, fils du prédécesseur de M. Spegel, travaille à *une nouvelle édition de Philon Juif, augmentée de quelques traitez qui n'ont point encore paru.* Pour réüssir dans cette édition il faut avoir une parfaite connoissance de la Philosophie de Platon, s'être rendu familier le stile des Septante, & avoir fort étudié Hézichius, Clément Alexandrin & Origene. Le sçavant Editeur n'aura pas de peine à réfuter la vision d'un Socinien embarrassé de l'autorité du Philosophe Juif, qui enseigne clairement la personalité & la divinité du Verbe, ce Socinien a eû recours à la maniere la plus courte de répondre à des citations incommodes, il a avancé hardiment que les ouvrages de Philon sont d'un Chrétien qui écrivoit vers la fin du second siecle de l'Eglise : M. Allix a confondu ce Socinien dans son *jugement de l'Eglise Judaïque contre les Unitaires écrit en Anglois*, il pouvoit s'en

épargner la peine ; des conjectures hazardées sans preuve n'imposent à personne, & ne meritent pas qu'on les examine ; la meprise de l'Auteur du *Pradestinatus*, qui a fait de Philon Juif un Philon Evéque ennemi des heretiques Alogiens, n'est pas une preuve de la supposition des ouvrages de Philon, mais de l'ignorance de cet Auteur tombé dans plusieurs fautes aussi grossieres : Philon Juif n'est point un Auteur supposé, c'est un fait certain : mais on lui a supposé des ouvrages, non pas du second siecle, mais beaucoup plus tard. Dans le quinziéme siecle Annius de Viterbe, cet insigne imposteur, fit paroître sous son nom un Abregé des tems, *Breviarium temporum* ; d'habiles gens y ont été trompez. Le Rabbi Azarias traduisit en Hébreu cette Chronologie ; Guillaume Vossius l'a traduite sur l'Hébreu d'Azarias, & l'a donnée sous le nom de Jedidee Alexandrin, c'est ainsi que le Rabbin avoit hébraïsé le nom de Philon ; *les antiquitez bibliques* de Philon, qui n'ont paru qu'en latin, sont encore un trait du fourbe Annius. Quoique le discernement des ouvrages faux d'avec les veritables n'occupe pas longtems l'Editeur, il ne manquera pas de travail ; il faut qu'il entreprenne une nouvelle version de tous les traitez de son Auteur. M. Cotelier s'est plaint de l'imperfection de celles qui ont paru, & tous les connoisseurs souscrivent à cette plainte ; peutêtre celle de Lilius

Ægidius Libellius qu'on garde dans la bibliotheque Vaticane est elle plus correcte; elle sera au moins plus élégante; ces Italiens formez par les Sçavans Grecs qui se retirerent en Italie après la prise de Constantinople cultivoient les deux langues, le Latin & le Grec, plus qu'on ne les a cultivées dans les siecles suivans.

Les ouvrages de Philon sont aussi mal rangez que mal traduits. M. Fabricius a proposé dans le quatriéme tome de sa bibliotheque Grecque un nouvel ordre que l'Editeur doit suivre, s'il veut remédier à la confusion des éditions précedentes. Quelque importante que soit cette entreprise du Docteur Suedois pour faire connoître la Philosophie Judaïque du tems de JESUS-CHRIST, & la source des interprétations allégoriques de l'Ecriture, il ne borne pas là son zele pour les Lettres, il médite une nouvelle édition *d'Adam de Breme*, Historien Ecclésiastique de l'onziéme siécle, qui nous apprend l'établissement & le progrès du Christianisme dans les Royaumes du Nord, & qui passe pour sincere: Mr. Bonzel promet encore une nouvelle édition *du dialogue des causes de la corruption de l'éloquence attribué à Quintilien.*

D'HANOVER.

M. Le Baron de Leibnits écrit à M. l'Abbé de S. Pierre du quatriéme d'Avril en ces ter-

mes : „ J'ai vû & entendu le chien parlant
„ à Zeits au mois de Decembre de l'an paſ-
„ ſé, Monſeigneur le Duc de Saxe-Zeits le
„ fit venir exprès de quelques lieuës de là.
„ Sa figure eſt des plus ordinaires, & il
„ ne differe point des autres chiens de paï-
„ ſans. Il prononce pluſieurs mots Alle-
„ mands, & comme *Thé*, *Caffé*, *Chocolat*,
„ & *Aſſemblée*, ſont des mots fort reçûs en
„ Allemagne, quoi qu'étrangers, on lui a
„ appris à les prononcer. Le maître du
„ chien eſt un jeune garçon qui n'a point
„ l'air mélancolique, badinant avec ſon
„ chien il a crû entendre quelque ſon qui
„ approchoit d'un mot Allemand, & là-deſ-
„ ſus tout enfant qu'il étoit, il s'eſt mis en
„ tête de le faire parler, & il y a réüſſi. C'eſt
„ comme la pierre philoſophale, *Luſus in-*
„ *fantum*, ne déſeſperons plus de rien.

„ *Omnia jam fient, fieri quæ poſſe negares.*

„ Mais il faut ſçavoir que le chien ne pro-
„ nonce jamais aucun mot qu'en echó, c'eſt
„ à dire, après que ſon maître le lui a pro-
„ noncé, & il ſemble qu'il les prononce
„ toûjours malgré lui, & comme par force.
„ S'il y avoit des recompenſes attachées,
„ peutêtre les prononceroit-il *motu proprio.*
„ Il a fallu quelques années pour faire ap-
„ prendre au chien une trentaine de mots.
„ Je crois qu'il avoit plus de trois ans
„ quand il fut mis à l'Ecole.

Mai 1715.

D'IENA.

M. Feller donne tous les trois mois un recueïl de pieces diverses fort varié.

Monumenta varia inedita variisque linguis conscripta nunc singularis termestribus prodeuntia è Musæo Joachimi Friderici Felleri Secretarii Vinariensis.

Le premier volume de ce recueïl commence par une lettre fort courte de M. de Leibnits sur le peché originel ; il ne s'explique qu'à demi sur la nature de ce peché, qu'il semble faire consister dans les mauvaises dispositions de l'esprit & du cœur de l'homme naissant dans des idées & des inclinations innées ; mais s'il s'expliquoit davantage, on verroit qu'il pense comme les Théologiens qui enseignent que le peché originel est la concupiscence sans frein, ou la perte de la justice originelle. M. de Leibnits critique avec indulgence, & tâche d'expliquer M. Sauvage, Auteur *des conjectures sur la nature du peché originel imprimées à Helmstad en* 1686. cet Auteur dit que le peché originel ne consiste que dans les pensées.

Les autres pieces recueillies dans ce premier cayer sont *l'extrait d'une Chronique manuscrite de Cologne*, qui contient diverses particularitez de l'empire d'Henri V. de Lothaire de Saxe & de Conrad troisiéme, deux Chartes d'Othon second, une d'O-

thon troisiéme, & deux Ecrits Allemands, le dernier est un Catalogue de divers Historiens d'Allemagne peu connus.

Le second volume contient des vers à la loüange du Roi, envoyez par M. Betoulaud à Mademoiselle de Scudery, & la réponse de cette illustre fille. M. Feller nous apprend que M. de Leibnits a eu part aux vers de Mr. Betoulaud, & c'est apparemment pour nous l'apprendre qu'il a publié ces poësies, qui ne sont pas nouvelles ; il y a beaucoup d'Allemand dans ce cayer. L'onziéme piece est Latine, & tirée de plusieurs lettres de M. le Baron de Leibnits, & de quelques autres Sçavants. Dans la premiere M. le Baron de Leibnits propose le dessein d'une histoire raisonnée du droit Canon où l'on rechercheroit les motifs de chaque loi & les circonstances qui ont déterminé à la faire & à la recevoir. Dans la seconde il dit son sentiment sur les ouvrages de Comenius, & fait le plan d'une Encyclopedie abregée composée de quatre parties. I. De definitions éxactes des choses dont on parle d'ordinaire, de problêmes choisis avec quelques démonstrations faciles de maximes formées sur ces définitions : il voudroit qu'on éxprimât les maximes de morale par quelque sentence de l'Ecriture, des Saints Peres, ou des sages Payens, & qu'on les appuyât d'éxemples éclatans. I I. Un recueïl méthodique d'éxpériences tournées en principes de physi-

que feroit la seconde partie de cette Encyclopedie. III. Un abregé de Geographie & un abregé d'histoire la rendroient complete. Astedius a donné une Encyclopedie, M. de Leibnits enseigne dans la troisiéme lettre les moyens de la corriger & de la perfectionner, il y fait entrer tout le cours de Mathematiques du Pere Gaspar Schottus Jesuite. Dans la quatriéme il loüe la *Grammaire Cylindrique* d'Albert Hoten, il y propose des inventions pareilles qui seroient encor plus utiles.

Les autres lettres sont de Morhof, de Spener & de Ludolf : les lettres du dernier sont écrites en Alleman : Morhof demande la communication d'un manuscrit de Michel Mayer, grand Chymiste, & zelé défenseur des freres de la Roze-Croix, dont il voudroit donner une idée magnifique, mais ses ouvrages décrient sa secte : dans l'un, intitulé, *Arcana Arcanissima*, il prétend que toutes les fables anciennes ne sont autre chose que les secrets de la pierre philosophale, & de la Medecine universelle, envelopez par les Egyptiens sous ces énigmes. Les Apologies des freres de la Roze-Croix dont M. Mayer est Auteur ont paru à Francfort en 1624. La plus considerable est intitulée *Silentium post clamores*. Cette secte étoit une conspiration de Charlatans visionnaires. Leur Chef avoit fait le voyage de Levant dans le quinziéme siécle, ou cent ans plûtôt, si on les en croit ; il avoit

pris les idées de quelques Philosophes Arabes, dont l'imagination échauffée par l'ardeur du climat, & gâtée par les idées des derniers Platoniciens, Procle, Jamblique, se repait de chimeres, ne pense qu'à la pierre Philosophale, à la Medecine Universelle, au secret de rajeunir, de dominer sur les Démons, de faire des prodiges; ils joignent à cette Philosophie bizarre une religion plus idolâtre que Mahometane; le culte des genies dont ils remplissent les élemens est veritablement le culte des Démons, & si ils ne le poussent pas jusqu'à la magie, ce n'est pas la volonté qui leur manque: Paracelse contribua plus que personne à l'établissement de cette secte, qui tomba d'elle-même, il étoit difficile qu'elle se soutint dans un païs où l'on est moins crédule & moins visionnaire que dans l'Orient. Les Juifs, & surtout les Juifs Cabalistes, avoient d'étroites liaisons avec ces Philosophes fanatiques.

DE BASLE.

Nous donnons cet article tel qu'on l'a vû dans la Gazette Literaire de la Haye du 23. de Mars de cette année. *Le plan suivant vient d'une personne de France qui n'a pas trouvé à propos de se faire connoître; mais autant qu'on en peut juger par diverses raisons, elle est très-distinguée dans la Prélature.*

„ On ne donne ce plan que comme une „ premiere ébauche ; il a été formé à l'imi- „ tation d'un livre qui a pour titre *Tuba al-* „ *tera majorem clangens sonum de necessita-* „ *te longè maxima reformandi Societatem* „ *Jesuitarum*. On n'a pas l'honneur de con- „ noître l'Auteur de ce livre ; c'est pour- „ quoi on souhaitte qu'il soit averti & prié „ par la voye publique de travailler à *Tuba* „ *tertia*, selon le dessein qu'on propose ici, „ ou autre plus juste. Il seroit à souhaiter „ que ce livre qu'on désire fût médiocre- „ ment court, & également bien écrit en „ Latin, & en plusieurs langues vulgaires.

PLAN D'UN LIVRE A FAIRE.

TUBA TERTIA.

Majorem clangens sonum, ad Imperatorem, Reges, Principes, & cunctos Universalis Ecclesiæ fideles, de summa & urgentissima necessitate congregandi Concilium generale.

CLANGOR PRIMUS.

Ad consolationem omnium Christi fidelium & ad obediendum Spiritui Sancto, ejusmodi cœtus in Scripturis Sanctis & in prioribus Conciliis præcipienti.

CLANGOR SECUNDUS.

Ad dirimendas controversias super novâ Constitutione Unigenitus exortas.

Mai 1715.

CLANGOR TERTIUS.

Ad retractandas & supremo judicio finiendas quaestiones super Baianismo & Jansenismo.

CLANGOR QUARTUS.

Ad condemnandum aut saltem compescendum Molinismum.

CLANGOR QUINTUS.

Ad extinguendum Casuitismum, & omnia Probabilistarum opera prohibenda.

CLANGOR SEXTUS.

Ad restaurandam disciplinam Ecclesiasticam, & Episcopalem autoritatem, ad prisca Episcoporum jura repetenda, & discutienda privilegia aut perperam concessa, aut quibus Communitates abutuntur.

CLANGOR SEPTIMUS.

Ad turbulentos ac rebelles Jesuitas castigandos & reformandos.

CLANGOR OCTAVUS.

Ad reconciliandos Ecclesia Catholica Lutheranos & Calvinistas.

CLANGOR NONUS.

Ad Idolatras Sinensium & aliorum ceremonias à pluribus Missionariis toleratas & approbatas supremâ authoritate damnandas;

Mai 1715.

& providendum efficaciter, ut fides Christi ad exteras gentes per media verè Christiana in posterum propagetur.

Nous ne ferons aucune reflexion sur le plan de ce livre, & nous laisserons à juger si la charité Chrétienne l'a inspiré, & si le Prélat qui l'a formé doit passer pour Catholique. On y voit fort clairement le but que se proposent les partisans de Jansenius. Ils ne font pas plus de cas du Concile de Trente que des cinq Constitutions reçûës par toute l'Eglise, ils veulent revoir ces jugemens définitifs, & se réünir avec les Luthériens & les Calvinistes condamnez à Trente.

DE COLOGNE.

Le Catéchisme prêché de M. Herlet est un livre utile à tous ceux qui sont chargez d'instruire le peuple.

Catechismus prædicatus, sive conceptus concionatorii simplices & captui rudium valdè accommodati, quibus copiosa & selecta pro concionibus, exhortationibus, aliisque spiritualibus instructionibus materia subministratur, veluti testimonia sacræ Scripturæ, sententiæ Sanctorum Patrum, exempla biblica, historia sacra &c. Accessit manuale Clericorum, Autore R. & Ampl. D. Friderico Herlet SS. Theologiæ Doctore quondam Clerico seculari Decano &c. nunc Canonico Regulari Præmonstra in colla Dei superiore Pro-

fesso & cella inferioris Preposito, *apud Servatium Noethen*.

Le même Libraire vend un livre du tems.

Pascasii Quenellii Jansenista propositiones damnata, sive venenum centum & unius propositionum à Paschasii Quenellii moralibus in singulos novi Testamenti versus Reflexionibus excerptarum, apud Servatium Noethen.

D'ITALIE, DE VENISE.

On réïmprime ici les Commentaires sur les Auteurs Latins, faits pour Monseigneur le Dauphin fils de Loüis le Grand. Feltrini a imprimé *le Tacite & le Virgile*, on va travailler au *Tite Live*.

L'Histoire des Conciles écrite en Italien par le P. Antoine Baldasseri est écrite avec beaucoup de méthode & d'un stile pur & coulant; on l'estime.

Istoria compendiosa de Concilii Oecumenici dall oriente & dall occidente con la scelta d'alcuni Concilii nationali e provinciali. In Venezia appresso Andrea Poleti, *in* 4°.

Nous aurons bientôt du même Auteur un *traitté de l'agnus Dei*, & *des éclaircissemens sur la canonization des Saints*.

Pezzana a imprimé un petit ouvrage composé par l'ordre de l'Evêque de Mazzara en Sicile: c'est une instruction aux nouveaux Confesseurs.

Cynosura neo Confessariorum, *seu praxis*

ritè excipiendæ confessionis sacramentalis, quam Præsbyteris publicè explicuit Joannes Euphrates Præsbyter Siculus Drepanensis & sacræ Theologiæ Doctor. In 12.

DE ROME.

Le faux Maranta a encore changé de nom ; il a pris celui d'Alessandro Bagnoli, pour répondre au dernier écrit du docte M. Rabbenio : mais Bagnoli est toujours le même homme que Maranta, & le vrai sçavant a toujours l'avantage sur le faux sçavant, celui qui a puisé ce qu'il avance dans les sources, sur celui qui a pillé quelques Journaux Protestans dont il fait parade dans un païs où ils sont défendus : le raisonnement du Seigneur Bagnoli est aussi foible que les observations du Seigneur Maranta sont superficielles. Le R. P. Laderchi n'a pas été plus content que le Docteur Rabbenio, de ce que Mr. l'Abbé Garofalo a écrit d'après Mr. Le Clerc sur la poësie Hébraïque. Il a laissé courir une lettre manuscrite où il propose son sentiment sur cette matiere contestée avec beaucoup de modestie. Un prétendu Benedetto Torano a répondu pour l'Abbé Garofalo. Tant de noms pris les uns après les autres n'empêchent pas qu'on ne reconnoisse un seul Auteur dans tous ces écrits.

La premiere édition *de la belle & sçavante histoire de la poësie Italienne* dont

Mr. l'Abbé Crescimbeni est Auteur, promptement enlevée : la seconde é paroit corrigée & augmentée. Ce n pas la derniere.

DE PADOUE.

L'Eminentissime Cardinal Corna travailler dans sa magnifique Impr à une édition *de la somme de S. Tho douze tomes in* 12. corrigée avec d'un beau caractere.

On y imprime aussi l'excellent tra *Melchior Canus sur les lieux d'où la T gie tire ses preuves, de locis Theol* avec des tables qui rendront cette é très commode.

Mr. Bombardini, Professeur de dans l'Université de Padouë, s'est app rechercher la forme des procés cri chez les anciens. Il a publié l'histo prisons comme un essai de ce grand o ge dont cette histoire est la premie tie.

De carcere & antiquo ejus usu usque tempora deducto tractatus in du tes distributus, quarum altera hi carceris, altera praxim complectitu thore Antonio Bombardino Patavino trio Lyceo rerum criminalium Inte pars prima, in 8°.

DE PARME.

Mr. Baleſtrieri, Gentilhomme Parmeſan, a donné une édition correcte de ſa paſtorale intitulée *l'Arcadien*. La premiere édition eſt pleine de fautes : cette paſtorale eſt dediée au Roi de France, & lui a été offerte par l'Auteur même. C'eſt le coup d'eſſai de ce jeune Poëte, qui promet beaucoup.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On execute avec aſſez de diligence & avec beaucoup de ſoin le deſſein qu'a entrepris Mr. Mettaire, de donner tous les Auteurs Grecs & Latins *in* 12. d'une forme égale & commode, d'un beau caractere & ſur de bon papier ; le texte eſt corrigé ſur les meilleures éditions, & l'on n'a pas négligé de marquer dans une table les variantes qui ſont de conſéquence. On a mis à la fin des Poëtes un petit Dictionaire des mots & des phraſes infiniment utile ; Terence, Lucrece, Phedre, Sallufte, Velleius, Juſtin, & le Nouveau Teſtament, ont déja paru. Homere va paroître. La verſion Latine des Auteurs Grecs ſera au deſſous du texte, & les ſcholies Grecques plus bas.

Les traductions ſont à la mode, on traduit *Sophocle*, *Euripide*, *Ariſtophane*. Mr.

Pope fait imprimer *une traduction de l'Iliade d'Homere* en vers Anglois rimez, avec des remarques. On a traduit *le discours de Mr. de la Mothe sur l'Iliade*. Mr. Ozell a traduit *les œuvres de Moliere*. Eustache Dudgill a traduit *les caracteres de Theophraste*, mais avec une extrême liberté. On a aussi traduit *les lettres édifiantes & curieuses des Missionnaires Jesuites écrites des païs étrangers, imprimées en France.*

Mr. Oddy travaille à une nouvelle édition *de Dion Cassius*, pour la rendre utile & curieuse, il faudroit y faire entrer les medailles qui établissent les faits rapportez par ce sage Historien, & celles qui semblent les contredire, & restituer les livres perdus par des supplémens aussi amples & aussi exacts que les supplémens de Tite-Live que Freinshemius nous a donnez.

On souhaite qu'un docte Alleman, Mr. Meurer, commence bientôt l'impression du recueil *des Antiquitez Hébraïques* qu'il promet.

On a imprimé un *Recueil des Traitez de paix & de commerce faits dans l'Europe depuis la paix de Munster*, avec des remarques historiques & politiques.

Il paroit *une histoire des Larrons Anglois modernes*, elle est du Capitaine Smith, & une *histoire des joüeurs celebres* & de leurs friponeries, elle est du Sieur Theophile Lucas. La France fourniroit une ample matiere à l'Historien qui voudroit traiter un sujet pareil.

Le Docteur Brai imprimera bientôt *le second tome de son martyrologe* qui contient l'histoire de toutes les persécutions que les Protestans ont souffertes. On voit dans ce prétendu martyrologe un grand nombre de Moines Apostats & impudiques, de rebelles, d'assassins; voilà des saints d'une nouvelle espece. Si l'on comparoit les victimes que l'heresie s'est immolée à ces scelerats, on auroit honte d'en avoir fait revivre la mémoire.

Mr. Laurence a donné *un traité du Jardinage* sous le titre *de recréation d'un Ecclésiastique.* Il paroit aussi un *traité de la Pesche.*

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Bernard fera bientôt paroître un recueïl des voyages au Nord & au Sud de l'Amerique vers le détroit de Magellan, traduits la plûpart de l'Anglois, ou du Hollandois, avec des cartes: il continuera ce recueïl, & il se propose d'y faire entrer des Relations de tous les païs nouvellement découverts.

Mr. Van Meel est sur le point de donner au public *Antonini Itinerarium*, avec des notes de Simlerus & de Zurita sur tout l'Itineraire, & celles de Burton & de Gale sur la partie qui regarde la Grande Bretagne. Mr. Van Meel marquera autant qu'il se peut les noms modernes des lieux marquez dans

cet Itineraire. Il ne pense point à faire imprimer Rutilius.

Renard vend *l'Atlas de la Navigation & du commerce qui se fait dans toutes les parties du monde. Expliquant par des Cartes & par des Descriptions particulieres & suivies de toutes les Côtes & Ports de mer de l'Univers, la nature, les productions, & les ouvrages ou manufactures de chaque païs en particulier : la Religion, le Gouvernement, & les maniéres de vivre des peuples : les marchandises que l'on porte d'un païs à un autre ; & celles que l'on rapporte de chaque païs, & qui se débitent dans toutes les parties du monde pour l'utilité, la magnificence, la curiosité, & la nourriture des hommes, &c.*

On a marqué très exactement les routes, les Isles, les Bancs de sable, les profondeurs des Ports, & généralement tout ce qui regarde la navigation. Et à la fin on y a joint par supplément, en faveur des Colonies, quatre planches très-belles, contenant un nouveau traité de la Fortification, tant défensive qu'offensive ; & la méthode de fortifier toutes sortes de Places, tant régulières, qu'irrégulières, sur le côté exterieur & sur l'intérieur &c.

Le tout dressé sur les Mémoires les plus récens ; revû & corrigé sur les nouvelles observations. *A Amsterdam, chez Loüis Renard, Marchand Libraire, demeurant derriere la Maison de Ville*, 1715.

Mai 1715.

Plan de l'Ouvrage.

Le titre qui précéde, & la table qui suit, expliquent le contenu & l'ordre de ce livre. C'est l'abregé d'un nombre infini de mémoires, de voyages & de relations. On a choisi ce que les bons Auteurs ont écrit de plus vrai sur chaque païs, consulté des Marchands, & navigateurs habiles de toutes les nations, sur l'état présent du commerce ; & on a expliqué les changemens arrivez depuis peu dans la disposition de plusieurs puissans Etats.

On avertit que toutes les Cartes particuliéres, ayant leurs titres en Latin & en Hollandois, ont été dressées sur plusieurs morceaux levez par des Sçavans de toutes les nations, sur les lieux mêmes que ces cartes représentent, & que les villes, ports & riviéres, y sont nommées presque partout en la langue naturelle de leur païs, ou de ceux qui en ont fait la découverte. Chaque carte est accompagnée d'une explication.

Table.

1. *Nova orbis Terrarum Tabula.* Nouvelle carte du monde. Le discours explique les points, les lignes & les cercles, dont la connoissance est absolument necessaire pour l'intelligence des Cartes particulieres.

2. *Totius Europæ littora.* Les cô toute l'Europe, depuis les Terres co le plus proche du Pole Septentrional qu'aux éxtrémitez de la Turquie en pe. On y explique l'état général de rope.

3. *Polus Arcticus.* Carte & descr des côtes, des terres, & des mers qui ronnent le Pole Arctique.

4. *Russia & nova Zembla maritim* côtes de la nouvelle Zemble, du dét Weigats & de la Russie en Moscovi qu'à Archangel. Premiere carte pa liére dressée sur les mémoires que Witsen Bourg-Maître de la ville d'A dam a tirez des observations faites pe quinze ans par les Pilotes du Czar de covie. Le discours explique l'état du & les tentatives des découvertes en ses pour aller aux Indes Orientales Nord.

N B. On aura la satisfaction de vo toutes les Cartes se succédent les un autres, & commencent toutes par l tes où chaque carte précédente aura

5. *Finmarchia & Laplandia mar* La Finmarchie & la Lapenie, depu changel jusqu'à Dronthein, avec le du commerce de Moscovie & la descr des côtes.

6. *Nortwegia maritima.* La Nor & toutes ses côtes, depuis Dronthe qu'à Wardberg & à l'entrée de la m

tique, avec l'explication de l'état du païs & du commerce.

7. *Mare Balticum.* Carte de la Mer Baltique, dreſſée ſur les mémoires de l'Amirauté de Suéde, avec les deſcriptions des côtes de Suéde, Moſcovie, Pologne, Pruſſe, Poméranie & Mecklembourg, & tout ce qui concerne le commerce de la mer Baltique. On doit remarquer que cette mer eſt ordinairement glacée pendant cinq mois.

8. *Dania Friſia &c. littora.* Carte & deſcription du Danemarck & de la ſuite des côtes, au ſortir de la mer Baltique, juſques aux entrées du Texel.

9. *Mare Germanicum retro Hiberniam & Scotiam.* La mer d'Allemagne dreſſée pour la navigation par les derrieres de l'Ecoſſe & de l'Irlande; comprenant toutes les Côtes des Iſles de la Grande Bretagne, depuis Fero, & Schetland juſques aux Sorlingues, & les Côtes oppoſées de Norwegue, d'Allemagne, & des Païs-bas. Le diſcours éxplique l'état préſent de la Grande-Bretagne & de ſon commerce, & la Table des marées dans ſes ports.

10. *Mare Germanicum ab Amelandia ad Promontorium Caleti, & Deverra.* La mer d'Allemagne & les côtes des Provinces-Unies & des Païs-bas, depuis les entrées du Texel juſqu'au Pas de Calais, avec une courte deſcription de la Hollande & de ſon commerce.

11. *Canalis inter Anglia & Gallia littora.* La Manche avec les Côtes méridionales d'Angleterre, & les côtes septentrionales de France, depuis le Pas de Calais jusqu'à Quinpercorantin, & la description du païs & de son commerce.

12. *Gallia, Biscaya & Gallicia sinus, &c.* Carte & description du Golphe de France, ou de Gascogne, & des côtes de Biscaye, &c.

13. *Hispania & Portugallia Maritimi Tractus &c.* L'Espagne & le Portugal, depuis la Biscaye jusqu'au détroit de Gibraltar, & la description de leurs côtes & de leur commerce. On renvoye à la Carte XXVI. l'explication du commerce des Espagnols en Amérique.

14. *Occidentalior Tractus maris mediterranei.* Partie occidentale de la mer Mediterranée. Cartes & descriptions des côtes d'Espagne, de France, d'Italie, & d'Afrique, depuis le Détroit de Gibraltar, jusqu'à l'extrémité du Royaume de Naples & du Royaume de Barca, Tripoli, Alger & Fez, avec les Isles qui sont entre deux.

15. *Orientalior districtus maris Mediterranei.* Partie orientale de la mer Méditerranée. Cartes & descriptions des Echelles du Levant & des côtes de la Turquie en Europe, en Asie & en Afrique, avec les Isles de l'Archipel, & le commerce qui s'y fait.

16. *Pontus Euxinus.* Carte & descrip-

tion de la mer noire, & des côtes de Romanie, Valachie, Ukraine, Tartarie, Moscovie, Mingrelie & Natolie, dressée sur des mémoires levez sur les lieux, par M. N. Witsen Bourgmestre de la ville d'Amsterdam.

17. *Barbaria & Guinea Maritimi Tractus.* Carte & description des côtes de Barbarie au sortir du Détroit de Gibraltar jusques en Guinée, avec les Isles Flamandes ou Azores, les Isles de Canaries & les Isles salées, ou du Cap verd.

18. *Tractus Litterales Guinea, &c.* Les côtes & descriptions de la Guinée, contenant la côte de Malaguette, celle des Dents, la côte d'or, & celle de Benin, Biofara & d'Angola, depuis le Cap verd, jusqu'à la Baye de Catembela.

19. *Cimbelas & Caffaria littora.* Carte & description des côtes de Cimbelas & des Caffres, depuis la Baye de Catembela jusqu'au Cap de Bonne-Esperance.

20. *Occidentalior tractus Indiarum orientalium &c.* Partie occidentale des Indes orientales, & descriptions des côtes de la Caffrerie, de Sofala, Mosembique, de la mer Rouge, de l'Arabie heureuse, du Golfe d'Ormus & de Perse, des côtes de Perse & des Indes, depuis le Cap de Bonne-Esperance jusqu'au Cap Comorin, avec les Isles Maldives & autres de cette mer, & le détail du commerce qui se fait dans cette partie des Indes.

21. *Orientaliora Indiarum orientalium &c.* Partie orientale des Indes, & description des côtes de Coromandel, Bisnagar, Bengale, Siam, Malaca, Cambogia, & de la Chine, depuis le Cap Comorin jusqu'au Japon, avec toutes les Isles qui sont situées entre le continent de la Chine & des Indes, & celui de la nouvelle-Guinée, de Carpentarie, nouvelle Hollande & autres côtes découvertes dans la mer du sud.

22. *Magnum mare del zur.* La mer du sud, avec les terres australes de la nouvelle zelande, Diements, nouvelle Hollande, Carpenterie, &c. & les Isles, depuis celles du Japon, jusqu'à la Californie, la nouvelle Grenade & le cap de Corrientes. Le discours explique le commerce du Japon, la route des vaisseaux d'Acapulco aux Manilles, & de leur retour des Manilles à Acapulco; l'état présent de la Californie, les tentatives faites pour la découverte des Terres Australes, & le succès qu'on y a eu jusqu'en l'année 1697.

23. *Nova Hispania, Peruvia, & Chili littora.* La nouvelle Espagne sur la mer du sud, Guatimala, le Perou & le Chili, depuis le Cap de Corrientes jusqu'à Toral & à Val Pareyso, avec la description des côtes, & du riche commerce qui s'y fait en or, en argent, &c.

24. *Tractus Australior Americæ meridionalis, &c.* Partie la plus méridionale de l'Amerique, & la suite des côtes de Chili,

depuis Toral jusqu'aux detroits de Magellan, de le Maire, & de Browers qui y sont aussi décrits, avec les côtes Magellaniques, jusqu'à la riviere de la Platta & à Buenos Ayres, dont on explique le commerce avec les mines du Potosi, &c.

25. *Littora Brasilia.* Les côtes du Brésil, depuis la riviere de la Platta jusqu'à la riviere des Amazones, & la description de ses riches Colonies, ses mines d'or, ses plantages de sucre & de Tabac; &c.

26. *Indiarum Occidentalium tractus Litorales, cum insulis caribicis.* Les Indes Occidentales & les Isles Caribes, Antilles & Lucayes. La Route des Galions, de la Flotte, Flotille, & des vaisseaux de Buenos Ayres, venant d'Espagne, & de leur retour; avec toutes les côtes de la nouvelle Espagne sur l'Oçean, du Golfe du Mexique, de la Louisiane, de la Floride & de la Virginie, & le détail des richesses prodigieuses qu'on en apporte.

27. *Terra nova ac maris Tractus circa novam Franciam, Venezuelam, Andaluziam, Guyanam, & Brazilliam.* La mer du Nord, depuis le Brezil jusqu'au delà de la Terre-neuve; & aux Isles Terceres & du Cap verd, avec les côtes de Guyane, de Nuova Andalusia, &c. & les côtes du nouveau Païs Bas, de la nouvelle Angleterre, & de la nouvelle France.

28. *Septentrionaliora America, &c.* Parties les plus septentrionales de l'Amérique,

depuis Terre-neuve, & les côtes de l
rador; de Hudson, de Davids,
Groenland, où l'on acheve le tou
monde.

Comme en expliquant les Cartes
côtes de Guinée, & celles des Indes Or
tales & Occidentales, on a été oblig
parler des Colonies, Forts & établissem
que des Peuples d'Europe ont formez d
ces païs-là; on a jugé à propos d'ajoû
ici par supplément, en faveur desdites C
lonies, les Tables suivantes.

29 & 30. *Idée générale de la Fortifica tion, tant défensive qu'offensive, précédé des Elemens ou Principes de Géometrie necessaires à cet Art, &c.*

31 & 32. *Methode nouvelle, universelle & facile de fortifier toutes sortes de places, tant réguliéres, qu'irréguliéres, sur le côté exterieur &c.*

DE ROTERDAM.

La troisiéme édition du Dictionnaire de feu Mr. Bayle avance, on a mis dans le corps de l'ouvrage le suplément qui devoit, dit-on, faire un volume *in folio*; les Libraires n'épargnent rien pour la rendre belle, exacte & commode. On imprime à Genéve ce même livre. La postérité, qui y lira des obscénitez si grossieres, des impietez si peu déguisées; qui y verra l'Ecriture Sainte, Dieu, la Religion, attaquez sans

ménagement, croira-t'elle que les Libraires qui l'ont imprimé fûssent Chrétiens, & que des Magistrats Chrétiens en ont permis l'impression ? Est-il de la saine politique de rendre commun un livre si propre à inspirer l'incrédulité & à autoriser la débauche, à ébranler les fondemens les plus surs des Etats, à rompre les nœuds de la societé qui sont la religion & la morale ?

DE LEUVARDE.

L'histoire du Prince de Nassau Stathouder de Frise, noyé en mil sept cens onze, est l'histoire de la derniere guerre, & principalement des Campagnes de Flandres. Mr. De la Migue a voulu en rapportant cet ouvrage à son Eleve mort avant l'âge de vingt-quatre ans, éterniser la mémoire de ce jeune Heros : un peu moins de partialité rendroit l'ouvrage plus utile, & feroit honneur à l'Historien. C'est Halma qui l'a imprimé en deux tomes *in* 8°. Il est orné de plans de villes, de sieges, de campemens.

DE FRANCE, DE PARIS.

La Poësie appliquée à des sujets Chrétiens reçoit d'eux plus d'éclat qu'elle ne leur en donne, & c'est manquer du veritable goût poëtique, que de croire qu'elle de-

vienne seche & ennuyeuse quand elle ce[…]
d'être badine & galante. Sans alleguer d'a[…]
tres exemples, *les Odes sacrées* qu'Etienn[…]
vient d'imprimer le prouvent ; elles ont d[…]
la douceur, de la force, de l'éleguance ; l[…]
tour en est naturel & noble ; elles sont ac[…]
compagnées de deux discours en vers & de
la traduction d'une lettre de Jean Pic Prin[…]
ce de la Mirandole, qui devroit être en[…]
tre les mains de tous les Chrétiens, sur
tout des jeunes gens. L'Auteur promet une
traduction de *la philosophie divine & hu[…]maine de Jean François Pic*, neveu & suc[…]
cesseur de l'Auteur de la lettre, & à qui la
lettre est écrite. Des deux discours en vers
l'un est employé à prouver *que la fable est
un reste de paganisme dont les Poëtes Chré[…]tiens doivent s'abstenir dans leurs ouvrages.*
L'autre montre *que la fin de l'étude doit
être de devenir meilleur.*

Le même Libraire a mis en vente *la se[…]conde édition des lettres de feu Monsieur Flé[…]chier Evêques de Nismes fort augmentée.* Il
a joint aux lettres de ce grand homme *les
relations de la revolte des Fanatiques, &
des reflexions sur les caracteres des hommes,*
qu'on lui attribuë, & qui sont dignes de
lui. L'étude de ces portraits fort ressem[…]blans, & délicatement touchez, est presque
necessaire aux Prédicateurs.

Le Pere Sanadon s'est enfin déterminé à
mettre au jour *le recueil de ses poësies Lati[…]nes*, dont plusieurs avoient déja paru sépa[…]

Mai 1715.

rément en differens tems, selon que l'occasion les avoit fait naître : l'édition qui s'en fait chez Le Mercier est belle, & corrigée avec beaucoup de soin ; elle sera en vente au mois de Juillet.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1715.

ART. LXVII. P*Remiere lettre de Mr. de Valbonais, sur une Inscription découverte à Lyon depuis peu.* Page 737

ART. LXVIII. *Explication d'une Inscription trouvé à St. Just en* 1714. *Par Mr. Lainé.* page 745

ART. LXIX. *Reflexion de Mr. Aubert sur ces mots* sub Ascia dedicavit. p. 774

ART. LXX. *Des causes de la corruption du goût. Par Madame Dacier.* p. 781

ART. LXXI. *Lettre d'un Abbé à un Evêque, où l'on démontre l'équité de la Constitution* Unigenitus &c. p. 803

ART. LXXII. *Nouveaux essais d'explication physique du premier chapitre de la Genese, par Mr. de St. Rambert.* p. 830

ART. LXXIII. Batavia sacra &c. *La Hollande sacrée, ou les actions des hommes Apostoliques qui y ont porté la foi. Par les soins de T.S.F.H.L.H.S.T.L.P.V.F.* page 838

ART. LXXIV. *Traité historique de l'excommunication.* p. 851

ART. LXXV. Cursus Theologicus ad usum Tyronum elucubratus &c. *Cours de Théo-*

logie à l'usage des étudians, dédié à Naples par le P. Vivo Jésuite. p. 865
ART. LXXVI. *Corps & compilation de tous les Commentateurs anciens & modernes sur la coutume de Paris. Par Mr. de Ferriere &c.* p. 871
ART. LXXVII. *Traité de la confiance en la misericorde de Dieu, pour la consolation des ames que la crainte jette dans le découragement.* p. 878
ART. LXXVIII. Yvonis Gaukes Med. D. & Ch. praxis Chirurgico-Medica &c. *Pratique de Chirurgie & de Medecine, par Mr. Gaukes Docteur en Medecine & en Chirurgie.* p. 891
ART. LXXIX. *Resolution de trois problêmes celebres tentez par Mr. Bernoulli.* p. 893
ART. LXXX. *Nouvelles Literaires.*

De Suede. p. 905
D'Hanover. p. 907
D'Iena. p. 909
De Basle. p. 912
De Cologne. p. 915
D'Italie, de Venise. p. 916
De Rome. p. 917
De Padouë. p. 918
De Parme. p. 919
De Hollande, d'Amsterdam. p. 921
De Roterdam. p. 930
De Leuvarde. p. 931
De France, de Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1715.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juin 1715.

ARTICLE LXXXI.

EXPLICATION DES EPITRES *de S. Paul, par une Analyse qui découvre l'ordre & la liaison du Texte, par une Paraphrase qui expose clairement & en peu de mots la pensée de l'Apôtre, par un Commentaire, avec des Notes, pour le dogme, pour la morale & pour les sentimens de pieté. Par le R. P. Bernardin de Pequigny Capucin, Professeur en Théologie & ancien Définiteur des Capucins de la Province de Paris. Seconde édition, revûë & corrigée.* A Paris, chez Pierre-Augustin Le Mercier, ruë S. Jac-

ques, près de S. Yves, à S. Ambroise, 1714. *In* 8°. *quatre volumes, le premier de* 384 *pages, le second de* 533. *le troisiéme de* 516. *le quatriéme de* 488.

QUE devient le reproche que les Protestans aimoient tant à faire à l'Eglise Romaine, qu'elle interdit à ses enfans la lecture des saints livres? Jamais l'Ecriture n'a été présentée au commun des Fidelles en tant de maniéres : c'est tous les jours des traductions, des paraphrases, des analyses, des commentaires, des explications, des notes. Mais l'Eglise toujours conduite par le Saint Esprit, distingue les tems, les personnes, les Auteurs. Car il est des tems, pour ainsi dire, contagieux : Luther & Calvin renverserent l'esprit du peuple, qui la Bible à la main entreprit de décider de la Religion selon son caprice; au lieu qu'auparavant content de l'instruction qu'il recevoit de ses Pasteurs, & de la lecture des livres de piété, il se maintenoit dans l'unité & la

ſimplicité de la foi. Comme un remede, excellent en ſoi, ne doit pas ſe prendre ſans l'avis d'un habile Medecin, & ſans le ſoumettre à ſon examen, de peur qu'il ne devienne nuiſible par la conſtitution particuliere du corps qui le reçoit, ou que le poiſon n'y ſoit mêlé ; ainſi l'Egliſe ordonne avec ſageſſe à ſes enfans de conſulter leurs Paſteurs & leurs Directeurs, s'ils ſont en état de profiter de la lecture des ſaints livres ; & elle leur fait le diſcernement des Auteurs de qui ils doivent les recevoir. Ainſi le ſçavant & pieux Evêque Theodoret purgea ſon Diocéſe des exemplaires de l'Ecriture que les hérétiques y avoient répandus, & en ſubſtitua d'autres qui étoient purs & exempts de corruption.

Voici un de ces ouvrages ſur l'Ecriture que les Fidelles peuvent lire avec d'autant plus de ſureté, qu'il eſt l'abregé d'un plus ample qui a merité l'approbation de Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. Comme l'éloge du R. P. Bernardin de Pequigny, & de ſon explication Lati-

ne des Epîtres de S. Paul, a été inséré dans ces Mémoires au mois d'Avril 1710. & au mois de Février 1704. on s'arrêtera seulement ici à ce qui concerne cette explication Françoise, & on tâchera de réparer l'oubli de la premiére édition faite en 1706. Le public est obligé au R. P. Bernard d'Abbeville Capucin, & digne neveu de l'Auteur, des soins qu'il a pris pour l'impression ; & lui aura encore une plus grande obligation, de recevoir de lui une explication des Evangiles sur le même plan, que son sçavant oncle n'avoit fait que commencer.

Cette explication est proprement composée de trois parties ; d'une analyse qui placée avant chaque chapitre en expose & le dessein & la suite : d'une paraphrase qui accompagne le texte, l'explique & l'éclaircit ; d'un commentaire pour les endroits difficiles. Outre ces trois parties, qui sont comme le corps de l'ouvrage, l'Auteur a mis à la tête de chaque Epître une courte préface, qui en est une analyse générale, & à la fin des chapitres un corol-

laire qui ramasse, pour ainsi dire, les fruits que nous en devons tirer.

C'est un défaut assez commun des Commentaires, & dont ceux sur l'Ecriture ne sont pas toujours plus exempts que les autres, d'être si chargez de digressions, de questions incidentes, d'érudition affectée, que l'Auteur qui devroit être le principal objet, s'oublie & disparoît, & ce n'est qu'après un long égarement qu'il se retrouve. Il n'en est pas ainsi du Commentaire du P. Bernardin, il tient toujours S. Paul présent à l'esprit de ses Lecteurs. Et comme il consiste plus en sentimens de piété, qu'en discussions de dogmes ou d'opinions, il n'a point cette secheresse qui se rencontre d'ordinaire dans les ouvrages qui portent le titre de Commentaire sur l'Ecriture, & qui instruisant de la lettre ne font point sentir l'onction.

On tâchera de montrer par quelques endroits de l'Epitre de S. Paul aux Romains, quelle est la méthode de l'Auteur.

» Le but de l'Apôtre, dit-il en la
» préface, est de montrer que la gra-

„ ce du Christianisme n'a pas été
„ donnée aux Juifs, à cause qu'ils
„ avoient été fidelles observateurs de
„ la loi de Moïse; ni aux Gentils,
„ pour avoir observé la loi naturel-
„ le : mais qu'elle a été donnée aux
„ uns & aux autres gratuitement, &
„ par la pure miséricorde de Dieu.
Les Juifs & les Gentils qui avoient embrassé l'Evangile à Rome, ne s'étoient pas tellement réünis en une même Eglise, qu'ils n'y formassent comme deux partis, dont l'un se préféroit & faisoit des reproches à l'autre. S. Paul les met d'accord, leur faisant entendre qu'ils étoient tous criminels : il en convainc les Gentils dans le chap. premier, & les Juifs dans le second, d'où il conclut au chap. 3[e] qu'ils n'ont nul sujet de se glorifier, & que leur justification est gratuite : ce qu'il prouve au chap. 4[e] par la justification d'Abraham même, qui n'a pas été justifié en considération de ses œuvres. Dans les deux chapitres suivans, il montre l'excellence de la justification, & exhorte à la conserver d'autant plus soigneusement que la con-

cupiſcence s'y oppoſe, comme il l'explique au chap. 7^e^, & qu'elle ne peut être ſurmontée que par la grace : & dans le chap. 8^e^ il fait l'énumération des fruits que produit la foi. Il employe les trois chapitres ſuivans à déclarer, que la juſtice a été accordée aux Gentils préférablement aux Juifs ; parceque ceux-là ont crû en JESUS-CHRIST, & que ceux-ci ont refuſé de croire en lui : & cette préférence n'empêche pas que Dieu ne ſoit juſte & fidelle en ſes promeſſes. Enſuite S. Paul paſſe à des enſeignemens de Morale.

Voilà une analyſe générale, qui eſt détaillée dans les analyſes particuliéres de chaque chapitre.

On va auſſi donner quelques exemples de la paraphraſe & du commentaire. Paraphraſe du v. 28^e^ du chap. 8^e^. « Que nôtre foibleſſe, quelque » grande qu'elle ſoit, ne nous jette » donc pas dans la défiance ; mais » repoſons-nous en Dieu, & ſouf» frons patiemment, perſuadez que » toutes choſes concourent à l'avan» tage de ceux qui aiment Dieu, » c'eſt-à-dire, de ceux que par ſa

„ pure miféricorde il a appellez pour
„ être Saints, & qui correfpondans
„ à fon amour, ont obéï à fa voca-
„ tion. Commentaire. Depuis le ch.
„ 7e S. Paul exhorte les Fidelles à la
„ patience. 1°. Par la confidération
„ de l'immenfité de la gloire qui en
„ fera la récompenfe. Enfuite par
„ l'affûrance qu'il nous donne du fe-
„ cours du S. Efprit. Enfin, ici nous
„ repréfentant que la providence di-
„ vine fera réüffir tous nos maux
„ pour nôtre bien, comme la Paffion
„ de JESUS-CHRIST a tourné à fa
„ gloire.

Paraphrafe du verfet fuivant. « Car
„ ceux qu'il a prévûs devoir être
„ Saints par leur correfpondance à fa
„ grace, il les a prédeftinez pour être
„ conformes par de plus grandes gra-
„ ces, & en particulier par la pa-
„ tience, à JESUS CHRIST fon Fils,
„ nôtre modéle, & furtout le modé-
„ le de ceux qui fouffrent, afin que
„ ce même Fils qui, comme Dieu,
„ eft unique, foit l'aîné entre plu-
„ fieurs freres entant qu'hommes.
Commentaire. « On difpute de la
„ maniére dont fe fait nôtre prédef-

„ tination. Eſt-ce devant, eſt-ce après „ la prévision de nos bonnes œuvres? „ Mais il eſt certain & hors de toute „ controverſe, que la patience dans „ les maux, la conformité à JESUS-CHRIST ſouffrant, eſt la marque „ la plus évidente de nôtre prédeſtination. JESUS-CHRIST eſt „ nôtre modéle, ſur qui nous devons être formez pour être ſauvez: „ JESUS-CHRIST a ſouffert... Un „ Chrétien donc qui ſouffre à l'imitation de JESUS-CHRIST regnera „ avec JESUS-CHRIST.

Paraphraſe du verſet 30. « Or „ ceux qu'il a prédeſtiné à cette conformité à JESUS-CHRIST ſouffrant, il les appelle aux ſouffrances, dont il permet les occaſions; „ & ceux qu'il a appellez de la ſorte, „ il les a de plus en plus juſtifiez par „ les mêmes ſouffrances, & leur a „ donné la force de perſévérer conſtamment; enfin, il les a glorifiez, „ & ici bas ſur la terre, & principalement dans le Ciel. Commentaire. „ Les raiſons qui ont déterminé à „ prendre le ſens ici exprimé dans „ la paraphraſe de ces verſets, c'eſt

„ principalement parceque le but de „ Paul en cette Epître est de parler „ de la vocation à la grace du Christianisme, & non de la prédestination à la gloire, & que dans ce chapitre depuis le verset 17^e^ il excite „ les Fidelles à la patience par les „ trois motifs marquez au verset „ 28^e^.

Touchant l'exemple de Jacob & d'Esaü dont use S. Paul au chap. 9^e^. le P. Bernardin y distingue deux sens, un littéral, & l'autre spirituel. Selon le prémier, les paroles de la Genese & du Prophete Malachie, citées par l'Apôtre, ne regardent que les avantages temporels dont Dieu avoit résolu de gratifier les descendans de Jacob préférablement à ceux d'Esaü : ainsi les Juifs posséderent des terres fertiles, & les Iduméens eurent à habiter des montagnes séches & stériles, & dans la suite les Juifs subjuguérent les Iduméens.

Selon le sens spirituel, « le dessein „ de S. Paul est de nous donner une „ figure de ce qui étoit arrivé entre „ les Juifs & les Gentils par rapport

» à la Grace du Christianisme, ou
» d'adoption : Esaü est la figure des
» Juifs, Jacob est la figure des Gen-
» tils. Comme Dieu a choisi Jacob
» & l'a préféré à Esaü son aîné, sans
» aucun égard à leurs merites, ou de-
» merites, ni l'un ni l'autre n'en
» ayant point, ainsi il a préféré les
» Gentils qui croyent, aux Juifs qui
» ne croyent pas, & il les a regenerez
» & faits ses enfans dans le Baptême,
» sans avoir aucun égard ni aux œu-
» vres légales des Juifs, ni à l'idola-
» trie & aux autres crimes des Gen-
» tils. Il est donc ici question de l'a-
» doption des Gentils par preferen-
» ce au Juifs, & de prouver que la
» justification par la foi est toute gra-
» tuite, comme S. Paul l'a dit au ch.
» 3. & 4.

Quant à l'exemple du potier, dont use encore S. Paul, « le Prophete
» Isaïe, dit le P. Bernardin, est le
» premier qui se soit servi de cette
» comparaison, pour nous appren-
» dre l'obéïssance aux ordres de Dieu.
» Jeremie ch. 18e, s'en est aussi servi
» pour le même sujet. Et ce qui est
» bien à remarquer, c'est qu'au ver-

„ ſet 8[e] il nous fait voir que la com„ paraiſon n'eſt pas juſte en toutes „ choſes : parceque les hommes ſont „ des vaſes de terre à la verité, mais „ que Dieu a faits libres, qui chan„ gent de réſolution, paſſent du bien „ au mal & du mal au bien ; & que „ Dieu lui même s'accommodant à „ leur liberté change la réſolution „ de les punir, ou de ne les pas pu„ nir, ſelon que les hommes ſont „ bons ou mauvais.

S. Paul après avoir confondu l'orgueil des Juifs par la comparaiſon de la bouë, qui eſt en la pure diſpoſition du potier, pour en former des vaſes à des uſages ou honorables, ou vils, répond préciſément dans le verſet 22[e] & 23[e] à l'objection marquée dans le verſet 19[e]. *Qu'il ſemble que les hommes ſont ce qu'ils ſont par la volonté de Dieu, & que perſonne ne ſçauroit réſiſter à ſa volonté.* « S. Paul fait „ donc connoître, que Dieu punit „ les pécheurs endurcis, parce qu'eux „ mêmes par leur propre malice s'en„ durciſſent, & par leur endurciſſe„ ment attirent leur perte. Dieu les „ ſouffre avec beaucoup de patience,

„ il permet leurs pechez quoique
„ contre ſa volonté : il différe de pu-
„ nir les pecheurs, & il n'eſt dit les
„ endurcir que par ſa patience.

On paſſe à la premiere Epitre à Timothée chap. 2. & le Lecteur s'attend bien d'y trouver, que la volonté de Dieu & la redemption de JESUS-CHRIST s'étendent à tous les hommes ſans exception. Si le raiſonnement de S. Paul, dit le P. Bernardin, eſt juſte, & ce ſeroit une impieté d'en douter ; quand l'Apôtre au verſet 4^e^ aſſûre que *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez*, ſes paroles, *tous les hommes*, ſont auſſi univerſelles, que lorſqu'il recommande au v. 1. de prier pour *tous les hommes*. Or nous devons prier pour tous les hommes généralement ſans exception d'aucun ; donc Dieu veut que tous les hommes, ſans en excepter aucun, ſoient ſauvez : & c'eſt parce que ſa volonté eſt telle, qu'il lui eſt agréable que nous nous y conformions dans nos prieres, en les lui offrant pour tous.

„ Les raiſons, pourſuit le P. Ber-
„ nardin, que l'Apôtre nous donne

„ de cette volonté de Dieu dans les
„ verfets 5. & 6. prouvent la même
„ chofe. Dieu veut que tous les hom-
„ mes foient fauvez. Pourquoi ? Par-
„ cequ'il eft le Dieu & le Créateur
„ de tous les hommes. Parceque
„ JESUS-CHRIST eft le média-
„ teur de tous les hommes, qu'il
„ s'eft livré à la mort pour la Re-
„ demption de tous les hommes.

On ajoutera une réflexion. Quand S. Paul dit *qu'il n'y a qu'un médiateur entre Dieu & les hommes, qui eft* JESUS-CHRIST *homme*, l'addition de ce terme, *homme*, porte une grande emphafe : fçavoir, que JESUS-CHRIT étant homme, uni de nature avec tous les hommes, & comme s'exprime l'Apôtre en l'Epitre aux Hebreux chap. 2. defcendu d'un même principe qui eft Adam, & ne rougiffant point de les faire appeller fes freres, il s'enfuit qu'il eft le médiateur de tous les hommes. Ainfi du myftére & de l'œconomie de l'Incarnation les Peres * ont inferé par

* *Clemens Romanus ep.* 1. *ad Cor. Irenaus l.* 5. *c.* 14. *Athanafius or.* 3. *contra Arianos, Gregorius Nazianz. or.* 42. *Leo. ferm.*

une conséquence évidente, que JESUS-CHRIST est mort pour la rédemption de tous les hommes.

Le R. P. Bernardin de Pequigny a encore composé un excellent ouvrage, *Pratique efficace pour bien vivre & pour bien mourir, ou Préparation à la bonne mort*, 1°. *Par la réception des Sacremens, & par les actes de toutes les vertus Chrétiennes.* 2°. *Par la réformation de la vie ensuite d'une rénovation des vœux du Baptême, de Religion, & de la consécration au Sacerdoce. En forme de Retraite.* Il est à la troisiéme édition, & il se vend chez le même Libraire.

serm. 3. *de Nativit. c.* 3. *Cyrillus l.* 6. *in Joan. & alii.*

ARTICLE LXXXII.

EVERARDI OTTONIS de Ædilibus Coloniarum & Municipiorum, &c. C'est-à-dire, *Des Ediles dans les Colonies & les villes Municipales, où quelques endroits des anciens Auteurs sont éclaircis, & où par occasion l'état des villes Municipales est expliqué. Par Everard Otton.* A Francfort, chez Thomas Fritsch, 1713. *In* 8°, pages 379.

MOnsieur Otton, plein du dessein qui l'occupe d'une histoire des Ediles de Rome,& cherchant dans les Auteurs anciens de quoi la remplir & la perfectionner, y a trouvé de surcroît la matiére de cet ouvrage qu'il donne par avance au public. Cujas, le Président Brisson, & d'autres, ont reconnu la différence qu'il y a à mettre entre les Ediles de Rome & ceux de villes de Province: mais quelques Jurisconsultes l'ayant ignorée, ont fait de grandes fautes dans l'interpretation des Loix, attribuant inconsidérément aux uns

ce qui ne convenoit qu'aux autres, ou faiſant mal-à-propos des corrections dans les Loix.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en treize chapitres, dont les deux premiers ne ſont proprement que pour préparer le Lecteur au ſujet principal.

L'Auteur commence par expliquer ce que c'eſt que Colonie & ville Municipale. L'Empereur Hadrien dans un diſcours au Sénat, qui eſt rapporté par Aulu-Gelle [a] & cité par Ulpien [b], en fait la diſtinction. Les Colonies étoient comme autant d'eſſains du Peuple, envoyez pour s'établir ailleurs & cultiver des terres qui leur étoient aſſignées; & ils étoient nommez *Coloni à colendis agris*. S'ils ſortoient de Rome, c'étoient des Colonies Romaines, qui obſervoient les Loix & les uſages de Rome, conſervoient les priviléges des Citoyens Romains, à cela près, qu'ordinairement ils perdoient le droit de ſuffrage dans les élections des Magiſtrats de Rome. Il y avoit des colonies Italiques & Latines, avec les droits communs de l'Italie & des

a *L. 16. c. 13.* b *L. 1. D. de Cenſib.*

Latins. Ces Colonies étoient très-avantageuſes à la ville de Rome, elle s'en faiſoit comme autant de citadelles & de fortereſſes pour contenir les provinces, elle ſe déchargeoit d'une infinité de citoyens que l'indigence rendoit indociles & factieux, & en leur procurant plus de commoditez elle augmentoit le nombre de ſes citoyens; par là enfin elle récompenſoit les longs ſervices de ſes Officiers & de ſes ſoldats, qui trouvoient une retraite commode. Juſte-Lipſe compte cent cinquante Colonies dans la ſeule Italie, environ ſoixante en Afrique, trente en Eſpagne, & environ autant dans les Gaules.

Les villes Municipales étoient, pour ainſi dire, aggrégées à celle de Rome. Les habitans gardoient & les loix & les uſages ſelon leſquels ils s'étoient conduits avant cette eſpece d'aſſociation, avec cela ils joüiſſoient de tous les priviléges des citoyens Romains, & avoient entrée comme eux à la magiſtrature & à toutes les dignitez de Rome, *Municipes à muniis.* Ce fut une invention de Ro-

mulus qui unit ainsi les Sabins aux Romains, & prétendit par ce moyen s'affectionner les villes voisines ; en quoi Denys d'Halicarnasse le préfére à Solon & à Lycurgue. L'Empereur Claude,* dans une harangue au Senat, loüe cette pratique, qui ayant manqué aux Athéniens & aux Lacédémoniens, ils n'ont pû se soutenir. En effet, les villes Municipales, outre qu'elles regardoient la gloire de Rome comme la leur propre, lui fournissoient d'excellens sujets que l'ambition de parvenir aux honneurs lui attiroit.

Il est néanmoins à remarquer que toutes les villes Municipales ne furent pas d'abord admises à avoir droit de suffrage & à la magistrature de Rome : mais après la guerre contre les Latins, appellée *bellum sociale*, tout fut égalé : & dans la suite il resta si peu de différence entre les Colonies & les villes municipales, que les Auteurs en confondent assez souvent les noms. Aulu-Gelle dit que de son tems peu de personnes sçavoient en quoi elles différoient.

* *Tacitus l.* 11. *Annal. c.* 24.

Il étoit naturel que les Colonies se donnassent des Magistrats à l'imitation de Rome, d'où elles étoient sorties, les villes municipales s'y conformoient aussi. Les Duumvirs annuels étoient comme les Consuls, & le Corps des Décurions étoit comme le Senat. Quelques inscriptions portent même le nom de Consul, & c'est chose commune de voir dans les Auteurs & dans les Inscriptions le Sénat de diverses villes.

Comme les Ediles étoient des Magistrats chargez du soin de la Police, il est visible, dit l'Auteur au ch.3[e], qu'il n'y a eû aucune ville qui n'ait eû ses Ediles ; & c'est encore une chose dont mille Inscriptions rendent témoignage. A Athénes ils étoient nommez Αγορανόμοι & Αστυνόμοι, comme veillans au bon ordre dans les marchez & dans la ville : ils étoient vingt des uns & des autres, dont cinq exerçoient leur jurisdiction sur le Pirée, qui étoit le port d'Athenes, & quinze sur la cité, comme Meursius l'avoit heureusement conjecturé, & comme il paroît maintenant certain par la nou-

velle édition de Suidas qu'a donnée M. Kuſter, & par celle d'Harpocration.

Ce nom d'Ediles, pourſuit-il au ch. ſuivant, vient de *ædes*, & anciennement *ædis*; parceque leur premier & principal ſoin regardoit les temples & les édifices ſacrez. Il ſoutient, que ceux qui étoient nommez *curatores*, Λογιςαί, étoient diſtinguez des Ediles: ils n'avoient ni magiſtrature, ni juriſdiction, & étoient ſeulement chargez de faire valoir les deniers publics.

Dans le ch. 5[e] il prouve que les Ediles étoient élûs d'entre les Décurions, qui étoient les principaux habitans, & ordinairement au nombre de cent: c'étoit *ampliſſimus, ſplendiſſimus ordo Decurionum*, qui répondoit au Sénat Romain; ſelon le Juriſconſulte Pomponius le Corps des Décurions étoit composé de la dixiéme & de la plus notable partie de ceux qui alloient établir une Colonie: cette étymologie, qui a paru vraiſemblable à Cujas, Briſſon, Sigonius, Voſſius, ne plaît pas à M. Otton; parceque, dit-il, une Co-

lonie envoyée à Fidenes fut de deux mille cinq cens hommes, & une autre à Capouë de cinq mille ; à en prendre donc la dixiéme partie, le nombre des Décurions eût été trop grand. Il aime mieux croire que les habitans étoient divisez en diverses Décuries, & que chacune donnoit son Décurion.

Après tout l'honneur de l'Edilité ne dédommageoit pas des peines & des dépenses à quoi elle engageoit: & ne pouvoir pas y être contraint, c'étoit un privilége estimé, dont les Empereurs avoient gratifié les Pontifes & les Prêtres, les soldats vétérans, les Avocats, les Professeurs de Philosophie, de Rhétorique, les Médecins. M. Otton fait l'éloge de toutes ces professions, & ne manque pas d'observer combien elles étoient lucratives: & en même tems il plaint les Poëtes, de n'avoir pas été compris dans l'exemption.

Quant au nombre des Ediles, dit l'Auteur au ch. 7^e^, il n'étoit pas le même en chaque ville, & ils changeoient tous les ans. Car il ne faut pas les confondre avec cette sorte de

Magiſtrats nommez *Quinquennales*, & croire qu'ils ayent été cinq ans en charge. Ces *Quinquennales* eux-mêmes ne l'étoient pas ſi long-tems, mais ils étoient élus à chaque cinquiéme année pour préſider au cens des villes, & pour recevoir la déclaration que chaque citoyen étoit obligé de faire de ſes biens.

Les fonctions des Ediles étoient ſéparées. Les uns avoient inſpection ſur les édifices publics, les temples, les bains, les places, les portiques; d'autres ſur les édifices particuliers, ſur l'entretien & la propreté des ruës, ſur la réparation des grands chemins & des ponts, ſur les poids & les meſures, ſur les denrées & le prix des vivres. De toutes leurs fonctions, la plus agréable au peuple, & la plus onéreuſe pour eux, c'étoit les jeux publics. Il eſt viſible que les Chrétiens devoient avoir en horreur l'emploi d'Ediles, qui les eut obligez à tant de choſes contraires à leur Religion, comme à l'entretien des Temples, à donner des ſpectacles, & à célébrer des jeux où l'idolatrie étoit mêlée.

Pour marque de leur dignité les Ediles avoient un siége particulier, nommé *bisellium*, & portoient une robbe blanche avec des paremens de pourpre pardevant, nommée *prætexta*. Quoi qu'ils n'eussent pas proprement de Tribunal, ils éxerçoient néanmoins quelque jurisdiction : ils condamnoient à l'amende, & même à la bastonnade & au fouët, saisissoient ce qui causoit des embarras dans les ruës & dans les lieux publics, faisoient briser les fausses mesures : ainsi ils étoient accompagnez d'Appariteurs & de Licteurs pour éxécuter leurs ordres.

Enfin, les privileges de l'Edilité étoient d'exempter de tutelles, selon le sentiment de l'Auteur, & de donner l'honneur de Citoyen Romain ; en sorte que dans une Colonie de Droit Latin, avoir exercé l'Edilité, c'étoit un titre pour devenir Citoyen Romain.

Ce livre est plein d'érudition, & marque dans M. Otton une grande lecture, avec quelque affectation à employer de vieux mots Latins & des expressions proverbiales.

Juin 1715.

ARTICLE LXXXIII.

RE'FUTATION D'UN ECRIT intitulé : Projet de Mandement de M. l'Evêque de Mirepoix au ſujet de la Conſtitution Unigenitus. *Lettre d'un Docteur de Théologie à un Prélat.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques proche S. Yves à l'image S. Lambert, 1715. *In* 8°, pages 192.

IL en eſt de cette lettre d'un Docteur comme de celles d'un Abbé dont on parla au mois dernier ; elle a paru avec une approbation légitime, & l'on ne ſçauroit ſe diſpenſer d'en faire mention. Si c'eſt le même Docteur qui dans celles-là ſoutenoit l'équité de la Conſtitution, & qui a écrit cette lettre, ſans doute il a crû que le Mandement de M. l'Evêque de Mirepoix étoit d'une autre importance, que ne l'étoient les doutes d'un Chanoine ; & il s'exprime ici avec plus de force & de véhémence, mais avec la même élégance & la même pureté de ſtyle.

„ J'envoye, écrit-il, à Vôtre Gran-
„ deur les réflexions que j'ai faites
„ selon ses ordres, sur le *projet* de
„ Mandement de M. l'Evêque de
„ Mirepoix... Si par hazard, Mon-
„ seigneur, vous y trouvez quelque
„ vivacité, je vous supplie de songer
„ qu'il n'est pas aisé à un Docteur Ca-
„ tholique de retenir son zele, en
„ voyant les décisions de l'Eglise
„ méprisées avec éclat, & le Corps
„ Episcopal le plus indignement ou-
„ tragé. Quand convient il d'élever
„ la voix & de parler avec force, si
„ ce n'est dans ces occasions ? Et de-
„ vois-je risquer d'affoiblir la vérité
„ par un excès de ménagement que
„ M. l'Evêque de Mirepoix n'a nul
„ droit d'éxiger, lui qui n'en a nul-
„ lement gardé pour le Souverain
„ Pontife, ni pour ses Confreres ? La suite de la lettre ne dément point ce commencement.

Il dit qu'en voyant la maniére dont M. l'Evêque de Mirepoix s'explique sur la Constitution, il a eû la curiosité de voir aussi comment Luther s'est expliqué sur la Bulle de Leon X. & que par malheur il a

trouvé que ce ſont à peu près les mêmes expreſſions. Il fait donc un paralléle des expreſſions de l'un & de l'autre, qu'il termine ainſi : „ Le „ rapport ne ſçauroit être guére „ plus ſenſible, mais M. l'Evêque de „ Mirepoix penſant de la Conſtitu- „ tion de Clement XI. ce que Lu- „ ther penſoit de celle de Leon X. „ il n'eſt pas fort étonnant qu'ils „ tiennent tous deux à peu près le „ même langage. Non, ce que j'ai „ ici, *dans ce paralléle*, rapporté du „ Prélat, ne ſont point des expreſ- „ ſions échappées, elles naiſſent du „ fond de ſes ſentimens. Son Man- „ dement eſt un ouvrage fait à loiſir, „ un ouvrage peſé, médité, par rap- „ port au point dont il s'agit. Le Docteur continuë ſes réflexions en ſe permettant autant de zele qu'en eurent un Ekius & un Coclée.

Après cette eſpéce de prélude il vient à l'éxamen du Mandement, où il fait voir quantité de fauſſetez, de mauvais raiſonnemens, d'inutilitez recherchées. Selon M. l'Evêque de Mirepoix, *les Fidelles du Royaume ſont partagez entre la ſoumiſ-*

sion qu'ils doivent à l'Eglise de Rome, qu'ils regardent avec raison comme la mere & la maitresse de toutes les autres, & comme le centre de l'unité Ecclésiastique, & entre la conservation du dogme & de la Discipline, qui leur paroissent l'un & l'autre en danger. Voilà, reprend le Docteur, une fausseté de fait manifeste, & désavoüée par les Fidelles de plus de cent Diocéses, où la Bulle est reçûë simplement sans nulle contradiction par le Pasteur & par le troupeau. „ Ce qu'il y „ a, poursuit-il, de personnes dans „ le Diocése de Mirepoix qui sont au „ fait des matiéres, & que l'erreur „ n'a point encore infectées, ne man„ queront pas de dire ici : Cette „ Eglise que nous devons regarder „ *comme la mere & la maitresse de tou-* „ *tes les autres*, pourquoi ne veut- „ on point que l'Eglise de Mirepoix „ l'écoute & acquiesce à son juge„ ment, comme nous sçavons que „ presque toutes les Eglises du mon„ de l'ont fait aujourd'hui ? Cette „ Eglise, de l'aveu même de nôtre „ Evêque, est *le centre de l'unité Ec-* „ *clésiastique*, pourquoi en nous em-

„ pêchant de l'écouter, nous ſépare
„ t'il de ſentiment d'avec elle, &
„ d'avec toutes les autres Egliſes du
„ monde qui ont ſouſcrit au juge-
„ ment qu'elle a porté ?

M. l'Evêque de Mirepoix, dit des Fidelles, *qu'ils attendent que les Evêques à qui ils ſçavent que Nôtre Seigneur a confié le ſacré dépôt de la foi & le ſoin de conſerver la diſcipline, leur marquent quels ſont leurs devoirs dans une occaſion ſi difficile.* „ Mais, répond le Docteur,
„ dans le tems où M. l'Evêque de
„ Mirepoix ſe mettoit en devoir de
„ publier ſon Mandement, en quel
„ ſens pouvoit-il dire que les Fidel-
„ les attendoient que leur devoir
„ par rapport à la Bulle leur fût mar-
„ qué par les Evêques ? Cela n'étoit-
„ il pas déjà fait ? Qui dit les Evê-
„ ques, dit le Corps Paſtoral : or le
„ Corps Paſtoral par ſon acquieſce-
„ ment à la déciſion du Souverain
„ Pontife avoit alors clairement
„ marqué aux Fidelles que la Conſ-
„ titution devoit être la regle de leur
„ créance, & qu'on les avoit voulu
„ tromper en publiant qu'elle met-
„ toit en danger le dogme & la diſ-

„ cipline. Car enfin qu'eſt-ce que le
„ Corps Paſtoral ? Eſt-ce M. l'Evê-
„ que de Mirepoix, & le petit nom-
„ bre d'Evêques qui n'ont point
„ encore reçu la Conſtitution ? Sont-
„ ce tous les autres Evêques du mon-
„ de Chrétien, unis dans le même
„ jugement avec le Chef de l'Egli-
ſe ?... Cette multitude d'Evêques
„ unis au Souverain Pontife leur
„ Chef jugeant & parlant comme
„ lui, les voilà les Evêques à qui N.
„ S. J. C. a confié le dépôt de la Foi
„ & le ſoin de conſerver la diſcipli-
„ ne ; le voilà, ce Corps Paſtoral
„ dont le jugement fait la loi de l'E-
„ gliſe, & que le peuple de Mire-
„ poix, ainſi que le reſte des Fidel-
„ les, eſt obligé de ſuivre aujour-
„ d'hui, s'il ne veut pas s'égarer.
„ Dans ces tems malheureux de l'E-
„ gliſe où l'on vit des Evêques mê-
„ me ſe déclarer pour l'erreur, les
„ Fidelles commis à leurs ſoins é-
„ toient ils obligez de les ſuivre dans
„ leur révolte contre l'Egliſe ? N'é-
„ toit ce pas le Corps Paſtoral, c'eſt
„ à dire, les Evêques unis au Chef de
„ l'Egliſe, qui devenoit le guide &

„ la regle de ceux dont les Pasteurs
„ particuliers prenoient des routes
„ écartées ?

On a jusqu'ici suivi le Docteur assez de près, pour ne rien perdre de ce qu'il dit par rapport à l'unité de l'Eglise, qui doit être si chére aux Catholiques, & qui les distingue, on se donnera plus de liberté dans la suite.

Voici un sujet d'étonnement pour M, l'Evêque de Mirepoix. *Comment donc*, dit-il, *s'est-il pû faire que les Prélats de l'assemblée, qui reconnoissant eux-mêmes le danger où la Constitution mettoit le dogme & la discipline, sont convenus unanimement qu'elle ne pouvoit être acceptée qu'avec des explications ; comment ont ils pû déclarer ensuite, qu'ils y ont reconnu, & reconnu avec joye la doctrine de l'Eglise?* Et après avoir rapporté les termes dans lesquels les Prélats ont accepté la Bulle, il ajoute : *Ici je demande où sont les explications qui doivent servir de fondement à l'explication de la Bulle? Elles seront sans doute dans l'Instruction Pastorale. Mais la Bulle est déja acceptée purement & simplement, selon l'avis*

propoſé au commencemeut par quelques uns de l'Aſſemblée. Le Docteur, pour le faire revenir d'un étonnement qui ne naît que d'une fauſſe ſuppoſition, & pour ſatisfaire à la demande qui ne vient que de la même fauſſe ſuppoſition, le raméne au Procès verbal de l'Aſſemblée, le ſeul Acte qui faſſe foi, & qui porte en termes formels, que le 22. Janvier 1714. *Monſeigneur le Cardinal de Rohan finit le Rapport, dont la ſolidité auſſi bien que la netteté & la préciſion ont découvert & mis en évidenee les erreurs & le venin des propoſitions condamnées.* C'eſt là le fondement de l'acceptation pure & ſimple, qui a été ſuivie de l'Inſtruction Paſtorale, non pas par aucune crainte pour le dogme & pour la diſcipline; *mais afin*, diſent les Prélats, *qu'étant tous unis avec le S. Siége par l'uniformité des mêmes ſentimens & des mêmes expreſſions, on puiſſe non ſeulement étouffer les erreurs qui viennent d'être condamnées, mais encore prévenir les nouvelles diſputes, & prémunir contre les mauvaiſes interprétations de perſonnes mal intentionnées, dont on a déja vû les effets par les écrits qui ont été ré-*

pandus dans le public depuis le commencement de l'Assemblée.

Si quelques Evêques en particulier ont pensé à ne recevoir la Constitution que rélativement aux explications, il est arrivé, poursuit le Docteur, que comme les Evêques ont reconnu les erreurs & le venin des propositions condamnées, le Pape a reconnu dans leur Instruction Pastorale l'esprit & la doctrine de la Bulle. Cette uniformité des mêmes sentimens & des mêmes expressions fait la loi, & le jugement est fini : il n'y a plus d'autre parti à prendre que celui d'un acquiescement pur & simple. „ Mais M. l'Evêque de „ Mirepoix en particulier qui le re„ jette, ce jugement de l'Eglise, qui „ le déclare injuste, qui tient pour „ des veritez ce qu'elle condamne „ comme des erreurs, par quel droit „ voudroit-il être encore regardé „ comme un de ses membres & de „ ses enfans, s'il persistoit dans de „ tels sentimens ?

Le reproche est grief, & le Docteur se met en état de le soutenir. Il déclare donc au Prélat qu'il n'y a

nulle différence à faire pour la vérité & l'autorité de la décision entre la letrre de S. Leon à Flavien & la Bulle de Clement XI. Et sur ce que le Prélat dit de celle-ci que les Théologiens des deux écoles les plus autorisées dans l'Eglise en ont redouté les suites, le Docteur lui répond, que ce n'est pas celle des Thomistes ; puis qu'il est de notoriéte publique que leurs plus habiles Théologiens ont eû à Rome le plus de part à l'examen des Propositions, & qu'ils les ont jugées condamnables. Il avouë qu'une Secte qui depuis soixante & dix ans trouble l'Eglise sous le nom d'Augustiniens, en a redouté les suites. „ Mais nous „ ne connoissons point dans l'Eglise „ d'Ecole Augustinienne : il n'est „ point de Théologiens Catholiques „ qui ne se disent Augustiniens, & „ qui veüille ceder ce glorieux titre „ à aucune école particuliére... Preu„ve que ces faux Augustiniens ne „ composent pas une école Catholi„que, c'est qu'ils songent à être „ maintenus contre une Bulle reçûë „ de l'Eglise, dans la liberté d'en-

„ feigner leurs ſentimens. Ainſi dès „ là que M. l'Eveque de Mirepoix „ la demande, cette liberté, pour „ ce qu'il appelle Auguſtiniens, il „ les fait connoître pour de purs „ ſectaires, & il ſe fait connoître lui „ même pour leur Protecteur.

Ce Prélat venant à expliquer ce qui l'offenſe dans la Conſtitution, marque quatre points, la différence des deux Teſtamens, la Grace, l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, & la Contrition dans ce Sacrement. Le Docteur le releve fortement ſur chacun : ſur le premier il le renvoye aux Controverſiſtes & aux Commentateurs qui ont vengé S. Paul de la calomnie de Luther & de Calvin, qui lui imputoient la doctrine impie que le P. Queſnel a adoptée. Sur le dernier il reproche au Prélat deux erreurs, l'une touchant le dogme, l'autre, qui eſt groſſiére, touchant le fait. „ Car décider contre le P. Queſnel, après „ le Concile de Trente, qu'il y a „ une crainte de l'Enfer qui eſt un „ don de Dieu, qui exclut la volon„ té de pecher, & qui fraye le che-

„ min à la justification, ce n'est pas
„ dire qu'elle suffit dans les deux
„ Sacremens de Baptême & de Pé-
„ nitence, & qu'un amour de Dieu
„ commencé ne soit pas necessaire
„ encore pour la justification.

M. l'Evêque de Mirepoix entreprend de justifier les propositions du P. Quesnel sur la Grace, par la conformité qu'il prétend qu'elles ont avec la doctrine de Saint Augustin, dont il accumule passages sur passages. Le Docteur lui dit nettement que ce n'est qu'un réchauffé d'après Calvin, Jansenius & leurs Sectateurs, qui ont cité les mêmes passages, & que les Docteurs Catholiques les ont expliquez cent fois. Il n'en demeure pas là, & il ne fait point de difficulté de lui reprocher des falsifications palpables & des omissions affectées. Il ne lui pardonne pas de s'être imaginé que l'assemblée n'ait eû d'autre dessein que de faire passer en dogme le Molinisme. M. l'Evêque de Mirepoix est désolé du progrès du Molinisme; & il n'en craint pas un moindre mal que celui *qui arriva*, dit il, *à l'Eglise universelle après le Concile de Rimini.*

Ces plaintes & ces frayeurs de M. l'Evêque de Mirepoix ne sembloient mériter que quelques railleries de la part du Docteur ; mais il le prend plus sérieusement, & dit sans détour que le Prélat ne s'afflige ainsi, que de voir l'erreur condamnée. „ Mais „ ce n'est pas d'aujourd'hui que M. „ l'Evêque de Mirepoix a donné „ lieu de l'accuser d'erreur. Dès „ l'année 1699. il publia le nouveau „ Catéchisme, où il ne reconnoît de „ grace actuelle que la seule grace „ efficace. Le Docteur cite ses paroles, & poursuit : „ Il n'est donc „ pas si étonnant qu'il a paru d'abord „ de voir M. l'Evêque de Mirepoix „ prendre avec chaleur les interêts du „ P. Quesnel, c'est sa propre cause „ qu'il soutient, en soutenant celle „ de ce Chef de Parti : c'est son Ca„ téchisme qu'il défend en défen„ dant *les Reflexions morales*. Quand „ on ne tient point de graces suffi„ santes, il faut penser comme le P. „ Quesnel sur la prédestination & sur „ la grace, & conséquemment ré„ sister en face à l'Eglise qui le con„ damne.

Comme le Prélat finit son Mandement sur la Constitution, ou pour mieux dire, contre la Constitution, par relever l'autorité de S. Augustin, le Docteur fait ces reflexions: „C'est „le parti, dit il, que tous les Nova„teurs ont pris quand ils se sont vûs „condamnez par l'Eglise. *Et il ne „faut pas en être surpris*, disoit Fa„cundus d'Hermiane. *Car S. Augus„tin n'a pû s'exprimer mieux que les „Prophetes, que les Apôtres, que les „Evangélistes, dont tant d'Herétiques „prennent aussi les paroles à contresens „pour défendre leurs erreurs.* C'est le „Corps des Pasteurs qui fut & qui „sera toujours la regle des Fidelles: „& c'est sur cette regle infaillible „que les Théologiens Catholiques, „seuls vrais Disciples de S. Augus„tin, ont toujours interpreté les „sentimens de leur Maître. Ils l'ont „toujours étudié avec succès, pour „y trouver le Dogme Catholique, „& de quoi le défendre, tandis que „ses faux disciples l'ont toujours „étudié & l'étudieront toujours en „vain, pour y trouver leurs er„reurs.

Juin 1715.

Le Docteur finit par le souhait ordinaire en pareilles occasions, que M. l'Evêque de Mirepoix vienne rejoindre au plûtôt ses confreres. „ J'ose assûrer que c'est aussi ce qu'ils „ souhaittent le plus au monde, & „ qu'un sincere retour vers eux est „ la seule réparation qu'ils lui de„ mandent, pour la maniere dont il „ les a traitez dans son Mandement. „ Ils ont montré jusqu'ici un esprit „ de paix, de charité, de douceur, „ à l'épreuve de tout ce qu'ils ont eû „ à essuyer de dur pour leurs per„ sonnes: mais sur quoi ils n'ont pû „ dissimuler leur juste douleur, ç'a „ été de voir l'hérésie lever le mas„ que, & se porter jusqu'aux der„ niers excès, sur la protection qu'elle „ se glorifie d'avoir trouvée jusque „ dans le Corps Episcopal. Il faut „ l'avoüer, rien n'a pû inspirer plus „ de hardiesse aux partisans de l'er„ reur que le Mandement de M. „ l'Evêque de Mirepoix... Je le sçai, „ ajoute le Docteur, dans la place „ où il est, on ne change que diffici„ lement de route, il faut bien de „ l'élévation de génie & bien de la

„ noblesse de cœur pour avoüer „ qu'on s'est trompé ; mais c'est cela „ même qui me fait esperer de lui cet „ aveu.

ARTICLE LXXXIV.

REMARQUES SUR QUELQUES passages d'Horace dont l'Auteur corrige le texte, par des conjectures fort heureuses.

HOrace dans la satyre 1. du livre 1. voulant exposer la bizarrerie des hommes, dont aucun ne paroît presque jamais content de sa condition, fait ainsi parler un soldat au 4e. vers.

O fortunati mercatores ! gravis annis
Miles ait, multo jam fractus membra labore,
Contra mercator &c.

Ce passage, qui n'a arrêté aucun des Commentateurs, me paroît faire beaucoup de difficulté. Car en premier lieu il est surprenant d'y voir introduire un soldat accablé de vieillesse sous le regne d'Auguste, où

l'on sçait qu'on n'en souffroit point dans les armées Romaines qui eût plus de 46 ou 47 ans. Et en effet il étoit difficile qu'un homme plus âgé eût la force de porter toutes les différentes choses, dont un soldat Romain étoit obligé de se charger. D'ailleurs, si ce soldat étoit vieux, pourquoi Horace observe-t'il qu'il étoit déja cassé, *jam fractus membra*, par les longues fatigues de la guerre? Il seroit au contraire étonnant qu'il ne l'eût pas été plutôt. De plus, si ce sujet de plainte étoit causé par la vieillesse de ce soldat, il eût été perpétuel, au lieu que dans tous les autres éxemples citez par Horace, il n'est question que de quelques dégoûts passagers. Car le Marchand n'envie la condition du soldat que pendant la tempête; ni le Jurisconsulte celle du Laboureur, que quand il entend un plaideur importun heurter à sa porte; ni le Laboureur celle d'un habitant de la ville, que quand une assignation lui fait quitter son village. Ce qui est si vrai, que peu après, lors que Jupiter paroît vouloir exaucer leurs vœux, & que le

ſujet de leur dégoût eſt paſſé, ils ne veulent plus changer d'état. Quelle apparence donc qu'Horace eût mis ſon ſoldat dans une ſituation toute différente? Mais ce qui ne laiſſe aucun doute, c'eſt que quand Horace demande à ce Marchand, à ce Laboureur, & même à ce ſoldat, pourquoi ils ne veulent point profiter de la grace que Jupiter leur vouloit accorder, ils répondent que s'ils s'obſtinent à ſouffrir les maux où leurs profeſſions les expoſent, c'eſt pour ſe procurer de quoi vivre doucement dans leur vieilleſſe; *Senes ut in otia tuta recedant.* Il eſt donc évident que nôtre ſoldat n'étoit pas encore vieux quand il parloit de la ſorte, & par conſéquent que ce paſſage d'Horace eſt corrompu. Mais rien n'eſt plus aiſé que de le rétablir en liſant: *gravis armis*, au lieu de *gravis annis.* Cela ne change preſque rien au texte, & fait un ſens très-naturel. On ſçait de quels fardeaux on chargeoit les ſoldats Romains. Outre leurs armes, qui ſeules étoient très-peſantes, il leur falloit porter leur pain de munition pour quinze jours, ou pour

un mois, une marmite, une broche, une ſcie, un panier, une hache, une béche, une corde, une faux, une chaîne, & ſouvent même juſqu'à douze pieux. Cela paroîtroit incroyable, ſi tous les anciens ne s'accordoient ſur cet article. Auſſi l'Hiſtorien Joſephe, témoin oculaire de ces faits, convient-il en les rapportant, (*Bell. Jud.* III. 3.) qu'un ſoldat Romain ne différoit guéres d'une bête de ſomme. Cependant malgré cette charge, on ne laiſſoit pas de leur faire faire beaucoup de chemin, & juſqu'à vingt cinq mille en cinq heures, au rapport de Végéce I. 9. Et c'eſt ſans doute à la fin d'une marche pareille qu'un ſoldat acqablé du poids de ſes armes, & déja caſſé par les fatigues qu'il avoit auparavant eſſuyées, s'écrioit, *ô fortunati mercatores, &c.* Mais avoit-il pris un peu de repos, il ne ſongeoit plus aux maux paſſez, & n'eût plus voulu ſe troquer contre un autre.

Il y a dans la même ſatyre (*v.* 23.) un autre paſſage qui cauſe bien plus d'embarras. Horace y feint que Jupiter, touché des différentes plaintes

des hommes sur les malheu
leurs conditions, les laisse les
tres d'en changer suivant leur
sirs. Mais que dès que cela est la
leur choix, ils ne veulent plus
qu'ils avoient tant désiré, & re
cient le bon Jupiter de ses o
Alors le Poëte indigné de la
grande facilité de Dieu à leur p
l'oreille, s'écrie : *Qu'est-ce don*
retient Jupiter, qu'il ne montre un
ge irrité à des gens si dignes de sa
re, & qu'il ne leur dise, que déso
il ne sera plus si facile que d'écouter
vœux ? Il étoit naturel qu'Horac
ensuite quelque chose là-dessus
qu'il fit répondre Jupiter, ou
répondît pour lui à cette interr
tion. On est cependant surpris q
lieu de le faire il change de disc
& poursuive en ces termes :

Præterea (ne sic, ut qui jocul
ridens
Percurram ; quanquam ridente
cere verum
Quid vetat ? ut pueris olim dant
tula blandi
Doctores, elementa velint ut discer
ma.)

Sed tamen amoto quæramus seria ludo.
Ille gravem duro &c.

Jamais construction ne fut si embarrassée que celle de ce vers. Car à quoi répond ce *præterea* ? Et comment l'accorder avec le *sed tamen* du 27^e. vers ? Rien n'est plus frivole que ce qu'ont dit sur cela les Commentateurs. D'ailleurs, qui pourroit souffrir ces parenthéses entassées les unes sur les autres ? Car, outre celle qui suit *præterea*, il en faut encore une dans le vers suivant après *quanquam*. Je suis surpris qu'on ne se soit pas apperçû qu'il y avoit une faute dans ce passage. En effet, le changement d'une seule lettre y donne une clarté & un agrément digne d'Horace. Il ne faut que lire *prætereo* pour *præterea*. *Puisque ces faiseurs de vœux*, dit Horace, *abusent ainsi de la bonté de Jupiter, d'où vient qu'il ne les traite pas comme ils le meritent, & qu'il est encore prêt de leur prêter l'oreille à la premiere occasion ? Je me garderai bien de vous l'apprendre*, ajoûte le Poëte, *de peur qu'on ne m'accuse de badiner ici mal à propos sur des choses sacrées. Qui-*

qu'après tout pourquoi ne me seroit-il pas permis de dire la verité en riant ? Mais pourtant il vaut mieux passer à des choses plus sérieuses. Horace donne ici finement un coup de patte aux Dieux du Paganisme, qu'on peignoit si interessez, que les moindres présens étoient capables de désarmer leur colere. *Ovid. de arte*, III, 653.

Munera, crede mihi, capiunt hominesque, Deosque,
Placatur Donis Jupiter ipse datis.

Et *Fastor.* v. 301.

Sæpe Jovem vidi, quùm jam sua mittere vellet
Fulmina, thure dato sustinuisse manum.

Quoi qu'Horace n'en dise pas tant, il n'en donne pas moins à penser, & c'est à mon avis un des endroits de ses satyres où il y a le plus de sel.

Le vers 87. de la seconde Epitre du livre second d'Horace est célébre par l'éxercice qu'il a donné aux Critiques, soit pour la transposition que quelques-uns ont crû y reconnoître, & dont je ne parlerai pas ici, soit pour la construction de ce pas-

ſage, qui eſt en effet très-extraordinaire. Horace s'y moquant des Poëtes de ſon tems, les compare à deux hommes ridicules qu'on avoit vû à Rome, l'un Orateur, l'autre Juriſconſulte, leſquels pour tâcher de ſe faire un nom, s'encenſoient perpétuellement l'un l'autre. Voilà comme il s'en explique:

Frater erat Romæ conſulti Rhetor, ut alter
Alterius ſermone meros audiret honores;
Gracchus ut hic illi, foret huic ut Mucius ille.

Daniel Heinſius eſt le premier qui ait relevé l'irrégularité de cette phraſe: *Frater erat Rhetor Conſulti, ut alter &c. Il y avoit un Orateur frere d'un Juriſconſulte; en ſorte qu'ils ſe donnoient à l'envi les éloges les plus magnifiques.* Mr. Bentley, dans l'excellente édition d'Horace qu'il nous a donnée depuis peu, approuve le ſentiment d'Heinſius par des raiſons ſans replique. Il avouë néanmoins qu'il eſt difficile de reſtituer ce paſſage: *Magni ſanè*, dit-il, *emerim Interpretem, qui locum hunc*

expedire possit. Ensuite il propose une conjecture, qui lui est venuë en pensée. C'est de lire ainsi le premier vers :

> PACTUS *erat* ROMÆ CONSULTO *Rhetor, ut alter &c.*

Le sens en est en effet très-bon. *Un Orateur & un Jurisconsulte étoient convenus ensemble de se loüer perpétuellement l'un l'autre.* On ne peut rien opposer à cette conjecture, sinon qu'elle fait un trop grand changement dans le texte. Car sans parler de *Consulto* substitué à *Consulti*, le mot de *Pactus* est si peu ressemblant à *Frater*, qu'il n'y a guére d'apparence que les Copistes s'y fûssent mépris. Je suis étonné que Mr. Bentley ayant approché si près du but ne l'ait point atteint. Car je ne doute presque pas qu'Horace n'ait écrit de la sorte.

> *Fautor erat Romæ Consulti Rhetor & alter &c.*

Il est inutile de montrer la ressemblance de *Fautor* à *Frater.* Elle se fait assez sentir. Du reste, ce mot convient à merveille à ce passage. *Fautor* est proprement *le partisan & l'ad-*

mirateur perpétuel d'un autre. Horace s'en sert très-souvent en ce sens, comme dans la satyre x. l. I. v. 2.

Quis tam Lucili fautor ineptè est
Ut non hoc fateatur.

Et dans l'Epître XVIII. du liv. I. v. 65.

Consentire suis studiis qui crediderit te,
Fautor utroque tuum laudabit pollice ludum.

Et dans l'Epître II. du livre II. v. 23.
Sic fautor veterum &c.

Horace semble même avoir en vûë ce beau trait de Plaute (Prolog. Amphytr. v. 78.) contre les partisans déclarez de quelques Comédiens de son tems.

Virtute ambire oportet, non favitoribus.
Sat habet favitorum semper, qui rectè facit.

Quoiqu'il en soit, il suffit que cette correction fasse très-peu de changement en ce passage, & qu'elle y donne toute la lumiére qu'on pouvoit désirer. Car pour l'expression *ut alter*, pour *ita ut alter*, Mr. Bentley l'a si bien justifiée qu'il est inutile de s'y arrêter.

Les Connoisseurs verront bi
ces corrections si heureuses &
ne viennent pas d'un Scholiast
il regretteront sans doute que
sance & les grands emplois de
teur, ne lui ayent permis de d
à ce genre d'étude que des m
dérobez.

ARTICLE LXXX

*LA VIE DE DOM PI
le Nain Religieux & ancien So
de la Trappe, où il est décédé d
deur de toutes les vertus, a
années de la plus austere pé
Avec deux traitez qu'il a compo
l'état du monde après le Jug
dernier, & sur le scandale q
arriver même dans les Monast
mieux reglez. Par M. D***.*
ris, chez Florentin De L
ruë S. Jacques à l'Empereu
In 8°. pages 360.

CEtte vie est écrite ave
quence & d'un style d'
En effet, Dom Pierre le Nain
passé la meilleure partie de la

ne, non seulement hors du grand jour, mais dans l'ombre d'une solitude enfoncée, ne fournit pas de ces actions d'éclat & cette varieté d'évenemens, qui font la matiére de l'histoire.

L'Auteur dans un discours préliminaire dit, qu'encore que l'homme soit né pour la societé, qu'il ne lui soit pas bon d'être seul, qu'il ne semble avoir une langue & des oreilles que pour entretenir commerce avec les autres; toutefois ce commerce, vû la corruption de la nature, *lui est devenu criminel*, c'est-à-dire, dangereux, & souvent criminel; il le fut même à Adam avant la corruption de la nature. Après une peinture vive des désordres du monde, il conclut, « Qu'il nous devient „ donc souvent nécessaire, ou de „ nous engager dans tous les déré„ glemens du siécle, en liant com„ merce avec les hommes, ou de „ fuir le monde, comme une terre „ empoisonnée qui dévore ses habi„ tans, & où la vertu peu en sureté „ n'ose pas se montrer en plein jour, „ qu'elle ne devienne le sujet du mé-

„ pris & de la risée. Aussi voyons-„ nous, continuë-t'il, dans tous les „ tems, que ceux dont Dieu a vou-„ lu faire des miracles de sa grace, „ & dont il lui a plû se servir pour „ exécuter les desseins de sa Provi-„ dence, il les a d'abord préparez à „ ces grandes choses par la retraite „ & la solitude. Il rapporte l'exemple d'Abraham, qui eut ordre de quitter la maison paternelle; de Moïse, qui sortit de la Cour de Pharaon; & même des Israëlites, que Dieu retint quarante ans dans le desert pour expier leur crime. Quoi qu'il en soit de ces exemples, celui où il vient ensuite des anciens solitaires convient bien à son sujet. D'eux il passe à l'Abbaye de la Trappe, où se sont renouvellez & multipliez les prodiges que nous admirons dans leur conduite.

„ Ce veritable désert devenu la „ maison des Saints, a donné à toute „ la chrétienté un spectacle édifiant „ de la vie la plus parfaite & la plus „ édifiante. Tout ce que nous lisons „ des premiers Anachoretes & des „ pieux habitans de la Thébaïde,

„nous l'avons vû pratiqué par les
„Religieux de la Trape: & je n'ap-
„préhende pas que personne discon-
„vienne que les copies n'ont eû rien
„d'inférieur à la noblesse & à l'éclat
„de ces originaux, qu'on avoit re-
„gardez jusqu'alors comme inimi-
„tables.

„C'est dans cette sainte Retraite
„que le R. P. Dom Pierre le Nain a
„passé quarante-cinq années dans
„une exacte observance des Regles
„saintes de ce Monastere, sous les
„yeux du vénérable Abbé de Ran-
„cé, ayant été le compagnon de ses
„travaux, & l'imitateur de ses ver-
„tus. L'Auteur avertit, qu'il a com-
posé cette vie sur les Mémoires que
Mr. le Chevalier d'Espoy, ami par-
ticulier de Dom le Nain, a recher-
ché avec zéle.

Dom Pierre le Nain étoit d'une famille aussi illustre par la pieté & la vertu qui sembloit y être héréditaire, que par les emplois & les dignitez qui lui donnoient un rang distingué dans le monde. Il naquit à Paris le 25^e^ de Mars 1640. & fut baptisé le lendemain en la parroisse

de S. André : Monsieur son pere, alors Conseiller au Parlement, fut depuis Maître des Requêtes, respectable à tous ceux qui l'ont connu, par sa candeur, sa probité, son attachement à la justice, son amour pour la Religion, la régularité de ses mœurs. Madame sa mere, nommée Marie le Ragois, n'étoit pas moins recommandable par sa dévotion & sa vertu.

Il fut élevé dans son enfance chez Mr. Le Nain son grand pere, qui étoit sous Doyen du Parlement, & sous les yeux de Madame de Bragelonne sa grande mere : & il reçut là les premieres impressions de la pieté. Son caractére étoit la simplicité; non pas une simplicité qui vint de bassesse de génie & de petitesse d'esprit, mais qui consistoit en ce qu'il avoit beaucoup de docilité, de douceur, de bonté, & un air aisé & naturel qui faisoit que ses actions étoient toutes sans affectation, & sans aucune marque qu'il voulût en tirer de la vanité. Il fit bientôt paroître un fond d'esprit admirable, de la vivacité, une grande facilité

à apprendre, avec un discernement qui lui faisoit regarder comme des amusemens toutes les connoissances qui ne lui paroissoient pas avoir une liaison étroite avec la connoissance de Dieu & de sa loi. D'ailleurs, il étoit d'une complexion délicate & sujette à beaucoup d'infirmitez ; il fut guéri comme par miracle d'une fluxion sur un bras, ayant fait vœu de faire une neuvaine à la sainte Epine de Port-Royal à Paris.

Ses études finies, il entra à S. Victor, où il reçut l'Ordre de Prêtrise, après de la résistance de sa part, s'en jugeant indigne : & il dit sa premiere Messe en 1667. âgé de 27 ans. « Il » trouvoit à S. Victor, dit l'Auteur, » une societé de personnes dont la » vie étoit réguliere & sage, mais » moins austere que celle que son » goût lui eût fait désirer de mener. » Le R. P. Gourdan qui fait aujour» d'hui la gloire & l'honneur de cet» te Maison, étoit dans les mêmes » dispositions que le P. le Nain. Ces » deux illustres Pénitens se liérent » de la maniere la plus intime, & » par cette sainte émulation se dis-

„ puterent à qui se distingueroit da-
„ vantage dans les jeûnes & les mor-
„ tifications ; c'est-à-dire, qu'ils sui-
voient l'un & l'autre l'attrait qui les portoit à la mortification. Le P. Gourdan a continué de le suivre à S. Victor.

Pour le P. le Nain, il passa à la Trappe, y prit l'habit le 21e de Novembre 1668. & fit Profession l'année suivante à pareil jour. Sa Retraite fit du bruit ; M. de Perefix Archevêque de Paris le redemanda, & puis sur les remontrances de l'Abbé de la Trappe le laissa dans sa chere solitude. Là il pratiqua avec ferveur & avec constance tous les exercices de cette sévére Réforme. Il eut pour son Abbé un parfait attachement & une extrême vénération : la mort l'en ayant privé, il marqua vivement sa douleur au P. Gourdan, par une belle lettre que l'Auteur rapporte, avec la réponse du P. Gourdan.

Cet admirable Abbé mourut le 27e d'Octobre 1700. Et Dom le Nain voyant dans son successeur moins d'application sur l'intérieur

de la Maiſon, & que des meſures priſes imprudemment pour augmenter le temporel, l'avoient au contraire endommagé conſidérablement, Dom le Nain, dis-je, en ces circonſtances craignit pour la diſcipline de la Trappe, & qu'elle ne relachât de ſa ſeverité. Il s'en explique dans une lettre à un de ſes amis d'une maniere ſenſible, & où l'on voit la différence qu'il trouvoit d'un Abbé à l'autre.

Son tems n'étoit pas tellement rempli des obſervances régulières, qu'il ne lui en reſtât pour compoſer pluſieurs ouvrages ; quatre tomes d'Homélies ſur Jeremie, dont les deux premiers ſont déja imprimez, & les deux derniers le ſeront inceſſamment ; Elevations à Dieu pour ſe préparer à la mort ; Diſſertation ſur l'état du monde après le jugement ; ſur le ſcandale ; Inſtructions faites au chapitre de la Trappe ſur le vœu de ſtabilité ; Tradition de l'Egliſe ſur la Profeſſion monaſtique, tirée des Peres ; neuf volumes de l'hiſtoire de Ciſteaux ; diverſes Rélations de la vie & de la mort de

plusieurs Religieux de la Trappe ; des lettres de pieté ; la vie de l'Abbé Réformateur de la Trappe.

Avec les exercices laborieux d'une vie si pénitente & cette application à écrire, Dom le Nain souffroit encore de la foiblesse de sa complexion : il étoit sujet à de grands & fréquens maux de tête, à des douleurs de poitrine & des rhumes dangereux. Ses incommoditez redoublerent dans les dernieres années de sa vie, qu'il termina saintement le 14^e^ de Décembre 1713. Quinze jours auparavant il avoit été à l'Eglise recevoir l'Extréme-onction & le saint Viatique : & comme il parut ensuite se trouver mieux, il alla entendre la Messe, & il reçut Nôtre Seigneur pour la derniere fois le jour de la Conception de la Sainte Vierge. Une perte de sang survint durant trois jours, & le jetta dans une léthargie jusqu'à la mort.

On ne sçauroit omettre sa dévotion singuliére envers la Sainte Vierge. « Si JESUS-CHRIST est devenu » nôtre médiateur auprès de Dieu » son Pere, ne peut-on pas dire que

„ la Vierge Marie nous eſt une puiſ-
„ ſante médiatrice auprès de Jesus-
„ Christ ? Nous ne connoiſſons
„ rien après Dieu de plus reſpecta-
„ ble & de plus digne de nôtre vé-
„ nération & de nôtre culte. Elle
„ n'a jamais commis le peché, & la
„ pureté de ſon cœur lui a fait méri-
„ ter l'honneur de porter dans ſon
„ ſein celui que le Ciel & la terre ne
„ peuvent contenir. Elle eſt la Mere
„ de Dieu : elle a. été comblée des
„ graces & des dons du Ciel.

„ Quel eſt donc ſon pouvoir au-
„ près de Jesus Christ ? Parfaite-
„ ment unie de volonté avec Dieu,
„ elle ne demande jamais rien d'in-
„ digne de ſa Majeſté ſuprême : ainſi
„ que peut-il lui refuſer ? Et ne doit-
„ on pas dire après S. Bernard, qu'il
„ n'eſt pas poſſible qu'un bon Chré-
„ tien, qu'un fidelle ſerviteur de
„ Marie ſoit perdu ? Et n'eſt-ce pas
„ avec grande raiſon qu'elle eſt ap-
„ pellée le Refuge des pécheurs, &
„ la cauſe de nôtre joye ? Auſſi a-t'on
„ toujours vû l'Egliſe, conduite &
„ animée par l'Eſprit Saint, recom-
„ mander avec ſoin aux Fidelles la

„ dévotion à la Sainte Vierge, lui
„ consacrer des fêtes, lui dédier des
„ Temples & des Autels, & ne rien
„ épargner pour étendre son culte,
„ & pour honorer sa mémoire.

„ Les grands Pénitens ont toujours
„ excellé par leur dévotion singuliè-
„ re à la Sainte Vierge. Tous ceux
„ qui tendoient à la perfection, ont
„ eû une vénération profonde & un
„ attachement particulier à cette
„ Mere de Dieu, qui a été le Tem-
„ ple de Dieu. Tels étoient les senti-
mens de ce fervent disciple de Saint
Bernard.

On ne s'arrêtera pas sur la dissertation de l'état du monde après le Jugement. Dom le Nain y fait paroître une grande capacité, & qu'il a lû les Peres & les Interpretes de l'Ecriture; il cite le texte Hebreu & les versions Orientales. Quoiqu'il laisse la question indécise, si le monde sera détruit jusqu'à sa propre substance, sans qu'il en reste rien, sinon le ciel des bienheureux & l'Enfer; il semble toutefois incliner davantage vers ce sentiment.

Le traité du scandale est composé

par demandes & par réponses à l'imitation des questions de S. Basile, & contient d'excellentes instructions pour les personnes qui vivent en Communauté.

A la fin est ajouté le catalogue des Religieux morts à la Trappe, depuis le 15^e de Septembre 1667. jusqu'au 13^e d'Octobre 1714. Ils sont au nombre de deux cens soixante, dont plusieurs y sont passez de divers Ordres Religieux, & même des plus austeres; quelques-uns ont été distinguez dans le monde, ou par leur naissance, ou par leurs emplois.

ARTICLE LXXXVI.

JODOCI HERMANNI Nunningh Schuttorpio-Bentheni-ci Jurisc. Canon. Scholast. Vredensis sepulchretum Westphalico-Mimigardico-Gentile. C'est-à-dire, *Tombeaux des Gentils dans le Diocése de Munster en Westphalie. Par Josse-Herman Nunningh Chanoine & Escolastre de Werde.* A Francfort & à Lipsic, chez Michel-André Furhman, 1714. *In* 4°. *pages* 102.

CE n'est ici qu'un leger échantillon d'un ouvrage solide, dont Mr. Nunningh s'est formé le plan pour éclaircir les Antiquitez du Diocése de Munster sa patrie. Il a divisé en deux parties sa dissertation sur les tombeaux des Gentils, qui se voyent en ce païs-là épars dans les campagnes.

Dans la premiere partie qui traite des urnes funeraires, il décrit briévement les cérémonies qu'observoient les anciens Romains dans les funerailles : & il juge que c'est d'eux

que les peuples de Weſtphalie apprirent à brûler les corps morts & à en recueïllir les cendres & les reſtes d'os pour les conſerver dans des urnes. Il ſe trouve de ces urnes en des endroits qui étoient autrefois trop incultes, pour croire que les Romains y ayent jamais mis le pied, ou du moins y ayent établi aucune demeure fixe. Cette coutume ainſi introduite, ſe maintint ſi opiniatrément, que pour l'abolir il fallut que Charlemagne la défendît ſur peine de la vie.

Il dit qu'il y a deux ans qu'aux environs de Haide ayant fait foüir la terre, & ſans avancer plus avant que d'un pied, il tomba ſur cinq ou ſix de ces ſortes d'urnes : elles étoient ſi humectées & ſi fragiles, qu'il ne pût en tirer & en emporter qu'une ſeule entiére, les autres allant en piéces, ſoit qu'elles euſſent été mal cuites dès le commencement, ou que l'humidité de la terre depuis tant de ſiécles les eût détrempées, il fut obligé de faire ſecher au feu celle qu'il avoit ſauvée. Il a ramaſſé au même endroit & en d'autres pluſieurs de ces urnes ; & le Comte de

Styrum lui en a fait voir quatorze trouvées dans la Frise. Elles sont toutes de terre, de différentes grandeurs & formes, les unes unies, les autres ornées de divers traits, au fond il y a des cendres & des os brûlez, la partie supérieure est remplie de terre. Tout cela est ce qui s'appelle *thesaurus carbonum*, un thrésor de charbons, & rien plus; mais à qui aime sa patrie, ces restes d'antiquité semblent précieux. Dans une de ces urnes au Comté de Bentheim il se trouva le fer d'une pique; & dans celles du Comte de Styrum un reste de peigne, un collier de petites pierres blanches, & tirant sur le rouge, une agraphe de cuivre.

Non seulement dans le Diocése de Munster, mais dans les païs voisins, il se voit des pierres énormes, élevées d'environ trois pieds de terre, & posées sur d'autres pierres qui sont debout. Le P. Schuten dans l'histoire de Westphalie fait mention d'une de ces pierres, sous laquelle un troupeau entier de moutons peut se mettre à couvert. Quelquefois il y en a une suite d'Occident en

Orient, de trente & quarante pieds, c'eſt ordinairement ſur des hauteurs ou dans des bruyéres. Ce ſont des pierres ſépulcrales ſous leſquelles ſont enfoüies les urnes : & elles ſont le ſujet de la ſeconde ſection. Leur élevation de terre ne répond pas mal au ſouhait des anciens pour les morts, *ſit tibi terra levis.* Que le poids de la terre ne vous accable pas.

M. Nunningh croit que c'eſt l'ouvrage des Huns & des Friſons, qui ont été maîtres de ces quartiers pendant quelque tems, comme il eſt conſtant par pluſieurs veſtiges qui y reſtent d'eux. Il ne ſçauroit s'imaginer que les Romains, peuple ſi magnifique en ce qu'il entreprenoit, ayent laiſſé des monumens ſi groſſiers. Il ſe moque de l'opinion vulgaire, que les Géans ont amoncelé ces groſſes pierres, vû que les os contenus dans les urnes n'excedent pas la ſtature ordinaire des hommes. Enfin, puiſque c'eſt des ſepulchres, il n'eſt pas permis de les prendre, ou pour des Autels, ou pour des pierres érigées à l'honneur de Mercure. Il finit par un paralléle de quel-

ques cérémonies obſervées par les Payens aux funerailles, avec celles que les Chrétiens gardent; comme de laver les morts, de les porter avec pompe à la ſépulture, de mettre ſur le cercueïl & ſur le tombeau les marques de leurs dignitez, les loüer par des éloges funebres; & il n'omet pas même le feſtin au retour de l'enterrement.

La diſſertation de M. Nunningh en a attiré une autre de Mr. Cohauſen ſon ami, & Docteur en Medecine, *Oßilegium Hiſtorio-Phyſicum*, qui penſe avec lui que les anciens brûloient les morts, afin d'en conſerver quelques reſtes, dans la perſuaſion que les cendres ſont inalterables, & même qu'elles retiennent une ſemence & une étincelle de vie. Sur quoi il rapporte les viſions de certains Chymiſtes, de Takius, de Robert des flots, qui aſſurent que les cendres peuvent ſe revivifier, ou du moins repréſenter celui qui a été conſommé par le feu. Beccher, autre Chymiſte, dit avoir réduit des os en un beau verre blanc avec des traits de diverſes couleurs, qui ré-

:oit à la violence la plus grande du
u. Mais une histoire surprenante
'il raconte sur le témoignage de
migius, aujourd'hui Professeur à
le, est que Jean de Michel cu-
ux Chymiste de Lipsic, ayant
tenu un corps exposé sur la roüe
puis quatre ans, fit calciner ses os,
ns le dessein d'en tirer une huile.
s os en cet état furent quelques
ırs sur une table dans la chambre
ın garçon qui avoit fait cette opé-
ion, & qui fut étrangement
ouvanté, (c'étoit au mois de Juin
ıne heure après minuit) de voir
' la table la tête d'un homme ;
'ensuite le col, la poitrine & le
te du corps se formoient ; ce que
malheureux criminel avoit eû
ıabits au temś de son supplice, lui
vint ; 'il descendit de dessus la ta-
: & s'il ne s'étoit promptement
fui par la porte, le jeune homme
oit mort de peur. Comment met-
: sur le papier de telles imagina-
ons ; & ce qui merite une veritable
lignation, y joindre la vision d'E-
:chiel des os secs ?
Voici un conte de Rabbins. L'Em-

pereur Adrien demanda à Rabbi Jeosuah fils de Chanina, *d'où Dieu béni feroit renaître les hommes dans le siécle à venir?* Ce sera, répondit celui-ci, de l'os *luz* qui est dans l'épine du dos. Cet os, ajouta-t'il, est incorruptible, & pour preuve de sa réponse, il en produisit un que ni le moulin ne put broyer, ni le feu endommager, ni l'eau amollir, ni le marteau briser.

Mr. Cohausen ajoute bien d'autres choses qu'on omet, parcequ'on ne croit pas qu'elles donnent quelque éclaircissement sur le sujet dont il s'agit : il semble n'avoir pensé qu'à égayer une matiére, qui de soi est lugubre.

ARTICLE LXXXVII.

REFLEXIONS CRITIQUES *sur la Medecine, où l'on examine ce qu'il y a de vrai & de faux dans les jugemens qu'on porte au sujet de cet art, dédiées à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par Mr. le François Docteur en Medecine de la Faculté de Paris. Tome 2e. in 12. Juin* 1715.

12. *pages* 394. A Paris, chez Estienne Ganeau ruë S. Jacques aux armes de Dombes, & chez Jacques Quillau Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, ruë Galande aux armes de l'Université.

ON a vû dans les Mémoires du mois d'Août 1714. l'extrait du premier tome de cet ouvrage. Les Reflexions qu'il contient ont pour objet les jugemens qu'on porte sur la Médecine ; celles de ce second tome concernent les jugemens qu'on porte sur les Médecins. Comme ces jugemens doivent être fondez sur ce qu'on remarque en eux des qualitez qui sont necessaires pour bien exercer leur art, l'Auteur montre d'abord que les principales qualitez d'un Medecin sont la science, le jugement & la probité.

Obligé d'examiner en quoi consiste la veritable science des Medecins, il prouve qu'ils doivent éviter de pousser trop loin l'étude de plusieurs parties de la Medecine, qui sont l'Anatomie, la Botanique, ou la science des plantes, la Pharmacie

& la Chymie ; parceque chacune de ces parties demande qu'un homme s'y donne tout entier pour la bien sçavoir. « Il faut, dit-il, que les „ Medecins s'attachent principale- „ ment & presque uniquement à dis- „ tinguer les maladies les unes d'a- „ vec les autres, à en connoître les „ différences qui demandent de la „ variation dans la cure, & à sçavoir „ le mieux qu'il leur est possible les „ préceptes & les observations qui „ peuvent servir pour donner les „ remedes à propos. A prendre les „ choses à la rigueur, on pourroit „ même dire qu'il est plus utile pour „ la guérison des maladies de sçavoir „ autre chose que le régime conve- „ nable & la juste application des re- „ medes.

A l'égard des moyens d'acquerir la science necessaire à un Medecin, on tombe communément en deux erreurs ; l'une est de ceux qui s'imaginent qu'on peut devenir habile Medecin par son experience seule : l'autre est de ceux qui pensent que pour s'instruire de la Medecine il suffit de lire les livres qui traitent de cet

art. L'Auteur montre ensuite que pour devenir habile Medecin il faut necessairement joindre ensemble l'étude, l'instrúction & l'usage. „ La
„ Medecine, dit il, demande une
„ longue étude, comme la plûpart
„ des arts liberaux, qui dépendant
„ plus de l'esprit que du corps, ren-
„ ferment un grand nombre de ma-
„ ximes qu'il seroit difficile de rete-
„ nir, si on ne les apprenoit que de
„ vive voix. Il y a néanmoins cette
„ différence que la Medecine conte-
„ nant un bien plus grand nombre de
„ préceptes qu'aucun autre art, l'é-
„ tude en doit être beaucoup plus
„ longue. Il faut de plus être instruit
„ de la Medecine par de bons maî-
„ tres, qui s'attachent soigneuse-
„ ment à former leurs Eleves, tant
„ par les instructions que par les
„ exemples: on se fortifie ensuite dans
„ la pratique par l'usage qui rend fa-
„ milieres toutes les regles & toutes
„ les maximes que l'on a apprises. On
„ se perfectionne enfin par le com-
„ merce que l'on a avec ceux qui par
„ une grande application & par une
„ longue experience excellent dans

„ cet art, & sont capables de résou-
„ dre les difficultez qui se présentent
„ souvent dans l'exercice de la Me-
„ decine.

On juge aussi legerement de la capacité d'un Medecin, que de la méthode d'acquerir cette capacité. Mr. le François prouve que les principales qualitez d'un Medecin étant la science & le jugement, il faut avoir soi-même ces qualitez pour juger si un Medecin les possede; & que par conséquent il n'y a que les Medecins qui puissent bien décider si un homme qui exerce la Medecine a la science & le jugement necessaire.

Il est plus aisé de reconnoître si un Medecin manque de quelqu'une de ces qualitez; c'est pourquoi Mr. Le François rapporte plusieurs raisons qui peuvent faire porter ce jugement, & entre autres celle-ci : „ Les Syste-
„ mes de Medecine, dit il, étant
„ fondez sur des suppositions imagi-
„ naires, c'est manquer de Juge-
„ ment que de les prendre pour
„ une regle qu'on puisse suivre dans
„ la pratique de la Medecine. C'est
„ pourquoi ceux qui sont assez atta-

„ chez pour en uſer ainſi, doivent
„ être regardez comme de mauvais
„ Medecins; car le jugement ne con-
„ ſiſte pas ſeulement à diſtinguer le
„ vrai d'avec le faux, il conſiſte en-
„ core à diſcerner ce qui eſt vrai-
„ ſemblable, & ce qui eſt probable,
„ d'avec ce qui n'a qu'une fauſſe lueur
„ de verité, & ce qui eſt entiérement
„ incertain. Or la varieté & l'inſtabi-
„ lité des Syſtemes étant connuë de
„ tout le monde, c'eſt une preuve
„ indubitable de leur extrême incer-
„ titude. Ceux donc qui croyent les
„ Syſtemes aſſez vraiſemblables pour
„ s'y regler dans la cure des mala-
„ dies, n'ont pas la juſteſſe d'eſprit
„ abſolument neceſſaire pour diſtin-
„ guer ce qui eſt vraiſemblable, d'a-
„ vec ce qui eſt entierement incer-
„ tain, & ce qui eſt bon d'avec ce qui
„ eſt mauvais; & par cette raiſon ils
„ ne doivent pas être regardez com-
„ me de bons Médecins.

„ On ſçait ſi peu diſcerner ceux
„ qui ſont capables d'exercer la Mé-
„ décine, qu'il y a quantité de gens
„ qui ont confiance à des charlatans,
„ c'eſt à dire, à ceux qui ſe mêlent

„ d'exercer la Médecine sans l'avoir
„ apprise : c'est ce qui fait qu'il y en
„ a un si grand nombre. On ne peut
„ pas, dit l'Auteur, tromper le mon-
„ de de la même maniere dans les
„ autres professions. Un homme ne
„ viendroit pas à bout de faire croi-
„ re qu'il est habile Avocat, qu'il
„ est bon Architecte, ou qu'il excel-
„ le dans quelque autre art, s'il ne
„ s'est pas attaché à acquérir les con-
„ noissances necessaires pour exercer
„ ces professions ; mais il en est tout
„ autrement de la Médecine. Les
„ Charlatans persuadent non seule-
„ ment sans peine qu'ils sçavent gué-
„ rir les maladies ; mais on se fie mê-
„ me plus volontiers à eux qu'on ne
„ fait aux Médecins.

Il y a deux moyens principaux dont les Charlatans se servent pour se faire rechercher. L'un, de donner leurs remedes comme des secrets, l'autre de faire croire qu'ils sçavent connoître les maladies par l'inspection des urines. „ Le succès de ces
„ tromperies, dit l'Auteur, vient du
„ penchant qu'on a de rechercher
„ ce qui est extraordinaire, & de la

„ facilité qui se trouve en la plûpart
„ des gens à croire ce qui leur paroît
„ merveilleux. L'Auteur rapporte quelques exemples fort connus de la crédulité du public sur ce sujet. Mais quelque soin qu'on prenne pour le désabuser, & lui faire connoître son erreur, il n'en devient pas plus circonspect, & il n'en est pas moins disposé à donner tout de nouveau dans les pieges que ces imposteurs tendent tous les jours.

L'Auteur prouve fort au long l'ignorance des Charlatans, & fait voir que la témerité qu'ils ont d'entreprendre de traiter les maladies, est fort préjudiciable à quantité de personnes, & que par conséquent c'est un désordre auquel les Magistrats sont obligez de rémédier.

Il y a une imprudence manifeste à confier sa santé & sa vie à des gens si ignorans. C'est pourtant ce qu'on fait très-souvent : mais on est fort éloigné de les regarder comme tels, sur ce qu'ils n'ont pas étudié la Medecine : car la plûpart des gens se croyent eux mêmes capables de dire leur avis sur les moyens de guérir les

maladies, & de s'oppoſer au ſentiment des plus habiles Medecins, quoiqu'ils ne ſe ſoient aucunement appliquez à s'inſtruire de cet art.

Pour être convaincu de l'égarement qu'il y a dans cette conduite, „ il faut, dit l'Auteur, conſidérer „ ſur quels fondemens ſont établies „ les connoiſſances que prétendent „ avoir ceux qui ſant être Medecins „ ſe mêlent de donner des conſeils „ aux malades. Le plus ſouvent ils „ n'ont pas d'autre aſſûrance de l'uti„ lité de ce qu'ils conſeillent, que „ de l'avoir oüi dire, & cela d'ordi„ naire à des perſonnes qui n'en ſça„ vent pas plus qu'eux. Il y en a plu„ ſieurs qui font un recueil de recet„ tes qu'ils prennent de tous ceux „ qui veulent leur en donner; ils „ croyent pouvoir les conſeiller, „ quand ils s'imaginent qu'elles con„ viennent; quelques-uns ſe perſua„ dent avoir aſſez de raiſon de pro„ poſer un remede comme étant „ éprouvé, parcequ'ils ont vû que „ quelques malades ont guéri après „ en avoir uſé. Ils ne penſent pas „ qu'il faille ſe mettre en peine de

„ sçavoir dans quel tems de la mala-
„ die il faut le donner, ni à quels
„ tempéramens, ni dans quelles cir-
„ constances il convient. L'Auteur apporte plusieurs exemples des conseils imprudens qu'on donne en beaucoup d'occasions, & il fait voir les inconvéniens qui en arrivent.

On ne peut pas douter que les malades ne s'exposent beaucoup en suivant les avis des Charlatans, & de tous ceux qui sans faire profession de Medecine, s'ingerent de donner des conseils pour la guérison des maladies; mais on ne risque guére moins lorsqu'on se met entre les mains d'un mauvais Medecin. Cela néanmoins arrive d'autant plus aisément que ce n'est pas la raison que l'on consulte pour faire choix d'un Médecin: on se laisse souvent gagner par des dehors avantageux, & le seul caprice est quelquefois ce qui détermine.

„ Comme la raison, dit l'Auteur,
„ a peu de part dans le choix qu'on
„ fait des Médecins, on les change
„ aussi fort souvent contre toute sor-
„ te de raison. Si l'on avoit bien

„ choisi d'abord, on ne devroit pas „ changer. Car plus un Médecin a „ été long-tems chargé du soin de la „ santé d'une personne, mieux il con- „ noît son tempérammment, & par „ conséquent plus il est capable de la „ traiter dans les maladies dont elle „ est attaquée. Mais dans ce païs-ci „ les Médecins viennent à la mode „ comme les autres choses, & ils pas- „ sent ensuite de même ; & parce- „ qu'on est esclave de la mode, on „ s'y assujettit jusque dans le choix „ qu'on fait des Médecins.

Le peu de discernement qu'on fait des bons & des mauvais Médecins, est une des principales causes des désordres qu'il y a dans la Médecine : „ Car il arrive de là par une sui- „ te necessaire que les Médecins qui „ veulent être employez tâchent de „ se conformer au goût du public, & „ qu'ils s'attachent moins à acquerir „ les qualitez qu'il faut pour bien „ exercer leur art, que celles qui sont „ les plus estimées.

Si la réputation des Médecins répondoit toûjours à leur capacité, „ ce seroit le moyen de les engager

„ à se rendre habiles, autant qu'il
„ leur seroit possible. Mais tant s'en
„ faut qu'ils soient recherchez à pro-
„ portion qu'ils ont en un plus haut
„ degré les qualitez essentielles à
„ un bon Médecin, qu'au contraire
„ la science de la veritable Médeci-
„ ne & la justesse d'esprit y servent
„ très-peu, & la probité y est un obs-
„ tacle. L'intrigue, la cabale, les ma-
„ nieres insinuantes, la complaisan-
„ ce, y contribuent beaucoup da-
„ vantage. Pourvû qu'un Médecin
„ en sçache assez pour ne pas faire de
„ fautes grossieres, s'il est bon politi-
„ que, il peut s'assûrer de réüssir, à
„ moins qu'il n'ait un malheur ex-
„ traordinaire. Ce désordre regnant
„ depuis long-tems dans la Médeci-
„ ne, il ne faut pas s'étonner qu'elle
„ ne fasse pas beaucoup de progrès. Si
„ l'on ne donnoit point de recom-
„ pense aux bons officiers des trou-
„ pes, il n'en faudroit pas davantage
„ pour faire tomber l'art militaire
„ dans un Etat. Tant que le public se
„ conduira aussi mal qu'il fait à l'é-
„ gard des Médecins, on peut s'assû-
„ rer que la Médecine demeurera

„ dans l'état d'imperfection où elle
„ est a présent ; pourvû qu'elle ne
„ tombe pas de plus en plus en déca-
„ dence, comme elle a déja com-
„ mencé.

On fait aux Médecins plusieurs reproches, dont les principaux sont l'ignorance, l'homicide & l'irréligion. L'Auteur les défend sur toutes ces accusations. Il rejette sur le public, ennemi des Medecins, l'accusation d'homicide. „ On sçait que
„ presque tout le monde se mêle de
„ donner des conseils aux malades,
„ & de faire des changemens aux or-
„ donnances des Médecins. Comme
„ on en use ainsi d'ordinaire ; sans
„ connoissance de ce qui est conve-
„ nable, & de ce qui ne l'est pas, il
„ arrive souvent qu'on ne prend pas
„ les moyens les plus propres pour
„ rechapper les malades, ce qui fait
„ qu'il y a beaucoup de gens qui
„ meurent, lesquels ne mourroient
„ pas si on les traittoit comme il faut.
„ Ceux qui ont l'imprudence de leur
„ donner de mauvais conseils en
„ étant la cause, non seulement on
„ peut les accuser d'homicide, mais

„ même il eſt certain qu'ils ſont cou-
„ pables de ce crime, parceque leur
„ aveugle préſomption ne peut pas
„ les en diſculper, la raiſon ſuffiſant
„ pour leur faire connoître qu'ils ne
„ doivent pas ſe mêler de donner des
„ conſeils pour la cure des maladies
„ en étant très-incapables.

Les reproches que l'on fait aux Medecins ſur la religion ſon refutez avec encore plus de ſoin. M. le François fait voir que la Médecine loin de porter à l'Athéïſme, fournit des preuves ſenſibles & convaincantes des premiéres veritez de la Religion, & que l'étude de cette ſcience diſpoſe l'eſprit à ſe ſoumettre à la foi. L'Auteur montre de plus que ce reproche eſt nouveau, & que les Médecins ne ſe le ſont jamais attiré, qu'en s'oppoſant à des ſuperſtitions déſapprouvées par l'Egliſe. Les premiéres véritez de la Religion ſont l'exiſtence de Dieu & l'immortalité de l'ame: la Médecine en offre des preuves ſans replique. Perſonne ne voit de ſi près que le Médecin l'admirable ſtructure du corps; s'il ne s'aveugle lui même, il ne peut méconnoître

l'ouvrier infiniment ſage d'un ouvrage ſi merveilleux. M. le François entre là dans un détail qui plaît & qui perſuade, il conclut ainſi.

„ Puis donc qu'on voit dans le „ corps de l'homme un deſſein par- „ faitement bien ſuivi, puiſqu'on y „ remarque un arrangement mer- „ veilleux & une induſtrie ſurpre- „ nante, c'eſt une preuve ſenſible & „ manifeſte, que la cauſe en eſt infi- „ niment induſtrieuſe, & que le „ concours aveugle & fortuit de cau- „ ſes privées de raiſon, ne peut avoir „ formé un tel aſſemblage; car ce „ ſeroit choquer le bon ſens de croi- „ re qu'un ouvrage où l'on remar- „ que tant de moyens choiſis exprès „ pour parvenir à des fins préciſes, „ ſoit l'effet d'une cauſe qui n'a ni „ volonté ni intelligence.

„ Si on voyoit une montre qui „ fût ſi induſtrieuſement faite, qu'el- „ le ſe raccommodât elle-même, „ quand elle ſeroit détraquée, & „ qui en fît d'autres ſemblables, „ croiroit-on que les parties dont „ elle ſeroit compoſée ſe fûſſent ren- „ contrées & ajuſtées par hazard?

„Ne jugeroit-on pas plutôt qu'elle „auroit été faite par un Horlogeur „beaucoup plus habile que ceux „qu'on connoît? Il faut auſſi penſer „que l'artifice du corps humain, „ſurpaſſant infiniment les plus in- „duſtrieux ouvrages que l'eſprit „des hommes ait jamais pû produi- „re, il s'enſuit que la cauſe qui a „formé ce corps eſt une intelligen- „ce infiniment au deſſus de celle „des hommes.

„Les Médecins, qui par le devoir „de leur profeſſion ſont continuel- „lement occupez à examiner ce qui „ſe paſſe dans le corps humain, „ſont donc portez par l'admirable „diſpoſition qu'ils y remarquent, à „reconnoître la ſouveraine intelli- „gence qui l'a produit ; c'eſt ce qui „a fait dire à Hippocrate que la „Médecine a une grande vénéra- „tion pour les Dieux ; & que les „Médecins ont cela de commun „avec les Philoſophes, ou avec ceux „qui font profeſſion de la ſageſſe, „qu'ils ont la connoiſſance de la „Divinité fortement imprimée dans „leur eſprit. Galien, perſuadé que

„ la ſtructure admirable du corps
„ humain fait non ſeulement con-
„ noître l'exiſtence de la Divinité,
„ mais qu'elle eſt une preuve évi-
„ dente de ſa puiſſance & de ſa ſa-
„ geſſe, dit à la fin de ſon *Traité de*
„ *l'uſage des parties du corps humain*,
„ que l'explication qu'il en a don-
„ née fait un plus grand honneur
„ à la Divinité, qu'un hecatombe,
„ c'eſt-à-dire, un ſacrifice de cent
„ bœufs. C'eſt pourquoi les preuves
„ que la Médecine fournit de l'éxiſ-
„ tence de Dieu étant ſi convaincan-
„ tes, il n'eſt pas croyable qu'un
„ Athée ſoutienne une telle éviden-
„ ce ſans ſe rendre, pourvû qu'il
„ cherche de bonne foi la vérité.

„ Les preuves qui ſe tirent de la
„ Médecine touchant l'immortalité
„ de l'ame ne paroîtront peut-être pas
„ tout à fait ſi perſuaſives, que celles
„ qu'on en tire touchant l'exiſtence
„ de Dieu; mais elles ne laiſſent pas
„ d'être très-fortes, & très-capables
„ de convaincre un eſprit qui n'eſt
„ pas préoccupé.

„ La queſtion de l'immortalité de
„ l'ame renferme deux choſes: la

premiére, si l'ame est un être distingué du corps; la seconde, si connoissant que cet être est différent du corps, il suit de là qu'il subsiste après que l'homme est mort.

,, Tous les hommes connoissent par le sentiment intérieur qu'ils en ont, que leur ame, ou leur esprit, pense, doute, aime, hait, craint, espére; ainsi pour sçavoir si leur ame est un être distingué du corps, il faut examiner si les parcelles de grains, de fruits, & d'herbes dont le corps de l'homme est composé, peuvent être disposées & arrangées de maniére qu'elles deviennent capables de penser, de douter, d'aimer, de haïr, de craindre & d'esperer. Or il est certain que non seulement on ne comprend pas quelle peut être cette disposition, mais encore l'on sent autant de répugnance à se le persuader, que l'on en sent à croire que de deux maux il faut choisir le pire: or cette repugnance invincible étant le caractere de la fausseté, il est donc faux que le

„ corps de l'homme ſoit capable de
„ penſée, de doute, d'amour, de
„ haine, de crainte & d'eſperance:
„ d'où il ſuit néceſſairement que
„ l'être dans qui tous ces ſentimens
„ ſe trouvent, eſt véritablement diſ-
„ tingué du corps.

„ On pourroit objecter que com-
„ me l'eſprit ſuit les changemens
„ qui arrivent au corps, les Méde-
„ cins peuvent être portez par cette
„ raiſon à croire qu'il n'eſt qu'une
„ modification du corps, c'eſt-à-
„ dire, qu'il réſulte de la juſte diſ-
„ poſition de ſes parties; car on voit
„ que l'eſprit eſt foible dans les en-
„ fans, qu'il eſt en vigueur dans l'â-
„ ge de maturité, & qu'il s'affoiblit
„ dans les vieillards; & les Méde-
„ cins remarquent tous les jours
„ que l'eſprit dépend tellement du
„ corps, que lorſque dans l'un il y a
„ du dérangement, l'autre s'en reſ-
„ ſent; & que quand le corps eſt
„ malade, l'eſprit l'eſt auſſi.

„ Mais un Médecin bien ſenſé ſe-
„ ra peu touché de ces raiſons: tout
„ ce qu'elles prouvent, c'eſt que
„ l'Auteur de la nature a établi une

„ liaiſon ſi étroite entre l'ame & le „ corps, qu'à l'occaſion des penſées „ ou des ſentimens de l'ame, le corps „ reçoit de certaines impreſſions, & „ qu'au contraire ſuivant les diſpo- „ ſitions du corps l'ame a les pen- „ ſées & les ſentimens que Dieu a „ voulu qui y répondiſſent. Cette „ dépendance mutuelle fait que plus „ le corps eſt eloigné de l'état où il „ doit être pour communiquer des „ penſées conformes à l'intention de „ l'Auteur de la nature, moins les „ penſées ſont juſtes & raiſonnables. „ Ainſi dans l'enfance, dans la vieil- „ leſſe, & dans les maladies, le corps „ ne ſe trouvant pas dans l'état deſ- „ tiné pour exciter des penſées ré- „ guliéres, elles ſont plus ou moins „ juſtes, ſelon qu'il eſt plus ou moins „ éloigné de cet état.

„ C'eſt pourquoi un Médecin qui „ a le diſcernement que demande „ ſon Art, ne tombera pas dans une „ faute de jugement aſſez grande, „ pour croire que cette correſpon- „ dance qui ſe trouve entre l'ame & „ le corps, ſoit une preuve que l'a- „ me n'en ſoit qu'une modification;

„car quelque ſubtilité qu'on ima-
„gine dans les parties tirées des ali-
„mens, quelque viteſſe que l'on
„conçoive dans leur mouvement,
„quelqu'arrangement, quelque vi-
„teſſe qu'on y ſuppoſe, la raiſon
„montre évidemment qu'elles n'en
„ſont pas plus capables de penſée.

„Quand on connoît que l'ame
„de l'homme eſt quelque choſe de
„diſtingué de ſon corps, on eſt ai-
„ſément convaincu qu'elle ſubſiſte
„après la mort, quand on ſuit les
„lumieres que la Médecine donne
„ſur ce qui entretient la vie. Elle
„enſeigne que la vie conſiſte dans
„la circulation du ſang & dans la
„reſpiration, & par cette raiſon ces
„fonctions y ſont nommées vitales.
„Ainſi la différence eſſentielle entre
„le corps d'un homme qui eſt vi-
„vant & celui d'un mort, eſt que le
„dernier ne reſpire plus, & que
„ſon ſang a ceſſé de circuler, au
„lieu que dans le premier la circu-
„lation du ſang & la reſpiration
„ſubſiſte. Mais ſoit que ces fonctions
„ceſſent par le vice du ſang qui n'eſt
„plus en état de circuler, ſoit que

„ le dérangement des parties ſolides
„ qui concourent à ces fonctions les
„ empêche de faire leur office, il
„ n'eſt pas raiſonnable de penſer
„ que cela ait pû anéantir l'ame, que
„ l'on ſçait être quelque choſe de
„ très-différent du corps.

„ Comme on traiteroit de Viſionnaire celui qui ſe perſuaderoit qu'un homme qu'il auroit vû depuis quelques jours auroit ceſſé de vivre, s'il n'avoit aucune raiſon plauſible de croire qu'il fût mort, de même étant convaincu que l'ame eſt une ſubſtance diſtincte du corps, & n'ayant aucun lieu de juger qu'elle a été anéantie, ce ſeroit choquer le bons ſens, que de croire que cet être ait ceſſé de ſubſiſter par cette raiſon ſeule, que l'on ſçait que les parties du corps auquel elle a été jointe, ne ſont plus en l'état qu'il faut pour entretenir la circulation du ſang & la reſpiration; puiſque le corps même où ce déſordre arrive, ne ceſſe pas pour cela d'éxiſter.

„ Les Médecins doivent être d'autant plus portez à croire que l'a-

„ me n'eſt point anéantie, lorſ
„ l'homme meurt, que par la c
„ noiſſance qu'ils ſont obligez
„ voir de la nature & des cha
„ mens qui y arrivent, ils ſça
„ qu'aucun des corps qu'on y
„ n'eſt anéanti. Auſſi la raiſon
„ ſant connoître qu'une ſubſt
„ ſpirituelle eſt au deſſus des
„ corporels, les Médecins ne
„ vent pas penſer que l'ame
„ anéantie quand l'homme me
„ puiſqu'ils ſont perſuadez q
„ cun des corps qui éxiſtent
„ anéanti dans tous les change
„ qui leur ſurviennent.

L'habile Médecin répond
ſolidement à l'objection que
prétend tirer de la mortalité d
me des bêtes, mais ſa réponſ
trop longue pour que nous
rions ici. Nous omettons à regr
réflexions ſolides de l'Auteur; ſ
que le but de la Medecine di
l'eſprit à ſe ſoumettre à la foi.

„ Ce n'eſt pas que je pré
„ qu'il n'y ait point de Méc
„ Athées; je ſçai qu'il s'en t
„ dans toutes les profeſſions

„ s'il y en a parmi les Médecins, on „ doit les regarder comme des mem„ bres gangrenez de leur corps, & „ qui mériteroient d'en être retran„ chez. Les personnes qui en con„ noissent de tels, doivent bien pren„ dre garde de leur commettre le „ soin de leur santé; car s'ils ont „ des sentimens si déraisonnables, „ c'est ou qu'ils ne sçavent pas assez „ la Médecine, pour y trouver les „ preuves de l'éxistence de Dieu, „ ou qu'ils n'ont pas assez de juge„ ment pour en connoître la force, „ ou enfin c'est que l'excès de leurs „ passions les aveugle.

„ S'ils ne sçavent pas la Médecine, „ on ne doit avoir aucune confiance „ en eux; s'ils manquent de juge„ ment, ils sont mauvais Médecins; „ s'ils sont trop sujets à leurs pas„ sions, ils n'ont pas la probité né„ cessaire dans l'exercice de la Mé„ decine: ainsi quelque habileté „ qu'ils puissent avoir d'ailleurs, il „ est de la prudence de ne pas avoir „ recours à eux; car si leurs passions „ entrent en concurrence avec leur „ devoir, ce qui arrive souvent, on

„ peut s'assûrer qu'ils l'abandonne-
„ ront pour les satisfaire. Quelque
„ inclination qu'ils ayent naturelle-
„ ment pour l'équité, elle ne sera
„ jamais suffisante pour résister à
„ l'impétuosité de leurs passions,
„ puisque dans les plus honnêtes
„ gens, cette inclination soutenuë
„ par un si grand fond de religion,
„ ne résiste qu'à peine aux passions
„ vives.

„ Quand il se trouveroit quelque
„ Athée parmi les Médecins, on
„ n'en doit pas conclurre que la Mé-
„ decine porte au libertinage, & que
„ la plûpart des Médecins n'ayent
„ pas de Religion, comme beaucoup
„ de gens se l'imaginent. C'est une
„ erreur qui ne s'est repanduë que
„ depuis quelque tems. Hippocrate
„ & Galien, qui certainement n'é-
„ toient point Athées, n'ont point
„ fait ce reproche aux Médecins de
„ leur tems, quoi qu'ils ne les ayent
„ point ménagez sur les défauts
„ qu'ils remarquoient en eux. Les
„ Poëtes, & les autres Auteurs qui
„ dans leurs écrits se sont déchaînez
„ contre les Médecins, ne leur ont

„ rien reproché sur cet article.

„ On dit pour prouver l'irréli-
„ gion des Medecins, qu'ils attri-
„ buent tout à la nature ; mais les
„ gens qui ont du sçavoir ne feront
„ pas une telle objection ; car pour
„ peu qu'on se soit appliqué à l'étu-
„ de de la Physique, on sçait que
„ c'est une regle qu'on y observe,
„ de ne pas recourir à la cause pre-
„ miére, lorsqu'on peut expliquer
„ un effet par les causes secondes.
„ Quand les Médecins attribuent un
„ effet à la nature, ils entendent par
„ ce mot avec les Physiciens, la dis-
„ position que Dieu a mise dans les
„ causes secondes ; ce qui par con-
„ séquent n'exclut pas l'opération
„ & encore moins l'éxistence de la
„ Divinité.

M. Le François finit cet ouvrage en faisant voir que les faux jugemens qu'on porte sur la Médecine, & sur les Médecins, sont la principale cause du désordre où est cet Art. Afin qu'on puisse en être aussi persuadé qu'il le faudroit pour y remédier, il met devant les yeux celles des erreurs qui y contribuent le

plus, qui font le mépris qu'on a pour la profeſſion de Medecine, & pour ceux qui l'éxercent ; le mauvais choix qu'on fait des Médecins ; les préventions qu'on a pour ou contre de certains remedes, & l'imprudence qui ſe trouve en la plûpart des Gens à donner des conſeils aux malades pour la guériſon.

„ Quoi que ceux, dit-il, qui ont „ cette temerité s'aſsûrent ordinai„ rement ſur leur bon ſens, on peut „ dire qu'ils font voir en cela qu'ils „ en manquent ; parce que la raiſon „ ſeule ne nous donnant pas la con„ noiſſance des choſes qui dépen„ dent des faits, il eſt manifeſte que „ le bon ſens ne ſuffit pas pour faire „ connoître ce que l'on a découvert „ par éxperience, qui convient le „ plus dans chaque occaſion où il „ s'agit de la ſanté. Rien n'étant d'u„ ne plus grande conſéquence que „ ce qui regarde la ſanté, il y a une „ imprudence éxtrême de donner „ des conſeils ſur ce ſujet, quand on „ n'en eſt pas capable. Si c'eſt folie „ que de penſer ou d'agir manifeſte„ ment contre la raiſon, quel juge-

„ ment doit-on porter de ceux qui
„ ſans avoir étudié, ni éxercé la Mé-
„ decine, ſe croyent aſſez habiles
„ pour décider ſur ce qu'il faut faire
„ pour guérir les maladies? Cet éga-
„ rement d'eſprit approche fort de
„ ces manies des hypocondriaques,
„ qui s'imaginent être Rois, Prin-
„ ces, Archevêques, &c. Si les idées
„ de ceux-ci ſont un peu plus folles,
„ celle des autres eſt beaucoup plus
„ préjudiciable. Il ſeroit à ſouhaitter
„ que cette vérité fût aſſez connûë,
„ pour faire regarder ces donneurs
„ d'avis comme des éxtravagans: ce
„ ſeroit un ſçavant moyen pour ra-
„ battre leur vanité, qui leur inſpire
„ une idée ſi peu raiſonnable de leur
„ ſçavoir chimérique.

Dans l'extrait du premier tome de ces reflexions, qu'on a mis dans les Mémoires du mois d'Août 1714. On a dit que le projet de la reformation de la Médecine, que l'Auteur a promis dans ſa préface, étoit la troiſiéme partie de cet ouvrage. Mais ce n'eſt pas le deſſein de l'Auteur, & le plan ne peut pas en être renfermé ſous le titre des Reflexions Cri-

tiques sur la Médecine. C'est un ouvrage séparé qu'il ne fera pas longtems attendre. Ce projet est grand & difficile, si quelqu'un y peut réüssir, c'est un Auteur aussi judicieux que M. Le François.

ARTICLE LXXXVIII.

SECONDE LETTRE DE M. DE Valbonnais premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné sur l'inscription trouvée à Lyon, où l'on établit la distinction de deux especes de Gladiateurs dans la même personne qui fait le sujet de l'Epitaphe, pour servir d'éclaircissement aux difficultez proposées dans une Dissertation envoyée de Lyon, avec quelques remarques sur le mot ASSIDARIUS. A Grenoble, le 20. Février 1715.

IL est fort ordinaire de trouver dans les anciennes Inscriptions la lettre *a* ajoutée à la lettre initiale *e* pour en faire une diphtongue. C'est ainsi qu'on voit dans Gruter *aejus* [a] pour *ejus*, *aeorum* [b] pour *eorum*, *aerep-*

[a] p. 542. insc. 2. [b] 604. 10.

ta [a] pour *erepta*. Il peut être arrivé aiſément que des Graveurs peu éxacts , ſe ſoient contentez de mettre la premiere partie de la diphtongue , & ayent négligé l'autre. Il y a des exemples de pluſieurs altérations ſemblables dans les caracteres. Le même Gruter nous en fournit pour le changement de l'*E en I* , comme [b] *ariola* pour *areola*, [c] *benivolentia* pour *benevolentia* , [d] *camina* pour *camena*. On peut croire aiſément que c'eſt ainſi que s'eſt fait le changement d'*Eſſedarius* en *Aſſidarius* , ſurtout ſi l'on joint à cela l'obſervation que j'ai déja faite , que ces prononciations vicieuſes ſe gliſſoient facilement dans les Provinces éloignées de la Capitale. Je ne repete point ici les autres raiſons dont ce ſentiment eſt appuyé dans la lettre précedente. Elles ſe trouvent confirmées par un ancien gloſſaire qui s'explique ainſi : [e] *Eſſedum genus vehiculi Gallicani quaſi aſſedum ab aſſidendo dictum.* La ſeule choſe ſur laquelle l'Auteur de la diſſertation que vous

[a] 669. 5. [b] 589. 4. [c] 443. 6. [d] 747. 10.
[e] *Du Cange ſur le mot* Eſſedum.

m'avez envoyée paroît avoir un sentiment particulier & different du mien, regarde la particule *sive*, qui sert de liaison aux deux qualitez qu'on donne au Gladiateur qui fait le sujet de cette épitaphe. Il prétend que cette particule n'exprime en cette rencontre qu'une identité, & ne sert qu'à joindre deux termes synonymes. C'est sur ce fondement qu'il ne distingue point *Dimacharus* d'*Essedarius*, & qu'il veut que l'un & l'autre de ces termes n'exprime que la même espece de Gladiateurs. Il n'a rien omis de tout ce que la lecture des Anciens peut fournir sur cela de raisons & d'autoritez pour appuyer son sentiment : mais je ne sçai si en examinant la chose de plus près, il croira pouvoir surmonter les objections qu'on est en droit de lui faire.

1°. On ne peut point dire que la particule *sive* dans la bonne Latinité se prenne jamais dans le sens qu'il suppose, pour *c'est-à-dire*; on pourroit rapporter une infinité d'exemples où cette particule est employée à marquer une alternative que nous

exprimons en François par *soit que*, la même quand elle est seule se prend d'ordinaire pour la disjonctive *ou bien*, *vel*. C'est ainsi que tous les Dictionnaires le donnent à entendre, on la met aussi quelquefois pour la conjonctive *&*; il s'en trouve plusieurs éxemples. Alors si le second terme ne renferme pas une explication differente du premier, il y ajoute toujours quelque chose; car pour un parfait synonyme, comme on le voudroit ici, c'est ce qui ne se trouvera nulle part. D'ailleurs, qui pourra se persuader que dans une épitaphe où l'on s'étudie uniquement à la précision des termes, on ait voulu remplir un espace aussi court de deux grands mots qui ne signifieroient que la même chose?

2°. On veut que les Gladiateurs appellez *Essedarii* retiennent ce nom du païs où ces combats sur des chariots étoient en usage, & qu'à Rome ils eussent changé absolument cette maniere de combattre, & ne se servissent plus de chariots lorsqu'ils venoient sur l'aréne. Cette notion est entiérement conforme à cel-

le qu'on tire des deux passages de Suetone alleguez ci-dessus. L'endroit cité de Seneque marque encore plus précisément le chariot sur lequel étoit monté celui qu'il appelle *Essedarius*, puisqu'il falloit ainsi que le Gladiateur de cette espece descendît un degré pour être de plein pied, suivant l'expression figurée dont il se sert en cet endroit, [a] *Nescio enim quid de gradu faciat tanquam de Essedario interrogaretur.*

On sçait que les Romains, soit en haine de leurs ennemis, ou pour faire valoir au peuple leurs victoires, en lui montrant ceux qu'ils avoient eûs à combattre, faisoient souvent prendre à des Gladiateurs le nom des nations subjuguées, leurs armes & leur maniere de se battre, suivant Tite Live [b]. On ne se persuadera jamais que ce qui caractérise cette sorte de Gladiateurs soit justement ce qu'on auroit trouvé à propos de retrancher de leurs éxercices, pour ne leur laisser que ce qu'ils pou-

[a] *Senec. Ep. 29.* [b] *Communi odio Samnitum Gladiatores eo ornatu armorum Samnitumque nomine appellarunt. Liv. lib. 9.*

voient avoir de commun avec plusieurs autres. La difficulté qu'on se fait d'introduire des chariots dans l'arene, où l'espace auroit été trop resserré pour cette sorte de combat, suivant l'idée que César en donne, ne peut être d'aucune considération; puisqu'on sçait que les Romains étoient accoutumez à donner de pareils spectacles sur les théatres, qui selon Vitruve ne sont que la moitié de l'amphitéatre. On voit dans Horace [a] que ces mêmes chariots y paroissoient quelquefois sur la scene. *Esseda festinant, pilenta petorrita, naves.* De quoi on doit être d'autant moins surpris, que suivant le rapport de Ciceron [b] on y faisoit passer quelquefois jusqu'à six cens mulets en revûë devant le peuple. On ne peut douter que le terrein de l'aréne ne fût d'une étenduë considérable, puisqu'il pouvoit contenir assez d'eau pour y représenter des *Naumachies* [c]. Dans l'amphithéatre de Verone, qui subsiste encore à présent, l'arene est, suivant les dimensions rap-

[a] *Ep.* 1. *lib.* 2. [b] *Ep.* 1. *ad Marium l. VII.* [c] *Martial l. Spectac. Epig.* 24.

portées par Lipſe, de 38 toiſes de long ſur 122 de large. J'ajouterai encore au ſujet de la particule *ſive* que le ſens que je lui donne eſt entierement conforme à celui qu'elle a dans tous les bons Auteurs. Si on ne veut pas qu'elle ſignifie ici *ou bien*, comme j'ai dit ci-deſſus, on la peut prendre pour la conjonctive *&*; on en conclurra toujours également que le Gladiateur Hylas ſe battoit tantôt à la maniere de ceux qu'on appelle *Dimachari*, & tantôt comme ceux qu'on nommoit *Eſſedarii*; de ſorte qu'elle ſe ſoutient dans toutes les ſignifications que cette particule peut avoir, car on pourroit lire de ces trois façons ſans que le ſens en fût altéré, *ſive Dimacharo ſive Aſſidario*, *Dimacharo vel Aſſidario*, *Dimacharo & Aſſidario*. Dans ces ſuppoſitions, *pugnatum VII.* qui vient après, s'entendra toujours parfaitement d'un Gladiateur qui a fait ſept combats dans l'amphithéatre ſuivant l'une ou l'autre de ces maniéres de combattre. C'eſt l'éloge dont Hermais a voulu honorer la mémoire de ſon mari.

Si l'on ſe faiſoit quelque peine

de reconnoître la même personne dans ces différens exercices, je puis donner un exemple précis sur le fait même dont il s'agit. Martial dans le portrait qu'il fait du Gladiateur Hermes *, le dépeint comme parfaitement instruit en trois exercices de Gladiateurs, des Samnites, des Retiaires & des Mirmillons,

Hermes belligerâ superbus hastâ
Hermes æquoreo minax tridente
Hermes casside languidâ timendus
Hermes omnia solus & ter unus.

Rien n'est plus ressemblant à celui que cette Epigramme nous représente, puisqu'on y trouve également un Gladiateur exercé en plusieurs manieres de combattre.

Quant à la conjecture proposée dans la même dissertation touchant la formule *sub ascia*, quelque vraisemblable qu'elle puisse être, il reste encore bien des difficultez à opposer de la part de ceux qui refuseront de s'y rendre. Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver le dénoüement

* *Martial. l. 5. Epigr. 25*

de cette énigme d'une maniére à pouvoir s'assûrer d'y avoir réüssi. On peut dire que nous sommes absolument dépourvus de guides, & que nous marchons à tâton dans cette recherche. Comme cette formule étoit particuliere aux Provinces situées en deçà des Alpes, qui ne fourmilloient pas apparemment en Ecrivains celebres pour en laisser des memoires à la postérité, on ne doit pas s'étonner si nos connoissances sont si bornées aujourd'hui sur ce point de la Religion de nos Ancêtres. C'en est assez pour ne pouvoir jamais fixer nos incertitudes sur cette matiere, qui fournira toujours un champ vaste aux conjectures, sans être jamais suffisamment éclaircie.

Voilà en general ce qu'on en peut penser; mais venant à quelque chose de particulier sur l'explication dont il s'agit; le mot *ascia*, qu'on veut signifier un marteau, ou un instrument à détruire, ne se prend nulle part chez les anciens dans ce sens-là, si on én excepte le passage du Pseaume qu'on a cité : *In securi & ascia dejecerunt eam*; encore peut-on

dire qu'en cet endroit *ascia* ne se doit point entendre d'un instrument qui rompt & qui brise, comme le marteau. Il est bien plus ordinaire qu'on se serve d'un instrument trenchant pour abatre des toits & pour renverser des portes, & c'est ce que le Prophete a voulu dire précisément selon le sentiment de tous les Interpretes.

On voit dans tous les Auteurs le mot *ascia* pris pour un instrument propre à polir. Cette notion étoit devenuë si commune, qu'on en forma le verbe *asciare* pour signifier *polir*, ce qui marque assez l'usage où l'on étoit d'y attacher cette idée. Il y a plus que cela, on trouve dans Gruter [a] une inscription où sont marquez en détail tous les instrumens dont se servent les ouvriers en bois, *instrumenta fabr. tignar.* comme le porte le titre, l'*ascia* y tient un des principaux rangs. Quant au fragment d'inscription *sub asciam dedi vetuit* [b], sur laquelle on se fonde pour donner lieu à l'idée qu'on s'est faite d'une

[a] *Gruter p.* 644. [b] *Pierius Hieroglif. lib.* 42.

imprécation où l'on conjuroit cet inſtrument de ne point détruire l'ouvrage qu'il avoit aidé à conſtruire, je m'accommoderois fort de cette explication qui me ſembleroit pouvoir nous tirer d'affaire, ſi l'on ſçavoit où Pierius a pris ce monument. Il le rapporte ſimplement ſans indiquer le lieu où il ſe trouve. On ne pourra jamais former qu'un jugement très-imparfait ſur le ſens que ce fragment pouvoit renfermer, ſi l'on ne connoît exactement toutes les circonſtances qui ont rapport à cette Inſcription, & tous les termes dans leſquels elle eſt conçûë.

ARTICLE LXXXIX.

TROISIE'ME LETTRE DE Mr. DE Valbonnais Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Dauphiné, où l'on examine le ſentiment propoſé ſur la formule ſub aſcia, *& où l'on appuye par de nouvelles raiſons la conjecture d'un ancien Auteur ſur le même ſujet. On releve à cette occaſion une erreur de Mr. Perrault dans ſa*

Juin 1715.

traduction de Vitruve. A Grenoble, *le* 12. *Mars* 1715.

JE ne puis aſſez vous remercier, Monſieur, du ſoin que vous prenez de me faire part des productions de vôtre Academie, dont je m'apperçois que la ſource eſt abondante ſur les ſujets mêmes les plus ſtériles.

La derniere conjecture que vous m'avez envoyée ſur la formule *ſub aſcia* eſt venuë dans l'eſprit à Alde Manuce. Il a crû pareillement qu'on vouloit marquer par là la ſimplicité du tombeau, & le peu de dépenſe qu'on y avoit fait. Il ne dit pas à la vérité que le mot *aſcia* ſignifiât l'outil avec lequel les maçons conroyoient la chaux & le ſable pour en faire les enduits dont on couvroit les tombeaux des pauvres, il ne croit pas non plus que cet inſtrument y fût repréſenté pour faire connoître que leurs facultez ne permettoient pas qu'on y fît plus de façons, mais il ſe fonde uniquement ſur la défenſe de la loi des douze Tables, *rogum aſcia ne polito*, qui ne regardoit pas moins le ſépulcre que le bucher.

L'ascia, selon lui, n'est gravée sur le tombeau que pour faire souvenir de cette défense, & de l'attention qu'on a euë à n'y point contrevenir. Un Auteur Italien, nommé Orsato, qui a fait diverses recherches sur les Inscriptions anciennes, s'explique en cette façon *, *Aldo Manutio nel commento à Cicerone sopra il secondo delle leggi ed a quella che dice :* rogum asciâ ne polito ; *oßerva come con questa volsero es primersi gli Romani che non solo il rogo, mà il sepolcro ancora non doveva eßer preparato con superflua spesa, il che quando cosi fosse, sa rebbe da dire che l'ascia ne sepolcri scolpita era testimonio quelli esser fatti senza profusione di danari, e secondo la dispósizione della legge.*

Je vous avouë, Monsieur, que je ne suis gueres disposé non plus que vous à recevoir cette explication, qui me paroît forcée, & contraire à l'idée que semblent nous donner quelques Epitaphes qui nous restent, où cette formule est employée. Il est vrai que les païs où cette coutu-

* *Marmi eruditi del Cavaliere Orsato, p. 95.*

ne a eû lieu ont été si dépourvûs
l'Ecrivains qui nous pûssent fournir
quelque éclaircissement, qu'il ne
faut pas s'étonner de la diversité des
sentimens sur cette matiere. Ce n'est
pas même assez dire, puis qu'il semble
qu'on en peut fournir d'entiérement
opposez, pour preuve qu'on
est encore bien éloigné d'avoir attrapé
ce point d'évidence qui est le caractére
sensible de la vérité. Je puis
m'alleguer ici pour exemple. J'avois
pensé, si j'ose vous faire part de ma
conjecture, que ces mots *sub ascia
dedicavit* marquoient un soin plus recherché
dans la structure du tombeau
& dans les honneurs rendus au
défunt, à quoi m'avoit induit un
passage de Ciceron au second des
loix, où il donne à entendre que de
son tems on n'observoit pas scrupuleusement
la loi des douze Tables
sur cet article, & qu'on faisoit dès
lors des dépenses considérables dans
les pompes funebres. Il est aisé de
juger par le peu d'exactitude qu'on
avoit à Rome à se conformer à cette
loi, qu'on s'en dispensoit encore plus
volontiers dans les Provinces éloi-

gnées, qui avoient des loix & des coutumes particuliéres, & où l'on peut présumer que celle de polir le bois qu'on employoit aux funerailles s'étoit conservée.

Il paroît par tous les Auteurs que le tombeau où l'on renfermoit les cendres étoit construit pour l'ordinaire dans le lieu même où avoit été dressé le bucher, & où l'on avoit brûlé le corps du défunt, d'où il semble qu'on peut conclure que ce bucher faisoit partie des obséques, & que toutes les autres pratiques qu'on y observoit n'étoient que les suites de la même cérémonie. En effet, suivant l'ordre que les anciens gardoient dans leurs funerailles, on mettoit d'abord le corps sur le bucher. Après qu'il étoit réduit en cendres, celles qu'on en pouvoit ramasser étoient renfermées dans l'urne avec les ossemens; & les derniers devoirs n'étoient censez rendus qu'après qu'on avoit jetté de la terre sur l'urne & sur le tombeau. Par là le lieu devenoit sacré. Ciceron le marque expressément. * *Priusquam in eos injecta*

* *Cic. l. 2. de leg.*

gleba est, locus ille ubi crematum est corpus nihil habet religionis, injecta gleba tumulis & humatus est & gleba vocatur ac tum denique multa religiosa jura complectitur. S'il falloit donc pour rendre la cérémonie parfaite qu'elle fût revêtuë de toutes ces formalitez, & que l'appareil en fût tel que Ciceron le représente, on voit la part que l'*ascia* y pouvoit avoir, puis qu'elle servoit à polir & préparer le bois du bucher où le corps devoit être mis en cendres, & que c'est par où l'on commençoit à consacrer aux Dieux Manes la mémoire du défunt, & à leur rendre le culte prescrit par la Religion.

Je n'osois presque mettre au jour cette pensée, qui m'étoit venuë il'y a quelque tems, & que j'avois rejettée, ne la trouvant pas assez solidement établie, jusqu'à ce que le hazard m'a fait tomber entre les mains *un traité des funerailles des anciens*, composé par un Auteur nommé Guichard, qui déduit fort amplement tout ce qui se pratiquoit en pareil cas. Sa conjecture sur le sujet que nous traitons roule à peu près sur

les mêmes idées. „ Il eſt vrai, dit il, „ que les loix des douze Tables dé„ fendoient de bâtir le bucher du „ bois choiſi & conroyé ; mais cette „ inhibition & défenſe par le paiſi„ ble conſentement du peuple fut „ petit à petit abolie & miſe à néant, „ car un chacun tâchoit de faire le „ mieux qu'il pouvoit, & le plus ho„ norablement que ſes facultez le „ permettoient, aux funerailles de ſes „ parens & amis, juſqu'à vouloir pein„ dre le bucher, & l'orner de cire de „ diverſes couleurs, qui étoit une „ ſorte de peinture fort riche & fort „ exquiſe en ce tems là *, à quoi ſe „ peuvent rapporter ces trois paroles „ *ſub aſcia dedicavit*, qui ſont gravées „ diverſement ores abregées, ores au „ long en tant de marbres antiques. „ Car pour en dire mon opinion à „ tout évenement, je ne penſe point „ que les Romains ajoutaſſent à la fin „ de leurs Epitaphes ces paroles, „ comme ont crû pluſieurs, pour „ montrer que le marbre auquel elles „ étoient cizelées avoit été curieuſe„ ment liſſé & poli avec grande dili-

* *Plin. l. 35. c. 7.*

„gence, attendu que l'aiscette que
„l'on y voit quant & quant repré-
„sentée le plus souvent, montre as-
„sez outre la proprieté du mot par
„sa figure, que cet outil ne servit
„jamais à quarrieur ni polisseur de
„marbre... Moins estime je receva-
„ble l'interpretation de l'Auteur des
„Hiéroglifiques *, qui dit que tou-
„tefois & quantes que le defunt
„avoit pourvû & mis ordre que l'E-
„pitaphe ne fût point effacé ni ôté
„du sepulcre, ains que sa mémoire
„demeurât inviolable perpetuelle-
„ment, on y faisoit graver la figure
„d'un aisceau, avec cette clause, *sub
„asciam dedicavit*, exposant *dedicavit*,
„*dedi vetuit*, comme si c'étoient deux
„mots, & remarquant qu'on y voit
„le tranchant de l'aisceau tourné à
„contremont. Car il est évident que
„là où les loix publiques ont suffi-
„samment pourvû, il n'est nul be-
„soin que les particuliers interpo-
„sent leur autorité. Et posé que les
„décédans défendissent par testa-
„ment qu'on ne démolit point ni gâ-

* *C'est Pierius, dont il a été fait mention dans la seconde lettre.*

„ tât les Epitaphes de leurs monu-
„ mens, encore ne faudroit-il pas ex-
„ pliquer ces mots *ſub aſcia dedica-*
„ *vit*, ou comme il écrit, *ſub aſciam*
„ *dedi vetuit*, de la façon, vû que tant
„ & tant d'inſcriptions ainſi dédiées
„ portent le nom d'enfans morts au-
„ deſſous de l'âge de quatorze ans,
„ & qui par conſéquent ne pouvoient
„ rien ordonner qui valût pour ce re-
„ gard, ni pour autre.

On voit ici une refutation de l'opinion qu'a voulu établir l'Auteur de vôtre premiere diſſertation, qui ſuppoſe l'*aſcia* comme un inſtrument propre à démolir le tombeau, & dont la figure n'y eſt empreinte par celui qui le dédie que pour en détourner l'effet par une eſpece d'imprécation qu'il lui adreſſe. C'eſt ce qui paroît fort oppoſé, comme on voit par ce paſſage, & toutes les notions que l'antiquité nous fournit ſur ce ſujet. Le même conclud peu après en cette façon. „ Ce qui m'induit à croire
„ que ces paroles ne peuvent être mi-
„ ſes pour ſignifier ou démontrer au-
„ tre que la peine & ſoigneuſe dili-
„ gence employée à faire les fune-

lles du défunt, comme si elles
aloient dire que les parens n'ont
n omis ne laissé en arriére de leur
voir, ains ont fait charpenter
ır plus grand honneur le bois
nt le corps a été brûlé.
ıi rapporté ce sentiment un peu
ɔng. Il sert, non seulement à
ırmer celui que j'avance, mais
truit la conjecture d'Alde Ma-
, qu'il paroît qu'on a voulu re-
relier. D'ailleurs il conserve à
a le veritable usage qu'elle a
tous les monumens qui nous
nt. Ce terme y est toûjours pris
un outil à tailler ou polir le
L'inscription de Gruter que j'ai
dans ma seconde lettre en est un
ɔignage autentique. On ne trou-
pas qu'aucun Auteur ancien en
ımais fait un instrument de ma-
propre à tailler la pierre, ou à
des enduits. Ce sont des inter-
ations forcées qu'ont imaginées
qui l'ont voulu mettre à un usa-
ui favoriât leurs préventions. Je
clus pas de ce nombre le Pere
* *. quoique d'ailleurs très in-
eux dans la plûpart de ses re-

cherches. C'est à lui qu'est dûë l'idée de *truelle*, ou de *gasche* à remuer du mortier, qui sert de fondement à l'avis qu'on propose dans cette derniere dissertation, ce qu'on appuye de même que lui sur le témoignage de Vitruve. Mais si l'on fait quelque attention à la maniere dont cet Auteur s'explique, on sera facilement convaincu qu'il a été mal entendu. C'est dans le chapitre second du livre septiéme, où il parle de la préparation de la chaux pour le stuc ou pour les enduits. Ses termes sont ceux ci : *Cum autem habita erit ratio macerationis & id curiosius opere praparatum erit, sumatur ascia, & quemadmodum materia dolatur, sic calx in lacu macerata ascietur. Si ad asciam offenderint calculi non erit temperata, cumque siccum & purum ferrum educetur indicabit eam evanidam & siticulosam, cum verò pinguis fuerit & rectè macerata, circa id ferramentum uti glutinum harens omni ratione probabit se esse temperatam.* Le sens naturel de ces paroles est que pour connoître si la chaux est bien éteinte & assez détrempée, il faut passer une doloire sur sa superficie,

de même que lors qu'on se sert de cet instrument, pour polir du bois; car si elle rencontre des petites pierres, c'est une marque que la chaux n'est pas encore bien éteinte. C'est abuser étrangement du texte de Vitruve, que de prétendre qu'en cet endroit une doloire de Charpentier exprimée par ce mot *ascia*, devienne un outil de Maçon, parcequ'on l'employe à l'épreuve de la chaux.

M. Perrault, dans la magnifique édition qu'il a donnée de sa traduction Françoise de Vitruve, n'a pas été plus heureux, ou du moins n'a pas rendu plus fidellement son original. *Ascia* n'est plus, selon lui, un outil de Maçon, ou de Charpentier; mais un simple coppeau, ou menu bois; qu'il fait servir à l'épreuve que Vitruve propose. Comme suivant cette idée il se trouve embarrassé des mots *ferrum & ferramentum* qui suivent par après, il a fallu qu'au défaut du coppeau, qui ne lui pouvoit plus être d'aucun usage, il ait mis à la place un couteau, ou une piece de fer, pour achever cette épreuve. C'est ainsi que pour s'être trop aban-

donné à lui-même il a perdu de vûë ſon Auteur, & qu'au lieu de l'inſtrument *aſcia* il en a ſubſtitué deux autres, qui ne ſont point le même effet. En quoi il eſt d'autant moins excuſable, qu'il avoit des guides devant les yeux, entre autres la Note de Philander, qui l'auroient pû conduire plus ſûrement, SUMATUR ASCIA. *Dolabra notum fabrorum materiariorum inſtrumentum quo aſperitas dolatur & perpolitur.* Ce Commentateur a crû s'en devoir tenir en cet endroit à la ſignification naturelle, qui par elle même donne une idée ſi nette de la penſée de l'Auteur, & de la méthode qu'il a voulu enſeigner pour la préparation de la chaux. Mais je m'apperçois que cette matiere déja ſi rebattuë me mene plus loin que je n'avois réſolu, lorſque j'ai commencé cette Lettre. Je la finis donc en vous aſſurant que je ſuis.

ARTICLE XC.

REFLEXIONS SUR LES REMARQUES de Mr. de Valbonnais, par Mr. Laissé Secretaire du Roi à Lyon.

L'Érudition & la politesse se font également sentir dans les Remarques de M. de V. sur ma dissertation : l'érudition paroît par toutes les citations nouvelles & les reflexions dont il fortifie son sentiment. La politesse se fait voir dans le choix des termes & des expressions dont il se sert pour combattre des pensées qu'il n'approuve pas, ou qui sont contraires aux siennes. C'est dans cette vûë d'honnêteté qu'il ne releve pas tous les endroits foibles de ma dissertation : il a bien vû que dans une piece qui ne roule que sur des conjectures, on ne pouvoit pas s'empêcher d'employer bien des raisons peu solides, & qui donnent beaucoup de prise à ceux qui voudroient les combattre. Il fait plus, il me prête de nouvelles armes dont je ne m'étois pas servi, & cette maniere

obligeante de contredire doit être beaucoup plus du goût des amateurs des belles Lettres, qu'une continuelle monotonie de loüanges & d'approbations. C'est aussi ce qui m'engage à repliquer quelque chose pour la défense de ma dissertation, persuadé qu'il ne le prendra point en mauvaise part, & qu'il ne croira pas que je replique par le seul plaisir de contrarier.

La difficulté roule sur les Gladiateurs nommez Essedaires. J'ai avancé en premier lieu, que ceux qu'on appelloit Dimachæres & Essedaires étoient les mêmes, & cela fondé sur les termes de nôtre Inscription DIMACHERO SIVE ASSIDARIO. J'ai dit que la particule SIVE emportoit en cet endroit une identité de termes qui faisoit que DIMACHERO & ASSIDARIO devoient être considérez comme synonymes; en un mot, que SIVE en cet endroit signifioit, *c'est-à dire*. M. de V. dit que ce mot ne se prend jamais en cette signification dans la bonne Latinité. Je crois la remarque juste dans

la rigueur des termes, avec la restriction qui y est ajoutée qui pourroit m'être favorable, nôtre Epitaphe n'étant pas assurément de la bonne Latinité. Mais sans chercher ce détour, il suffit pour soutenir mon explication de reconnoître que la particule SIVE s'employe quelquefois pour la conjonctive ET, & qu'en ce cas le second terme explique le premier. Bien plus, quand on prendroit SIVE pour VEL, ce seroit encore la même chose, la disjonctive en beaucoup d'endroits se mettant pour la conjonctive, QVOD DEDI AVT DONAVI, disent les Jurisconsultes. Ainsi, soit qu'on lise DIMACHERO VEL ASSIDARIO, ou bien DIMACHERO ET ASSIDARIO, ces deux termes peuvent fort bien ne signifier que la même chose, comme si l'on disoit BASES SIVE FVLCRA, BASES VEL FVLCRA, BASES ET FVLCRA; ces trois expressions reviendroient au même sens, & feroient toujours entendre que BASES & FVLCRA sont deux synonymes.

Il y a plus, c'est que si l'on eût

voulu marquer dans l'Inſcription que les Dimachæres & les Eſſedaires n'étoient pas de la même eſpece, & que c'étoient deux différentes claſſes de Gladiateurs, on ſe ſeroit ſervi de la particule ITEM pour joindre ces deux mots & en donner une différente idée. Ce terme ITEM marque ſans aucune ambiguité une diſtinction réelle, il eſt commun, & employé en ce ſens dans toutes les Inſcriptions, au lieu que SIVE lie les termes, & ne peut tout au plus qu'expliquer & augmenter un peu la ſignification du premier. Et c'eſt en cet endroit que j'ai pour moi la préſomption tirée de la préciſion des termes, à laquelle, ſuivant les remarques, on s'attachoit ſi fort dans les Epitaphes.

I° En ſecond lieu, mon opinion eſt que les Gladiateurs nommez Eſſedaires ne combattoient point ſur des chariots. Le ſentiment contraire n'eſt pas tant de M. V. que de Juſte-Lipſe : ainſi il faut voir ſur quoi cet Auteur s'eſt fondé pour nous repréſenter des Gladiateurs combattans ſur des chariots. Il ne cite que les deux

paſſages de Suetone & celui de Seneque, rapportez dans ma diſſertation. Qu'on liſe ces paſſages ſans prévention, je ne crois pas qu'on y trouve rien de déciſif. Les deux premiers parlent d'un Gladiateur Eſſedaire, mais ils n'en diſent que le nom ſeul, & n'y ajoutent aucune explication; le paſſage de Seneque eſt ambigu, & ne parle point préciſément d'un Gladiateur. Ce n'eſt donc que ſur l'étymologie du nom d'Eſſedaires qu'on peut ſe figurer ces Gladiateurs combattants ſur des chariots, voilà l'unique fondement de cette opinion. La mienne, qui y eſt contraire, ne change point pour cela l'interpretation du mot, elle change ſeulement l'idée qu'on y avoit attachée, idée priſe uniquement d'une étymologie, & qui n'eſt appuyée du texte d'aucun Auteur. Je demeure d'accord que l'autorité de Lipſe eſt reſpectable, mais dans la Republique des Lettres on n'eſt point obligé de ſe rendre tout d'un coup aux autoritez des modernes, rien ne ſeroit plus contraire au progrès des Sciences & des beaux Arts que

cet esprit de servitude, ADDICTVS IVRARE IN VERBA MAGISTRI. On doit examiner les raisons de leur sentiment, & on peut les combattre lorsqu'on trouve qu'elles manquent de solidité. J'ai peine à croire que celles de Lipse paroissent convaincantes à tout le monde.

Mon opinion est fondée sur le silence de tous les Auteurs. Ce silence me paroît d'un grand poids dans cette occasion : les combats sur des chariots, de la maniere dont ils sont décrits par Cesar, auroient fait un des plus beaux spectacles de l'aréne, comme j'ai dit dans ma dissertation. Il y auroit paru une force, une adresse & une agilité surprenante, & toute autre que dans les combats à pied, de sorte qu'ils auroient bientôt offusqué ceux-ci, & le peuple n'auroit plus demandé d'autres sortes de Gladiateurs. En effet, quelle comparaison d'un combat à pied avec celui qui se seroit fait entre des Gladiateurs montez sur des chariots courans à bride abatuë, & en cet état inventans mille tours de souplesse pour s'acrocher & se renverser, ou

pour éviter le choc; pour lancer des traits tantôt contre l'homme, tantôt contre les chevaux; pour les éviter & les parer; pour courir eux-mêmes le long du timon sans que leur chariot s'arrêtât; de là porter leurs coups, & se remettre ensuite à leur place avec la même agilité? Dans toute l'agréable & interessante diversité qu'auroit fourni ce jeu d'aréne, seroit-il possible qu'aucun Auteur n'en eût parlé, qu'on n'y eût pas fait la moindre allusion? Quoi! les Caligules, les Nerons, les Commodes, possédez qu'ils étoient de la fureur d'exceller dans les exercices de Gladiateurs & de conducteurs de chariots, n'auroient point pensé à devenir d'habiles Essedaires pour remporter le prix d'un exercice qui réünissoit ce qu'il y avoit de plus diffile dans chacun des deux autres?

Mais bien loin qu'on voye dans aucun Auteur le moindre vestige de ces combats sur des chariots, au contraire le nom même d'ESSEDARII se perd entierement, & ne se lit plus dans les Auteurs aprés Suetone. Artemidore, qui se sert des noms

Latins de Gladiateurs qui étoient en usage de son tems, ne l'employe point : il ne met que le mot de DIMACHERI. C'est ce qui m'a autorisé à conjecturer que ce dernier nom avoit prévalu à Rome sur celui d'ESSEDARII, contre l'usage des Provinces, surtout de celles des Gaules, où celui-ci étoit plus connu, comme originaire du païs. Je ne doute pas (en suivant toujours ma premiere conjecture) que les Romains ne voyant point de chariots à ces Gladiateurs, & les voyant au contraire à pied & armez de deux épées, n'ayent bientôt perdu l'usage du nom d'Essedaire, & ne lui ayent substitué que celui de Dimachære, & c'est d'où vient que nôtre Inscription porte DIMACHERO SIVE ASSIDARIO, comme pour expliquer DIMACHERO, nom commun & connu à Rome, par celui d'ASSIDARIO ou ESSEDARIO, plus connu & plus commun dans les Gaules,

Après tout, si pour concilier nos sentimens & y rapporter le passage de Seneque on vouloit dire que ces

Gladiateurs étoient produits au peuple & paroissoient d'abord sur des chariots, mais qu'ils en descendoient pour se battre dans l'aréne a pied comme les autres, ensorte qu'ils ne combatissent jamais autrement qu'à pied, & qu'on retirât les chariots après les avoir simplement montrez, ou fait passer en revûë, je ne m'opposerai pas à cette conjecture, & je n'entreprendrai pas de forcer ces chariots jusque dans leur dernier retranchement, content de les avoir, à ce qu'il me semble, chassez de l'aréne.

J'ai encore appuyé mon sentiment, non pas à la verité sur la difficulté d'introduire des chariots dans l'aréne faute d'espace, mais sur le peu d'espace qu'il y avoit dans les ergastules & dans les lieux où l'on tenoit les Gladiateurs enfermez, & où on les exerçoit, comme aussi sur la maniere de les exercer. Je sçai que l'aréne des amphitheatres étoit assez spacieuse pour y faire des courses de chevaux & de chariots; mais je crois qu'il faut renvoyer les uns & les autres dans le Cirque, & se contenter

pour l'aréne des Gladiateurs à pied.

Pour ce qui est de ma conjecture sur la formule SVB ASCIA, je l'estime encore plus que je ne faisois, depuis que des personnes d'érudition & de bon goût paroissent l'approuver. A l'égard des difficultez qu'on y pourroit opposer ; l'obscurité qui est répanduë sur cette matiere fournira également des armes pour défendre ce sentiment, comme pour l'attaquer. C'est assez pour moi d'avoir dit quelque chose de nouveau & de plausible sur une matiere aussi difficile à traiter ; mais pour répondre un peu plus précisément aux remarques, le mot ASCIA signifie non seulement un outil dont se servoient les Charpentiers, mais aussi un instrument de Maçon. Vitruve est exprès pour ce dernier sens ; car quand il dit pour éprouver si la chaux est bien fusée, SVMATVR ASCIA &c. il ne prétend pas sans doute que le Maçon ait recours au Charpentier pour lui emprunter cet instrument. Ils s'en servoient l'un & l'autre : le nom étoit commun, mais la figure en étoit différente. Celui de

arpentier eſt repréſenté dans Gru-
pag. 644. citée dans les remar-
:s, celui de Maçon eſt figuré ſur
.tes les Inſcriptions où ſe lit la for-
le SVB ASCIA, & cet inſtru-
nt eſt repréſenté comme un mar-
u de Maçon, particuliérement
;. 428. ſur un tombeau trouvé à
on, & pag. 678. ſur une autre
:ription. On peut confronter ces
itions, & on verra que la page
4. repréſente un inſtrument qui
point de rapport avec ceux des
;es 428. & 678. J'avois oublié
is ma diſſertation de marquer cet-
igure de la page 678. qui fortifie
le de la page 428. Le bout crochu
ointu de cet inſtrument, tel qu'il
repréſenté en ces deux endroits,
ntre qu'il peut ſervir à détruire
ſi bien qu'à édifier.

Je n'avois point ſongé au frag-
nt d'inſcription de Pierius; je de-
ure d'accord qu'il pouvoit ſervir
a penſée, quoiqu'il ne me fût pas
n grand ſecours, par les raiſons
nt on ſe ſert dans les remarques
ır en affoiblir l'autorité.

Au reste, je n'ai jamais prétendû que mes pensées doivent être prises pour des démonstrations, je ne les ai données que sous le titre de conjectures ; je crois qu'on en peut former d'autres, aussi vraisemblables, & qu'on peut faire contre les miennes des objections auxquelles j'aurois beaucoup de peine à répondre.

ARTICLE XCI.

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENS *donnez par Mr. de Valbonnais sur le sens de l'Epitaphe, au sujet de la différente situation du point entre les lettres RV & I observée dans la figure envoyée de Lyon en dernier lieu.*

IL me paroît, Monsieur, que le monument que vous avez donné au public exerce en divers lieux la pénétration des Sçavans de toutes les especes. Je vois dans l'imprimé venu d'Avignon, dont vous m'avez fait part, que des gens même d'un certain nom, s'empressent d'entrer dans la carriere que vous avez ouverte.

rudition n'eſt pas épargnée dans
écrit ; il ſemble que l'Auteur ait
ılu ſe mettre ſous la protection
: anciens, & emprunter leur lan-
: pour leur faire encore plus
onneur. Quoiqu'il y ait du génie
de l'invention dans ſes conjectu-
, il n'a pas ſuivi par tout les gui-
: qu'il avoit choiſis. On s'apper-
t aiſément qu'il les a quittez en
s d'un endroit, pour s'abandon-
· à ſes idées. Le P. VII. rendu par
ſuum ſeptem de même que RV I.
· *Rurſus intrò*, n'eſt point le caracte-
de l'antiquité, & ne paſſeront ja-
is pour être dans le veritable ſtile
; inſcriptions. Divers recueïls que
parcourus ne m'en fourniſſent
int d'exemples. Le pied étoit la
·ſure dont on ſe ſervoit dans l'uſa-
ordinaire lorſqu'il s'agiſſoit de li-
ter des eſpaces d'une certaine con-
ıance. La pierre placée au devant
ſepulcre commun décrit dans Ho-
:e*, qui ſervoit de cimetiere pu-
c, marquoit combien de pieds
: eſpace avoit de long, & com-
:n il en avoit de large.

* *Horat. ſatir.* 8. *l.* 1.

Mille pedes in fronte, ter centos cippus in agrum
Hic dabat : hæredes monumentum ne sequeretur.

En un mot, on mesuroit par pieds & l'on comptoit les pas pour déterminer les distances, ce qui rendoit par conséquent cette derniere sorte de mesure peu propre à marquer la contenance d'un aussi petit espace que celui qui devoit servir à ce tombeau ; mais il falloit plus de sept pieds à l'Auteur pour l'espace que la Religion prescrivoit autour des tombeaux, & il y en avoit trop pour le sepulcre seul. Dans cet embarras il a cherché une mesure qui pût s'ajuster au plan qu'il s'étoit fait. D'ailleurs ces lettres P. VII. prises dans le sens qu'il suppose ne peuvent plus se rapporter au Gladiateur Hylas, & ne forment pas une construction correcte, n'ayant plus de substantif, à moins qu'on ne veüille à trois lignes de là sousentendre *monumentum*, devant *ponendum curavit*, & donner à ce mot, qui ne s'y trouve point, le même régime que s'il y étoit ex-

né. C'eſt ce qu'on ne ſçauroit
ɔriſer par aucun éxemple. Je paſ-
ür beaucoup d'autres difficultez
il faudroit ſurmonter pour ren-
cette explication plauſible.
e viens aux nouvelles obſerva-
ıs que m'a donné lieu de faire la
ıiere dont les caractères RV I.
: diſpoſez dans l'eſtampe que
s avez fait tirer d'après le monu-
ıt. La différence que j'y remar-
: d'avec la copie à la main que
s me fîtes la grace de m'envoyer
ver paſſé , me parut fort conſi-
able. Le trait qui dans cette pre-
re copie ſembloit couper l'I par
ıilieu me l'avoit fait prendre pour
F, dont ſe formoit le mot *Rufina*,
devoit ſervir de prénom à Her-
s. Je crûs la choſe d'autant plus
, qu'il me parut que l'Auteur
la Diſſertation que vous m'en-
âtes, avoit lû de même dans cet
roit. Cependant le trait cauſe de
re erreur ſe tourne en point après
, dans la figure que vous avez
prendre ſans doute très exacte-
nt ſur l'original. De cette façon
. ſe trouve entierement ſéparé de

l'I, & chacun de ces deux caracteres doit donner un mot à part, qu'il s'agit d'interpréter, pour pouvoir se flatter d'avoir parfaitement développé le sens de cette Epitaphe. Ç'a été un nouveau sujet à exercer mes reflexions, je me suis tourné de bien des côtez avant que rien trouver qui pût me satisfaire; mais je vous avouë que l'amour propre s'est applaudi d'une découverte que j'ai crû avoir faite. Si je me suis trompé, vous en jugerez.

Lipse, qui de tous les Auteurs que j'ai consultez m'a paru être le plus au fait sur ce sujet, parle de trois sortes de prix pour les Gladiateurs qui avoient combattu dans l'amphithéatre avec l'applaudissement du peuple. Une branche de palmier, ou quelques pieces d'argent, quelquefois même le congé accordé avant le tems, étoient la récompense du vainqueur. Ce congé étoit marqué par une baguette appellée *Rudis*, qu'on donnoit publiquement à ceux qui s'étoient distinguez par leur adresse, ou par leur valeur. Elle s'obtenoit aussi par le service de trois ans, le

Gladiateur qui l'avoit reçûë n'étoit plus tenu aux exercices de l'aréne, il n'acqueroit pourtant pas la liberté s'il étoit esclave, il falloit la mériter par quelques autres années de service, sans y pouvoir toutefois être contraint. Horace donne une idée assez claire de cet usage dans la premiere épitre, où il s'adresse à Mécenas en ces termes :

Spectatum satis & donatum jam rude quæris
Mecenas iterùm antiquo me includere ludo.

L'esperance de la liberté, ou de quelque autre recompense, engageoit quelquefois ceux qui avoient obtenu leur congé à s'exposer encore aux mêmes dangers. Suetone fait mention de deux combats de Gladiateurs donnez par Tibere, en l'honneur de son pere & de son ayeul; plusieurs qui avoient déja obtenu leur congé attirez par la recompense qu'il leur promit, parurent dans ces spectacles, suivant la remarque de cet Historien *. Une autre inscrip-

* *Gruter. p.* 57.

tion trouvée à Lyon, qui eſt le lieu même où celle-ci a été découverte, fait foi que ce congé, & la baguette qui en étoit le ſimbole, pouvoient être accordées pluſieurs fois au même Gladiateur.

DEO. MAR
TI. AVG
CALLIMO
RPHVS
SECVNDA
RVDIS
V.S.L.M.

C'eſt ſur ces notions que je crois pouvoir interpreter R V. I. par *Rudis unius*, qui forme une eſpece d'analogie avec le P. VII. *palmarum ſeptem.* Ces termes expriment les deux ſortes de recompenſes accordées à Hylas, & combien de fois il les avoit obtenuës. Sur ce rapport, qui me paroît ſi juſte, je me ſuis déterminé à préferer *palmarum* à *pugnarum.* L'un & l'autre forment à peu près le même ſens, & conviennent également à des Gladiateurs, ce dernier même ſe trouve plus ſouvent employé dans

leurs Epitaphes. J'avois crû le devoir adopter plutôt que l'autre, avant que la restitution du point d'après R V. dans son veritable lieu m'eût fait changer de sentiment ; mais il n'est plus question de recourir aux conjectures, l'estampe que vous avez fait graver fournit une preuve sensible de l'explication que je viens de donner. On y voit une figure qui represente sept palmes attachées à une baguette, d'où elles sortent comme d'une tige qui pousse sa pointe vers les lettres R V. pour marque qu'on a voulu désigner par cette tige le *Rudis* sous lequel elle est placée, & en même tems ériger une espece de trophée à la mémoire du défunt, en présentant d'une seule vûë tous les prix qu'il avoit remportez.

ARTICLE XCII.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE *du soleil arrivée le 3ᵉ. Mai 1715. faite à Marseille par les RR PP. Feuillée Minime, Mathematicien & Botaniste du Roi, & Laval Jésuite, Professeur* Juin 1715.

Royal d'Hydrographie. A l'Observatoire des RR. PP. Jesuites de Sainte Croix.

ON se prépara à observer cette Eclipse avec toutes les précautions & toute l'exactitude possible. Comme elle devoit être visible à toute l'Europe, totale en Angleterre & en plusieurs autres païs du Nord, presque totale à Paris & à Amsterdam, il étoit necessaire d'y employer beaucoup de soins & de précision, persuadé que cette observation pourroit être utile aux Astronomes répandus dans les diverses parties de l'Europe, où les Mathematiques & en particulier l'Astronomie fleurissent, & qu'il en reviendroit divers avantages pour la perfection des Tables des mouvemens du Soleil & de la Lune.

Le Soleil étant fort clair le premier Mai l'après midi, on prit au foyer d'une lunette de 18 pieds l'image du soleil, qui se trouva avoir 2 pouces trois lignes de diametre ; on divisa le cercle de cette image en douze doigts par six cercles concen-

riques ; on appliqua le papier qui ortoit cette image au foyer de la unette, & l'ayant pointée au soleil ur les 4 heures, il se trouva que le isque du soleil couvroit exactement le dernier cercle. La crainte u'on eut que le soleil ne parût pas e 2^e. Mai fit prendre le parti d'avaner d'un jour cette observation ; en ffet, on n'y auroit pas été à tems le endemain, le soleil n'ayant pas paru après midi, d'ailleurs la différence u diametre du soleil ne devoit pas tre sensible en 40 heures qui resoient jusqu'au tems de l'observaion, dans une si petite image du oleil.

Ayant appliqué un plan perpeniculairement à l'axe d'une lunette le 3 pieds 11 pouces à deux verres onvexes, on y reçut l'image du soeil de 4 pouces de diametre, laquele on divisa en douze doigts par six ercles concentriques ; ensuite on ttacha perpendiculairement le plan ui portoit cette image à la distance onvenable pour que le disque du oleil couvrît exactement l'image u'on en avoit pris ; mais le soleil

ayant presque toûjours paru e
des nuages pendant l'observati
cette seconde méthode devint in
le ; par la même raison la prem
méthode ne servit que pour ob
ver le dernier doigt, ce qui fut
par le R. P. Feüillée avec tout
précision possible.

On appliqua le Micrometre à
lunette de 7 pieds 6 pouces, qu
destinée pour cet instrument, d
on ne fera pas ici la descripti
on se contentera seulement de
que les lignes très-fines sont tracé
la pointe du diamant sur le v
plat qui est au foyer de la lunette
qu'on adapte aisement la soye m
le à tous les diametres du soleil.
instrument fut fait à Paris en 1
par le Sieur Le Febvre, & je m
suis utilement servi en diverses ob
vations. On monta la lunette qui p
te le Micrometre sur la machine pa
lactique disposée sur la situation qu
le devoit avoir, & ayant fait touc
un bord du Soleil à une ligne du v
re plat, on mit le curseur sur la
vision des douzes doigts, & alors
le moyen de la viz destinée à cet

ge ont fit convenir la ſoye au bord opposé du ſoleil, en ſorte qu'elle le touchât, ce qui étant fait cet instrument ſe trouva prêt.

Ce fut par cet instrument qu'on fit l'obſervation ſuivante. Les nuages qui rendirent inutiles les deux premieres manieres d'obſerver, ſervirent à celle-ci : car le ſoleil paroiſſant à travers des nuages pour l'ordinaire aſſez clairs pour voir à travers le Diſque du Soleil bien terminé, quoique pâle & blanc, ont eut rarement beſoin de verre fumé, lequel incommode l'obſervateur, obligé de faire ſuivre à la Lunette le mouvement du ſoleil, ce qui occupe une de ſes mains, tandis que l'autre eſt appliquée à adapter la ſoye du micrometre aux divers doigts qu'il veut obſerver.

Depuis le 21. Mars on s'étoit appliqué à vérifier l'état de l'horloge par diverſes hauteurs correſpondantes du ſoleil priſes à divers jours, & tant par celles qui furent priſes avant l'éclipſe, que par celles qui furent priſes le 4ᵉ. Mai, on trouva que l'horloge avançoit ſur le tems moyen de trois ſecondes par jour, ce qui a en-

core été vérifié par des hauteurs méridiennes de Sirius prises en plein jour le 27. 28. Mars & le 20. Avril avec le même quart de Cercle de trois pieds de rayon dont on s'est servi depuis 1702. lesquelles s'accordent à une seconde près pour l'avancement de l'horloge.

Le 30^e^. Avril, hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. 61°.38'.0".

Le 1^er^ Mai 1715. hauteur meridienne apparente du bord superieur du soleil. 61.56.

Hauteur méridienne apparente d'une tache prise après celle du soleil. 61.46.45".

Le bord Occidental du soleil précedoit la tache de 67". en tems.

Le 2. Mai hauteur méridienne apparente de Vénus. 44.16.15.

A midi le ciel fut couvert, on ne put pas voir le soleil.

Le 4. Mai hauteur méridienne apparente du bord superieur du soleil. 62.50.

Par toutes les observations que j'ai faites depuis trois mois, & par la vérification du quart de cercle, j'ai trouvé qu'il haussoit de trente secondes.

On a par ces hauteurs du soleil la latitude de l'Observatoire de Marseille de 43°. 18'. 55". Telle qu'on l'a trouvée à peu de secondes près par un très grand nombre d'observations faites depuis douze ans, toutes lesquelles prouvent que le quart de cercle n'a pas haussé au delà de 30". On l'a aussi connu par les observations des bassesses de la mer, & par le renversement du quart de cercle.

La Tache observée le premier Mai étoit inférieure au bord supérieur de 9'. 15". & par conséquent supérieure au centre de 6'. 40". & par le calcul on la trouve plus occidentale que le centre du soleil de 6". 53"'. on n'a pû voir cette tache, ni le 2e. ni le 3e. Mai, à cause des nuages à travers lesquels on ne pouvoit la distinguer sur le disque du soleil, & le 4e. Mai on ne l'a plus vûë, même par des lunettes de 8 pieds, le ciel étant fort net.

Phases de l'Eclipse.

J'observai par une lunette de 8 pieds 1 pouce à deux verres convexes le commencement de l'éclipse à	Tems vrai. 8^h. 18'. 36".

Nuages.

2^d. doigt éclipsé à	8. 28. 19.
Troisiéme doigt.	33. 17.
Quatre doigts un tiers.	40. 24.
Quatre doigts deux tiers.	42. 17.
Cinquiéme doigt éclipsé.	44. 4.

Nuages épais.

Huit doigts 20'. 22". ½.	9. 6. 20.

Nuages épais.

Neuf doigts 20'.	18. 28.
Neuf doigts 40' 30". plus grande obscuration.	25. 50.
Neuf doigts 20'. 15"	29. 53.
	Tems vrai.
Neuf doigts 10'.	33. 39.
Huit doigts 30'.	37. 43.
Huit doigts.	43. 40.

Nuages épais.

Six doigts éclipsez. 54. 57.

Nuages épais.

Cinq doigts éclipsez. 10. 1. 47.

Nuages épais.

Un doigt éclipsé observé au tambour.	28. 53.
Fin de l'éclipse observée par la lunette de 8 pieds 1 pouce	10. 35. 24.
Par la fin de l'Eclipse & le dernier doigt observez on conclud que le premier doigt a dû être éclipsé à	8^h. 24'. 58''.
Fin de l'éclipse à	10^h. 35'. 24''.
Commencement à	8. 18. 36.
Durée de l'éclipse	2. 16. 48.
Le calcul la donnoit à Marseille de	2. 20.
Difference du calcul à l'observation	3. 12.

Laquelle est peu considérable.

	Tems vrai.
Commencement de l'éclipse	8h. 18. 36".
Par le calcul.	8. 20.
Différence du calcul à l'observation.	1. 24.
Fin de l'éclipse observée.	10. 35. 24.
Par le calcul.	10. 40.
Différence.	4. 36.

	Doigts
Grandeur de l'éclipse par l'observation.	9. 40'. 30"
Par le calcul	9. 35.
Différence	5. 30.

Les nuages, comme on le voit, ont un peu interrompu l'observation; il auroit été à propos de la faire aussi au tambour, la disposition du ciel ne le permit pas; il est à souhaiter qu'on l'ait eû aussi favorable en d'autres païs de l'Europe pour tirer de plus grands avantages de cette observation.

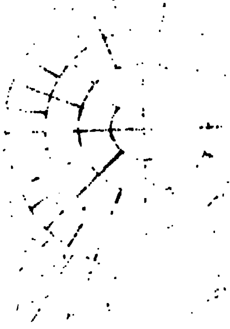

voulu dire cet Auteur. Certainement il ne s'est pas exprimé d'une maniere fort claire ; ainsi il n'est pas étonnant qu'on s'y soit

Juin 1715.

ARTICLE XCIII.

EXPLICATION D'UN PASSAGE *d'Aulu-Gelle, & correction à faire dans le texte de Pline sur la division des vents. Projet de réforme sur cette matiere.*

MOnsieur Dacier, dans ses notes sur ce vers d'Horace, *obstrictis aliis, præter Iapyga.* liv. 1. Od. 3 dit que l'Iapyx, appellé des Latins *Corus*, & des Grecs *Argestees*, est proprement *l'ouest-north ouest*, qui est opposé à *l'est-sud est.* Il ajoute que ce vent servit à Cléopatre, lorsqu'après la bataille d'*Actium* elle s'enfuit de l'Épire, & se retira dans Alexandrie. Aulu-Gelle avoit dit avant Mr. Dacier liv. 2. chap. 22. *Corus, quem solent Græci* Argesteen *vocare, adversùs Aquilonem flat: Favonius adversùs Eurum. Iapygem esse prope modùm Corum existimo; nam & est occidentalis, & videtur adversùs Eurum flare. Itaque Virgilius Cleopatram è navali prælio in Ægyptum fugientem vento Iapygi ferri ait.*

Comme Mr. Dacier semble avoir eû en vûë ce passage d'Aulu-Gelle, & qu'il me paroît n'en avoir pas tout-à-fait pris le sens, il est à propos d'examiner ce qu'a voulu dire cet Auteur. Certainement il ne s'est pas exprimé d'une maniere fort claire; ainsi il n'est pas étonnant qu'on s'y soit

trompé. Gérard Jean Wossius, tout habile homme qu'il étoit, a avoüé de bonne foi dans son Dictionnaire étymologique qu'il n'y comprenoit rien. " On a, dit-il, „ raison de douter si l'*Iapix* est le même „ que le *Corus*, ou que le Zéphyre. Aulu- „ Gelle dit que c'est le *Corus* : mais il se „ contredit en disant que l'Iapyx souffle „ contre l'Eurus, & le *Corus* contre l'A- „ quilon. Je ne vois point de moyen de „ sauver une contradiction si évidente, & „ je laisse cette difficulté à résoudre à ceux „ qui auront plus de sçavoir & plus d'es- „ prit que je n'en ai. *Meritò ambigas num* (Iapyx) *idem sit, qui Corus, an qui Zephyrus. Corum esse ait Agellius ; sed sibi contradicit, quum Iapyga spirare ait adversùs Eurum, Corum verò adversùs Aquilonem. Equid m nôn video ullum huic antilogia mantelum. Sed fortasse nodum solvent alii, qui plus aut eruditione aut ingenio valent.* Je suis bien éloigné de présumer que j'aye les qualitez que demande cet habile Grammairien, pour éclaircir un passage qu'il a trouvé être au dessus de ses lumiéres. Personne n'en étoit plus capable que lui & Mr. Dacier ; mais comme ils ne l'ont point fait, on me permettra d'essayer mes conjectures, pour faire voir qu'ils se sont trompez tous deux, l'un en reprenant Aulu Gelle, & l'autre en le suivant.

Premierement Wossius a cru qu'Aulu-Gelle dit que l'*Iapyx* est le même que le

Corus ; *Corum esse ait Agellius* : mais Aulu-Gelle a seulement dit qu'il croyoit que l'*Iapyx* approchoit fort du *Corus*, & qu'il y avoit peu de différence entre ces deux vents, *Iapygem esse propemodùm Corum existimo*. S'il eût crû que ces deux noms convenoient au même vent, il n'auroit pas dit *propemodùm existimo*, mais *existimo Iapygem esse Corum*. Cette réserve avec laquelle il s'est éxprimé fait donc voir qu'il croyoit l'*Iapyx* collatéral du *Corus*, & par conséquent qu'il en étoit réellement distingué.

Secondement Vossius a crû encore qu'Aulu-Gelle faisoit souffler l'*Iapyx* contre l'*Eurus* ; *Iapyga spirare ait adversùs Eurum*. Mais encore une fois Aulu-Gelle n'a point parlé d'une maniere si affirmative, & c'est à quoi il falloit bien prendre garde. Il a seulement dit *Iapyx videtur adversùs Eurum flare*, ce qui est fort différent de ce qu'on lui fait dire. Or comme pour faire voir que l'*Iapyx* est collatéral du *Corus* il avoit dit qu'il sembloit être presque le même, *Iapygem esse propemodùm Corum existimo* ; ainsi, pour montrer qu'il est aussi collatéral du Zéphire, il ajoute qu'il semble souffler contre l'*Eurus*, comme fait le Zéphyre, *videtur adversùs Eurum flare*. Et par là il a assigné précisément à l'Iapyx sa propre place, en le mettant entre le Zéphyre & le *Corus* ; desorte qu'on le pourroit prendre tantôt pour le *Corus*, *Iapygem esse propemodùm Corum existimo* ; &

tantôt pour le Zéphyre, *Iapyx videtur adversùs Eurum flare.*

Troisiemement Vossius trouve qu'Aulu-Gelle s'est contredit en disant que l'*Iapyx* souffle contre l'*Eurus*, & le *Corus* contre l'Aquilon, & qu'ainsi prenant l'*Iapyx* pour le *Corus* il l'oppose à deux vents différents; sçavoir, à l'*Eurus* & à l'Aquilon, ce qui est impossible. Mais je viens de prouver que cet Auteur ne prend l'*Iapyx*, ni pour le *Corus*, ni pour le Zéphyre, & qu'ainsi il ne l'oppose directement ni à l'*Eurus*, ni à l'Aquilon. Car si l'*Iapyx* n'est pas précisément le *Corus*, mais seulement à peu de degrez près, *propemodùm*, il s'ensuit qu'il ne heurte pas de front l'Aquilon; mais seulement qu'il s'en faut peu qu'il ne le fasse: & si le même *Iapyx* est peu éloigné du Zéphyre, il s'ensuit qu'il ne souffle pas non plus directement contre l'*Eurus*; mais seulement qu'il peut lui paroître opposé, *videtur.* Voilà donc, ce me semble, toute la contradiction levée, qui ne paroissoit si grande que faute de bien pénétrer les termes de l'Auteur. Il faut seulement remarquer, pour obvier à une autre difficulté, qu'Aulu-Gelle oppose le *Corus* à l'Aquilon d'une opposition collatérale & excentrique, au lieu qu'il oppose le Zéphyre à l'*Eurus* d'une opposition centrique & diamétrale; c'est-à dire, que les deux premiers sont dans le même hémisphere également distans des deux vents cardinaux,

qui les avoisinent, & que les deux derniers sont opposez du diametre entier de toute la sphere. Ainsi quand on prend l'*Iapyx* pour un vent peu différent du *Corus*, on peut dire en ce sens qu'il paroît opposé à l'Aquilon d'une opposition collatérale ; & quand on prend le même *Iapyx* pour un vent peu distingué du Zéphyre, on peut dire en ce sens qu'il est opposé à l'*Eurus* d'une opposition diamétrale ; comme on le peut voir par la premiere figure, où j'ai ramassé le systeme des vents selon Aulu-Gelle.

Quatriemement, après cette petite dissertation, que j'ai crû nécessaire pour éclaircir le passage d'Aulu-Gelle, que Mr. Dacier a presque adopté tout entier dans ses notes, sans le citer, on voit aisément qu'il s'est éloigné de la pensée de cet Auteur, quand il a dit que l'*Iapix* étoit le *Corus* des Latins, & l'*Argestees* des Grecs. Il s'ensuit encore de-là que le *Corus* n'est point, comme il le dit, l'*ouest, north-ouest*, selon la distribution même de ceux qui prennent l'*Iapyx* & le *Corus* pour le même vent. Car ils placent le *Corus* entre le septentrion & le Zéphyre, comme l'a placé Aulu-Gelle au point de l'occident solsticial dans l'hémisphere arctique : c'est-à-dire ; que c'est précisément le *north-ouest*. En un mot, l'*ouest-north ouest* est l'*Iapyx*, & non pas le *Corus*, & le *Corus* est opposé dia-

métralement au *sud-est*, & non point à l'*est sud est*.

A l'occasion de la distribution des vents proposée par Aulu-Gelle, j'ose prendre la liberté de risquer une conjecture que j'ai faite pour corriger un endroit de Pline, qui m'a paru être défectueux, & qui a échapé à la critique du plus habile de ses Commentateurs. C'est au chapitre quarante-septiéme du second livre de son histoire naturelle. L'Auteur y rapporte les différens systêmes des vents ; & après celui d'Homere, qui n'en admettoit que quatre, & celui de Varron, qui alloit jusqu'à douze, il expose le sentiment de ceux qui prenant le milieu entre ces deux systemes, se bornoient au nombre de huit, en assignant deux vents à chacun des quatre quartiers de l'horizon. Selon ces derniers, dit-il, le *subsolanus* est placé au point de l'orient équinoxial, & le vulturne au point de l'orient solstitial antarctique : *Sunt bini in quatuor cœli partibus ; ab oriente aquinoctiali subsolanus, ab oriente brumali vulturnus.* L'*Auster* souffle du pole méridional, & l'*Africus* de l'occident solstitial antarctique : *A meridie Auster, & ab occasu brumali Africus.* Du couchant équinoctial s'éleve le *Favonius*, & du couchant solstitial arctique le *Corus* : *Ab occasu aquinoctiali Favonius, ab occasu solstitiali Corus.* Enfin, ils nomment Septentrion le vent qui part du pole arctique, & Aquilon ce-

lui qui souffle entre le septentrion & l'orient solstitial arctique. *A septentrionibus septentrio, interque eum & exortum solstitialem Aquilo.* Le Commentateur a si peu soupçonné d'erreur dans ces dernieres lignes, qu'il les répete presque en mêmes termes dans la dixieme note. *Inter septentrionem*, dit-il, *& exortum solstitialem aquilo interjacet.* Puis il ajoute, *Hunc vulgus nautarum* nord nord-est *adpellitat.* Or je prétends qu'il y a faute dans cet endroit même du texte; que Pline a mis, ou a dû mettre, *æquinoctialem*, & non pas *solstitialem*; qu'il ne donne pas à l'Aquilon la place qu'il doit occuper dans le systeme qu'il explique; enfin, que le Commentateur n'a pas dû appeller l'Aquilon le *nord-nord-est.* Je ne veux que des yeux pour en juger; sur la simple exposition du systeme que je présente dans la seconde table, & dont la seule confrontation avec tout le texte, que j'ai rapporté fidellement, suffit pour rendre l'erreur palpable.

En appliquant partie par partie le texte à la table, il paroit évident que Pline distribue tellement les huit vents, dont il est question, que chacun des quatre secondaires occupe justement le milieu des deux vents cardinaux qui l'avoisinent, ensorte que tous les vents soient éloignez les uns des autres de la portion entiere d'un demi quart de cercle. Or en mettant l'Aquilon, comme porte le texte, entre le septentrion

& l'orient solstitial arctique, *inter septentrionem, & exortum solstitialem*, il se trouvera le seul déplacé, & de vent secondaire, il deviendra vent collatéral, puisqu'il ne sera point également distant de deux vents cardinaux, étant éloigné de l'un de moins de la moitié, & de l'autre de plus de la moitié d'un demi quart de cercle. Et au contraire en posant le même Aquilon, comme je le fais, entre le septentrion & l'orient équinoxial, & lisant dans le texte *inter septentrionem & exortum æquinoctialem Aquilo*, ce vent sera placé comme tous les autres vents secondaires, justement au milieu de deux vents cardinaux, & partagera le quart de cercle par la moitié. Il est donc clair comme le jour qu'il faut que le Commentateur avouë que l'Aquilon dans ce systeme ne peut être le *nord nord est*, & que l'on doit réformer le texte suivant ma correction, ou qu'il tombe d'accord que Pline s'est trompé. On aura beau faire valoir l'invariable conformité des manuscrits & des éditions, ce sera toujours au désavantage de l'Auteur, qu'on fera seul responsable de cette méprise. Cellarius au chap. 8e du premier livre de son ancienne Géographie, où il explique les différens systemes des vents, ne s'est point apperçû de la faute, qui est réelle dans le texte de Pline, & il en a trouvé dans celui d'Aulu-Gelle, où il n'y en a point.

Il faut cependant rendre ici justice à

Saumaise. Après avoir fait cette dissertation, j'ai lû ce qu'il a dit des vents dans le second tome de ses *Exercitationes Plinianæ*, où j'ai trouvé qu'il avoit déja pensé avant moi à peu près ce que j'ai produit ici, pour expliquer les passages d'Aulu-Gelle & de Pline. Je sacrifie volontiers le plaisir flateur d'une découverte à l'avantage d'être appuyé dans mon sentiment par l'autorité de ce sçavant Critique. Ce qui me surprend, c'est qu'ayant expliqué fort nettement la distinction des deux oppositions que j'ai proposées pour l'intelligence du passage d'Aulu-Gelle, il la condamne cependant deux pages après, en disant que Favorinus, qu'Aulu-Gelle fait parler, ne l'a pas proposée sérieusement, ou qu'il n'étoit pas alors dans son bon sens. *Nugabatur*, dit-il, *aut plus satis adbiberat in illo suo convivio Favorinus, cùm Argestem adversùs Aquilonem flare, & Africum adversùs Vulturnum facere dixit.* Il n'a point non plus parlé de la contradiction que Vossius a trouvée dans cet Auteur, sur la situation qu'il donne au vent Iapyx, quoique cela vint naturellement à cet endroit, où il a cherché avec affectation à relever les erreurs des Anciens sur le systeme des vents. Et certainement le passage d'Aulu-gelle qui n'est pas sans difficulté, méritoit du moins autant son attention que plusieurs autres, qu'il a essayé d'expliquer & de corriger à l'avanture tant bien que mal.

Pour ce qui est de Pline, nous ne sommes différens Saumaise & moi que parcequ'il attribuë sans aucun ménagement à Pline même la bévuë que je fais tomber sur les copistes.

L'éxamen de ces passages m'a engagé insensiblement à celui des différens systêmes des vents que les Anciens nous ont laissez. J'ai trouvé bien des choses à redire. Presque tout y est incertain. Le nombre des vents, leur situation, leurs noms mêmes, sont dans une telle confusion, qu'on ne sçait à quoi s'en tenir. Pour mettre le Lecteur en état d'en juger, je lui présente un exposé de ces differens systêmes.

SYSTEME DES VENTS.

1°, Selon quelques-uns, au rapport de Strabon, Liv. 1. p. 29, A.

Boreas.

Notus.

2°, Selon Homere. Ilia. Liv. 5. v. 295.

Boreas.

Zephyrus—|—*Eurus.*

Notus.

3°, Selon Ariſtote, Poſidoine, Timoſthene, & Bion, au rapport de Strabon, Liv. 1. p. 29. B. C.

Boreas.

Argeſtes. | *Cacias.*
Zephyrus. — | — *Apeliotes.*
Libs. | *Eurus.*

Notus.

4°, Selon Andronic, au rapport de Vitruve, Liv. 1. c. 6.

Septentrio.

Corus. | *Aquilo.*
Favonius. — | — *Solanus.*
Africus. | *Eurus.*

Notus.

5°, Selon pluſieurs, au rapport de Pline, Liv. 2. c. 47.

Septentrio. Aparctias.

Corus. Argeſtes. | *Aquilo. Boreas.*
Favonius. Zephyrus. | — *Subſolanus. Apeliotes.*
Africus. Libs. | *Vulturnus. Eurus.*

Auſter. Notus.

6°, Selon Favorinus, au rapport d'Aulu-Gelle, Liv. 2. c. 22. & d'Apulée, au Livre du Monde.

Septentrionarius. Aparctias.

Corus. Argeſtes. | *Aquilo. Boreas.*
Favonius. Zephyrus. — | — *Eurus. Apeliotes.* [*Subſolanus.*
Africus. Libs. | *Vulturnus. Euronotus.*

Auſter. Notus.

7°, Selon Varron, au rapport de Seneque, Liv. 5. q. nat. c. 16.

Septentrio.

Thrascias.	*Aquilo.*
Corus.	*Cæcias.*
Favorinus. Zephyrus. —	— *Subsolanus. Apeliotes.*
Africus. Libs.	*Eurus. Vulturnus.*
Libonotus.	*Euronotus.*

Notus. Auster.

8°. Selon Vegece Liv. 5. c. 8.

Apparitias. Septentrio.

Thrascias. Circius.	*Boreas. Aquilo.*
Iapyx. Favonius.	*Cæcias.*
Zephyrus. —	— *Apeliotes. Subsolanus.*
Libs. Africus.	*Eurus. Vulturnus.*
Libonotus. Corus.	*Leuconotus.*

Notus. Auster.

9°. Selon Apulée au Livre du monde corrigé & expliqué par Saumaise, *Plin. exercit.* p. 1244. E. *&c.*

Aparctias.

Thrascias.	*Boreas.*
Argestes.	*Aquilo.*
Zephyrus. —	— *Apeliotes.*
Libs.	*Eurus.*
Libonotus.	*Euronotus.*

Notus.

10°. Selon Vitruve Liv. 1. c. 6.

Septentrio.

Thrascias.	*Gallicus.*
Corus.	*Supernas.*
Caurus.	*Aquilo.*
Circius.	*Boreas.*
Etesiæ.	*Carbas.*
Favonius.—	—*Solanus.*
Argestes.	*Ornithia.*
Subvesperus.	*Eurocercias.*
Africus.	*Eurus.*
Libonotus.	*Vulturnus.*
Altanus.	*Euronotus.*

Auster.

D'abord on n'en a admis que deux, qui étant placez à chacun des poles, pouvoient s'exercer fort à l'aise à droit & à gauche dans toute l'étenduë d'un hémisphere entier. Ensuite on a partagé leur domaine par la moitié, en leur associant deux autres vents également éloignez des premiers. Quelques-uns les trouvant encore trop au large, ont jugé que le terrain étoit assez grand, pour occuper huit maîtres vents. D'autres enfin leur ont donné de nouveaux voisins, ou, si l'on veut, des subalternes, & ont multiplié les vents jusqu'à douze, & même jusqu'à vingt-quatre.

2°. On les a arrangez tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. De sorte que plusieurs vents de differens noms soufflent du

même endroit, & que le même vent se trouve dans plusieurs places différentes. Ainsi, par exemple, le Borée, le septentrion, ou le septentrionnaire, & l'*Aparctias*, se disputent le pole arctique. Le vent de l'orient équinoxial s'appelle tantôt *Eurus*, tantôt *solanus*, quelquefois *subsolanus*, & d'autrefois *Apeliotes*. Au contraire le Borée est le nord, ou le nord-est, ou bien même il n'est ni l'un ni l'autre. L'*Eurus* est tantôt l'est, tantôt le sud-est, & tantôt il se trouve entre ces deux points. Le *Favonius* est quelquefois l'ouest, & quelquefois il en est distingué. L'*Argestes* se promene aux deux côtez de l'ouest, tantôt plus près, tantôt plus loin. Enfin, le *Corus* non content d'occuper deux places dans l'hémisphere arctique, s'est transporté jusque près du Sud.

3°. Les vents propres de certains païs, comme l'*Africus*, le *Libs*, le *Gallicus*, le *Cacias*, le *Vulturnus*, l'*Iapyx*; & ceux qui ne soufflent que dans certaines saisons, comme les Etesies, & les Ornithies, sont mêlez avec ceux dont l'appellation est commune, & détachée de toute circonference de tems & de lieu.

4°. Enfin, quelques-uns tirent leur nom de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualitez, quoiqu'ils ne produisent pas partout les mêmes effets. L'un s'appelle Borée, parce qu'il est turbulent, ou vorace. L'autre s'appelle Aquilon, parcequ'il est rapi-

de comme l'aigle. Celui-ci se nomme *Auster*, c'est-à-dire, fluide, ou humide : celui-là Zéphyre, qui signifie vivifiant. Un autre, parcequ'il est, dit-on, favorable, s'appelle *Favonius*, & un autre est nommé *Circius*, à cause qu'il est impétueux. Ces raisons, & plusieurs autres, m'ayant fait sentir le défaut des anciens systêmes, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile d'essayer d'y remédier. Pour cela j'ai pris la table ou la boussole de trente deux vents, dont on se sert en France, & presque dans toute l'Europe depuis le tems de Charlemagne. J'y ai appliqué les noms, dont les Latins se sont servis, pour marquer les vents cardinaux & secondaires, c'est-à dire, ceux qui soufflent des deux poles, & des points équinoxiaux & solstitiaux. De ces huit vents j'ai formé tous les autres par une composition simple, méthodique, & uniforme, & je leur ai donné des noms qui sont où Latins, ou du moins formez par analogie à l'imitation de ceux qui sont reçus par les Auteurs de la langue Latine. Enfin, je me suis servi autant que j'ai pû de noms vagues & indéterminez, qui ne dépendent ni des effets spécifiques des vents mêmes, ni des saisons, ou des païs où ils soufflent. Voici le projet, que j'ai conçu sans complaisance, que je propose sans attachement, & que j'abandonnerai sans peine. Voyez la troisieme figure.

ARTICLE XCIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HAMBOURG.

LE septiéme tome de la *Bibliotheque Grecque* de Monsieur Fabricius se vend. Le sçavant Auteur Alleman fait connoître dans ce volume les anciens Grammairiens Grecs & les Peres de l'Eglise du quatriéme & cinquiéme siecle, Saint Chrisostome entre autres. Il y a inseré un catalogue de tous les livres écrits sur la verité de la religion Chrétienne.

D'HELMSTAD.

Monsieur Vonderhard, toûjours hardi dans ses conjectures, croit avoir découvert *le Mystere des accens Grecs*. Il prétend qu'ils sont inventez par les Rheteurs en faveur de la jeunesse, & pour lui apprendre à déclamer ; qu'ainsi les accens ne marquent que la maniere dont on doit prononcer un mot dans la suite du discours ; que les mots pris séparément ne doivent point avoir d'accens.

DE BERLIN.

Monsieur de Larrey est toûjours dans le dessein d'écrire *l'histoire du Roi de France*,

aujourd'hui regnant. Mr. Lenfant acheve *l'histoire du Concile de Bâle.*

DE CISENAE.

Mr. Heuman fait paroître ici depuis peu une espece de Journal, dans lequel il traite assez mal Mr. Fabricius d'Hambourg, à qui la République des Lettres a l'obligation de tant d'ouvrages.

D'AUSBOURG.

Le Pere Guy Pichler, Jésuite, a fait imprimer chez Schlurer & Happach un Cours de Controverse.

R. P. Viti Pichler cursus Theologiæ polemicæ universæ contra omnis generis infideles, præsertim hæreticos & modernos sectarios, speciatim Lutheranos. Les mêmes Libraires vendent un abregé des Controverses par le Pere Christophle Leopold, Jésuite.

R. P. Christophori Leopold Panoplia, seu methodus polemica, quâ brevissimè redargui possunt hodierni Romanæ Ecclesiæ adversarii, in 8o.

DE COLOGNE.

Noethen a donné une seconde édition du *Manuel des Curez*, ouvrage du Pere Pirkin Jésuite, dans lequel il a recueilli toutes les Instructions dont les Pasteurs Ca-

tholiques ont besoin pour se perfectionner eux mêmes, & pour remplir les fonctions de leur difficile emploi. On a du même Auteur une maniere d'assister les malades, *Manuale pastorum, sive instructio practica Neo-parochorum, Curam animarum gerentes, tùm ad perfectionem propriam, virtutesque pastorales assequendas; tam ad functiones parochiales & Sacramentorum administrationes ritè obeundas, manuducens, ac facem præferens; Concinnatum à R. P. Joanne Pirking Soc. Jes.*

... *Ejusdem Pharetra infirmorum instructa sagittis electis; sive affectus selecti prô ægris & moribundis ad mortem sanctam & æternitatem beatam disponendis. In usum, tùm Parochorum, aliorumque Sacerdotum agros visitantium, tùm etiam ipsorummet infirmorum, collecti & concinnati.*

D'ITALIE, DE VENISE.

Baglioni va donner le recueil *des traitez de morale & de pieté du Pere Charles Gregoire Rossignoli, Jesuite, en trois tomes in-quarto*; c'est le même Libraire à qui nous donnons une nouvelle édition des œuvres du Pere Segneri, *incomparables*, au jugement des Journalistes de Venise, qu'on doit croire quand ils loüent les Jesuites.

Pezzana a fait aussi une nouvelle édition *des œuvres du Pere Pinamonti*, que les mêmes Journalistes égalent avec raison aux

œuvres du Pere Segneri, dont le Pere Pinamonti a été longtems le compagnon.

Poletti a donné une seconde édition *du Carême du Pere Fulvio Fontana, Jésuite*, avec une liste des Missions de ce fervent Prédicateur.

Les prédications du Pere Maximilien Deza de la Congregation de la mere de Dieu, paroissent imprimées *in quarto* chez Baglioni, qui a fait encore une nouvelle édition des prédications du fameux Capucin *Jerôme Maumi de Narni prêchées dans le palais Apostolique*. On raconte des effets surprenans de l'éloquence de cet Orateur Chrétien.

DE ROME.

Le Pere Lucchesini a joint une quatriéme partie à son Manuel contre les Jansénistes ; il y examine les cent une propositions du Pere Quesnel, condamnées par le saint siege ; cet examen est divisé en trois Livres. Dans le prémier il réfute par Saint Augustin la plûpart de ces propositions, qui renouvellent les erreurs de Jansénius. Dans le second livre il montre leur opposition avec l'Evangile. Dans le troisiéme il prouve que les autres propositions ont été justement condamnées.

De propositionibus centum & unâ nuper damnatis à Sanctissimo P. N. Clemente XI. Pontifice Maximo; libri tres, in quorum primo

plurima illa quæ innovans famosas quinque Jansenii hæreses evertuntur auctoritate sancti Augustini. In secundo eadem demonstrantur pugnantes apertissimè cum Evangelio. In tertio reliqua prorsus omnes ostenduntur execratione dignissima, Enchiridii in Jansenianos, pars quarta.

DE PADOUE.

Mr. Facciolati, Recteur du Séminaire fondé à Padoüe par le feu Cardinal Grégoire Barbarigo, fera bientôt paroître *une nouvelle édition des oraisons de Cicéron*; il fera imprimer le texte de l'édition de Grævius, il mettra au bas de chaque page des notes choisies parmi celles que ce sçavant Editeur a tirées des meilleurs interpretes de Ciceron, Mr. Facciolati y joindra les siennes, il rejette à la fin de chaque oraison des remarques plus longues, où il fait voir le peu d'éxactitude de la traduction Italienne que Dolce a faite de ces admirables oraisons. L'habile Editeur avoüe qu'il a profité du Commentaire du Pere Merouville Jésuite sur cette partie des œuvres de Ciceron; ce qui rendra l'Edition de Mr. Facciolati préferable à toutes les autres, c'est une table des mots, des phrases, qui peut passer pour un excellent Dictionnaire. Il a publié *l'oraison pour Quintilius* comme un essai de sa nouvelle édition.

Gian Pellegrino Nuvolotti, prémier *Juin* 1715.

Chirurgien de Fano, a publié pour la seconde fois *les Essais d'Anatomie traduits de François en Italien* il y a quelques années par les Auteurs d'un Journal qui se faisoit alors à Parme, & il a ajouté *des essais de Chirurgie.* On souhaite qu'il les continuë. Cet habile homme réduit la Chirurgie à une pratique simple & judicieuse.

DE NAPLES.

Le Pere Jean Dominique Putignani a donné la premiere partie d'un traité des Instituts Religieux, où il joint l'histoire au Droit & à la Théologie. Nous n'avons rien de plus complet sur cette matiere que les quatre volumes de Suarés ; si son stile scholastique ne rebutoit, s'il n'avoit pas négligé l'histoire des Ordres Religieux, personne n'oseroit travailler après lui sur cette matiere. Le Pere Putignani a évité ces deux défauts. La premiere partie de son ouvrage contient, outre l'histoire de l'état Religieux en general, & des Ordres Religieux en particulier, des questions importantes sur la nature de l'état Religieux, & un détail des regles différentes des Ordres réguliers ; il croit, que les Ordres militaires, où le mariage est permis, sont veritablement des Ordres Religieux. L'Auteur discutera dans la seconde partie toutes les difficultez qui regardent l'observation des vœux & des regles. *Joannis Dominici Putig-*

nani è Societate Jesu de Regularium institutionibus pars prior, in 4°.

DE LUQUES.

Mr. Poggi, Evêque de Sanminiato, a donné au public la vie du *Pere Jule Arrighetti* son Maitre, & cinquante neuvieme Général de l'Ordre des Servites, excellent Religieux, que Dieu a honoré de quelques faveurs miraculeuses.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Monsieur Gibson a recueïlli en un corps *Les articles des confessions de foi, les Canons & les Statuts de l'Eglise Anglicane*. C'est un *in folio*.

Les Dialogues de deux Seigneurs Anglois, l'un Protestant, l'autre Catholique, sont de Monsieur Lesley. On en verra bientôt la réfutation par une des meilleures plumes d'Angleterre, Monsieur Lesley est un homme d'esprit fort attaché à l'Eglise Anglicane & à la maison des Stuards ; il fait une reflexion remarquable : On a dit-il, pris pour prétexte de l'invasion du Roi Guillaume, le dessein qu'avoit le Roi son oncle & son beaupere d'abolir le serment de supremacie, & c'est le Roi Guillaume qui l'a bolit.

Mr. Burnet, Evêque de Salisbery, est mort. Les Wighs, les Tolerans, ses maîtresses,

se regrettent : Les bons Anglois le regardent comme un des principaux Auteurs des troubles qui ont tant causé de maux à l'Angleterre, & qui l'agitent encore, il a poussé la débauche jusqu'à la vieillesse. Scandaleux dans ses mœurs, furieux dans ses écrits, Historien sans sincerité, Théologien sans principes, sujet sans respect, Déclamateur & rien de plus, Républicain d'inclination, fauteur de la Tyrannie, par interêt Evêque Anglican, & protecteur déclaré des Presbyteriens. Ses derniers ouvrages sont un *suplement de son histoire de la reformation* qui en fera le troisiéme tome ; il y corrige plusieurs fautes qu'on lui a fait remarquer dans cette histoire ; une violente déclaration contre ses Censeurs, & contre la Religion Romaine, imprimée sous le titre *d'introduction au troisiéme volume de l'histoire de la reformation* ; & un recueil de sermons & d'homelies. Mr. Collier, Ecrivain plus moderé, plus exact, & dont le stile est plus régulier & plus parfait, a achevé *son histoire Ecclésiastique d'Angleterre*. Le second tome qui paroît commence par le regne de Henri huit, & finit à la mort de Charles second. Mr. Collier contredit souvent Mr. Burnet sans le nommer.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

On souhaitoit depuis longtems une nouvelle édition des observations Medecina-

les de Lommius, Bernard en a achevé l'impression ; on en a une traduction Françoise, mais l'original est toujours recherché, aucun Auteur ne fait mieux connoître les maladies, aucun n'a prescrit une pratique plus judicieuse, & plus sûre, l'estime particuliere que Mr. Fagon en a suffit pour en donner une grande idée. C'est Cavelier le fils au Lys d'or, qui le debitera à Paris.

Jodoci Lommii Medici olim celeberrimi observationum medicinalium libri tres, quibus omnium morborum signa, & quæ de his haberi possunt præsagia accuratissimè pertractantur, opusculum aureum nunc denuò juxtà primam editionem summâ curâ editum, in 8°.

DE LEYDE.

Vander Aa vend l'oraison que Mr. Boerhave a prononcée en quittant le Rectorat de l'Université, le sujet est intéressant, & critique ; le sçavant Orateur prouve que nôtre esprit est trop borné, & que la nature est trop profonde, pour que nous puissions pénétrer ce qu'elle renferme, *De abditâ rerum naturâ & de ingenio nostro non satis perspicaci.* Mr. Boerhave n'a épargné ni les Philosophes, ni les Medecins temeraires, qui s'aplaudissent eux-mêmes sur des découvertes fort incertaines.

DE LA HAYE.

L'Auteur des reflexions désintéressées sur la Constitution *Unigenitus*, Mr. Basnage le *Juin* 1715.

Miniſtre, continüe de prendre part aux troubles éxcitez contre cette Conſtitution par les Janſéniſtes qu'elle condamne. Il a donné au public un nouvel ouvrage écrit avec beaucoup de feu.

L'unité, la viſibilité, l'autorité de l'Egliſe, & la verité, renverſées par la Conſtitution Unigenitus, *& par la maniere dont elle eſt reçûë*, 1715. *in* 8°.

L'Auteur de ce livre ſuppoſe que le livre du témoignage de la vérité eſt un ouvrage dont les Catholiques doivent répondre; *il n'eſt*, dit-il, *condamné que par le Parlement, Corps auguſte, il eſt vrai, mais laïque, & à qui il n'appartient pas de juger de la foi; mais le Pape & les Evêques ſe taiſent, & n'avertiſſent ni l'Egliſe, ni leur troupeau, des erreurs de ce livre. Le Clergé lui donne un libre cours*, (c'eſt toujours le Miniſtre qui parle) ſans faire reflexion qu'il y a des erreurs ſi groſſieres & ſi oppoſées à la créance commune, qu'elles portent leur condamnation, qu'il n'eſt pas neceſſaire de les foudroyer pour en inſpirer de l'horreur, qu'il eſt ſeulement du devoir du Magiſtrat civil de proſcrire les livres qui les contiennent; l'habile Miniſtre ne veut donner du crédit à cet ouvrage, & le faire paſſer pour Catholique, que par une adroite politique, ſûr de renverſer les principes de l'Auteur du témoignage de la vérité, il voudroit qu'on crût que l'Egliſe Catholique ſuccombe avec lui. Qu'il ne ſe flate point d'un triomphe ſi vain, la cauſe de l'Ecrivain Jan-

séniste n'intéresse point l'Eglise ; tous les coups que Mr. Basnage lui porte ne tombent que sur un parti rebelle à l'Eglise.

Le Ministre ruine sans peine tous les foibles appuis que l'Ecrivain Janséniste a voulu substituer aux solides fondemens que Jesus-Christ a donnez à son Eglise. Il lui montre I. que si la Constitution est le renversement de la foi, toute l'Eglise Catholique est coupable de ce renversement, puisque hors dix ou douze Evêques, tous les Pasteurs Catholiques ont reçû la Constitution; qu'en vain on allegue la violence faite aux Evêques, & le défaut de liberté dans l'acceptation de la Bulle, que cette violence dont on fait tant de bruit se réduit à peu de chose. *On n'a exilé aucun Evêque, on a renvoyé dans leurs dioceses ceux qui n'ont pas accepté la Bulle : La résidence est-elle un supplice ?* D'ailleurs, dit Mr. Basnage, si on se donne la liberté de présumer de la violence dans les jugemens réguliers, quand les juges ne reclament point, il n'y a plus de regle, plus de Tribunal infaillible dans l'Eglise rien de certain dans la Religion, puisqu'il y a eû beaucoup moins d'apparence de contrainte dans l'Assemblée de Paris que dans les Conciles d'Ephese & de Nicée. II. Mr. Basnage fait voir que l'Auteur du témoignage de la vérité s'embarrasse dans de nouvelles difficultez, quand il réduit l'Eglise infaillible au petit nombre opprimé. Peut-on prétendre, lui demande-t'on, que dix ou douze Evêques sont l'Eglise univer-

ſelle? III. Mr. Baſnage conduit l'Auteur juſqu'à ſon vrai principe; il ſe force de reconnoître que dans ſon ſyſteme, comme dans le ſyſteme Proteſtant, le peuple eſt le juge des Paſteurs, que c'eſt le témoignage que le corps des fidelles rend à la vérité, qu'il faut écouter préférablement à celui des Evêques & du Pape; & il inſulte avec raiſon à l'Ecrivain Janſéniſte, contraint de revenir au principe des Proteſtans, quoiqu'il en veuille paroître éloigné.

Il prend droit ſur l'aveu de cet Ecrivain pour faire triompher les Proteſtans. Il tâche de prouver qu'il y a eû dans tous les ſiécles un petit nombre auſſi conſiderable & auſſi viſible que le Parti Janſéniſte, qui a reclamé contre les erreurs de l'Egliſe Romaine. C'eſt dans cet endroit qu'il remarque que ce cri contre la Conſtitution, que les Janſéniſtes font tant valoir, eſt ſi foible qu'on ne l'entend pas de loin, & que la poſtérité ne le connoîtra que par des libelles imprimez chez les Proteſtans. *C'eſt la bonté des Magiſtrats d'Amſterdam*, dit-il, *qui fait que la Chaire de la verité ſubſiſte dans l'Egliſe.*

DE FRANCE, DE PARIS.

Le Journal du voyage de l'Ambaſſadeur de Perſe a été ſi promptement enlevé, qu'au bout d'un mois il en a fallu faire une ſeconde édition. Monſieur Le Febvre a pris cette occaſion de le rendre encore plus curieux.

Mongé a imprimé pour la troisiême fois *les reflexions sur les obstacles & sur les moyens du salut confirmées par des exemples.* C'est un ouvrage du Pere Le Clerc Jésuite. Les reflexions sont solides, & les exemples choisis avec beaucoup de discernement.

Les Exercices de pieté que vend Giffard sont du Pere Jay : on les trouve pleins d'onction, & on reconnoît l'éloquence du Pere Le Jay même dans ce petit ouvrage.

Babury vend d'autres *Exercices de pieté* qui ont pour objet la personne de Jesus-Christ : ce sont des *adorations à nôtre Seigneur sur ses Mysteres, ses actions, ses paroles, les noms que l'Ecriture lui donne,* avec *des litanies sur ce qu'il y a de plus moral dans l'ancien & le nouveau Testament.*

Le Catalogue de la Bibliotheque Seguier, par le Pere de Monfaucon, paroit depuis quelques jours.

On a fait une seconde édition *des Epitres & des Evangiles qui se disent à la Messe traduites en François par Mr. Macé Curé de Sainte Opportune*, avec des argumens étendus & qui contribüent beaucoup à faire entrer dans le veritable sens de ces parties de l'Ecriture, & de courtes notes.

La seconde édition *des Entretiens de Mr. Marsollier*, imprimez chez Babury, est augmentée de trois entretiens, dont la justesse & l'élegance rendront l'empressement du public pour ce livre encore plus vif.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1715.

ART. LXXXI. *Explication des Epitres de St. Paul. Par le P. Pequigni Capucin, Profeſſeur en Théologie.* Page 929

ART. LXXXII. Everardi Ottonis de Ædilibus Coloniarum &c. *Des Ediles dans les Colonies &c. Par Everard Otton.* p. 944

ART. LXXXIII. *Refutation d'un écrit intitulé*, Projet de Mandement de Mr. de Mirepoix au ſujet de la Conſtitution Unigenitus. p. 953

ART. LXXXIV. *Remarques ſur quelques paſſages d'Horace dont l'Auteur corrige le texte par des conjectures fort heureuſes.* page 968

ART. LXXXV. *La vie de Dom Pierre Le Nain Souprieur ancien de la Trape. Par M. D***.* p. 978

ART. LXXXVI. Jodoci Hermanni Nunning &c. *Tombeaux des Gentils dans le Dioceſe de Munſter. Par Joſſe Herman Nunning Chanoine de Werde.* p. 990

ART. LXXXVII. *Reflexions critiques ſur la Médecine, de Mr. Le François Docteur en Médecine.* p. 996

ART. LXXXVIII. *Seconde lettre de Mr. de Valbonais ſur une inſcription trouvée à Lyon.* p. 1024

TABLE.

ART. LXXXIX. *Troisiéme lettre du même Auteur.* p. 1034
ART. XC. *Reflexions sur les Remarques de Mr. de Valbonais, par Mr. Laisné.* p. 1047
ART. XCI. *Nouveaux éclaircissemens donnez par Mr. de Valbonais au sujet de la même inscription.* p. 1058
ART. XCII. *Observation de l'éclipse du soleil arrivée le 3e. Mai 1715. faite par les RR. Pr. Feuillée & Laval.* p. 1065
ART. XCIII. *Explication d'un Passage d'Aulu Gelle, & correction à faire dans le texte de Pline sur la division des vents. Projet de reforme sur cette matiere.* p. 1075
ART. XCIV. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne, d'Hambourg. p. 1090
D'Helmstad. ibid.
De Berlin. ibid.
De Cisenae. p. 1091
D'Ausbourg. ibid.
De Cologne. ibid.
D'Italie, de Venise. p. 1092
De Rome. p. 1093
De Padouë. p. 1094
De Naples. p. 1095
De Luques. p. 1096
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1097
De Leyde. p. 1098
De la Haye. ibid.
De France, de Paris. p. 1101

Fin de la Table.

ERRATA

Pour le Mois de Juin 1715.

PAge 942. lig. 22. les faire appeller, *effacez* faire.
ge 945. lig. 19. c'estoient, *lisez* c'estoit.
ge 959. lig. 26. l'explication, *lisez* l'acceptation.
ge 960. lig. 5. à la demande, *lisez* à sa demande,
ge 1094. lig. 28. lisez *Quintius.*
ge 1101 lig. 2. *lisez* il le
ge 1102. lig. 18. *lisez* de M. Seguier.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1715.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1715.

ARTICLE XCV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1712. Avec les Mémoires de Mathématiques & de Physique pour la même année, tirez des Régistres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1714. *In* 4°. 106. *pages pour l'histoire*, 342 *pour les Mémoires.*

Physique Générale.

COMME la mer change continuellement de hauteur dans la plûpart des ports de l'Ocean, il est d'une éxtrême importance aux Pilotes d'être ins-

truits de ces varietez. Mr. Cassini les avoit réduites en regles pour Dunkerque & le Havre, comme on a pû voir dans les Mémoires de l'Academie 1710. En éxaminant un journal d'observations faites à Brest par Mr. de Longchamp, il a eû le plaisir de voir que ses regles peuvent de même s'appliquer à ce port. Une des principales est pour ajuster les grandes marées avec le tems précis de la nouvelle & de la pleine lune, auquel elles ne sont pas tellement attachées, que quelquefois elles n'avancent, & quelquefois elles ne retardent. Or selon les observations faites à Brest, le tems moyen entre ces inégalitez est 3^h 45′ : auquel il faut ajouter ou ôter deux minutes pour chaque heure, que la nouvelle ou pleine lune anticipe ou suit ce tems moyen de la haute mer.

Par éxemple, le 28 d'Août 1711. la pleine lune fut à 5^h. 8′. du matin, & la haute mer à 4^h. 6′. du soir ; la différence est 10^h. 37′ : prenant deux minutes pour chaque heure, c'est 21′ ; qui ajoutées au tems moyen 3^h. 45′, donnent 4^h. 6′, tems véritable

de la marée. Au contraire le 9. de Decembre de la même année, la haute mer fut observée à 3^h. 29'. 30". du soir, la nouvelle lune fut à 11^h. 15'. du soir, la différence est 7^h. 30'. en prenant deux minutes pour chaque heure c'est 15', qui retranchées du tems moyen 3^h. 45'. laissent 3^h. 30'. pour le tems véritable de la marée. C'est le mémoire de M. Cassini qu'il faut consulter pour ces sortes de détails.

On remarquera encore ici ce qu'on remarqua dans ces Mémoires au mois de Juin 1713. art. 93. que les marées des équinoxes, non plus que celles des solstices, n'ont rien qui les distingue. Les marées dans le cours de l'année s'élevent plus ou moins, selon que la lune approche ou s'éloigne de la terre : & pour s'en convaincre, supposons la moyenne distance de la lune à la terre de 100000 parties. Le 10. de novembre 1711. jour de la nouvelle lune la distance de la lune étant de 93600 parties, c'est à dire, une des plus petites, la mer monta à 19 pieds 3 pouces. Le 25 du même mois, jour de la pleine lune, la distance de la lune étant de 106540

qui eſt une des plus grandes, la mer ne monta qu'à ſeize pieds 9 pouces. Suivant cette regle de la diſtance de la lune à la terre, le 26. de Septembre, jour de la pleine lune qui ſuivoit immédiatement l'équinoxe, la hauteur de la mer fut de 17 pieds 5 pouces, & le lendemain de 17 pieds ſix pouces: alors la diſtance de la lune étoit de 103971. Mais le 12. d'Octobre, jour de la nouvelle lune, qui n'étoit diſtante que de 94680, la mer monta à 19 pieds 5 pouces, & le lendemain à un pouce plus haut. Il eſt donc conſtant que les grandes marées arrivent, quand la lune eſt dans le périgée: c'eſt ce que M. Childrey avoit auſſi obſervé, comme il eſt marqué dans les Actes Philoſophiques du mois d'Octobre 1670.

Mr. de la Hire le fils rapporte des éxpériences du barométre faites en Suéde par Mr. Vallerius, ſçavant Suedois, qui ſur le bord des mines qu'il appelle *Falbunenſes*, obſerva le mercure à 27 pouces 9 lignes & $\frac{52}{300}$ de ligne; au fond de la mine profonde de 82 toiſes 2 pieds 4 pouces 3 lignes, à 27 pouces 5 lignes; au ſommet de

la montagne *Grufriis berget* haute de 47 toises 3 pieds 2 pouces 10 lignes & $\frac{8}{10}$, à 26 pouces 4 lignes & $\frac{446}{300}$. Ce qui donne 1 pouce 1 ligne & $\frac{446}{300}$ de différence dans la hauteur du mercure pour 129 toises 5 pieds 7 pouces 1 lignes & $\frac{8}{10}$ entre le fond de la mine & le sommet de la montagne: c'est moins de 10 toises de hauteur pour une ligne de variation du mercure. Quoiqu'il en soit de cette scrupuleuse éxactitude de Mr. Vellerius, plus capable de causer du soupçon, que de donner de l'assurance, quand on le voit compter jusqu'aux lignes & aux fractions de lignes en mesurant la hauteur d'une montagne & la profondeur d'une mine, en ce païs-ci une ligne de mercure répond à une plus grande hauteur, selon les éxpériences de Mr. Cassini à 10 toises 5 pieds, selon celles de Mr. Picart à plus de 14 toises, selon celles de Mr. de la Hire à 12 toises. D'où il s'ensuit que l'air est plus pressé en Suéde, & chargé d'une plus haute atmosphere, qui y cause aussi une plus grande réfraction. Au contraire il paroît par les éxpériences faites à Caienne que l'at-

mosphére y est plus basse qu'ici.

Mr. Maraldi, dans un Mémoire très-curieux & très-détaillé sur les abeilles dit, que la nature, qui partout ailleurs est environnée d'obscuritez, est encore ici armée contre ceux qui veulent la considerer, les aiguillons des abeilles les rendant intraitables. Il ne paroît pas néanmoins que le danger l'ait étonné ; & ses observations peuvent nous dédommager de la perte de celles d'Aristomachus, qui en en fit pendant trente-huit ans, & de celles d'Hilliscus, qui ne s'y étoit pas appliqué avec moins de soin. Aristote en rapporte de fort curieuses, que Virgile a ornées de ses beaux vers, & auxquelles Pline a encore ajouté. Entre les Modernes, le Prince Frederic Cési, Instituteur & Chef de l'Académie Romaine des Sciences, en avoit composé un Traité qu'il présenta à Urbain VIII. & qui n'a pas éte publié, non plus que celui que Mr. Sowammerdan avoit promis sur l'anatomie des abeilles.

Selon les observations de Mr. Maraldi on a compté huit ou dix mille abeilles dans les petites ruches, &

jusqu'à dix-huit mille dans les grandes. L'essain est composé de mouches de trois espéces différentes, dont la premiére, & sans comparaison la plus nombreuse, est des abeilles ordinaires, la seconde des bourdons qui sont plus gros & n'ont point d'aiguillon, la troisiéme est réduite à trois mouches, & ordinairement à une seule pour chaque ruche, elle est plus allongée que les bourdons & plus menuë à proportion de sa longueur, d'une couleur plus vive & portant un aiguillon, d'une démarche grave & posée. C'est la Reine des abeilles, elle en a été appellée le Roi, & elle en est véritablement la mere.

C'est d'elle en effet que naissent toutes les abeilles & tous les bourdons, avec une fécondité si étonnante que dans l'année elle en produit huit ou dix mille. Elle entre dans une alveole qu'elle trouve vuide, & y depose un œuf, & passe aussi-tôt dans l'alveole voisin, où elle laisse aussi un œuf : pendant la ponte elle est accompagnée de dix ou douze des plus grosses abeilles, qui semblent la caresser avec leur trompe & leurs pat-

tes. L'œuf eſt long d'une demie ligne, ou au plus de deux tiers de ligne, plus menu par un bout, ſur lequel il demeure planté pendant quatre jours, après leſquels il ſe change en maniére de chenille diviſée en pluſieurs anneaux, & environnée d'une liqueur blanchâtre que les abeilles ont eû ſoin d'y porter auparavant, & elles ont ſoin auſſi pendant quatre autres jours de fournir du miel pour la nourriture de la nouvelle chenille, qu'elles enferment enſuite dans ſon alveole en bouchant le deſſus avec de la cire. Là le ver ſe transforme en aurelie, ou en nymphe, & douze jours après il en ſort une abeille, qui ſe fait paſſage au travers de la cire. D'abord elle paroît un peu endormie; mais bientôt après prenant ſon agilité naturelle, dès le même jour elle vole aux champs, & retourne chargée de cire comme les autres.

Pour les bourdons, tandis que les abeilles travaillent avec une diligence ſurprenante, ils ſe tiennent à rien faire, & ne ſortent gueres de la ruche que vers les trois heures de l'après dinée, quand le jour eſt beau.

Mais enfin ſur la fin de Juillet les abeilles leur déclarent une rude guerre ; & ſe mettant pluſieurs contre un, les tirent avec violence, juſqu'à ce qu'elles les ayent mis hors de la ruche : l'animoſité va juſqu'à crever les œufs & tuer les vers, dont il doit ſe former des bourdons ; en ſorte qu'au mois d'Octobre il n'en reſte aucun.

Mr. Maraldi conjecture qu'ils ne ſont pas tout à fait inutiles, qu'ils ſont les mâles, & rendent les œufs féconds par une liqueur qu'ils y répandent à la maniere des poiſſons.

On omet ce qu'il dit de la conformation du corps des abeilles, de la maniére dont elles recueïllent la cire le miel, de leur habileté à conſtruire leurs alveoles & leurs rayons.

Entre pluſieurs autres coquillages dont Mr. de Reaumur décrit le mouvement progreſſif, celui qui ſe nomme heriſſon, ou ourſin, ou chataigne de mer, ſemble mériter une attention particuliére, en ce que ſon écorce eſt heriſſée de 2100 épines, & percée de 1300 petit trous, pour autant de cornes ſemblables à celles des limaçons : les épines ſont mobi-

les, & l'ourſin s'en ſert pour avancer ou reculer , comme il ſe ſert de ſes cornes pour ſe conduire. Combien faut-il de muſcles pour faire joüer tout cela ?

Quoique dans les caves & les ſouterrains on ſente l'air froid en été, & chaud en hyver, il y eſt pourtant plus chaud en été qu'en hyver. Mais il y a en Franche-Comté une caverne, où il eſt réellement plus froid ; elle eſt à cinq lieuës de Beſançon auprès du village de Chaux au pied d'un roc, & profonde de 80 pieds. Mr. Billerez , Profeſſeur d'Anatomie & de Botanique à Beſançon , y étant deſſcendu pour l'examiner au mois de Septembre 1711 , trouva que le fond étoit encore couvert de trois pieds de glace , & il vit trois piramides de glace haute de 15. ou 20. pieds. Encore que la glace commençât alors à fondre , & un brouïllard à ſortir par le haut de la caverne , ce qui continuë pendant tout l'hyver , toutefois le froid étoit ſi grand que le thermometre, qui hors de la caverne étoit à 60 degrez, y deſcendit à 10, c'eſt à dire, à 10 au deſſous du très-grand froid. Mr.

Billerez a trouvé la cause de ce phénoméne, en observant que les terres du voisinage, & sur tout celles du dessus de la caverne, sont pleines d'un sel nitreux, ou d'un sel armoniac naturel. Ces sels mis en mouvement par la chaleur de l'été se mêlent avec les eaux qui tombent dans la caverne, & les congele, de même qu'il arrive dans les glaces artificielles. La glace de la caverne est plus dure que celle des riviéres, moins mêlée de bulles d'air, & se fond plus difficilement.

Selon les observations de Mr. de la Hire la quantité d'eau de pluye & de neige fonduë qui est tombée à l'Observatoire, est de 25 pouces 2 lignes : ce qui est beaucoup plus que les années moyennes, qui ne donnent qu'environ dix-neuf pouces. Le thermometre monta au plus haut à 62 parties $\frac{1}{2}$ le 16 de Juin au lever du Soleil, & après midi à 73 $\frac{1}{2}$ il descendit au plus bas à 20 parties le 15. de Février : l'état moyen de ce Thermométre est à 48 parties. Monsieur Scheuchzer a mandé de Zuric, que la hauteur de l'eau de pluye & de neige fonduë y a été de 45 pouces & une ligne.

Anatomie.

Sous le nom de Bezoard Monſieur Geoffroy le jeune comprend toutes les matiéres qui ſe forment par couches dans le corps des animaux, & même les perles ; & à ce propos il fait mention d'une eſpece de grande Moule nommé *Pinna marina*, qui ſe pêche ſur les côtes de Provence aux mois d'Avril & de Mai. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'à la pointe du côté oppoſé à la charniére elle porte une houppe longue d'environ ſix pouces : cette houppe eſt compoſée de filamens d'une ſoye fort déliée & brune qui ſe peigne, ſe file, ſe met en ouvrages qui pourroient paroître précieux, s'il n'y avoit pas de véritable ſoye. Ariſtote donne le nom de *Byſſus* à la houppe de ce coquillage.

M. Mery a fait voir à l'Académie, que le nerf optique eſt d'une conſtruction entiérement différente de tous les autres nerfs qui ſont compoſez de fibres. Celui-là avant que d'entrer dans l'orbite de l'œil, n'eſt qu'une

enveloppe formée par la pie mere, & qui contient un allongement de la moëlle du cerveau qu'il eſt facile d'en faire ſortir. En entrant dans l'orbite de l'œil il prend une ſeconde enveloppe de la dure mere, & ces deux enveloppes, ou membranes, ſont liées enſemble par des filamens très déliez; celle qui vient de la pie mere eſt continuë avec la choroïde, & celle qui vient de la dure mere l'eſt avec la cornée. Sous ces deux enveloppes depuis l'entrée de l'orbite de l'œil juſqu'au globe de l'œil, eſt encore renfermé de la moëlle, mais ſéparée en beaucoup de petites cellules qui répondent les unes aux autres, & qui empêchent de faire ſortir la moëlle ſi aiſément. La rétine, ſelon Mr. Mery, & comme il s'enſuit de cette conſtruction, n'eſt formée que de cette moëlle, & partant elle ne ſçauroit être l'organe de la viſion. Mais ſi c'eſt la choroïde qui reçoit l'impreſſion de la lumiére; comme elle n'eſt continuë qu'avec la pie mere, où portera-t'elle cette impreſſion pour exciter le ſentiment de la vûë? La difficulté eſt grande.

Chymie.

Les effets de la Chymie sont visibles, éxcitent la curiosité & l'admiration : les causes de ces effets sont cachées, & à leur défaut chacun substituë ses conjectures. En voici une de Mr. Lemery le fils, pour expliquer les diverses couleurs des précipitez de mercure. Lorsque le mercure a été dissout par l'esprit de nitre, de sorte qu'il est devenu entiérement invisible dans la liqueur qui est claire & limpide, si l'on y verse quelque alkali ou absorbant, la liqueur devient blanche, ou se colore, selon la différence des alkalis, & le précipité prend la même couleur. Comme ils ont passé ces alkalis par le feu, soit qu'ils soient volatils ou fixes, ils demeurent pénétrez de parties de feu, lesquelles s'insinuent dans le mercure à mesure que les acides qui l'ont dissout & le soutiennent, l'abandonnent pour se joindre aux alkalis. Selon que les alkalis sont ou forts, ou foibles, ils contiennent plus ou moins de parties de feu, & par conséquent

en communiquent plus ou moins au mercure : plus de parties de feu rendent le précipité rouge , peu de parties de feu lui laiſſent ſa couleur naturelle , qui eſt le blanc, une médiocre quantité de parties de feu le fait jaune. Mr. Lemery ſuppoſe que le feu n'eſt pas feu ſeulement par le mouvement , mais de ſa nature.

M. Homberg expoſe en deux mémoires la méthode dont il s'eſt ſervi, pour examiner ſi le ſang & les autres parties des animaux contiennent un acide. Le ſang des agneaux & des veaux lui a fourni un acide plus fort que celui des moutons & des bœufs. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que la liqueur étoit acide & alkali, rougiſſant la teinture de tourneſol, & faiſant efferveſcence avec l'eſprit de ſel. Il eſt encore remarquable que dans l'analyſe du lait de vache & de chévre, la liqueur aqueuſe a une odeur agréable , même la liqueur rouſſe ne ſent pas mauvais , mais comme un gâteau frais & un peu grillé, au lieu que le lait d'âneſſe dès le commencement de la diſtillation a rendu une odeur fade & déſa-

gréable, qui a augmenté de plus en plus, comme de la vieille graiſſe ou du vieux oing. Différence, qui ſemble venir de ce que le lait de vache & de chévre contient à peu près autant de matiére butireuſe que de caſéeuſe, ou de crême que de fromage, & que le lait d'âneſſe contient trois ou quatre fois plus de fromage que de crême. Or l'odeur de la crême ſur le feu eſt douce & agréable, celle du fromage frais eſt fade & déſagréable.

Maniere de copier ſur le verre coloré les pierres gravées.

On ſçait combien ſont eſtimées les pierres gravées qui reſtent de l'antiquité, à cauſe de la délicateſſe des figures qui y ſont repréſentées en creux, & quelquefois elles apprennent quelque choſe. Mais elles ſont enfermées dans les cabinets des Princes, ou d'autres perſonnes de conſidération curieuſes, où il n'eſt pas toujours aiſé d'avoir accès pour les conſidérer à loiſir. Quelques ouvriers en verre ont trouvé le ſecret

de les modéler, & l'ont caché pour en tirer du profit. M. Homberg s'étant par curiosité appliqué à le chercher, & y ayant mis trois mois, rend publique la maniére qui lui a réüssi, & elle mérite certainement d'être rapportée ici.

De toutes les terres qu'il a essayées, cette espece de craye que nous appellons Tripoli, est celle qu'il a trouvée contenir moins de sels, & qui par conséquent étant moins sujette à se fondre, & plus propre à faire les moules que l'on va décrire. Il faut piler le tripoli de France dans un mortier de fer, & le passer par un tamis de crin : celui de Venise doit être gratté finement avec un couteau, ou avec un éclat de verre, passé par un tamis de soye très-déliée, & puis broyé dans un mortier de verre avec un pilon de verre. Plus il sera fin, mieux il prendra les empreintes.

Il faut ensuite humecter le tripoli de France, en sorte qu'il se réduise entre les doigts en une pâte, à peu-près comme il s'en fait une de la mie de pain frais pressée de même entre

les doigts. On remplit de ce tripoli humecté un petit creuset plat de la profondeur de sept ou huit lignes environ, & du diamétre qui convient à la grandeur de la pierre que l'on veut mouler : on presse légérement le tripoli dans le creuset, puis on met par dessus un peu de la poudre séche du tripoli de Venise, sur quoi on pose la pierre, & on l'imprime en la pressant dans le tripoli aussi fortement qu'on le peut avec les pouces; puis on aplatit bien avec les doigts ou avec un morçeau d'yvoire tout le tripoli qui se trouve à l'entour de la pierre. On le laisse reposer un moment, jusqu'à ce que l'humidité du tripoli de France ait pénétré celui de Venise qui avoit été mis en poudre séche : après quoi l'on sépare la pierre du tripoli, en l'élevant un peu avec la pointe d'une aiguille enchassée dans un petit manche de bois, pour lors en renversant le creuset, la pierre tombera, & laissera son impression sur le tripoli, dont on réparera les bords. S'il reste du tripoli dans la pierre, la figure dans le moule est gâtée, & elle le sera dans le verre.

On laiſſera le creuſet ſécher, & quand il ſera parfaitement ſec, on prendra un morceau de verre de quelle couleur on voudra, & taillé de la grandeur convenable à la figure imprimée ; on le poſera deſſus, en ſorte qu'il ne le touche pas, car il l'écraſeroit. On approchera du fourneau le creuſet ainſi couvert du morceau de verre, afin qu'il s'échauffe peu à peu, & juſqu'à ce qu'on ne puiſſe plus le toucher des doigts ſans ſe brûler. Alors il eſt en état d'être mis dans le fourneau, qui doit être un petit four à vent, garni au milieu d'une mouffle, où il y aura grand feu de charbon deſſus, deſſous, & à l'entour du mouffle. On mettra un ou pluſieurs creuſets ſous la mouffle ſelon ſa grandeur, on bouchera l'embouchûre de la mouffle avec un gros charbon rouge, & l'on obſervera le morceau de verre.

Quand il commencera à devenir luiſant, c'eſt la marque qu'il eſt aſſez amolli pour ſouffrir l'impreſſion : il faudra pour lors retirer le creuſet du fourneau, & preſſer incontinent le verre avec un morceau de fer, pour

lui imprimer la figure moulée dans le creuset. Tout aussitôt que l'impression sera faite, il faut remettre le creuset auprès du fourneau dans un endroit un peu chaud & à l'abri du vent, où il puisse refroidir peu àpeu sans se casser. Etant froid on ôtera le verre, & avec des pincettes on égrugera les bords, ce qui empêche qu'il ne casse quelque tems après avoir été imprimé, particuliérement quand le verre est un peu revéche. Les verres les plus durs à fondre sont les meilleurs à user, ils portent un plus beau poli,& ne se rayent pas si aisément que les tendres.

Un verre ainsi copié d'après une pierre gravée, pourra servir de modéle pour une infinité d'autres verres qui porteront la même figure. Si l'on veut copier en relief une pierre travaillée en creux, ou au contraire mouler en creux une pierre travaillée en relief, il faut prendre éxactement l'empreinte de la pierre en cire d'Espagne, laquelle sera ensuite appliquée sur le tripoli, comme on l'a dit de la pierre; en observant que la cire d'Espagne soit sur du bois ou

ſur un carton fort, afin de ne pas plier quand on preſſera ſur le tripoli.

Ces pierres gravées ſont des agates, des jaſpes, des cornalines, des onyx, des ſardoines, des ametiſtes, des grenads : quand pour les copier on employe des verres d'une compoſition reſſemblante à ces pierres, les copies imitent ſi bien leurs originaux, que tous les jours les connoiſſeurs y ſont trompez.

Botanique.

Ce qui paroît dans la Botanique n'être de nul uſage par rapport à la vie & à la ſanté des hommes, ſert au moins à ſatisfaire leur curioſité, ce ſont des connoiſſances qui plaiſent à l'eſprit. Telles ſont les deſcriptions éxactes des diverſes eſpeces de *Fucus*, qui eſt une herbe marine, par Mr. de Reaumur ; des figues & du Dracocephalon, par Mr. de la Hire le cadet ; du coryſpermum, par Mr. Juſſieu.

Si l'opium a de bons effets dans la Médecine, il en a auſſi de très-fâ-

cheux : trouver donc une plante narcotique, dont il n'y ait à esperer que les bons, & à ne point craindre les mauvais, c'est un grand avantage. Mr. Bolduc l'a trouvée, cette plante, & c'est le Pavot rouge, ou le Coquelicot. Quatre onces des têtes & non des fleurs de ce pavot, vertes & récentes, lui donnent cinq gros d'un extrait solide, dont il ne faut prendre que deux, ou trois, ou quatre grains.

Géometrie.

Cet article consiste en l'application des regles de Diophante à la Géometrie, & en quelques réflexions sur la méthode de Mr. Descartes pour les tangentes, en de nouvelles réflexions de Mr. Varignon sur les développées, des remarques de Mr. de la Hire sur la Géometrie de Mr. Descartes, & une explication des propriétez de la Tactrice par M. Bomie. Tous ces différens mémoires sont assez à la portée de ceux qui sont initiez à la Géometrie ; mais ils demandent une longue éxposition,

ſans laquelle on ne ſe feroit pas entendre.

Aſtronomie.

Si c'étoit de Jupiter même, qu'on obſervât le cours de ſes ſatellites, il ſeroit ſans doute plus aiſé de déterminer leurs nœuds & les inclinaiſons de leurs orbites. Mr. Maraldi crut avoir trouvé l'occaſion de faire à cet égard une obſervation très-utile le 1. de Septembre 1702. au tems d'une conjonction rare du quatriéme ſatellite qui devoit paſſer ſi près de l'ombre de Jupiter, qu'il étoit difficile de s'aſſûrer s'il y entroit ou non. Mr. Bianchini fit la même obſervation à Rome, où étoit auſſi M. Maraldi, & M. Manfredi à Bologne. Il rapporte ces obſervations, qui furent conformes entre elles; & il en conclut une inclinaiſon de 52′ du ſatellite à l'égard de l'orbite de Jupiter; Mr. Caſſini l'a faite de 55′. A voir les différentes apparences du même ſatellite, il y a lieu de croire qu'il a ſes taches, ou paſſagéres, ou permanentes: & ſi elles ſont perma-

nentes, il tourne sur son axe, & se montre à nous sous diverses faces.

L'éclipse de lune du 13e de Janvier 1712. fut observée à l'Observatoire par Mr. de la Hire, & par Messieurs Cassini & Maraldi. Il n'est pas possible qu'il ne se trouve quelque petite différence entre les observations.

Méchanique.

Les Mémoires compris sous le nom de Méchanique, ne portent pas moins de Géométrie que ceux même de Géométrie ; & on est contraint d'y renvoyer. On avouë que la raison qu'on a d'en user ainsi, c'est sa propre éxpérience : on entend Messieurs les Académiciens dans leurs propres Mémoires, & on ne les entend point hors de là. Il s'agit ici de poussées des voutes, & Mr. de la Hire détermine la force qu'il convient donner aux pieds-droits pour les soutenir : Mr. Saulmon éxamine le mouvement d'un solide plongé dans un fluide, & cela pour parvenir à expliquer le mouvement des Planétes

dans la matiére céléste : Mr. Parent donne un calcul des puiſſances néceſſaires pour vaincre les frottemens des eſſieux dans les machines : Mr. de la Hire le fils éxplique une invention pour arrêter un carroſſe dont les chevaux ont pris le mors aux dens.

L'hiſtoire finit par les éloges de deux Académiciens, de Mr. Berger, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris & Profeſſeur de Chymie au Jardin Royal, & de Mr. Caſſini.

Jean Dominique Caſſini naquit à Perinaldo dans le Comté de Nice le 8e Juin 1625, de Jacques Caſſini Gentilhomme Italien & de Julie Croveſi. Il fit ſes premieres études ſous les Jéſuites à Genes, & quelques-unes de ſes poëſies Latines furent imprimées avec celles de ſes maitres dans un recueïl en 1646. Il s'appliqua enſuite avec ardeur à l'Aſtronomie, où il fit des progrès ſi rapides, qu'en 1650. il fut choiſi par le Sénat de Boulogne pour remplir la premiere Chaire de Profeſſeur d'Aſtronomie. Il fut reçu en cette ville par le Marquis Cornelio Malvaſia, Senateur en ſa patrie, Général des

troupes du Duc de Modene, & Sçavant.

Ils obſerverent enſemble une Cométe qui parut en 1652. & Mr. Caſſini conçut l'idée d'un ſyſtême pour le mouvement des Cométes, que l'éxpérience a vérifié. En 1653. il traça ſur le pavé de l'Egliſe de S. Petrone de Bologne cette fameuſe Méridienne qui ſupplée ſi heureuſement à la petiteſſe des inſtrumens pour obſerver le mouvement du ſoleil. Il publia ſur cette matiere un écrit en 1655. & le dédia à la Reine Chriſtine de Suede. Il détermina que la moindre vîteſſe du ſoleil dans l'apogée n'eſt pas ſeulement apparente, mais encore réelle. Il découvrit que les réfractions s'étendoient juſqu'au zenit. Et ſur ſes obſervations il compoſa des tables du ſoleil.

Les differens qui arriverent entre les villes de Bologne & de Ferrare, à l'occaſion des inondations du Po, détournerent Mr. Caſſini de ſes occupations aſtronomiques: il fut envoyé à Rome avec le Marquis Tanara, Ambaſſadeur de Bologne; & le Sénat de Bologne crut devoir ré-

compenser ses soins par la charge de Surintendant des eaux de l'Etat. Le Pape Aléxandre VII. l'employa aussi dans un différend qu'il avoit avec le Duc de Toscane, sur les eaux de la Chiana, & lui donna la Surintendance des eaux de l'Etat Ecclésiastique, il s'entretenoit volontiers avec lui sur les sciences, & dans le dessein de se l'attacher, il lui promit des avantages considerables, s'il vouloit embrasser l'Etat Ecclésiastique. Mr. Cassini fut encore employé aux fortifications de quelques places.

Etant à Rome il observa & calcula deux cometes qui parurent en 1664. & 1665. En 1665. il remarqua sur le disque de Jupiter l'ombre qu'y font les satellites, & en 1668. il donna les Ephémérides de ces satellites.

Ce fut en 1669. que Mr. Cassini quitta l'Italie, appellé par le Roi, qui le reçut comme un homme rare : il fallut avoir l'agrément du Pape, qui étoit alors Clement IX. & du Sénat de Bologne, qui ne le donnerent que pour quelques années ; & qui en effet le redemanderent avec chaleur. Mais Mr. Colbert n'en eut

pas moins à le retenir, & en 1673. il lui fit expedier des lettres de naturalité. La même année il épousa Geneviéve Delaitre, fille de Mr. Delaitre, Lieutenant General de Clermont en Beauvoisis.

Tout le monde sçait que Mr. Cassini a enrichi l'Astronomie de découvertes & de méthodes très-fines & très-ingénieuses : le détail iroit à une grande longueur.

Dans les derniéres années de sa vie il perdit la vûë, malheur qui lui a été commun avec Galilée, & peut-être par la même raison ; car les observations subtiles demandent un grand effort des yeux. Il mourut le 14e Septembre 1712. âgé de 87 ans & demi, sans maladie, sans douleur, & par la seule nécessité de mourir. Il avoit l'esprit égal, tranquille ; & son aveuglement même ne lui avoit rien ôté de sa gayeté ordinaire. Un grand fonds de religion, & la pratique de la religion, aidoit beaucoup à ce calme perpétuel. Les cieux qui racontent la gloire de leur Créateur, n'en avoient jamais plus parlé à personne qu'à lui, & n'avoient jamais mieux

persuadé. On sentoit en lui cette modestie, cette candeur, cette simplicité, que l'on aime tant dans les grands hommes : il communiquoit sans peine ses découvertes & ses vûës, faisant part de ses connoissances, plus dans le dessein de les faire servir au progrès des Sciences, qu'à sa propre gloire.

ARTICLE XCVI.

DISCOURS PRONONCÉ dans l'Eglise Cathedrale de Strasbourg le 3^e Mai 1715. par Jean Sigismond Nester de Dresde en Saxe, ci-devant Ministre Luthérien, aujourd'hui Novice Jésuite, dans lequel il expose les motifs de son retour à l'Eglise; traduit de l'Allemand. A Strasbourg 1715. *in 4°. pages 17.*

ON ne soupçonnera pas que l'interêt ait eû part au changement de Monsieur Nester, quand on ne cherche dans l'Eglise Romaine que la pauvreté, que l'obéïssance religieuse. On ne s'est converti, ni par ambition, ni par avarice, & nous

répondons ſans crainte, que les honnêtes gens des ſectes Proteſtantes eſtimeront plus ce Proteſtant, qui ſe fait Catholique pour embraſſer l'état religieux, que ces Catholiques qui ſe font Proteſtans pour quitter l'état religieux. Son changement n'eſt pas ſubit, il a déliberé deux années entieres. Enfin, trois motifs l'ont déterminé. 1°. L'unité perpétuelle des membres de l'Egliſe Romaine dans la même foi, oppoſée aux variations continuelles des Miniſtres; variations qui naiſſent de la conſtitution de leur fauſſe Egliſe & de leur pretenduë regle de foi, l'interprétation arbitraire de l'Ecriture ſainte. 2°. La viſibilité non interrompuë de l'Egliſe. 3°. Enfin, l'infaillible ſûreté du ſalut dans cette ſeule Egliſe. Les Catholiques nient qu'on puiſſe ſe ſauver dans la ſecte Proteſtante: les Proteſtans avoüent qu'on ſe peut ſauver dans l'Egliſe Catholique; Luther l'a dit très clairement, au quatrieme tome de ſes ouvrages de l'édition d'Iena page 320. *Nous avoüons que dans le Papiſme ſe trouve la vraye Ecriture ſainte, le vrai Baptême, les vrais*

Sacremens, le vrai pouvoir des Clef pour remettre les pechez, le vrai ministere de la parole, la vraye mission pour l'annoncer, le vrai Catéchisme, le vrai Christianisme; bien plus, le noyau même du Christianisme. Ces Protestans zelez qui ont fait tant de bruit, & qui ont employé les puissances les plus redoutables pour faire désavoüer aux Théologiens d'Helmstad une déclaration semblable, la condamneront-ils dans leur Chef, & pourront-ils se défendre d'admirer la force de la vérité, qui a fait parler ainsi le plus furieux ennemi de l'Eglise Romaine?

ARTICLE XCVII.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XI[e] *recueil.* A Paris, chez Nicolas le Clerc ruë S. Jacques, 1715. *In 12. pages 428, sans la table.*

CE recueïl que le P. Duhalde vient de publier, est aussi curieux, aussi édifiant, écrit avec la

même pureté & la même élégance que les précédens. Il est composé de sept lettres. On admire dans la premiere, adressée par le P. Bouchet à Mr. le Président Cochet de S. Valier, la fermeté des nouveaux Chrétiens de Tarcolan pendant une persécution fort vive.

Dans la seconde Dom Joseph Somera rend compte de la troisieme tentative faite par les Espagnols des Philippines pour aborder aux Isles Palaos, qu'on appelle communément les nouvelles Philippines. Le navire destiné pour cette expédition partit des Philippines le 14. de Novembre de l'année 1710. le trentiéme de Novembre de la même année on découvrit la terre qui restoit au nord-est trois degrez nord à environ trois lieuës, ayant observé la variation de quatre ou cinq degrez de variation nord-est dans cette route : on revira de bord pour approcher la terre de plus près, & on reconnut qu'il y avoit deux Isles que le P. du Beron Missionnaire Jésuite nomma les Isles de S. André, parce qu'on célébroit la fête de ce grand Apôtre. On ap-

prit peu après de quelques Insulaires qu'elles s'appelloient Sonsorol. Le P. du Beron s'étoit embarqué sur le vaisseau avec le Pere Courtil & le frere Baudin, dans le dessein de porter la foi dans ces Isles. Ils menoient avec eux un Palaos baptisé à Manile, sa femme & ses enfans. Deux bateaux venus d'une des Isles s'approcherent du navire, les Insulaires qui les conduisoient crioient *mapia*, *mapia*, c'est-à-dire, bonnes gens. Le Palaos baptisé leur parla, & aussitôt ils vinrent à bord & caresserent fort les Espagnols. Ce peuple est bien fait de corps, & d'une complexion robuste : ils vont nuds, excepté vers la ceinture, où ils se couvrent d'un morceau de natte. Leurs cheveux sont presque crépus : ils ont fort peu de barbe, & pour se garentir de la pluye, ils portent sur les épaules un petit manteau fait de fil de patates, & sur la tête une espece de chapeau de nate autour duquel ils attachent des plumes d'oiseaux toutes droites. Ils parurent surpris de voir fumer du tabac : ils volent sans scrupule sur tout le fer dont ils

font grand cas : leurs bateaux sont faits avec assez d'art, ils se servent de voiles Latines. Il ne fut pas possible d'aborder, ni de se mettte à l'ancre, on trouva partout autour de l'Isle grand fond de roche.

Ces Insulaires dirent que la principale de leurs Isles, nommée *Panloq*, étoit au nord nord-est ; qu'au sud-quart sud-oüest, & au sud-quart sud-est étoient situées deux autres Isles *Merieres* & *Poulo*. Les Missionaires tâcherent en vain d'engager un de ces sauvages à demeurer sur le navire, ils l'instruisirent autant que le tems le permit, & ils lui firent prononcer les noms de Jesus & de Marie, il dit que l'isle avoit environ deux lieuës & demie de tour, & huit cens habitans. Les deux Peres Missionaires voulurent absolument, contre l'avis du Capitaine & du Pilote, aller à terre planter une Croix. Ils monterent dans la chaloupe avec le Palaos baptisé, sa femme & ses enfans, le contre maitre du vaisseau & l'Enseigne des troupes. On n'en a point eû de nouvelles, & le navire après les avoir attendus inutilement

eſt retourné ſans eux à Manille. Un Palaos débarqué à Givan le jour de l'Aſcenſion 1710. a dit que le Palaos qui s'étoit fait baptiſer à Manille étoit un ſcélérat, qu'il avoit trompé les Eſpagnols, & qu'il feroit leur plus grand ennemi dans ſon païs. Une quatriéme entrepriſe a un ſuccès encore plus malheureux, le navire qui portoit le P. Serrano a fait naufrage.

La ſeconde lettre fait connoître des païs preſque inconnus. Le Pere Taillandier Jeſuite y décrit ſon voyage de S. Malo au Mexique, du Mexique aux Philippines, & des Philippines au Maduré. Il avertit qu'on débite beaucoup de fables dans les relations que nous avons des Iſles Canaries. Le fameux Pic de Teneriffe n'a qu'environ treize cens toiſes de hauteur, & on y monte en ſept heures. C'eſt de cette iſle que vient le fameux vin de Malvoiſie : pour le faire, on choiſit avec beaucoup d'attention les raiſins les plus mûrs, quand le vin eſt tiré on y mêle de la chaux vive, afin qu'il ſe conſerve lorſqu'on le tranſporte. On trouve

dans la même isle des pierres poreuses à travers lesquelles on filtre l'eau qu'on veut boire, l'arbre de l'isle de fer dont les feüilles sont autant de sources, est un conte inventé par les voyageurs. Le P. Le Breton montra au P. Taillandier du Thé de S. Domingue aussi bon que celui de la Chine.

Le Missionaire partit de la *Vera-Crus* le troisiéme de Février de l'an 1708. pour continuer par terre son voyage jusqu'au Mexique. Le Lecteur verra ici avec plaisir le Journal de ce voyage : on n'a point ailleurs la description des païs par où l'Auteur passa.

„ A une grande lieüe de la *Vera-*
„ *Crus*, on voit à la droite du che-
„ min un petit village nommé *Buena-*
„ *Vista* ; trois lieuës après on passe la
„ riviere *Xamaca*, qui entre dans la
„ mer à huit lieuës de la *Vera-Crus*.
„ La journée est ensuite de dix lieuës,
„ qu'on fait dans des terres incultes,
„ quoique le terroir paroisse assez
„ bon en plusieurs endroits, & on
„ arrive au village de *Cotasta*, situé
„ auprès d'une riviere du même

„ nom. Nous marchâmes le lende-
„ main sur des collines qui ne sont
„ point cultivées. Après cinq lieuës
„ de chemin, nous trouvâmes quel-
„ ques cabanes d'Indiens, & nous
„ entrâmes dans une plaine où est le
„ village de S. Jean, à huit lieuës de
„ *Cotasta*.

„ Le 5e Février nous nous trouvâ-
„ mes dans un païs plus temperé &
„ plus agréable à la vûë : nous passâ-
„ mes dans des vallons fertiles, char-
„ gez d'arbres fruitiers, & ensemen-
„ cez de mays * : on voyoit de toutes
„ parts une infinité d'oiseaux de tou-
„ te espéces, & tout-à-fait différens
„ de ceux d'Europe. Il y a surtout
„ quantité de Perruches bleuës plus
„ petites que des grives, & d'une
„ couleur fort vive.

„ Après deux lieuës de chemin,
„ on trouve le village de S. Laurent.
„ Ce sont des Noirs qui l'habitent :
„ ils descendent de plusieurs familles
„ des Noirs d'Afrique, qui s'étant
„ enfuis de la maison de leurs maî-
„ tres, obtinrent leur liberté à con-
„ dition qu'ils peupleroient ce païs.

* *Blé d'Inde.*

„ A trois lieuës au delà de ce vil-
„ lage, nous nous arrêtâmes à la ville
„ de Cordua, où il y a plusieurs fa-
„ milles Espagnoles : les maisons y
„ sont bâties à l'Européane, & on
„ pourroit la comparer à un de nos
„ plus grands Bourgs de France. Cet-
„ te journée, qui est de neuf gran-
„ des lieuës, se termine en arrivant
„ à la ville d'*Orissava* : elle est un peu
„ plus grande que *Cordua*. On se trou-
„ ve alors auprès de cette fameuse
„ montagne d'*Orissava*, que nous
„ avions apperçûë de 25 lieuës en
„ mer, & dont le sommet est toû-
„ jours couvert de neiges, quoi-
„ qu'elle soit située sous la zone tor-
„ ride. Elle est beaucoup plus haute
„ que le Pic de Tereniffe.

„ Le 6e Février après deux lieuës
„ de marche dans la plaine d'*Orissava*,
„ qui étoit toute couverte d'orge
„ qu'on alloit moissonner, nous grin-
„ pâmes une montagne, ou plutôt
„ une forêt de chênes fort touffus :
„ nous descendîmes ensuite dans une
„ vallée entourée de montagnes ex-
„ trêmement hautes. Au milieu de
„ cette plaine, qui a bien une lieuë

» de diametre, est situé le village de
» *Maltrata*, qui n'est habité que par
» des Indiens. Le soir nous mîmes
» deux heures & demie à gagner une
» montagne toute couverte de Pins
» de deux especes, & nous finîmes
» cette journée, qui fut de dix lieuës,
» en traversant une plaine de sables,
» où l'on trouve beaucoup de pal-
„ miers sauvages, de la même espe-
„ ce que ceux qui croissent dans les
„ sables de Pontichery.

„ Le 7. nous découvrîmes un des
„ plus fertiles païs de l'Amérique :
„ je ne crois pas qu'il y ait sous le
„ Ciel un climat plus doux & plus
„ tempéré ; tous les fruits de l'Euro-
„ pe & de l'Amerique y croissent, &
„ s'il y a peu de vignes & d'oliviers,
„ il faut l'attribuer à l'indolence de
„ ses habitans, ou aux sages loix de
„ la Monarchie Espagnole, dont le
„ dessein est de conserver ce nouveau
„ monde dans la dépendance de l'Es-
„ pagne. On y voit de très-belles
„ plaines remplies de Villages, dont
„ les Maisons sont bâties de briques
„ cuites au soleil. On seme tous les
„ ans du blé dans ces terres, qui sont

„ arroſées par des canaux pratiquez „ exprès, ou bien par l'eau qui deſ- „ cend des collines voiſines, où il ſe „ trouve beaucoup de ſources.

„ Le 8. nous arrivâmes à la *Puebla* „ *de los Angeles*, ville la plus conſidé- „ rable de ce Royaume après la Ca- „ pitale : elle eſt à peu près de la gran- „ deur d'Orleans. Les ruës en ſont „ fort droites, & les maiſons aſſez „ belles, elle eſt partagée en quatre „ Parroiſſes : on y compte neuf Mo- „ naſteres de Religieuſes, & un plus „ grand nombre de Communautez „ d'hommes : les Égliſes y ſont mag- „ nifiques, & principalement la Ca- „ thédrale.

„ En ſortant de la *Puebla de los An-* „ *geles* on marche pendant huit lieuës „ dans une très-belle plaine, fort „ peuplée, & très-fertile. A une lieuë „ à la droite du chemin eſt le bourg „ de *Cholula*, où Fernand Cortés pen- „ ſa périr par la trahiſon des habitans. „ A quatre lieuës ſur la gauche eſt la „ Ville & la République de *Tlaſcala*, „ qui fut d'un grand ſecours au mê- „ me Cortés, pour s'emparer de la „ ville de Mexico. Là on voit trois

„ montagnes couvertes de neiges.
„ Une de ces montagnes eſt un Vol-
„ can, qui pendant neuf ans avoit
„ diſcontinué de jetter de la fumée ;
„ mais il avoit recommencé depuis
„ trois mois, & la fumée qu'il pouſ-
„ ſoit en l'air, étoit ſi épaiſſe, qu'on
„ l'appercevoit même de la ville de
„ *Mexico.*

„ Le lendemain nous entrâmes
„ dans une forêt de Pins, où l'on trou-
„ ve quantité de Faiſans, de Cocs
„ d'Inde, & toute ſorte de gibier. Dès
„ que nous commençâmes à deſcen-
„ dre, nous découvrimes le lac du
„ Mexique, & le troiſiéme jour de-
„ puis nôtre depart de la *Puebla de*
„ *los Angeles*, nous arrivâmes ſur le
„ midi à la ville de *Mexico* éloignée
„ de 22 lieuës de la *Puebla*, & de 80.
„ de la *Vera-Crus.*

„ Cette fameuſe ville, la plus belle
„ & la plus conſidérable du nouveau
„ monde, eſt ſituée dans une grande
„ plaine environnée d'un cercle de
„ montagnes de plus de 40 lieuës.
„ Dans la ſaiſon des pluyes qui com-
„ mencent vers le mois de Mai,
„ on ne peut y entrer que par trois

„ chauſſées, dont la plus petite a une
„ grande demie lieuë de longueur ;
„ les deux autres ſont d'une lieuë &
„ d'une lieuë & demie. Mais dans
„ le tems de ſechereſſe le lac au mi-
„ lieu duquel la Ville eſt ſituée, di-
„ minuë conſidérablement. Les Eſ-
„ pagnols ſe ſont efforcez de faire
„ écouler les eaux à travers les mon-
„ tagnes qui environnent cette gran-
„ de plaine : mais après bien des frais
„ & des travaux immenſes, ils n'ont
„ réüſſi qu'en partie dans l'exécution
„ de leur projet : néanmoins ils ont
„ remédié par là aux grandes inon-
„ dations dont la ville étoit ſouvent
„ menacée.

„ La ville de Mexico eſt bâtie fort
„ réguliérement. Elle eſt traverſée
„ de quelques canaux, leſquels ſe
„ rempliſſent des eaux qui viennent
„ du Lac : on en pourroit creuſer
„ dans toutes les ruës. Elle eſt beau-
„ coup plus grande que la *Puebla*.
„ Quelques Eſpagnols y comptent
„ deux cens mille ames ; mais ſi l'on
„ veut éxaminer les choſes ſans pré-
„ jugé, on n'y en trouvera pas plus
„ de ſoixante mille.

„ Il y a dix mille Blancs dans *Mexi-*
„ *co* : le reste des Habitans est com-
„ posé d'Indiens , de Noirs d'Afri-
„ que , de Mulatres, de Mestis , &
„ d'autres peuples qui descendent du
„ mélange de ces diverses nations
„ entre elles , & avec les Européans :
„ ce qui a formé des hommes de cou-
„ leur si différente depuis le blanc
„ jusqu'au noir , que parmi cent vi-
„ sages, à peine en trouve-t'on deux
„ qui soient de la même couleur.

„ Les maisons y sont belles , & les
„ Eglises magnifiques. Il y a un grand
„ nombre de Communautez Reli-
„ gieuses : on y voit rouler beaucoup
„ plus de carrosses qu'en aucune ville
„ de France , si l'on en excepte Paris.
„ Le climat y est charmant. On peut
„ être toute l'année habillé de drap
„ d'Espagne, quoiqu'on soit environ
„ à 20 degrez de latitude du Nord.
„ Dans le fort de l'Eté on n'a qu'à se
„ tenir à l'ombre , pour se garentir
„ de l'incommodité que cause la
„ chaleur. C'est ce qui donna lieu à
„ la réponse que fit autrefois à Char-
„ les V. un Espagnol nouvellement
„ arrivé du Mexique. Ce Prince lui

„ ayant demandé combien de tems
„ il y avoit au Mexique entre l'Eté
„ & l'Hyver ; autant de tems, Sire,
„ lui répondit-il, qu'il en faut pour
„ passer du soleil à l'ombre. Les
„ pluyes qui commencent au mois
„ de Mai, & qui ne finissent qu'après
„ l'Eté, contribuent beaucoup à mo-
„ derer les grandes chaleurs.

„ Enfin, si l'on considere la quan-
„ tité d'argent qu'on apporte chaque
„ jour des mines dans cette Ville, la
„ magnificence des Eglises & des au-
„ tres édifices, le grand nombre de
„ Carrosses qui roulent continuelle-
„ ment dans les ruës, & les richesses
„ immenses de plusieurs Espagnols,
„ on se formera l'idée d'une des pre-
„ mieres & des plus riches villes du
„ monde. Mais d'un autre côté quand
„ on voit que les Indiens, qui font la
„ plus grande partie du peuple, sont
„ mal vétus, qu'ils vont sans linge
„ & nuds pieds on a de la peine à se
„ persuader que cette Ville soit ef-
„ ctivement si opulente.

„ Le 11. de Mars nous commençâ-
„ mes un nouveau voyage pour nous
„ rendre à la mer du Sud.

 „ En

„ En prenant la route d'*Acapulco*
„ on fait d'abord quatre lieuës dans
„ une plaine bien cultivée, après
„ quoi on monte pendant une heure
„ sur une montagne, que les Espa-
„ gnols appellent *la subida del arenàl*, à
„ cause des sables qu'on y trouve :
„ on passe dans une forêt de Pins qui
„ dure cinq lieuës, & on descend pen-
„ dant trois lieuës pour se rendre à
„ *Cornavacca*, petit Bourg situé dans
„ un terroir fertile, & dont le climat
„ est beaucoup plus ardent que celui
„ des environs du Mexique.

„ Le païs qu'on rencontre après
„ ce Bourg est rempli de Villages
„ d'Indiens, & coupé de rivieres &
„ de ruisseaux qu'on passe à gué dans
„ des tems de secheresse. On ne trou-
„ ve que de petites plaines, des colli-
„ nes, des vallons, jusqu'à la *subida*
„ *del passarito*, qu'on descend par un
„ fort mauvais chemin qui est de plus
„ d'une lieuë. Demi lieuë après on
„ s'arrête à *Pueblo nuevo*, village d'In-
„ diens situé sur les bords d'un lac
„ qui a une lieuë de longueur & trois
„ quarts de lieuë de largeur. Ce vil-
„ lage est éloigné de 21. lieuës de *Cor-*

„ *navacca*. Nous n'en partîmes qu'à
„ quatre heures du soir, pour évi-
„ ter la grande chaleur, & après six
„ lieuës de marche nous nous arrêta-
„ mes à un autre village nommé *Pa-*
„ *lula*.

„ Le lendemain nous fîmes encore
„ six lieuës entre des collines char-
„ gées de ces arbrisseaux, que les Espa-
„ gnols nomment *organum*, & que les
„ François appellent *cierges épineux*.
„ On diroit à les voir de loin, que
„ ce sont une infinité de flambeaux
„ de cire verte. Nous passâmes la ri-
„ viere de *las Balsas*, de la même ma-
„ niere qu'on la passoit avant la con-
„ quête du Mexique : un quarré de
„ foibles roseaux d'environ 10 pieds,
„ sous lequel on attache des callebas-
„ ses, sert de batteau : on vous fait
„ asseoir sur la selle d'une mule, ou
„ sur un balot qu'on place au milieu
„ de cette machine, afin que le poids
„ l'empêche de tourner. Un Indien
„ tenant un des angles d'une main, &
„ nageant de l'autre, vous conduit
„ à l'autre bord de la riviere. C'est
„ du nom de *Balsas* que les Espagnols
„ donnent à cette espece de radeau,
„ que la riviere a pris son nom : ils

„ devroient plutôt l'appeller la ri-
„ viere des mosquites ; car on est
„ comme environné d'une nuée de
„ ces insectes , qui ne sont pas plus
„ gros que nos plus petits mouche-
„ rons, & dont les piquures laissent
„ des marques qui durent souvent
„ un mois entier. C'est pour éviter
„ leur persécution qu'on prend le
„ tems de la nuit, pour faire les neuf
„ lieuës de chemin qu'il y a jusqu'au
„ Village de *Sompango.*

„ Tout ce païs est desert, on n'y
„ trouve qu'une misérable cabane
„ qu'on a bâtie sur le chemin pour la
„ commodité des Voyageurs : mais
„ comme elle étoit inhabitée , nous
„ ne jugeâmes pas à propos d'y en-
„ trer , dans la crainte d'y être mor-
„ dus des serpens ou des scorpions :
„ nous aimâmes mieux prendre nôtre
„ repos sur la terre, pendant les deux
„ ou trois heures que nous avions à
„ donner au sommeil. Les mauvaises
„ hôtelleries où on longe dans tout
„ le Mexique , nous avoient accoû-
„ tumez à nous passer de lit , & de
„ toutes les autres douceurs qu'on a
„ dans les voyages de France.

„ Deux lieuës après *Sompango*, on „ passe dans un Bourg de 400 famil- „ les, dont plusieurs sont Espagnoles; „ il se nomme *Cilpacingo*. Ce Bourg „ est situé dans une plaine de deux „ lieuës de largeur, assez fertile & en- „ vironnée de collines. Elle est ter- „ minée par un gros village d'In- „ diens. A une lieuë au delà on passe „ par un autre village, après lequel „ on fait huit lieuës sur des monta- „ gnes fort escarpées, & toutes semées „ de rochers. Il faut continuellement „ monter & descendre. Deux che- „ vaux ne sçauroient passer de front „ dans certains endroits, où le chemin „ est creusé entre les rochers. Nous „ couchâmes dans un petit village „ qu'on nomme *los dos caminos*.

„ Le lendemain, qui étoit Diman- „ che, nous y dîmes la sainte Messe : „ ces bons Indiens vinrent l'enten- „ dre ; il n'avoient pas eû ce bonheur „ depuis un mois, parceque leur Cu- „ ré demeuroit à douze lieuës de leur „ village, & avoit à visiter plusieurs „ hameaux fort écartez. Pour nous „ remercier, ils nous apporterent „ quelques oranges, & des guirlan-

„ des de fleurs. Depuis *los dos cami-*
„ *nos* jufqu'à *Acapulco*, on fait 21.
„ lieuës fans trouver aucun village :
„ on a bâti de trois en trois lieuës de
„ méchantes cabanes qui fervent
„ d'hôtellerie.

„ A quatre lieuës de *los dos caminos*
„ nous paffâmes la riviere de *los Papa-*
„ *gaios*, c'eft à dire, des Perroquets.
„ C'eft après celle de *las Balfas* la
„ plus confidérable qu'il y ait depuis
„ *Mexico* jufqu'à la mer. Nous mon-
„ tâmes enfuite pendant une heure &
„ demie fur une montagne fort ef-
„ carpée, à laquelle on a donné,
„ comme à la riviere, le nom de *Pa-*
„ *pagaios*, apparemment à caufe des
„ gros Perroquets qu'on y voit. Ils
„ font de la groffeur d'une poule, ils
„ ont le haut de la tête jaune, tout le
„ refte du corps eft verd : ils appren-
„ nent facilement à parler.

„ Parmi les différentes fortes d'ar-
„ bres qui croiffent fur cette monta-
„ gne, on y trouve celui dont on fe
„ fert en France pour les teintures,
„ & qu'on appelle bois de Campe-
„ che : il ne croît pas fort haut, les

„ feuïlles en sont petites, & ressem-
„ blent assez à celles du trefle.

„ Le 10^e. jour de nôtre voya-
„ ge nous arrivâmes à *Acapulco*. Ce
„ Bourg est à 87 lieuës de *Mexico*, &
„ à 16 degrez 45 minutes de lati-
„ tude du Nord, selon les observa-
„ tions des Pilotes. Les marchands de
„ *Mexico* y ont des maisons où ils met-
„ tent les marchandises qu'on appor-
„ te de Manile. Tandis que le vais-
„ seau des Philippines est dans le
„ Port, on y voit quantité de mar-
„ chands; mais à peine est-il parti que
„ chacun se retire. Les habitans mê-
„ me les plus riches vont passer l'été
„ plus avant dans les terres, pour
„ éviter le mauvais air d'*Acapulco*
„ pendant les chaleurs, qui y sont
„ éxcessives.

„ Le Port est bon & sûr, mais le
„ Château n'est pas fort : il y a pour-
„ tant une belle artillerie de fonte.
„ Les vaisseaux des Philippines y ar-
„ rivent d'ordinaire vers le mois de
„ Decembre, ou de Janvier, & ils en
„ partent depuis le commencement
„ de Mars jusqu'aux premiers jours

„ d'Avril : s'ils partoient plus tard, ils
„ ne trouveroient pas les briſes * aſ-
„ ſez fortes pour leurs peſans Ga-
„ lions ; & audelà des Iſles Maria-
„ nes, ils auroient infailliblement à
„ eſſuyer des vents d'oüeſt, qui
„ commencent à la fin de Juin, & qui
„ leur ſont entierement contraires.
„ Il arrive ſouvent des tremblemens
„ de terre à *Acapulco* : pendant le
„ peu de ſéjour que nous y fîmes,
„ nous en reſſentîmes deux, mais ils
„ ne furent pas violens.

„ Le 30. Mars nous mîmes à la voi-
„ le. Le vaiſſeau étoit de 260 hom-
„ mes d'équipage, de toutes les dif-
„ ferentes Nations du monde. Le
„ plus grand nombre des Matelots
„ étoit des Philippines. Le Duc d'Al-
„ buquerque, Viceroi du Mexique,
„ avoit nommé le P. Bonnet pour
„ Aumônier du vaiſſeau. La langue
„ Eſpagnole nous ſervit à entendre les
„ confeſſions, & à inſtruire tout l'é-
„ quipage. Nous eûmes d'abord des
„ vents foibles, & des calmes qui du-
„ rerent pendant douze jours ; ils ne

* *Nom qui ſe donne en Amérique à un vent qui vient du côté de la mer.*

„ cesserent que quand nous fûmes à „ cent lieuës de terre. On fait le „ sud oüest jusqu'à ce que l'on soit „ par les 13 degrez de latitude nord. „ Alors on a des *brises* très fortes jus- „ qu'aux Isles Marianes.

„ Cette navigation est très-douce : „ on n'a point à craindre de vents „ contraires, & le vent qui souffle „ étant toujours frais tempere la cha- „ leur. Mais autant que le voyage „ est facile depuis Acapulco jusqu'à „ Manile, autant le retour d'Aca- „ pulco à Manile est-il dégoûtant & „ dangereux. Il faut s'élever jusqu'au „ delà de 30 degrez, & quelque- „ fois jusqu'au 39ᵉ. degré de latitu- „ de nord, pour éviter les *brises* qui „ regnent toujours auprès des Tro- „ piques.

„ Comme c'est dans l'hyver que „ se fait cette derniere navigation, „ on a de rudes tempêtes à essuyer, „ sans pouvoir relâcher dans la rou- „ te. Le navire qui nous porta aux „ Philippines, avoit demeuré sept „ mois dans cette traversée. L'Ami- „ ral fut obligé de relâcher à l'en- „ trée des Philippines, après avoir

„ reçû un coup de mer qui mit tout
„ le navire ſous l'eau. Une partie de
„ ſes vivres fut gâtée, & ſept hom-
„ mes furent emportez dans la mer.
„ Nous vîmes chaque jour des oi-
„ ſeaux, ce qui ne nous étoit pas ar-
„ rivé dans la traverſée des Canaries
„ juſqu'à St. Domingue, quoiqu'elle
„ ſoit beaucoup plus courte.

„ Le 13. Juin nous moüillâmes à
„ l'Iſle de *Guhan*, la principale des
„ Iſles Marianes, après avoir fait en
„ 75 jours 2175 lieuës qu'on compte
„ depuis *Acapulco*. Cette Iſle s'étend
„ du ſud-oüeſt au nord-eſt, depuis,
„ 13 degrez & 5 minutes, juſqu'à 13
„ degrez 35 minutes. Le lendemain
„ j'eus le bonheur de dire la Meſſe
„ dans cette terre arroſée du ſang de
„ pluſieurs de nos Peres, qui ont bap-
„ tiſé tous ces Infidelles. On les a
„ raſſemblez dans les trois Iſles prin-
„ cipales de *Guhan*, de *Sarpan*, & de
„ *Saïpan*.

„ Je ſaluai Dom Joſeph de Quiro-
„ ga, Sergent Major des Iſles, dont
„ la vertu & le zéle ont beaucoup
„ contribué à l'entiere converſion
„ des Idolâtres. Le même zéle l'a

„ porté à établir une bonne discipli-
„ ne parmi les soldats : ils vivent en
„ commun, la priere se fait réguliè-
„ rement soir & matin, & ils parti-
„ cipent souvent aux Sacremens de
„ la Pénitence & de l'Eucharistie. Je
„ trouvai parmi ces soldats un Fran-
„ çois d'Oleron. Le Gouverneur
„ noûs envoya, selon sa coutume,
„ des rafraichissemens. Je m'enbar-
„ quai sur un Canot du païs pour al-
„ ler à terre, & pour revenir à bord :
„ je n'ai point vû de bâtiment si le-
„ ger, ni qui aille mieux au plus près
„ du vent : je les ai vû pincer le vent
„ à deux quarts de rumb ; un vent
„ arriére leur est moins favorable
„ qu'un vent au plus près.

„ Nous appareillâmes le 14. & le
„ 1. Juillet nous découvrîmes les Phi-
„ lippines, qui sont à 336 lieuës des
„ Isles Marianes. Nous eûmes quel-
„ ques grains assez violens, mais ex-
„ cepté une fois qu'on se laissa sur-
„ prendre, on se tint toûjours sur ses
„ gardes, pour amener les voiles à
„ propos. Le détroit entre les Isles
„ Philippines jusqu'à Manile, a en-
„ viron 100 lieuës de longueur. La

„ navigation y eſt difficile, ſoit à cau-
„ ſe des courans rapides, ſoit parce
„ qu'il y a très-peu d'endroits où
„ l'on puiſſe mouïller. On a au Nord
„ la grande Iſle de Luçon, où eſt la
„ ville de Manile ; & au Sud plu-
„ ſieurs Iſles de différente grandeur.

„ Le 2. Juillet nous entrâmes dans
„ le détroit. Bien qu'un vent frais
„ nous fît faire une lieuë & demie
„ par heure, nous eûmes beaucoup
„ de peine à nous ſoutenir contre la
„ marée qui nous étoit contraire ;
„ mais auſſitôt qu'elle nous fut deve-
„ nuë favorable, nous en profitâmes
„ dans le calme même. On mit la
„ chaloupe au devant du navire pour
„ le faire gouverner : en cinq ou ſix
„ heures nous fîmes huit lieuës ſans
„ aucun vent. Nôtre Manœuvre pen-
„ ſa nous coûter cher ; car le courant
„ nous ayant porté au milieu de plu-
„ ſieurs petites Iſles, que les Eſpa-
„ gnols appellent *los Naranios*, à cau-
„ ſe des Orangers dont elles ſont cou-
„ vertes ; nôtre vergue de civadie-
„ re toucha un rocher fort eſcarpé
„ d'une de ces Iſles : par bonheur il
„ y avoit aſſez de fond pour ne pas

„ échoüer, & le courant nous ayant
„ fait pirouëtter, nous jetta au mi-
„ lieu de cette eſpece de Port, où
„ nous mouïllames, pour attendre le
„ vent, qui nous tira enfin d'un ſi
„ mauvais pas.

„ Nous employâmes quinze jours
„ à paſſer ce détroit, appréhendant
„ ſans ceſſe d'avoir un vent d'oüeſt,
„ qui peutêtre nous eût obligé à dé-
„ bouquer. Le 17. Juillet nous arri-
„ vâmes à *Cabite* : c'eſt un port qui
„ ſe trouve dans la baye de Manile,
„ à trois lieuës de cette ville. Deux
„ jours après s'éleva un vent d'oüeſt
„ qui dura 12 jours. Il y eut pendant
„ 18 jours une pluye continuelle qui
„ ne ceſſoit que par intervalle, &
„ pour peu de tems. Ces pluyes re-
„ commencent ainſi à pluſieurs re-
„ priſes juſqu'au mois de Novembre,
„ & quelquefois juſqu'en Decem-
„ bre. Alors toutes les plaines ſont
„ inondées : on ſe promene en Canot
„ dans des campagnes ſemées de ris,
„ leſquelles de loin paroiſſent des prai-
„ ries agréables. Ce ſont ces pluyes
„ abondantes qui moderent la cha-
„ leur, & qui étant cauſées par le vent

oüeſt, rendent le climat de Ma-
le fort humide. L'acier le mieux
oli ſe couvre de rouille en une
uit.
Les forêts de ces Iſles ſont plei-
s de buffles ſauvages, de cerfs,
de ſangliers d'une eſpece parti-
liere. Les Eſpagnols y font venir
Amérique des vaches, des che-
ux & des brebis : mais ces ani-
aux ne peuvent y vivre à cauſe
l'humidité & des inondations.
y a de la cire en quantité, & du
ton de différente ſorte. Le ris y
t éxcellent : le froment croît en
elques endroits ; on y trouve
ſſi de l'ébene, du bois de cam-
che, de l'indigo, une eſpece de
nelle ſauvage, des noix muſca-
s, des figuiers, & des bananiers
pluſieurs eſpeces, qui ne ſont
int en Amérique. Enfin, on y
it quantité d'arbres différens, &
nt le fruit eſt particulier. Il y a
rtout un grand nombre d'arbres
opres à la conſtruction & à la
aſture des vaiſſeaux.
Les rivieres ſont pleines de Caï-
ans, qui dévorent les animaux,

„ & les hommes même. On en prit
„ un auprès de nos terres qui avoit
„ dévoré treize perſonnes. Il avoit
„ 18 pieds de longueur, & la ſeule
„ machoire avoit cinq pieds. Ces
„ Iſles ſont entre le 19ᵉ. & 5ᵉ. degré
„ de latitude Nord.

„ Outre la grande Iſle de Luçon,
„ les Eſpagnols poſſedent neuf Iſles
„ conſiderables, & pluſieurs autres
„ petites Iſles, avec une partie du
„ Mindanao. Le gouvernement eſt
„ diviſé en vingt Alcadies dont il y en
„ a douze dans la ſeule Iſle de Luçon.
„ L'Archevêque de Manile à trois
„ Evêques ſuffragans : celui de *Ca-*
„ *gaïan* dans le Nord de l'Iſle de Lu-
„ çon, celui de *Camarinez* dans la
„ partie de l'Eſt de la même Iſle, &
„ celui de *Cebu* dans une Iſle du mê-
„ me nom, dont dépendent les autres
„ Iſles voiſines. C'eſt dans l'Iſle de
„ *Cebu* que Magellan fut tué.

„ Il y a dans ces quatre Diocéſes
„ 700 Parroiſſes, & plus d'un million
„ de Chrétiens, beaucoup mieux
„ inſtruits qu'on ne l'eſt communé-
„ ment dans pluſieurs Parroiſſes de
„ l'Europe. Ces Parroiſſes ſont deſſer-

» vies la plupart par des Augustins,
» par des Religieux de Saint Fran-
» çois & par des Jésuites, qui ont con-
» verti tous ces peuples à la foi de
» JESUS-CHRIST, & qui les
» ont soumis à la Monarchie Espa-
» gnole.

» On trouve encore dans les mon-
» tagnes & dans les forêts un Peuple
» barbare, noir, & d'une taille fort
» petite, qu'on attire peu à peu à la
» connoissance du vrai Dieu. Outre
» la langue de ces Noirs, qu'on croit
» être les anciens habitans de ces
» Isles, ceux qui sont convertis, dont
» le nombre est bien plus grand, par-
» lent trois langues principales, la
» *Tagale*, celle de la *Pampanga*, & cel-
» le de *Bissaïas*. La Tagale, dont on
» se sert à Manile, & aux environs,
» est la plus polie.

» Ces langues ont un grand rap-
» port entres-elles, & avec la langue
» Malaïe, qu'on parle à Borneo, Ja-
» va, Sumatra, & dans la Péninsule
» de Malaque : ce qui fait juger que
» ce sont des Malais qui ont conquis
» ces Isles, & qui ont obligé les an-
» ciens Insulaires à se réfugier dans les

„ montagnes. D'ailleurs, tout ce qui „ les distingue si fort des Europeans, „ les rend tout à fait semblables „ aux Malais : ils ont le même tour „ de visage, le nez petit, les yeux „ grands, & la couleur du corps d'un „ jaune olivâtre, comme les Malais. „ Enfin, ils s'habillent de la même „ façon, & bâtissent comme eux leurs „ cabanes de Bamboux sur le bord „ des rivieres. Ils ont le naturel fort „ doux, & c'est en cela uniquement „ qu'ils different des Malais, dont le „ génie est cruel & féroce.

„ Tous ces Insulaires sont fort af- „ fectionnez aux Espagnols, & met- „ tent volontiers leurs enfans à leur „ service, en quoi ils sont bien diffé- „ rens des Américains, qui n'ont pû „ s'accoutumer jusqu'ici à la domina- „ tion de leurs conquérans. Il est „ vrai que les Philippinois se sont „ soumis d'eux mêmes à l'Evangile & „ au gouvernement Espagnol, la for- „ ce des armes ayant eû très peu de „ part à la conquête de ces Isles.

„ Bien que Magellan les ait dé- „ couvertes en 1521. & que depuis „ ce tems là on ait fait diverses ten-

„ tatives pour les conquérir, on ne
„ s'y établit pourtant qu'en 1565. Ce
„ fut Dom Miguel Lopes de Legaſpi
„ Biſcayen, qui fonda la ville de Ce-
„ bu. Manile ne fut fondée qu'en
„ 1571.

„ Lorſque Magellan débarqua dans
„ une Iſle voiſine de *Cebu*, un In-
„ dien envoyé pour éxaminer les Eſ-
„ pagnols, s'étant caché derriere des
„ Bamboux, & les ayant vû de loin
„ prendre leur repas, rapporta aux
„ principaux du païs que ces nou-
„ veaux venus étoient d'étranges
„ hommes ; qu'ils étoient blancs,
„ qu'ils avoient le nez fort long,
„ qu'ils couvroient d'habits blancs
„ les tables ſur leſquelles ils ſer-
„ voient leurs mets, qu'ils man-
„ geoint des pierres, & qu'ils termi-
„ noient leur repas en mangeant du
„ feu. C'étoit ainſi qu'il s'étoit re-
„ préſenté le biſcuit de mer, & le ta-
„ bac qui ſe prend en fumée.

„ Un autre Indien député de la pe-
„ tite province de *Pampanga*, vers
„ l'Iſle de Luçon, pour engager ſes
„ Compatriotes à ſe ſoumettre à la
„ domination Eſpagnole, voulant

„ tagne en montagne, ju
„ qu'il ait trouvé quelqu'u
„ il puiſſe porter le coup d
„ Il y a dans les Philipp
„ de ſept mille Chinois q
„ venus des Provinces de
„ de *Fokien*. Ils demeurent
„ dans un fauxbourg de
„ qu'on appelle le *Parian*.
„ pagnols ſont environ qua
„ il y a beaucoup plus de
„ d'Europeans, d'Indiens &
„ nois.

„ La ville de Manile, Ca
„ toutes les Iſles, eſt ſur u
„ Baye de l'Iſle de Luçon
„ fortifiée de dix baſtions,
„ petite citadelle qu'on no

„ quante mille ames. En remon-
„ tant jusqu'à quatre lieuës la rivie-
„ re, on trouve une si grande quan-
„ tité de hameaux & de villages sur
„ ses bords & sur les divers canaux
„ qu'elle forme, ou qui viennent
„ s'y rendre après avoir arrosé cette
„ belle plaine, qu'on s'imagineroit
„ presque que cet amas de maisons
„ répanduës dans ce vaste espace ne
„ fait qu'une seule ville.

„ Il y a dans Manile 14 Eglises
„ très-propres, dont plusieurs se-
„ roient admirées dans les premieres
„ villes de France. Les Eglises des
„ villages sont bien ornées, & le ser-
„ vice Divin s'y fait avec beaucoup
„ de majesté. Il n'y a point de Par-
„ roisse à la campagne qui n'ait au
„ moins huit ou dix Musiciens : le
„ Roi d'Espagne les exempte du tri-
„ bu que les Indiens sont tenus de
„ payer.

„ On ne peut dire jusqu'où va la li-
„ beralité des Rois Catholiques,
„ quand il s'agit d'établir l'empire
„ de JESUS-CHRIST dans les lieux de
„ leur domination : le zele dont ils
„ sont animez pour le progrès de la

„ Religion Chrétienne, leur inſpire
„ toute ſorte de moyens pour faire
„ adorer le vrai Dieu à leurs nou-
„ veaux ſujets. On envoye chaque
„ année du Mexique cent mille écus,
„ dont ſoixante-dix mille ſont deſti-
„ nez à l'entretien des Autels & des
„ Miſſionnaires. Les autres ſommes
„ qu'on fournit pour une ſi ſainte
„ œuvre ſont encore plus conſidera-
„ bles. Mais auſſi quelle conſolation
„ pour ces pieux Monarques, de
„ voir par leurs ſoins l'idolatrie dé-
„ truite dans ces vaſtes contrées, où
„ il n'y a pas 200 ans qu'on ſacrifioit
„ au Démon un nombre infini de
„ victimes humaines.

„ Après avoir demeuré ſept mois
„ dans ces Iſles, qui ſont le plus beau
„ païs, le mieux boiſé, & le plus
„ agréable à la vûë que j'aye encore
„ trouvé, nous nous embarquâmes
„ ſur un bâtiment Eſpagnol qui al-
„ loit à Malaque, dans l'eſperance
„ d'y trouver quelque vaiſſeau qui
„ fît voile vers la côte de Coro-
„ mandel.

Nous paſſons à regret la pénible navigation des Miſſionnaires depuis

Juillet 1715.

les Philippines jusqu'au Royaume de Queda ; l'épreuve qu'ils firent plus d'une fois que la Providence ne manque point à ceux qui se confient en Dieu ; la description du Royaume de Queda tributaire du Roi de Siam, & le martyre d'un François. Les bornes d'un extrait nous contraignent d'omettre des faits si curieux & si édifiants. Nous ne pouvons cependant omettre des observations importantes qu'a fait le Pere Taillandier dans cette longue course.

„ La déclinaison de l'aiguille ai-
„ mantée qui est du côté du nord-
„ ouest en France, diminuë peu à
„ peu jusqu'à ce qu'on se trouve en-
„ tre les Isles Canaries & les pre-
„ mieres Isles de l'Amerique. Dans
„ ce parage il n'y a point de décli-
„ naison. Mais en avançant vers l'A-
„ merique, l'aiguille décline vers le
„ nord-est, & cette déclinaison aug-
„ mente jusqu'à la *Vera-crus*, où elle
„ est de six degrez.

„ A Acapulco sur la mer pacifi-
„ que, elle n'est que de trois degrez
„ & cinq minutes nord-est : elle aug-
„ mente jusqu'à ce qu'on se trouve

„ auprès des bancs de S. Barthele-
„ mi, qui ſont à 17 degrez de longi-
„ tude, avant que d'arriver aux Iſles
„ Marianes. Nous la trouvâmes en
„ cet endroit de 14 degrez, elle a été
„ de 16 degrez 7 ou 8 années aupa-
„ ravant, quoiqu'en diſe M. Dam-
„ pierre dans ſon voyage autour du
„ monde, où il aſſure qu'il n'y a
„ point de déclinaiſon conſidérable
„ depuis Acapulco juſqu'aux Philip-
„ pines. Depuis ces bancs de S. Bar-
„ thelemy elle diminuë conſidera-
„ blement en avançant vers les Phi-
„ lippines. Aux Iſles Marianes elle
„ étoit l'année 1708. de 8 degrez &
„ 40 minutes. A *Lembocadero de San*
„ *Bernardino*, qui eſt à 17 degrez
„ & quelques minutes de longitude
„ plus à l'oueſt que les Iſles Maria-
„ nes, la déclinaiſon n'eſt plus que
„ de deux degrez nord-eſt. A Mani-
„ le, qui eſt à 14 degrez 30 minutes
„ de latitude nord, & à 8 heures 4
„ minutes de différence du méridien
„ de Paris, je ne crois pas qu'elle ſoit
„ conſidérable. Lorſqu'on va de Ma-
„ nile à Malaca, la déclinaiſon de-
„ vient nord-oüeſt.

Juillet 1715.

)ans toutes les grandes mers
ſont vers la zone torride, au-
ı des tropiques, les vents ne
ment jamais de l'oüeſt : ils ſouf-
t toujours depuis le nord &
d-eſt, juſqu'au ſud-eſt & ſud. Les
ransportent auſſi à l'oüeſt. Dans
ners des Indes orientales de la
:hinchine, de la Chine, des
lippines juſqu'aux Iſles Maria-
, ils changent réguliérement
n les différentes ſaiſons de l'an-
: c'eſt ce qu'on appelle mouſ-
.

)n ſçait que dans les plus fortes
ıpêtes, comme dans les vents
iocres, il y a toujours après
:ertain nombre de vagues, trois
ıes plus élevées que les autres :
s reviennent ainſi de tems en
s ; & je ne me ſouviens point
/oir lû nulle part quelque rai-
préciſe de ce phénoméne. Dans
tempêtes lorſqu'on eſt obligé
courir vent arriere, quoiqu'on
: ſouvent avec une ſeule voile
s de deux lieuës par heure, les
es qui pourſuivent, pour ainſi
:, le navire, frappent, & le

uillet 1715.

» devancent : on les voit passer au
» delà avec une grande vîtesse, &
» cependant si l'on jette dans la mer
» une piece de bois, elle restera bien
» loin derriere le vaisseau. Je ne sçai
» si l'on ne pourroit pas expliquer
» ceci par l'éxemple des ondulations
» que produit une pierre jettée dans
» un bassin. Ces ondulations s'avan-
» cent vers le bord sans emporter
» avec elles ce qui surnage dans le
» bassin. Ainsi l'on voit à 40 & 50
» lieuës des côtes, des débris de
» mâts qui sont dans la mer peutêtre
» depuis plus de vingt ans, sans que
» les vents violens de plusieurs jours
» les ayent portez à la côte.

» J'ai remarqué, dit le Missionai-
» re, que les chaleurs de la zone
» torride ne sont pas excessives au
» point qu'on nous les représente
» dans plusieurs relations ; quoi-
» qu'elles soient fort grandes, on s'y
» accoutume aisément. Il y a même
» sous la zone torride des païs assez
» temperez, comme, par exemple,
» le Bresil, le Perou, Siam, la Pe-
» ninsule de Malaca, & principale-
» ment les environs de la ville de

» Mexico. Generalement parlant, » plus on est près de la ligne, moins » on souffre de la chaleur, à cause des » pluyes fréquentes, & parceque le » soleil passe fort vîte auprès du ze- » nith. Au contraire sous le tropi- » que, il est deux mois sans s'éloi- » gner de plus de trois degrez & demi » du zenith.

Le Pere Taillandier parvint au Royaume de Carnate; il y a fait beaucoup de fruit, & a voulu péné- trer plus avant. Il partit au mois de Juin de l'année 1712. pour aller du côté de Golcoende. Depuis ce tems- là, quelque soin qu'on se soit donné pour apprendre de ses nouvelles, on n'a pû sçavoir ce qu'il est devenu.

La lettre du P. Dentrecolles, écri- te de la Chine l'an 1712. détrompera ceux qui se seroient laissé imposer par des calomnies que des passions visibles ont fait publier contre la Chrétienté de la Chine. Des faits qu'il sera aisé d'éclaircir, si on ose en contester la vérité, donnent une grande idée de la ferveur de ces nou- veaux Chrétiens. On apprend enco- re dans cette lettre les graces singu-

lieres dont Dieu a favorisé ces fidel-les, leur constance dans la persécution, & le grand fruit que font parmi eux les éxercices de S. Ignace.

Une description agréable & fort détaillée de l'Isle de Tson-ming remplit la quatriéme lettre. Cette Isle, qui s'étend vingt lieuës en longueur, sur cinq ou six lieuës de largeur, s'est formée peu à peu des terres que le fleuve Kiang entraîne. On lit avec plaisir ce que le Pere Jacquemin, témoin oculaire, rapporte des mœurs de ses habitans, de leur civilité gênante & peu sincere, de leur industrie, de leur grand commerce, qui fait subsister aisément toute une famille avec cinquante sols ou un écu de fonds, des fruits qui croissent dans l'Isle, des poissons qu'on y apporte, de la terre ferme, d'un vin & d'une eau de vie qu'on tire du ris, de la maniere de tirer de bon sel d'une terre grise, & de travailler le coton. Ce qu'on lit de plus singulier dans cette lettre, c'est le plan de certaines societez qui se forment dans cette Isle pour payer les dettes d'un ami ruiné, sans qu'aucun des asso-

ciez perde ce qu'il avance, dont il eſt rembourſé au bout de ſept ans, & dont il reçoit l'interêt chaque année, quoique celui en faveur de qui la ſocieté eſt faite ne rende point la ſomme qu'on lui a avancée.

Le Pere Gabriel Mareſt fait connoître dans ſa lettre au Pere Germon le païs des Ilinois & les nations ſauvages voiſines de ce païs. On ſent dans le récit naïf de ſes travaux combien les Miſſions du Canada ſont pénibles, on y voit la foi portée juſqu'aux bords du Miſſiſipi ; on eſt touché de la bizarre idolatrie de ces malheureux peuples. Le Pere avertit qu'on a tort dans nos cartes de donner au lac de Michigan le nom de lac des Ilinois, qui ne lui convient pas.

La derniere lettre du recueïl eſt écrite du Paraguay par le Pere Antoine Sepp, Jéſuite Alleman. On ſçait que les Jéſuites en raſſemblant les Sauvages de cette partie de l'Amérique dénuée de tout ce qui excite l'avarice, ont formé une Chrétienté comparable à la primitive Egliſe. Les travaux du P. Sepp feront

juger combien il en a coûté aux Miſſionnaires pour la former ; il raconte la maniere dont il a établi une nouvelle Colonie. Les peuples du Paraguay, ſtupides pour tout ce qui demande quelque étude, ont une adreſſe inconcevable pour tous les ouvrages de la main, & un grand goût pour la Muſique. La découverte que le Pere a faite d'un fer caché dans certaine eſpece de pierres fort communes dans le païs leur ſera d'une grande utilité.

L'Epitre dédicatoire finit l'inquiétude où l'on étoit ſur les Peres Bonnet & Faure. On a lû dans le dixiéme recueïl avec quelle generoſité ces deux Miſſionaires ſe ſont jettez dans les Iſles de Nicobar, malgré toutes les apparences d'un peril évident pour leur vie, qui n'étoit balancé que par une foible eſperance de la converſion des habitans de ces Iſles, où la foi n'avoit point encore été portée. Un Capitaine Anglois a dit à M. l'Evêque de Saint Thome, qu'ayant rangé les Iſles de Nicobar, pluſieurs de ces Inſulaires ſe jetterent dans des canots, & vinrent au

devant de lui, qu'en l'abordant ils firent le ſigne de la Croix, & qu'ils lui firent entendre qu'ils étoient Chrétiens, & que dans une des Iſles qu'ils montroient du doigt il y avoit deux étrangers qui leur enſeignoient la véritable Religion.

ARTICLE XCVIII.

CONCILIATION DE MOYSE *avec S. Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob. Gen. c. 46. Act. 7. 14.*

CEux qui croyent que pour concilier ici le Texte de la Geneſe avec le texte des Actes, il ſuffit de dire que S. Etienne a cité le Texte de la Geneſe ſelon la verſion des Septante, ne ſont pas, ce ſemble, aſſez d'attention à l'embarras qui reſte encore à concilier cette verſion avec elle-même, dans l'énumeration qu'elle fait des deſcendans de Jacob & des perſonnes qui entrerent en Egypte. C'eſt pourquoi pluſieurs Interpretes ont crû devoir chercher ailleurs la ſolution à cette difficulté.

On a fait là dessus quantité de dissertations ; celle de Schmidius n'est pas la moins ingénieuse, non plus que le denouëment que propose Langius dans son ouvrage *de annis Christi.* Après avoir lû une partie de ce qui s'est écrit là dessus, voici le systême auquel on a jugé devoir s'attacher.

Dans l'énumeration que fait Moyse Gen. 46. des personnes qui composoient la famille de Jacob lorsqu'il passa en Egypte, il faut distinguer trois sortes de dénombremens différens.

Le premier dénombrement comprend les douze fils de Jacob, c'est-à-dire, les douze Patriarches avec leurs descendans. Comme c'étoit d'eux que descendoit le peuple de Dieu, qu'ils en étoient les Chefs & les Peres, Moyse les a voulu d'abord nommer, eux, leurs fils & leurs petit-fils. Genese c. 46. depuis le v. 9. jusqu'au v. 25. inclusivement.

1.	Ruben & ses quatre fils	5.
2.	Simeon & ses six fils	7.
3.	Levi & ses trois fils	4.
4.	Juda & ses sept fils ou petit-fils	8.

5. Issachar & ses quatre fils 5.
6. Zabulon & ses trois fils 4.
Nombre total des descendans de
Jacob & de Lia 33.
7. Gad, & ses sept fils 8.
8. Aser & ses sept fils ou petits fils 8.
Nombre total des descendans de
Jacob & de Zelpha 16.
9. Joseph & ses deux fils 3.
10. Benjamin & ses dix fils 11.
Nombre total des descendans de
Jacob & de Rachel 14.
11. Dan & un fils 2.
12. Nephtali & quatre fils 5.
Nombre total des descendans de
Jacob & de Bala 7.
Nombre total. 70.

Tel est le nombre des douze Patriarches, & de leurs fils ou petits-fils. Sur quoi il faut remarquer,

Premierement, que Jacob ne sçauroit être compris dans ce premier dénombrement. Pour en être convaincu il n'y a qu'à faire reflexion à la maniere dont Moyse s'exprime.

v. 15. *Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia omnes animæ* 33.

v. 18. *Hi filii Zelpha, & hos genuit Jacob, animas* 16.
v. 22. *Hi filii Rachel quos genuit Jacob, omnes animæ* 14.
v. 25. *Hi filii Bala, & hos genuit Jacob, omnes animæ* 7.

En second lieu dans le dénombrement des enfans de Juda, il faut compter Her & Onan. Cela est évident, parceque sans cela on ne trouveroit pas les 33 enfans de Lia. Il est vrai qu'ils étoient déja morts avant la transmigration en Egypte ; mais ce n'est pas à quoi Moyse a eû égard ici. Il a voulu faire un dénombrement parfait des douze Patriarches & de tous leurs enfans ; & dans ce dénombrement il a dû faire entrer Her & Onan, de même qu'il y a fait entrer Joseph & ses deux fils, quoique Joseph fût déja en Egypte, & que ses deux fils n'eussent jamais été dans la terre de Chanaan.

Troisiémement dans le dénombrement des 33 enfans de Lia, Dina n'y doit point être comprise, quoiqu'elle se trouve nommée indirectement au v. 15. La raison en est

1°. parce que ces paroles du v. 15. *Animæ triginta tres*, tombent sur *hi filii Liæ*, c'est-à-dire, sur les personnes nommées dans les versets précédens; ainsi qu'il paroît par les autres endroits, où l'on ramasse le nombre total, comme au v. 18. au v. 22. & au v. 25. 2°. Si on comprenoit Dina dans ce nombre, il faudroit en exclure Her & Onan ; & alors il n'y auroit plus que trente deux personnes; ou les y comprendre avec Dina, & on trouveroit 34 personnes. 3°. Moyse dans cette énumération ayant seulement prétendu faire la Généalogie des douze Patriarches de qui descendoient les Juifs, Dina ne pouvoit entrer dans cette généalogie, quoi qu'elle fût fille de Jacob, & quoi qu'elle soit ensuite comprise dans le nombre des personnes qui entrerent avec Jacob en Egypte.

Si on lit au v. 15. *hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dinâ filia suâ : omnes animæ filiorum ejus & filiarum, triginta tres* ; le nombre *triginta tres* ne comprend que *hi filii Liæ*, c'est-à-dire, les trente trois per-

ſonnes nommées dans les verſets précédens, ainſi qu'il paroît par la ſeule lecture : Moyſe n'a ajouté le mot *filiarum* qu'à cauſe de Dina, qu'il venoit de nommer hors de rang. Mais comme elle n'appartenoit à aucune des 12 Tribus, elle ne doit être compriſe ni dans le nombre des 33 fils de Lia, ni dans toute cette prémiere énumeration que fait Moyſe des chefs des 12 Tribus. Le nombre des 33 autres enfans de Lia ſi poſitivement marquez & ſi clairement diſtinguez ôte l'équivoque que le ſtyle concis & abrégé de l'Ecriture pourroit faire. Ce verſet doit s'expliquer ainſi : *Voilà les 33 fils de Lia : elle les eut en Meſopotamie avec Dina, & c'eſt tout ce qu'elle eût de fils & de filles.*

Le ſecond dénombrement que fait Moyſe eſt compris dans ces paroles du verſet 26. *Cunctæ animæ quæ ingreſſæ ſunt cum Jacob in Ægyptum, & egreſſæ ſunt de femore illius abſque uxoribus filiorum ejus, ſexaginta ſex.* Ces paroles demandent néceſſairement qu'on retranche du premier dénombrement dont on vient de parler Her & Onan, Joſeph & ſes deux

fils, *qui non ingressi sunt cum Jacob in Ægyptum*, & qu'on y ajoute Dina, *quæ ingressa est cum Jacob in Ægyptum & egressa est de femore illius.* Qui de 70 retranche 5 & ajoute 1, reste 66.

Enfin dans le troisiéme dénombrement Moyse comprend toutes les personnes qui composoient la famille de Jacob, lorsqu'il fut entré en Egypte, & il les réduit à soixante & dix, *omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum fuere septuaginta*, v. 27. & dans ce nombre il faut comprendre Jacob lui même, Joseph & ses deux fils. Ce nombre joint aux 66 du second dénombrement fait justement soixante & dix. Et c'est par rapport à ce troisiéme denombrement qu'il faut expliquer le v. 5. du ch. 1. de l'Exode, & le v. 22. du ch. 10. du Deuteronome.

Pour ce qui est du passage de S. Etienne Act. 7. 14. *Mittens autem Joseph accersivit patrem suum Jacob, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque*, il faut d'abord remarquer que ces soixante & quinze personnes sont celles qui composoient la parenté de Joseph, *cogna-*

tionem suam in animabus septuaginta quinque, & qu'ainsi on ne doit renfermer dans ce nombre ni Jacob, qui avoit été nommé séparément ; ni Joseph & ses deux fils, de qui on ne peut pas dire que Joseph les fit venir en Egypte, *mittens Joseph accersivit in Ægyptum*. Remarquons encore que le but de S. Etienne est de représenter aux Juifs, à qui il parloit, la conduite que Dieu a gardée à l'égard de leurs peres, & les graces dont il a comblé leurs ancêtres en faveur de toute la nation. Ainsi Saint Etienne ne peut & ne doit parler que des personnes de qui descendoient les Juifs de son tems. Il n'a donc pas dû comprendre dans le nombre de 75 Dina, de qui les Juifs ne descendoient point, qui n'étoit ni du nombre des douze Patriarches, ni du nombre de leurs descendans, non plus que Moyse ne l'avoit point comprise dans le premier dénombrement des douze Patriarches & de leurs descendans.

Pour trouver donc le nombre de 75, remontons encore jusqu'à ce prémier dénombrement de Moyse ;

que S. Etienne avoit en vûë. Otons en Her & Onan, Joseph & ses deux fils, *quos non accersivit Joseph in Ægyptum*, il restera 65 personnes. Auxquelles si on joint les femmes de dix Patriarches qui entrerent en Egypte, on aura le nombre de 75, marqué par S. Etienne. Je dis les femmes de dix Patriarches, parce que celle de Juda étoit morte dans le païs de Chanaan, avant la transmigration en Egypte, Gen. 38. 12.

Qu'on ne soit pas au reste surpris que S. Etienne ait compris les femmes des Patriarches que Moyse n'avoit pas voulu comprendre dans son dénombrement. Moyse en avertissant qu'elles passerent aussi en Egypte, *tulerunt eum filii cum uxoribus suis.* Gen. c. 46. v. 5. & en faisant remarquer qu'il ne les comprenoit pas, *absque uxoribus filiorum ejus*, v. 26. supposoit sans doute qu'on pouvoit indifféremment les comprendre ou les exclurre. Et il semble que le S. Esprit ait voulu nous faire trouver dans le texte même de Moyse la solution à la difficulté que peuvent faire d'abord les paroles de S. Etienne.

Juillet 1715.

Si on objecte que quelques-uns des petits-fils de Jacob étoient aussi mariez, je répons que Moyse n'ayant fait mention que des femmes des fils de Jacob, S. Etienne n'a pû parler que de celles-ci. Il n'a dû exprimer que le nombre des personnes que Moyse avoit marquées, ou directement en les nommant, ou indirectement en avertissant qu'il ne les nommoit pas.

Mais si on veut comprendre les femmes de quelques-uns des petits-fils de Jacob, cela ne changera rien à l'explication qu'on donne ici; car comme on ne sçait pas si tous les fils de Jacob avoient alors leurs femmes; puisque S. Etienne n'ajoute que dix personnes, sans rien déterminer davantage, il est indifférent que ces dix personnes soient ou les femmes des dix fils de Jacob, ou que quelques-unes d'elles soient les femmes de quelques-uns de ses petits-fils, pourvû qu'on n'en suppose que dix, qui est le nombre exprimé par S. Etienne, en quoi sans doute ce S. Martyr suivoit la tradition constante & connuë de tous les Juifs.

Si on objecte encore que Jacob pouvoit avoir quelques-unes de ſes femmes, & peutêtre deux, ſçavoir Zelpha & Bala, & que Simeon paroît auſſi avoir eû deux femmes, je réponds que Zelpha & Bala, qui étoient des concubines & des eſclaves, n'ont pû être compriſes dans la parenté de Joſeph, non plus que la Chananéenne dont Simeon avoit eû un fils, & que l'Ecriture ſemble avoir voulu diſtinguer exprès.

ARTICLE XCIX.

TRAITE' DE LA RELIGION naturelle. Par M. Martin Paſteur de l'Egliſe d'Utrecht. A Amſterdam, chez Pierre Brunel, 1713. *In* 12. *pages* 465.

COmme on ſçavoit que M. Martin eſt d'une grande diſtinction entre les Miniſtres de Hollande, on s'eſt mis à lire ſon ouvrage avec une prévention favorable, & avec une eſpece d'avidité. Mais il vient après de célébres Auteurs qui ont traité le même ſujet, & il les ſuit d'un pas

qui n'eſt pas égal au leur, *ſequitur non paſſibus æquis*. Ce n'eſt pas que ſes preuves conſidérées en leur propre fond, ne ſoient ſolides pour démontrer l'éxiſtence de Dieu, & que l'homme eſt obligé d'adorer Dieu & de lui obéïr; elles ne ſçauroient manquer à quiconque fait attention à ces grandes & importantes veritez: mais M. Martin n'atteint pas à la pureté & à la nobleſſe d'expreſſions, aux tours vifs & naturels de ceux qui ont marché avant lui dans la même voye.

On en jugera par la maniére dont il expoſe ſon deſſein. « Nous donnerons à ce traité deux parties, qui en feront tout le ſujet, la prémiere traitera de la connoiſſance de Dieu, telle que nous pouvons l'avoir par les lumieres de la nature; & la ſeconde ſera employée à nous faire connoître nous-mêmes à nous-mêmes, & à faire voir qu'il y a dans nôtre nature un fond deſtiné pour la religion, lequel eſt inſéparable de nôtre être; que ce fond eſt la rélation qui ſe trouve eſſentiellement entre la créature raiſonnable & Dieu, comme le prémier & le

» plus digne objet de nôtre intelli-
» gence, de nôtre amour & de nôtre
» adoration.

La premiere partie contient quinze chapitres, où l'Auteur traite de l'éxistence & des attributs de Dieu. » Si je puis, dit-il au ch. 2[e], me for-
» mer l'idée de Dieu, il y a nécessai-
» rement un Dieu. C'est simplement en ces termes que M. Martin propose une démonstration métaphysique. Afin de la développer il ajoute, qu'il n'y a point d'homme qui ne trouve en son ame l'idée de Dieu, c'est-à-dire, d'un Etre souverainement parfait, & qu'il ne faut que de l'attention pour la démêler des préjugez qui l'obscurcissent. Laissant néanmoins cette idée que les Philosophes appelleroient *innée*, & qui ne s'accorderoit pas avec sa proposition, *si je puis me former l'idée de Dieu*, il s'applique à prouver que tout homme peut se former cette idée. 1°. On ne peut, dit-il, disconvenir que nôtre ame n'ait la faculté de se former toutes sortes d'idées qui ne renferment point de contradiction. 2°. Nôtre ame ne voit point & ne sçauroit

voir de contradiction dans l'idée de l'Etre ſouverainement parfait : il n'y a nulle contradiction, ni dans chacune de ſes perfections, ni dans l'aſſemblage de toutes, ni dans leur étenduë. Or ce ne ſeroit plus un Etre ſouverainement parfait, s'il n'éxiſtoit pas ; donc il éxiſte. A cette démonſtration propoſée d'une maniére aſſez ſéche, il enjoint une autre priſe de ce que la matiére ne ſçauroit être éternelle ; & par conſéquent c'eſt Dieu qui l'a créée. Enſuite il paſſe dans les deux chapitres ſuivans à des démonſtrations Phyſiques & morales, auxquelles il ne donne pas plus d'éclat qu'aux précédentes.

Au Ch. 8e. il parle de la ſcience de Dieu, & s'explique ſur ce qui s'appelle *ſcience moyenne*, comme un homme qui n'en a nulle notion. Au chap. ſuivant, qui eſt de la Toute-puiſſance de Dieu, il fait un écart beaucoup plus conſidérable, ſe jettant ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

La ſeconde partie diſtinguée en treize chapitres, eſt du culte que nous devons rendre à Dieu. Le ſujet

ſur lequel l'Auteur s'étend le plus, eſt la ſpiritualité & l'immortalité de nos ames; les autres ſont la différence de la vertu & du vice, la loi naturelle; la conſcience.

Dans le ch. 12ᵉ il avertit que la Religion naturelle ne ſuffit pas dans cet état de la nature corrompuë par le peché. Mais « Adam, pourſuit-il, » n'en avoit point d'autre, quand il » ſortit des mains de ſon Créateur, » & pendant tout le tems que dura » ſon innocence; Dieu & la nature » ſe touchoient, pour ainſi dire, de » près; & le peché n'y ayant pas en» core mis de ſéparation, l'amour » réciproque de Dieu pour l'hom» me & de l'homme pour Dieu, for» moit entre Dieu & l'homme une » union parfaite. Sans doute M. Martin n'a pas penſé à ce qui faiſoit ſans comparaiſon la plus grande gloire d'Adam. Dans l'état d'innocence Adam étoit élevé à l'adoption divine, en laquelle JESUS-CHRST nous a rétablis; & ſon amour pour Dieu étoit la charité qu'inſpire le S. Eſprit. Sa Religion n'étoit pas donc reglée par les ſeules lumieres de la rai-

ſon, quelque pure qu'elle fût en lui; mais elle étoit fondée ſur la révélation du Myſtere de la Trinité. Enſorte qu'il ne faut pas le conſiderer comme un Philoſophe & un Déïſte, mais comme ayant reçû les précieux dons de la foi, de l'eſperance & de la charité.

Mr. Martin ne paroît pas plus Théologien dans le ch. 13e où il attribuë à S. Juſtin & à quelques autres Peres d'avoir enſeigné que les Philoſophes qui ſe ſont conduits ſelon la raiſon & la loi naturelle, ont été ſauvez ſans la foi. Car les mêmes Peres déclarent que Jesus-Christ eſt deſcendu aux enfers pour annoncer ſa venuë aux ames qui y étoient renfermées, & pour en tirer celles qui croiroient en lui. S. Clement d'Alexandrie a pouſſé la choſe plus loin, & dit que les Apôtres y ſont deſcendus après Jesus-Christ, & qu'il y va actuellement des Prédicateurs annoncer l'Evangile aux ames qui n'ont pû l'entendre en cette vie. Ce qui réſulte de cette opinion des Peres, c'eſt qu'ils n'ont jamais penſé que la raiſon ſeule & la loi natu-

relle fût suffisante pour le salut. Il y auroit encore quelques autres fautes à remarquer ; comme de dire que dans l'ancienne loi c'étoit un peché de toucher un mort ; d'attribuer à Origene de n'avoir pas crû l'éternité des peines de l'enfer, comme si cet Auteur, plus Platonicien que Chrétien, n'avoit pas crû de même que la béatitude du ciel ne sera pas éternelle.

Après tout, bien des gens ne s'appercevront pas de ces fautes ; & d'ailleurs l'ouvrage se fait lire avec plaisir. Voici un endroit du ch. 4. de la 2e partie. « L'immortalite de l'ame „ est une de ces premiéres notions „ que nous trouvons en nous, & „ que nous y apportons en venant au „ monde. Nous en avons les semences „ cachées dans le fond de l'ame dès „ nôtre plus tendre enfance ; elles „ se développent & se manifestent „ avec le tems. A mesure que la rai„ son se tire de la bassesse & de l'ig„ norance du premier âge, elle ame„ ne avec soi le sentiment & la créan„ ce de l'immortalité de cette ame, „ qui est le siege de la raison & la „ source de toutes connoissances. Il

„ eſt un tems que l'impreſſion que
„ cette grande vérité a faite ſur
„ nous, s'y maintient dans toute ſa
„ force, & ne ſouffre pas même l'ap-
„ proche du moindre ſoupçon : on
„ s'effraye lorſqu'on entend dire,
„ qu'il y ait des gens qui ne ſoient
„ pas perſuadez que leur ame eſt
„ immortelle, & il s'en faut peu
„ qu'on ne ſe demande à ſoi-même,
„ ſi l'on doit les mettre au rang des
„ hommes. Cet endroit eſt beau ; mais il confirme auſſi ce qu'on a remarqué du ſtyle de l'Auteur. Il ajoute, que trois ſortes de perſonnes viennent par les inſinuations de leur cœur corrompu à étouffer, s'il ſe peut, en eux la perſuaſion de l'immortalité de l'ame ; les riches, qui aiment mieux n'être plus, que de demeurer privez de leur opulence & de leurs plaiſirs ; les méchans & les ſcélérats, qui veulent ſe ſouſtraire à la juſte peine de leurs crimes ; les prétendus eſprits forts, qui ſe font un honneur d'être ſinguliers dans leurs opinions, & de ne penſer pas comme le reſte des hommes.

ARTICLE C.

ETHICA AMORIS, SIVE Theologia Sanctorum, magni præsertim Augustini, & Thomæ Aquinatis, circà universam amoris & morum doctrinam adversus novitias opiniones strenuè propugnata, & in materiis principaliter hodie controversis fundamentaliter discussa per Fr. Henricum à Sancto Ignatio Athensem.. Ordinis Fratrum Beatæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo Exprovincialem, nuper Commissarium Generalem, Sacræ Theologiæ emeritum Professorem. C'est à dire, *Morale de l'amour, ou Théologie des Saints, principalement de St. Augustin & de St. Thomas, où l'on éxamine à fond toute la doctrine de l'amour & des mœurs, & où l'on combat les nouvelles opinions sur les matieres dont on dispute le plus aujourd'hui : ouvrage du Pere Henry de St. Ignace natif d'Ath, Exprovincial & Commissaire des Reverends Peres Carmes, & ancien Professeur en Théologie.* A Liege, chez Jean Fran-

çois Broncart 1709. *Trois tomes. Tome prémier pag. 936. Tome second pages... Tome troisiéme pages 740.*

LE livre dont on vient de lire le titre fut déferé au saint Siege presque aussitôt qu'il parut. Nous crûmes devoir attendre que le saint Siege eût prononcé, & nous ne doutâmes pas que les Magistrats ne punissent de leur côté les excès de l'Auteur; nous croyons même encore à present devoir plûtôt rapporter sur ce livre le sentiment d'autrui que le nôtre. Un Théologien distingué par son érudition nous a communiqué le jugement qu'il porte de cet ouvrage, dans *l'Examen critique des Théologiens les plus célébres*, auquel il travaille. Nous croyons que les Lecteurs nous sçauront gré de leur donner ce jugement à la place d'un extrait.

Jugement sur la Théologie intitulée Ethica Amoris.

Je n'aurois rien dit de cette Théologie, qui a été défenduë par un arrêt du Parlement, & qui a été censu-

 rée

rée à Rome depuis peu, mais comme j'ai entendu quelques Théologiens en faire de très-grands éloges, & en conſeiller la lecture comme d'un excellent ouvrage, je ne me puis diſpenſer d'en dire mon ſentiment.

Cette Théologie eſt diviſée en trois tomes *in folio.* Le premier traite des Actes humains & des péchez. Le ſecond des loix, des vertus théologales & morales, & du décalogue. Le troiſiéme des Sacremens.

L'ouvrage commence par ſept prolégomenes. Le prémier traite des ſources de la morale relâchée. Le ſecond des remedes de la morale relâchée. Le troiſiéme de la ſublimité de la morale Chrétienne. Le quatriéme des plaintes contre la morale relâchée. Le cinquiéme des plaintes contre la morale ſevere. Le ſixiéme des propoſitions vulgairement dites de Baïus, *de propoſitionibus vulgo Baianis.* Le ſeptiéme de la liberté de cenſurer.

Voilà une idée generale de l'ouvrage. Il eſt à propos d'y faire quelques remarques. 1°. Sur le titre. 2°

Sur les motifs que l'Auteur a eûs d'écrire. 3°. Sur sa doctrine touchant le dogme. 4°. Sur la morale. 5°. Sur ses opinions touchant la discipline. 6°. Sur les preuves.

Titre de l'ouvrage.

La premiere chose que je trouve à reprendre dans cette Théologie, c'est le titre qu'elle porte, *Ethica amoris*. Il paroit tant d'aigreur & d'amertume dans tout le corps de l'ouvrage, que je ne sçai s'il ne seroit pas mieux intitulé *Ethica odii*.

Ce n'est point, si nous en croyons l'Auteur, le dépit ni la jalousie, qui le font parler; c'est la seule charité, *non studio dissentionis, sed Charitatis* *, & il n'y a personne qui ne le pense en jettant les yeux sur son livre, dont chaque partie est intitulée du nom d'amour, *amor voluntarius*, *amor libet*, *amor gratiosus*, *amor moralis*, *amor conscientiosus*, *&c.* Mais on en est bientôt désabusé par la seule lecture. Le langage de la charité est doux, tranquille & paisible, aussi bien que cet-

* *Chap.* 1. *nomb*. 10. 1. *proleg.*

te vertu. *Charitas patiens est, benigna est.* Si elle reprend, c'eſt en eſprit de douceur, *in ſpiritu lenitatis.* Que le ſtile de cet Ecrivain eſt éloigné de cet eſprit de douceur & de moderation ! Que de paſſion & d'emportement ! Que de traits mordans & injurieux d'une ſatyre outrée & groſſiere ! Il proteſte n'avoir aucun mauvais deſſein contre qui que ce ſoit, *non ex malevolo animo* [a]. Il n'a aucune envie de taxer, ni les perſonnes, ni leurs intentions, *non ad taxandas perſonas vel intentiones Authorum* [b]. Il regarde ceux dont il entreprend de réfuter les opinions comme des gens recommandables par leur ſcience, leur intégrité, & leur pieté, & dont il n'a garde d'avoir le moindre ſoupçon déſavantageux, bien éloigné de les regarder comme des corrupteurs de morale. *Abſit ut id ſuſpicarer de doctiſſimis, integerrimis, religioſiſſimiſque viris* [c]. Il eſt plein de reſpect & de veneration pour eux. *Aliàs proteſtor me illos omnes venerari* [d]. Il conſerve cherement dans ſon cœur cette eſtime

a *Lib.* 11. *n.* 665. b *Proleg.* 1. *cap.* 9. *n.* 98. c *Ibid.* d *Proleg.* 1. *n.* 11.

& cet amour dès ses plus tendres années. *Amo & veneror, amavi & veneratus sum ab incunabulis. : istum quippe amorem veluti cum lacte suxi* [a]. Voilà de beaux sentimens.

Cependant si nous l'en croyons, ceux dont il vient de faire de si beaux éloges, & pour qui il témoigne tant de considération, sont des Docteurs qui ne travaillent par leur relâchement & leur doctrine flatteuse qu'à acquerir l'estime & l'amitié de la populace. *Apud vulgus imperitum gratiam populari suâ indulgentiâ abblandientique doctrinâ conciliare sibi satagunt* [b]. Ce sont des maîtres qui entretiennent les pécheurs dans leurs mauvaises habitudes. Ce sont des Casuistes & des Directeurs, qui par leurs caresses & par leur mauvaise condescendance font aux ames foibles une occasion de pécher, & un sujet de scandale. *Facti sunt Magistri servientes auribus consueruntque punillos sub omni cubito manus. . . . . sicque peccantes adulantibus blandimentis palpando peccati fomitem subministraverunt* [c].

a Lib. 11. num. 665. b Proleg. 1. v. 10. c Cap. 1. v. 2.

[redacted]

Tout l'ouvrage de ce Carme eſt rempli de pareilles invectives & reproches. Bel effet ſans doute de ſon amour & de ſa tendreſſe envers ceux qu'il déchire de la ſorte ! Ces reproches, ces reflexions, ces apoſtrophes, ces comparaiſons odieuſes , pleines de fiel & d'amertume, qu'on trouve preſque à chaque page de ſon livre, ſont une preuve manifeſte & ſenſible de ſa reconnoiſſance envers des perſonnes à qui il proteſte être redevable de ſon éducation & de ſon progrès dans la pieté, auſſi bien que dans les ſciences [a].

Motif de l'Auteur en écrivant.

Il commence par des plaintes & des lamentations, qu'il fait retentir inceſſamment. L'Egliſe , ſi on l'en croit, eſt ſur le point de périr , tant la corruption de ſes Miniſtres eſt grande. Il s'écrie à Dieu dans l'amertume de ſon cœur avec le Prophete, *Salvum me fac Deus quoniam defecit Sanctus* [b]. Emporté d'une ſain-

a Lib. 11. cap. 53. b Num. 10. cap. 1. Prolog. 1.

te indignation, il éleve sa voix au Seigneur, & le conjure de se lever, & de juger lui-même sa cause. Il invoque le Ciel & la terre, les Evêques, & les Pasteurs; il les presse de s'opposer comme un mur d'airain pour la maison d'Israël [a]. Brulé du zele de la maison du Seigneur, & poussé par la charité de JESUS-CHRIST, il se sent éxciter à donner une morale plus pure & plus saine [b]. Ce n'est pas sans un mouvement particulier du Saint Esprit qu'il entreprend cet ouvrage. Comme un nouveau Jéremie, dont il imite les tristes & lugubres éxpressions, il se croit établi pour arracher & planter, pour édifier & détruire.

Il prévoit les contradictions auxquelles il s'expose; les traverses & les persécutions qu'il va souffrir. On ne manquera pas de le traiter de rigoriste & de Janséniste; mais la conduite des Bernards, des Charles & des Ignaces l'encourage & le fortifie; il se regarde par avance comme bienheureux; il est déja en cela semblable aux Apôtres, puisqu'il s'expose pour la justice, fidelle imitateur de

[a] *Num.* 17. [b] *Ibid.*

JESUS-CHRIST. Il treſſaille de joye par avance, & il ſe glorifie dans les tribulations qui lui ſont préparées. Ceux qu'il aura pour adverſaires ſont auſſi à plaindre que ces Phariſiens aveugles qui ſe ſcandaliſoient autrefois des paroles de verité.

C'eſt ſur ce ton que continuë nôtre nouveau réformateur, ni les paſſages de l'Ecriture, ni les exemples des plus grands Saints de l'Egliſe, ni ceux mêmes du Saint des Saints, auquel par une imprudence outrée il oſe ſe comparer, ne lui manquent pas, & ils ſont comme autant de motifs preſſants pour le ſoutenir dans ſon entrepriſe.

Encore ſes lamentations ſeroient-elles tolérables, ſi du moins elles étoient bien écrites, & ſi l'agrément du ſtyle dédommageoit le Lecteur du vuide des choſes & de la fauſſeté des penſées ; mais la phraſe en eſt ſi peu élegante, la diction ſi platte, les déclamations ſi froides, qu'on n'y voit que de la paſſion ſans aucun ornement. En voici un échantillon *, repréſentant les premiers Peres, com-

* *Lib. 8. tom. 1. v. 246.*

me se plaignant des reproches qu'on leur fait d'avoir favorisé Baïus & Jansénius ; il les fait ainsi parler : *Itane filij nos Baiani sumus, qui lumina fuimus civitatis Dei, qui vitâ ad divinas regulas optimè gestâ, debellatisque temporum nostrorum erroribus de iis Ecclesiam fecimus triumphare* ? Quel début magnifique ! Quelle riche prosopopée ! Mais enfin, sans nous arrêter à la pureté du langage & aux beautez de l'éxpression, écoutons ce prétendu réformateur, & voyons la doctrine qu'il va nous enseigner.

Doctrine de l'Auteur sur le Dogme.

Dans ses Prolégomenes, aussi bien que dans tout le reste de l'ouvrage, il a pour but d'éluder les définitions de l'Eglise, & de renouveller les erreurs de Baïus & de Jansenius. 1°. Il éxplique presque toutes les propositions de Baïus, il tâche d'y trouver un sens Catholique, d'en faire voir la prétenduë conformité avec la doctrine des Peres, & il y cherche des significations étrangeres & éloignées, sur lesquelles il fait tomber la con-

mnation des souverains Pontifes.

Si on l'en croit [a], il y a plusieurs e ces propositions qui contiennent r sens veritable, *licet verum sensum ntineant.* Il faut donc une regle pour istinguer le sens Catholique du ens hérétique, ce n'est pas des écrits e Baïus, ni des Auteurs des propositions que l'on tirera ce sens condamné [b], *sensus damnatus non semper tendus est ex Libris Baii seu aliorum ssertorum*; parce que dit-il, on en eut soutenir quelques-unes de l'aeu même des souverains Pontifes, ans le sens de Baïus, & telles qu'eles sont conçuës, [c] *Quamquam nonulla aliquo pacto sustineri possunt in rigo-e & proprio verborum sensu ab assertorius intento.* C'est ainsi, selon lui, qu'il aut lire. Suivant cela il entreprend 'explication des propositions.

Le chap. 8^e^. est employé à justiier la seiziéme proposition, *qu'il n'y a point de veritable obéïssance de la loy sans charité. Non est vera legis obedientia sine Charitate.*

Le 9^e^. pour justifier la 38^e^. qui as-

a *Proleg. 6. cap. 2. v. 7.* b *Proleg. 6. cap. 4.*
c *Lib. 2. Proleg. 7.*

sure, *que tout amour de la créature est ou une cupidité vitieuse, ou une charité loüable & sainte. Omnis amor Creaturæ aut vitiosa est Cupiditas quâ mundus diligitur, quæ prohibetur à Joanne, aut laudabilis illa charitas, quâ per Spiritum sanctum in corde diffusâ Deus amatur.* Il soutient que la proposition est veritable, si par charité on entend quelque acte d'amour pour le bien en vûë de Dieu, & si par cupidité on entend l'amour du bien sans rapport à Dieu.

Le 10^e^. ch. est pour justifier la 32^e^. & 33^e^. sçavoir, *que la Charité qui est la plenitude de la loi, n'est pas toujours jointe avec la remission des pechez, & qu'elle se trouve dans le Cathécumene avant la justification. Charitas illa quæ est plenitudo legis non est semper conjuncta cum remissione peccatorum.* 32. *Cathecumenus justè, rectè & sanctè vivit, & mandata dei observat ac legem implet per charitatem antè obtentam remissionem peccatorum quæ in Baptismi lavacro demùm percipitur.* 33.

Le 11^e^. pour justifier la 34^e^. & 36^e^. qui rejettent l'amour naturel de Dieu. Henry de Saint Ignace n'agit pas de bonne foi, & il péche contre

la regle qu'il avoit établie lui même plus haut, pour entendre le ſens condamné des propoſitions, qu'il faut les comparer les unes avec les autres, *afin de juger par là ce qu'elles peuvent contenir digne de cenſure. Regulâ rectâ, planâ & expeditâ, quâ damnatarum à Pio quinto propoſitionum ſenſus damnatus à non damnato optimè diſcernitur.....eſt ut propoſitiones, quæ damnatæ ſunt, quoad doctrinam cenſendæ ſunt damnatæ in ſenſu naturali & obvio quem propoſitiones illæ reddunt, vel ſecundùm ſe ſpectatæ.... vel ſaltem ad invicem collatæ.* Suivant cette regle on doit dire, que le ſens condamné de la propoſition 34^e^. *Diſtinctio illa duplicis amoris, naturalis videlicet, quo Deus amatur ut author naturæ; & gratuiti, quo amatur ut beatificator, vana eſt & commentitia, & ad illudendum ſacris litteris excogitata*, c'eſt celui-ci, qu'il n'y a aucun amour de Dieu naturel dans ſon principe : car outre que la propoſition insinüe aſſez ce ſens là, puiſqu'on n'a jamais douté qu'il n'y ait un amour de Dieu qui eſt naturel objectivement, c'eſt à dire, que Dieu ne pût & n'a dû être aimé comme Auteur de la nature ;

[illegible] la regle doit être [illegible] de la [illegible] parce que [illegible] de l'a- [illegible] dans les [illegible] princi- pe. [illegible] *in philosophis per de- [illegible] majes- [illegible] Catholica, pag. 25.*

Dans le 12^e. on justifie la 27^e. proposition, *Le libre arbitre sans la grace ne peut que pécher. Liberum arbitrium sine gratiæ Dei adjutorio non nisi ad peccandum valet.*

Dans le 13^e. la 30^e. & 31^e. sont défendües. *L'homme sans la grace ne peut résister à aucune tentation.*

Dans le 14^e. l'Auteur soutient la 27^e. Dans le 15^e. la 35^e. sçavoir, que toutes les actions des infidelles sont des péchez, & que les vertus des Philosophes sont des vices. *Omnia infidelium opera sunt peccata, & Philosophorum virtutes sunt vitia.* Voyez ce qu'on en a dit dans le chapitre 2.

La 39^e. proposition de Baïus est celle-ci : *Ce qui se fait volontairement,*

quoiqu'il se fasse necessairement, se fait néanmoins librement. Quod voluntariè fit, etiam si necessariò fiat liberè tamen fit. Et la 66^e^. est celle-ci. *La seule contrainte est opposée à la liberté naturelle de l'homme. Sola violentia repugnat libertati hominis naturali.* L'Eglise dans la condamnation de ces deux propositions a eû en vûë de proscrire le sentiment erroné de Baïus, qui fait consister le libre-arbitre dans le volontaire, & d'enseigner que l'indifférence active est absolument nécessaire pour la liberté. Comme cette doctrine est bien differente de celle de Henri de St. Ignace, qui n'éxige autre chose pour le libre-arbitre que le seul volontaire, ainsi que nous l'allons voir, il s'objecte cette censure comme opposée à son opinion, & il répond que le but des souverains Pontifes a été de déclarer seulement, que la liberté de pécher est une veritable liberté, & que les mouvemens indéliberez ne sont point libres *. *Respondeo propositiones illas, salvâ doctrinâ sancti Augûstini, aliorumque sanctorum Doctorum ac primariorum scho-*

* Lib. 2. amor liber. v. 52.

lasticorum superioribus capitibus prolatâ, meritissimò ab Ecclesiâ damnatas esse, vel quatenus ad liberum ampliùs non requirunt quàm esse voluntarium & sine violentiâ, cum tamen improvisi motus voluntatis, tametsi voluntarii & sine violentia, non tamen ideò liberi sunt; vel damnata sunt quatenus procedunt ex falso supposito quod sola libertas à peccato sit libertas propriè dicta; libertas verò à necessitate non sit libertas impropriè & secundùm analogiam.

2°. Henri de St. Ignace favorise en tout Jansénius; on voit chez lui une affectation à taire le nom de cet Evêque quand il rapporte les propositions. *Ce sont les cinq propositions, les fameuses propositions*; mais ce ne sont point les propositions de Jansenius; s'il eût osé, il en auroit dit *propositiones vulgò Jansenianæ*, comme il a dit de celles de Baïus, *propositiones vulgò Baïanæ* *. Ainsi quelque protestation qu'il fasse de condamner les cinq propositions, dans la maniere, dans la forme, & dans le sens que l'Eglise les a condamnées, il se donne bien

* *Proleg.6. 2. v.2. lib.2. amor liber. v.53. lib.9. amor gratiosus v.35. 536.*

se garde de dire qu'il les condamne purement & ſimplement dans le ſens de Janſénius *. Et comment l'auroit-il pû dire ; puis qu'il ſuit Janſenius pas à pas, & s'il n'avance pas en termes formels les cinq propoſitions, du moins il en approche fort ; il en inſinuë les principes, & il ſe ſert de tous les faux-fuyans des Janſéniſtes.

Les faux-fuyans des Janſéniſtes ſur la 1e. & 2e. propoſition ſont 1o. De dire que les préceptes ſont poſſibles aux juſtes qui tombent, non pas relativement à l'état & aux forces préſentes dans leſquelles ils ſe trouvent, mais abſolument en ce ſens, que Dieu peut leur donner des forces plus grandes que celles qu'ils ont. 2o. De n'admettre d'autre poſſibilité que celle qui vient du libre arbitre, de la foi, de la grace habituelle, & de la grace efficace. 3o. De ne reconnoître de grace ſuffiſante, outre l'efficace, que celle qui donne un commencement de bonne volonté qui meut, qui excite, & qui pourroit avoir ſon effet, ſi la concupiſcence étoit moins forte. 4o. D'entendre par réſiſtance à la grace l'éffort de la cu-

* *Proleg. 6. v. 3.*

pidité, qui eſt ſupérieure à la grace.

Or Henry de Saint Ignace ſe ſert de tous ces ſubterfuges. 1°. Il prétend que la grace ſuffiſante n'eſt pas abſolument neceſſaire pour la poſſibilité des préceptes [a]. *Gratia ſufficiens..... neceſſaria non eſt ad ſalvandam abſolutam præceptorum poſſibilitatem.* Il employe tout le chapitre pour cela. Il ſuffit que l'homme puiſſe avoir la grace [b]. *Illud dici non debet homini ſimpliciter & abſolute impoſſibile ad quod pervenire poteſt aliquo auxilio.* C'eſt la doctrine de Saint Auguſtin [c]. *Sanctus Auguſt. docet homini non eſſe impoſſibilia Dei præcepta, quia poteſt natura vitiata ipſius ſanari per gratiam.* Il dit la même choſe lorſqu'il compare la poſſibilité de l'homme pour accomplir les commandemens, à celle d'une homme qui peut avoir telle forme, parce qu'on peut la lui donner [d]. *Ad verificandum quod Petrus poteſt eſſe albus neceſſe non eſt quod de facto habeat albedinem, ſed ſatis eſt quod habere poſſit per quam fiat albus; ſimiliter ergò ut eſſe poſſet mandatorum obſervator non eſt ne-*

a Chap. 25. b V. 538. & 539. c V. 540. 541. d Num. 554.

esse quod de facto habeat gratiam per quam ea servet, sed satis est quod eam habere possit.

La grace est à la vérité nécessaire pour vouloir, pour agir ; mais elle n'est pas nécessaire pour pouvoir. *Nec refert quod plenam istam mandata servandi voluntatem habere non possit sine gratiâ, quia gratia equidem necessaria non est ad posse habere illam, sed ad habere* [a]. Or il ne dépend pas de l'homme d'avoir cette grace actuelle ; il sera toûjours vrai de dire que les préceptes sont possibles aux Justes, quoiqu'ils ne puissent les observer sans cette grace : l'homme est capable de recevoir les secours du Ciel, c'en est assez pour que les Commandemens lui soient possibles. *Neque homini præcepta dici possunt impossibilia* [b] ..... *quia homo naturaliter capax est gratiæ* [c]. Si le Juste n'a point ce secours, il ne pourra pas accomplir le précepte ; mais on aura tort de dire qu'il lui est impossible.

2°. Il ne reconnoit que quatre possibilitez. La premiere qui vient du

[a] *Num.* 552. [b] *Num.* 540. [c] *Num.* 614. *cap.* 25.

libre-arbitre. La 2^e^.de la foi. La 3^e^. de la grace sanctifiante. La 4^e^. de la grace efficace. Il embrasse sur ce point l'opinion d'Estius [a], & de Jansénius. Il est inutile de recourir à la grace suffisante pour cela [b]; *Ad salvandam, exponendamque mandatorum possibilitatem, ad gratiam sufficientem nunquam Augustinus, nunquam sanctus Thomas recurrit.* Il adopte ce que dit Sylvius sur cette matiere. *Concludam perindè cum Sylvio, sive detur aliqua gratia quæ tantum est sufficiens non efficax, sive non detur; cum secundum rei veritatem est impertinens ad salvandum quod homo possit divina mandata servare.* Il se fonde sur les deux raisons de Sylvius. La premiere que la grace suffisante n'est pas toujours donnée à tous. La 2^e^. c'est qu'outre cette grace il en faut encore une efficace pour agir [c]. Il parle à peu près des justes comme des pécheurs. Il est vrai que les prémiers ont un pouvoir plus prochain pour accomplir les préceptes; mais ce pouvoir est bien foible, & ne leur sert de guere; car si ils sont tiédes & négligens, ils n'ont d'autre possi-

[a] V. 536. [b] C. 557. [c] V. 558.

lité que celle qui vient de la gra-
habituelle [a]. *Sed ne justis quidem*
lle & conari negligentibus, deseque non
hil præsumentibus quamdiù justi sunt,
atia deest, quâ mandata ipsis possibi-
i sint per gratiam quippe & charitatem
bitualem .... virtutem habent in suo
nere sufficientem ad ea servanda. Que
ils travaillent & s'efforcent, ils
ont outre la grace habituelle que
secours foible & imparfait, avec
quel ils ne peuvent tout au plus
ie former quelques désirs & quel-
ies velléïtez, sans pouvoir exécu-
r ce que Dieu demande d'eux [b].
isti vero volentes & conantes secundum
æsentes quas habent vires neutrâ gratiâ
stituuntur; imò ipsis adest utraque,
atia dans posse magis proximum; adest
iprimis gratia habitualis ..... præter
atiam habitualem adest etiam justis vo-
ntibus & conantibus gratia actualis,
r quam volunt & conantur operari bo-
im. Jansénius & les Jansénistes en
isent autant. Il s'agit de sçavoir si
:tte grace suffit véritablement pour
iccomplissement des préceptes, &
est ce que Henri de St. Ignace ne
:connoit point.

a *V.* 577. b *Num.* 570.

3°. S'expliquant sur la grace fisante actuelle, il prétend qu'i en a point d'autre qui le soit à prement parler, que la grace ef ce.[a] *Ingenuè fateor quod dum Au nus, aliique Patres de gratiâ loqu utuntur verbo, sufficit, eo non defi sufficientiam ad posse, sed ad agere lum illud auxilium sufficere dic prater quod nullum aliud necessariu ad actualem operationem; nec de bus unus afferri potest*[b] *à quo vel e tia ad agendum sufficere dicatu ter quam alia ad agendum requi vel aliqua gratia sufficere dicatur a qua non sufficit ad agere.* Les autr sont que des commencemens & ébauches de graces; la moindr tite complaisance dans le bie une grace suffisante[c], *Prima ten maque boni complacentia*; elles vent exciter, mouvoir, faire loir, foiblement & imparfaiten mais jamais elles ne feront suffis pour convertir[d], *Gratia actualis ficiens)..... dat aliquid posse pe*

a Num. 22. b Num. 28. c Num d Num. 33.

ratia excitantis, dando non quidem tatem plenam & perfectam, sed s aliquod initium ipsius licet imper- n & perfectum ad plenè vel- agere. L'homme juste avec el- dans une veritable impuissan- *Illa gratia*, dit-il, *sensu sancto- Patrum non est sufficiens ad posse, quâ sensu ipsorum benè velle non ius nec benè agere : atqui benè vel- benè agere, sensu SS. Patrum non ius cum solâ gratiâ Thomisticè suf- e, sed cum solâ efficaci.* Remar- en passant, qu'il rejette aussi ace suffisante, autrement son ne ne renfermeroit rien que de olique sur ce point.

soutient comme véritable la osition de Mr. Arnauld, con- ée par la Sorbonne l'an 1650. aints Peres vous font voir en la nne de saint Pierre un juste à qui ce sans laquelle noûs ne pou- rien a manqué, dans une occa- lans laquelle on ne peut pas di- 'il n'ait point peché; il en rejet- Censure comme contraire à l'E- e, aux Conciles, & aux déci-

Tum. 26.

sions des Souverains Pontifes [a]. *Respondeo Censuram illam esse Scripturæ, Conciliis, & pontificiis definitionibus adversam.* Faut-il s'en étonner, puisque la grace suffisante sans l'efficace est aussi inutile pour l'accomplissement du précepte, que la loi sans la grace [b]? *Respondeo 8°. de gratiâ sufficiente absque efficaci dici posse quod Apostolus dicit de lege absque gratiâ, aliquo utique sensu nihil prodesse quatenus non dat potentiam consequentem ad observantiam sui.*

Quoiqu'une grace de cette espece ne soit pas de grande conséquence, Henri de S. Ignace n'en fait pas Dieu plus libéral à l'accorder. Elle est refusée, si nous l'en croyons, aux infidelles & aux endurcis : vouloir en étendre la distribution à tous les adultes, lorsque le précepte presse, c'est donner dans le sémipélagianisme, & il n'y a que le respect dû à l'autorité de l'Eglise qui empêche nôtre Auteur d'établir cette Conclusion [c]. *In statu naturæ lapsæ non datur etiam adultis omnibus gratia sufficiens etiam urgenti præcepto, sed eâ ali-*

a Num. 617. b Num. 65. c Num. 20.

justo Dei judicio ad aliquod vitæ tem-
privantur ; nec istud est dogma no-
i., vel Jansenianum , imò oppositum,
rri jure videri posset Semipelagianum;
à censura abstinendum suaderet obe-
tia ergà Pauli V. Decretum. Pour ce
eſt des Juſtes, ils n'y ont pas
; de droit que les pécheurs , &
u la leur refuſe quand il lui plaît,
s les occaſions mêmes dans leſ-
lles elle eſt néceſſaire pour pou-
·, ou agir , ou s'abſtenir de pe-
r *. *Gratia habitualis justi non tri-*
ipsi jus ad gratiam actualem sive
acem , sive sufficientem , tametsi
ssaria ad peccatum vitandum........
i verò cum gratia efficax ad peccatum
idum necessaria sit, si gratia habi-
is ipsi tribueret jus ad gratiam ac-
em necessariam , jus tribueret ad ef-
em..... Cum ergò certum sit quod
a habitualis jus non tribuat ad ac-
m efficacem, consentaneum videtur
nec ad sufficientem , nulla quippe
vel auctoritas magis evincit jus istud
i illud. Enſeigner le contraire,
démentir l'expérience, & l'hum-
confeſſion que les juſtes ſont des

* *Num.* 603.

uillet 1715.

fautes qui leur sont échappées attention, ni reflexion [a]. *An nu millimè isti sanctorum confessioni, e rientiaque contradicere videntur Mol ta, dùm dicunt justis omnibus sei adesse gratiam actualem sufficientem*

Mais de crainte qu'on ne s'im nât que la soustraction de la g viendroit peutêtre de la néglig du Juste qui ne recourroit pas à raison, & qui par sa faute manc roit des secours suffisans, Henr S. Ignace rejette bien loin cette ponse, & l'explication que les D teurs Catholiques donnent à ces roles du Concile de Trente, I *jubendo movet & facere quod possi petere quod non possis.* La grace d priere n'est, ni moins efficace moins gratuite que celle de l'acti & Dieu donne l'une & l'autre à il lui plaît, sans qu'on ait sujet d plaindre [b]. C'est donc en vain qu chercheroit quelque autre cause la soustraction des graces necessai que la pure volonté de Dieu, ou peché originel.

[a] *Num.* 605. [b] *Chap.* 30. *num.* 6 634.

ıant à ce que disent les Peres du
:ile de Trente sess. 6. c. 11. que
: n'abandonne jamais les justes,
ɔins qu'ils n'ayent les prémiers
donné Dieu par leur peché, il
que ces paroles de la soustrac-
le la grace habituelle. *Respondet*
n Tridentini esse quod Deus Justos
'atiæ habitualis, seu justificantis
actionem non deserat, nisi priùs ab
'eseratur per mortale peccatum.
. Il explique la résistance à la
: d'une maniere captieuse; ré-
à la grace, selon les Catholi-
, c'est la priver de l'effet qu'elle
avoir dans les circonstances
ntes; c'est ne pas faire le bien
le donne actuellement le pou-
le faire. Selon Henry de Saint
:e résister à la grace, c'est con-
: à la concupiscence, c'est ne
aire le bien auquel la grace éx-
& dont elle nous inspire le dé-
nteriori gratiæ ad conversionem per-
n nos invitanti heu frequenter nimis
statu naturæ corruptæ resistitur.....
namque ipsi resistitur quoties bo-
opus ad quod excitat re ipsa non im-
r, concupiscentiaque validiori delec-

tatione..... voluntatem à bono operi trahenti consentitur. C'est ceder & vaincu par le poids le plus fort *hujusmodi est gratia interior cui sæp sistitur, quia ejusmodi voluntas (imperfecta) cœlitùs inspirata fortiu contrarium concupiscentiâ superatur.*

Henry de S. Ignace s'explique la liberté de la même maniere Jansénius. Le principe de la 3e & proposition consiste, comme on s à dire que le libre arbitre n'ex de sa nature que la coaction, & simple néceſſité de nature. 1°. He de S. Ignace tient la même doctr il employe tout son second livre titulé, *Amor liber*, à prouver la c patibilité de la néceſſité volont avec le libre arbitre. Un acte es bre dès qu'il est pleinement vo taire [a]. *Omne voluntarium perfe Augustino liberum est, à liberoque p dè necessario proficiscitur arbitrio, ne eo potest non proficisci.* Car pour lo est dans nôtre pouvoir [b], *actu ipso esse in nostra potestate quo fit quia lumus vel quando volumus.* Ce sero tort qu'on demanderoit autre ch

a Num. 18. b Num. 17.

pour le libre arbitre, puisque ni les Peres, ni les anciens Théologiens, n'en demandent pas davantage. Le chap. 3e a pour titre *Ad hoc ut voluntas actus suos in suo habeat dominio & potestate, nec sancti Doctores, nec primarii scholastici universim postulant ut sic illos velit, ut possit non velle vel oppositum velle.* Il prouve sa These par le témoignage des Peres, & dit *, *Probatur 1°. ex SS. Patrum testimoniis infrà referendis, quibus asserunt omnem actum perfectè voluntarium esse liberum, atque adeo in potestate dominioque agentis, tametsi certissimum sit aliquos esse actus perfectè voluntarios quos voluntas non potest non velle, multò minùs oppositum velle, ut constat ex amore Dei quo Deus se ipsum amat.* Là dessus il distingue deux sortes de necessité, l'une ennemie de la liberté, & c'est celle de contrainte; l'autre amie de la liberté, & c'est celle qui est éxempte de contrainte. Il croit cette doctrine si sûre & si bien fondée dans S. Augustin, qu'il ne faut qu'avoir des yeux pour s'y voir. Après avoir rapporté un passage de ce S. Docteur tiré du li-

* *Num.* 16.

vre 5[e] de la Cité de Dieu Ch
il ajoute [a], *Ex eodem quoque p*
concludit Augustinus quod necess.
luntaria, seu rationalis, de qu.
non sit inimica libertati, sed sol,
sitas involuntaria, sive qua etiam
mus efficit quod potest. Et plus
Quisquis oculos habet non potest
dere distinctam hic ab Augustin
sitatem in duas species, quarum
amica, altera inimica libertatis. I
inutile d'apporter un plus
nombre d'extraits de cet Aut
ce point; qu'on lise les chap.
4. 5. 6. 7. &c.

2°. Parlant en particulier d
berté de cet état il conclud
qu'il a dit sur la liberté de
CHRIST, que la nécessité n'est
solument opposée au merite de l
me voyageur. *Ex hoc vero quod*
bile sit actum necessarium necessit
tionali & voluntariâ fuisse meritor
Christo, conficitur possibilitas op
qua ponit necessitatem rationalem
ex naturâ rei non obstare merito h
lapsi, sed ex positivo Dei Decret
taxat. Ce n'est donc que par

a *Num* 18. b *Ibid.*

dent, & parce que Dieu l'a ainsi établi, que l'indifférence est une condition necessaire pour meriter dans cette vie [a]. *In quo statu naturæ lapsæ indifferentia non est conditio ad meritum ex parte actûs essentialiter requisita, sed accidentaliter ex solâ extrinsecâ Dei voluntate.* C'est ainsi que nôtre Auteur ôte aux décisions autant qu'il peut leur force & leur sens.

3°. Mais si l'on éxamine de près quelle est l'indifférence qu'il admet dans cet état-ci pour sauver les apparences, on verra que ce n'est qu'une indifférence Jansénienne, c'est-à-dire, une flexibilité du libre arbitre, qui sous l'impression de la grace conserve encore un penchant naturel pour le peché, & qui peut être dominé par l'une des deux délectations. C'est ainsi qu'il explique le sens composé & divisé [b]. *Et per hunc modum Deus sic omnia disponit, sic voluntatem ad agendum movet, ut quamvis eam à defectu infallibiliter præservet, non tamen indefectibilis reddatur, sed relictâ ipsi suâ intrinsecâ & absolutâ defectibilitate, solum impedit ne ipsa in actum*

a Ibid. b Lib. 2. num. 66.

sive in actualem deficientiam prorumpat. Il dit la même chose plus bas. [a] *Libertas verò electiva viatorum sub decreto Dei per se arridet efficaci, cum non sit impeccabilis, nec moraliter indefectibilis, est quidem cum potentiâ deficiendi, seu omittendi actum.* C'est ce fond de corruption qui est dans l'homme lorsqu'il est dominé par la grace qui fait proprement son indifférence [b]. *Illa porrò Dei protectio ut pote externa nullam internam infert necessitatem.... Homo ex eo efficere in se potest ut in fundo naturæ suæ corruptæ aliquid cœlesti suavitati contrarium exurgat quo magis delectet.* Mais tandis que la délectation celeste est plus forte que la terrestre on ne peut point pour cet instant faire le mal [c]. *Quamvis bona illa voluntas suavitasque secundum se præcisè considerata per fortiores in contrarium delectationes concupiscentiasque, quas homo in fundo naturæ suæ corruptæ excitare potest, superari possint, alias actus supprimi, superari tamen hîc & nunc non possint.* Il donne la même raison de cette impuissance que Jansénius [d]. *Id quod magis delec-*

a *Num.* 72. b *Lib.* 9. *v.* 37. c *Num.* 378. d *Num.* 379.

tat, illud sequamur necesse est, quandiù scilicet magis delectat. Si au contraire la volonté est dominée par la cupidité, elle est toujours libre pour faire le bien, quoiqu'elle n'ait aucun secours suffisant, parce qu'elle peut recevoir de Dieu les graces dont elle a besoin. Voyez ce que nous avons dit ci dessus.

Il se fait une gloire de prendre le parti de tous les livres suspects de Jansénisme. Il cite avec éloge les Reflexions du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, il fait valoir toutes les approbations données autrefois à ce livre; il en regarde la dénonciation faite au S. Siege comme d'une caballe, la calomnie la plus noire, puisque selon le témoignage de Jauscus Elinga, dont il embrasse le sentiment, cet ouvrage est infiniment éloigné de la doctrine des cinq propositions, & entierement conforme à l'esprit de Saint Augustin, & de S. Thomas [b]. *Tantum abest ut aliquam istarum quinque propositionum innò vel oleant, quod ex opposito diametraliter iisdem opponantur, sintque planè con-*

[a] v. 653. [b] 564.

formes doctrinæ & phrasi præclarissi rum Ecclesiæ doctorum sanctorum Au tini & Thomæ, eorumque omnium . cipulorum.

Sentiment de l'Auteur sur la Mora

L'Auteur est outré dans sa Moı & il y avance plusieurs sentin qui retombent dans des opini condamnées. Il ne reconnoît poi milieu entre la charité, c'est à d une action faite par un mouven de la grace, & la cupidité, c' dire, une action dans laquelle il quelque peché*. *Itaque charitas cupiditas, generatim sumpta, non aliud quàm bona & mala voluntas, bona & mala radix, quarum hæc malos, illa proferre posset solos bonos f tus.* Il parle ici de la charité & d cupidité actuelle ; elles n'admet aucun milieu, comme il s'en éx que plus bas ; toute action qui n pas faite par un mouvement de c charité, qui ne peut venir que d Grace (car il n'en reconnoit p d'autre) ne sera point exempte

* *Proleg.* 4. v. 39.

péché [a]. *Omne opus ut planè bonum sit, & ne venialiter quidem in eo peccetur, debet ex tali charitate (actuali) procedere, & per ipsum referri in Deum.* Ces deux propositions ne sont point de nôtre Auteur ; cependant il en soutient la doctrine comme orthodoxe. Il n'y a aucun acte stérile [b], *Nullus est actus steriliter bonus.* L'homme est obligé sous peine de peché de rapporter toutes ses actions deliberées à Dieu. Cette proposition est tout le sujet de son 8e. Livre. *Amor ordinandus. Homo sub præcepto adeoque sub peccato tenetur omnes actus suos deliberatos in Deum propter se dilectum referre.* Qui ne voit que ces propositions, & sur tout la derniere, ne sont differentes, que dans les termes de celles que condamna Alexandre VIII. le 7. Decembre 1690. La 7. Que toute action déliberée est un amour de Dieu, ou du monde. La 9. Que quiconque haït le péché précisément à cause de sa difformité avec la droite raison, commet un nouveau peché. *Omnis humana actio deliberata est Dei dilectio vel*

a Proleg. 6. v. 97. 98. 99. b Lib. 3. de amore Morali cap. 15.

mundi, si Dei, charitas patris est, si mundi, concupiscentia carnis, hoc est, mala: re vera peccat qui odio habet peccatum merè ob ejus turpitudinem, & disconvenientiam cum naturâ sine ullo ad Deum offensum respectu. Henri de St. Ignace ayant senti la difficulté, & voyant que sa doctrine est à peu près la même, il s'objecte cette derniere proposition; mais sa réponse établit encore davantage la doctrine condamnée, il y soutient, que l'homme pèche dans ce cas là par défaut de relation. *Nec odium istud*, dit-il [a], *ob defectum relationis fit in se malum (secundùm substantiam) sed & in individuo pingitur circumstantia mala, ratione cujus complexum ex utroque malum est.* Or cette mauvaise circonstance n'est autre chose que le défaut de relation. *In Deum propter se dilectum.* Sans amour actuel de Dieu on ne peut produire aucun acte de vertu [b]. *Sine Dei propter se amore (actuali) non habetur actus virtutis.* En parlant de la pénitence, il soutient qu'on ne peut concevoir aucune veritable douleur de ses pechez, par le seul motif de la peine;

a *Lib.* 8. *c.* 25. *v.* 277. b *Num.* 1846.

& de la crainte de l'Enfer [a]. *Quisquis de peccato dolet ob solam pœnam, ille propriè non dolet de peccato. Pius animi dolor de Deo offenso procedere non potest ex solo servili timore gehennæ.* Tout amour de Dieu, ou tout acte de douleur conçu par un motif de charité, ne suffit pas pour la justification de toute sorte de pécheur dans la réception actuelle du Sacrement [b]. *Non omnis Dei propter se amor, vel ex amore dolor, cum sacramento sufficiens ad justificationem unius peccatoris, sufficit ad justificationem cujuscumque peccatoris.* Il faut que la grandeur de la douleur égale la grandeur de la malice. *Ratio est tum quia quantitas displacentiæ de aliquâ re dicitur esse secundum quantitatem malitiæ ipsius.* Quoi donc ? Est-ce qu'un pénitent qui s'approchera du sacrement de pénitence avec foi & humilité, le cœur contrit & brisé de douleur, dans une ferme confiance d'obtenir pardon de ses pechez, sera néanmoins rejetté de la face de Dieu, si le regret sincere & amoureux qu'il a de ses péchez est de quelque degré moindre que la malice de son offen-

[a] *V.* 1830. *v.* 1833. [b] *V.* 2202.

se ? Opinion déseſperante pour les pécheurs, & qui les éloigne de la pénitence. Mais cet Auteur porte tout à l'excès. Tout ce qui ſe fait avec délibération contre le droit naturel eſt péché [a]. *Omne quod deliberatè fit contra jus naturale peccatum eſt.* Quelque précaution qu'on ait priſe, quelque attention qu'on ait apportée pour connoître la vérité, quelque témoignage que la confiance puiſſe rendre, ſi cependant on a le malheur de s'égarer dans le choix qu'on fait en matiere de loi naturelle, une action revétuë de toutes ces circonſtances ne laiſſe pas que d'être imputée à péché [b]. *Nulla opinio falſa, legi naturali contraria, ipſius in praxi ſequacem ex toto excuſat à peccato contra legem, dum poſt debitum examen apparet ipſi adeò vera ut oppoſita non videatur probabilis.* De quelle dureté n'eſt pas cette regle ? N'eſt-ce pas dire que l'ignorance invincible n'excuſe pas ? Henri de St. Ignace n'avoit oſé avancer la propoſition ; mais on voit aſſez par les maximes qu'il établit, & par l'explication qu'il donne de l'igno-

a *Cap.16.* b *Lib.10. c.83. n.988. reg.14.*

rance invincible, que dans le fond il eſt d'accord avec Janſénius ſur ce point ; car il appelle ignorance vincible celle que Janſénius regarde comme invincible. Il ſuffit que l'ignorance puiſſe être ſurmontée par la grace, afin qu'elle ceſſe d'être invincible, & que les actions dont elle eſt la cauſe ſoient inexcuſables devant Dieu [a]. *Hinc amplius oſtenditur omnem ignorantiam juris naturalis eſſe vincibilem, quia ut verè talis ſit, ſufficit quod ſit vincibilis per gratiam*. S'expliquant ſur l'obligation d'éxercer des actes d'amour de Dieu [b], il avance pluſieurs maximes, qui auroient beſoin de preuves. Il rapporte & paroit approuver le ſentiment de Steyaert, qui eſt qu'on ne peut ſans péché paſſer aucun jour ſans produire quelque acte d'amour de Dieu dominant [c]. *Amoris prædominantis actum nullâ die ſine peccato omitti poſſe*. Il poſe dans tout ce livre les principes de cette propoſition.

Parlant de l'obligation de réciter

[a] *Lib.* 10. *p.* 679. *v.* 19. [b] *Tom.* 2. *lib.* 4. *Amor charitativus.* [c] *Lib.* 6. *amor Dei ordinatus n.* 143.

le Bréviaire, il avance que tous les Bénéficiers y sont obligez sous peine de péché mortel, sans distinguer si le Bénéfice est considérable, ou s'il ne l'est pas, si le Bénéficier en retire quelque fruit, ou s'il n'en retire point. Cela néanmoins mériteroit quelque attention. *Ad eas (horas) tenentur sub mortali Beneficiarii omnes.* Je laisse ses sentimens sur la distribution des offices, & des bénéfices, sur la nécessité de la foi actuelle & explicite, sans laquelle il suppose qu'un adulte ne peut être sauvé.

Sentiment de l'Auteur sur la Discipline.

Il favorise en tout ce qu'il peut les Ecclésiastiques, & les Religieux. On ne pourroit que le loüer en cela, s'il fût resté dans de justes bornes; mais il semble qu'il va trop loin, & qu'il étend les privileges des uns & des autres au préjudice des droits & de la puissance des Princes, qu'il ressere trop.

Il suppose comme une vérité incontestable, que les Clercs & les Religieux sont exempts, tant dans le ci-

vil que dans le criminel, de la jurisdiction des Magistrats laïques. Voici le titre du Chapitre 43[e]. *Religiosi mendicantes, sicut & cæteri Ecclesiastici, tàm in civilibus quàm in criminalibus, exempti sunt à Judicum laïcorum potestate, sicut & à tributis vectigalibus & gabellis per Laïcos impositis.* Ceci ne s'accommode gueres avec nos maximes. Quand il n'y auroit aucun texte de l'Ecriture pour établir cette exemption, la Tradition seule est plus que suffisante pour faire connoître qu'elle est de droit divin [a]. *Tametsi nullum foret expressum Scripturæ testimonium pro aßertâ Clericorum exemptione, Traditio sufficeret ad probandum quod exemptio illa sit de jure divino.*

Mais les passages ne manquent point à Henri de St. Ignace pour appuyer son sentiment, il en trouve, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, beaucoup plus qu'il ne lui en faut. Il rapporte les endroits des Nombres & du Lévitique dans lesquels il est marqué, que les Lévites sont consacrez à Dieu [b]. *Dabis dono Levitas Aaron & filiis ejus*

a Num. 418. b Num. 9. c. 8.

quibus traditi sunt à filiis Israel, eruntque Levitæ mei, statuesque Levitas & consecrabis oblatos Deo &c. Comme si par cette sanctification ils eussent été exempts de la jurisdiction des Magistrats. Que veulent dire ces paroles du Pseaume 81. *Deus stetit in synagogâ Deorum, in medio autem Deos dijudicat*, qui sont appliquez à ce sujet? Que peut-on conclure de ces paroles du Pseaume 104. *Nolite tangere Christos meos & in Prophetis meis nolite malignari*, pour l'exemption de la puissance séculiere, si ce n'est que l'Auteur prend mal le passage, comme s'il s'agissoit de Moines & de Prêtres? Mais quand il en seroit question, est-ce que si quelques-uns d'entre eux commettoient des crimes il faudroit les laisser impunis?

Qu'on parcoure les reflexions qu'il fait à l'occasion de ces textes, & de plusieurs témoignages tirez des ouvrages supposez & apocryphes, on verra combien il avance de choses douteuses: le Commandement, que l'Apôtre fait à tous les fidelles sans exception, d'être soumis à leur Prince légitime, auroit dû lui faire ou-

vrir les yeux sur son opinion ; mais il croit se relâcher beaucoup, en disant que cette éxemption ne paroît pas être rigoureusement de droit divin [a]. *Non videtur tamen esse strictè de jure divino praceptiva.*

Il étend fort au long tous ces privileges, & ce n'est qu'un abus qui devroit être entierement reprouvé, que de lever des impôts sur des Religieux qui en sont éxempts. Il prétend que les Princes ne sçauroient révoquer les éxemptions accordées aux Prêtres, ni aux Religieux [b]. *Exceptiones*, dit-il, *& immunitates Ecclesiis locisque & personis sacris concessas Principes revocare non possunt.* Les argumens les plus forts sont tirez de prétenduës histoires, dans lesquelles on lit les terribles châtimens éxercez sur les Princes qui ont osé entreprendre de retirer les privileges que les Rois leurs prédécesseurs avoient accordez aux Religieux. C'est pour cela, dit-il, que Charle Martel est misérablement péri, & a été damné. *Si quidem & Carolum Martellum propterea periisse atque in inferos damnatum à S. Eu-*

a Num. 421. c. 43. b Ibid. par. 6.

cherio Aurelianensi Episcopo visum esse legitur in vitâ ipsius. C'est en punition de cette soustraction de privilege, que Clotaire a été précipité aux Enfers. *Clotarium Regem ad inferos raptum eo quod Ecclesiasticos coegerit ad contributionem.* C'est pour le même sujet que Guillaume Roi d'Angleterre, Louis second Roi de Sicile, & que le fils de Louïs le Gros ont fait une malheureuse fin; c'est par un effet de la colere divine, & en vengeance du même péché, que Charle le Chauve vit son Royaume éxposé à la fureur des Normands, & en proye à ses ennemis. De telles histoires ne sont-elles pas bien dignes de croyance? Ne font-elles pas bien de l'honneur à nos Princes? Et le Parlement n'a-t'il pas eu grand tort de condamner cet ouvrage?

Sur les preuves que cet Auteur employe.

La plûpart des preuves que l'Auteur apporte pour confirmer des opinions aussi nouvelles sont sans choix; il s'embarrasse moins de leur bonté, que de leur multitude *. *lib. 6. de*

* *p.* 150.

more Dei ordinato, il confond par-
tout l'habitude de la charité avec
l'acte ; l'amour ne doit point être
oisif, d'où il conclud, qu'il doit pro-
duire à chaque instant des actes. Il
employe 36. chapitres à prouver
que nous devons rapporter toutes
nos actions à Dieu *. Le 15. argument
dont il se sert mérite d'être remar-
qué ; il est tiré de l'autorité des Phi-
losophes payens, & surtout des Epi-
curiens. *Sed & obligationem illam agno-
verunt Ethnici Philosophi, videlicet Plato-
nici cum Platone, Peripatetici cum Aristo-
tele, Stoici, Cynici, Megarici, Pythagorici,
imò ipsi etiam Epicurei uno ore velut tra-
dunt.* Qui ne voit le ridicule de cet-
te preuve, de dire que des Epicuriens
ayent prétendu que nous dûssions
rapporter toutes nos actions à Dieu?
Ces argumens sont encore plus pi-
toyables que ceux que l'Auteur de
la prémotion physique prétend tirer
d'Homere.

Tout ce que l'on peut dire de plus
odieux contre un systeme, & de plus
éloigné du bon sens, se trouve ramas-
sé contre le systeme des disciples de

* *Chap.* 18. *v.* 207.

Molina ; il conduit au désesp
nous écoutons cet Auteur [a]. .
de gratiâ per se efficaci ducit ad j
gratiâ verò Molinisticè sufficien
ad desperationem. Il étouffe (
tous les sentimens de reconn(
envers Dieu pour ses graces
trina de gratiâ per se efficaci ex
orationem & gratitudinem , *d*
nisticè sufficienti ad orationis n
& ingratitudinem. Il éteint en n
deur de la charité. *Doctrina d*
per se efficaci accendit charitat
Deum, eam verò frigidiorem redd.
na de gratiâ Molinisticè sufficient
éxcite la pieté, l'autre l'étouf
ne nous porte à l'amour du pr
l'autre nous en éloigne [c]. La g
re nous éxcite à la fuite du pe
à l'amour de la pénitence, la
de nous en détourne [d]. C
nous porte à nôtre devoir, &
là nous en divertit [e]. Quoi
ferons nous le mal, parcequ
nous comble de ses graces
craindrons-nous point cette g

[a] *Chap.* 17. *parag.* 2. *n.* 382. [b] *P*
[c] *Parag.* 5. [d] *Parag.* 6. [e] *Parag.* 7
rag. 8.

de nôtre Seigneur, *An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?* & ces autres de l'Apôtre, *Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit*[a]? Ce n'est pas ici le lieu de faire voir combien ces preuves sont bizarres; l'absurdité en saute aux yeux.

Que doit-on penser des argumens qu'il apporte pour réfuter la probabilité? Ils sont assez particuliers, car il ne sera plus necessaire d'étudier la Théologie, il ne sera plus necessaire de prier pour être éclairé du Seigneur, elle remplit l'univers de guerres, elle revolte les sujets contre leurs Princes[a]. Il en est de même des exemples dont il se sert pour confirmer sa regle 12. sur les opinions probables; sçavoir, qu'on ne peut pas les suivre comme on voudroit, *Ne probabiliorum quidem opinionum usus indistinctè licitus est*. En voici un, *S. Simeon Stylites probabilius existimavit non esse Dæmonem, sed Christum, vel Angelum lucis, qui sibi apparebat, ipsi tamen credendo culpabilis fuit, & multò magis Va-*

a Parag. 9. b Cap. 67. v. 800. amor conscientiosus. cap. 68. v. 809. & seq. cap. 69. v. 812. cap. 81. v. 950.

lens Monachus, qui Dæmonem sub |
Christi sibi apparentem pro Christo a
vit. Peut on rien voir d'un plus g
poids ? Ces histoires apocry
n'ont pas moins de force cont
probabilité, que la prétenduë t
tion des 2500 ans sur laquelle il
blit l'Immaculée Conception d
un si long espace de tems dans
dre des Carmes. Le Mystere fi
velé au Prophete Elie sous la f
d'une nuë qui montoit de la me
il en fit part à ses chers enfans, (
tiennent d'origine. *Non palam on*
sed secretò suis consortibus *.

En voilà assez pour faire conn
le génie & le caractere de l'Au
On le connoit encore par la cond
nation que Monseigneur l'Elec
de Cologne fit de son livre sitôt
parut ; on y voit qu'il a été imp
sur une approbation fausse.

On auroit grand tort d'imp
au saint Ordre dont il a l'hon
d'être, ni ses erreurs, ni ses e
Nous avons en main des pre
qu'ils l'ont vû paroître *avec hor*

* *Lib.* 10. *cap.* 8. *v.* 92.

le sont leurs termes, & des Reverends Peres Carmes du grand Couvent de Paris en ont été les prémiers dénonciateurs.

ARTICLE CI.

LES NOTES DE MAITRE CHARLES Du-Moulin sur les coutumes de France, mises par matiéres. A Paris, chez Noël Pissot, quay des Augustins, à la Croix d'or 1715. *in* 4°. *pp.*430.

VOici enfin ce qu'avoit souhaité l'illustre Jérôme Bignon, qu'un habile homme mît par ordre des matiéres les Notes de Charles Du Moulin sur les coûtumes de France, afin qu'il fût aisé de les consulter. Mais pour faciliter ainsi l'usage de ces sçavantes & judicieuses Notes, il en a coûté bien de l'application & du travail à Mr. de Merville : si toutefois c'est bien s'exprimer, de dire qu'un travail a coûté, lorsqu'il a été prévû devoir être utile au public & glorieux à celui qui s'y engage.

Peu de Jurisconsultes ont atteint

à la réputation de Charles Du-Moulin, qui passe pour un oracle, & ses sentimens sont comme autant de décisions & de regles. Un de ses premiers ouvrages furent ses notes sur la coûtume de Paris; & le dernier, ses notes sur les coûtumes du Royaume. Celles-ci méritent donc d'être considérées comme la production d'un éxcellent Jurisconsulte, consommé dans la science du Droit Civil & coûtumier. C'est aussi l'éloge qu'en fait Mr. de Thou. *Carolus Molinaus juris Antiqui & Gallici consultissimus, cujus nota in jus consuetudinarium nostrum, apud nos pro ratis juris decisionibus habentur.* Mr. de Sainte Marthe dit encore plus; qu'il est comme une vive source, d'où sortent avec abondance des ruisseaux de Jurisprudence qui coulent dans toutes les nations.

Mr. de Merville a rangé les matieres par ordre alphabétique; ce qui donne une grande facilité à les trouver, selon qu'on en a besoin. Il n'est pas possible de suivre ces détails, & il faut les consulter dans le livre. On a parlé dans ces Mémoires au mois de *Juillet* 1715.

Mars dernier de deux autres ouvrages très-utiles de Mr. de Merville.

On croit, puisque l'occasion s'en présente, devoir à la mémoire d'un homme aussi illustre que Charles Du Moulin, de le faire connoître. Il nâquit à Paris l'an 1500. d'une famille noble & établie en Brie, que la Reine Elizabeth d'Angleterre voulut bien reconnoître comme lui étant liée de parenté, apparemment par Anne de Boulen sa mere. Il fut reçu Avocat au Parlement en 1522, & en 1539 il publia ses Commentaires sur la coûtume de Paris. Il eut bientôt après le malheur de se laisser séduire aux nouveautez de Calvin; & possédé de cet esprit de vertige, il composa quelques ouvrages, qui lui attirerent des affaires. En 1552 il fut contraint de s'enfuir de Paris, où sa maison fut pillée; & s'étant retiré en Allemagne, il enseigna avec une grande réputation à Tubinge, à Bâle, & ensuite à Dole & à Bezançon, d'où il revint à Paris en 1557. Ne s'y croyant pas encore en sûreté, il alla à Orleans en 1562, & y demeura deux ans. De retour à Paris trois de ses

consultations dont la derniére concernoit le Concile de Trente, lui susciterent de nouvelles affaires, & il fut mis en prison, d'où néanmoins il sortit peu de tems après. Dieu lui fit la grace de reconnoître ses égaremens : il se réconcilia à l'Eglise, & mourut en sa Communion à Paris l'an 1566. Il fut assisté à la mort par le célébre Claude Despence, & enterré au cimetiére de Saint André des Arcs. Ces mots de son épitaphe sont remarquables. *Qui moriens catholicus, Christianus factus est.* „ Mourant Catholi- „ que, il a montré qu'il étoit Chré- „ tien. " Sa vie a été écrite par Brodeau.

ARTICLE CII.

DEUX QUESTIONS DE MEDECINE proposées par Mr. Gastaldy, Docteur & premier Professeur de Médecine à Avignon, pour des actes publics ; *la premiere touchant la salive, si elle est la liqueur qui contribuë le plus à la digestion des alimens ?*

LA salive, dit Mr. Gastaldy, tire son nom du sel qu'elle contient,

& ce ſel n'eſt pas d'une ſeule eſpece, il eſt partie alkali, partie acide volatil : elle contient auſſi des parties oléagineuſes, & en a peu de terre. Composée de tant de différentes parties, elle devient un diſſolvant propre à cette variété d'alimens dont nous nous nourriſſons. L'état naturel & loüable de la ſalive, c'eſt qu'elle ſoit un peu plus viſqueuſe que l'eau commune, & beaucoup moins que le lait ; & elle ſe maintient en cet état par le moyen des eſprits & des particules d'air qui s'y inſinuent.

C'eſt la ſalive, continuë-t'il, qui nous fait ſentir la ſaveur des alimens, par une douce fermentation qu'elle cauſe avec eux dans la bouche, & par laquelle elle dégage leurs ſels qui pénetrant la langue éxcitent le ſentiment du goût. C'eſt elle qui coulant imperceptiblement dans l'eſtomac, & s'y fermentant, donne de l'appétit. D'où il conclut, que la fermentation des alimens dans l'eſtomac, c'eſt à dire, la digeſtion, ſe fait auſſi par la ſalive. On a vû dans ces Mémoires au mois de Février de l'année

derniere art. 17, que Mr. Gastaldi tient pour la fermentation.

A quelle autre liqueur attribue cette fermentation qu'à la salive descenduë avec les alimens & qui le pénétre ? Ce ne sçauroit être à un ferment particulier & filtré par les glandes qui ont été découvertes dans les membranes de l'estomac : car outre que c'est encore une chose assez douteuse qu'il y ait un tel ferment, & que les Anatomistes ne le trouvent point, il faut au moins convenir qu'il est en petite quantité, & qu'il n'a nulle proportion avec la masse des alimens qui sont reçus dans l'estomac. Tout ce qu'on peut donc lui attribuer, c'est que se mêlant avec la salive, il lui en augmente l'agitation & l'activité.

Quant à la bile & au suc pancréatique, ces liqueurs ne se mêlent aux alimens que hors de l'estomac & après la digestion faite, & par conséquent n'en sont point la cause. D'ailleurs l'une par son âcreté, l'autre par son acidité, ne sont propres qu'à causer une fermentation tumultueuse, qui

troubleroit plus la digeſtion, qu'elle ne la favoriſeroit. C'eſt pour obvier au déſordre qu'elles feroient, qu'elles coulent en petite quantité par rapport aux alimens.

Ce qui acheve, ſelon Mr. Gaſtaldy, de mettre ſon ſentiment en évidence, c'eſt qu'une ſalive vicieuſe rend la digeſtion vicieuſe. Elle péche ou dans la quantité ou dans la qualité, ſi elle abonde en phlegme qui diſſout & affoiblit les ſels qu'elle contient, s'enſuivent le manque d'appetit & l'indigeſtion : ſi elle diminuë notablement, ou vient à manquer tout à fait, comme dans les fiévres ardentes ; alors c'eſt un dégoût de la nourriture, & il ne reſte de digeſtion que pour les nourritures liquides. Si elle devient âcre, trop ſalée, aigre, amére, douce, maligne ; le goût en eſt dépravé & la digeſtion ne ſe fait pas bien. Il arrive pourtant quelquefois en ces différents cas, que les autres humeurs du corps ſe conſervent en leur état naturel ; ce qui prouve qu'il faut recourir à la ſalive pour la digeſtion.

Mais les oiſeaux qui ſe nourriſſent

de grains, s'objecte Mr. Gastaldy, & d'autres animaux n'ont point de salive ; il faut donc chercher une autre cause de la digestion. Il répond que ces animaux ont des glandes dans l'œsophage & dans l'estomac, qui répandent une liqueur analogue à la salive, & qui produit le même effet.

L'Autre question est curieuse : il s'agit de ce qui s'appelle *la maladie du païs*, qui est un regret de l'avoir quitté & un désir inquiet d'y retourner. On a vû par une triste expérience dans ces dernieres guerres, combien cette maladie du païs est pernicieuse.

L'occasion qu'a eûë Mr. Gastaldy d'en traiter, fut un jeune homme de condition & d'environ vingt ans, envoyé à Avignon pour étudier. Il n'y eut pas été un mois, que sans aucune cause visible il demeura sans appetit ; il souffrit des insomnies, une lassitude dans tout le corps, la respiration embarrassée, une tristesse si grande qu'à peine proferoit-il une parole, si non en secret qu'il lui échappoit de dire en soupirant ô mon

païs, ô ma mere. On lui fit prendre des cordiaux qui ne le ſoulagerent point. Le conſeil de Mr. Gaſtaldy eut ſon effet, ce fut de retourner en ſon païs. A la nouvelle ſeule du retour le jeune homme ſe ſentit mieux, & ſe remit en parfaite ſanté auprès de ſa chere mere.

Mr. Gaſtaldy s'étant appliqué à rechercher les cauſes de cette maladie, en a trouvé d'éloignées & de prochaines. Les éloignées ſon différentes entre-elles. 1°. Une maladie dangereuſe & longue, ſur tout ſi les ſecours manquent, reveille dans un étranger l'amour & le déſir de ſon païs. 2°. La différence d'air, qui fait une grande impreſſion ſur les corps. Quand d'un air pur, leger, agité par les vents, on paſſe dans un autre groſſier, peſant chargé de vapeurs, le premier reſſort des eſprits & du ſang eſt trop preſſé & ne ſuffit plus; par conſéquent le mouvement du ſang devient plus lent & la maſſe s'épaiſſit, d'où naiſſent les peſanteurs & les laſſitudes. 3°. Le changement de nourriture, la diverſité de manieres & de coutumes, quelquefois

des railleries à essuyer, & mille circonstances, chacune petite en soi, & qui toutes ensemble font de la peine. Ainsi Mr. Gastaldy remarque que les Suisses sont plus sujets que les autres nations à la maladie du païs, parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs l'air de leurs montagnes & leurs laitages.

Les causes prochaines sont dans les esprits & dans les fibres du cerveau. Les esprits tiennent de la grossiéreté du sang & sont moins subtils, en sorte que le souvenir de la chere patrie revenant souvent à l'esprit, ils font par leurs masses de profondes traces dans les fibres du cerveau; c'est donc par là qu'ils continuent de couler, & qu'ils détournent l'ame de toute autre pensée que de celle de la patrie.

Ces causes Physiques sont bonnes à l'égard de ceux qui passent d'un air subtil à un air grossier; mais il faudra les changer à l'égard de ceux qui au contraire passent d'un air grossier à un air subtil.

Quel reméde à cette maladie? Il y en a un assûré pour le prévenir:

c'eſt d'être mieux & plus agréablement dans le païs où l'on eſt que dans le ſien propre, d'y faire mieux ſes affaires, d'y trouver de plus grands avantages chacun ſelon ſon goût.

Si le mal a gagné, le promt remède eſt de retourner en ſon païs. Mais ſi le retour eſt impoſſible, il convient de convaincre le malade de l'impoſſibilité préſente, & lui faire eſpérer qu'elle ne durera pas longtems, & cependant lui procurer des divertiſſemens, comme de petits voyages, afin de détourner ſon imagination; enſuite uſer de remédes apéritifs & émolliens, propres à rendre au ſang ſa fluidité, aux eſprits leur volatilité, & aux fibres du cerveau leur flexibilité; recommander le bain, appliquer des cataplâmes. Si les forces ſont diminuées, il faut tâcher de les rétablir par les cordiaux, & par une bonne nourriture légére & ſucculente.

ARTICLE CIII.

LETTRE DE MONSIEUR RIGORD, *subdelegué de l'Intendance de Provence à Marseille, écrite à Mr. Bon, Premier President de la Cour des Aydes de Montpellier, sur des monumens antiques dont il est parlé dans ces Mémoires.*

MONSIEUR,

J'étois fort tranquille sur les inscriptions, & sur les monumens antiques, lorsque vous m'avez averti de la lettre de Mr. de la Roque, qui est inserée dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Octobre dernier.

Il m'avoit fait l'honneur de m'écrire là-dessus il y a quelque tems, & sur le sentiment de Mr. Hearne, & de Mr. le Moine, au sujet des coins antiques que le premier avoit trouvé en Angleterre ; & de ceux qu'il avoit découvert lui-même en Normandie.

Il m'avoit aussi parlé de l'inscription Grecque que vous vîtes chez

moi dans le mois d'Octobre paſſé.

Je trouve quelque difficulté dans l'explication qu'en donne Monſieur de la Roque : cette difficulté vient de la conſtruction à laquelle ſon explication ne paroît pas aſſez bien convenir : il a crû qu'il y avoit quelque défaut dans les lettres, mais vous avez vû que l'inſcription eſt très-entiere, très-nette, & très-liſible. La voici tout comme elle eſt,

Κ. ΛΗΦΕΝΗ
ΠΟΣΙΔΩΝΑΧΤΟΣ.
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΟΥΛΙΟΣ.
ΟΣ. ΚΑΙ. ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ
ΤΗ ΜΗΤΡΙ. ΜΝΗΜΗΣ.
ΧΑΡΙΝ.

Mr. de la Roque l'explique ainſi : *Caïa Lephena Poſſidonactis* filia *Dionyſius Julius qui & Dias nicûs* filius *matri memoria gratia.*

Pour que cette explication convint avec la conſtruction, il faudroit qu'il y eut ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΣ, ſuppoſant que ces neuf lettres ne, forment qu'un ſeulmot, & non pas ΔΙΑΣ

NIKOΥΣ, comme elle porte bien visiblement : je vous en laisse le juge, vous, Monsieur, qui êtes Grec en cela, & en toute autre chose.

Cependant comme Mr. de la Roque pense bien en tout, & que d'ailleurs son explication est la plus naturelle qu'on ait donnée à cette inscription, on pourroit peut-être rejetter la faute sur l'ouvrier qui l'a gravée, ce qui n'est pas sans exemple.

Je vais cependant, Monsieur, vous proposer les vûës d'un homme, qui n'a pas à la vérité beaucoup d'habitude avec le stile des inscriptions, mais qui hazarde des conjectures, & comme il n'est pas bien aise qu'on le nomme, il compte qu'il ne risque rien. Il dit que le ΠΟΣΙΔΟΝΑΚΤΟΣ de l'inscription pourroit bien n'être pas un nom propre, mais un nom de dignité, auquel cas il feroit volontiers du Dionysius Ulius de l'inscription un Commandant du Port & Mers de Marseille ; car, dit-il, puisque ce mot signifie litteralement *Neptunus Littoralis* ce terme pourroit bien avoir été un terme d'usage en ce tems-là, & avoir été donné aux

Commandans des Mers, & Port de Marſeille, qui s'étendoient depuis Genes juſqu'au port de Vendre.

Il ne s'arrête pas à la difficulté qu'on peut lui faire, que dans une inſcription le nom de dignité doit ſuivre le nom propre, & non pas le préceder, comme il arriveroit ici, au cas que le ΠΟΣΙΔΟΝΑΚΤΟΣ ne fût pas un nom propre; & en effet, dit-il, le terme IMPERATOR ſignifioit originairement l'emploi du General des armées, & cependant on n'a pas laiſſé de voir ce terme avant le nom propre des Empereurs, dans le tems même où il n'étoit point encore affecté au ſouverain, ainſi qu'on voit dans quelques medailles de Jules Ceſar & d'Antoine. Du reſte il eſt obligé de s'en rapporter à la penſée de Mr. de la Roque ſur le ΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ, ne pouvant mieux l'expliquer.

Il ajoute que Dionyſius Ulius a dreſſé ce monument à la mémoire de ſa mere *Caïa Lephena.* La colonne de pierre ſur laquelle eſt l'inſcription, eſt, comme vous avez vû, Monſieur, de cinq pieds de hauteur,

de Marſeille, rapporte la
cription, mais comme l
étoit renfermée dans un
il n'avoit pas pû la lire tou
Quant à l'inſcription A
eſt ſur le coffret dont parle
Roque, je ſçai que les Ma
mêlent beaucoup de loü
Dieu dans leurs inſcriptio
vû une médaille d'or que
le Chevalier d'Arvieux m'a
expliquée, qui eſt remplie
ges du Seigneur en langu
qu'il appelloit Couphi. Co
pas un dialecte Arabe, mais
niere d'écrire l'Arabe.
Vous l'avez, Monſieur,

le coffret dont il parle, & vous avez pû le voir, Monſieur, dans ma médaille.

Il n'eſt pas ſurprenant que Mahomet ait mêlé les loüanges de Dieu dans tous ſes écrits : dans le ſiécle où vivoit cet impoſteur, tout le monde étoit Chrétien, ou Juif. Le Paganiſme étoit preſque entiérement détruit, la prévention générale étoit en faveur de la vérité, il falloit que l'Auteur d'une nouvelle religion détruisît ces ſentimens, ou qu'il les ſuivît ſans préjudice des plaiſirs des ſens qu'il vouloit faire ſervir à l'établiſſement de la Religion : ainſi Mahomet a mêlé les loüanges de Dieu dans toutes ſes rêveries : il ne coûte rien de loüer Dieu, mais il en coûte pour regler nos actions ſur les loix qu'il a données.

Il n'eſt pas ſurprenant non plus, Mr, que dans l'Evêché de Bayeux on fixe le tems de cette inſcription au quatriéme ſiécle, quoi qu'elle ſoit effectivement du ſeptiéme. Il y a eû tant de ſiécles d'ignorance entre le ſeptiéme ſiécle & le nôtre, qu'un pareil anachroniſme eſt pardonnable,

Scimus & hanc veniam petimus que damusque vicissim.

La vanité des peuples a toujours mêlé du fabuleux dans toutes les origines anciennes. Au reste, les Journalistes de Trevoux me paroissent avoir assez bien débroüillé d'où vient cette cassette.

Quant à l'instrument de cuivre dont a parlé Mr. Hearne, & à ceux que Mr. de la Roque a trouvez en Normandie, après que d'aussi habiles gens se sont mêlez de découvrir ce que ce peut être, je n'oserois presque avanturer mes conjectures, outre que les leurs me paroissent bonnes.

Mr. de la Roque m'écrivit là dessus, je crûs tout aussi tôt que ces pieces ainsi percées, pour être emmanchées, pourroient être des manieres de haches d'armes que les soldats pouvoient pendre à leur côté par le crochet, ou anneau qu'on y voit. La petite largeur de cet instrument m'embarrassoit à la vérité un peu, & m'embarrasse encore ; car pour ce qui est de la longueur, il y a toute

Scimus & hanc ve
musque viciſſi.

La vanité des
mêlé du fabuleux
gines anciennes.
naliſtes de Trev
avoir aſſez bien dé
cette caſſette.

Quant à l'inſti
dont a parlé Mr.
que Mr. de la Ro
Normandie, aprè
les gens ſe font n
ce que ce peut être
que avanturer mes
tre que les leurs n
nes.

Mr. de la Roq
ſus, je crûs tout a
ces ainſi percées,
chées, pourroie
de haches d'arm
pouvoient pendre
crochet, ou anr
La petite largeur
m'embarraſſoit à
m'embarraſſe encore . . . pu
qui eſt de la longueur, il y a

Juillet 1713.

lui faut pour une hache
anmoins comme ce ne sont
conjectures, je crois que
enticules de rouës d'une
posée par Mr. le Moine;
re soutenuë, aussi bien
es piquets pour monter à
mais je n'oserois décider
achines fûssent en usage
s Romains.
qui est du *preferícule*: dont
ns cette occasion, com-
ous en donne point le des-
peut pas se déterminer.
aturelle d'un *préferícule* est
aiguiere; ce qu'on y
gravé dessus est de l'in-
s ouvriers, qui pourtant
ent rien que d'assortissant
uquel le préfericule étoit
ie s'il n'avoit point de des-
xe, l'ouvrier pouvoit,
fait aujourd'hui, suivre
e, & par là préparer des
ux Antiquaires à venir.
ai, Monsieur, si celui dont
aites l'honneur de me par-
ui est dans vôtre Cabinet,
le ce genre. Vous lui don-

m'embarrasse encore ; car pour ce qui est de la longueur, il y a toute

elle qu'il lui faut pour une hache 'armes,néanmoins comme ce ne ſont :i que des conjectures, je crois que elle des denticules de rouës d'une aliſte propoſée par Mr. le Moine, ourroit être ſoutenuë, auſſi bien ue celle des piquets pour monter à eſcalade ; mais je n'oſerois décider ue ces machines fûſſent en uſage u tems des Romains.

Pour ce qui eſt du *preſericule*: dont n parle dans cette occaſion, com- ne on ne nous en donne point le deſ- ein, on ne peut pas ſe déterminer. a figure naturelle d'un *préſericule* eſt elle d'une aiguiere ; ce qu'on y rouve de gravé deſſus eſt de l'in- 'ention des ouvriers, qui pourtant 'y gravoient rien que d'aſſortiſſant l'uſage auquel le préſericule étoit leſtiné ; que s'il n'avoit point de deſ- ination fixe, l'ouvrier pouvoit, omme on fait aujourd'hui, ſuivre on caprice, & par là préparer des ortures aux Antiquaires à venir.

Je ne ſçai, Monſieur, ſi celui dont ous me faites l'honneur de me par- er, & qui eſt dans vôtre Cabinet, 'eſt pas de ce genre. Vous lui don-

nez à la vérité des explications qui peuvent le rendre d'usage au sacrifice de Bachus, mais peut-être aussi n'est-ce qu'un vase en forme d'aiguiere sur lequel l'ouvrier a voulu s'égayer, comme vous voyez que de très-habiles Graveurs anciens ont fait sur de très-belles pierres, & que les Sculpteurs font encore aujourd'hui pour des figures servant à l'architecture.

Le métier d'un Antiquaire seroit bien pénible, si, parcequ'il est Antiquaire, on vouloit l'obliger de donner raison de certains desseins que l'ouvrier a faits sans raison & par caprice.

Quant à la figure qui est sur le prétendu préfericule dont on parle dans le Journal, je ne sçai, Monsieur, si vous approuverez ma conjecture; je n'en ai point vû le dessein, & on ne peut gueres juger de ces sortes d'ouvrages sans les voir; cependant je me suis imaginé que le Genethliaque qu'on croit y trouver, n'est autre chose qu'une figure Panthée semblable à celle que j'ai dans mon Cabinet, & dont je vous envoye un

desſein; c'eſt un amour par ſa figure & par ſes aîles, un Harpocrate par la ſituation de ſon doigt qu'il met ſur ſa bouche, une Minerve par la choüette, un Mercure par le chien, la Déeſſe de la ſanté par le ſerpent, celle de l'abondance par la corne, la fermeté par la colonne, la Pudeur par la tortüe, & le Dieu Orus par la fleur de Latus qu'on voit ſur la tête de cette figure : ainſi il pourroit fort bien être que la Déïté marquée ſur le prétendu préfericule, eſt l'Amour, Mercure & Minerve.

Au reſte, Monſieur, je ne compte pas beaucoup qu'on ait voulu repréſenter l'oiſeau qu'on appelle de Paradis. La penſée que j'ai eûë, que c'eſt ici une figure Panthée, me diſpenſe d'avoir recours ni aux luſtrations, ni aux Genethliaques, pour l'explication de cette figure ; en tout cas, ſi le vaſe eſt veritablement un préfericule, ce pourroit être un préfericule deſtiné aux ſacrifices qu'on faiſoit à Mercure, à l'Amour & à Minerve. Mais il me paroît plûtôt une lampe antique qu'autre choſe.

Il pourroit paroître ſurprenant,

Monſieur, qu'on eût joint Minerve, qui eſt la Déeſſe de la ſageſſe, avec deux Déïtez d'une reputation auſſi équivoque que l'Amour & Mercure; mais les Auteurs de la Religion payenne vous donneront de ſi beaux motifs pour cette ſorte d'union, que vous ceſſerez de la croire monſtrueuſe, lors qu'ils vous auront dit leurs raiſons, ou qu'ils vous auront fait leur raiſonnement.

Cependant ſi c'eſt ici un veritable préfericule, y auroit-il de l'inconvénient, Monſieur, de dire que les ouvriers de ces ſortes d'inſtrumens les faiſoient differens, ſelon les differens Dieux aux ſacrifices deſquels ces inſtrumens devoient ſervir?

Quant à la penſée que vous avez, Monſieur, qu'on a emprunté des payens beaucoup de cérémonies dont on ſe ſert dans la veritable religion, vous penſez en cela, Monſieur, comme en tout, c'eſt à dire, fort ſçavamment & fort juſte, mais auſſi il faut avouër que c'eſt plûtôt une *revendication* qu'un emprunt, que la Religion Chrétienne a fait du paganiſme, car les Payens avoient pris des

Juifs la plûpart de leurs cérémonies, & nous sommes les successeurs de ceux-ci. C'est une matiere sur laquelle il y auroit de très-belles choses à dire.

On peut & on doit seulement ajouter que si Dieu eût voulu faire une religion pour les Anges, elle auroit été dépoüillée de tout ce qu'il y a d'éxtérieur dans la religion, mais il a fait autrement, quand il s'est agi d'une religion faite pour des hommes, qui étant composez d'esprit & de corps doivent avoir un culte mêlé d'éxtérieur & d'intérieur, & il seroit fort à craindre qu'une religion qui ne seroit qu'esprit ne fût bientôt réduite à rien.

Le raisonnement que vous faites, Monsieur, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la misere du cœur humain, est très-juste; mais il ne sçauroit vous regarder; vous êtes connu par le cœur comme par l'esprit, & par le sçavoir. Cependant permettez moi de vous dire que le point de morale par lequel vous finissez vôtre lettre a été très souvent débattu, & toujours très inutilement.

L'homme n'eſt pas homme pour rien, & c'eſt une faute où nous tombons tous les jours, lorſque nous voulons éxiger de l'homme la perfection qui n'eſt que dans les Anges. L'idée d'un homme parfait, & l'idée de l'homme qui ne ſe trouve point, & qui ne ſe trouvera que lorſque l'homme ſera ſans corps, & que dénué de toute ſorte de paſſion & d'intérêt, il aura la perfection que nous penſons, mais que nous ne ſentons pas en nous, & que nous ne trouvons point dans les autres ; il faut ſouffrir l'homme tel qu'il eſt, ſes défauts ſont l'objet de la patience Chrétienne, & ſouvent ces mêmes défauts que nous découvrons en nous, quand nous nous éxaminons avec éxactitude, ſont l'objet de la patience que nous nous devons à nous mêmes; heureux ſi ces défauts ſont balancez par quelque vertu qui ait un peu de réel.

C'eſt une matiere ſur laquelle bien des gens ont fait des reflexions, ſur laquelle il y en aura toujours à faire, & qui ſont plûtôt la matiere d'un livre, que celle d'une lettre ; celle-ci n'eſt déja, Monſieur, que trop lon-

ue ; il n'eſt pas juſte qu'elle ſoit plus ongtems l'objet de vôtre patience.

Je finirai, Monſieur, en vous aſſûant &c.

A Marſeille le 9. Decembre 1714.

ARTICLE CIV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE VIENNE.

LA deſcription hiſtorique de Vienne que le Seigneur Bormaſino a fait imprimer en Italien & en Alleman eſt éxacte. Il eſt entré dans e détail des curioſitez que les Cabiets renferment.

Relazione ſtorica della citta Imperiale li Vienna, E dei ſuoi ſobborghi, circa di oro primiera fondazione; conſecutivo acreſcimento; odierna ampiezza; popoazione, Chieſe, Colonne, Fabbriche, ubliche è private, Giardini, Botteghe; Arti, Tribunali; Miniſtero; Teſoro Ceareo; é Galleria &c. Il tuto ricarato da lcuni autori é Chroniche; ed á forma di ialogo accinctamente eſpreſſo in Italia-

no, ed in Todesco per lutilità d'impetrai nel medesimo tempo dette due Linguaggi; é datto in luce da Antonio Bormastino, Maestro di lingue de Cesarei paggi delle tré August. Corti. Anno 1715. In Vienna d'Austria, fatto stampore da Gio Michele Cristofforo.

D'INGOLSTAD.

Le Pere Christophle Raster a mis dans un nouveau jour la fameuse question de la probabilité des opinions en matiere de Morale. Il croit que l'on peut suivre l'opinion la moins sûre, non seulement quand elle est plus probable que l'opinion plus sûre, mais encore quand les deux opinions sont également probables; mais il ne croit pas qu'on puisse suivre l'opinion qui paroît moins sûre que l'autre, quand elle paroît beaucoup moins probable.

Norma recti, seu Tractatus Theologicus in quo tum de objectione tum etiam de formali regulâ honestatis, ac præcipuè de recto usu opinionum probabilium magna accuratione ita differtus ut & vigore lenitas, & lenitate rigor salubriter temperetur

peretur, ostendendo scilicet, quod in concursu opinionum utrinque probabilium circa honestatem vel licentiam alicujus actionis partem minùs tutam seu faventem libertati fas sit in operando sequi non tunc solum cum eadem operanti magis probabilis apparet; sed etiam quando æqualem præ se fert probabilitatem cum oppositâ tutiore, stante pro lege: non tamen etiam quando habere videtur notabiliter minorem.

DE FRANCFORT.

Jean Philippe André vend une nouvelle édition de la Bible Hébraïque dont Mr. Burklin a eû soin, & dont Mr. Maïus a fait la préface.

Biblia Hebraïca ad optimorum tam impressorum, quàm manuscriptorum aliquot codicum fidem collata, direxit opus, novas capitum inscriptiones præfationemque ad posuit D. Joh. Henr. Maius: collationem verò sedulam instituit, annotationem ac interpretationem ἅπαξ ἤδη λεγομένων, *Cætera denique emendatæ Editionis sive requisita, sive ornamenta, quanto potuit accurato studio addidit. M.* Juillet 1715. LLI

Georg. Christus Burklinus 4. 8. *ibid. apud eundem.* La Genese a paru séparément.

Genesis Hebraicè ex collatione antiquarum triumque novissimarum Hebraïcorum bibliorum éditionum cum nonnullis manuscriptis accuratè edita à M. Georg. Christ. Buklino 4. *Ibid. apud eundem.*

M. Pritius a recueïlli & fait imprimer de nouveau les œuvres de feu M. Rhenford, Professeur de Francker si sçavant dans les langues Orientales.

Rhenfordii Joannis Jacobi opera in quibus varia ad explicationem sacræ Scripturæ & antiquitatum Judaïcarum evolutionem pertinentia continentur, & cum præfatione edidit Joh. Georg. Pritius Dr. 8 *Francof. apud Joh. Philip. Andreæ.*

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. l'Abbé Maielli Sous-Bibliothécaire du Vatican prépare une nouvelle édition des ouvrages de Saint Ephrem. Il ne remplira pas toute l'attente du public s'il se contente de nous donner les traductions Grecques & Latines faites sur

le Grec qui ont paru, ou qui sont encore cachées dans les manuscrits : il peut & il doit chercher en Syrie les originaux Syriaques, s'il veut rendre son édition complete.

DE NAPLES.

Le Pere Basile, Dominicain, a fabriqué un Telescope avec lequel on trouve géometriquement les minutes, secondes, tierces & quartes, & le demi-diametre des planetes.

D'ECOSSE.

Je vous envoye un Mémoire qu'a publié M. Fribarn sur l'édition de Buchanan qu'il prépare.

ROBERTUS FRIBARNUS, Regius apud Scotos *Typographus ; omnibus bonarum literarum cultoribus.*

S. P. D.

QUum primum novam operum omnium GEORGII BUCHANANI *Scoti* Editionem adornare aggressus sum,

id unicè in votis habui, ut ea omnibus suis numeris absoluta, & celeberrimo Auctore digna prodiret. Quo autem hunc, quem animo proposueram, pleniùs meliùsque assequerer finem, duo mihi summo studio curanda existimavi. Primùm, ut non modò varia ejus opera hactenùs impressa in unum colligerem, sed si qua etiam in publicis privatisve Bibliothecis delitescerent ejus scripta typis nondùm vulgata; ea possidentium benignitate fretus in lucem eruerem: deinde, ut omnia quàm fieri posset emendatissima ederentur. Non est cur hoc in loco totius operis laborisque suscepti rationes exponam, de quibus alibi commodiùs sum dicturus; satis hîc arbitror monuisse, me, postquam permultas variorum GEORGII BUCHANANI operum editiones, & nonnulla etiam eorum exemplaria manuscripta vel prece vel pretio undique conquisivissem, aliaque instituto nostro necessaria subsidia comparassem, huic jampridem editioni diligenter incubuisse, tantosque jam (favente numine) progressus fecisse, ut ea ad umbilicum propemodùm sit perducta. Priùs verò quàm suprema ei manus imponeretur, ne quid à nobilissimo Scriptore profectum mea culpa intercidisse quispiam jure queratur, omnes, qui rei litterariæ bene cupiunt, hâc publicâ chartâ compellandos, & quàm possum obnixè rogandos

nsui, ut si quas alias, præter infrà me-
oratas, habeant editiones, aut exem-
lar aliquod manuscriptum Carmenve, aut
pistolam ab eo vel ad eum scriptam, vel
liud quidquam, cujus GEORGIUS
UCHANANUS sit Auctor, quascun-
ue demùm doctorum virorum in ejus
pera notas & anidmadversiones, ea be-
ignè mecum velint communicare. Qui
erò huic operi ornando vel perficiendo
ymbolum ejusmodi aliquod contulerit,
e non solùm sedulò curaturum polliceor,
t ei libri chartæve cum fide restituantur,
ed operam insuper daturum, ne beneficii
emoria exolescat.

CATALOGUS

Variarum Editionum operum Georgii Buchanani Scoti, *ut & Codicum manuscriptorum, quibus in nova sua operum ejus omnium editione usus est* Robertus Fribarnus, *Regius apud* Scotos *Typographus.*

RERUM SCOTICARUM HISTORIA, Ms. autograph. *Ex Bibliotheca Academiæ Edimburgena*, in fol.

— *Edinburgi, apud Alexandrum Arbuthnetum*, 1582. in fol.

* Adscripta sunt in margine summa rum capita & animadversiones q dam autograph. *And. Melvini.*
— *Geneva, ad exemplar Alex. Arbuth* 1583. in fol.
— *Francofurti ad Mœnum*, 1594. in 8°
— *Lugduni Batavorum, ad exemplar A. Arbuthneti*, 1643, in 8°.
— *Ultrajecti, apud Petrum Elzeviri* 1668. in 8°.
— *Ibidem*, 1697. in 8°.
— *Edimburgi, è Typographæo Georgii A mam*, 1700. in 12.
DE JURE REGNI APUD SC TOS DIALOGUS. *Edinbu apud Joan. Rossæum pro Henrico C teris*, 1579. in 4°.
— *Ibidem*, 1580. in 4°.
* Item cum præcedentibus Editionib præter primam Alexandri Arb neti.
PSALMORUM DAVIDIS P RAPHRASIS POETICA. *A Henricum Stephanum & ejus frat Robertum Stephanum Typographum gium*, in 8°.
— cum ejusdem JEPHTHE Trag dia. *Apud eosdem*, 1566. in 12.
— cum JEPHTHE. *Antuerpiæ, ex ficina Christ. Plantini*, 1566. in 1
— cum Psalmis aliquot in versus Græ translatis. *Argentorati, excudebat*

Ribelius, 1566. in 12.

- cum JEPHTHE & Psalmis aliquot Græcis. *Antuerpiæ, ex offic. Christophori Plantini*, 1567. in 8°.
- cum ornamentis marginalibus, & argumentis Antonii Flaminii in singulos Psalmos. *Argentorati*, 1572. in 8.
- cum JEPHTHE. *Lutetiæ ex officina Rob. Stephani*, 1575. in 12.
- cum JEPHTHE. *Ibid. ex officina Rob. Stephani*, 1580. in 12.
- cum JEPHTHE. *Lond. excudebat Thomas Vautrollerius*, 1580. in 12.
- cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE. *Morgiis, excudebat Joann. Le Preux, illust. Dominorum Bernensium Typographus*, 1581, in 8.
- cum argumentis ac melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Herbornia Nassoviorum*, 1590. in 12.
- cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Typis Jacobi Stoer*, 1591. in 12.
- cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE & BAPTISTE. *Genevæ, apud Franciscum Le Preux*, 1594. in 8°.
- cum JEPHTHE. *Lug. Bat. apud Fr. Raphelengium*, 1595. in 12.
- cum argumentis & melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Herborna Nassoviorum*, 1600. in 12.
- cum JEPHTHE. *Ex officina Planti-*

niana Raphelengii, 1603. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Ex officina Plant. Raphelengii*, 1609. in 24.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Sumptibus Henrici Laurentii*, 1618. in 12.

— cum argumentis, melodiis & collectaneis Nath. Chytræi. *Herb. Nass.* 1619. in 12.

— cum Ecphrasi Alexandri Julii. *Lond. apud Geo. Eld.* 1620. in 8°.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud And. Hart*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Lug. Bat. typis Isaaci Elzevirii, jurati Academiæ Typographi, sumptibus Henrici Laurentii*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud Gid. Lithgo*, 1660. in 8°.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud Geo. Mosman*, 1694. in 12.

— cum Ecphrasi Alexandri Julii. *Edinburgi*, 1694. in 12

PSALMUS CIV, cum Judicio Gul. Barclaii de certamine G. Eglisemmii cum Buchanano pro dignitate Paraphraseos ejus Psalmi. *Londini, apud Georgium Eldum*, 1620. in 8°.

Juillet 1715.

ALMUS CIV, cum judicio Gul. Barclaii, &c. *Edinburgi apud Hæredes Andreæ Anderson*, 1696. in 8°.

ALMUS CXX, cum Analysi organica Joan. Jacobi Beureri, & aliis aliorum ejusdem Psalmi Paraphrasibus. *Basileæ per Sebastianum Henrici Petri*, 1586. in 4°.

APTISTES, sive Calumnia. *Francofurti, apud. And. Wechelum*, 1578. in 8°.

LCESTIS Tragœdia. *Lutetiæ, apud Mich. Vascosanum*, 1557. in 4°.

RAGŒDIÆ sacræ & exteræ. *Apud Petrum Sanctandreanum*, 1597. in 8°.

e CALETO recepta carmen. *Lut. apud Robertum Stephanum*, 1558. in 8°.

RANCISCANUS ET FRATRES, quibus accesserunt varia ejusdem & aliorum Poemata. *Basileæ*, 1568. in 8°.

h. Bezæ poemata. Item *Geo. Buchanani* FRANCISCANUS ELEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, IAMBI & EPIGRAMMATA, &c. *Apud Hen. Stephanum*, 1569. in 8°.

LEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, & BAPTISTES. *Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in offic. Rob. Stephani*, 1579. in 12.

'e SPHÆRA libri quinque, cum Supple-

mentis Joan. Pincieri. *Herborna, ex officina Christophori Corvini*, 1587. in 8o.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, &c. & Libri de SPHÆRA. *Anno* 1594. in 8o.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, SILVÆ, &c. Libri de SPHÆRA, & TRAGŒDIÆ sacræ & exteræ, 2 partibus. *In Bibliopolio Commeliniano*, 1609. in 8o.

DE SPHÆRA libri quinque, cum Commentariis, Supplementis & Argumentis Adami Regii Scoti, *Ms. in Bibliotheca Academia Edinburgena*, in fol.

POEMATA omnia [præter Medeam & Alcestin.] *Edinb. apud A. Hart*, 1615. in 24.

— cum Medea & Alcestide. *Apud Abr. Elzevirium*, 1521. in 24.

— *Ex officina Elzeviriana*, 1628. in 24.

— *Amstelodami apud Joan. Jansonium*, 1640. in 24.

— *Amst. apud* *Waesberge*, 1665. in 24.

— *Amst. apud Dan. Elzevirium*, 1665. in 24.

— *Edimburgi, apud Joannem Cairns*, 1677. in 12.

— *Londini, apud B. Griffin*, 1686. in 8o.

— *Amstel. apud Henricum Wetstenium*, 1687. in 24.

Juillet 1715.

TYRA IN CARDINALEM LOTHARINGUM, (quæ in nulla alia ejus operum Editione reperitur) cum aliis ejus & aliorum carminibus. *Apud Israelem Taurinum.* 1590. in 8°.

ITA ab ipso scripta biennio ante mortem, cum Commentario D. Roberti Sibbaldi Equitis Aurati. Accessit *Satyra* in Cardinalem Lotharingum cum ejusdem Notis. *Edinburgi*, 1702. in 8o.

UDIMENTA GRAMMATICES Thomæ Linacri, ex Anglico Sermone in Latinum versa. *Lutetiæ ex Offic. Rob. Stephani*, 1546. in 8o.

- *Ibidem*, 1550. in 8o.

d viros sui sæculi clarissimos, eorumque ad eundem EPISTOLÆ, ex Mss. accuratè descriptæ. *Londini*, 1711. in 8o.

edem EPISTOLÆ cum aliis nonnullis nondum editis, Mss. autograph. *E Bibliotheca Juridica Edinburgensi*, in fol.

d Jacobum VI. Scotorum Regem EPISTOLA Mss. autograph. *E Bibliotheca Academia Edinburgena*, in fol.

DE HOLLANDE.

On a commencé de réimprimer le *Chef-d'œuvre de l'Inconnu*, avec quantité d'ad-

Juillet 1715.

ditions, mais l'Auteur en a retranché la lettre à M. l'Evêque de Langres, qui n'auroit jamais dû paroître, & quelques autres endroits.

Le Virgile avec le Commentaire de Servius, que le Sieur Halma imprime depuis longtems *in folio*, ne paroîtra que vers la fin de l'année.

L'Histoire Ecclésiastique de Mr. le Clerc est bien avancée, il y en a plus de vingt feuïlles d'imprimées.

D'AMIENS.

On mande d'Amiens que Mr. Rohaut, Docteur en Médecine, a une réponse toute prête, & qu'il va incessamment publier, contre le livre de Mr. Chambon, dont on a donné l'extrait au mois de Janvier dernier, *Principes Physiques rapportez à la Médecine pratique.* L'Auteur de cette réponse, ou de cette réfutation, est cousin du celebre Rohaut, & on assûre qu'il lui ressemble parfaitement pour l'esprit, que c'est la même netteté & la même élégance.

DE PARIS.

On trouve chez Giffart tous les ouvrages du Pere Bernou, Jésuite.

La conduite à l'Eternité.

Le Manuel de l'Ecolier Chrétien.

Le Jeu historique sur l'ancien Testa-
ent, avec un livre qui sert d'explication.
Il en a été fait mention dans un des Jour-
ux de Trevoux).

Les Cantiques des familles Chrétiennes
ises en musique.

Les Paraboles de l'Evangile mises en
rs François, avec un abregé de la vie de
sus-Christ.

Le Pere Bernou est mort à Nîmes Mis-
nnaire du Roi, où il prêchoit la contro-
rse avec un grand concours de toute sor-
de personnes. Son zele, joint à de grands
vaux, l'emporta en fort peu de tems.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1715.

ARTICLE XCV. *Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année* 1712. *avec les mémoires de Mathématiques & de Physique pour la même année.* Page 1103

ART. XCVI. *Discours prononcé dans l'Eglise Cathedrale de Strasbourg le 5e. Mai* 1715. *par Jean Nester, ci-devant Ministre Lutherien, aujourd'hui novice Jésuite, dans lequel il expose les motifs de son retour à l'Eglise.* p. 1131.

ART. XCVII. *Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus.* p. 1133

ART. XCVIII. *Conciliation de Moyse avec S. Etienne, au sujet du dénombrement des enfans de Jacob.* p. 1175

ART. XCIX. *Traité de la Religion naturelle, par Mr. Martin Pasteur de*

l'Eglise d'Utrecht. p. 1185

ART. C. Ethica amoris, sive Theologia Sanctorum, magni præsertim Augustini & Thomæ Aquinatis &c. *Morale de l'amour, ou Théologie des Saints, principalement de S. Augustin & de S. Thomas &c. Ouvrage du P. Henri de S. Ignace Ex-provincial & Commissaire des RR. PP. Carmes.* p. 1193

ART. CI. *Les Notes de Maitre Charles du Moulin sur les Coutumes de France, mises par ordre des matieres.* page 1241

ART. CII. *Deux questions de Medecine proposées par Mr. Gastaldy, Docteur & premier Professeur en Medecine, à Avignon pour des actes publics, la premiere touchant la salive, si elle est la liqueur qui contribuë le plus à la digestion des alimens.* p. 1244

ART. CIII. *Lettre de Mr. Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marseille, écrite à Mr. Bon, premier Président de la Cour des Aydes de Montpellier, sur des monumens antiques dont il est parlé dans ces Memoires.* p. 1252

TABLE.

ART. CIV. *Nouvelles Literaires*,
D'Allemagne, de Vienne. p. 1265
D'Ingolstat. p. 1266
De Francfort. p. 1267
D'Italie, de Rome. p. 1268
De Naples. p. 1269
D'Ecosse. ibid.
De Hollande. p. 1277
D'Amiens. p. 1278
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA

Pour le mois de Juillet 1715.

PAge 1119. lig. 11. & 12. *lisez*, & par consequent moins sujette.
page 1121. lig 18. du, *lisez*, de la
Page 1198 lig. 24. *lisez pulvinos.*
Page 1199 lig. 2. *ostez* reproches
Page 1208. lig. 25. *lisez* de la maniere
Page 1215. lig. 4. lisez *imperfectum nec sufficiens ad plenè velle & agere.*
Page 1225. lig 17. *lisez* comme l'ouvrage
—— ligne 20. *lisez* Jansens Ellinga.
Page 1239. lig. pénultiéme, lisez *ipse*
Page 1246. lig. 19. *effacez* lui.
Page 1260 lig. 10. lisez *lotus*
Page 1265. lig. 25 lisez *ricercato*
—— ligne derniere, lisez *succinta menta*
Page 1266. lig 9. *lisez* rafler
—— ligne pénultiéme, lisez *differitur*
—— la même lisez, *rigore*
Page 1268. lig. ... *lisez* Rhenferd & *Rhenferdii*

Nouvel Errata pour le mois de Juin 1715.

PAge 976 lig. 16. lisez, *ut alter*
998 lig. 16. *lisez* peu utile
Page 1018 lig. 25. aprés soi, *ajoutez*, il conclut ainsi
Page 1021 lig. 14. *lisez* cette épitaphe.
Page 1040 lig. 3. *lisez* de bois
Page 1091 lig. 3. *lisez* Eisenac
—— ligne 26. *lisez*, pirking
Page 1092 *lisez* trois fois, *tum*, au lieu de *tam*.
Page 1093 lig. 12. *lisez* Mautini
Page 1096 lig. 29. lisez *Quintius*

NOUVELLE LITTERAIRE de Paris.

LA Veuve de Raimond Mazieres, Libraire à Paris, rue saint Jacques à la Providence, vend un Livre intitulé, *Réfutation d'un nouveau système de Métaphysique proposé par le P. M * * * Auteur de la Recherche de la Vérité.* Cet ouvrage doit interesser bien des gens ; car l'Auteur ne s'y propose rien moins que de renverser de fond en comble toute la Doctrine des Malebranchistes ; & beaucoup de personnes habiles trouvent que ce projet y est assez bien executé. La réfutation est divisée en trois parties, qui font chacune un tome *in* 12. Dans la premiere partie on considere le P. M**** comme Disciple de M. Descartes, & l'on montre la fausseté des principes Carteſiens que le P. M.... a adoptez, sur tout dans le sens où il les a pris, & dans l'usage qu'il en a fait. Dans la seconde partie, on présente le P. M.... comme chef d'une nouvelle secte de Philosophes, & l'on prétend faire voir que ce qui s'appelle *le Malbranchisme*, n'est qu'un tissu d'imaginations frivoles à la vérité ; mais cependant capables de faire des impressions fâcheuses sur des esprits gâtez ou peu solides. Enfin, la troisiéme partie a pour titre, le P. M .... Theologien, & elle tend à prouver que cet Auteur est tombé dans de grands mécontes & de grossieres erreurs, lorsqu'il s'est in-

geré d'expliquer les mystéres de la Religion par ses principes métaphysiques. Ainsi l'Adversaire du P. M.... croit qu'on trouvera dans cette réfutation qu'il donne au Public, de quoi se convaincre que le nouveau systême de métaphysique, loin d'être un sistême démontré & chrétien; deux belles qualitez que son Auteur lui attribue partout, est au contraire un sistême des plus faux & des moins conformes à la sainte Doctrine de l'Eglise. Au reste, cet ouvrage devoit paroître six mois plûtôt qu'il n'a paru, si différens accidens, & sur tout la mort du Libraire survenue pendant l'impression, n'y eussent apporté du retardement.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1715.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1715.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1715.

ARTICLE CV.

LETTRE A UNE DAME DE qualité, où l'on éxamine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matiéres de Religion. A Paris, chez Loüis Coignard, ruë du plâtre, à l'aigle d'or, 1715. *In* 8°. *pages* 269.

IL y a apparence que cette lettre n'est pas écrite à quelque Dame en particulier, mais à chacune de celles qui avec la considération que leur donne dans le monde leur naiſ-

sance & leur rang, croyent se faire un nouveau mérite d'employer ce qu'elles ont d'esprit à raisonner sur les matiéres de Religion, & à soutenir un parti si souvent & si solemnellement condamné. Dans les conversations elles frondent les Constitutions, elles sçavent la distinction du Droit & du Fait, & avancent que Jansénius n'a fait qu'exposer la doctrine de S. Augustin. Elles ne sçauroient s'offenser d'une lettre qui ne leur épargne pas les complimens; mais qui en même tems est pleine de réflexions judicieuses, dont non seulement les Dames, mais aussi quantité de Messieurs, peuvent faire leur profit.

La Dame, touchée de quelque scrupule, avoit demandé, si c'est un si grand mal d'avoir soutenu quelquefois un peu vivement ce qui s'appelle le Parti? L'Auteur de la lettre, avant que de répondre directement à son Cas de conscience, la raméne au tems où Calvin & ses Disciples entreprirent de répandre l'erreur en France. Les nouveaux Docteurs trouverent de la protection au-

près des prémiéres Dames de la Cour. Renée de France, fille de Loüis XII. & Ducheſſe de Ferrare, la Reine Marguerite ſœur de François I. la Reine de Navarre mere de Henri IV. la Princeſſe de Condé, les favoriſerent ; & des exemples ſi illuſtres furent bientôt ſuivis par un grand nombre de Dames de la Cour & de la ville. « Vous vous imaginez » aiſément de quoi s'entretenoient » ces dévotes de la nouvelle ſecte ; » quand elles ſe trouvoient enſem- » ble, de quelles couleurs elles peig- » noient l'Egliſe Romaine ; combien » elles gémiſſoient ſur les déſordres » & ſur l'ignorance des Moines & » des autres Eccléſiaſtiques de ce » tems-là ; les comparaiſons qu'elles » en faiſoient avec l'érudition & la » modeſtie des nouveaux Réforma- » teurs, leurs railleries ſur les ſuperſ- » titions populaires, ... la liberté » qu'elles ſe donnoient de décider » ſur les dogmes dont on diſputoit ; » avec quelle application elles rete- » noient & faiſoient valoir les paſſa- » ges de l'Ecriture, des Peres, & » ſurtout de S. Auguſtin, qu'elles

„ avoient appris de leurs Docteurs ;
„ leur zéle pour leur faire des Prosé-
„ lytes, pour leur donner de la répu-
„ tation, pour répandre leurs ouvra-
„ ges, où avec l'esprit & la beauté
„ du langage, tout, disoit-on, res-
„ piroit la piété & la sainteté du sié-
„ cle d'or de l'Eglise.

Après cette vive peinture de ce qui se passoit alors, l'Auteur reprend. « Où j'en veux venir, c'est à
„ vous demander ce que vous pensez
„ de la conduite de ces Dames, & si
„ elles pouvoient en conscience en
„ user de la sorte ?... Hé, direz-
„ vous, c'est bien là de quoi il s'agit ;
„ la belle comparaison entre Calvin
„ & Monsieur Jansénius, entre les
„ Calvinistes & les Jansénistes, entre
„ des gens séparez de l'Eglise, &
„ des personnes qui y demeurent
„ constamment unis, & qui font
„ honneur en tous lieux par leur
„ doctrine & par leur vertu. L'Auteur se réservant à montrer dans la suite la justesse de la comparaison, continuë. « Vous connoissant Dame
„ de la morale severe, je suis certain
„ que pour le fond de la chose, vous

» me répondrez comme vous le de-
» vez, que toutes ces Dames zéla-
» trices du parti de Calvin commet-
» toient un péché grief contre la pru-
» dence Chrétienne, de preferer les
» sentimens particuliers d'un nou-
» veau Docteur aux décisions de l'E-
» glise, de se constituer Juges entre
» lui & l'Eglise, de l'absoudre en
» condamnant l'Eglise ; qu'elles
» commettoient un peché de scan-
» dale, & des plus atroces, en don-
» nant vogue & réputation à l'er-
» reur, en se faisant les panégyris-
» tes de ceux qui la soutenoient, &
» en séduisant par là une infinité
» d'autres personnes, à qui l'estime
» qu'on leur inspire pour un Here-
» siarque, suffit souvent pour les en-
» gager dans l'heresie.

L'Auteur vient enfin à la décision du Cas de conscience. « Je vous ré-
» ponds nettement & précisément,
» dit-il à la Dame, que vous ne pou-
» vez pas en conscience vous com-
» porter comme vous faites depuis
» longtems sur l'article du Jansénis-
» me, & que vous n'êtes pas plus
» excusable, ni moins coupable de-

„ vant Dieu, que l'étoient autrefois „ ces Dames qui commencerent à „ donner vogue au Calvinisme.

Ensuite il lui demande, si elle pense que le Jansénisme est une hérésie, c'est-à dire, qu'il soit condamné par l'Eglise; & alors y adhérer, c'est ne se distinguer pas des Calvinistes: n'y adhérer pas intérieurement, & néanmoins se faire un honneur de le soutenir, de le faire valoir, d'en protéger les sectateurs, de prôner leur vertu, de faire l'éloge de leurs ouvrages, de les répandre, de décrier ceux qui défendent l'Eglise contre eux & qui s'opposent au progrès de l'erreur; c'est certainement un scandale très-criminel.

„ Mais n'est-ce point peut-être, „ poursuit-il, que vous croyez que „ le Jansénisme n'est point une he- „ resie, & que les cinq propositions „ condamnées de Jansénius sont des „ dogmes véritablement Catholi- „ ques? Si cela est ainsi, Madame, „ je vous plains encore beaucoup „ plus; & vous me permettrez de „ vous le dire nettement, c'est vous „ déclarer par là même manifeste-

it heretique. Il ne tire pas sa
e de loin, l'Eglise, dit-il, a
ncé sur le Jansénisme, comme
Calvinisme, sur le Pelagianis-
sur l'Arianisme. « Vous me di-
peut-être, continue-t'il, que
s n'entrez point si avant, que
s laissez les choses comme elles
, & que vous suspendez vôtre
ment. Cependant, répond-il,
s agissez, vous décidez dans
occasions avec une liberté &
apparence de conviction,
me si vous étiez assûrée que
lise s'est trompée en condam-
: la doctrine Janséniste. Appel-
vous cela suspendre vôtre ju-
ent ? Mais vous est-il même
nis de suspendre vôtre juge-
t? Vos Pasteurs légitimes vous
nt que l'Eglise a condamné les
propositions de Jansénius;
s ne l'ignorez pas, & vous sça-
parfaitement qu'il y a des
stitutions des Papes reçuës de
e l'Eglise, qui les ont decla-
hérétiques; & vous croyez
s cela qu'il vous est permis
uspendre vôtre jugement là-

„ dessus? Et vous seroit-il permis de „ le suspendre ainsi sur toutes les au- „ tres hérésies, sans être hérétique?

Il répond à la legere objection qu'il n'y a point eû de Concile general; & il passe à celle du Droit & du Fait, qu'il dit avoir été décidée par l'Eglise. Est-il rien de plus fanatique, qu'une personne qui n'ayant jamais lû le livre de Jansénius, s'opiniâtre à se dire à soi même, l'Eglise m'oblige à croire que les cinq propositions sont condamnées au sens de Jansenius, elle en exige un serment; mais un Docteur me dit que les cinq propositions ne sont point la doctrine de Jansénius; & moi, j'aime mieux en croire ce Docteur que l'Eglise. L'Auteur appelle sur cela la Dame à l'article de la mort, & au jugement de Dieu: là il s'agira de sçavoir si l'autorité que Dieu lui même a établie pour nôtre conduite, n'aura pas dû infiniment prévaloir à celle de l'homme qui s'éleve contre. Il l'avertit du compte qu'elle aura à rendre du peché de scandale dont il a été parlé, & dont il retrace une image fort vive.

Le Janſéniſme rebelle à l'Egliſe ne donne-t'il pas auſſi de juſtes ſujets de craindre pour le repos de l'Etat ? L'Auteur rapporte ce qu'en penſerent autrefois le Cardinal de Richelieu & le Maréchal de Villeroi : ils préſageoient d'un Parti naiſſant & qui commençoit à ſe fortifier, des troubles ſemblables à ceux que la France a ſoufferts du Calviniſme ; & le Cardinal de Richelieu, ſollicité par la Ducheſſe d'Eguillon de remettre en liberté l'Abbé de S. Cyran qu'il avoit fait enfermer à la Baſtille, répondit que ſi Calvin avoit été tenu renfermé, il n'auroit pas cauſé tant de maux. Eſt-ce aujourd'hui ſur l'expérience funeſte du paſſé que ſont uniquement fondez ces juſtes ſujets de crainte ? Et ne voit-on pas dans les piéces originales du procès fait au P. Queſnel par l'Archevêque de Malines, un Parti tout formé ? Le Parti Calviniſte avant que d'éclater ne s'étoit pas fait un plan ſi étudié & ſi reglé.

L'Auteur expoſe d'une maniere à faire impreſſion les intrigues de la cabale Janſénienne, comme elles

ont été découvertes par les pieces de ce procès. Il n'oublie pas l'insolente lettre dictée par Mr. Arnaud, copiée par Mr. Ernest, & apostillée par le P. Quesnel, pour être présentée à M. le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire pour la tréve faite avec l'Espagne après le siége de Luxembourg en 1684. les Jansénistes se qualifiant de disciples de S. Augustin, demandoient d'être compris dans le Traité à certaines conditions. Cela ressemble fort aux Requêtes que les Huguenots présentoient à la Cour sous les regnes de François I. & de Charles IX.

Au reste, si les Jansenistes se font ici un point de politique de ne se pas faire regarder comme des gens séparez de l'Eglise; & que pour cela ils passent par dessus le parjure en souscrivant le Formulaire & les Constitutions, en Hollande, où ils sont en liberté, ils ne gardent pas les mêmes apparences; ennuyez de se voir en butte à tant de Constitutions, ils ont rompu ouvertement avec l'Eglise, & ont fait schisme.
„ Durant les Conférences d'Utrecht,

» les François cherchant à entendre
» la Messe, les Bourgeois leur de-
» mandoient bonnement & naturel-
» lement, si c'étoit l'Eglise des Ca-
» tholiques, ou celle des Jansénistes,
» où ils vouloient aller. Ce fut san●
loute pour se procurer la même li-
berté qu'ils projetterent de se retirer
lans l'isle de Nostrand. L'Auteur dé-
rit l'histoire de ce projet. Après
out, c'eût été un grand bien qu'ils
r fûssent tous allé, & nous eussent
aissez ici en repos.

L'Auteur après le long chemin
que nous lui avons vû faire, & qu'il
n'a pas fait inutilement, revient à la
question; s'il est permis aux Dames
le raisonner sur les matiéres de Re-
igion, & en particulier sur le Jan-
énisme, car c'est du Jansenisme
lont il s'agit? Il y répond d'une ma-
niére également solide & agréable.
Le mieux seroit de s'en tenir à une
pure soumission à l'Eglise; & c'est
comme se conduisent beaucoup de
Dames d'une grande sagesse & d'un
bon esprit; mais puisque l'envie de
raisonner a prévalu, & que le mal
semble être sans remede, il le leur

permet, en ne leur demandant que ce qu'il demanderoit à tout homme équitable, à un Eccléſiaſtique, à un Magiſtrat; & c'eſt de ne point précipiter leur jugement. Afin d'éclaircir ſa réponſe, il fait d'abord la ſuppoſition d'une Princeſſe, bonne Catholique, qui viendroit en France, que d'une part les Janſeniſtes s'efforceroient de ſéduire & de gagner à leur parti, & que de l'autre les Catholiques tâcheroient de ſe conſerver: & il prie la Dame à laquelle il écrit, de ſe mettre en la diſpoſition d'eſprit où devroit être cette Princeſſe. Sur quoi, demande-t'il, formera-t'elle ſon jugement? Sera-ce ſur le fond de la doctrine dont elle n'eſt pas en état de juger, ou plûtôt ſur certains faits qui ne demandent que du bon ſens pour prendre enſuite une réſolution prudente?

„ Dites-moi, je vous prie, Mada-
„ me; croyez-vous qu'une femme
„ ſage, & qui n'eſt pas un peu folle,
„ puiſſe entreprendre de ſoutenir
„ theſe pour Janſenius d'une certai-
„ ne maniére: de ſoutenir, par exem-
„ ple, que la doctrine de Janſenius

» eſt toute la même que celle de S.
» Auguſtin, & que les cinq propo-
» ſitions n'ont point été condamnées
» dans le ſens de Janſenius ? Mais
» pourquoi cela ſeroit il ridicule &
» contre le bon ſens ? Il n'y a qu'un
» mot à dire pour répondre à cette
» queſtion : c'eſt que pour défendre
» cette theſe, pour pouvoir diſpu-
» ter & raiſonner là deſſus, il fau-
» droit que cette Dame eût lû Jan-
» ſenius & S. Auguſtin, qu'elle eût
» étudié à fond leur doctrine, qu'el-
» le eût comparé l'un avec l'autre ;
» & que de toutes ces Dames qui dé-
» cident dans les compagnies, &
» qu'on y voit insulter là-deſſus
» aux plus habiles Théologiens, il
» n'y en a pas une ſeule qui ait lû
» Janſenius & Saint Auguſtin. C'eſt
» qu'elles parlent ſur l'autorité de
» leur Directeur, qui ſouvent ne
» s'eſt pas mis plus au fait ſur la ma-
» tiére, qu'elles y ſont elles-mêmes :
» c'eſt qu'elles ont lû les livres de
» quelque Docteur Janſeniſte, &
» qu'elles prononcent ſur le Factum
» d'une des parties... Se ſont-elles
» jamais bien éxaminées ſur ce point

„ au pied de leur Crucifix ? Non cer-
„ tainement ; car si elles le faisoient,
„ leur imprudence, leur témérité,
„ & le scandale qu'elles causent dans
„ l'Eglise, leur sauteroient aux yeux,
„ à moins que leur vanité & leur en-
„ têtement ne les aveuglât. Il ajoute par forme de raillerie dans une chose si sérieuse qu'il faudroit un Moliére pour joüer une Dame tenant tête à un Docteur, & lui prouvant par S. Augustin, qu'on ne résiste jamais à la grace ni à la concupiscence dominante.

„ Mais pour les consoler, ces Da-
„ mes, poursuit-il, de la rigueur de
„ ma sentence, elles ne seront pas
„ les seules à qui j'interdirai la liber-
„ té de raisonner sur cette matiere.
„ Je soumettrai au même interdit
„ une infinité d'hommes de tout état
„ & de toute condition, bien des
„ Ecclésiastiques, quantité de Re-
„ ligieux & de bons solitaires, qui
„ ne sont guéres plus habiles & plus
„ profonds sur ce point en particu-
„ lier ; qui n'ont jamais lû non plus
„ qu'elles, ou qui n'ont jamais lû
„ que fort superficiellement Jansé-

» nius & S. Auguſtin, & qui pour-
» roient me dire avec vérité, ce que
» me dit une fois bonnement un Cu-
» ré du Dioceſe de Beauvais, à qui
» je demandai ſur quelle autorité il
» appuyoit certaines propoſitions
» Janſéniſtes qu'il m'avançoit : *Je les*
» *appuye*, me dit-il, *& je les crois, ſur*
» *l'autorité de ces Meßieurs.*

Puiſque l'Auteur a la complaiſance pour les Dames de leur permettre de raiſonner, & qu'il accorde la même permiſſion à une infinité d'hommes qui ne ſont pas plus habiles qu'elles, quelle matiere laiſſe-t'il à toutes ces perſonnes pour éxercer leur raiſonnement ? C'eſt, dit-il, les faits hiſtoriques qui ſont de leur compétence. Sur cela il entre dans l'hiſtoire du Janſeniſme, & le prend dès ſon origine. Il fait le portrait des principaux Acteurs, ſoit de ceux qui en ont été les Auteurs, ou les plus hardis défenſeurs : il découvre l'illuſion affectée & la malignité, ou pour mieux dire, l'extravagance de ceux qui en font l'affaire des Jeſuites. On eſt obligé de renvoyer à la lettre ; mais on ne ſçauroit omettre

ce qui eſt rapporté d'une Dame de la Cour de Charles IX. au tems que le Calviniſme s'introduiſoit par les charmes de la nouveauté & par l'attrait du bel eſprit. C'eſt Madame de Curton, Gouvernante de la Princeſſe, ſœur cadette de ce Roi, & connuë dans l'hiſtoire ſous le nom de la Reine Marguerite. La Reine s'en explique ainſi dans ſes Memoires. » Toute la Cour étoit infectée d'heresie, aux perſuaſions impérieuſes » de pluſieurs Dames & Seigneurs » de la Cour, & même de mon frere d'Anjou, depuis Roi de France, » de qui l'enfance n'avoit pû éviter » les impreſſions de la malheureuſe » huguenoterie, qui ſans ceſſe me » crioit de changer de Religion, jettant ſouvent mes Heures dans le » feu, & au lieu me donnant des » Pſalmes & des prieres huguenotes, » me contraignant les porter, leſquelles ſoudain que je les avois, je » les baillois à Madame de Curton » ma Gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grace de conſerver Catholique, laquelle me menoit ſouvent chez le bon-homme Mr. le

» Cardinal de Tournon, qui me
» conseilloit & me fortifioit à souf-
» frir toutes choses pour maintenir
» ma Religion, & me redonnoit des
» Heures & des chapelets.

» Voilà, Madame, dit l'Auteur,
» un bel éxemple pour vous. La mo-
» de, la vanité, l'envie de passer
» pour bel esprit, sont de dange-
» reuses tentations pour les Dames
» en ces sortes de conjonctures. Cet-
» te Dame sage, d'un caractére solide
» & digne de la place qu'elle occu-
» poit auprès de la Princesse, sçut
» s'en défendre & se mettre au dessus
» de ces frivoles considérations, par-
» cequ'elle étoit véritablement Chré-
» tienne, & qu'elle pensoit, ce qui
» est vrai, qu'en matiére de Reli-
» gion, on ne peut s'écarter le moins
» du monde de ce que l'Eglise nous
» enseigne.

La lettre finit par quelques piéces originales du procès du P. Quesnel, sa lettre qui devoit être présentée à M. le Comte d'Avaux, les personnes les plus intriguées, la bourse commune, le Calendrier des Saints de Port-Royal, l'histoire de l'Arche-

vêque de Sébaste. On a parlé de cet Archevêque dans ces Mémoires.

ARTICLE CVI.

DIATRIBA DE ANNO & menſe Natali Jeſu-Chriſti. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur l'année & le mois de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, où tout ce qui peut ſe tirer de l'hiſtoire pour éclaircir ce fait, eſt diligemment examiné, & les principale erreurs, tant des Anciens que des Modernes, ſont réfutées. Par Pierre Alli Profeſſeur de Théologie.* A Londres aux frais de David Mortier, 171c *in 8°. pages* 149.

MIlle Auteurs, eſtimez très-ſç vans, ont cherché avec tout l'application dont ils étoient cap: bles, à déterminer le tems de la nai ſance de Nôtre-Seigneur JESUS CHRIST. Mr. Allix a honte d'avo à leur reprocher, ou de n'avoir p: fait attention aux caracteres évider qui ſont marquez dans l'Evangil ou s'ils y ont fait attention, de ne s être pas arrêtez, en quoi ils ſont e

us blâmables. En un mot,
e point de l'hiſtoire Evangé-
t clair en ſoi ; mais les Inter-
: les Faiſeurs de chronologie
ouvert d'épaiſſes ténébres.
mment Mr. Allix, qui juge ſi
ent des autres, eſt bien ſûr
iême. On tâchera d'expoſer
ient ſon ſentiment & ſes rai-
z afin de ſoulager l'attention
Ꝺeurs dans cette diſcuſſion
nologie, on mettra ici une
de diverſes époques liées en-

iteur diviſe ſon ouvrage en
iapitres, dont le premier eſt
'é à rapporter les diverſes opi-
u'il n'approuve pas, & à for-
elques préjugez contre elles.
e ce mélange ne feroit qu'em-
:r, on l'omet : & ſi l'on croit
oit neceſſaire d'indiquer ce
autres ont penſé, on le fera
n de l'Extrait. Il ſe propoſe
hoſes ; de fixer au juſte le tems
iort d'Herodes, & de déter-
la ſaiſon en laquelle JESUS-
ST a pris naiſſance.

table eſt à la fin de ces Mémoires.
: 1715.

: plus blâmables. En un mot, il, ce point de l'hiſtoire Evangé-e eſt clair en ſoi ; mais les Inter-es & les Faiſeurs de chronologie t couvert d'épaiſſes ténébres. ıaremment Mr. Allix, qui juge ſi rement des autres, eſt bien ſûr ui même. On tâchera d'expoſer llement ſon ſentiment & ſes rai-; & afin de ſoulager l'attention Lecteurs dans cette diſcuſſion :hronologie, on mettra ici une e * de diverſes époques liées en-ble.

'Auteur diviſe ſon ouvrage en : chapitres, dont le premier eſt ıloyé à rapporter les diverſes opi-is qu'il n'approuve pas, & à for-quelques préjugez contre elles. nme ce mélange ne feroit qu'em-'aſſer, on l'omet : & ſi l'on croit l ſoit neceſſaire d'indiquer ce les autres ont penſé, on le fera fin de l'Extrait. Il ſe propoſe x choſes ; de fixer au juſte le tems a mort d'Herodes, & de déter-er la ſaiſon en laquelle JESUS-RIST a pris naiſſance.

La table eſt à la fin de ces Mémoires.

l'Auteur semble principalement insister, c'est que le cens avoit été achevé avant une conférence ou un Conseil qu'Herodes assembla à Berythe l'an 749 de la fondation de Rome vers la mi-Mai. L'occasion fut qu'Herodes outré de colere contre Alexandre & Aristobule, deux fils qu'il avoit de Marianne, & qu'Antipater leur frere d'une autre mere avoit calomniez auprès de lui, comme s'ils avoient conjuré contre sa vie, Herodes, dis-je, porta ses plaintes à Auguste, qui lui répondit de ne rien précipiter, mais d'assembler à Beryte les Commandans de Syrie, Archelaüs Roi de Cappadoce, & ses amis, pour déliberer sur une affaire de cette importance. Herodes obéït, excepté qu'il n'invita pas le Roi de Cappadoce, qui étoit beau-pere d'Alexandre, Saturninus Gouverneur de Syrie & Volumnius Général des Troupes Romaines s'y trouverent. Le succès fut funeste aux deux Princes, & la cruauté du Pere prévalut sur les conseils moderez que lui donna Saturninus.

Or puisque Volumnius, qui ne partit de Syrie pour faire un voyage

à Rome qu'en 748 pendant l'Automne, porta les lettres d'Herode à Auguste, & rapporta la réponse; il est manifeste, conclut M. Allix, que l'Assemblée de Beryte où se traita l'affaire d'Alexandre & d'Aristobule, ne put se tenir avant l'année suivante 749 de la fondation de Rome. Elle ne sçauroit aussi être différée plus tard, puisque peu de tems après, & en la même année, Saturninus quitta la Syrie à Quintilius Varus qui fut son successeur. De plus, Quirinus ne fut point un de ceux qu'Herodes invita de se trouver à Beryte : il faut donc dire qu'il n'étoit plus en ces quartiers là, & qu'ayant exécuté sa commission de faire le Cens de la Judée, il s'étoit hâté de retourner à Rome. Son prompt retour se confirme encore, en ce qu'étant arrivé à Rome, & après avoir triomphé, il fut marié par Auguste à une Coquette, avec laquelle il eut des affaires qui ne se terminent pas en peu de jours, & dont il ne se délivra qu'en la répudiant sur la fin de 751, ou au commencement de 752, comme on l'apprend de Tacite.

Reprenons le raisonnement de l'Auteur. Au tems du Cens de la Judée Sentius Saturninus étoit encore Gouverneur de Syrie ; [illegible]. Sulpitius Quirinus, revenant de subjuguer les Homonades, éxécuta l'ordre qu'il avoit d'Auguste, de faire le Cens ; en 749 à la mi-Mai Herode tint un grand Conseil à Beryte, touchant deux de ses fils accusez d'avoir attenté à sa vie, Saturninus y assista, & non pas Quirinus. De tout cela M. Allix conclut avec assurance, Donc le Cens de la Judée fut fait dans les premiers mois du Printems, de l'année 749e. de Rome, qui est la 41e. Julienne, & qu'il fut fini avant la mi-Mai. On ne voit pas, en lui accordant même ce qu'il veut, que sa conséquence soit évidente pour la saison, & pourquoi le Cens ne sçauroit être transferé à l'hyver precedent.

On croit même qu'il entasse beaucoup de choses, les unes inutiles, les autres douteuses, ou absolument fausses. 1°. Que fait ici l'Assemblée de Beryte ? [illegible]. Quelle raison a-t'il de fixer à l'an 748. le voyage de Volumnius à Rome ? 3°. Dès la même

année Quintilius Varus avoit ſuccédé à Saturninus, & pris poſſeſſion du gouvernement de Syrie. C'eſt un fait atteſté par deux medailles citées par le P. Pagi *, & frappées par les habitans d'Antioche à l'honneur de Varus avec l'an 25^e^ de leur ére, lequel répond à la plus grande partie de l'an 748. de la fondation de Rome. M. Allix ſe trompe, quand il prétend faire reculer d'une année l'ére d'Antioche ; & ſon erreur eſt beaucoup plus grande, quand il dit que peutêtre ces medailles ont été frappées au mois d'Août de l'an 25^e^. d'Antioche, & partant l'an 749 ; car ce mois d'Août appartient à l'an 748. 4°. D'où ſçait-il le tems de l'expedition de Quirinus contre les Homonades ? Ce fut certainement après ſon Conſulat ; mais il fut Conſul en 742. 5°. Quelle raiſon a-t'il de reſſerrer dans la Judée la commiſſion de ce Magiſtrat Romain pour faire le Cens, S. Luc diſant poſitivement qu'il commandoit en Syrie ? 6°. C'eſt au moins une conjecture frivole, & peut être contraire à la narration

* *Apparat. ad crit. Baron. n. 36.*

de S. Luc, qu'Auguste pour un mécontentement qu'il eut d'Herodes vers ces tems-là, & pour le mortifier, ordonna le Cens de son Royaume.

Dans le ch. 7e. il trouve fort mauvais que les Catholiques celebrent la fête de la Purification de la Sainte Vierge le 40e. jour après qu'elle eut mis son fils au monde ; & il prétend que pour observer la loi elle passa tous les quarante jours sans aller au Temple. Il n'approuve pas non plus ceux qui font venir les Mages à Jerusalem & à Bethléem avant ce terme expiré. Il rapporte à la mort d'Alexandre & d'Aristobule, non pas à celle d'Antipater, la parole d'Auguste, qui apprenant la barbarie d'Herodes, qui avoit fait perir un grand nombre d'enfants & parmi eux son propre fils, s'écria, * *Qu'il valoit mieux être le porc d'Herode, que son fils.*

Comme les familles sacerdotales rouloient entre elles par semaines pour le service du Temple, & que Zacharie pere de S. Jean Baptiste servoit actuellement au rang de la fa-

* *Macrob. l. 2. Saturnal. c. 5.*

e d'Abia, quand l'Ange lui an-
ça qu'il auroit un fils, Scaliger &
tres ont cru, que de là ils pou-
nt s'assurer du tems de la Naiss-
e de S. Jean Baptiste, & ensuite
elle de JESUS-CHRIST. M. Allix
tre au ch. 8. qu'il n'y a nul fond
re là dessus ; le premier ordre
li par David, entre les vingt-
re familles Sacerdotales, ayant
interrompu par la Captivité de
ylone & par la persecution d'An-
hus, ensorte qu'il est impossible
çavoir comment elles reprirent
rang ; d'autant plus que Nehe-
ch. 12e. ne compte que vingt-
x de ces familles qui fussent re-
nées de Babylone, & qu'il met
deux de Miamin & de Moadas
un seul chef Phelti. Ce qui est
iculier, c'est qu'afin de faire naî-
JESUS-CHRIST au mois d'Avril, il
rprete du sixiéme mois de l'an-
Juive ou du mois Elul répondant
elui d'Août, ce que dit S. Luc
1. v.26. *Au sixiéme mois Dieu en-*
l'Ange Gabriel dans une ville de Ga-
nommée Nazareth. Il est aussi inu-
de chercher l'année de la Naiss-

sance de Jesus-Christ par celle de son baptême; puis qu'il est incertain à quel âge précisément il fut baptisé.

Selon M. Allix, comme il s'explique au ch. 10ᵉ, Jesus-Christ naquit au mois d'Avril de l'année 749ᵉ. de Rome, & la 41ᵉ. Julienne: il fut presenté au Temple le 41ᵉ. jour après sa Naissance, & pendant qu'Herodes étoit à Beryte. Peu après les Mages arriverent à Jerusalem, où Herodes étoit de retour. Le massacre des Innocens suivit de près, & en même tems ce Roi cruel fit étrangler Alexandre & Aristobule ses fils. Differer, dit-il, de deux ans le voyage des Mages, c'est vouloir contredire en face Saint Matthieu, qui dit expressément, *Jesus étant donc né à Bethléem*, τοῦ δὲ Ἰησοῦ γεννηθέντος ἐν τῇ Βεθλέεμ; & qui fait dire aux Mages, *Où est le Roi des Juifs qui vient de naître?* ποῦ ἐστιν ὁ τεχθεὶς βασιλέος?

Les cinq chapitres suivants sont employez à déterminer les années de la naissance d'Herodes, du commencement de son regne, & de sa mort. Il naquit l'an 680ᵉ. de Rome, ou aux premiers mois de 681, fut déclaré

oi par le Senat en 714. au mois
Octobre, il se mit en possession du
oyaume de Judée par la prise de
rusalem en 717, & mourut en 750
rs la fête de Pâques. M. Allix mon-
: que le témoignage de Joseph est
éferable à celui de Dion touchant
tte prise de Jerusalem; qui arriva,
t-il, au tems de la fête de l'expia-
on, & au commencement d'une
née sabbatique.

Cette époque d'une année sabbati-
e a fait conclurre au Cardinal No-
en faveur de Dion; parce qu'en
et selon le calendrier dont usent
ésentement les Juifs, l'année 716
sabbatique. Mr. Allix répond,
e les Juifs ont anticipé d'un an les
nées sabbatiques, il s'étonne que
aliger, le P. Petau, Usser, le Car-
nal Noris, le P. Pagi s'y soient lais-
tromper: & il ne voit pas que
st lui qui est dans l'erreur. Pour le
cul des années sabbatiques il s'en
porte à deux qui sont marquées
l. 1. des Maccabées ch. 6e. & 16e.
ne est la 150. année des Grecs,
a 4551e. de la Période Julienne.
tre la 177e. des Grecs, & la 4579.

de la Période Julienne, & elles commencent à l'Automne, ou avec le mois *Tisri* des années précédentes : d'où il s'ensuit, en faisant des divisions de sept en sept, qu'une année sabbatique commence en 4676 au mois *Tisri*, & qu'au même mois de l'année suivante elle étoit finie. Puis donc qu'il soutient, & ce qu'on croit vrai, qu'Herodes se rendit maître de Jérusalem en 4677. de la Période Julienne, & 717. de Rome, le 10^e. de *Tisri*, ce n'est plus pendant l'année sabbatique.

A cette occasion il fait une digression qui semble meriter ici sa place. Au livre second d'Esdras chapitre huitiéme il est écrit, qu'Esdras au septiéme mois, qu'il faut entendre de *Tisri*, lut publiquement la Loi pendant la fête des Tabernacles, au chapitre 5. que le peuple murmura de n'être pas affranchi de ses debtes, & au 10^e. que tous promirent d'observer ce qui étoit prescrit pour les années sabbatiques : ce sont autant de marques d'une année sabbatique. Or, reprend Mr. Allix, soit que la 20^e. année d'Artaxerxes, sur nommé Longimanus, soit comptée depuis la

nort de Xerxes son pere, & soit la
03. de Nabonnassar, & la 4268. de
a Période Julienne, ou qu'elle soit
omptée d'environ dix-ans avant la
nort de son pere, comme le pense
e P. Petau, & qu'ainsi elle tombe
nviron en 4260. de la Période Ju-
ienne, elle n'est point sabbatique, &
lle est même éloignée de l'être.
Mais poursuit-il, la vingtiéme année
l'Artaxerxes Mnémon est la 363e.
le Nabonnassar, la 4328. de la Pério-
le Julienne; & elle est sabbattique.
D'où il conclut que ce fut Artaxer-
es Mnémon qui permit le rétablisse-
nent de Jérusalem. On convient
ssez en Chronologie qu'Artaxer-
es Mnemon commença à regner
n 4309. de la Période Julienne; &
par conséquent la 20e. année de son
egne fut la 364e de Nabonnassar &
a 4329e. de la Période Julienne, en la-
quelle au mois Tisri commença pour
es Juifs une année sabbatique. C'est
un an plus tard que ne dit Mr. Allix.

Josephe met la mort d'Herodes
u moi de Mars, & dit qu'elle fut
précedée d'une éclipse de lune que
e calcul astronomique démontre être

arrivé le 13^{e}. de Mars environ à trois heures après minuit. Joſephe, dit Mr. Allix au ch. 16^{e}. ne ſçauroit être recuſé ſur un point ſi important qu'il ne pouvoit pas ignorer : car non ſeulement il étoit voiſin des tems dont il écrivoit & dont la mémoire étoit encore fraiche, mais il avoit devant les yeux la vie d'Herodes compoſée par Nicolas de Damas. Aimer mieux, continuë-t'il, croire l'Auteur Juif du *megilla Taanith*, qui différe la mort d'Herodes juſqu'au 7^{e}. du mois *Kiſleu* ou au 25^{e}. de Novembre, c'eſt donner la préférence à un diſeur de fables & récent, ſur un Hiſtorien du tems & bien inſtruit. Si la mort d'Herodes s'eſt gliſſée dans le Calendrier moderne des Juifs, elle n'eſt point dans celui que Munſter a traduit & fait imprimer.

Mr. Allix ajoute des preuves de Chronologie 1°. C'eſt une choſe conſtante par le témoignage de Dion, qu'Archelaüs fils d'Herodes & ſon ſucceſſeur dans la Judée fut depoſſédé & envoyé en exil l'an 759. de Rome, après avoir joüi de ſon Royaume, ſelon l'expreſſion de Joſephe pendant

dix moissons : il faut donc necessairement compter pour l'une de ces moissons celle de 750 ; & reconnoître qu'Herodes étoit mort avant la moisson de 750, & avant le mois de Novembre. 2°. Philippe, autre fils d'Herodes & qui eut pour son partage l'Ithurée, s'y maintint trente sept ans, & mourut la 20e. année de Tibere, & la 786e. de Rome avant le 19e. jour d'Août. Or, supposé la mort d'Herodes le 25e. de Novembre, Philippe n'a possédé l'Ithurée que trente six ans, & il est mort la 21e. année de Tibére dont les années se comptent depuis la mort d'Auguste en 767 de Rome le 19e. d'Août.

ARTICLE CVII.

BERNARDI MALLINKROT Decani Monasteriensis de Archi-Cancellariis S. Romani Imperii, ac Cancellariis Imperialis Aulæ &c. C'est-à-dire, *Des Archi-Chanceliers du S. Empire Romain, & des Chanceliers de la Cour Impériale, avec une addition des Souverains Pontifes & des Cardinaux Allemans, &c.* Août 1715.

d'autres choses. Par Bernard Mallinkrot Doyen de l'Eglise Cathédrale de Munster. Troisiéme édition, avec une préface touchant la vie & les ouvrages de l'Auteur, par Burcard - Gottelff Struve. A Iéne, chez Jean-Felix Bielck, 1715.

LA premiere édition de cet ouvrage fut faite à Munster en 1640, & la seconde à Iéne en 1665. Cette troisiéme est augmentée d'une préface utile, en ce qu'elle apprend par l'exemple d'un homme d'un mérite rare, qu'un esprit ambitieux & dur est un mauvais guide.

M. Mallinkrot étoit distingué par sa naissance & par son érudition : il avoit beaucoup lû, & avoit tout retenu, & un sçavoir si étendu en lui surprenoit d'autant plus, qu'il passoit les jours à régaler ses amis, & à se divertir avec eux, & qu'il ne donnoit à l'étude qu'une partie des nuits. Il se vit plus d'une fois au moment d'être honoré d'un Evêché. Il fut nommé à celui de Ratzebourg par l'Empereur Ferdinand II. qui ayant dompté les Protestans, avoit ordon-

né la restitution des biens Ecclésiastiques par un Edit, dont l'éxécution fut empêchée par l'irruption de Gustave-Adolphe Roi de Suede. Il fut ensuite élû Evêque de Minden, & obligé de céder à un competiteur plus puissant, qui étoit déja Evêque d'Osnabruc, & il ne retint que le vain titre de Coadjuteur de Minden. Enfin, il fit les derniers efforts pour se faire élire Evêque de Munster après Ferdinand de Baviere Archevêque de Cologne & Evêque de Munster mort en 1650. mais les Chanoines qui appréhendoient le génie fier & hautain de leur Doyen, élûrent unanimement Christophle-Bernard de Galen, qui étoit Trésorier; & c'est ce célébre Evêque de Munster qui fit la guerre aux Hollandois.

Mallinkrot, qui avoit fait des oppositions à l'élection, en fit encore de plus grandes & d'aussi vaines à la Cour de Rome & à celle de Vienne pour empêcher qu'elle ne fût confirmée. Cependant le nouvel Evêque demanda réparation des calomnies qu'il avoit répanduës contre lui; &

le trouvant toujours rebelle, il lui interdit l'entrée du Chœur & du Chapitre, le suspendit de toutes ses fonctions, & arrêta tous ses revenus Ecclésiastiques & autres. Quoique Mallinkrot se vît rejetté par tous les Tribunaux, avec défense de s'y adresser davantage, & qu'il vît la conduite de l'Evêque à son égard approuvée par les Universitez qui avoient été consultées, il ne cessa pas de crier contre l'élection, & de prétendre qu'elle étoit nulle; il refusa tous les accommodemens qui lui furent proposez, & tourna ses pensées à se gagner le peuple, & à exciter une sédition contre l'Evêque.

Il crut en avoir trouvé l'occasion en 1654, que le Prélat avoit aliéné les esprits, en proposant une capitation aux Etats du Diocése: la veille de S. Jacques, fête célébre de l'Eglise de Munster, il paroît au Chœur en sa place de Doyen, & continuë d'y retourner. L'Evêque & le Chapitre se plaignent de ce qu'il a violé la suspense: il est déclaré irregulier, & avoir encouru l'excommunication, s'il ne s'abstient pas du Chœur.

inkrot ſema des écrits dans le
ic , où il tâchoit de montrer
ſtice & la nullité des procedu-
aites contre lui. Sa fermeté,
ne on l'appelloit, au lieu de di-
n obſtination ; ſa réputation,
on ne pouvoit diſconvenir,
ent les eſprits, non ſeulement
euple, mais des Eccléſiaſtiques
es Religieux : l'Evêque, les
oines , ne paſſerent plus que
des perſécuteurs, & devinrent
ıx ; les Jéſuites, qui ſeuls leur
uroient attachez, & ne ſe dé-
ient point de leur devoir , eu-
part à la haine publique, & fu-
inſultez dans leur College. Mal-
ot, afin d'augmenter le trou-
alloit toujours au Chc ır : &
arrivée le ſervice divin ceſſoit,
hanoines & les Chantres ſe tai-
t , & s'enfuyoient de l'Egliſe,
gez des malédictions d'une gran-
ule de gens qui ne manquoient
'y accourir.
ınique moyen de faire ceſſer le
dre étoit de s'aſſûrer de la per-
qui l'excitoit : au refus du Ma-
t, qui proteſta que c'étoit une

ne vouloit pas qu'elle soum
affection pour lui, & se reti
au Comté de la Mark. Cela
mois de Fevrier 1655. Ensi
été cité, & n'ayant pas c
ni par lui même, ni par Pr
il fut déclaré déchû de sa d
Doyen, qui fut conferée
tre.

Dans cette disgrace, q
attirée, soit qu'il fût invi
avis secrets, ou qu'il fût
la necessité, il prit la resolu
die de retourner à Munst
veille de S. Jacques 1657. p
nuit il se presenta à la porte
pû obtenir de se la faire c
alla chez un Chanoine de

t dit à son hôte, que ce se-
point marqué dans l'histoire
ıster, que le Doyen de la Ca-
e avoit été arrêté chez lui. Il
ıduit au Château d'Ottens-
où il reçut les meilleurs trai-
, ayant la liberté de recevoir
s, de les aller visiter, pour-
l fût accompagné, de manger
è diverti avec eux. Il passa
ès de sept ans, & mourut su-
nt le 7^e de Mars 1664.
ıutres ouvrages, sont un Trai-
'invention & du progrès de
merie, imprimé à Cologne
); un autre de la nature & de
des lettres; divers endroits
juables des Historiens Grecs,
ın discours préliminaire du
onheur de l'homme en cette
ıreuse vie, à Cologne en

ıi-ci, dont on a maintenant à
compte, à l'occasion de cette
lle édition, est divisé en deux
s, comme le porte le titre,
rchi-Chanceliers, & des Chan-
ı.

nom composé, *Archi-Chance-*
ût 1715.

lier, ne signifie pas seulement un pre-
mier Chancelier, mais le Chef de
la Chancellerie du Prince. No
n'usons point de ce terme, ni de ce-
lui de Grand-Chancelier, parcequ'il
n'y a qu'un Chancelier de France,
mais avec un pouvoir beaucoup su-
périeur à ce qu'en ont ceux qui se
parent de ces titres magnifiques.
Referendaire & Archi-Chapelain
ont la même signification qu'Archi-
Chancelier. Mr. Mallinkrot attribue
à nos Rois d'avoir été les premiers à
faire viser & souscrire leurs Lettres
Patentes par ce premier Officier, &
en son absence par un Officier infé-
rieur ; d'où viennent ces formules
ordinaires à la fin des diplomes,
Ego Referendarius, ou *Archi-Capella-
nus*, ou *Archi-Cancellarius*, *recognovi*
& subscripsi; *Ego Cancellarius vice Ar-
chi-Capellani*, ou *Archi-Cancellarii re-
cognovi & subscripsi.*

Mr. Mallinkrot dans la premiere
partie rapporte le nom & ce que
l'histoire a pû lui apprendre de ceux
qui ont exercé la fonction d'Archi-
Chanceliers sous les Empereurs
François & Allemans, à commencer

ıarle-Magne. Il tire leur nom
artes & des diplomes , dont
Auteurs font mention , &
ıne partie n'eſt pas éxempte
pçon de falſification. Auſſi on
: héſiter quelquefois ſur des
& des circonſtances qui ne
nnent pas. Quant à ce qui
ne les Empereurs François,
ons des Auteurs qui ſur cette
: paroiſſent préferables à ce-
c'eſt Du Cheſne, Le Feron,
·oy. Les Annales de l'Ordre
enoît par le P. Mabillon peu-
onner de grands éclairciſſe-
vû la grande quantité de
s qui y ſont citées.
lleurs M. Mallinkrot, quel-
ɔileté qu'il ait eû, n'a pû évi-
'égarer en des tems très obſ-
& dont il faut chercher la
ſance dans des mémoires in-
, des Auteurs peu exacts, &
ırtes diſperſées en diverſes
s. Par exemple, il ne connoît
'autre Archi-Chancelier de
reur Lothaire I. que Hilduin
dit-il , de S. Denys , qui
ı le même emploi ſous Loüis

le Débonnaire, & fut ensuite I
que de Verdun : il cite deux di
mes, l'un rapporté par Le Mir
datté de 844, l'autre de 848.
Guillimann dans le catalogue
Evêques de Strasbourg.

En cela il fait deux fautes ;
Hilduin Abbé de S. Denys, d
Germain des Prez, & de S. Me
de Soissons, fut privé de l'em
d'Archi-Chancelier par Loüis le
bonnaire, pour sa rebellion, &
fut point rétabli, quand il obtin
pardon : il mourut Abbé en 84(
n'a jamais été Evêque. Hilduin,
fut Archi-Chancelier, ou selo
diplome *, Archi-Notaire sous
thaire, étoit de l'Ordre des (
noines, & néanmoins Abbé (
Germain des Prez, de S. Marti
Tours, & de S. Bertin à S. O
On trouve au 12[e] tome du Spi
ge deux diplomes de Lothair
853, où il est fait mention de c
cond Hilduin.

Ce qui peut faire une nou
difficulté, c'est que le P. Le C
dans les Annales des François

* *Spicileg. tom.* 12. *p.* 114.

43 rapporte, d'après Ughelle, un iplome de Lothaire pour le Monaſ-ƒre de Bobio en Italie avec cette lauſe, *Ego Picbardus ad vicem Agil-mari recognovi*. Agilmar étoit Arche-êque de Vienne & Abbé de Saint)yan, *Sancti Eugenii*, ou de S. Clau-le, & Archichancelier. Remi Arche-êque de Lyon lui ſucceda en l'Ab-aye de S. Claude & en l'emploi 'Archichancelier. Voilà donc trois ɩrchichanceliers de Lothaire, & elon les dattes des diplomes Hil-luin & Agilmar l'étoient en même ems. On peut conſulter les Annales lu P. Mabillon pour un plus grand :clairciſſement.

Guillaume Archevêque de Mayen-:e, & fils de l'Empereur Othon I. ucceda l'an 966. à S. Brunon Arche-'êque de Cologne, & frere du mê-ne Empereur, en la dignité d'Ar-:hichapelain, ou d'Archichancelier, aquelle depuis eſt demeurée atta-:hée à l'Archevêché de Mayence. Ainſi il ne reſte plus là-deſſus de re-:herche particuliére à faire, & il n'y qu'à conſulter les catalogues des ɩrchevêques de Mayence; enſorte

néanmoins que sous les Empereurs Othons, c'est-à-dire, sous les Empereurs Saxons, il y avoit un Archichancelier d'Italie : la clause d'un privilege accordé par Othon I. à l'Eglise de Padouë en 963. l'Empereur étant à Aquapendente, porte cette subscription, *Luitgerius Cancellarius ad vicem Vidonis Episcopi & Archicancellarii recognovi & subscripsi.* M. Mallinkrot cite d'autres diplomes de ces Empereurs, étant en Italie, qui marquent de même un Archichancelier pour cette partie de l'Empire ; & c'étoit un Prélat Italien.

Dans la suite la dignité d'Archichancelier pour l'Italie a été unie à l'Archevêché de Cologne. Le plus ancien diplome qu'en ait vû Mallinkrot, est de Frideric I. en 1151. pour l'Evêque de Liege, il est donné à Trente, & souscrit *Ego Arnoldus Coloniensis Archiepiscopus & Italici regni Archi Cancellarius recognovi.* Deux autres diplomes du même Empereur donnez à Come & aux portes de Milan en 1161. sont visez par Ulric Chancelier pour Reinold Archevêque de Cologne & Archichancelier

 d'Italie,

d'Italie. On peut même prendre de plus loin l'époque de cette dignité, & dès l'empire de Henri V. dont Gewold cite un diplome visé par Frederic Archevêque de Cologne.

Depuis Frideric II. jusqu'à Charles IV. il ne se trouve plus de diplome où il soit fait mention des Archevêques de Cologne avec la qualité d'Archichanceliers, soit que les Empereurs ayent fait peu de séjour en Italie, ou que les formalitez des souscriptions ayent été négligées.

Comme Frideric I. par son mariage avec Beatrix fille du Comte Reginard devint maître de ce qui s'est appellé le Royaume d'Arles, il y a apparence qu'il établit un Archichancelier pour ses nouveaux Etats dans les Gaules, & que ce fut l'Archevêque de Treves. Il ne se trouve pourtant aucun diplome qui avant Charles IV. lui donne cette qualité, & le plus ancien est de 1357. *Ego Joannes Luthomisliensis Episcopus, sacra Imperialis Aula Cancellarius, vice Reverendi in Christo Patris Boëmundi Treverensis Archi-Episcopi, S. R. Imperii per Gallias & Regnum Arelatense Archi-*

Cancellarii, *recognovi*. Il eſt même conſtant par divers Actes, que ſous Frideric I. Henri VI. & Frideric II, les Archevêques de Vienne étoient en poſſeſſion d'être Archichanceliers du Royaume d'Arles, ou de Bourgogne, & que les Archevêques de Mayence ont continué d'exercer l'emploi d'Archichanceliers dans ce qui étoit de l'Empire d'Allemagne avant l'acquiſition du Royaume de Bourgogne. Néanmoins Kyriander, dans l'hiſtoire de Treves, fait mention d'un diplome de l'Empereur Loüis de Baviére qui confirme à l'Archevêque de Tréves la qualité d'Archichancelier dans les Gaules.

La fonction des Archichanceliers ſe partage, non pas ſelon que les affaires regardent les diverſes parties de l'Empire, mais ſelon le lieu où eſt l'Empereur. Si l'Empereur eſt en Allemagne, ſoit qu'il faſſe des Ordonnances pour l'Allemagne, ou pour l'Italie, c'eſt à l'Archichancelier pour l'Allemagne de les viſer. Ainſi il reſte peu d'occaſions aux Archevêques de Tréves & de Cologne d'agir en Archichanceliers. Il

Août 1715.

paroît que du tems des Empereurs Saxons il n'en étoit pas de même : leurs diplomes donnez en Italie, & qui regardoient l'Allemagne, sont visez par l'Archevêque de Mayence.

Dans la seconde partie c'est un long dénombrement des Chanceliers & des Vice-Chanceliers, deux noms qui ne marquent que la même dignité : dans les premiers tems ils étoient appellez simplement Chanceliers, quoiqu'ils ne visassent & ne souscrivissent les diplomes, que pour l'Archichancelier, *ad vicem*, *vice Archicancellarii*; ensuite cette dépendance a été exprimée, & ils ont été nommez Vice-Chanceliers sous les Empereurs Guillaume de Hollande & Adolphe de Nassau; Lubbert Abbé d'Egmont & Ebernand se dirent Vice-Chanceliers : mais cet éxemple ne fut pas d'abord suivi, & il n'y a pas deux siécles qu'il est venu d'un usage constant.

La dignité de Chancelier, ou de Vice-Chancelier, avoit toujours été possedée par des Prélats ou par des Ecclesiastiques de consideration, qui ordinairement parvenoient aux

Archevêchez & aux Evêchez, jusqu'à Gaspard Schilck, qui en fut honoré par l'Empereur Sigismond & par Albert successeur de Sigismond, quoiqu'il fût Laïque. L'entrée ayant une fois été accordée aux Laïcs, ils en ont peu à peu exclu les Ecclésiastiques, dont le dernier, à ce que conjecture Mallinkrot, a été Balthazar Merkelius, qui mourut Evêque de Constance & de Hildesheim en 1531, sous Charle-Quint. Aujourd'hui néanmoins le Vice-Chancelier de l'Empire est le Comte de Schomborn, Evêque de Wirsbourg, & neveu de l'Archevêque de Mayence.

Il est remarquable que les Archichapelains, ou Archichanceliers, visoient & souscrivoient rarement les diplomes : & quoiqu'ils fûssent présens à la Cour, ils abandonnoient cette fonction aux Chanceliers. Toutefois le Cardinal Albert Archevêque de Mayence & de Magdebourg, & ses successeurs en l'Archevêché de Mayence, Sebastien de Heusenstein, Daniel & Jean Swichard, n'ont pas quelquefois dédaigné de s'en acquit-

ter eux-mêmes dans des affaires importantes.

Mallinkrot fait une addition plus longue que le livre, & où l'on s'arrêtera moins : il la divise en sept chapitres. Dans le premier il compte vingt-un Chanceliers de l'Empire qui sont honorez comme Saints, ou en estime de sainteté.

Dans le second, huit Papes Allemands de nation, sçavoir, Estienne VIII. ou IX. selon Baronius, Gregoire V. Clement II. Damase II. Leon IX. Victor II. Etienne IX. ou X. Hadrien VI. & cinquante-cinq Cardinaux. Pour grossir ce nombre de Cardinaux Mr. Mallinkrot y a fait entrer 1°. quelques-uns qui ne sont point Allemans, comme De Croie & Hadrien Flamans, Matthieu de Cracovie Polonois, d'Altaemps Italien, Granvelle de Besançon. 2°. quelques autres créez par des Antipapes. Le dernier qu'il nomme est le Cardinal d'Harrach en 1626. on sçait qu'après lui l'Allemagne a eû plusieurs Cardinaux.

C'est une chose digne de remarque, que de la Maison de Madruce

il y ait eû de suite quatre Evêques de Trente, qui tous quatre ont été Cardinaux, Christophle, Loüis, Charles, Emmanuel. Ciaconius ne fait nulle mention du dernier; mais il n'y a pas apparence que M. Mallingrot se trompe sur son chapitre. » Emmanuel Madruce, dit-il, fut » Coadjuteur du Cardinal son on- » cle en l'Evêché de Trente, & » de son vivant il fut fait aussi Car- » dinal par Urbain VIII. Il a fondé » un Collége aux Jésuites à Trente; » & maintenant que j'écris ceci, il est » âgé d'environ 42 ans.

Le Chapitre 3^e^ est des Archi-Officiers ou des Grands-Officiers de l'Empire, qui sont les Electeurs de l'Empereur. Depuis quelques siécles le Roi de Boheme est Grand-Echanson, le Comte Palatin & en sa place le Duc de Baviére Grand-Maître du Palais, le Duc de Saxe Grand-Marechal, le Marquis de Brandebourg Grand-Chambellan. Mais il s'agit de sçavoir l'origine de ces titres, & elle est très obscure; car il est constant que dans les premiers tems ils n'étoient ni hereditai-

res, ni attachez à une Principauté particuliere ; dans les assemblées solemnelles, & dans les fêtes que donnoit l'Empereur, il en honoroit qui il lui plaisoit. Enfin, ils ont été fixez avec le droit d'élire l'Empereur, sans qu'aucun Historien contemporain ait parlé d'un changement qui releve si fort ces Princes au dessus des autres, dont plusieurs ne leur étoient pas inférieurs en puissance.

M. Mallinkrot refute fortement l'opinion de ceux qui attribuent au Pape Gregoire V. & à l'Empereur Othon III. d'avoir reglé le nombre des sept Electeurs : & il soutient, après Aventin, Panvinius & Baronius, que ce fut Innocent IV. au Concile de Lyon en 1245. Il appuye principalement sur l'histoire de Matthieu Paris, qui dans les Actes de ce Concile rapporte un Decret du Pape touchant l'élection des Empereurs, laquelle doit être faite par les Ducs d'Autriche, de Baviére, de Saxe, de Brabant, & par les Archevêques de Cologne, de Mayence, de Salsbourg. Le même nombre de sept Electeurs est demeuré, & les

personnes sont changées. Quand & comment ce dernier changement s'est-il fait ? C'est ce qui est ignoré. Peut-être vient-il du même Pape, qui ne mourut que sur la fin de l'année 1254. On ne voit pas que l'Auteur réponde à l'autorité d'Albert Abbé de Staden, qui écrivoit du tems de l'Empereur Frideric II. & qui rapporte une réponse des Princes d'Allemagne au Pape Gregoire IX. en 1240, en laquelle ils nomment les mêmes Electeurs qui l'ont été dans la suite. C'étoit sans doute alors une nouvelle institution, puisque le même Frideric II. avoit été élû par tous les Princes, sans cette distinction particuliére d'Electeurs.

Le ch. 4e ne fournit rien de remarquable touchant la Primatie des Archevêques de Treves, de Magdebourg & de Mayence.

Il n'en est pas de même du chapitre suivant, qui est des Chanceliers de l'Eglise Romaine. Anciennement ils étoient appellez Primiciers des Notaires, ensuite Bibliothécaires ; & puis ils ont été nommez Chanceliers, & enfin Vice-Chanceliers,

c'eſt le nom qui depuis pluſieurs ſiécles eſt demeuré en uſage. Panvinius écrit que cette charge ayant auparavant été éxercée par des Cardinaux, le Cardinal de Mora qui la poſſedoit, quand il fut élû Pape ſous le nom de Gregoire VIII. en 1187. la fit paſſer à un Chanoine Regulier de Latran, & ſeulement Souſdiacre, nommé Moïſe : celui-ci, parcequ'il n'étoit pas Cardinal, ne ſigna que comme faiſant pour le Chancelier, *ad Cancellarii vicem agens*. Cette conjecture de Panvin paſſeroit pour vraiſemblable, s'il n'y avoit pas des Bulles d'Urbain III. prédeceſſeur de Gregoire VIII. ſignées par le même Moïſe Souſdiacre, & de la même maniere. Ce fut ſous le Pontificat d'Honorius III. que s'introduiſit le nom de Vice-Chancelier, & ce fut Rainier de Châteauvieux, Chanoine Regulier & Prieur de S. Fridien à Luques, qui le prit le premier. La Charge de Vice-Chancelier eſt une des plus conſiderables de la Cour de Rome, & n'eſt poſſedée que par des Cardinaux de la premiere conſideration. On ne doit pas omettre que

Leon IX. au rapport de Wibert qui a décrit sa vie, confera à Herman II. Archevêque de Cologne, & à ses successeurs, la dignité d'Archichanceliers de l'Eglise Romaine, avec tous les Privileges des Cardinaux Prêtres : Gelenius a publié la Bulle de cette concession, qu'il avoit trouvée dans les archives de l'Eglise de S. Severin à Cologne ; la clause est ainsi conçûë, *Data nonas Maii, per manus Friderici Diaconi, S. Romanæ Ecclesiæ Bibliothecarii atque Cancellarii, vice Domini Hermanni Archicancellarii & Coloniensis Archiepiscopi, anno Domini Leonis IX. Papæ 4°. indictione 5ª.* C'est l'an 1052. Kyriander dans l'histoire de Treves cite une autre Bulle de Victor II. qui confirme la même concession.

Le chapitre 6ᵉ. contient une liste de plusieurs Prélats qui ont été Chanceliers dans tous les Royaumes.

Un privilege bien singulier de l'Abbé de Fulde, & dont apparemment il ne joüit pas paisiblement aujourd'hui, c'est qu'aux assemblées publiques & aux Diétes de l'Empire

Il prétend avoir sa place immédiatement après l'Archevêque de Mayence, & avant tous les autres Prélats, tant Archevêques, qu'Evêques. L'Empereur Henri IV. étant à Hildesheim en 1063. l'Evêque d'Hildesheim ne put souffrir de se voir précéder par un Abbé dans sa propre Eglise : il y eut là-dessus des combats livrez & sanglants, que Lambert de Schafnambourg décrit, en donnant le tort à l'Evêque. En 1132. au couronnement de Lothaire II. à Rome la préséance fut adjugée à l'Abbé de Fulde sur l'Archevêque de Magdebourg. En 1182. dans la cérémonie où Henri VI. fut fait Chevalier, l'Abbé de Fulde se plaignit de ce que l'Archevêque de Cologne avoit pris la seconde place après celui de Mayence. Quelle peut avoir été la raison d'accorder un tel privilege? Est-ce seulement en l'honneur de S. Boniface Apôtre d'Allemagne & Fondateur de l'Abbaye de Fulde ? C'est peutêtre la cause éloignée : mais la prochaine, selon que le conjecture M. Mallinkrot, c'est que l'Abbé de Fulde est Archichan-

celier de l'Imperatrice. Guillaume Archevêque de Mayence, continuë l'Auteur, en qui la dignité d'Archichancelier de l'Empire fut unie à son Archevêché, & Natton son successeur, auparavant Abbé de Fulde, auront obtenu de l'Empereur Othon I. d'honorer cette Abbaye d'une semblable dignité. Toutefois ce que raconte le P. Mabillon de ces deux Prélats ne fortifie pas la conjecture de Mallinkrot : le premier ne paroit pas avoir été bien affectionné envers les Moines, & le second ne fut guéres qu'un an Archevêque.

Quoi qu'il en soit, du tems où cet honneur a été accordé à l'Abbé de Fulde, & que le P. Brower ne va pas chercher si loin, Wolfgang Théodoric d'Eusickheim, Abbé en 1559. a été le premier qui ait donné l'exemple à ses successeurs de le mettre dans leurs titres.

ARTICLE CVIII.

ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ HELVETICUS, five itinera Alpina tria. C'eſt-à-dire, *Trois voyages dans les Alpes. Par Jean-Jacques Scheuchzer Docteur en Medecine & de la ſocieté Royale de Londres.* A Londres, aux frais de Henri Clements, Cimetiére S. Paul, au Croiſſant, 1708. *In* 4°. *pages* 151.

LEs Alpes n'ont pas d'attraits pour ces voyageurs qui à leur retour n'ont à entretenir le public que des délices des païs qu'ils ont parcourus. M. Scheuchzer, Medecin de Zuric, y a cherché & trouvé de quoi perfectionner l'hiſtoire naturelle touchant les animaux, les plantes, les foſſiles, la temperature de l'air, les eaux médecinales. Il entreprit ſes voyages dans les années 1702. 1703. 1704. au mois d'Août, lorſqu'après la fonte des glaces & des neiges les montagnes ſont plus acceſſibles.

On ne le ſuivra pas dans le détail

des endroits qu'il a visitez, dans les bourgs & les villages où il a passé : il suffit de rapporter quelques-unes de ses observations qu'on a estimé les plus curieuses.

Les chamois vont en troupe : un d'eux les conduit & veille à leur sûreté; pendant que les autres paissent, celui-là se place en un endroit élevé où il fait le guet. Ils vont au pâturage avant le lever & après le coucher du soleil, pendant le jour ils se retirent. Un jeune chamois encore au lait étant pris, téte une chévre, s'apprivoise, suit le troupeau : mais quelquefois son naturel sauvage lui revient, & il s'enfuit. Leur demeure ordinaire sont des rochers escarpez & parmi des précipices, ensorte que les Chasseurs se trouvent souvent exposez, & en danger de la vie.

L'Abbé d'Angelmont raconta à Mr. Scheuchzer que trois ans auparavant un chamois étoit venu se jetter dans le troupeau du Monastere qui paissoit, & s'étoit mis aussi à paître, sans s'enfuir pour des coups de pierre ; il tomba d'un coup de fusil. Par curiosité on lui ouvrit la tête, &

on lui trouva dans la dure mere une *Hydatide*, ou humeur pleine de sérosité & de sable, qui fit juger que cet animal étoit sujet à des vertiges. D'ailleurs les chamois léchent des pierres poreuses, & en tirent du sable qu'ils avalent.

Les Alpes fournissent quelques veines de métaux. Dans le Canton de Suitz il y a deux cavernes sous une montagne, nommée Diathelmi, d'où des Fossoyeurs avoient depuis peu d'années remporté de l'or & de l'argent, Dans la vallée Schams *Sessamnina*, qui appartient aux Grisons, outre des mines de plomb & de cuivre, il y en a d'argent, où l'on a travaillé pendant plus d'un siécle, jusqu'en 1620. qu'elles furent abandonnées, & depuis quelques années elles ont été reprises; au lieu qu'en Hongrie & en Saxe les veines métalliques sont continuës & en fils, & cachées profondément en terre, ici ce sont des paillettes, ou des morceaux séparez, qui ne se trouvent que vers la superficie & dans les premieres croûtes de la terre, laquelle d'ailleurs est très-fertile, & porte

de belle herbe. Une mine plus riche, eſt celle de Flumbs, très-abondante en acier, & c'eſt peutêtre la ſeule de l'Europe.

Il y a pluſieurs autres mines de divers foſſiles, entre leſquels on peut compter les pierres de Chiavennes, qui ſe manient au tour pour en faire des marmites. Pline l. 37. ch. 22. en fait mention ſous le nom de pierres de Come. On ne parle point des pyrites, ou pierres à tirer du feu, des faux diamans, des cryſtaux, du marbre, qui ſe rencontrent en divers lieux marquez par l'Auteur ſur le ſommet d'une haute montagne, près de Lucerne ; il y a de groſſes roches qui ne ſont compoſées que d'écailles ſemblables à celles des huitres.

Venons aux eaux. Ce n'eſt pas une choſe rare dans les Alpes, de voir des ſources fort abondantes, qui ne commencent à couler qu'au mois de Mai, & ceſſent au mois de Septembre ; les neiges qui ſe fondent en cette ſaiſon, fourniſſent l'eau : les plus renommées ſont proche de l'Abbaye d'Angelmont, & proche d'Engelſtat, ſur une montagne peu éloignée

de l'Hermitage, & nommée Haken, dans les Cantons de Zuric & d'Uri, il y a des fontaines d'eau froide & qui ſent le ſoufre. Les eaux Medecinales pour boire & pour le bain ſont aſſez fréquentes. Il y en a dans le Canton d'Uri qui ſont eſtimées, & qui au ſentiment d'habiles Medecins tirent leur vertu du cuivre, du fer, de l'alun, du vitriol, & même de l'or. M. Scheuchzer les ayant examinées, n'a point apperçu qu'elles ſe troublaſſent par le mélange, ou des acides, ou des alkalis, ſinon que le Mercure ſublimé y a fait élever une mince pellicule de diverſes couleurs, & que l'huile de tartre les a un peu blanchies. Entre Richenouë & Toſanna ſont les bains *de Rothen brunen*, c'eſt à dire, de fontaine rouge, ainſi nommez, parce que la terre des environs eſt teinte d'ocre rouge: le fer y prédomine, les alkalis troublent l'eau & la blanchiſſent, la noix de galle lui donne un rouge foncé.

Les bains les plus celebres, & que M. Scheuchzer eſtime autant qu'aucun autre de l'Europe, *Thermæ Favarienſes*, ou *Piperinæ*, ſont proche de

l'Abbaye de Pfeffers entre des rochers affreux, & sortent d'une caverne où les hommes les plus hardis ne sçauroient aller sans peur : l'eau n'y coule que depuis Mai jusqu'en Septembre, mais avec abondance & par plusieurs sources, dont la principale pourroit seule faire tourner un moulin : de là elle est conduite par un aqueduc de plus de six cens pieds, pour l'usage de ceux qui vont en boire & s'y baigner. Elle est fort claire, sans odeur ni saveur, agréable à boire : ce qui a fait juger à Paracelse, qui en a fait un traité exprès, que c'est une eau pure & élementaire. Beaucoup d'autres Medecins en ont aussi composé des traitez, ou en ont parlé, & conviennent qu'elles participent des qualitez des mineraux, sans pourtant s'accorder sur le genre des mineraux. M. Scheuchzer dit qu'il est constant qu'elles contiennent un souffre subtil, qu'il s'en précipite un sediment qui est une terre grasse avec quelques particules d'or & de petits crystaux : & ce qui marque quelques parties metalliques, c'est que relativement à une

livre d'eau de pluye elle est plus pesante de 51 grains. Mais une preuve aussi que ces parties métalliques sont très-subtiles, & intimement jointes à celles d'eau, c'est que les infusions, soit d'acides, soit d'alkalis, ne broüillent point la couleur : il sembloit néanmoins que le syrop de violettes la rendoit un peu verdâtre. Du reste, il n'est point de maux que ces eaux salutaires ne guerissent, ou au moins qu'elles ne soulagent.

Assez près de Tossana s'éleve un côteau, nommé Heitzenberg, très-fertile & bien cultivé, qui fait un des plus beaux aspects du monde. Le Duc de Rohan, que l'Auteur appelle *Ducem Rothomagensem*, n'y passoit jamais qu'il ne l'admirât. Sur le haut de ce côteau est un lac qui pronostique les tempêtes par un mugissement. Mais ce n'est rien en comparaison du lac Calandari, dont le mugissement à l'approche d'une tempête se fait entendre jusqu'à sept heures de chemin aux environs; quoiqu'il ne soit pas plus long & plus large que le jet d'une pierre; mais en récompense il est fort profond. Il a encore cet-

te mauvaise qualité, dit l'Auteur, d'attirer à lui les hommes & les animaux, comme l'aiman attire le fer. Ce n'est pas pourtant pour les tuer, puisque sept chevaux attachez les uns aux autres, s'y étant précipitez, en sortirent après avoir demeuré trois heures sous l'eau, & n'y perdirent que leurs fers.

Il dit qu'à Chiavennes les habitans se menagent sous la montagne voisine des caves, où pendant l'été un vent si froid souffle continuellement au travers des fentes du rocher, qu'il est dangereux de s'y tenir : le vin s'y conserve admirablement & toûjours frais.

Sur les côteaux qui bordent le lac de Zuric à l'Orient, il se fait un vin qui d'abord est dur, & qui à la suite des années prend de la force & de la douceur : il se garde jusqu'à trente ans. M. Escher, qui fit imprimer en 1692 une description du lac de Zuric, raconta à M. Scheuchzer que dans une piéce de ce vin, gardé pendant quinze ans, il s'étoit fait tout autour un enduit solide de tartre, que la liqueur au dedans étoit jaune

comme l'or, très-purifiée, & pour l'excellence non ſeulement l'emportoit ſur les meilleurs vins d'Alſace, mais pouvoit auſſi le diſputer à ceux de Tokai.

L'Auteur donne de longues liſtes des plantes qu'il a obſervées & cüeillies dans ſes deux premiers voyages des Alpes; & il dit que le terroir ingrat & l'âpreté du froid les empêchent de croître ſi haut, & de ſe nourrir ſi bien qu'ailleurs.

Il s'eſt rendu fort regulier dans ſes voyages à obſerver le barometre, afin de juger de la hauteur des montagnes; & prenant pour meſure conſtante la plus grande hauteur du vif argent à Zuric, il diviſe en deſcendant le pouce du pied de Zuric en dix parties, qu'il nomme ſcrupules, dont chacun ſelon les experiences qu'il a faites, répond à huit perches, ou à 80 pieds de l'air. Suivant ce calcul il a trouvé que le ſommet de la montagne de Septmer, où le vif argent deſcendit à 61 ½ ſcrupules, eſt plus élevé que Zuric de 4920 pieds: dans le chemin ſur les Alpes Juliennes, & à l'endroit où ſont les Colon-

nies de César, le vif-argent s'étant arrêté à 50 scrupules, marque une hauteur de 4000 pieds, & le calcul Trigonometrique ayant montré que le sommet est encore plus haut de 2021 pieds; il s'ensuit que le sommet des Alpes Juliennes est élevé au dessus de Zuric de 6021 pieds, & par conséquent au dessus de Paris de plus de 7000 pieds, puisqu'à Paris le vif-argent se soutient plus haut qu'à Zuric d'un pouce & de quelques lignes, qui donnent du moins 1000 pieds.

Mr. Scheuchzer rapporte deux choses qui semblent meriter quelque attention. 1°. S'étant arrêté à examiner le barometre dans une plaine sur le mont Haken, il fut surpris d'une grosse pluye, après laquelle il vit le vif-argent descendre de trois scrupules. 2°. A Ragaz par un tems serein le vif-argent se soutenoit à 5 scrupules, tandis qu'à Zuric il étoit à sept scrupules: cependant Zuric est beaucoup plus bas que Ragaz; & par conséquent le vif argent doit y monter plus haut. M. Scheuchzer estime que cette irrégularité du barometre vient de ce que l'air sur les monta-

a d'autant plus de ressort, qu'il
lus subtil, & que par cette for-
lus grande de ressort il repousse
f-argent. Cette conjecture ne se-
as peutêtre approuvée des per-
es intelligentes, & elle détruit
es les autres qu'il a faites tou-
it la hauteur des montagnes exa-
ée par le barometre. On se con-
e de les appeller conjectures,
il y manque de précautions ne-
iires pour les rendre exactes.
e livre est enrichi de quantité de
es douces, non de charmans païs
s ou de magnifiques édifices,
s d'affreux rochers: elles ont été
rées aux frais de diverses person-
considerables d'Angleterre, dont
om y est marqué.

ARTICLE CIX.

IRISTIANI GUILLELMI
Rolandi Mulhus, Professoris pu-
lici apud Vratislavienses, vindi-
iæ Chrysostomi contra virum
Leverendum & Clarissimum
oannem Harduinum Soc. J. C'est
dire, *Défense de St. Jean Chrisosto-*
Août 1715.

me contre le P. Hardoüin. Par C*h*
tien Guillaume Volland de Mulb
sen & Profeßeur à Breslau. A Lip
aux frais de Jean-Martin Burg
maan, 1714. *In* 4°. *pages* 112.

L'Auteur se félicite comme d grand bonheur, d'avoir obt une Chaire de Professeur à Bresl il ne dit point quelle Chaire c'est à en juger par son ouvrage, ce n ni de Philosophie, ni de Théolo Dans cette dissertation, qu'il a bliée comme une preuve de sa ca cité, & pour montrer qu'il est di de son nouvel emploi, il prétend montrer deux choses. 1°. Que la tre sous le nom de S. Jean Chrys tome au Moine Césaire est véritab ment de St. Jean Chrysostome. Qu'elle renverse absolument le d me Catholique de la Transubst tiation. Ce qui lui fait deux tions.

Il est visible que la premiere touche point au P. Hardoüin, qui 1689 fit imprimer la lettre dont s'agit, l'attribuant à Saint Jean Chr sostome, sur le témoignage d'An

tafe, de Nicephore Patriarche de Conftantinople, de Saint Jean Damafcene, d'Euthymius, de Theorien. Ce n'eft pas toutefois une chofe fi certaine que fe l'imagine le Sieur Voland ; & fans citer beaucoup de fçavans qui ont été d'un autre fentiment, le P. Le Quien dans l'édition de Saint Jean Damafcene en doute encore.

Sur l'incertitude de l'Auteur d'une lettre, dont il ne reftoit que quelques fragmens citez par les anciens qu'on vient de nommer, & des fragmens qui ne difoient point ce que rapportoit l'Apoftat Pierre Vermilli touchant l'Euchariftie, il étoit de la prudence de fufpendre jufqu'à un plus grand éclairciffement l'édition que le fçavant M. Bigot voulut faire à Paris. En atribuer le retardement à la crainte qu'eurent les Catholiques de fe voir condamnez par Saint Jean Chryfoftome, c'eft une chimére que fe formerent alors les Proteftans, & que le Sieur Voland a jugée digne d'être adoptée. Les Catholiques ne lifoient-ils pas, ne faifoient-ils pas imprimer les dialogues de Théodoret & le trai-

té du Pape Gelase touchant les deux natures de JESUS-CHRIST? Qu'avoient-ils donc plus à appréhender de Saint Jean Chrysostome, si c'est Saint Jean Chrysostome, où ils ne trouvoient que les mêmes expressions?

Au contraire ils y trouvoient un insigne avantage. Comment? Parcequ'ils sont entiérement sûrs de Saint Jean Chrysostome, cet admirable Docteur de l'Eucharistie, qui en cent endroits & à toute occasion explique le dogme Catholique, avec tant de netteté & de force, que les Hérétiques confondus ne trouvent que la pitoyable ressource de prétexter qu'il y a de l'éxaggération dans ses éxpressions. S. Jean Chrysostome donc pensant constamment comme nous pensons, parle une fois comme Théodoret & le Pape Gélase ont parlé, que s'ensuit-il, si non que ceux-ci ne peuvent pas préjudicier à nôtre foi? Si l'on trouve quelque obscurité dans leurs paroles, elle vient du sujet qu'ils traitoient, ayant à combattre les Synusiastes & les Eutychiens.

On ajoutera, & ce sera autant d'a-

vancé pour la seconde section, on ajoutera, dis-je, que ces anciens Hérétiques Synusiastes, Monophysites, se prévaloient de la créance commune de l'Eglise touchant l'Eucharistie pour appuyer leur erreur. Comme en ce Divin mystere, disoient-ils, il ne reste ni pain ni vin, mais que c'est le corps & le sang de JESUS-CHRIST, ainsi la nature humaine est toute absorbée en lui par la nature divine, & celle-ci subsiste seule. Qui jamais s'est avisé de leur reprocher qu'ils imposoient à l'Eglise sur la créance de l'Eucharistie ? Mais Saint Jean Chrysostome, Theodoret, le Pape Gelase, leur reprochent qu'ils en tirent une mauvaise conséquence, & raisonnent mal.

Comme cette premiere section est toute employée à justifier que la lettre est de Saint Jean Chrysostome, sans en produire aucune nouvelle preuve, il seroit inutile de s'y arrêter davantage. On relevera seulement une bagatelle, qui ne laissera pas de donner quelque idée de l'intelligence du Sieur Voland. Le P. Hardouin ayant cité les Collections d'Anastase le

Sinaïte ch. 1[er]. & 10[e]. ajoute que l'Auteur des Collections contre les Sévériens, traduites par Turrien, est *ipse noster Anastasius*, c'est à dire, le même Anastase qui vient d'être cité: le Sieur Voland a entendu que c'est Anastase Prêtre & Bibliothécaire de l'Eglise de Rome, sans faire la moindre réflexion que Turrien avoit traduit en Latin un Auteur Grec, non pas un Auteur Latin.

Passons à la seconde section, qui doit être le principal objet du Sieur Voland. Il rapporte les paroles de la Lettre. *Sicut enim antequam sanctificetur panis, panem nominamus, divina autem illum sanctificante gratia, mediante Sacerdote, liberatus est quidem appellatione panis, dignus autem habitus est Dominici corporis appellatione, etiam si natura panis in ipso permansit; & non duo corpora, sed unum corpus filii prædicatur: ita & hic* in Christo Deo & homine *divina* ἐνιδρυσάσης, *id est, inundante corpori natura, unum filium, unam personam utraque hæc fecerunt.*„ Car comme „ avant que le pain soit sanctifié nous „ l'appellons du pain; & qu'après que „ la bonté divine l'a sanctifié par le „ ministére du Prêtre, il quitte le

„ nom de pain ; & mérite d'être ap-
„ pellé le corps du Seigneur, quoi-
„ que la nature du pain y demeure ;
„ ce n'est plus deux corps, mais un
„ corps, & celui du fils de Dieu:
„ ainsi *en Jesus-Christ* la nature divine
„ inondant le corps, il résulte de l'un
„ & de l'autre un seul Fils, une seule
„ personne.

Une réflexion qui se présente à la premiére lecture de ce passage, c'est qu'il n'appartient pas aux Luthériens de s'en prévaloir ; eux qui à la Communion admettent deux corps, le visible du pain, & l'invisible de Jesus-Christ, tous deux réellement présens. En un mot, deux corps sont deux corps, deux substances & deux natures, sont deux substances & deux natures, comme nous le reconnoissons en nous composez de corps & d'ame, & comme nous le confessons de la nature divine & de la nature humaine en Jesus-Christ.

Le P. Hardoüin est persuadé & a prouvé que le passage en question, non seulement n'est point opposé au dogme de la Transubstantiation, mais qu'il le suppose. Car 1°. Ce ter-

me *appellatio* signifie évidemment la réalité. Pourquoi le pain avant la sanctification est-il appellé pain, si non parce qu'en effet c'est du pain ? Pourquoi donc cesse-t'il d'être appellé pain, si non parce qu'en effet il cesse d'être du pain ? Et il n'est appellé le corps du Seigneur, que parce qu'il est effectivement le corps du Seigneur. 2°. En la phrase *etiam si natura panis in ipso permansit*, ce mot *in ipso* se rapporte au corps du Seigneur, dont il est fait mention immédiatement auparavant, & c'est avec le corps du Seigneur que demeure la nature du pain ; ou même, si l'on veut, c'est dans le pain sanctifié que demeure la nature du pain comme la partie est dans le tout, entant que le pain sanctifié comprend le corps de Jesus Christ & les especes du pain qui le cachent. D'ailleurs il seroit absurde de dire, que la nature du pain demeure dans le pain. 3°. Le nom Latin *natura*, de même que les noms Grecs οὐσία, φύσις, qui lui répondent, sont assez souvent employez par les Peres & les Ecrivains Ecclésiastiques pour signifier les qua-

litez propres & diſtinguantes de chaque choſe. Et c'eſt en ce ſens que la nature du pain demeure avec le corps de JESUS CHRIST. 4°. Le raiſonnement de Saint Jean Chryſoſtome eſt très efficace contre les Synuſiaſtes ; car de même qu'il n'y a qu'un corps en l'Euchariſtie, & non pas deux, quoique la nature ou les qualitez du pain demeurent avec le corps de JESUS-CHRIST, ainſi il n'y a qu'un Fils de Dieu en deux natures. Mais ſi Saint Jean Chryſoſtome avoit avoüé que ce corps unique qui eſt dans l'Euchariſtie, eſt celui du pain avec la ſimple dénomination du corps de JESUS-CHRIST, comme le prétendent les Calviniſtes, c'eût été donner lieu aux Synuſiaſtes d'en conclure, qu'il n'y a en JESUS-CHRIST que la ſeule nature divine avec la dénomination de la nature humaine. Et s'il avoit voulu qu'il y eût réellement deux corps, celui de JESUS-CHRIST & le pain, qui à raiſon de leur union & de leur préſence Sacramentale fuſſent appellez un corps, comme le prétendent les Luthériens, il auroit fourni aux Neſ-

toriens qui s'éleverent dans la ſuite ; un argument plauſible pour aſſûrer qu'il y a deux perſonnes en Jesus-Christ, deux Fils de Dieu, qui par leur union morale ſont réputez un ſeul Fils. Ce qui eſt ſi évident, qu'il n'eſt pas poſſible d'appliquer l'éxemple de l'Euchariſtie à l'Incarnation, & avec cela être Impanateur.

Voilà en peu de mots à quoi ſe rapporte l'explication que donne le P. Hardoüin au paſſage de Saint Jean Chyſoſtome ; & il l'éclaircit par pluſieurs autres paſſages des Peres & des Ecrivains Ecclésiaſtiques. Il reſte à voir ce que le Sieur Voland lui oppoſe.

1°. Il dit que l'union du corps de Jesus-Christ avec le pain, laquelle conſiſte en la préſence, ſuffit, âfin que l'Euchariſtie ne ſoit plus appellée du pain, mais ſoit appellée le corps de Jesus-Christ. Comment prouve-t'il que le pain qui demeure en ſon propre être, ne doit pas être appellé du pain, être appellé ce qu'il eſt ? C'eſt dit-il que Gherard Théologien d'un grand renom, & Chemnice, le grand ornement de

la secte Luthérienne, le disent ainsi; & ils assûrent que tous les termes de changement dont usent les Peres au sujet de l'Eucharistie, doivent s'adoucir & s'amollir pour ne signifier que la présence du corps de JESUS-CHRIST avec le pain de la Céne.

Théodoret, ajoute-t'il, ce sçavant Pere, reconnoît que le pain demeure: & il ne prend pas garde, que Theodoret s'explique comme Saint Jean Chrysostome; & par conséquent doit s'entendre de la même maniére. Le nom le plus noble, continue-t'il, l'emporte sur l'autre, comme la monnoye prend le nom du Prince dont elle porte l'image: il prétend donc que de l'or & de l'argent monnoyez ne sont plus appellez de l'or & de l'argent.

2°. Fondé sur l'autorité de Mr. le Clerc il dit que le raisonnement de Saint Jean Chrysostome contre les Synusiastes se réduit à ceci. *Comme le pain change de nom, & ne cesse pas pourtant d'être du pain, ainsi les deux natures, la divine & l'humaine, après leur union dans l'Incarnation demeurent en leur propre substance, & ne forment qu'un*

seul Fils de Dieu. C'est le raisonnement de ces Messieurs, l'un peut-être Calviniste sur ce point, l'autre Luthérien : Saint Jean Chysostome, plus circonspect qu'eux, pour ne pas donner des armes aux Synusiastes & aux Nestoriens, raisonnoit autrement.

3°. Il soutient que la phrase, *natura panis in ipso permansit*, se rapporte au pain ; & que le mot *natura* signifie la substance même du pain, cette signification étant plus commune, & convenant mieux en cet endroit. Toutefois il n'ose désavouër que le même nom signifie aussi les qualitez qui distinguent chaque chose.

C'est tout ce qu'on a trouvé dans le Sieur Voland touchant le passage de Saint Jean Chrysostome ; mais on a encore quelques remarques à faire. 1°. Afin de montrer que le nom le plus noble l'emporte sur l'autre, il se sert de deux exemples ; en montrant un tonneau, on dit c'est du vin : & le Pere montrant JESUS-CHRIST homme, dit, *C'est là mon Fils bien aimé*. Ce second exemple, comme il est exprimé par le Sieur

Voland, est le pur Nestorianisme qui distingue deux fils. 2°. Peu instruit de la Théologie, il ne l'est pas mieux de la Phisophie : il avance que selon Mr. Descartes nous ignorons quelle est la matiére des choses, & que nous n'en parlons que selon les divers accidens. Il se trompe beaucoup, quand il reproche au P. Hardoüin d'être Cartésien, d'avoir pris de Descartes que la nature des choses matérielles consiste dans les qualitez & les accidens, & que ces accidens sont distinguez de la matiere. 3°. Il dit que les Peres accoutumez à des déclamations de Rhétorique, ont traité du Sacrement de l'Eucharistie avec éxaggération & sans exactitude, que de quelque maniére qu'ils se soient exprimez, il faut les ramener à la vérité. Cette indigne & vague censure n'est digne que de mépris ; mais elle contient un aveu du témoignage des Peres pour le dogme Catholique. 4°. Il reproche avec justice aux Synusiastes d'avoir rejetté le témoignage & les explications des Peres, en prétextant de s'attacher à la seule lettre de l'Ecriture ; & déclarant, comme

il fait en plus d'un endroit, que c'est là l'esprit de sa secte Luthérienne, il ne donne pas grande idée de son jugement.

Il passe ensuite à Théodoret. Comme c'est la même chose, on ne croit pas devoir s'y arrêter. On remarquera seulement les paroles que Theodoret fait dire à l'interlocuteur Orthodoxe, „ Nous concevons que le „ pain & le vin après la consécration „ sont ce qu'ils sont faits par la consécration : nous le croyons, & nous „ les adorons, parce qu'ils sont ce que „ nous les croyons, le corps, & le „ sang de JESUS-CHRIST. Les Centuriateurs de Magdebourg, frappez de la clarté de ces paroles, avouërent de bonne foi que Theodoret favorisoit le dogme de la Transsubstantiation : d'où il s'ensuit, que ce que le même Pere ajoute, que la nature du pain & du vin demeure, ne sçauroit s'entendre que des qualitez & des accidens. Le Sieur Voland est embarrassé de ce que dit l'Orthodoxe, de l'adoration dûë à l'Eucharistie : il prétend que cela ne signifie que du respect.

Mais, par tout où JESUS-CHRIST

est réellement présent, nous devons nos veritables adorations à sa divine personne. Pourquoi les Luthériens, s'ils le croyent présent dans l'Eucharistie, ne l'y adorent-ils pas ? Comme d'ailleurs ils n'attribuent pas aux paroles de la consécration de le rendre présent, mais seulement d'exciter la foi de ceux qui approchent de la Céne, il y a peut-être lieu de soupçonner que cette réalité qu'ils crient si haut, ne différe guére de la réalité que Calvin vantoit de même, pour faire illusion, & pour se distinguer de Zuingle, au moins de paroles.

ARTICLE CX.

PROJET D'UNE BIBLIOTHEQUE *universelle.*

C'Est une inclination très-naturelle à l'homme que celle d'apprendre & de sçavoir : la raison l'y porte, la curiosité l'y excite, l'interêt l'y engage, la nécessité même l'y oblige.

Mais des motifs si pressans sont bientôt balancez par de grands obs-

tacles : le nombre des ſciences eſt conſiderable, celui des livres eſt infini ; l'eſprit de l'homme eſt borné ; le tems de la vie eſt court ; comment dans ces circonſtances ne pas ignorer bien des choſes ? Qu'il eſt donc difficile de devenir ſçavant !

Ces obſtacles ne ſont pas inconnus à ceux qui aiment les ſciences ; ſans détruire néanmoins le déſir qu'ils ont de les acquérir ; mais parmi le commun des hommes, ſi ils veulent bien pour cela ſe donner quelques peines ; ils veulent auſſi s'épargner toutes celles qui ne ſont pas abſolument neceſſaires. On aime à être ſçavant, mais on cherche à le devenir avec facilité.

Tel eſt plus particulierement le goût de nôtre ſiécle ; nous avons l'avantage de pouvoir en quelque ſorte le ſatisfaire, en profitant des travaux de ceux qui nous ont précedé. En effet, nous devons la plûpart de nos connoiſſances aux premiers âges du monde, du côté de l'invention ; mais comme toutes les découvertes ſont d'abord imparfaites, les ſiecles ſuivans ont eû le tems de comparer,

de choiſir : & c'eſt pour cela que les ſciences ſont à préſent dans un degré de perfection qu'elles ne pouvoient avoir auparavant. Semblables à ces grands du monde, dont les maîtres cultivent l'éducation avec ſoin, & leur préparent les matieres des ſciences dont ils veulent les inſtruire, nous joüiſſons des travaux & des veilles de nos ancêtres : ils ſont pour nous devenus des maîtres qui diminuent nos peines ; ils ont défriché ce qu'il y avoit dans les ſciences de plus aride & de plus difficile.

Mais il eſt ſurvenu un autre inconvenient ; en éclairciſſant les ſciences on les a beaucoup multipliées : le nombre des livres, qui ſont les ſources où on les puiſe, eſt tellement augmenté, qu'il eſt impoſſible de les lire tous ; la vie d'un homme ſuffit à peine pour lire ceux qui ont été compoſez ſur une ſeule ſcience ; & ſi l'on y eſt parvenu, on trouve enfin malgré tous les travaux de ceux qui nous ont précedé, d'un côté beaucoup de ſuperflu & d'inutile, & de l'autre beaucoup de défectueux & de vuide.

C'eſt à un inconvénient auſſi con-

ſidérable qu'il ſeroit glorieux à nôtre ſiecle de remédier. Quoique l'entrepriſe ſoit difficile, elle ne paroît pas abſolument impoſſible, malgré la vaſte étenduë du deſſein qu'on va propoſer.

Pour retrancher ce qu'il y a de ſuperflu dans les ſciences, & remplir en même tems le vuide de ces mêmes ſciences ; voici le projet d'une nouvelle bibliothéque univerſelle, compoſée d'un nombre de livres capable de contenir tout ce que les ſciences & les arts peuvent avoir d'eſſentiel, d'utile & d'agréable ; mais bornée néanmoins à ce qui peut faire l'étude d'un homme également laborieux & ſtudieux. Le plan que je vais faire de cette bibliotheque ſera ſans doute très-imparfait, mais il donnera une idée generale d'un deſſein qu'on verroit avec plaiſir perfectionner par de meilleures mains. Pour faire concevoir ce projet dans toute ſon étenduë, il eſt à propos de dire d'abord, qu'il doit comprendre non ſeulement toutes les ſciences, mais encore tous les arts liberaux & mécaniques.

Néanmoins comme ce projet tend à rendre toutes les ſciences utiles à tout le monde, il eſt à propos qu'il ſoit proportionné à la portée de chaque perſonne en particulier. Pour y réüſſir on compoſeroit trois ſortes de bibliotheques differentes, la grande; la moyenne; & la petite; & même ces trois bibliotheques ſeroient partagées de telle ſorte, que chacune des ſciences étant diſtincte & ſéparée, pourroit ſervir à chacun ſuivant ſon utilité ou ſon goût particulier.

La grande bibliotheque ſeroit celle des ſçavans, elle ſeroit compoſée de trois mille volumes; ſçavoir, mille *in folio*, mille *in quarto*, & mille *in douze*. Quoique ce nombre paroiſſe d'abord arbitraire, il eſt néanmoins fixé ſur des proportions aſſez juſtes. Car en premier lieu il ſuffira pour comprendre toutes les ſciences & tous les arts, lors qu'on aura retranché ce qui eſt inutile, & en même tems ce qui eſt repeté & copié dans les livres les uns ſur les autres. Secondement ce nombre de livres n'eſt pas trop conſidérable pour la lectu-

re de la vie ordinaire d'un homme ſtudieux, & d'ailleurs il y en aura pluſieurs qu'il ne ſera pas neceſſaire de lire en entier, comme les dictionaires, & pluſieurs autres.

La 2^e. bibliotheque ſeroit celle des moins ſçavans, ou de ceux qui ne voudroient pas faire une dépenſe auſſi conſiderable que celle de la grande bibliotheque, dont elle ſeroit un abregé, mais néanmoins aſſez étendu pour donner une connoiſſance ſuffiſante des ſciences : elle ſeroit compoſée de ſix cens volumes. 200 *in fol.* autant *in* 4°. & autant *in* 12. La petite bibliotheque ne ſeroit compoſée que de 200 volumes *in* 12, elle donneroit une idée ſuperficielle des ſciences & des arts, & ſeroit à la portée de tout le monde.

Regles generales pour ſervir de plan à la grande bibliotheque univerſelle.

La 1^ere. Les tomes *in fol.* contiendront l'hiſtoire & le corps de chacune des ſciences, les textes originaux des principaux Auteurs & les traductions. Les *in* 4°. les diſſerta-

e la critique. Les *in* 12. les vies
rsonnes distinguées, ou quel-
res curiositez & choses moins
elles.

2°. Les textes originaux de cha-
ivrage qu'on jugera important,
conservez dans la langue dans
le ils auront été écrits par le
er Auteur.

3°. Dans le choix de ces textes
aux on conservera non seule-
eux des Auteurs les plus esti-
mais aussi les principaux Au-
des langues différentes & des
différens; afin de trouver dans
ueil des modeles pour les lan-
principales, & les goûts diffé-
les siecles & des Auteurs.

4°. Tous les textes originaux
traduits en François dans la
ne à côté.

5°. On se bornera à la traduction
oise, sans ajouter les autres tra-
ons en differentes langues, si ce
peutêtre quelques passages pour
que consideration particuliere.

6°. On exceptera de la regle ci-
s l'Ecriture Sainte, dont on rap-
ra les principales versions &
ût 1715.

traductions en differentes langues, à cause de l'importance de la matiere, & pour un plus grand éclaircissement du texte original.

La 7^e^. Le plan general de chaque matiere sera d'en rapporter d'abord l'histoire, c'est à dire, son origine, ses progrès, sa perfection, ses changemens, son utilité, les differens Auteurs qui en ont écrit, les differentes éditions des livres sur cette matiere, les traductions de ces mêmes livres; ensuite les textes originaux des principaux entre ces Auteurs, avec la traduction a côté: après cela un corps entier & suivi de la science qu'on traite.

La 8^e^. Tout le corps de l'ouvrage sera accompagné des nottes necessaires pour éclaircir la matiere; lors qu'elles seront courtes on les placera au bas des pages, lors qu'elles demanderont plus d'étenduë on les renvoira aux tomes *in* 4°. qui, comme on a dit, seront composez des dissertations & de la critique.

La 9^e^. Les citations seront exactement rapportées, & l'on en distinguera de trois sortes. Les premie-

elles du nom de l'Auteur & de
oit du livre cité, ce qu'on fera
au long pour entendre aisément
ition ; ces citations se placeront
es marges. Les secondes, sont
tations des termes & du texte ;
s placera au bas des pages avec
ottes. Les troisiémes enfin se-
es citations de l'ouvrage qu'on
pose, c'est plûtôt des renvois
es citations, on les placera auf-
s les marges.

10e. Cette bibliotheque doit
rendre toutes les matieres,
elle doit aussi les séparer ; par
ple, ce qui dans l'Ecriture sain-
a raport à la Géographie, sera
yé à l'endroit où l'on traitera
te Science.

11e. On pourra se servir de
es ouvrages composez jusqu'à
t, les meilleurs sur chaque
re, en se réservant néanmoins
rté d'ajouter, de retrancher,
corriger ce qu'on jugera à pro-

12e. On n'omettra aucune ma-
pour peu qu'elle aït son utilité,
uelque autre avantage ; sans

craindre de trop entrer dans le détail: le but d'une bibliotheque aussi universelle que celle-ci n'étant pas de comparer ensemble l'importance des matiéres, & sous ce prétexte de retrancher ce qui paroîtroit moins utile.

La 13ᵉ. On raportera tous les différens sentimens sur chaque matiere, en se déterminant néanmoins à ce qu'on croira le meilleur, & en joignant la critique de ce qui ne paroîtra pas le plus certain, ou le plus probable.

La 14ᵉ. La regle précedente ne détruit point ce qui a été dit ci-dessus, qu'on devoit retrancher ce qui se trouve dans les livres de moins utile; ce n'est point l'opinion particuliere d'un Auteur qu'on veut retrancher, c'est la maniere de l'expliquer & de la décrire. Telle matiere particuliere compose un volume dont on peut donner l'analyse en peu de pages, sans omettre rien d'essentiel.

La 15ᵉ. Tout l'ouvrage sera enrichi de planches, des cartes & des figures utiles pour une plus parfaite connoissance; par exemple, des portraits des hommes illustres, des car-

es Géographiques, des tables généalogiques & chronologiques, des planches des villes, des édifices, des tombeaux, des colomnes, des monnoyes, des medailles, des machines, des instrumens de musique, de mécanique, des outils, des animaux, des fleurs, des plantes, des arbres, des vétemens & autres planches curieuses; mais non pas des planches imaginaires de batailles, de cérémonies publiques, qui ne sont que le caprice du Peintre, ou du Graveur.

La 16^e^. Les tables des noms & des matieres doivent se trouver à la fin de chaque science, & les derniers tomes de cette bibliotheque seront employez à une table universelle & très-ample de tout ce que la bibliotheque sera composée.

La 17^e^. Tous les volumes seront semblables & uniformes, on se servira d'un juste milieu pour la grandeur du papier, pour la grosseur du volume, pour la largeur des marges, pour le caractere des lettres.

La 18^e^. Tous les tomes de la bibliotheque auront entre eux un raport & une correspondance; chaque

dos des livres ſera marqué ; ſçavoir, dans la 2ᵉ. moulure la ſcience generale, dans la 3ᵉ. la matiére particuliere, dans la 4ᵉ. le N°. du tome de cette ſcience, & dans celle d'en bas le N°. du tome de la bibliotheque en general.

Ce qui doit compoſer la bibliotheque univerſelle.

Je n'entreprendrai point d'appliquer à chacune des ſciences les regles generales que je viens de propoſer ; cette entrepriſe demande un ſerieux examen, & ſeroit ſans doute au-deſſus de mes lumieres. Voici ſeulement le détail de ce qui doit compoſer la bibliotheque univerſelle, avec l'ébauche d'un premier plan appliqué à quelques ſciences particulieres, & l'ouverture de cette bibliotheque.

Le premier volume ſervira de préface à tout l'ouvrage ; il contiendra l'hiſtoire de cette bibliotheque, ceux qui y auront travaillé &c. le plan & l'ordre de toute la bibliotheque ; la diviſion des ſciences & des arts, telle qu'on l'aura jugé convenable, la

diſtinction & le détail des volumes &c.

On donnera enſuite une hiſtoire de la littérature & des ſciences en general, & de ce qui peut y avoir raport, manuſcrits, livres, bibliotheques, imprimerie &c. on parlera de la neceſſité des ſciences, de leur utilité & des autres avantages; ce qu'on a dit & écrit pour & contre; dans quels tems & dans quels lieux les ſciences ont plus ou moins été eſtimées; les études & les occupations des différens peuples anciens & modernes; un plan d'étude ſuivant les différens états; ce qu'il eſt plus ou moins utile de ſçavoir &c. ſans entrer néanmoins dans le détail de chaque ſcience en particulier, dont on placera l'hiſtoire au commencement de cette ſcience.

Comme les ſciences qui concernent la religion ſont à préferer à toutes les autres, c'eſt auſſi par là que la bibliothéque univerſelle doit commencer. On en peut compter neuf; la premiere, l'Ecriture ſainte, la 2^e les Conciles, la 3^e les Peres de l'Egliſe, la 4^e la diſcipline Eccléſiaſti-

que, la 5e la morale chrétienne, la 6e les héréfies ; la 7e la Théologie, la 8e l'hiftoire de la religion, la 9e l'hiftoire du paganifme & de toutes les fauffes religions.

Pour dire un mot de l'Ecriture fainte en particulier, elle commencera par l'hiftoire détaillée des livres faints, les differens canons qui en ont été faits, les différentes verfions, traductions & commentaires dans toutes les langues, & les livres apocryphes, chaque livre particulier de l'Ecriture fainte fera auffi précedé d'une préface particuliere hiftorique.

A l'égard du texte de l'Ecriture, on en compofera deux polyglottes ; l'une fera partagée en trois colonnes, dont la premiere comprendra le texte Hébreu, pour les livres qui ont été compofez en cette langue, & ainfi des autres ; la feconde la Vulgate Latine ; & la troifiéme la traduction Françoife. On joindra au bas des pages les commentaires, & tout ce qui fera neceffaire pour une parfaite intelligence du texte. L'autre polyglotte comprendra fix autres lan-

gues ; telles qu'on les jugera les plus convenables en six colonnes, dont trois à chaque page, avec les notes necessaires au bas pour marquer seulement la différence des versions. On placera dans les premiers tomes *in* 4°. les dissertations & la critique sur l'Ecriture sainte ; & dans les tomes *in* 12. les vies des Patriarches & autres personnes dont les livres saints font mention.

Quoique l'ordre des sciences qui n'ont point de raport à la religion soit arbitraire, on peut néanmoins apporter des raisons pour leur donner un certain arrangement : ainsi la parole étant une des premieres connoissances de l'homme, on placera à la tête des sciences celles qui ont rapport au discours ; elles peuvent être divisées en cinq parties, la Grammaire, les langues, la Rhéthorique ou l'Eloquence, la Poësie & la Musique. Voici un peu en détail sur la Grammaire en particulier le plan qu'on pourroit ce semble se proposer.

On commenceroit par une histoi-

re de la Grammaire qui compren-droit,

1°. Son origine. Quoiqu'il semble que la Grammaire précede les langues, néanmoins elle doit son origine à ces mêmes langues ; on a parlé avant que de se faire des regles pour le discours. Nous ne connoissons point que les Hébreux ayent eû l'usage de la Grammaire. Il y a lieu de croire que les Grecs ont été les premiers qui ont inventé des regles sur cette matiere. Les Romains n'ont commencé à se servir des regles de la Grammaire que dans le sixieme siecle de la fondation de Rome. Quels sont les Auteurs qui ont parlé les premiers de la Grammaire. Ce qu'ils en ont dit. La plus ancienne Grammaire que nous ayions est celle des Grecs.

2°. L'usage qu'on a fait de la Grammaire, & en quelle estime elle a été chez les differens peuples & dans les tems differens. On a dit que la Grammaire étoit la porte des sciences ; elle est, selon Quintilien, à l'égard de l'éloquence, ce que le fondement

est à l'égard de l'édifice. Ceux d'Alexandrie se sont piquez d'exceller dans la Grammaire. Les sentimens differens sur l'utilité ou l'inutilité de la Grammaire, s'il vaut mieux apprendre les langues par l'usage que par les regles ; si les regles de la Grammaire sont inutiles pour la langue maternelle. Les anciens apprenoient la Grammaire de leur langue ; les Juifs apprenent encore aujourd'hui l'Hébreu à leurs enfans par le seul usage, & sans le secours de la Grammaire ; si les fonctions de la Grammaire sont d'apprendre les regles que l'usage a introduit dans les langues ; ou bien d'imposer des regles aux langues sans égard à l'usage. On pourroit établir des regles uniformes pour une langue nouvelle, telle par exemple, que la langue universelle dont on a eû l'idée &c.

3°. La differente signification chez les anciens & les modernes, du terme de Grammaire & du nom de Grammairien, quels ont été les plus illustres & les plus sçavans dans cette science ; ceux qui ont fait des traitez complets, ou des fragmens, les

differentes éditions de leurs ouvrages ; la critique de ces mêmes ouvrages &c.

Après l'hiſtoire de la Grammaire on donnera les textes originaux des ouvrages des principaux Grammairiens, avec la traduction Françoiſe, ceux des anciens raſſemblez par Putſchius, enſuite ceux de Valla, d'Eraſme, de Sanctius, de Scicpius de Linacer, & des Auteurs des derniers tems.

Une Grammaire complette ſuivra les traitez dont on vient de parler, qui ſerviront pour ainſi dire de materiaux, elle ſera compoſée de ce qu'il y a ſur cette matiere de commun dans toutes les langues, parceque chaque langue dont on donnera dans la ſuite des Dictionnaires, ſera précedée d'une Grammaire particuliére.

Les anciens n'avoient point d'autre diviſion pour la Grammaire que celle de la lecture & de l'écriture, *ars legendi & ſcribendi* ; mais comme elle renferme à preſent un ſens plus étendu, on peut la diviſer en ſept parties.

La premiere, ce qui concerne les lettres, leur origine, leur nombre dans les differentes langues, leurs divisions ; des alphabets de toutes les langues, tels que ceux rassemblez par Vigenere, par Fulvio Montauri, par Colletet ; les differences des lettres dans l'impression & dans l'écriture ancienne & moderne ; les hieroglyphes ou caractéres mystérieux, ce qu'en ont écrit le P. Caussin, le P. Kirker, & plusieurs Auteurs des derniers tems ; les chiffres ou caracteres secrets ou déguisez, leur origine rapportée par Polybe, ce qu'en ont écrit Tritheme, Jean-Baptiste Porta, Vigenere, le P. Niceron, & autres.

La 2^e^. Ce qui concerne les mots, c'est-à-dire les étymologies : le nombre des Auteurs qui ont travaillé sur cette matiére est considerable, il est inutile de les nommer ici.

La 3^e^. La syntaxe, qui est la construction ou l'arrangement des mots : Sanctius s'est distingué sur cette matiére ; plusieurs autres en ont traité.

La 4^e^. L'ortographe ; on peut consulter sur cela plusieurs Auteurs il-

lustres : on n'oublieroit pas la question de sçavoir s'il est plus expédient d'écrire comme l'on parle.

La 5^e^. La ponctuation & les accens, leur origine, leurs differentes marques, leurs usages dans les differentes langues, leurs effets.

La 6^e^. La prononciation, les differences suivant les langues, les païs, dans les vers, dans la prose, dans les discours publics ou particuliers, dans la lecture. On rapportera, si l'on veut, cette partie à la Rhétorique.

La 7^e^. La quantité, c'est-à-dire, la mesure des syllabes & des mots, si les langues differentes sont susceptibles de quantité. On peut reserver cette derniere partie en traitant de la poësie.

En suivant le plan general, la critique & les dissertations sur la matiére de la Grammaire seront raportées dans les tomes *in* 4°. & les vies des illustres Grammairiens dans les tomes *in* 12.

La Philosophie se divise ordinairement en quatre parties, la Logique, la Morale, la Physique & la Metaphysique. On y joint quelque-

les Mathématiques; mais il sem-
que dans cette bibliotheque il
t mieux les placer à la fin des
nces, à cause des arts qui sui-
nt & qui y ont beaucoup de ra-
t.

La Jurisprudence peut être divi-
en six parties.

La premiere, le droit naturel, ce-
des premiers hommes, celui des
ions non policées.

La 2e. Le droit public, celui des
nces, des Etats, des Ambassa-
urs, des peuples. On pourroit
porter ici les traitez de paix, les
ances, les confederations, le stile
actes publics entre les Princes

La 3e. Le Droit canonique, les
tiéres beneficiales, le stile de ces
tiéres, celui des Officialitez, &
t ce qui concerne le Sacerdoce &
Clergé.

La 4e. Le Droit civil.

La 5e. Le Droit François, nos
utumes, le Droit établi par les
pitulaires, les Ordonnances, les
its, & autres actes Royaux; la fi-
ce; les monnoyes; ce qui con-

cerne les comptes & les deniers Royaux ; le ftile des Chancelleries, les procedures du Confeil, des Parlemens, & des autres Jurifdictions; le ftile civil & criminel des Avocats, des Greffiers, des Commiffaires, des Notaires, des Procureurs, des Huiffiers, & autres.

La 6e. Le droit étranger, c'eft à-dire, celui des différentes nations anciennes & modernes.

La Medecine peut fuivre. On peut compter fix parties différentes dont elle eft compofée. L'Anatomie, la Thérapeutique, la Patologie, la Chymie, la Botanique & la Chirurgie.

Enfuite l'hiftoire naturelle & civile qui doit être fuivie de la Chronologie.

La Géographie.

Les Genéalogies, le Blafon & tout ce qui concerne la nobleffe. Les interêts des Princes.

La Politique.

La fcience des medailles & des antiquitez.

La Critique doit auffi trouver place dans cette bibliotheque ; mais ici feulement l'art & les regles de la Cri-

e ; car ce qui concerne les faits répandu dans le corps de l'ouge.

Les Mathématiques suivront, qui t plusieurs parties differentes. Les incipales sont l'Arithmétique, la éometrie, l'Algebre, l'Astronoie, la Cosmographie, l'Optique, Architecture civile & militaire, la Navigation, la mécanique.

Ensuite la Peinture, la Sculpture, la Gravure.

Ce qui concerne le négoce, les marchands, les manufactures.

L'art de l'orfevrerie.

L'art de tourner.

La Charpenterie, la Menuiserie, la Serrurerie, & les autres métiers.

Après cela la Gymnastique, c'est-à dire, tout ce qui concerne les exercices du corps.

Ensuite l'œconomie, & tout ce qui peut y avoir raport.

Enfin un ample traité de sçavoir vivre, qui comprendra tout ce qui concerne la societé & le commerce du monde ; qui sera suivi d'un autre traité du cérémonial dans les occasions publiques & particuliéres.

Tout l'ouvrage finira par un Dictionaire complet de tous les mots & de toutes les matiéres comprises dans la bibliotheque.

Remarques sur l'exécution du projet de la bibliotheque universelle.

Je n'entreprendrai point de répondre à toutes les objections qu'on pourroit faire contre ce projet ; je me contenterai de faire quelques remarques sur les principales.

La premiere objection pourroit être au sujet de la religion. Quelques-uns ont crû faussement qu'un Ecrivain devoit n'en point avoir, mais ils se sont trompez en craignant de l'être. S'il y a un Dieu & une religion, nous serions seduits par un Auteur qui n'en croiroit point ; ainsi bien loin qu'un Ecrivain doive être sans religion, il est au contraire necessaire qu'il en professe une, & que ce soit la veritable. Cette certitude pour les Catholiques est fondée sur des preuves trop certaines pour qu'il puisse rester aucun doute ; ainsi nous n'avons point à craindre de nous

tromper sur un point si essentiel, & qui doit être la base & le fondement d'un ouvrage pareil à celui-ci. Toute la précaution qu'il faudroit apporter, ce seroit sur le choix des personnes qui travailleroient sur les matiéres qui auroient raport à la Religion, on examineroit leurs ouvrages avant de les laisser paroître : & s'il reste dans la religion quelques points sur lesquels l'Eglise n'ait pas prononcé, ou bien on s'en tiendroit à l'indécision, ou bien on décideroit par une autorité légitime.

La 2^e. au sujet de l'histoire, chaque nation décide en sa faveur des évenemens : il faudroit à cet égard se dépoüiller de toute prévention, & rapporter les faits douteux suivant ce qu'en auroient dit les différens Auteurs.

La 3^e au sujet de la langue Françoise, qui paroit peu propre pour les sciences, à cause de ses changemens. On répond que la langue Françoise approche assez à present de sa perfection, que d'ailleurs on pourroit se déterminer sur ce qu'on croiroit devoir y changer, & la ren-

dre fixe. Enfin, que c'est la langue de presque toute l'Europe; du moins est-elle entenduë dans toutes les Cours de la plûpart des sçavans.

La 4^e^. objection viendra de la part des sçavans; ils diront que toutes les collections ne peuvent jamais renfermer une profonde érudition; que d'ailleurs cette idée générale d'embrasser toutes les sciences, détournera les gens de lettres de s'appliquer à fond à une science particuliére, & que les abregez qui sont devenus si à la mode détruisent le goû de la belle litterature. On répond qu'une collection telle que celle ne doit pas être regardée comme abregé dans la grande bibliothéc qu'en conservant le texte de tous meilleurs Auteurs originaux, loin de rien ôter à la litterature lui donne au contraire un qu'elle n'avoit pas, & qu'on en plit les vuides qui sont très-cc rables, malgré tout ce qui a ét qu'enfin si la question n'est p dée, de sçavoir s'il est plus geux de s'attacher à une seu ce, ou de les connoître tou

s superficiellement, il se trouve-
toujours bien des gens qui seront
narmez de trouver un plan d'étude
& de bibliotheque, & de plus l'a-
nas de toutes les sources où l'on peut
puiser les sciences.

Une 5[e] difficulté sera de satisfaire les Auteurs sur les plaintes qu'ils pourront faire; ou bien de ce qu'on leur dérobera le fruit de leurs veilles & de leurs travaux, ou de ce qu'on leur enlevera la matiére sur laquelle ils méditoient de travailler. Sur ces plaintes il sera facile de contenter les bons Auteurs, soit en leur accordant tout l'honneur qu'ils méritent pour les ouvrages qui ont déja paru, en les faisant entrer dans la composition de cette bibliotheque; soit en se servant d'eux pour la bibliotheque universelle, & en leur faisant part & de la gloire & de l'utilité par proportion au mérite de leurs ouvrages.

Pour 6[e] objection on demandera, qui est ce qui entreprendra un ouvrage d'une aussi vaste étenduë que cette bibliotheque? Pour répondre à cette objection, voici un plan general pour l'execution du projet

qu'on a proposé. Cet ouvrage doit se faire sous les auspices du Roi, rien ne seroit plus glorieux à son regne que l'exécution d'un tel projet. Il seroit necessaire sous son autorité d'assembler une societé de sçavans du premier ordre, qui seroient les directeurs & les juges de cette entreprise. Le premier travail seroit le plan de tout l'ouvrage, chacun pourroit sur cela communiquer ses memoires à l'assemblée ; ensuite la distribution des matiéres : tous les sçavans proposeroient les sujets sur lesquels ils s'offriroient de travailler : chaque ordre Religieux, chaque societé de sçavans, seroit engagée de contribuer à ce grand ouvrage. On ne doit pas à cet égard proposer l'objection qui a été faite, que plusieurs Architectes ne peuvent pas travailler sur le plan d'un même édifice, puisque cette objection est détruite par les beaux ouvrages qui ont paru de nos jours auxquels plusieurs personnes ont eû part avec beaucoup de succès. A l'égard des ouvrages qui ne sont pas d'une grande étenduë, ils pourroient être confiez

particuliers qu'on jugeroit ca-
s d'y réüssir. Il seroit même à
s d'admettre à ce travail les
gers, car quoiqu'il fût glo-
à la France d'achever seule un
ıvrage, on ne doit pas négliger
une plus grande perfection, de
ocurer les lumieres des sçavans
gers, qui se trouveront même
saires soit pour les langues, soit
la communication des manus-
, ou d'autres ouvrages, qu'on
urroit trouver en France, ou
seroient très-rares.

7e objection est au sujet du
nécessaire pour achever un pa-
uvrage, à quoi on croit pou-
épondre que dix années suffi-
t pour y parvenir. En effet, au
; la moitié de l'ouvrage se trou-
déja fait, en y ajoutant seule-
l'arrangement & quelques cor-
ons, l'autre moitié étant si l'on
partagée entre mille sçavans de
genre de litterature, ce qui n'est
n nombre trop considérable &
lifficile, ce semble, à trouver,
rme de dix années doit suffire
achever ce qui leur auroit été
bué.

La 8[e] objection est au sujet de la dépense, & des avances necessaires pour un si grand ouvrage. Et pour répondre à cette objection il faut remarquer que la bibliotheque de trois mille volumes se pourroit vendre 30000 livres; que supposé qu'on en imprimât cent exemplaires à la premiere édition, cela monteroit à trois millions. Que pour trouver les avances necessaires, il faudroit recourir à la bonté du Roi pour un million, cent mille livres chacune des dix années: un autre million pourroit se trouver, sçavoir moitié dans la bourse des Ordres Religieux, qui en faveur de leurs avances auroient part au gain de la vente de cette bibliotheque: l'autre moitié du second million se trouveroit par une societé de particuliers qui auroient part au gain pour les recompenser de leurs avances: & le 3[e] million seroit fourni par une societé de Libraires qui auroient aussi leur part dans le profit. Le million fourni gratuitement par le Roi seroit distribué pour la recompense des Sçavans, qui auroient travaillé à cet ouvrage. On

pte qu'à chaque édition il y au-
t toujours moitié de profit, les
ais déduits, ce profit se partage-
oit, comme on vient de dire, & la
noitié qui reviendroit du rembour-
ement des frais seroit reservée pour
ne nouvelle édition.

ARTICLE CXI.

AMBERTI BOS ELLIPSES Græcæ &c. C'est-à-dire, *Les ellipses Grecques, ou des mots qui sont sousentendus dans le Grec. Par Lambert Bos. Seconde édition.* A Francquere, chez Wibius Bleck, 1713. *In douze, pages* 336.

IL n'est point de langue qui n'ait l'usage de l'ellipse, c'est-à-dire, ui ne laisse à l'esprit suppléer quel-ue chose qui n'est pas exprimé par es mots : sans cela le discours de-iendroit languissant, rude, inter-ompu de paroles ou de répétitions nutiles. Pour s'élever plus haut que a Grammaire, c'est un grand art l'employer l'ellipse, on ne dit pas le mots, mais des pensées, en écri-

vant ; de supprimer dans un raisonnement un principe connu de tous ; d'indiquer seulement une conséquence qui est évidente ; en un mot, de laisser à un Lecteur le plaisir de penser plus qu'on ne lui dit ; c'est, pour ainsi dire, le flatter, & lui marquer qu'on se confie en son intelligence. Au lieu qu'un Auteur qui explique tout, qui étend tout, se rend un Auteur froid : il s'estime exact, & il est ennuyeux.

L'ellipse des mots, comme le remarque M. Bos, ne se fait pas sentir dans nôtre propre langue, ce sont des maniéres de parler qui nous sont ordinaires & comme naturelles : mais dans le Grec que nous n'apprenons que par étude, & avec lequel nous avons bien de la peine à nous familiariser, l'ellipse peut souvent nous arrêter & nous embarrasser. En effet, manque de l'avoir entenduë, & des Traducteurs se sont écartez du véritable sens, & les Grammairiens ont établi des regles fausses, & des Critiques se sont trompez, prétendant faire des corrections.

On a eû plus d'une occasion de

r de Mr. Bos, & de lui rendre
ſtice que merite la grande con-
ance qu'il a de la langue Grec-
, il en donne encore une belle
uve en cet ouvrage. Il met par
re alphabétique les noms que les
cs ont coutume de ſouſentendre,
it de même des verbes, des pré-
itions, des conjonctions & des ad-
bes. Sur chacun de ces mots il ci-
luſieurs paſſages, non ſeulement
Auteurs profanes, mais auſſi des
es ſaints. De pluſieurs exemples
on avoit choiſis comme aſſez re-
quables, on n'en rapportera
trois ou quatre.
.e mot ἄγαλμα, *ſimulacre*, *ſtatuë*,
ouſentend quelquefois : ainſi la
uë de Pallas eſt appellée ſimple-
nt Παλλάδιον, *Palladion*. Aux Ac-
des Apôtres chap. 19. le Magiſ-
d'Epheſe parle ainſi : *Perſonne*
re t'il que la ville d'Epheſe honore
iculiérement le temple de la grande
ſe Diane, & ſa ſtatuë venuë de Ju-
r ou du Ciel? νεωκόρον οὖσαν τῆς μεγά-
θεᾶς Ἀρτέμιδος καὶ τοῦ διοπετοῦς ; il
t ſouſentendre ἀγάλματος, He-
ien l. 1. chap. 2. n'uſe point d'el-

nous eſt fort familiére ;
ſons, une belle Vierge,
Pierre, pour une belle ſt
beau tableau de la Vie
Pierre : c'eſt encore une
plus abbregée, quand n
la Transfiguration de Ra
Sacremens de Pouſſin.

En ces maniéres de
τῦ κρατίςυ, ἀπὸ τῦ βελτιςυ
λεϱῦ, il faut ſouſentend
νοὸς, & les expliquer, *d*
avec ſincérité, *avec deſſein*
ou de ſurprendre. Muſcul
cette ellipſe, & dans ſa
de Polybe, au lieu de d
cheſſes acquiſes par des voy

de l'Empereur, ou du Général.
ncore une ellipse de θυμῷ dans
iour ἑκόντι τυμῷ *volontiers, de*
r. Nôtre langue nous fournit
blables ellipses, *agir avec droi-*
imer avec tendresse; le mot *de*
: sousentendu.
les mots des plus sujets à l'el-
t γῆ, la terre: ἐν τῇ φιλίᾳ, ἐν τῇ
; sousentendant γῇ, *en païs*
païs ennemi. Des Traducteurs
trompez en expliquant ἐν τῇ
r amitié.
lquefois il y a à suppléer le
πληγὴ dans une phrase, comme
e-ci d'Herodote. Ὡς οἱ καιρίῃ
ετύφθαι, εἴρετο ὁ Καμβύσης. *Com-*
ut avoir reçû une blessure mortel-
nbise demanda, en suppléant
πληγῇ. Laurent Valla n'a pas
u cet endroit, & l'a traduit,
il crut avoir trouvé l'occasion de
, *de donner un coup.*
: principalement au Traduc-
Lucien q[illegible]l'ellipse a impo-
a été l'occasion de faire des
& M. Bos en releve quantité.
:mple, la Philosophie deman-
icien, s'il ne craint point d'ê-

tre condamné , & il répond qu'*au contraire il prétend emporter le plus grand nombre des suffrages* πλείοσι γὰρ κρατῆσαι βούλομαι , c'est-à-dire , πλείοσι ψήφοις. Selon le Traducteur , *Lucien veut l'emporter sur plusieurs.*

C'est enfin pour avoir ignoré le secret de l'ellipse, que les Grammairiens ont feint des regles de construction. Ils ont dit que les verbes de participer gouvernent le génitif de la chose , & ils n'ont pas sçû que le mot μέρος est sousentendu. Il en faut dire de même des verbes de vendre & d'acheter , où la préposition ἀντὶ doit être suppléée ; des verbes de délivrer , de décharger , où il faut suppléer la préposition ἀπὸ. C'est ce que Mr. Bos explique dans un grand & sçavant détail.

ARTICLE CXII.

ES PRINCIPES DU BLAZON, où l'on explique toutes les regles & tous les termes de cette ſcience. Enrichis de Figures. A Paris, chez Nicolas Simart, ruë S.Jacques au Dauphin couronné. 1715.

'Illuſtre Auteur de cet Ouvrage a déja donné au public quel- ıes volumes d'une Géographie hiſ- ırique. Comme il a réſolu d'y fai- entrer les armoiries de tous les ouverains de l'Europe & des Mai- ıns les plus conſiderables de chaque ırtie de l'Europe, dont il a déja it graver une partie, il à crû qu'il oit à propos de donner quelque onnoiſſance des principes du Bla- ın en général , afin qu'on entendè ieux ce qu'il dira ſur chaque ar- oirie en particulier.

Pour éviter de faire des fautes ıns la ſuite contre l'orthographe ıi lui eſt propre, on ſe réduira à la ommune.

Il adopte ce que le P. Meneſtrier

a dit de l'origine du Blazon ; que Henri l'Oiſeleur faiſant la guerre aux Hongrois, & craignant que ſon armée ne ſe diſſipât à l'occaſion d'une treve d'un an qu'il avoit concluë avec les ennemis, s'aviſa de propoſer aux Seigneurs Allemans des Jeux qui depuis ont été appellez Tournois. Il les invita à Magdebourg, ville capitale de ſon Duché de Saxe, où il les amuſa agréablement dans cette ſorte d'éxercice. Comme les Chevaliers combattoient la viſiére baiſſée, afin qu'il ne s'y mêlât pas de perſonnes indignes, à l'entrée du camp ils hauſſoient la viſiére devant le Maréchal de Camp, & ſe faiſoient connoître à lui. Le Maréchal de Camp faiſoit alors ſonner les trompettes, & annonçoit à haute voix que le Chevalier qui ſe préſentoit avoit les qualitez neceſſaires, & portoit telles ou telles armes ; ce qui s'appelloit armes blazonnées, du mot Alleman *Blazen*, qui ſignifie ſonner de la trompette. Les ornemens bizarres que les Chevaliers ſe donnoient pour ſe diſtinguer, formerent les cimiers & les lambrequins.

leurs valets déguiſez en diverſes maniéres ſont repréſentez par les Tenants ou les ſupports.

Dans la ſuite de l'ouvrage l'Auteur n'explique pas ſeulement ce qui compoſe les armoiries, mais il mêle quantité de traits curieux d'hiſtoire. Par éxemple, il remarque que les Armes des anciens Comtes de Luxembourg étoient burelé d'argent & d'azur au lion de gueules armé, lampaſſé & couronné d'or. Une heritiére de cette Maiſon porta le Comté dans celle de Limbourg, qui portoit d'argent au lion de gueules, la queuë paſſée en ſautoir, armé, lampaſſé & couronné d'or. De deux branches qui en ſortirent, les ainez Comtes & Ducs de Luxembourg prirent le nom & les armes de Luxembourg; les cadets, Seigneurs de Ligni en Barrois & puis Ducs de Pinei, prirent auſſi le même nom en gardant les armes de Limbourg.

Il avertit que c'eſt une erreur de croire, que la bordure de gueules eſt la briſure conſtante d'Anjou. Les apanages n'ont point de briſure qui leur ſoit affectée, & le Roi la déter-

mine. Henri III. étant Duc d'Anjou portoit pour brisure un lambel d'argent à trois pendants, Charles frere de S. Loüis & Comte d'Anjou un lambel de gueules à cinq pendants, au lieu que Charles Comte de Valois pere du Roi Philippe VI. avoit la bordure de gueules.

Il fait remarquer que le nom d'Anjou semble être destiné à donner des Rois aux païs étrangers. Foulques d'Anjou en 1131. devint Roi de Jerusalem, par son mariage avec Melizene fille & heritiere de Baudoüin Roi de Jerusalem, il eut deux fils, un petit-fils & deux petites-filles, qui lui succéderent.

Géofroi Plantagenet Comte d'Anjou épousa l'heritiére d'Angleterre, & de lui sont venus quinze Rois.

Charles Comte d'Anjou & frere de S. Loüis conquit le Royaume de Naples; & cette branche de la Maison Royale de France a donné six Rois & deux Reines à Naples, quatre Rois & une Reine à la Hongrie, un Roi & une Reine à la Pologne.

Loüis Duc d'Anjou fils du Roi Jean fit une autre branche, de la-

uelle on compte cinq Rois de Na-ples.

Henri Duc d'Anjou fils de Henri II. fut Roi de Pologne, & ensuite Roi de France.

L'Auteur fait remarquer que Monseigneur le Dauphin descend de Henri IV. par sept différentes lignes. 1°. De pere en fils. 2°. Marie-Thérese sa bisayeule étoit fille de Philippe IV. Roi d'Espagne & d'Elisabeth de France fille de Henri IV. 3°. Madame la Dauphine Marie Anne-Chrestienne de Baviere étoit petite fille de Christine de France fille de Henri IV. & mariée à Victor-Amé I. Duc de Savoye. 4°. Madame la Dauphine Adelaïde de Savoye mere de Monseigneur le Dauphin étoit fille de Victor-Amé II. Duc de Savoye & maintenant Roi de Sicile, petit-fils de la même Christine de France. 5°. Le pere de Madame la Dauphine Adelaïde est fils de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye-Nemours petite-fille de César de Vendôme. 6°. Madame la Dauphine Adelaïde étoit fille d'Anne d'Orléans, & petite-fille de feu Monsieur frere unique du Roi.

7°. La même Anne d'Orleans est fille de Henriette d'Angleterre, qui étoit fille de Charles I. Roi d'Angleterre & de Henriette de France fille de Henri IV.

L'Auteur ajoute que le Prince des Asturies descend d'Henri IV. par les mêmes lignes que Monseigneur le Dauphin, & qu'ils descendent de Philippe II. Roi d'Espagne par leurs peres, leurs meres, leur ayeule & leur bisayeule.

L'Auteur expose les raisons historiques des Armes du Roi d'Espagne, des Ducs de Savoye & de Lorraine. On mit dans ces Mémoires au mois d'Octobre 1705. ce qui regarde celles du Roi d'Espagne.

ARTICLE CXIII.

M. JOH. RUDOLPHI Wigandi tractatus Historico-Critico-curiosus de nobilibus Theologis &c. C'est-à-dire, *Traité Historique, Critique & curieux sur les Théologiens Nobles, contenant des Remarques rares & des observations d'histoire Litteraire, & compilé de di-*

vers Auteurs que tout le monde n'a pas entre les mains. Par M. Jean-Rodolphe Wigand. A Francfort, 1714. *In* 8°. *pages* 518.

L'Auteur se félicite d'avoir trouvé un si beau sujet pour faire un livre : Fechtius, dit-il, ne l'avoit qu'ébauché dans une dissertation de la noblesse des études de Théologie, & c'est travailler sur une matiére neuve. Elle est autant interessante que celle d'un autre traité qu'il avoit composé auparavant, des Sçavans morts dans leur grande année climactérique.

Il a partagé son ouvrage en trois sections, dont la premiere divisée en deux chapitres est une espéce de préface, où il explique son dessein : ce n'est pas de parler des Théologiens qui se sont acquis de la réputation, soit en professant la Théologie, soit en écrivant de Théologie ; mais ceux qui ont été nobles de naissance. Il n'y comprend néanmoins que les Gentils-hommes, & il en exclut les Princes, les Comtes, les Barons. Comme ils ne sont pas pour-

tant à négliger, & qu'ils ne ſçauroient faire déshonneur à la Théologie, Mr. Wigand en compte un aſſez grand nombre ; & met à leur tête Melchiſedec, David & Salomon ; & enſuite l'Empereur Conſtantin, Matthieu Cantacuzene, fils de Jean Cantacuzene Empereur de Conſtantinople, qui meritoit mieux cette place, le Roi Jacques I. d'Angleterre, quelques Princes d'Allemagne : & pour en ſçavoir davantage, il renvoye à Herman Kirchner qui en 1606. publia à Marpourg une diſſertation, c'eſt-à-dire, un catalogue des Ducs, Princes, Comtes, Chevaliers, Nobles, qui depuis ſix cens ans avoient été Maîtres, ou pris des Degrez en Théologie.

La ſection ſeconde fait proprement le corps de l'ouvrage. L'Auteur y nomme pluſieurs Théologiens nobles, & rapporte les éloges qu'il a trouvez, tant de leurs perſonnes que de leurs écrits. Le premier chapitre, comme de raiſon, eſt pour les Luthériens, gens la plûpart abſolument inconnus hors de quelques Univerſitez d'Allemagne, mais qui en

ce livre sont chargez des épithétes les plus pompeuses, qu'ils ont meritées pour une harangue ou pour une thése. Les Calvinistes viennent au second chapitre, & auroient tort d'être mécontens. Les Catholiques sont renvoyez au troisiéme chapitre ; & l'Auteur les trouve en si grand nombre, que ne pouvant parler de tous, il est contraint, dit-il, de faire du choix. On ne sçait pas sur quelles regles il a fait son choix ; quand on voit, par éxemple, qu'il omet le Cardinal Bellarmin, le Cardinal de Richelieu & mille autres. Du reste, Mr. Wigand rend assez de justice à ceux dont il fait mention, & il se contente ordinairement de transcrire des éloges qui leur sont honorables. Cela paroît même en ce qu'il dit des Théologiens Jésuites, dont il compte un plus grand nombre que des autres, parcequ'il avoit sous les yeux la Bibliothéque des Ecrivains de leur Compagnie. S'il avoit consulté d'autres semblables bibliothéques, il auroit trouvé de quoi faire un plus gros volume.

Dans la troisiéme section il releve

l'éminence de l'étude de la Théologie, & il soutient qu'il convient à un homme Noble de s'y appliquer. En Allemagne parmi les Protestans c'est une question à faire, si l'étude de Théologie convient à une personne de condition ? Parce qu'elle ne conduit qu'à être Prédicant.

ARTICLE CXIV.

WYERI GUILIELMI MUYS Med. Doct. & Math. Prof. Oratio inauguralis de Theoriæ Medicæ usu atque recta illam excolendi ratione. C'est-à dire, *Discours sur la théorie de la Médecine & sur la bonne maniere de la cultiver, prononcé par Wyer Guillaume Muys.* A Franquere, chez François Halma 1714.

MOnsieur Muys, nommé à la Chaire de Professeur de Médecine en l'Université de Francquere, en prit possession le 9^e^ de Novembre 1713. par une harangue qui donne une idée avantageuse de sa capacité.

Août 1715.

commence par les utilitez que
ie tire de ſon union avec le corps:
ne, dit-il, par le moyen du corps
quel elle eſt unie, joüit du ſpecta-
admirable que la ſcéne du mon-
expoſe à nos yeux, elle connoît
nt de divers évenemens qui lui
pprennent à reſpecter la Divine
rovidence, elle éprouve les ſenſa-
ions dont elle n'auroit nulle con-
noiſſance, elle reçoit les veritez
du ſalut.

Et comme c'eſt principalement
en état de ſanté qu'elle retire ces
grands avantages, Dieu lui en a re-
commandé le ſoin : de là le ſentiment
de faim & de ſoif, de plaiſir & de
douleur, qui ſont comme autant d'a-
vertiſſemens pour elle de pourvoir
aux beſoins du corps, & de ſe ſervir
pour ſa conſervation de cette abon-
dance prodigieuſe de choſes ſalutai-
res que la nature lui fournit dans les
foſſiles, les plantes, les animaux. La
Medecine, conclut M. Muys, eſt
donc de l'intention de Dieu, & mé-
rite l'eſtime de tout homme ſage &
ſenſé.

Car qu'eſt-ce que la Medecine?

Sçavoir uſer des remédes propres à conſerver la ſanté. Elle n'eſt pas parfaite, ſi elle s'arrête uniquement à obſerver dans le cours des maladies ce qui a été nuiſible, ou utile, afin de s'en former des regles de pratique. Car combien arrive-t'il de nouvelles maladies dont la guériſon ne ſçauroit être reglée par la ſeule expérience? Il faut donc ſe former une ſcience plus relevée. La Medecine Empirique ne ſuffit pas, la Théorie eſt neceſſaire.

Mais cette Théorie, ſe plaint M. Muys, n'a conſiſté pendant une longue ſuite de ſiécles qu'en de ſubtils & vains raiſonnemens, par l'ignorance de ceux qui la profeſſoient; & elle n'a commencé que depuis peu à s'éclaircir, à meſure que la Phyſique & la Chymie ont fait des progrès. Encore eſt-il arrivé que les Philoſophes Medecins s'en ſont écartez, s'amuſans à d'inutiles recherches touchant les prémiers éléments des corps, ſelon les ſyſtêmes ou de Deſcartes, ou de Gaſſendi, ou des autres. Ils ont fait comme celui qui ayant à rendre raiſon du mouve-

ment d'une montre, perdroit le tems à décrire la nature & les proprietez des métaux dont elle est composée, au lieu d'en venir d'abord au ressort, à la conformation, à la disposition des roües. Nôtre vûë ne va pas jusqu'aux premiers élémens, mais elle nous découvre la structure de nôtre propre corps, & l'expérience nous instruit des qualitez différentes des autres qui font impression sur nous & peuvent nous être d'usage : voilà à quoi il faut s'étudier, & en quoi il faut se rendre habile.

Après tout Mr. Muys demande beaucoup de science en celui qui veut professer dignement la Médecine. Il doit premierement s'être appliqué sérieusement à la Géométrie, non seulement afin de se rendre l'esprit méthodique, mais aussi pour s'ouvrir l'entrée des autres connoissances, des Méchaniques, de la Statique, de l'Hydrostatique, Hydraulique, Optique, Dioptrique, de ce qui regarde le poids & le ressort de l'air, & les sons. S'il ignore ces choses, comment sçaura-t'il raisonner du mouvement, soit direct, soit reflèchi des humeurs

dans le corps humain ? En un mot, le corps humain eſt une machine, dont il ne pourra jamais démêler les reſſorts.

Outre cela il doit être verſé dans la Phyſique, mais dans une Phyſique qui conſidére la compoſition prochaine des Mixtes, c'eſt à dire, les particules d'air, d'eau, de terre, les ſels, les ſoufres, & les parties propres à ſe coaguler.

De là il doit paſſer à l'Anatomie, conſidérant attentivement la ſtructure machinale du corps humain, tant en ſes parties ſolides, que dans les humides ; & s'inſtruiſant exactement de l'analyſe de celle-ci. Il paſſera enſuite à la recherche de tout ce qui peut ou entretenir & rétablir la bonne conſtitution du corps, ou l'affoiblir & la ruiner.

Voilà la route qu'a ſuivie M. Muys pendant ſeize ans, & par laquelle il promet de conduire ſes Auditeurs. Comme il eſt en même tems Profeſſeur de Mathématique, il eſt en état d'éxécuter ce qu'il promet, & de donner une parfaite Théorie de la Médecine.

Août 1715.

Il finit par un éloge de son Collé-
ue, & par un remerciment aux Cu-
iteurs de l'Université.

ARTICLE CXV.

ETTRE DU PERE DE GRAINVILLE, *Jésuite, sur l'usage qu'on peut faire des médailles par raport à la religion.*

MONSIEUR,

Vous me parutes surpris derniere-
ient que j'eus l'honneur de vous di-
e que les médailles Latines & Grec-
ues pouvoient servir à la religion
Chrétienne : cette proposition vous
embla nouvelle, vous la traitâtes de
aradoxe, & vous m'engageâtes à la
istifier. Je le fais avec d'autant plus
e plaisir, que tout ce qui touche une
eligion si sainte ne peut être soute-
u en trop de manieres : & premie-
ement c'est une chose claire com-
ie le jour, si on ne consulte que les
iédailles du bas Empire. Prenez la
eine de jetter les yeux sur le recüeil
ue nous en a laissé Mr. du Cange, &

vous y verrez auſſitôt que dès le quatriéme ſiécle de l'Egliſe JESUS-CHRIST & ſa Croix ſont honorez partout ; car Conſtantin le Grand ayant été animé à la guerre par la viſion extraordinaire d'une Croix de lumiere, qui parut dans le Ciel en plein midi, il fit peindre dans ſes étendarts le monogramme de JESUS-CHRIST que l'on voit encore dans ſes médailles & dans celles de ſes enfans. On en frapa une vers la trentiéme année de ce même ſiecle à l'honneur de Delmatius Ceſar ; après qu'il eut vaincu & pris le Tyran Calocere. Je la conſerve cherement, pour n'être pas moins rare que ſûre ; d'un côté eſt le buſte du Prince avec cette inſcription.

FL. DELMATIVS NOB. C.
Un Buſte ſans Couronne.

Au revers ſont deux Officiers s'appuyant d'une main ſur leur pique, & de l'autre ſur leur écu qui touche à terre. Entre eux deux eſt une longue pique d'où pend un petit voile ſur lequel eſt ce monogramme, & ces

mots alentour GLORIA EXERCITVS. On honoroit donc publiquement dès ce tems-là le nom de JESUS-CHRIST. On voit auſſi dans quelques médailles de Conſtans fils du même Conſtantin ce monogramme de JESUS-CHRIST, qui y eſt appellé le courage & la force de l'armée, VIRTVS EXERCITVS. On déclare dans d'autres qu'il a heureuſement renouvellé toutes choſes, FELIX TEMPORVM RENOVATIO. Dans les medailles de ſon frere Conſtance la Victoire couronnant cet Empereur lui prédit que ce nom & cet étendard le rendra victorieux, HOC SIGNO VICTOR ERIS, & le champ de quelques autres médailles de ce Prince n'eſt chargé que de ce divin monogramme placé entre un A & un Ω, qu'on n'ignore pas être une qualité qui ne convient qu'au Sauveur du monde.

Or comme ce monogramme repréſentoit trop obſcurement la Croix de JESUS-CHRIST, on grava bientôt tout ouvertement ſur les médailles cette divine Croix : remarquez celle-ci dans les médailles de Conſtantin le Jeune.

CONSTANTINVS JUN. NOB. C

R. GLORIA EXERCITVS.

Une belle Croix dans le champ de la médaille, & des deux côtez un soldat tenant d'une main une pique & de l'autre une enseigne militaire.

La même Croix se voit en plusieurs autres médailles de ce même siecle, tantôt plus belle tantôt moins grande, tantôt à terre, tantôt sur le globe du monde, comme l'ayant soumis. N'en est-ce pas assez pour nous montrer que dès le quatriéme siecle JESUS-CHRIST & sa Croix étoient adorez dans tout l'Empire Romain? Ce qui peut autoriser les écrits des Saints Peres, qui nous assûrent que dès les premiers siecles du Christianisme, le Christianisme étoit répandu par tout le monde; & si quelques Critiques osoient en douter ils seroient démentis par ces médailles. La Religion Chrétiennne peut tirer ces avantages des médailles du quatriéme siecle.

Pour les médailles du haut Empire, il faut avoüer que d'abord elles ne paroissent nullement avantageu-

a veritable religion, parce-
s ont été frapées par des Prin-
étoient ses persécuteurs, &
monétaires qui prévenus &
de leurs fausses Divinitez ne
nt qu'à soutenir & relever
ur du paganisme.
ne laisse pas cependant d'y re-
er beaucoup de choses favo-
au Christianisme, parcequ'el-
lent comme l'Ecriture Sainte,
nous representent les mêmes
que l'Ecriture, & qu'elles
ont voir l'accomplissement de
phéties. Car enfin les médailles
s assurent-elles pas de la veri-
a Sainte Ecriture, en parlant
elle en mille occasions, en
eprésentant les mêmes faits
ques, & de la même maniere
livres sacrez, ne portent-elles
noignage en leur faveur, ne
mmuniquent-elles pas toute la
de qu'elles ont? Est-on tenté
r quelque doute de ce que l'E-
e & les médailles rapportent
e de concert? Or les médailles
t souvent comme l'Ecriture
même sujet. L'Evangile dit,

que c'étoit César Auguste qui regnoit à la Naissance de Jesus-Christ, & que l'autorité de ce Prince s'étendoit par toute la terre, *Exiit Edictum à Cesare Augusto ut describeretur orbis* [a]. Le nom le plus ordinaire de cet Empereur sur les médailles de ce tems-là est CAESAR AVGVSTVS, & la grandeur de son pouvoir y est marquée par les titres de Consul treize fois, de Souverain Pontife, de Tribun du peuple, de Commandant toutes les armées; il donne la paix à toute la guerre, PAX ORBIS TERRARVM; ce dernier titre ne porte-t'il pas autant la puissance de ce Prince que *ut describeretur orbis*? Le successeur d'Auguste est appellé par S. Luc [b] Tibere César, *Anno decimo quinto imperii Tiberii Cæsaris est*. C'est le nom que ce Prince prend le plus ordinairement dans les médailles, TI. CAESAR AVG F &c. & parceque dans ses médailles le nom de César y est plus expliqué, plus visible, & plus communément que celui de Tibere, c'est pour cela que les Pharisiens demandant à Jesus-Christ s'il étoit

[a] *Luc*. 2. [b] *Luc*. 3.

is de payer le tribut [a], ils ne se
it que du nom de César, ce seul
tant écrit sur les monnoyes suf-
pour répondre, qu'il falloit
e à César ce qui étoit à Cséar.
x Actes des Apôtres [b] un Pro-
prédit la famine qui arriva
Claude Cesar, dit le Texte sa-
nôtre langue n'aime pas cette
ssion, mais c'est l'expression
édailles, où à l'entour de la tê-
ce Prince on voit presque toû-
CLAVDIVS CAESAR.
médailles Grecques ne sont
ioins exactes que les Latines à
comme l'Ecriture, nommant
mée tous les Rois d'Egypte, &
nédailles donnent à l'un de ces
e surnom de Philometor, l'E-
e le lui donne pareillement.
iture & les médailles s'accor-
ncore plus à l'égard des Rois
lée, non seulement elles les ap-
t Herodes, Archelaus, Agrip-
. mais elles conviennent aussi à
porter certaines choses assez
ulieres. S.Mathieu dit [c] qu'Ar-
is regna après Herode son pe-

a *Matt.* 22. b *Ch.* 4. c *Ch.* 2.

re, *Regnavit in Judæa pro patre ſuo.* N'eſt-ce pas ce que veut dire cette médaille d'Archelaus, frappée dans quelque Ville de Grece, parce qu'on y a mis la tête de ce Prince couronnée d'un Diadême, avec cette inſcription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΘΝΑΡΧΟΥ, *le Roi Ethnarque*, pour marquer qu'Auguſte l'avoit fait Roi, & qu'il ſuccedoit à ſon pere Herode, qui eſt nommé Ethnarque dans ſes médailles?

Saint Luc fait aſſez concevoir qu'Archelaus ne fut pas ſur le trône une longue ſuite d'annéꝭs, puiſque ſous Tibere la Judée étoit gouvernée par Ponce Pilate, & nous ſommes confirmez dans cette penſée par une médaille de Judée, où d'un côté eſt un palmier, avec ces Lettres numerales ΛΘ, de l'autre eſt un épi accompagné de ce mot ΚΑΙΣΑΡΟΣ; le palmier fait voir que la médaille a été faite en Judée, où l'on ne gravoit point de tête d'homme, ni de Dieu: le nom de Céſar y eſt pour autoriſer la monnoye, & lui donner cours en lui déclarant celui qui étoit le Souverain du pays: ce n'étoit donc plus Archelaus qui regnoit alors en

: , mais César Auguste , n'y
eû que lui qui ait été trente
ıns Empereur, ce que signifient
:ttres numerales Λ Θ ; & com-
uguste mourut la quatorzieme
de JESUS-CHRIST , &
rchelaus n'a commencé de re-
qu'environ la troisieme, ce Prin-
on cette médaille n'a pû être
uit ou dix ans sur le Trône.
ı contraire Herode le Jeune
rere a regné long-tems suivant
edailles & l'Ecriture. Saint Luc
l'apprend en rapportant que cet
de se moqua de JESUS-CHRIST
ant sa passion *, *sprevit illum He-*
Et voici une médaille qui don-
Herode le Tetrarque quaran-
ɔis années de regne, ou peut-être
e trois ans, en lisant Λ Γ, au lieu
Γ, ce qui s'accommoderoit bien
x avec la Chronologie ordinai-
Voici la médaille.
ΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΧΗΣ LΜΓ.
ΑΙΩ ΚΑΙΣ. ΓΕΡΜ ΣΕΒ. Dans
Couronne selon cette médaille
Herode ne fut d'abord que Té-
ue, & saint Luc en convient, *Te-*

Ch. 23.
oût 1715.

trarcha Galilea Herode ; mais ensuite il fut élevé à la qualité de Roi, si nous nous en rapportons à l'Ecriture & aux médailles, car non seulement on n'y remarque rien qui fasse d'Hérode Tétrarque, & d'Hérode Roi, deux Princes différens, mais on remarque même le même caractere & les mêmes indignations dans Herode Tétrarque & dans Herode Roi. St. Luc représente Herode le Tétrarque comme un Prince injuste & cruel, qui met en prison Saint Jean Baptiste, & lui fait trancher la tête : Herode le Roi est-il moins injuste & moins cruel, quand il fait mourir Saint Jacques, qu'il charge de chaines Saint Pierre, pour l'immoler à la fureur du peuple &c ? D'un autre côté si Herode Tétrarque est tout dévoüé à Caligula dans la médaille précedente, Herode Roi n'est il pas autant dévoüé à l'Empereur. Claude successeur de Caligula dans cette autre médaille?

ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΗΡΩΔΗΣ ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ

R. ΚΛΑΥΔΙΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ ΕΠΙ

Dans une Couronne.

les médailles donc non ſeulement parlent comme l'Ecriture, mais auſſi repréſentent les mêmes choſes que l'Ecriture. Jettez encore les yeux ſur une médaille de l'Empereur Philippe, vous y verrez une belle image du déluge univerſel, d'un côté eſt le buſte de ce Prince avec ces mots, AΥΤ ΚΑΙ ΙΟΥΑ ΦΙΛΙΠΠΟC. CEB, c'eſt à dire, l'Empereur Céſar Marc Jule Philippe Auguſte. Au revers c'eſt un bâtiment ſur les eaux : un homme & une femme paroiſſent dedans à une fenêtre, ſur le toit de la maiſon une colombe eſt en repos, & une autre en approche, volant & apportant à ſon bec une branche d'olivier. Proche du bâtiment ce même homme & cette même femme, en étant ſortie, levent les mains au Ciel comme pour le remercier. Il faudroit être bien aveugle, ou bien ignorant, pour ne reconnoître pas le déluge de l'Ecriture dans ce revers ; les colombes, & ſur tout celle qui rapporte un rameau d'olivier, ne le marquent-elles pas aſſez ? Ces oiſeaux ſe ſont-ils jamais trouvez veritablement en cette attitude dans un autre déluge ?

Souvenez vous encore de la ſuperbe peinture que le premier livre des Machabées nous préſente des Romains *, de leur puiſſance, & de leurs conquêtes; mais prenez garde à même tems, que les plus beaux traits de cette peinture ſe trouvent dans les médailles de ce tems-là. Rome elle même y paroit comme une Divinité conquérante armée de toutes pieces, aſſiſe ſur un tas d'armes briſées, & tantôt couronnées par la victoire, tantôt tenant une victoire à la main, ce que le texte ſacré dit des Galates vaincus, vous le pouvez voir dans une médaille de Manlius Vulſo, où ſon triomphe eſt repréſenté.

Si ce même chapitre raconte que les Romains ont dompté Philippe & Perſés Rois des Cethéens, c'eſt à dire, de Macedoine, les médailles ne diſent-elles pas la même choſe? Celles de Quintus Metellus le nomment Macedonicus pour avoir ſubjugué la Macedoine, par la défaite de ce même Philippe;& celles de Paulus Lepidus ſont marquées d'un trophée

* *chap.* 8.

auprès duquel Persés & ses enfans sont en posture de captifs. Je passe plusieurs autres médailles Consulaires de Lucius Cornelius Asiaticus, de Metellus Balearicus, de Mummius Achaicus, où on reconnoit facilement les grandes victoires des Romains sur les Isles, sur l'Asie & sur la Grece, dont cet endroit des Machabées fait mention : je reviens aux médailles Imperiales.

C'est une Tradition Chrétienne que quand le fils de Dieu vint au monde le monde joüissoit d'une heureuse paix : les Saints Peres nous l'apprennent, & cela peut-être appuyé par ces paroles de Saint Luc, *ut describeretur orbis*, qu'alors Auguste fit faire le dénombrement de tous les sujets de son Empire, car ce dénombrement se pourroit-il bien faire au milieu des guerres ? Suetone favorise cette tradition, quand il dit qu'Auguste ferma trois fois le temple de Janus ; marque indubitable d'une paix universelle : la premiere fois après avoir vaincu Marc-Antoine ; la seconde après les victoires qu'il rempotta sur les peu-

ples des Afturies ; la troisieme ne peut être que vers la naissance de JESUS-CHRIST. Or n'eſt-ce pas cette paix que nous indique une belle médaille d'Auguſte ? A ſon revers eſt un globe ſur lequel ſont deux palmes, avec ce mots, PAX ORBIS TERRARVM. On ne doute pas que ces palmes ne ſoient le ſimbole d'une paix extraordinaire; mais on peut douter ſi ce qui eſt ſur ce globe n'eſt pas des branches de laurier. C'eſt pour marquer que cette paix fut le fruit des victoires d'Auguſte, & l'on ſçait aſſez que la victoire a coutume de porter dans les médailles une palme d'une main, & de l'autre une branche, ou une couronne de laurier. Voyons autre choſe.

Il eſt certain, que les Empereurs Romains avoient impoſé un tribut à la Judée ; l'Evangile le déclare ſuffiſamment, comme je l'ai déja inſinüé, & ce que l'Evangile déclare eſt appuyé par cette médaille de Nerva.

IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III.

℞. FISCI JVDAICI CALVMNIA SVBLATA. S C.

Un grand palmier.

Auguste ayant privé Archelaus du Royaume de Judée, obligea les Juifs de payer à l'Empire ce qu'ils donnoient à leurs Rois. On croit que Vespasien après le renversement de Jérusalem & de tout le païs imposa encore des subsides à ces peuples, & Domitien pour fournir à ses folles dépenses porta ce tribut jusqu'à l'excès. On s'en plaignit, on en murmura publiquement, & même à Rome on condamna son avarice. Nerva étant monté sur le Trône fit cesser ces plaintes, modérant les impôts de la Judée; & le Senat, pour lui en faire honneur, fit graver dans quantité de médailles, que ce Prince avoit arrêté les mauvais discours qu'on avoit tenus sur le tribut de la Judée, FISCI IVDAICI CALVMNIA SVBLATA. S. C. On ne peut mieux entendre cette médaille, & on ne peut l'entendre ainsi sans justifier ce qui est dans l'Evangile, que les Juifs payoient un tribut à César, comme parle S. Luc. Il faut maintenant que les médailles nous fassent voir l'accomplissement de quelques prophéties du nouveau Testament. Le voici;

phétie, nous marquan
soins que prit cet Em
faire cesser la famine en
à Rome des grains,& so
peuples par ses largess
médailles de ce Prince
gnent: au revers de l'un
se Cérès, qu'on s'imag
dispensatrice des biens
elle est majestueuseme
présente de la part de
des épis, avec ces paro
AVGVSTA; une auti
pour exprimer l'abonda
que le même Empereu
porte un Caducée au
petite poignée d'épis, &

grand boisseau, ou plûtôt un grand vase à mettre des grains, avec ces paroles à l'entour TI CLAVDIVS CAESAR AVG, & de l'autre côté dans le champ S. C. & à l'entour P. M. TA P. IMP. COS II, ce qui nous apprend que cette famine, & le remede que l'Empereur Claude y apporta, sont de la seconde année de son empire, comme Dion le raconte.

Mais il faut avoüer que le plus grand service que les médailles rendent au Christianisme, c'est de représenter clairement l'accomplissement de la prophétie de JESUS-CHRIST sur la ruine de Jerusalem & de toute la Judée. Il ne s'est peut-être rien prédit d'une plus grande conséquence. Les disciples du Sauveur du monde avoient reçû cette prédiction de la propre bouche de leur maître, & l'avoient publiée comme la plus terrible punition du plus horrible des crimes : tout le monde étoit dans l'attente de cet étrange évenement, qui devoit, ce semble, décider au moins aux yeux des hommes de la divinité & de la sainteté de JESUS-CHRIST ; & voilà qu'il

ſe trouve encore aujourdui après plus de ſeize cens ans une infinité de médailles de tout métal frappées dans le tems même où la choſe eſt arrivée, leſquelles nous donnent cent preuves inconteſtables de l'accompliſſement de cette prophétie, nous mettant devant les yeux la déſolation entiere de la Judée. En effet, les unes nous aſſurent que Titus n'étant encore que Ceſar à vaincu la Judée,

T. CAESAR VESPASIANVS IMP. PONT.

R. VICTORIA IVDAICA S. C. Une Victoire ſur la prouë d'un navire tient une couronne d'une main & une palme de l'autre.

Quantité d'autres médailles attribuent auſſi cette victoire à Veſpaſien. IMP. CAES. VESPASIANVS AUG. P. M. &c.

R. VICTORIA AUG, S. G. Une Victoire attache un bouclier à un palmier, au pied duquel eſt la Judée languiſſante.

Pluſieurs médailles repréſentent la

udée, ou debout les mains liées derriere le dos, ou contre terre déplorant ſon malheur auprès d'un palmier, eſt cette Legende à l'entour, IVDAEA DEVICTA. Il y en a d'autres qui dépeignent la Judée aſſiſe ſur un tas d'armes briſées, & gemiſſant au pied d'un palmier. Dans l'Exergue eſt écrit IVDAEA CAPTA. Quelques-unes n'ont à leur revers qu'un trophée, avec ce mot au deſſous, DE IVDAEIS, & dans d'autres la Judée toute éplorée eſt attachée au pied de ce trophée, figurant avec un captif contre terre. Le triomphe des deux celebres deſtructeurs de la Judée & de Jéruſalem ſe trouve auſſi marqué dans cette médaille.

IMP. CAES. VESPASIANVS AUG. &c.

R. TRIVMP. AVG. L'Empereur dans un char à quatre chevaux eſt couronné par une victoire, & eſt précedé par deux captifs les mains liées derriere le dos, & d'un homme qui ſonne de la trompette. Les médailles Grecques ont auſſi publié ce boule-

versement de la Judée par l'Empereur Tite.

ΑΥΤΟΚΡ. ΤΙΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ

R. ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΑΛΩΚΥΙΑΣ. Une Victoire écrit sur un bouclier attaché à un palmier.

Enfin, on n'a rien oublié dans les medailles pour rendre éclatante cette victoire des Empereurs Vespasiens, & jamais on ne frapa tant de médailles pour une conquête, comme si on avoit voulu éxprimer l'importance de cette éxpédition par la multitude & la varieté des images de la désolation parfaite de la Judée; on pourroit même decouvrir dans les médailles les présages de cette désolation. JESUS CHRIST avoit averti ses Apôtres que les préludes de ce désastre seroient de grandes guerres, des maladies publiques, la famine &c. *Prælia* * *&c.* Or dans les médailles de Galba, d'Othon & de Vittellius, qui regnerent immédiatement devant Vespasien, rien ne se voit écrit plus souvent que PAX, VICTORIA &c. Tant de victoires & de paix

* *Matth.* 24.

ont-elles été ſans qu'il y ait eû beaucoup de guerres ? On voit auſſi dans les mêmes médailles Céres préſentant des épis, & la DéeſſeAnnona proche d'un navire, pour marquer qu'on avoit fait venir des grains, & qu'on avoit fait des largeſſes dans des néceſſitez publiques : & les legendes, SALVS AVG. SALVS GENERIS HVMANI, qui ſe liſent dans les médailles de ces mêmes Empereurs, ne donnent-elles pas lieu de croire qu'il y eut des maladies éxtraordinaires quelque tems avant la guerre de Judée ?

Ce qui eſt encore plus certain & plus conſidérable, c'eſt que cette déſolation de la Judée eſt arrivée ſelon les médailles au même tems préciſément que Jesus Christ l'a prédite dans l'Evangile ; car trois Evangéliſtes conviennent que le Saûveur déclara poſitivement que les malheurs de Jéruſalem ſurviendroient avant la mort de pluſieurs de ceux qui vivoient alors. *Non præteribit generatio hæc donec hæc omnia fiant.* Or par une ſecrette diſpoſition de la providence, on a gravé ſur les mé-

dailles de Tibere, de Caligula, de Claude & de Galba, toutes les années de leur puiſſance de Tribun, qui ſe renouvelloit tous les ans ; en joignant enſemble toutes ces années, on démontre par les médailles que Veſpaſien parvint à l'Empire trente cinq ou trente ſix ans après la mort de JESUS-CHRIST, auquel temps quelques-uns de ſes diſciples, comme Saint Jean & pluſieurs autres perſonnes, qui l'avoient vû & connu, étoient encore envie. Y a-t'il rien de plus juſte ? N'y a-t'il pas quelque choſe d'extraodinaire dans l'éxactitude de ces médailles, qui marquent ſi précisément le même tems que JESUS-CHRIST avoit marqué ? Ne diroit-on pas qu'elles ont été frappées du vivant de ces Princes ennemis de l'Evangile & par des gens qui ignoroient l'Evangile ? Nous aurions ſans doute dans les médailles pluſieurs autres preuves de la verité de ce qui eſt dans l'Ecriture Sainte, ſi les Juifs avoient été auſſi zelez que les Romains pour graver quelque choſe de leur hiſtoire ſur leur monnoyes. On pourroit même

jouter encore plusieurs autres refle-
.ions à celles que je viens de faire ?
nais celles-ci ne suffisent-elles pas
ɩour nous persuader que les médail-
es peuvent servir à la religion Chré-
:ienne. Il est vrai que cette religion
divine n'a pas besoin de cette sorte
d'appui, elle en a d'incomparable-
ment plus inébranlables : il faut
avoüer cependant, que le témoigna-
ge des médailles ne lui est pas inutile
sur tout à l'égard de certains esprits,
& si on est bien aise de voir sur mille
choses une parfaite conformité en-
tre l'Ecriture Sainte & les anciens
Auteurs contemporains, doit-on mé-
priser la belle correspondance qui se
trouve entre l'Ecriture & les mé-
dailles ?

ARTICLE CXVI.

OBSERVATIONS FAITES SUR la montagne appellée le Pilon du Roi, par le P. Laval Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à Marseille.

LEs observations que nous avons faites au mois de Juin de l'année 1708. sur les montagnes de la Sainte Baume par or-

dre de Mr. le Comte de Pont-Chartrain devoient nécessairement être suivies d'autres observations faites sur la montagne du Pilon du Roi, puisque c'est à ce Pilon qu'aboutissent la plûpart des triangles formez, ou au St. Pilon, ou à l'observatoire de Marseille; je l'ai dit dans le Memoire que j'ai envoyé à l'Academie Royale des Sciences article troisiéme & quatriéme, cependant je ne pensois pas à executer sitôt ce projet.

Mais un de mes amis m'ayant invité d'aller à sa maison de campagne qui est près du village de Gardanne, qui n'est éloigné du Pilon du Roi que d'une lieuë & demie, je me déterminai à profiter de cette occasion pour achever ce travail. Je portai donc des tubes & du mercure pour faire les experiences du barometre, & mon quart de cercle de 3 pieds de rayon, & partis le 20. Août avec Mr. Royere Pilote, hauturier fort exercé dans ces sortes d'observations, qui m'avoit accompagné dans le voyage de la Sainte Baume.

Article Premier.

Observations faites à Gardanne, & au Pilon du Roi pour les hauteurs des montagnes par le Barometre.

Le village de Gardanne est dans un vallon qui est séparé du terroir de Marseille par cette chaîne de montagnes qui font au

nord & au nord-est de Marseille, parmi lesquelles est la montagne du Pilon du Roi, le terroir de ce village est assez fertile, & assez découvert, excepté le long du ruisseau qui le traverse & qui est couvert de peupliers, il est éloigné de la ville d'Aix qui reste au nord d'une bonne lieuë de chemin.

A nôtre arrivée nous mîmes un barometre en expérience de la maniere que nous avons décrit dans l'article premier du Memoire des observations faites au St. Pilon, le mercure monta dans le tube à 27 pouces une ligne, & resta constamment à cette hauteur jusqu'au 24. Août, que nous revinmes à Marseille, quoique le 20. & 21. il ait fait de très-grandes chaleurs, que le soir du 22. il ait plû, & que le 23. le vent de N. O. ait été très-frais, comme il arrive en ce païs, lors qu'il a peu plû.

Cependant le barometre qui est à Marseille dans l'Observatoire, a varié assez considérablement pendant ces jours-là, comme on le verra ci-après.

De cette hauteur du mercure il s'ensuit par la méthode de Mr. Maraldi, que le lieu où le barometre étoit en expérience, est élevé de 109 toises audessus de la mer, mais parceque le mercure n'est pas monté à 28 pouces à la mer, puisqu'à l'observatoire il n'est monté qu'à 27 pouces 6 lignes au plus, il s'ensuit qu'il n'étoit au bord de la mer qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{1}{3}$, ainsi il

faut rabatre 26 toises de cette hauteur, & établir l'élevation de Gardanne par dessus la mer de 83 toises.

Je n'ai pas vû depuis longtems mon barometre monter à 27 pouces 9 lignes $\frac{2}{5}$, qui est la hauteur où il devoit être pour qu'il fût au bord de la mer précisément à 28 pouces, qui est la hauteur que M. Maraldi prend pour terme de sa progression des pieds d'air correspondants aux lignes de mercure dans les Memoires de 1703. page 229. C'est pourquoi les hauteurs des montagnes viennent un peu plus grandes que je ne les ai trouvées en les mesurant géométriquement, ou méchaniquement, mais en retranchant une ligne $\frac{1}{2}$ de mercure, comme je fais, ou en prenant un milieu entre les hauteurs du barometre de l'Observatoire, ce qui revient presque au même, on a par le barometre les hauteurs des lieux, où l'on en a fait les expériences, avec autant de précision qu'on le peut souhaiter en cette sorte d'observations.

Le 23[e] Août 1708. la hauteur méridienne apparente du bord supérieur du soleil fut trouvée à Gardanne de 58^d. 22′ 30″.

Dont on a la hauteur de l'équinoxial de	46. 32. 57.
Et la hauteur du pole, ou la latitude	43. 27. 3.
Le 24[e] Août 1708. la hauteur méridienne apparente du bord supérieur du soleil.	57. 51. 30.

l'où on a la hauteur de l'é-uinoxial de	46. 31. 57.
:t la latitude ou hauteur du ·ole	43. 28. 3,
Et prenant un milieu la la-itude de Gardanne sera de	43. 27. 30.

Observations faites sur le Pilon du Roi par le Barometre.

Nous partîmes le 22. Août 1708. de très grand matin pour aller au pilon du Roi, après avoir chargé sur des mulets le quart de cercle, & tout ce qui étoit necessaire pour les observations que nous avions résolu de faire sur cette montagne : nous arrivâmes sur le haut de la montagne à cinq heures & demie, nous nous étions beaucoup écartez pour trouver un chemin praticable, de sorte que pour aller chercher le pilon du Roi, qui étoit assez éloigné de nous à l'oüest, nous marchâmes trois heures sur le haut de ces montagnes rudes & affreuses, nous égarant souvent parmi des rochers escarpez.

Enfin, comme il n'étoit pas possible que nos mulets chargez montassent dans un païs où les chevres avoient peine à se tenir, nous fîmes porter nos instrumens sur le dos des hommes, & les plaçames sur un rocher qui est tout contre le rocher qu'on appelle le pilon du Roi. Ce rocher fait comme un cilindre élevé au dessus de

la montagne d'environ 12 à 13 toises sur une base d'environ 12 toises de diametre, est tellement escarpé de tout côté, qu'à moins d'avoir des aîles il n'est pas possible d'y aller.

Le vent étoit S. O. frais, & la mer si chargée de nuages & de brume, qu'il ne fut pas possible de voir l'horison de la mer, ainsi nous ne pûmes point prendre *la bassesse* de l'horizon apparent de la mer, ce qui nous mortifia un peu ; nous ne pûmes pas même voir l'isle, & la tour de Planier qui devoit être bien au deçà de l'horizon ; nous découvrîmes très-bien la ville & le terroir de Marseille, les montagnes de la Sainte Baume, celles de Moustiers, de sainte Victoire, de l'Ebron, & le Mont Ventoux que nous avions d'abord peine à voir à cause des nuages à l'oüest de nous, nous ne pûmes rien découvrir à cause d'une montagne voisine qui nous en déroboit la vûë.

Nous fîmes d'abord l'expérience du barometre ; mais nous eûmes beaucoup de peine à charger le tube de vif argent, il fallut recommencer quatre fois, parce que le vent ayant un peu engraissé le tube, on avoit peine à le purger d'air, quelque diligence que nous y ayons apporté il y est toujours resté quelques petites ampoulles d'air ; enfin ayant plongé le tube dans le vif argent, le mercure descendit dans le tube à 25 pouces 7 lignes.

Selon l'hypothese de M. Maraldi rapportée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences en 1703. page 229, & suivant la table que Mr. Cassini le fils a donnée dans les Mémoires de l'Académie de 1705. page 72, cette hauteur du vif argent donneroit 362 toises 3 pieds au dessus de la surface de la mer, à laquelle si on ajoute 13 toises pour la hauteur du rocher, le haut de ce rocher seroit élevé au dessus de la mer de 375 toises & 3 pieds, cependant par le calcul de cette hauteur que je donnerai ci-après, ce rocher est élevé de 412 toises & demie, ce qui me fait croire que le tube n'étant pas bien purgé d'air le mercure s'est tenu trois à quatre lignes plus haut qu'il n'auroit dû; nous soupçonnâmes bien étant sur cette montagne qu'il y avoit quelque chose à redire à l'expérience, mais le vent frais, le ciel qui se couvroit, des tonnerres que nous entendions de loin, la pluye que nous craignions, & qui nous surprit au pied de la montagne, nous empêcherent de recommencer cette expérience.

Je ne me souvenois pas lorsque j'allai à la sainte Baume d'avoir lû le Mémoire de Mr. Cassini le fils, rapporté dans l'histoire de 1705. ni la table qu'il donne à la page 72. on peut s'en assûrer en lisant les calculs rapportez dans l'article premier de mon Mémoire précédent, dont je me serois épargné la peine, aussi bien que celle de

faire une table. On voit par la Table de Mr. Cassini qu'il suppose comme moi la hauteur du vif argent au bord de la mer de 28 pouces, & je l'ai en effet trouvé telle, & même de 28 pouces une ligne le 19[e] Avril 1706, ce que je ne communiquai en ce tems-là à l'Académie. Cependant il me paroît toujours qu'il y auroit quelques petites corrections à faire dans les hauteurs de l'air correspondantes aux hauteurs du mercure; car excepté cette observation faite sur le Pilon du Roi qui donne la hauteur de la montagne beaucoup plus petite, toutes les autres hauteurs du mercure donnent la hauteur des montagnes un peu trop grande, ce qu'on va vérifier par la hauteur des Beguines & du S. Pilon prise par une autre méthode que celle qu'on a rapportée dans le Mémoire précédent.

Analyse du triangle rectangle pour trouver la hauteur des Beguines au dessus de l'observatoire de Marseille.

Distance de Marseille aux Beguines qui sert d'hypotenuse à ce triangle. 20650 toises.

Angle de hauteur de la pointe des Beguines par dessus l'observatoire. 1°. 40′ 0″.

Analogie.

Sin. tot. | sin. 1°. 40′ ‖ 20650 t. $\frac{1}{2}$
1°. 40′ L. 8. 4536649.
20650 t. L. 4. 3148557.

Somme L x 2. 7785206. en retranchant

le logarithme du sinus total, reste le logarithme de 600 t $\frac{1}{2}$.

Hauteur des Beguines sur l'observatoire de 600 toises.

Hauteur de la terrasse de l'observatoire par dessus la surface de la mer. 27 toises.

Hauteur des Beguines sur la mer. 627 toises.

Le S. Pilon a été trouvé plus bas que les Beguines de 83 toises.

Donc hauteur du S. Pilon sur la mer. 544 toises.

Hauteur du rocher depuis le S. Pilon jusqu'à la sainte Baume. 53 toises.

Hauteur de la sainte Baume sur la mer. 491 toises.

Hauteur de la sainte Baume par dessus le plan d'Aups. 118 toises.

Hauteur du plan d'Aups sur la mer. 373 toises.

Par le barometre la hauteur des Beguines est de 655 toises, plus grande de 28 toises, par le barometre mis en expérience dans l'Observatoire, on connoît que le mercure n'a pû monter au bord de la mer plus haut que 27 pouces 9 lignes, en ce tems là, ainsi en retranchant 31 toises pour ces 3 lignes de différence, la hauteur trouvée par le barometre s'accorde à trois toises près à celle qui a été trouvée géométriquement, ce qui se confirme en-

core par cette raison, le tems nubileux qu'il fit dans le tems qu'on fit l'experience sur la montagne des Beguines a certainement fait baisser le mercure 2 lignes plus qu'il n'auroit fait, si le Ciel eût été serein ; le supposant d'une ligne & demie plus haut, on aura la hauteur des Beguines de 631 toises plus grande encore de 3 toises seulement que celle qu'on a trouvé géométriquement.

On doit faire le même raisonnement pour la hauteur du S. Pilon plus grande de 25 toises par le barometre, car si on suppose la hauteur du mercure de 24 pouces 7 lignes, or elle a été plus, on a 553 toises, à 9 toises près de celle qu'on vient de déterminer géométriquement.

De même en prenant la hauteur moyenne du barometre mis en experience à la sainte Baume, qui est 24 pouces 11 lignes, la hauteur de l'air qui lui convient sur la face de la mer est 487 toises, à 4 toises près de celle que nous venons de déterminer.

On a trouvé au plan d'Aups la hauteur du mercure de 27 pouces 6 lignes, à laquelle ajoutant une ligne & demie, on a 27 pouces 7 lignes & demie, qui sont en équilibre avec 370 toises, à trois toises près de celle qu'on vient de déterminer, de sorte que conformément à ce que j'ai dit de l'article premier de mon précedent mémoire, ajoutant une ligne & demie de

ercure à la hauteur du mercure trouvée ır les éxperiences, ou diminuant la hau- :ur du mercure au bord de la mer d'une gne & demie (car ce que j'ai dit là re- ient à ce que je remarque ici) on aura vec beaucoup de précision la hauteur des ıontagnes par le barometre, pourvû que expérience soit faite avec exactitude, & ue le tube soit bien dégraissé & bien pur- é d'air, ce qui est très nécessaire, com- ıe on le va voir, par ce qui est rapporté .après des experiences faites au Pilon du .oi.

Analyse du triangle rectangle pour la auteur du Pilon du Roi au dessus de l'Ob- :rvatoire de Marseille.

	toises.
Hypotenuse de ce triangle.	8822
Angle de hauteur pris de l'ob- :rvatoire.	2°. 30'.

Analogie.

in. tot. | sin. 2°. 30' ‖ 8822 t. 385 t. ½.
°. 30' L. 8. 6396796.
822 t. L. 3. 9455542.

---

omme L. x 2. 5852338. en retranchant : logarithme du sinus total, reste le lo- arithme de 385 t. ½ qui est la hauteur du ilon du Roi par dessus l'observatoire.

Mais la terrasse de l'observatoire est 27

Août 1715.

toises plus haute que la surface de la mer; donc hauteur du pilon du Roi par dessus la surface de la mer. 412 tois. $\frac{1}{3}$.

Mais par le barometre on a eû ci-devant que 375t. $\frac{1}{3}$.

On a donc une difference ———— assez considerable de 37 toises. qui vient de ce que le barometre n'étoit point assez purgé d'air, quelque diligence qu'on y aye apporté.

Remarques sur les éxpériences du barometre pour déterminer la hauteur des montagnes.

Ce que j'ai rapporté dans ce Mémoire touchant la maniére de déterminer autant exactement qu'il est possible la hauteur des montagnes par la hauteur du mercure dans le barometre, doit être lié avec ce que j'ai dit dans le précédent Mémoire que j'ai eû l'honneur d'envoyer au mois d'Août 1708 à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, & que ce Ministre, attentif à la perfection des sciences qu'il a pris sous sa protection, a bien voulu communiquer à l'Académie des Sciences : on s'appercevra en reflechissant sur cette matiere, combien il faut de délicatesse & d'exactitude, soit à charger le tube de vif argent, soit à le purger d'air, soit à mesurer soigneusement la hauteur du mercure dans le tube ; il faut aussi avoir égard à la consti-

tation de l'air, qui n'est pas d'une égale densité, ou, si l'on veut, d'une densité proportionnelle en divers lieux, même dans le même tems, comme il paroît par la table qui est dans le premier memoire, ce qui introduit par conséquent quelque variation dans le raport des colonnes du mercure, & d'air correspondantes; il ne me semble pas pourtant qu'on puisse prendre plus de précautions dans des expériences si délicates, & je crois qu'en prenant un milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un lieu, & encore un milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un autre lieu, ou au bord de la mer, on pourra toujours conclurre la diverse hauteur de ces lieux, par cette méthode, comme j'ai tâché de le faire dans ces deux mémoires.

Après avoir écrit ce mémoire, j'ai reçû les reflexions que M. Cassini à faites sur le premier article de mon précédent mémoire, sur les observations du barometre. Comme elles seront un jour publiées dans l'histoire de l'Académie, je ne les rapporterai point ici; je dirai seulement, avec toute la déférence que je dois au sentiment d'un si habile & si sçavant homme, que prenant la hauteur du mercure dans le barometre de l'Observatoire de Marseille, rapportée dans le premiere colonne de la table de mon mémoire, presque la moindre entre toutes celles qui ont été observées

en ce tems-là, il en résulte des hauteurs moindres que je ne les ai trouvées par les observations géométriques rapportées ci-devant; ainsi il détermine la hauteur de la montagne des Beguines de 559 toises & un pied, quoique je l'aye trouvée de 627 toises, dont la différence est de 67 toises cinq pieds, ce qui vient de ce qu'il prend la hauteur du mercure de ce jour là à Marseille de 27 pouces 4 lignes, comme elle étoit effectivement le 29 Juin. Mais si on prenoit un milieu, ou qu'on s'en tint à 27 pouces 6 lignes & $\frac{1}{4}$, à cause que le barometre n'ayant changé que d'une ligne à la sainte Baume & au S. Pilon dans tout cet intervalle de tems, il ne devroit pas avoir changé si considérablement à Marseille, comme il a fait, s'il n'y avoit quelqu'autre cause que la pesanteur de l'air, il s'ensuivroit qu'on auroit 3 p. 8. l. d'abaissement de vif-argent, auxquels il répond dans la table 605 toises, ce qui convient mieux avec l'observation géometrique, ce qu'il faut dire des hauteurs qu'il donne sur les mêmes principes du S. Pilon, de la sainte Baume & du plan d'Aups; lesquelles toutes s'accorderont mieux, comme je l'ai fait voir, ce me semble, dans ce mémoire, & encore dans le précédent, lorsque j'ai dit qu'il falloit ajouter une ligne & demie d'abaissement de mercure. Il me paroît par tout ce que j'ai dit dans ces Mémoires que cette correction seroit necessai-

te pour la perfection de cette méthode, ce que je soumets pourtant volontiers aux lumiéres des habiles & sçavans hommes qui composent l'Académie Royale des Sciences, il s'agit ici de peu de choses, *in tenui labor, at tenuis non gloria*, mais il en revient de grands avantages, en quoi certainement on ne sçauroit trop loüer l'habileté & la sagacité de M[rs] Cassini & Maraldi, d'avoir formé une hypothese & une table qui s'approche si fort des observations, & meilleure de beaucoup que celle de Mr. Mariotte, cet homme si habile & si éclairé, qui a été un des grands hommes de l'Académie Royale des Sciences; ensorte qu'on peut presque dire que si les proportions de cette Table ne s'accordent pas avec une plus grande précision, quelque grande qu'elle soit, ce n'est pas le défaut de la Table, mais le défaut de la nature, qui ne nous donne pas toujours dans l'air une densité proportionnée; ou le défaut de l'œil, qui ne peut pas mesurer les hauteurs du mercure avec autant de justesse qu'il conviendroit: mais tel est le sort des ouvrages les plus parfaits; on voit bien qu'on pourroit les porter plus loin, mais non pas comment on pourroit y arriver. Dans ces ouvrages il en coûte plus de faire un pas au delà d'un certain point de perfection, qu'il n'en avoit coûté de faire les cent précédens.

Article second.

Observations pour la Géographie par les Angles observez au Pilon du Roy, & à l'Observatoire.

Nous étant placez avec le quart de cercle au pied de ce rocher qui est fait comme une quille, qui peut avoir douze à treize toises de hauteur dans un petit espace que nous laissoit une roche escarpée au sud, nous prîmes ces angles suivans, dont nous avons ôté 30 minutes, à cause qu'ayant pointé la lunette fixe, & la lunette de l'allidade à un même point fort éloigné du côté du S. O. sçavoir au clocher de N. D. de la Garde près de Marseille, & du côté de N. E. au côté à plomb de la montagne de Moustier, la lunette de l'allidade faisoit un angle de 30', quoiqu'elle n'en dût point faire, ainsi elle défailloit d'autant plus du parallelisme par excès.

A droit.

De la Chapelle du saint Pilon, le fil vertical de la lunette fixe razant le côté Nord de cette Chapelle au Cap Canaille près de Cassis, l'angle étoit 54°. 31'.

Du saint Pilon à la Tour de N. D. de la Garde de Toulon 36. 22. 30".

Du Cap Canaille à N. D. de la Garde de Marseille 48. 0. 0.

Du Cap Canaille à l'Observatoire de Marseille 52. 45.

Du Cap Canaille à la poin-

te de Saint Tronc, d'environ une lieuë à l'Est de Marseille 30. 45. 30.

Du Cap Canaille au point du rocher qui est dans la meridienne de l'Observatoire de Marseille 36. 0. 30.

A gauche.

Du S. Pilon au pouce le plus à l'oüest de la montagne de Sainte Victoire. 75. 28. 50.

De ce pouce de Sainte Victoire au pouce le plus haut du Mont Ventoux 43. 36. 0.

De N. D. de la Garde de Marseille à la tour de l'isle de Pommegues. 12. 50.

Voilà les angles que la situation du lieu, & le tems, qui commençoit à se couvrir de tous côtez, nous permirent d'observer pas ces angles, & ceux qu'on a pris au S. Pilon, ou à l'Observatoire, on a les distances suivantes.

Du Pilon du Roi au Mont Ventoux. 50905 toises.

De l'observatoire de Marseille au S. Pilon, ou à la sainte Baume, qui est immédiatement au dessus du S. Pilon. 19880.

Du Pilon du Roi au S. Pilon. 15472.

Du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Toulon. 35230.

Du S. Pilon à N. D de la Garde de Toulon.	24900.

Etant sur la terrasse de l'observatoire de Marseille, on a pris avec le même quart de cercle de trois pieds de rayon, les angles qui étoient nécessaires pour trouver les distances suivantes, ayant déja donné ci-devant les angles qu'on a pris au Pilon du Roi.

Du Pilon du Roi au pouce à pic, qui est au dessus du village de S. Marcel, l'angle corrigé a été trouvé de	69°. 34'. 30".
Du pouce de S. Marcel au milieu du clocher de N. D. la Garde près de Marseille, l'angle corrigé étoit de	64°. 26'. 0".
Du pouce de S. Marcel à la roche qui est dans la méridienne de l'observatoire de Marseille, l'angle corrigé étoit de	77°. 8'. 0".
Du milieu du clocher de N. de la Garde au milieu de la tour de l'isle de S. Jean ou de Pommegues, qui est l'isle la plus sud des trois qui sont dans la rade de Marseille, l'angle corrigé étoit de	74°. 26'. 0".
Du pouce de S. Marcel à la Chapelle qui est sur la montagne de S. Tronc au sud du village de S. Loup,	

l'angle corrigé étoit de 19°. 40'. 0".

Par ces angles, & ceux qui ont été observez au Pilon du Roi rapportez ci-devant, & par les côtez qu'on a déja trouvé ci-dessus, on a les distances suivantes pour la Géographie.

	Toises.
Du Pilon du Roi à N. D. de la Garde de Marseille.	9624.
De l'Observatoire de Marseille à N. D. de la Garde de Marseille.	1108.
Du Pilon du Roi au rocher qui est dans la méridienne de l'Observatoire du côté du sud.	17003.
De l'Observatoire de Marseille au même rocher	8926.

Ce qu'il est très-important de connoître pour diverses Observations Astronomiques faites ou à faire dans cet Obsevatoire.

Du Pilon du Roi à St. Tronc.	9464.
De l'Observatoire de Marseille à St. Tronc.	3545.

Ces deux dernieres distances sont un peu douteuses, parceque les montagnes plus hautes déroboient un peu la vûë de la chapelle de St. Tronc, quand on a pris les angles, tant au Pilon du Roi, qu'à l'Observatoire; mais ce point n'est pas important.

Du Pilon du Roi à Pommegues.	12019.
De l'Observatoire de Marseille à Pommegues.	3512.

Le Pere Laval démontre ces distances par l'analyse des angles qu'il a observées, & il met pour distance connuë de l'Observatoire de Marseille au Pilon du Roi 8822 toises.

Voilà l'usage qu'on s'étoit proposé de faire des angles pris au Pilon du Roi, & à l'Observatoire de Marseille qu'on a raporté ci-devant : dès que par d'autres observations faites à quelques uns de ces points dont on vient de déterminer les distances, on aura trouvé de nouveaux angles, on pourra continuer ce travail, qui peut beaucoup contribuer à perfectionner la carte de la basse Provence, & sur tout de la Côte.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLES LITERAIRES,

D'ALEMAGNE, DE DANTZIC.

MOnsieur Scheguiguius, mort au mois de Janvier, a laissé une *histoire du Pietisme* ; mais on est convaincu que ce Docteur Luthérien, ardent Controversiste, aura été mauvais Historien, ces deux talens sont opposez : l'histoire du Pietisme est souhaitée, il faudroit que quelque Ecrivain modéré, judicieux, exact, l'entreprît.

DE BERLIN.

M. Des Vignoles, qui a l'esprit Chronologique, se trouve plus embarrassé qu'il ne l'avoit prévû dans la Chronologie des Juges & des Rois d'Israël qu'il a entrepris d'éclaircir. Il ne désespere pas pourtant de réüssir.

D'IENA.

Theodosii Schoepfferi Advocati olim Quedlimburgensis, Tractatus de jure Braxandi consummatissimus, omnibus in foro versantibus summè necessarius & utilissimus. Adjecta est ob affinitatem Johannis Ottonis Taboris Argentoratensis commentatio synoptica de jure Cerevisiario, cum additamento locupletissimo, varios casus practicos ad materiam juris Cerevisiarii spectantes, ex celeberrimis recentiorum Juris Consultorum, Lynkeri, Harpprechti, Homborgii, Horaii, Wernheri & Struvii scriptis desumptos complectente, & præfatione, atque indice rerum & verborum. Jenæ, apud Johannem Felicem Bielckium, anno 1714.

D'ITALIE, DE VENISE.

Dosithée, Patriarche Grec de Jérusalem, est le plus sçavant Ecrivain qu'ait eû la Grece depuis la prise de Constantinople; il a fait

imprimer en Moldavie trois gros voulumes *in folio* contre l'Eglise Romaine, où il a ramassé tout ce que les Grecs Schismatiques ont écrit de plus violent pour soutenir leur séparation criminelle. M. Andruzzi, Professeur de la langue Grecque à Bologne, a crû que le meilleur moyen de réfuter ces calomnies étoit d'opposer l'ancienne Grece Orthodoxe à la Grece moderne Schismatique. Il montre par des passages clairs & précis des plus fameux & des plus saints Docteurs de l'Eglise Grecque la primauté du Pape successeur de St. Pierre, & l'idée que toute l'antiquité Chrétienne a eûë de l'Eglise de Rome.

Vetus Græcia de sancta Romana sede præclarè sentiens, sive responsio ad Dosithæum Patriarcham Hierosolimitanum; authore Aloysio Andruzzi, Cyprio, Phil. ac Theol. Doct. & in Bonon. Archigymn. publico Professore, dicata Eminentiss. ac Reverendiss. S. R. E. Cardinali Laurentio Casono. Venetiis, apud Balthassarem Julianum, 1713. *in* 4°. *pages* 310. *senza la dedicazione*.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

M. Vells continuë ses éclaircissemens sur St. Paul; il vient de donner les Epîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Timothée, à Tite & à Philemon, avec une traduction Angloise, une paraphrase, & de courtes notes.

DE PORTUGAL, DE LISBONNE.

Le Roi de Portugal, qui joint aux autres qualitez d'un grand Roi l'amour des lettres, dont sa Majesté est très-curieuse, fait imprimer actuellement le cinquiéme volume du grand Dictionnaire Portugais & Latin, composé par le R. P. Don Raphael Bluteau Théatin, le plus ancien Prédicateur de Sa Majesté, & Qualificateur de l'Inquisition de Lisbonne.

Le titre du livre est, *Vocabulario Portuguez e Latino, Aulico, Anatomico, Architectonico, Bellico, Botanico, Brasilico, Comico, Critico, Chimico, Dogmatico, Dialectico, Dendrologico, Ecclesiastico, Etymologico, Economico, Flexitico, Forende, Fructifeco, Geographico, Geometrico, Gnomonico, Hidrogeaphico, Homonymico, Hierologico, Ichtyologico, Indico, Isagogico, Laconico, Lituegico, Lithologico, Medico, Musico, Meteocologico, Nautico, Numerico, Neoterico, Ortographico, Optico, Ornithologico, Poetico, Philologico, Pharmaceutico, Quidditativo, Qualitativo, Quantitativo, Rhetorico, Rustico, Romano, Symbolico, Synonimico, Syllabico, Theologico, Terapteutico, Technologico, Vranologico, Xenophnico, Zoologico.*

Autorizado com exemplos dos melhores escritores Portuguezes e Latinos, e offrecido a el Rey de Portugal D. Joao 5. Pelo Padre D.
Août 1715.

Raphael Bluteau Clerigo regular, Doutor na sagrada Theologia, prêgador da Rainha de Inglaterra Henriqueta Maria de França, ó Calificador no sagrado tribunal da inquisiçaõ de Lisboa. Coimbra, no real Collegio das artes da Companhia de Jesu, con al licenças necessarias. Anno Domini 1715. Ce Dictionnaire aura huit tomes.

DE TOULOUSE.

Il paroît ici un nouvel abbregé d'histoire sous ce titre. *Enchiridion historicum, sive universa primorum temporum historia in brevem & accurati ordinis epitomen contracta. In 12. pages 463. Apud Joannem Guillemette.* On estime surtout dans cet ouvrage la latinité & l'arrangement ; la diction en est pure & châtiée, serrée, & néanmoins sans obscurité. Les divisions & les époques y sont dans un ordre fort naturel & fort aisé à retenir. Aussi l'Auteur s'est-il proposé principalement, comme il le dit, d'aider & de soulager la mémoire, & c'est encore pour cela qu'il a mis à la fin de chaque partie des vers historiques, qui renferment en peu tout ce qui a précédé.

DE LYON.

Le second tome de la suite de la Bibliotheque des Prédicateurs va paroître. Il *Août* 1715.

contient les mysteres de Nôtre Seigneur depuis la Resurrection, & un traité de la divinité de JESUS-CHRIST.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1715.

ARTICLE CV. *Lettre à une Dame de qualité, où l'on éxamine jusqu'à quel point il est permis aux Dames de raisonner sur les matieres de religion.* Page 1281

ART. CVI. Diatriba de anno & mense natali Jesu-Christi. *Dissertation sur l'année & le mois de la naissance de Jesus-Christ.* p. 1298.

ART. CVII. Bernardi Mallinckrot Decani Monasteriensis de Archi-Cancellariis Sancti Romani Imperii &c. *Traité des Archi-Chanceliers du St. Empire Romain, par Mr. Mallinkrot Doyen de Munster.* p. 1313

ART. CVIII. ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ Helveticus, sive itinera Alpina tria. *Trois voyages dans les Alpes de Mr. Scheuchzer Docteur en Medecine & de la Societé Royale de Londres.* page 1337.

ART. CIX. Christiani Volandi Mul-

hus Vindiciæ Chyſoſtomi &c. *Déſenſe de Saint Jean Chryſoſtome contre le P.Hardoüin, par Mr. Volland.* p. 1347

Art. CX. *Projet d'une Bibliotheque univerſelle.* p. 1361

Art. CXI. Lamberti Bos Ellipſes Græcæ &c. *Les Ellipſes Grecques. Par Lambert Bos.* p. 1391

Art. CXII. *Les principes du Blazon, où l'on explique toutes les regles & tous les termes de cette Science.* p. 1397

Art. CXIII. Joh. Rudolphi Wigandi tractatus hiſtorico-critico-curioſus de Nobilibus Theologis &c. *Traité hiſtorique, critique & curieux ſur les Théologiens Nobles. Par Mr. Wigand.* p. 1402

Art. CXIV. Wyeri Guillelmi Muys de theoriæ medicæ uſu, atque rectâ illam excolendi ratione. *Diſcours de M. Muys ſur la théorie de la Médecine, & ſur la bonne maniere de la cultiver* p. 1406

Art. CXV. *Lettre du Pere de Grainville, Jéſuite, ſur l'uſage qu'on peut faire des médailles par rapport à la religion.* p. 1411

Art. CXVI. *Obſervations faites ſur la montagne appellée le Pilon du Roi,*

par le P. *Laval* Jésuite, Professeur Royal d'Hydrographie à *Marseille*. page 1433

ART. CXIII. Nouvelles Literaires.

D'Allemagne, de Dantzic. p. 1452

De Berlin. p. 1453.

D'Iena. ibid.

D'Italie, de Venise. ibid.

D'Angleterre, de Londres. p. 1454

De Portugal, de Lisbonne. p. 1455

De Toulouse. p. 1456.

De Lyon. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA

Pour le mois d'Aoust 1715.

PAge 1452 *lisez* Schelguigius

Page 1453 après d'Iena, *lisez* la biere & le droit de brasserie sont un article important de la Jurisprudence Allemande, Monsieur Schoepffer a tâché de l'éclaircir.

Page 1455 ligne 26. lisez *therapeutice*.